Sur les Hommes illustres de la ville de Rome, depuis Romulus jusqu'à Auguste

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Lhomond, Charles François (1727-1794). Sur les Hommes illustres de la ville de Rome, depuis Romulus jusqu'à Auguste. 1860.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF.Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
 *La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
 *La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

Cliquer ici pour accéder aux tarifs et à la licence

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

 *des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
 *des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter reutilisation@bnf.fr.

Fonds
731

LES
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

LHOMOND

SUR LES HOMMES ILLUSTRES
DE LA VILLE DE ROME

OUVRAGE EXPLIQUÉ LITTÉRALEMENT
TRADUIT EN FRANÇAIS ET ANNOTÉ
PAR M. BLANADET
ancien chef d'institution à Paris

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14
(Près de l'École de médecine)

1860

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

Z
320 (724)

Cet ouvrage a été expliqué litiéralement, traduit en français e annoté par M. Blanadet, ancien chef d'institution à Paris.

C.

Typographie de Ch. Lahure et Cie, rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21.

LES

AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS
EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS
L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

LHOMOND

SUR LES HOMMES ILLUSTRES

DE LA VILLE DE ROME

DEPUIS ROMULUS JUSQU'A AUGUSTE

PARIS

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14
(Près de l'École de médecine)

1860

AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE.

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italiques* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'avaient pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

ARGUMENT ANALYTIQUE.

I. Commencement de l'empire romain.

II. Romulus (an 1 de Rome ; 753 av. J. C.).

III. Numa Pompilius (an 40 de Rome ; 713 av. J. C.)

IV. Tullus Hostilius (an 83 de Rome ; 671 av. J. C.).

V. Ancus Martius (an 114 de Rome ; 639 av. J. C.).

VI. Lucius Tarquin (an 159 de Rome ; 614 av. J. C.).

VII. Servius Tullius (an 175 de Rome ; 578 av. J. C.).

VIII. Tarquin le Superbe (an 220 de Rome ; 533 av. J. C.).

IX. Junius Brutus, premier consul des Romains (an 244 de Rome ; 510 av. J. C.).

X. Horatius Coclès (an 246 de Rome ; 507 av. J. C.).

XI. Mucius Scévola (an 246 de Rome ; 507 av. J. C.).

XII. La jeune Clélie (an 246 de Rome ; 507 av. J. C.).

XIII. Publius Valérius Publicola (an 247 de Rome ; 506 av. J. C.).

XIV. Les trois cent six Fabius (an 274 de Rome ; 479 av. J. C.).

XV. Aulus Postumius dictateur (an 257 de Rome ; 496 av. J. C.).

XVI. Ménénius Agrippa (an 260 de Rome ; 493 av. J. C.).

XVII. Quinctius Cincinnatus (an 293 de Rome ; 460 av. J. C.).

XVIII. Caius Marcius Coriolan (an 260 de Rome ; 493 av. J. C.).

XIX. Lucius Virginius, centurion (an 300 de Rome ; 453 av. J. C.).

XX. Caius Licinius Stolon (an 389 de Rome ; 364 av. J C.).

XXI. Marcus Furius Camille (an 360 de Rome ; 393 av. J. C.).

XXII. Titus Manlius Torquatus (an 393 de Rome ; 360 av. J. C.).

XIII. Publius Décius (an 416 de Rome ; 337 av. J. C.).

XXIV. Valérius Corvinus (an 407 de Rome ; 346 av. J. C.).

XXV. Spurius Posthumius (an 433 de Rome; 320 av. J. C.).

XXVI. Lucius Papirius Cursor (an 430 de Rome; 323 av. J. C.).

XXVII. Publius Valérius Lævinus (an 471 de Rome ; 282 av. J.C.).

XXVIII. Caius Fabricius (an 475 de Rome; 278 av. J. C.).

XXIX. Manius Curius (an 478 de Rome; 275 av. J. C.).

XXX. Appius Claudius Caudex (an 490 de Rome ; 263 av. J. C.).

XXXI. Caius Duilius (an 493 de Rome; 260 av. J. C.).

XXXII. Aulus Atilius Calatinus (an 495 de Rome ; 258 av. J. C.).

XXXIII. Marcus Atilius Régulus (an 486 de Rome; 267 av. J. C.).

XXXIV. Appius Claudius Pulcher (an 503 de Rome; 250 av. J.C.).

XXXV. Caius Lutatius (an 511 de Rome; 242 av. J. C.).

XXXVI. Quintus Fabius Maximus (an 535 de Rome ; 218 av. J.C.).

XXXVII. Paul Émile et Térentius Varron (an 537 de Rome; 216 av. J. C.).

XXXVIII. Marcus Claudius Marcellus (an 539 de Rome ; 214 av. J.C.).

XXXIX. Claudius Néron et Marcus Livius Salinator (an 545 de Rome ; 208 av. J. C.).

XL. Publius Cornélius Scipion l'Africain (an 546 de Rome ; 207 av. J. C,).

XLI. Lucius Scipion l'Asiatique (an 561 de Rome; 192 av. J. C.).

XLII. Publius Scipion Nasica (an 562 de Rome ; 191 av. J. C.).

XLIII. Marcus Porcius Caton (an 558 de Rome; 195 av. J. C.).

XLIV. Titus Quinctius Flaminius (an 559 de Rome ; 194 av. J. C.).

XLV. Lucius Paul Émile, le Macédonien (an 582 de Rome; 171 av. J. C.).

XLVI. Caius Popilius Lænas (an 590 de Rome; 163 av. J. C.).

XLVII. Publius Scipion Émilien (an 605 de Rome; 148 av. J. C.).

XLVIII. Tibérius Gracchus et Caius Gracchus (an 619 de Rome; 134 av. J. C.).

XLIX. Lucius Mummius, l'Achaïque (an 606 de Rome; 147 av. J. C.).

L. Quintus Métellus, le Macédónique (an 611 de Rome; 142 av. J. C.).

LI. Quintus Métellus, le Numidique (an 645 de Rome; 108 av. J. C.).

LII. Marcus Émilius Scaurus (an 638 de Rome; 115 av. J. C.).

LIII. Publius Rutilius Rufus (an 648 de Rome; 105 av. J. C.).

LIV. Marcus Livius Drusus (an 641 de Rome; 112 av. J. C.).

LV. Caius Marius (an 646 de Rome; 107 av. J. C.).

LVI. Lucius Cornélius Sylla (an 646 de Rome; 107 av. J. C.).

LVII. Lucius Lucullus (an 679 de Rome; 74 avant J. C.).

LVIII. Quintus Sertorius (an 663 de Rome; 90 av. J. C.).

LIX. Cnéius Pompée le Grand (an 666 de Rome; 87 av. J. C.).

LX. Caius Julius César (an 669 de Rome; 84 av. J. C.).

LXI. Marcus Caton d'Utique (an 681 de Rome; 72 av. J. C.).

LXII. Marcus Tullius Cicéron (an 637 de Rome; 106 av. J. C.).

LXIII. Marcus Brutus (an 709 de Rome; 54 av. J. C.).

LXIV. Octave César Auguste (an 709 de Rome; 54 av. J. C.).

DE VIRIS ILLUSTRIBUS

URBIS ROMÆ

A ROMULO AD AUGUSTUM.

I. ROMANI IMPERII EXORDIUM.

Proca, rex Albanorum [1], duos filios, Numitorem et Amulium, habuit. Numitori, qui natu major erat, regnum reliquit; sed Amulius, pulso fratre, regnavit, et, ut eum sobole privaret, Rheam Sylviam, ejus filiam, Vestæ sacerdotem [2] fecit; quæ tamen Romulum et Remum uno partu edidit. Quo cognito, Amulius ipsam in vincula conjecit, parvulos alveo impositos abjecit in Tiberim [3], qui tunc forte super ripas erat effusus; sed, relabente flumine, eos aqua in sicco reliquit. Vastæ tum in iis locis solitudines erant. Lupa, ut fama tra-

I. COMMENCEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN.

Proca, roi des Albains, eut deux fils, Numitor et Amulius. Il laissa son royaume à Numitor, qui était l'aîné; mais Amulius, ayant chassé son frère, s'empara du trône; et, pour le priver de postérité, il fit Rhéa Sylvia, sa fille, prêtresse de Vesta. Cette princesse néanmoins donna le jour en même temps à Romulus et à Rémus. A cette nouvelle, Amulius fit enfermer Rhéa, et ordonna que ses enfants fussent mis dans une corbeille et exposés sur le Tibre, dont les eaux étaient alors débordées. Mais le fleuve, rentrant dans son lit, les laissa à sec sur le rivage. Le pays offrait alors de vastes solitudes; une louve, dit-on, accourut aux vagissements des enfants, les

DES HOMMES ILLUSTRES

DE LA VILLE DE ROME

DEPUIS ROMULUS JUSQU'A AUGUSTE.

I. EXORDIUM IMPERII ROMANI.

Proca, rex Albanorum,
habuit duos filios,
Numitorem et Amulium.
Reliquit regnum
Numitori,
qui erat major natu;
sed Amulius regnavit,
fratre pulso,
et ut privaret eum sobole,
fecit Rheam Sylviam,
filiam ejus,
sacerdotem Vestæ;
quæ tamen
edidit uno partu
Romulum et Remum.
Quo cognito,
Amulius conjecit ipsam
in vincula,
abjecit parvulos
impositos alveo
in Tiberim,
qui tunc forte
erat effusus super ripas;
sed, flumine relabente,
aqua reliquit eos
in sicco.
Tum solitudines vastæ
erant in iis locis.
Lupa,
ut traditum est fama,

I. COMMENCEMENT DE L'EMPIRE ROMAIN.

Proca, roi des Albains,
eut deux fils,
Numitor et Amulius.
Il laissa *son* royaume
à Numitor, (l'aîné);
qui était le plus grand par la naissance
mais Amulius régna,
son frère ayant été chassé,
et pour qu'il privât lui de postérité,
il fit Rhéa Sylvia,
fille de lui,
prêtresse de Vesta;
laquelle cependant
mit-au-jour en un seul enfantement
Romulus et Rémus.
Cela ayant été appris,
Amulius jeta elle-même
dans les chaînes,
il jeta les petits *enfants*
placés-dans une corbeille
sur le Tibre,
qui alors par hasard [bordé);
était répandu au-dessus des rives (dé-
mais, le fleuve retombant,
l'eau laissa eux
dans *un lieu* sec (à sec).
Alors des solitudes dépeuplées
étaient dans ces lieux.
Une louve,
comme il a été transmis par la renom-[mée,

ditum est, ad vagitum accurrit, infantes lingua lambit, ubera eorum ori admovit, matremque se gessit.

Quum lupa sæpius ad parvulos veluti ad catulos reverteretur, Faustulus, pastor regius, rem animadvertit, eos tulit in casam, et Accæ Laurentiæ conjugi dedit educandos. Qui, adulti inter pastores, primo ludicris certaminibus vires auxere, deinde venando saltus peragrare cœperunt, tum latrones a rapina pecorum arcere. Quare iis insidiati sunt latrones, a quibus Remus captus est; Romulus autem vi se defendit. Tunc Faustulus, necessitate compulsus, indicavit Romulo quis esset ejus avus, quæ mater. Romulus statim, armatis pastoribus, Albam properavit.

Interea Remum latrones ad Amulium regem perduxerunt, eum accusantes, quasi Numitoris greges infestare solitus esset; Remus itaque a rege Numitori ad supplicium traditus est: at Numitor, considerato adolescentis vultu, haud procul erat

lécha, approcha ses mamelles de leurs lèvres, et leur tint lieu de mère.

La louve retournant sans cesse à ces enfants, comme à ses petits, Faustulus, berger du roi, les découvrit; il les porta dans sa chaumière, et les donna à élever à Acca Laurentia sa femme. Ayant ainsi grandi au milieu des bergers, Rémus et Romulus accrurent leurs forces par les jeux et les luttes qu'ils engagèrent avec eux; ils se mirent ensuite à parcourir les forêts en chassant et à repousser les brigands qui ravissaient les troupeaux. Aussi ces brigands leur dressèrent des embûches : Rémus tomba entre leurs mains; mais Romulus leur opposa la force. Faustulus, cédant alors à la nécessité, fit connaître à Romulus quel était son aïeul et quelle était sa mère. Aussitôt Romulus armé les pasteurs et court à Albe.

Cependant les brigands conduisirent Rémus au roi Amulius, l'accusant de ravager sans cesse les troupeaux de Numitor. En conséquence le roi livra Rémus à Numitor pour qu'il le punît; mais Nu-

accurrit ad vagitum,
lambit infantes lingua,
admovit ubera ori eorum,
gessitque se matrem.
Quum lupa
reverteretur sæpius
ad parvulos,
veluti ad catulos,
Faustulus,
pastor regius,
animadvertit rem,
tulit eos
in casam
et dedit educandos
Accæ Laurentiæ conjugi.
Qui, adulti
inter pastores,
primo auxere vires
certaminibus ludicris,
deinde cœperunt
peragrare saltus venando,
tum arcere latrones
a rapina pecorum.
Quare latrones
insidiati sunt eis,
a quibus
Remus captus est;
Romulus autem
se defendit vi.
Tunc Faustulus,
compulsus necessitate,
indicavit Romulo
quis esset avus ejus,
quæ mater.
Statim Romulus,
pastoribus armatis,
properavit Albam.
Interea latrones
perduxerunt Remum
ad regem Amulium,
accusantes eum,
quasi solitus esset infestare
greges Numitoris;
itaque Remus traditus est
a rege Numitori
ad supplicium.
At Numitor,

accourut à *leur* vagissement,
lécha les enfants de *sa* langue,
approcha *ses* mamelles de la bouche d'eux,
et se conduisit *en* mère.
Comme la louve
retournait souvent
vers les petits *enfants*,
comme vers *ses* petits,
Faustulus,
berger du-roi,
remarqua la chose,
porta eux
dans *sa* chaumière
et *les* donna à-élever
à Acca Laurentia *son* épouse.
Ceux-ci, ayant grandi
parmi les bergers,
d'abord accrurent *leurs* forces
par des luttes de-jeu (non sérieuses),
ensuite ils commencèrent
à parcourir les forêts en chassant,
puis à repousser les brigands
de l'enlèvement des troupeaux.
C'est-pourquoi les brigands
dressèrent-des-embûches à eux,
par lesquels *brigands*
Rémus fut pris;
mais Romulus [force).
se défendit par la force (leur opposa la
Alors Faustulus,
poussé *par* la nécessité,
fit-connaître à Romulus
quel était l'aïeul de lui,
quelle *était sa* mère.
Aussitôt Romulus,
les pasteurs ayant été armés,
se rendit-à-la-hâte à Albe.
Pendant-ce-temps les brigands
conduisirent Rémus
au roi Amulius,
accusant lui,
comme s'il était-accoutumé à ravager
les troupeaux de Numitor;
c'est-pourquoi Rémus fut livré
par le roi à Numitor
pour le supplice.
Mais Numitor,

quin nepotem agnosceret. Nam Remus oris lineamentis erat matri simillimus, ætasque tempori expositionis congruebat. Dum ea res animum Numitoris anxium teneret, repente Romulus supervenit, fratrem liberavit, et, Amulio interfecto, avum Numitorem in regnum restituit.

Deinde Romulus et Remus urbem in iisdem locis, ubi expositi educatique fuerant, condiderunt; sed orta est inter eos contentio uter nomen novæ urbi daret, eamque regeret: adhibuere auspicia[1]. Remus prior sex vultures, Romulus postea, sed duodecim, vidit. Sic Romulus, augurio victor, Romam vocavit; et, ut eam prius legibus quam mœnibus muniret, edixit ne quis vallum transiliret. Quod Remus irridens transilivit; eum iratus Romulus interfecit, his increpans

mitor, ayant considéré la figure de ce jeune homme, n'était pas loin de reconnaître son petit-fils ; en effet, Rémus par les traits de son visage ressemblait beaucoup à sa mère, et son âge se rapportait au temps où il avait été exposé sur le Tibre. Tandis que Numitor flottait dans l'incertitude, Romulus survint tout à coup ; il délivra son frère, et, après avoir tué Amulius, il rétablit sur le trône Numitor, son aïeul.

Ensuite Romulus et Rémus fondèrent une ville dans les mêmes lieux où ils avaient été exposés et élevés ; mais il survint un différend entre eux pour savoir lequel des deux donnerait son nom à la ville et la gouvernerait. Ils eurent recours aux auspices : Rémus le premier aperçut six vautours; Romulus n'en vit qu'après lui, mais douze à la fois. Ainsi, Romulus, vainqueur par l'augure, donna le nom de Rome à la ville; et, voulant la doter de lois avant de l'entourer de murs, il défendit que personne franchît les retranchements. Rémus se riant de cette défense les franchit d'un saut, et Romulus

vultu adolescentis — la figure du jeune-homme
considerato, — étant considérée.
haud erat procul — n'était pas loin [fils,
quin agnosceret nepotem. — qu'il reconnût (de reconnaître) *son* petit-
Nam Remus — Car Rémus
erat simillimus matri — était très-semblable à *sa* mère
lineamentis oris, — par les traits du visage,
ætasque — et *son* âge
congruebat — se rapportait
tempori expositionis. — au temps de l'exposition.
Dum ea res — Pendant que cette chose
teneret animum Numitoris — tenait l'esprit de Numitor
auxium, — en-suspens,
Romulus — Romulus
supervenit repente, — survint tout-à-coup,
et, Amulio interfecto, — et, Amulius ayant été tué,
restituit — il rétablit
Numitorem avum — Numitor *son* aïeul
in regnum. — dans *sa* royauté.
Deinde — Ensuite
Romulus et Remus — Romulus et Rémus
condiderunt urbem — fondèrent une ville
in iisdem locis — dans les mêmes lieux
ubi expositi fuerant — où ils avaient été exposés
educatique; — et élevés;
sed contentio — mais un différend
orta est inter eos, — s'éleva entre eux,
uter daret nomen — lequel-des-deux donnerait *son* nom
urbi novæ, — à la ville nouvelle,
regeretque eam : — et gouvernerait elle :
adhibuere auspicia. — ils employèrent les auspices.
Remus prior — Rémus le premier
vidit sex vultures, — vit six vautours,
Romulus postea, — Romulus *en vit* ensuite,
sed duodecim. — mais douze.
Sic Romulus, — Ainsi Romulus,
victor augurio, — vainqueur par l'augure,
vocavit Romam, — appela *la ville* Rome,
et, ut muniret eam — et, afin qu'il fortifiât elle
legibus — par des lois [railles,
prius quam mœnibus, — avant qu'*il ne la fortifiât* par des mu-
edixit ne quis — il ordonna que personne
transiliret vallum. — ne franchît le rempart.
Quod irridens — De quoi se riant
Remus transilivit; — Rémus *le* franchit;
Romulus iratus — Romulus irrité
interfecit eum, — tua lui,

verbis : « Sic deinceps malo afficietur quicumque transiliet mœnia mea. » Ita solus potitus est imperio Romulus.

II. ROMULUS, ROMANORUM REX PRIMUS.

Romulus imaginem urbis magis quam urbem fecerat : deerant incolæ. Erat in proximo lucus; hunc asylum fecit. Eo statim multitudo latronum pastorumque confugit. Quum vero ipse et populus uxores non haberent, legatos ad vicinas gentes misit, qui societatem connubiumque peterent. Nusquam benigne legatio audita est : ludibrium etiam additum : « Quidni feminis quoque asylum aperuistis? Id enim compar foret connubium. » Romulus, ægritudinem animi dissimulans, ludos parat : indici deinde finitimis spectaculum jubet. Multi convenere studio etiam videndæ novæ urbis, maxime Sabini [1] cum liberis et conjugibus. Ubi spectaculi tempus venit,

indigné le tua, en lui adressant ces paroles : « C'est ainsi que sera puni à l'avenir quiconque osera franchir mes remparts. » Romulus, de cette manière, occupa seul le trône.

II. ROMULUS, PREMIER ROI DES ROMAINS.

Romulus avait fait plutôt l'image d'une ville qu'une ville même : elle manquait d'habitants. Un bois avoisinait Rome, il en fit un asile. Il s'y rendit aussitôt un grand nombre de brigands et de bergers. Mais comme le roi lui-même et son peuple étaient sans femmes, il envoya des députés aux nations voisines pour leur demander leur alliance. La députation ne fut bien accueillie nulle part ; on ajouta même l'ironie au refus : « Pourquoi, leur disait-on, n'avez-vous pas ouvert aussi un asile aux femmes? Cela aurait fait des mariages bien assortis. » Romulus, dissimulant son ressentiment, prépare des jeux et fait annoncer un spectacle chez les peuples voisins. Beaucoup d'entre eux s'y rendirent, très-curieux d'ailleurs de voir la nouvelle ville; les Sabins surtout y vinrent avec leurs enfants et leurs épouses. Dès que le moment du spectacle fut arrivé, tandis

increpans his verbis :
« Sic afficietur malo deinceps
quicumque transiliet mea mœnia. »
Romulus potitus est ita solus imperio.

le gourmandant *par* ces paroles :
« Ainsi sera frappé de mal désormais
quiconque franchira mes remparts. »
Romulus s'empara ainsi seul de l'empire.

II. ROMULUS, PRIMUS REX ROMANORUM.

Romulus
fecerat imaginem urbis, magis quam urbem.
Lucus
erat in proximo ; fecit hunc asylum.
Multitudo latronum pastorumque
confugit statim eo.
Quum vero ipse et populus
non haberent uxores, misit ad gentes vicinas
legatos qui peterent societatem connubiumque.
Legatio audita est benigne nusquam :
ludibrium etiam additum :
« Quidni aperuistis asylum feminis quoque ?
Id enim connubium foret compar. »
Romulus, dissimulans ægritudinem animi,
parat ludos ;
deinde jubet spectaculum indici finitimis.
Multi convenere studio etiam videndæ urbis novæ, maxime Sabini
cum liberis et conjugibus.
Ubi tempus spectaculi venit,
mentesque

II. ROMULUS PREMIER ROI DES ROMAINS.

Romulus
avait fait l'image d'une ville, plutôt qu'une ville.
Un bois-sacré
était dans *un lieu* voisin ;
il fit *de* ce *bois* un asile.
Une multitude de brigands et de bergers
se réfugia aussitôt là.
Mais comme lui-même et *son* peuple
n'avaient pas d'épouses,
il envoya chez les nations voisines
des députés qui demandassent l'alliance et le mariage.
La députation *ne* fut écoutée avec-bienveillance nulle-part :
la raillerie même *fut* ajoutée :
« Pourquoi n'avez-vous pas ouvert un asile aux femmes aussi ?
Car ce mariage serait égal (assorti). »
Romulus, dissimulant l'aigreur de *son* âme,
prépare des jeux ;
ensuite il ordonne le spectacle être annoncé aux *peuples* voisins.
Plusieurs accoururent par le désir même
de voir la ville nouvelle, surtout les Sabins
avec *leurs* enfants et *leurs* femmes.
Dès que le temps du spectacle fut venu,
et que les esprits

eoque deditæ mentes cum oculis erant, tum, dato signo, virgines raptæ sunt : et hæc fuit statim causa bellorum.

Sabini ob virgines raptas bellum adversus Romanos sumpserunt, et, quum Romæ appropinquarent, Tarpeiam virginem nacti sunt, quæ aquæ causa sacrorum hauriendæ descenderat. Hujus pater Romanæ præerat arci. Titus Tatius, Sabinorum dux, Tarpeiæ optionem muneris dedit, si exercitum suum in Capitolium perduxisset. Illa petiit quod Sabini in sinistris manibus gerebant, videlicet annulos et armillas. Quibus dolose promissis, Tarpeia Sabinos in arcem perduxit, ubi Tatius eam scutis obrui præcepit : nam et scuta in lævis habuerant. Sic impia proditio celeri pœna vindicata est.

Romulus adversus Tatium processit, et in eo loco, ubi nunc Romanum forum est, pugnam conseruit. Primo impetu, vir

que les jeux occupaient l'attention et les regards de tous, le signal se donne, on enlève les jeunes filles, et ce fut là aussitôt une cause de guerre.

Les Sabins prirent les armes contre Rome, afin de venger l'enlèvement de leurs filles; ils étaient déjà près de la ville, lorsqu'ils rencontrèrent la jeune Tarpéia, qui était descendue afin de puiser de l'eau pour les sacrifices. Son père était gouverneur de la citadelle. Titus Tatius, général des Sabins, offrit à Tarpéia un présent à son choix, si elle voulait conduire son armée au Capitole. Cette jeune fille demanda ce que les Sabins portaient à leurs mains gauches : c'étaient des anneaux et des bracelets. Tatius les lui ayant astucieusement promis, Tarpéia conduisit les Sabins dans la citadelle, où Tatius la fit écraser sous le poids des boucliers, car les Sabins portaient aussi des boucliers à leurs mains gauches. C'est ainsi qu'une trahison impie reçut un prompt châtiment.

Romulus s'avança contre Tatius et livra le combat au lieu même où est aujourd'hui le forum de Rome. Au premier choc, un Romain

erant deditæ eo
cum oculis,
tum, signo dato,
virgines raptæ sunt :
et hæc fuit statim
causa bellorum.

étaient attachés là
avec les yeux,
alors, un signal étant donné,
les jeunes filles furent enlevées :
et ce fut aussitôt
la cause de guerres.

Sabini sumpserunt bellum
adversus Romanos
ob virgines raptas,
et, quum appropinquarent
Romæ,
nacti sunt Tarpeiam
virginem,
quæ descenderat
causa hauriendæ aquæ
sacrorum.

Les Sabins entreprirent la guerre
contre les Romains
à-cause-de *leurs* jeunes-filles ravies,
et, comme ils approchaient
de Rome,
ils rencontrèrent Tarpéia
jeune-fille,
qui était descendue
en-vue-de puiser l'eau
des sacrifices.

Pater hujus præerat
arci Romanæ.
Titus Tatius,
dux Sabinorum,
dedit optionem muneris
Tarpeiæ,
si perduxisset
suum exercitum
in Capitolium.

Le père de celle-ci commandait
la citadelle romaine.
Titus Tatius,
général des Sabins,
donna le choix d'un présent
à Tarpéia,
si elle avait conduit
son armée
dans le Capitole.

Illa petiit
quod Sabini gerebant
in manibus sinistris,
videlicet annulos
et armillas.

Celle-ci demanda
ce que les Sabins portaient
dans *leurs* mains gauches,
à savoir des anneaux
et des bracelets.

Quibus promissis dolose,
Tarpeia perduxit
Sabinos in arcem,
ubi Tatius præcepit
eam obrui scutis :
nam habuerant
et scuta in lævis.

[sement,
Lesquelles *choses* étant promises astucieu-
Tarpéia conduisit
les Sabins dans la citadelle,
où Tatius ordonna
elle être écrasée sous des boucliers ;
car ils avaient eu (portaient) [gauches.
aussi des boucliers dans leurs *mains*

Sic proditio impia
vindicata est
pœna celeri.

Ainsi une trahison impie
fut vengée
par un châtiment prompt.

Romulus processit
adversus Tatium,
et conseruit pugnam
in eo loco,
ubi forum Romanum
est nunc.
Primo impetu,

Romulus s'avança
contre Tatius,
et engagea le combat
dans ce lieu,
où le forum romain
est maintenant.
Au premier choc,

inter Romanos insignis, nomine Hostilius, fortissime dimicans cecidit; cujus interitu consternati Romani fugere cœperunt. Jam Sabini clamitabant : « Vicimus perfidos hospites, imbelles hostes. Nunc sciunt longe aliud esse virgines rapere, aliud pugnare cum viris. » Tunc Romulus, arma ad cœlum tollens, Jovi ædem vovit, et exercitus, seu forte, seu divinitus, restitit. Prœlium itaque redintegratur; sed raptæ mulieres, crinibus passis, ausæ sunt se inter tela volantia inferre; et hinc patres, inde viros deprecatæ, pacem conciliarunt.

Romulus cum Tatio fœdus percussit, et Sabinos in urbem recepit. Centum ex senioribus elegit, quorum consilio omnia ageret, qui, ob senilem ætatem, Senatus vocati sunt. Tres equitum centurias constituit; plebem in triginta curias distribuit. His ita ordinatis, quum ad Capræ paludem[1] exercitum

distingué, Hostilius, périt en combattant très-vaillamment. A cette vue, les Romains prirent la fuite, saisis de frayeur. Déjà les Sabins s'écriaient : « Nous avons vaincu ces hôtes perfides, ces lâches ennemis ! ils savent maintenant qu'il est bien différent d'enlever des filles et de combattre avec des hommes de cœur. » Alors Romulus, levant ses armes vers le ciel, fit vœu de faire bâtir un temple à Jupiter. Aussitôt l'armée s'arrêta, soit par l'effet du hasard, soit par une inspiration divine. Le combat recommença donc ; mais les femmes qui avaient été enlevées eurent la hardiesse de se jeter, les cheveux épars, au milieu des traits qui volaient de toutes parts, et, suppliant, d'un côté leurs pères, et de l'autre leurs maris, elles les réconcilièrent.

Romulus fit alliance avec Tatius et reçut les Sabins dans la ville. Il choisit cent vieillards pour agir d'après leurs conseils, et, comme ils étaient fort avancés en âge, il les nomma *sénateurs*. Il établit trois centuries de chevaliers et distribua le peuple en trente curies. Ces dispositions étant faites, comme il passait son armée en revue

vir insignis inter Romanos,
Hostilius nomine,
dimicans fortissime
cecidit ;
interitu cujus
Romani consternati
cœperunt fugere.
Jam Sabini clamitabant :
« Vicimus
hospites perfidos,
hostes imbelles.
Sciunt nunc aliud esse
rapere virgines,
aliud pugnare
cum viris. »
Tunc Romulus,
tollens arma ad cœlum,
vovit ædem Jovi,
et exercitus restitit,
seu forte,
seu divinitus.
Itaque prœlium
redintegratur ;
sed mulieres raptæ,
crinibus passis,
ausæ sunt se inferre
inter tela volantia,
et, deprecatæ
hinc patres,
inde viros,
conciliarunt pacem.
Romulus percussit fœdus
cum Tatio,
et recepit Sabinos
in urbem.
Elegit centum
ex senioribus,
consilio quorum
ageret omnia,
qui ob ætatem senilem
vocati sunt Senatus.
Constituit
tres centurias equitum ;
distribuit plebem
in triginta curias.
His ordinatis ita,
quum lustraret exercitum

un homme remarquable parmi les Romains
Hostilius par le nom,
combattant très-vaillamment
tomba ;
par la mort duquel
les Romains effrayés
commencèrent à fuir.
Déjà les Sabins s'écriaient :
« Nous avons vaincu
ces hôtes perfides,
ces ennemis lâches.
Ils savent maintenant autre chose être
de ravir des jeunes filles,
autre chose de combattre
avec des hommes. »
Alors Romulus,
élevant *ses* armes vers le ciel,
voua un temple à Jupiter,
et *son* armée s'arrêta,
soit par hasard,
soit par-inspiration-divine.
C'est-pourquoi le combat
est recommencé ;
mais les femmes enlevées,
les cheveux épars,
osèrent se jeter
parmi les traits qui volaient,
et, ayant supplié
d'un-côté *leurs* pères,
de-l'autre-côté *leurs* époux,
elles ménagèrent la paix.
Romulus contracta alliance
avec Tatius,
et reçut les Sabins
dans la ville.
Il choisit cent
des plus âgés,
par le conseil desquels
il ferait toutes choses,
lesquels, à-cause-de *leur* âge de-vieillard,
furent appelés Sénat.
Il établit
trois centuries de chevaliers ;
il divisa le peuple
en trente curies.
Ces choses étant réglées ainsi,
comme il passait-en-revue l'armée

lustraret, subito coorta est tempestas cum magno fragore tonitribusque, et Romulus e conspectu ablatus est : eum ad deos abiisse vulgo creditum est; cui rei fidem fecit Proculus, vir nobilis. Orta enim inter patres et plebem seditione, is in concionem processit, et jurejurando affirmavit Romulum a se visum augustiore forma quam fuisset, eumdemque præcipere ut seditionibus abstinerent, et virtutem colerent. Ita Romulus pro deo cultus, et Quirinus est appellatus [1].

III. NUMA POMPILIUS, ROMANORUM REX SECUNDUS.

Successit Romulo Numa Pompilius, vir inclyta justitia et religione. Is Curibus, oppido Sabinorum, accitus est. Quum Romam venisset, ut populum ferum religione molliret, sacra plurima instituit. Aram Vestæ consecravit, et ignem in ara perpetuo alendum virginibus dedit. Flaminem [2] Jovis sacer-

auprès du marais de la Chèvre, il s'éleva tout à coup une tempête, affreuse accompagnée de tonnerre et d'un bruit horrible, et Romulus disparut. Le vulgaire crut qu'il était allé vers les dieux ; et Proculus, de la classe des nobles, confirma cette croyance. En effet, une sédition s'étant élevée entre le sénat et le peuple, Proculus s'avança au milieu de l'assemblée, et affirma par serment que Romulus lui avait apparu sous une forme plus majestueuse que celle qu'il avait eue pendant sa vie, et que ce prince recommandait aux Romains de fuir les séditions et de pratiquer la vertu. Romulus fut donc honoré comme un dieu sous le nom de Quirinus.

III. NUMA POMPILIUS, SECOND ROI DES ROMAINS.

A Romulus succéda Numa Pompilius, homme recommandable par sa justice et par sa piété. On le fit venir de Cures, ville des Sabins. Arrivé à Rome, il institua beaucoup de cérémonies sacrées, pour adoucir par la religion le caractère sauvage du peuple. Il consacra un autel à Vesta, et chargea des jeunes filles d'entretenir perpétuellement le feu sacré sur cet autel ; il créa un flamine, prêtre de

ad paludem Capræ,
tempestas coorta est subito,
cum fragore magno
tonitribusque,
et Romulus
ablatus est e conspectu :
creditum est vulgo
eum abiisse ad deos ;
cui rei Proculus,
vir nobilis,
fecit fidem.
Seditione enim orta
inter patres et plebem,
is processit
in concionem,
et affirmavit jurejurando
Romulum
visum esse a se,
forma augustiore
quam fuisset,
eumdemque præcipere
ut abstinerent seditionibus,
et colerent virtutem.
Ita Romulus
cultus est pro Deo,
et appellatus Quirinus.

près du marais de la Chèvre,
une tempête s'éleva tout-à-coup,
avec un bruit grand
et *avec* des tonnerres,
et Romulus
fut enlevé de la vue (disparut) :
il fut cru généralement
lui s'en être allé vers les dieux ;
à laquelle chose Proculus,
homme noble,
donna créance.
Car une sédition s'étant élevée
entre les sénateurs et le peuple,
celui-ci (Proculus) s'avança
dans l'assemblée,
et affirma par serment
Romulus
avoir été vu par lui-même,
sous une forme plus auguste
qu'il *n*'avait été *auparavant*,
et le même *Romulus* recommander
qu'ils s'abstinssent de séditions,
et qu'ils pratiquassent la vertu.
Ainsi Romulus
fut honoré comme Dieu,
et appelé Quirinus.

III. NUMA POMPILIUS, SECUNDUS REX ROMANORUM.

Numa Pompilius,
vir justitia
et religione inclyta,
successit Romulo.
Is accitus est Curibus,
oppido Sabinorum.
Quum venisset Romam,
ut molliret religione
populum ferum,
instituit
plurima sacra.
Consecravit aram Vestæ,
et dedit virginibus
ignem
alendum perpetuo
in ara.

III. NUMA POMPILIUS, SECOND ROI DES ROMAINS.

Numa Pompilius,
homme d'une justice
et d'une piété remarquable,
succéda à Romulus.
Celui-ci (Numa) fut appelé de Cures,
ville des Sabins.
Lorsqu'il fut venu à Rome,
afin qu'il adoucît par la religion
le peuple farouche,
il institua
de nombreuses *cérémonies* sacrées.
Il consacra un autel à Vesta,
et donna à des jeunes-filles
un feu
devant être entretenu perpétuellement
sur *cet* autel.

dotem creavit; eumque insigni veste et curuli sella [1] ornavit. Duodecim Salios [2] Martis sacerdotes legit, qui ancilia [3] quædam, imperii pignora, e cœlo, ut putabant, delapsa ferre per urbem, canentes et rite saltantes, solebant. Annum in duodecim menses ad cursum lunæ descripsit; nefastos fastosque dies [4] fecit; portas Jano [5] gemino ædificavit, ut esset index pacis et belli : nam apertus, in armis esse civitatem, clausus vero, pacatos circa omnes populos significabat.

Leges quoque plurimas et utiles tulit Numa. Ut vero majorem institutis suis auctoritatem conciliaret, simulavit sibi cum dea Ægeria [6] esse colloquia nocturna, ejusque monitu se omnia quæ ageret facere. Lucus erat quem medium fons perenni rigabat aqua; eo sæpe Numa sine arbitris se inferebat velut ad congressum deæ : ita omnium animos religione im-

Jupiter, et lui donna un vêtement distinctif et une chaise curule. Il fit choix de douze Saliens, ou prêtres de Mars, dont la fonction était de porter dans les rues de Rome, en chantant et en sautant selon un rite particulier, certains boucliers que l'on croyait tombés du ciel comme un gage assuré de l'empire. Il partagea l'année en douze mois selon le cours de la lune; il établit les jours fastes et les jours néfastes; il mit des portes au temple de Janus à deux visages, afin qu'elles servissent à annoncer la paix et la guerre : car le temple ouvert signifiait que Rome était en guerre; fermé, il indiquait que tous les peuples d'alentour étaient en paix.

Numa fit aussi un grand nombre de lois utiles; et, pour donner plus de crédit à ses institutions, il feignit d'avoir, pendant la nuit, des entretiens secrets avec la déesse Égérie; et de ne rien faire que d'après ses conseils. Il y avait un bois sacré, dont le milieu était arrosé par une source intarissable. C'était là que Numa se rendait souvent sans témoins, comme pour s'entretenir avec la déesse; par

Creavit flaminem,
sacerdotem Jovis,
ornavitque eum
veste insigni
et sella curuli.
Legit duodecim Salios,
sacerdotes Martis,
qui, canentes et saltantes
rite,
solebant ferre per urbem
quædam ancilia,
pignora imperii,
delapsa e cœlo,
ut putabant.
Descripsit annum
in duodecim menses
ad cursum lunæ.
Fecit dies nefastos
fastosque;
ædificavit portas
Jano gemino,
ut esset index
pacis et belli :
nam apertus significabat
civitatem esse in armis,
clausus vero
omnes populos circa
pacatos.
Numa tulit quoque
leges plurimas et utiles.
Ut vero conciliaret
auctoritatem majorem
suis institutis,
simulavit
colloquia nocturna
esse sibi cum dea Ægeria,
seque facere
omnia quæ ageret
monitu ejus.
Lucus erat,
quem fons rigabat medium
aqua perenni ;
Numa
se inferebat sæpe eo
sine arbitris,
velut ad congressum deæ ;
imbuit ita animos

Il créa un flamine,
prêtre de Jupiter,
et orna lui
d'un vêtement distinctif
et d'une chaise curule.
Il choisit douze Saliens,
prêtres de Mars,
qui, chantant et dansant
selon-les-rites,
avaient-coutume de porter par la ville
certains boucliers,
gages de l'empire,
tombés du ciel,
comme ils (les hommes) croyaient.
Il divisa l'année
en douze mois
selon le cours de la lune.
Il fit les jours néfastes
et *les jours* fastes;
il bâtit les portes *du temple*
à Janus double,
afin qu'il fût l'indicateur
de la paix et de la guerre :
car étant ouvert il signifiait
la cité être en armes,
mais étant fermé *il signifiait*
tous les peuples alentour
être en-paix.
Numa porta aussi
des lois nombreuses et utiles.
Mais afin qu'il conciliât
une autorité plus grande
à ses institutions,
il feignit
des entrevues nocturnes
être à lui-même avec la déesse Égérie,
et lui-même faire
toutes les choses qu'il faisait
par l'avertissement d'elle.
Un bois-sacré était,
qu'une source arrosait par-le-milieu
d'une eau vive ;
Numa
se transportait souvent là
sans témoins,
comme à l'entrevue de la déesse ;
il pénétra tellement les esprits

buit, ut fides et jusjurandum, non minus quam legum et pœnarum metus, cives continerent. Bellum quidem nullum gessit, sed non minus civitati profuit quam Romulus. Morbo exstinctus, in Janiculo ' monte sepultus est. Ita duo deinceps reges, ille bello, hic pace, civitatem auxerunt. Romulus septem et triginta regnavit annos; Numa tres et quadraginta.

IV. TULLUS HOSTILIUS, ROMANORUM REX TERTIUS.

Mortuo Numa, Tullus Hostilius rex creatus est. Hic non solum proximo regi dissimilis, sed etiam Romulo ferocior fuit. Eo regnante, bellum inter Albanos et Romanos exortum est. Ducibus Hostilio et Fuffetio placuit paucorum manibus fata utriusque populi committi. Erant apud Romanos trigemini Horatii, trigemini quoque apud Albanos Curiatii. Cum iis agunt reges ut pro sua quisque patria dimicent ferro. Fœdus

cette conduite, il inspira aux Romains de tels sentiments de religion, que la bonne foi et le respect pour le serment retenaient les citoyens dans le devoir, non moins que la crainte des lois et des châtiments. A la vérité il ne fit aucune guerre, mais il ne rendit pas moins de services à la ville que Romulus. Il mourut de maladie, et fut enterré sur le mont Janicule. Ainsi les deux premiers rois de Rome contribuèrent à son agrandissement, l'un par la guerre, l'autre par la paix. Romulus régna trente-sept ans, et Numa quarante-trois ans.

IV. TULLUS HOSTILIUS, TROISIÈME ROI DES ROMAINS.

Après Numa, on créa roi Tullus Hostilius. Ce prince, bien différent de son prédécesseur, fut encore plus guerrier que Romulus. Sous son règne, la guerre s'alluma entre les Albains et les Romains. Les généraux Hostilius et Fuffétius convinrent de remettre les destinées de l'un et de l'autre peuple entre les mains d'un petit nombre de combattants. Il y avait du côté des Romains trois frères jumeaux nommés les Horaces, et du côté des Albains trois autres frères jumeaux appelés les Curiaces. Les rois traitèrent avec eux afin qu'ils combattissent pour leur patrie, et l'on convint que l'empire appar-

religione,
ut fides et jusjurandum
non continerent cives minus
quam metus legum
et pœnarum.
Gessit quidem
nullum bellum,
sed non profuit civitati
minus quam Romulus.
Exstinctus morbo
sepultus est
in monte Janiculo.
Ita duo reges deinceps
auxerunt civitatem,
ille bello,
hic pace.
Romulus regnavit
septem et triginta annos;
Numa
tres et quadraginta.

de *cette* croyance-religieuse,
que la bonne-foi et le serment
ne retenaient pas les citoyens moins
que la crainte des lois
et des châtiments.
Il *ne* fit à la vérité
aucune guerre,
mais il ne fut-pas-utile à la cité
moins que Romulus.
S'étant éteint de maladie
il fut enseveli
sur le mont Janicule.
Ainsi deux rois de-suite
augmentèrent la cité,
celui-là (Romulus) par la guerre,
celui-ci (Numa) par la paix.
Romulus régna
sept et trente (trente-sept) ans;
Numa *régna*
trois et quarante (quarante-trois) *ans*.

IV. TULLUS HOSTILIUS, TERTIUS REX ROMANORUM.

Numa mortuo,
Tullus Hostilius
creatus est rex.
Hic fuit non solum
dissimilis proximo regi,
sed etiam ferocior
Romulo.
Eo regnante,
bellum exortum est
inter Albanos
et Romanos.
Placuit Hostilio
et Fuffetio ducibus
fata utriusque populi
committi manibus
paucorum.
Trigemini Horatii
erant apud Romanos,
trigemini Curiatii
quoque apud Albanos.
Reges aguint cum his
ut dimicent quisque ferro

IV. TULLUS HOSTILIUS, TROISIÈME ROI DES ROMAINS.

Numa étant mort,
Tullus Hostilius
fut créé roi.
Celui-ci fut non-seulement
différent du dernier roi,
mais encore plus guerrier
que Romulus.
Lui régnant,
la guerre s'éleva
entre les Albains
et les Romains.
Il plut à Hostilius
et à Fuffétius, généraux
les destinées de l'un-et-l'autre peuple
être confiées aux mains
d'un petit-nombre *de combattants*.
Trois Horaces
étaient chez les Romains,
trois Curiaces
étaient aussi chez les Albains.
Les rois traitent avec eux
pour qu'ils combattent chacun par le fer

ictum est ea lege, ut unde victoria, ibi quoque imperium esset. Itaque trigemini arma capiunt, et in medium inter duas acies procedunt. Consederant utrinque duo exercitus. Datur signum, infestisque armis terni juvenes, magnorum exercituum animos gerentes, concurrunt.

Ut primo concursu increpuere arma, horror ingens spectantes perstrinxit. Consertis deinde manibus, statim duo Romani alius super alium exspirantes ceciderunt; tres Albani vulnerati. Ad casum Romanorum conclamavit gaudio exercitus Albanus. Romanos jam spes tota deserebat. Unum Horatium tres Curiatii circumsteterant : is, quamvis integer, quia tribus impar erat, fugam simulavit, ut singulos, per intervalla secuturos, separatim aggrederetur. Jam aliquantum spatii ex eo loco, ubi pugnatum est, aufugerat, quum respiciens videt unum Curiatium haud procul ab se abesse. In eum magno impetu redit, et, dum Albanus exercitus inclamat Curiatiis ut opem ferant fratri, jam Horatius eum occide-

tiendrait au parti victorieux. En conséquence, les trois frères de part et d'autre prennent leurs armes et s'avancent au milieu de l'espace qui séparait les deux armées rangées en bataille. On donne le signal, et les guerriers, marchant trois contre trois et portant en eux six le courage de deux grandes armées, en viennent aux mains.

Dès qu'on entendit le premier choc des armes, les spectateurs furent glacés d'effroi. Le combat s'étant engagé, deux Romains tombèrent aussitôt expirants l'un sur l'autre. Les trois Albains étaient blessés. A la chute des Romains, l'armée albaine poussa un cri de joie. Déjà tout espoir abandonnait les Romains. Les trois Curiaces entouraient le seul Horace qui fût resté ; quoique sans blessure, comme il se sentait trop faible contre trois, il fit semblant de fuir, afin d'attaquer séparément chacun de ses adversaires, qui le suivaient à différentes distances. Déjà il avait fui assez loin de l'endroit où l'on avait combattu, lorsque en se retournant il voit un Curiace assez près de lui ; il revient sur lui avec impétuosité, et, tandis que l'armée des Albains crie aux Curiaces de secourir leur frère, déjà Horace

pro sua patria.
Fœdus ictum est ea lege,
ut imperium esset quoque
ibi inde victoria.
Itaque trigemini
capiunt arma,
et procedunt in medium
inter duas acies.
Signum datur,
ternique juvenes,
gerentes animos
magnorum exercituum,
concurrunt armis infestis.
Ut arma increpuere
primo concursu,
ingens horror
perstrinxit spectantes.
Deinde manibus consertis,
duo Romani exspirantes
ceciderunt statim
alius super alium;
tres Albani vulnerati.
Exercitus Albanus
conclamavit gaudio
ad casum Romanorum.
Jam tota spes
deserebat Romanos.
Tres Curiatii
circumsteterant
unum Horatium :
is, quamvis integer,
quia erat impar tribus,
simulavit fugam,
ut aggrederetur separatim
singulos secuturos
per intervalla.
Jam aufugerat
aliquantum spatii ex eo loco
ubi pugnatum erat,
quum respiciens videt
unum Curiatium
abesse haud procul ab se.
Redit in eum
magno impetu,
et, dum exercitus Albanus
inclamat Curiatiis
ut ferant opem fratri,

pour leur patrie.
La convention fut conclue à cette condition,
que l'empire serait aussi
là d'où la victoire *serait*.
C'est-pourquoi les trois *de part et d'autre*
prennent les armes,
et s'avancent au milieu
entre les deux armées.
Le signal est donné,
et les trois jeunes-gens,
portant les esprits
de grandes armées,
s'entre-choquent avec *leurs* armes ennemies.
Dès que les armes eurent retenti
par le premier choc,
une grande horreur
saisit ceux qui regardaient.
Ensuite les mains étant engagées,
deux Romains expirants
tombèrent aussitôt
l'un sur l'autre;
les trois Albains *furent* blessés.
L'armée albaine
cria de joie
à la chute des Romains.
Déjà tout espoir
abandonnait les Romains.
Les trois Curiaces
avaient entouré
le seul Horace :
celui-ci, quoique intact (non blessé),
parce qu'il était non-égal à trois,
feignit la fuite,
afin qu'il attaquât séparément
chacun *des Curiaces* devant suivre *lui*
par intervalles (à distance).
Déjà il avait fui
un peu d'espace depuis ce lieu
où on avait combattu,
lorsque regardant-derrière il voit
un Curiace
être-éloigné non beaucoup de lui.
Il revient sur lui
avec une grande impétuosité,
et, pendant que l'armée albaine
crie aux Curiaces
qu'ils portent secours à *leur* frère,

rat. Alterum deinde, priusquam tertius posset consequi, interfecit.

Jam singuli supererant, sed nec spe nec viribus pares. Alterius erat intactum ferro corpus, et geminata victoria ferox animus; alter fessum vulnere, fessum cursu trahebat corpus. Nec illud prœlium fuit. Romanus exsultans male sustinentem arma conficit, jacentemque spoliat. Romani ovantes ac gratulantes Horatium accipiunt, et domum deducunt. Princeps ibat Horatius, trium fratrum spolia præ se gerens. Cui obvia fuit soror, quæ desponsa fuerat uni ex Curiatiis, visoque super humeros fratris paludamento sponsi, quod ipsa confecerat, flere et crines solvere cœpit. Movit feroci juveni animum comploratio sororis in tanto gaudio publico ; stricto itaque gladio transfigit puellam, simul eam verbis increpans : « Abi hinc cum immaturo amore ad sponsum, oblita fra-

l'avait tué. Il immole ensuite le second avant que le troisième ait pu l'atteindre.

Il ne restait plus de chaque côté qu'un combattant, mais ils n'étaient égaux ni en espérance ni en force : l'un était sans blessure et fier de sa double victoire ; l'autre traînait son corps épuisé par ses blessures et par la course. Aussi ce ne fut point un combat : le Romain triomphant perce le dernier Curiace, qui pouvait à peine soutenir ses armes, et dépouille son cadavre. Les Romains accueillent Horace avec des transports et des cris de joie ; ils le félicitent et le reconduisent chez lui. Horace marchait à leur tête, portant devant lui les dépouilles des trois frères. Sa sœur, qui avait été promise en mariage à l'un des Curiaces, ayant vu sur les épaules du vainqueur la cotte d'armes qu'elle avait faite elle-même pour son fiancé, se mit à pleurer et à dénouer ses cheveux. La fierté du jeune Horace s'indigna du désespoir de sa sœur au milieu de l'allégresse publique; il tire son épée, et la plonge dans le sein de l'infortunée en lui adressant ces dures paroles : « Va avec ton amour déplacé retrouver un amant

jam Horatius
occiderat eum.
Interficit deinde alterum,
priusquam tertius
posset consequi.
Jam supererant singuli,
sed pares nec spe,
nec viribus.
Corpus alterius
erat intactum ferro,
et animus
ferox victoria geminata;
alter trahebat corpus
fessum vulnere,
fessum cursu.
Nec illud fuit prœlium.
Romanus exsultans
conficit
sustinentem male arma,
spoliatque jacentem.
Romani ovantes
ac gratulantes
excipiunt Horatium,
et deducunt domum.
Horatius, ferens præ se
spolia trium fratrum,
ibat princeps.
Cui soror
fuit obvia,
quæ desponsa fuerat
uni ex Curiatiis,
paludamentoque sponsi,
quod ipsa confecerat,
viso super humeros fratris,
cœpit flere
et solvere crines.
Comploratio sororis
in gaudio publico tanto
movit animum
juveni feroci;
itaque gladio stricto,
transfigit puellam,
increpans simul eam
verbis :
« Abi hinc ad sponsum
cum amore immaturo,
oblita fratrum,

déjà Horace
avait tué lui.
Il tue ensuite l'autre,
avant que le troisième
pût atteindre *lui*.
Déjà ils restaient un-contre-un,
mais égaux ni par l'espérance,
ni par les forces.
Le corps de l'un
était non-touché par le fer,
et *son* courage
fier de *sa* victoire doublée;
l'autre traînait *son* corps
fatigué par une blessure,
fatigué par la course.
Et cela ne fut pas un combat.
Le Romain bondissant
achève *son ennemi*
soutenant mal (avec peine) *ses* armes,
et dépouille *lui* étendu *à terre*.
Les Romains triomphants
et félicitant
reçoivent Horace,
et *le* conduisent à *sa* maison.
Horace, portant devant lui
les dépouilles des trois frères,
marchait le premier.
Auquel *sa* sœur
fut à-rencontre,
laquelle avait été fiancée
à un des Curiaces,
et la cotte-d'armes de *son* fiancé,
laquelle elle-même avait faite,
étant vue sur les épaules de *son* frère,
elle commença à pleurer
et à dénouer *ses* cheveux.
Les gémissements de *sa* sœur
dans une joie publique si-grande
émurent le cœur
au (du) jeune homme fier;
c'est-pourquoi *son* épée étant tirée,
il perce la jeune-fille,
gourmandant en-même-temps elle
par *ces* paroles :
« Va-t'en d'ici vers *ton* fiancé
avec *cet* amour inopportun,
toi qui as oublié *tes* frères,

trum, oblita patriæ. Sic eat quæcumque Romana lugebit hostem. »

Atrox id visum est facinus patribus plebique : quare raptus est in jus Horatius et apud judices condemnatus. Jam accesserat lictor[1], injiciebatque laqueum. Tum Horatius ad populum provocavit. Interea pater Horatii senex proclamabat filiam suam jure cæsam fuisse; et juvenem amplexus, spoliaque Curiatiorum ostentans, orabat populum ne se orbum liberis faceret. Non tulit populus patris lacrimas, juvenemque absolvit, magis admiratione virtutis quam jure causæ. Ut tamen cædes manifesta expiaretur, pater, quibusdam sacrificiis peractis, transmisit per viam tigillum, et filium, capite adoperto, velut sub jugum misit : quod tigillum Sororium appellatum est.

Non diu pax Albana mansit : nam Fuffetius, dux Albanorum, quum invidiosum se apud cives videret, quod bellum uno paucorum certamine finisset, ut rem corrigeret, Veientes[2]

qui te fait oublier tes frères et ta patrie. Ainsi périsse toute Romaine qui pleurera un ennemi ! »

Cette action parut atroce au sénat et au peuple ; aussi Horace fut traduit en justice et condamné. Déjà le licteur s'était avancé et allait lui attacher les mains, lorsqu'il en appela au peuple. Cependant son père, déjà avancé en âge, criait hautement que sa fille avait mérité la mort ; puis, embrassant le jeune homme et montrant les dépouilles des trois Curiaces, il suppliait le peuple de ne pas le priver de tous ses enfants. Le peuple fut sensible aux larmes du père et il renvoya le fils absous, plus par admiration pour son courage que par un sentiment de justice. Cependant, pour expier un meurtre aussi public, le vieil Horace, après avoir fait quelques sacrifices, éleva une poutre en travers de la voie publique, et voulut que son fils, la tête couverte d'un voile, passât en quelque sorte sous le joug : cette poutre fut appelée la *poutre de la sœur*.

La paix avec les Albains ne fut pas de longue durée. Fuffétius, leur chef, voyant qu'il était odieux à ses concitoyens, pour avoir terminé la guerre par un combat singulier, voulut réparer

oblita patriæ.
Quæcumque Romana
lugebit hostem
eat sic ! »
Id facinus
visum est atrox
patribus plebique.
Quare Horatius
raptus est in jus,
et condemnatus
apud judices.
Jam lictor accesserat,
injiciebatque laqueum.
Tum Horatius
provocavit ad populum.
Interea senex pater Horatii
proclamabat suam filiam
cæsam fuisse jure ;
et amplexus juvenem,
ostentansque
spolia Curiatiorum,
orabat populum
ne faceret se orbum liberis.
Populus non tulit
lacrimas patris,
absolvitque juvenem,
magis admiratione virtutis
quam jure causæ.
Tamen, ut cædes manifesta
expiaretur,
pater,
quibusdam sacrificiis
peractis,
transmisit per viam
tigillum
et misit filium,
capite adoperto,
velut sub jugum :
quod tigillum
appellatum est Sororium.
Pax Albana
non mansit diu :
nam Fuffetius,
dux Albanorum,
quum videret se
invidiosum apud cives,
quod finiset bellum

qui as oublié ta patrie.
Que toute Romaine
qui pleurera un ennemi
s'en aille (soit traitée) ainsi ! »
Cette action
parut atroce
aux sénateurs et au peuple.
C'est-pourquoi Horace
fut traîné en justice,
et condamné
devant les juges.
Déjà le licteur s'était approché,
et *lui* jetait le lacet.
Alors Horace
en appela au peuple.
Cependant le vieux père d'Horace
s'écriait sa fille
avoir été tuée avec droit ;
et ayant embrassé le jeune homme,
et montrant
les dépouilles des Curiaces,
il priait le peuple
qu'il ne fît pas lui-même privé d'enfants.
Le peuple ne supporta (résista) pas
les (aux) larmes du père,
et il renvoya-absous le jeune-homme,
plus par admiration de *son* courage
que par le droit de la cause.
Cependant, afin que le meurtre manifeste
fût expié,
le père,
certains sacrifices
étant achevés,
plaça en-travers-de la route
une solive
et envoya *son* fils,
la tête couverte,
comme sous le joug :
laquelle solive
fut appelée *solive* de-la-sœur.
La paix albaine (avec Albe)
ne dura pas longtemps :
car Fuffétius,
général des Albains,
comme il voyait lui-même
odieux chez *ses* concitoyens,
parce qu'il avait fini la guerre

adversus Romanos concitavit. Ipse ab Tullo in auxilium arcessitus, aciem in collem subduxit, ut fortunam belli experiretur ac sequeretur. Qua re Tullus intellecta, dixit clara voce suo illud jussu Fuffetium facere, ut hostes a tergo circumvenirentur. Quo audito, hostes territi victique sunt. Postera die Fuffetius, quum ad gratulandum Tullo venisset, jussu illius quadrigis religatus est, et in diversa distractus. Deinde Tullus Albam propter ducis perfidiam diruit, et Albanos Romam transire jussit.

Roma interim crevit Albæ ruinis; duplicatus est civium numerus; mons Cœlius urbi additus, et, quo frequentius habitaretur, eam sedem Tullus regiæ cepit, ibique deinde habitavit. Auctarum virium fiducia elatus, bellum Sabinis indixit; pestilentia insecuta est : nulla tamen ab armis quies dabatur.

sa faute, et souleva les Véiens contre le peuple romain. Appelé lui-même par Tullus au secours des Romains, il posta son armée sur une colline, pour attendre et suivre ensuite la fortune de la guerre. Tullus, s'en étant aperçu, dit à haute voix que c'était par son ordre que Fuffétius agissait ainsi, afin d'envelopper les ennemis par derrière. Les Véiens l'entendirent, furent saisis d'épouvante et furent vaincus. Le lendemain, Fuffétius étant venu féliciter Tullus, celui-ci le fit tirer à quatre chevaux. Ensuite Tullus fit raser Albe, à cause de la perfidie de son chef, et en transféra les habitants à Rome.

Cependant Rome s'accrut des ruines d'Albe; le nombre des citoyens doubla. Le mont Célius fut ajouté à la ville, et afin de peupler ce quartier, Tullus le choisit pour y bâtir son palais, et y fixa dans la suite sa résidence. Enorgueilli par l'accroissement de ses forces, il déclara la guerre aux Sabins, et les hostilités durèrent malgré la peste qui survint. Ce prince belliqueux pensait que

uno certamine paucorum,
ut corrigeret rem,
concitavit Veientes
adversus Romanos.
Ipse arcessitus in auxilium
ab Tullo
subduxit aciem
in collem,
ut experiretur
ac sequeretur
fortunam belli.
Qua re intellecta,
Tullus dixit voce clara
Fuffetium facere illud
suo jussu,
ut hostes
circumvenirentur a tergo.
Quo audito,
hostes territi sunt
victique.
Postera die, Fuffetius,
quum venisset
ad gratulandum Tullo,
religatus est quadrigis,
jussu illius,
et distractus in diversa.
Deinde Tullus
diruit Albam,
propter perfidiam ducis,
et jussit Albanos
transire Romam.
Interim Roma crevit
ruinis Albæ ;
numerus civium
duplicatus est;
mons Cœlius additus urbi,
et quo habitaretur
frequentius,
Tullus cepit eam sedem
regiæ,
habitavitque ibi deinde.
Elatus fiducia
virium auctarum,
indixit bellum Sabinis ;
pestilentia insecuta est :
tamen nulla quies ab armis
dabatur.

par un seul combat de quelques-uns,
afin qu'il corrigeât (réparât) *cette* chose,
excita les Véiens
contre les Romains.
Lui-même appelé au secours
par Tullus,
retira *son* armée
sur une colline,
afin qu'il éprouvât
et qu'il suivît
la fortune de la guerre.
Cette chose ayant été remarquée,
Tullus dit à voix claire (haute)
Fuffétius faire cela
par son ordre,
afin que les ennemis
fussent enveloppés par derrière.
Cela étant entendu,
les ennemis furent épouvantés
et *furent* vaincus.
Le jour suivant, Fuffétius,
lorsqu'il fut venu
pour féliciter Tullus,
fut attaché à un char-à-quatre-chevaux,
par l'ordre de celui-là,
et tiré en *parties* contraires (écartelé).
Ensuite Tullus
détruisit Albe,
à cause de la perfidie du chef,
et ordonna les Albains
passer dans Rome.
Cependant Rome s'accrut
des ruines d'Albe ;
le nombre des citoyens
fut doublé;
le mont Célius *fut* ajouté à la ville,
et afin qu'il fût habité
en-plus-grand-nombre,
Tullus prit cet emplacement
pour *son* palais,
et il habita là ensuite.
Enorgueilli par la confiance
de *ses* forces augmentées,
il déclara la guerre aux Sabins;
la peste suivit :
cependant aucun repos du-côté des armes
n'était donné.

Credebat enim rex bellicosus salubriora militiæ quam domi esse juvenum corpora ; sed ipse quoque diuturno morbo est implicitus : tunc fracti simul cum corpore sunt spiritus illi feroces, nullique rei deinceps nisi sacris operam dedit. Memorant Tullum, fulmine ictum, cum domo conflagrasse. Tullus magna gloria belli regnavit annos duos et triginta.

V. ANCUS MARTIUS, ROMANORUM REX QUARTUS.

Tullo mortuo, Ancum Martium regem populus creavit. Numæ Pompilii nepos Ancus Martius erat, æquitate et religione avo similis. Tunc Latini [1], cum quibus Tullo regnante ictum fœdus erat, sustulerunt animos, et incursionem in agrum Romanum fecerunt. Ancus, priusquam eis bellum indiceret, legatum misit qui res repeteret, eumque morem posteri retinuerunt. Id autem hoc modo fiebat. Legatus, ubi ad fines eorum venit a quibus res repetuntur, capite velato, ait :

les jeunes gens se portent beaucoup mieux en temps de guerre qu'en temps de paix. Mais il fut attaqué lui-même d'une longue maladie, et dans la suite il ne s'occupa plus que d'affaires de religion. On dit que Tullus, frappé de la foudre, fut consumé ainsi que sa maison. Il régna trente-deux ans, avec la réputation d'un grand guerrier.

V. ANCUS MARTIUS, QUATRIÈME ROI DES ROMAINS.

Après la mort de Tullus, le peuple élut pour roi Ancus Martius. Il était petit-fils de Numa Pompilius, et ressemblait à son aïeul par sa piété et sa justice. Les Latins, avec qui on avait fait alliance sous le règne de Tullus, reprirent leur audace et firent des incursions sur le territoire romain. Ancus, avant de leur déclarer la guerre, leur envoya un député pour obtenir satisfaction ; et cet usage s'est maintenu dans la suite. Voici de quelle manière cela se fait. Le député, arrivé sur les confins de ceux à qui l'on demande satisfaction, se couvre la tête et dit : « Écoute-moi, Jupiter, et vous, confins de ce

Rex enim bellicosus
credebat corpora juvenum
esse salubriora militiæ
quam domi;
sed ipse quoque
implicitus est
morbo diuturno;
tunc illi spiritus feroces
fracti sunt cum corpore,
deditque operam deinceps
nulli rei,
nisi sacris.
Memorant Tullum
ictum fulmine
conflagrasse cum domo.
Tullus regnavit
duos et triginta annos
magna gloria belli.

Car *ce* roi belliqueux
croyait les corps des jeunes-gens
être mieux portants à la guerre
qu'au pays (dans la paix) ;
mais lui-même aussi
fut embarrassé
dans une maladie longue :
alors ces sentiments fiers
furent brisés avec *son* corps,
et il *ne* donna *son* soin désormais
à aucune chose,
si-ce-n'est aux choses sacrées.
On rapporte Tullus
frappé par la foudre
avoir brûlé avec *sa* maison.
Tullus régna
deux et trente (trente-deux) années
avec une grande gloire de guerre.

V. ANCUS MARTIUS, QUARTUS REX ROMANORUM.

Tullo mortuo,
populus creavit regem
Ancum Martium.
Ancus Martius erat nepos
Numæ Pompilii,
similis avo
æquitate et religione.
Tunc Latini
cum quibus
fœdus ictum erat,
Tullo regnante,
sustulerunt animos,
et fecerunt incursionem
in agrum Romanum.
Ancus, priusquam
indiceret bellum eis,
misit legatum
qui repeteret res,
posterique
retinuerunt eum morem.
Id autem fiebat hoc modo.
Legatus, ubi venit ad fines
eorum a quibus
res repetuntur,
capite velato, ait :

V. ANCUS MARTIUS, QUATRIÈME ROI DES ROMAINS.

Tullus étant mort,
le peuple élut roi
Ancus Martius.
Ancus Martius était petit-fils
de Numa Pompilius,
semblable à *son* grand-père
par l'équité et par la religion.
Alors les Latins
avec lesquels
une alliance avait été conclue,
Tullus régnant,
relevèrent *leurs* courages,
et firent une incursion
sur le territoire romain.
Ancus, avant que
il déclarât la guerre à eux,
envoya un député
qui réclamât les choses *enlevées*,
et les descendants
ont gardé cette coutume.
Or cela se faisait de cette manière.
Le député, dès qu'il est venu près des frontières
de ceux auxquels
les choses sont réclamées,
sa tête étant voilée, dit :

« Audi, Jupiter; audite, fines hujus populi. Ego sum publicus nuntius populi Romani : verbis meis fides sit. » Deinde peragit postulata. Si non deduntur res quas exposcit, hastam in fines hostium emittit, bellumque ita indicit. Legatus qui ea de re mittitur, fecialis[1], ritusque belli indicendi jus feciale appellatur.

Legato Romano res repetenti superbe responsum est a Latinis : quare bellum hoc modo eis indictum est. Ancus, exercitu conscripto, profectus, Latinos fudit, et, oppidis deletis, cives Romam traduxit. Quum autem in tanta hominum multitudine facinora clandestina fierent, Ancus carcerem in media urbe ad terrorem increscentis audaciæ ædificavit; muro lapideo urbem circumdedit, et Janiculum montem, ponte sublicio in Tiberim facto, urbi conjunxit. Pluribus aliis rebus intra paucos annos confectis, immatura morte præreptus, non potuit præstare qualem promiserat regem.

peuple, écoutez-moi : je suis l'envoyé public du peuple romain ; qu'on ajoute foi à mes paroles. » Ensuite il expose l'objet de sa demande. S'il n'obtient pas satisfaction, il lance un javelot sur le territoire ennemi, et déclare ainsi la guerre. Le député chargé de cette mission se nomme *fécial*, et l'on appelle *droit fécial* cette manière de déclarer la guerre.

Les Latins répondirent avec hauteur aux représentations de l'envoyé romain ; c'est pourquoi on leur déclara la guerre de la manière que nous venons de décrire. Ancus, ayant levé une armée, tailla en pièces les Latins ; et, après avoir détruit leurs villes, il en fit passer les habitants à Rome. Comme, au sein d'une multitude considérable, il se commettait beaucoup de désordres cachés, Ancus, pour effrayer l'audace toujours croissante, fit construire une prison au milieu de la ville ; il entoura Rome d'un mur de pierre, et la fit communiquer au mont Janicule par le moyen d'un pont de bois jeté sur le Tibre. Il avait, en peu d'années, achevé beaucoup d'autres ouvrages, lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever et l'empêcher de réaliser les espérances qu'il avait données comme roi.

« Audi, Jupiter;	« Écoute, Jupiter;
es hujus populi, audite.	frontières de ce peuple, écoutez.
go sum nuntius publicus	Je suis l'envoyé public
opuli Romani :	du peuple romain :
des sit meis verbis. »	que la créance soit à mes paroles. »
einde peragit postulata.	Ensuite il expose les réclamations.
Si res quas exposcit	Si les choses qu'il réclame
non deduntur,	ne sont pas données,
e ittit hastem hostilem	il lance un javelot ennemi
in fines,	sur les frontières,
indicitque ita bellum.	et déclare ainsi la guerre,
Legatus	Le député
qui mittitur de ea re	qui est envoyé pour cet objet
appellatur fecialis,	est appelé fécial,
ritusque indicendi belli	et *cette* manière de déclarer la guerre
us feciale.	*est appelée* droit fécial.
Responsum est superbe	Il fut répondu orgueilleusement
a Latinis legato Romano	par les Latins au député romain
eposcenti res;	réclamant les choses ;
uare bellum	c'est-pourquoi la guerre
dictum est eis hoc modo.	fut déclarée à eux de cette manière.
ncus profectus,	Ancus étant parti,
exercitu conscripto,	une armée étant levée,
dit Latinos,	mit-en-déroute les Latins,
et, oppidis deletis,	et, les villes étant détruites,
aduxit cives Romam.	il fit-passer les habitants à Rome.
uum autem facinora	Mais comme des crimes
andestina	clandestins
rent in tanta multitudine	se faisaient dans une si-grande multitude
minum,	d'hommes,
cus ædificavit carcerem	Ancus bâtit une prison
media urbe	au milieu-de la ville
terrorem	pour la terreur
udaciæ increscentis :	de l'audace croissante :
cumdedit urbem	il entoura la ville
uro lapideo,	d'un mur de-pierre,
conjunxit urbi	et il joignit à la ville
ontem Janiculum	le mont Janicule
nte sublicio	par un pont de-bois
cto in Tiberim.	fait sur le Tibre.
luribus aliis rebus	Plusieurs autres choses
fectis	ayant été achevées
ra paucos annos,	dans-l'espace-de quelques années,
æreptus	ayant été enlevé
orte immatura,	par une mort prématurée,
n potuit præstare regem	il ne put montrer lui roi
lem promiserat.	tel qu'il avait promis *lui devoir être*.

VI. LUCIUS TARQUINIUS, ROMANORUM REX QUINTUS.

Anco regnante, Lucius Tarquinius urbe Tarquiniis[1] profectus cum conjuge et fortunis omnibus Romam commigravit. Additur hæc fabula : scilicet ei advenienti aquila pileum sustulit, et super carpentum, ubi Tarquinius sedebat, cum magno clangore volitans, rursus capiti apte reposuit; inde sublimis abiit. Tanaquil conjux, auguriorum perita, regnum ei portendi intellexit : itaque, virum complexa, jussit eum alta sperare. Has spes cogitationesque secum portantes, urbem ingressi sunt, domicilioque ibi comparato, Tarquinius pecunia et industria dignitatem atque etiam Anci regis familiaritatem consecutus est, a quo tutor liberis relictus regnum intercepit, et ita administravit quasi jure adeptus fuisset.

Tarquinius Priscus bellum cum Sabinis gessit, in quo bello equitum centurias numero auxit; nomine mutare non potuit,

VI. LUCIUS TARQUIN, CINQUIÈME ROI DES ROMAINS.

Sous le règne d'Ancus, Lucius Tarquin, originaire de Tarquinies, vint s'établir à Rome, avec sa femme et tout ce qu'il possédait. On ajoute le conte suivant : Comme Tarquin arrivait à Rome, un aigle lui enleva son chapeau, et voltigeant avec grand bruit au-dessus du char où était assis Tarquin, il vint le remettre adroitement sur sa tête, et ensuite prit son essor dans les airs. Tanaquil, épouse de Tarquin, fort habile dans la science des augures, comprit que la royauté était présagée à son mari, et l'embrassant, elle l'exhorta à concevoir les plus hautes espérances. Ils entrèrent dans Rome le cœur plein d'espoir, et l'esprit occupé de ces brillantes pensées. Tarquin y acquit un domicile, et, à force d'argent et d'adresse, il obtint des dignités, et gagna même la confiance du roi Ancus, qui, en mourant, le laissa tuteur de ses enfants ; mais il s'empara du trône, et gouverna comme s'il l'eût acquis légitimement.

Tarquin fit la guerre aux Sabins. Ce fut dans cette guerre qu'il augmenta le nombre des centuries de chevaliers ; mais il ne put en

VI. LUCIUS TARQUINIUS,
QUINTUS REX ROMANORUM.

Anco regnante,
Lucius Tarquinius,
profectus urbe Tarquiniis,
commigravit Romam
cum conjuge
et omnibus fortunis.
Hæc fabula additur :
scilicet aquila
sustulit pileum
ei advenienti,
et volitans
cum magno clangore
super carpentum
ubi Tarquinius sedebat,
reposuit rursus apte
capiti ;
inde abiit sublimis.
Tanaquil conjux
perita auguriorum
intellexit
regnum portendi ei ;
itaque complexa virum,
jussit eum sperare alta.
Portantes secum
has spes cogitationesque
ingressi sunt urbem ;
domicilioque
comparato ibi,
Tarquinius consecutus est
pecunia et industria
dignitatem,
atque etiam familiaritatem
regis Anci,
a quo relictus tutor liberis,
intercepit regnum,
et administravit ita
quasi adeptus fuisset jure.
Tarquinius Priscus
gessit bellum cum Sabinis,
in quo bello
auxit numero
centurias equitum,
non potuit

VI. LUCIUS TARQUIN,
CINQUIÈME ROI DES ROMAINS

Ancus régnant,
Lucius Tarquin,
étant parti de la ville *de* Tarquinies,
émigra à Rome
avec *sa* femme
et tous *ses* biens.
Cette fable est ajoutée :
c'est que un aigle
enleva le chapeau
à lui arrivant,
et volant
avec un grand bruit
au-dessus du char
où Tarquin était assis,
replaça de nouveau convenablement
le chapeau sur *sa* tête ;
de là il s'en alla s'élevant-dans-l'air.
Tanaquil *sa* femme
habile dans les augures
comprit
le royaume être présagé à lui ;
c'est-pourquoi ayant embrassé *son* mari,
elle ordonna lui espérer de hautes *destinées*.
Ceux-ci portant avec eux
ces espérances et *ces* pensées
entrèrent dans la ville ;
et un logement
étant acquis là,
Tarquin obtint
par l'argent et l'adresse
de la considération,
et même la familiarité
du roi Ancus,
par lequel ayant été laissé tuteur à *ses* enfants
il usurpa la royauté,
et gouverna ainsi
comme s'il *l'*eût acquise par le droit.
Tarquin l'Ancien
fit la guerre avec les Sabins,
dans laquelle guerre
il augmenta en nombre
les centuries des chevaliers,
mais il ne put

deterritus, ut ferunt, Accii Navii auctoritate. Accius, ea tempestate augur inclytus, id fieri posse negabat, nisi aves addixissent; iratus rex, in experimentum artis, eum interrogavit fierine posset quod ipse mente conceperat; Accius, augurio acto, fieri posse respondit. « Atqui hoc, inquit rex, agitabam, an cotem illam secare novacula possem. — Potes ergo, » inquit augur; et secuisse dicitur. Tarquinius Sabinos vicit, et filium tredecim annorum, quod in prœlio hostem percussisset, prætexta et bulla [1] donavit; unde hæc ingenuorum puerorum insignia esse cœperunt.

Supererant duo Anci filii, qui, ægre ferentes se paterno regno fraudatos esse, regi paraverunt insidias. Ex pastoribus duos ferocissimos deligunt ad patrandum facinus. Ii, simulata rixa, in vestibulo regiæ tumultuantur. Quum eorum clamor penitus in regiam pervenisset, vocati ad regem pergunt.

changer la dénomination, et fut, dit-on, détourné de son projet, par l'autorité d'Accius Navius. En effet Accius, célèbre augure de ce temps-là, disait que la chose ne pouvait se faire sans l'assentiment des oiseaux sacrés. Le roi irrité lui demanda, pour éprouver son savoir, si ce qu'il avait en tête pouvait s'exécuter. Accius, ayant consulté les augures, répondit que cela se pouvait. « Eh bien, lui dit Tarquin, je me demandais si je pouvais couper cette pierre avec un rasoir. — Tu le peux, » reprit l'augure. Et on dit qu'il la coupa. Tarquin défit les Sabins et donna à son fils âgé de treize ans la robe prétexte et la bulle d'or, pour avoir, dans le combat, frappé un ennemi. Depuis lors cette décoration servit à distinguer les enfants des familles nobles.

Ancus avait laissé deux fils, qui, indignés de se voir frustrés du royaume de leur père, attentèrent aux jours de Tarquin. Ils choisirent, pour faire ce coup, deux pâtres des plus féroces. Ceux-ci feignirent d'avoir une querelle ensemble, et excitèrent beaucoup de bruit à la porte du palais. Leurs cris étant parvenus jusque dans l'intérieur,

mutare nomine,
deterritus, ut ferunt,
auctoritate Accii Navii.
Accius, augur inclytus
ea tempestate,
negabat id posse fieri,
nisi aves addixissent;
rex iratus
interrogavit eum,
in experimentum artis,
quodne ipse conceperat
mente,
posset fieri;
Accius, augurio acto,
respondit posse fieri.
« Atqui, inquit rex,
agitabam hoc, an possem
secare illam cotem
novacula.
— Potes ergo, »
inquit augur;
et dicitur secuisse.
Tarquinius vicit Sabinos,
et donavit filium
tredecim annorum
prætexta et bulla,
quod percussisset hostem
in prœlio;
unde hæc cœperunt
esse insignia
puerorum ingenuorum.
Duo filii Anci
supererant,
qui ferentes ægre
se fraudatos esse regno,
paraverunt insidiàs regi.
Deligunt duos ferocissimos
ex pastoribus
ad patrandum id facinus.
Ii, rixa simulata,
tumultuantur
in vestibulo regiæ.
Quum clamor eorum
pervenisset penitus
in regiam,
vocati pergunt ad regem.
Primo uterque cœpit

les changer de nom,
détourné, comme on *le* rapporte,
par l'autorité d'Accius Navius.
Accius, augure célèbre
dans ce temps,
niait cela pouvoir être fait,
si les oiseaux n'y avaient consenti;
le roi irrité
interrogea lui,
pour épreuve de *son* art,
si *ce* que lui-même avait conçu
dans la pensée,
pouvait être fait.
Accius, l'augure étant fait (consulté),
répondit *cela* pouvoir être fait.
« Or, dit le roi,
je pensais à ceci, si je pourrais
couper cette pierre
avec un rasoir.
— Tu *le* peux donc, »
dit l'augure;
et il est dit avoir coupé *la pierre*.
Tarquin vainquit les Sabins,
et gratifia *son* fils
âgé de treize ans
de la *robe* prétexte et de la bulle,
parce qu'il avait frappé un ennemi
dans un combat;
d'où ces *objets* commencèrent
à être les insignes
des enfants nobles.
Deux fils d'Ancus
vivaient-encore,
lesquels supportant avec-pein
eux avoir été frustrés du royaume,
dressèrent des embûches au roi.
Ils choisissent les deux plus féroces
des pâtres
pour accomplir ce crime.
Ceux-ci (les pâtres), une querelle étant simulée,
font-du-bruit
dans le vestibule du palais.
Lorsque la clameur d'eux
fut parvenue au fond
dans le palais,
ayant été appelés ils se rendent vers le roi
D'abord l'un-et-l'autre commencèrent

Primo uterque simul vociferari cœpit, et certatim alter alteri obstrepere. Quum vero jussi essent invicem dicere, unus ex composito rem orditur; dumque intentus in eum se rex totus averteret, alter elatam securim in ejus caput dejecit, et, relicto telo, ambo foras se proripiunt.

VII. SERVIUS TULLIUS, ROMANORUM REX SEXTUS.

Servius Tullius matre nobili, sed captiva, natus est. Quum in domo Tarquinii Prisci educaretur, ferunt prodigium visu eventuque mirabile accidisse. Flammæ species pueri dormientis caput amplexa est. Hoc viso, Tanaquil summam ei dignitatem portendi intellexit: conjugi suasit ut eum non secus ac liberos suos educaret. Is postquam adolevit, a Tarquinio gener assumptus est; et, quum Tarquinius occisus esset, Tanaquil, celata ejus morte, populum ex superiori parte ædium

le roi les fit appeler. Ils se mirent d'abord à crier tous deux à la fois, et à s'interrompre l'un l'autre. Mais, ayant reçu l'ordre de parler chacun à son tour, l'un d'eux commença son récit, comme ils en étaient convenus, et tandis que le roi attentif avait les yeux attachés sur lui, l'autre lui déchargea sur la tête un coup de hache, et, ayant abandonné le fer meurtrier, tous deux s'enfuirent précipitamment.

VII. SERVIUS TULLIUS, SIXIÈME ROI DES ROMAINS.

Servius Tullius naquit d'une mère noble, mais esclave. Comme on l'élevait dans la maison de Tarquin l'Ancien, on dit qu'il lui arriva un prodige étonnant en lui-même et par ses suites. Une espèce de flamme fit le tour de la tête de cet enfant pendant son sommeil. Tanaquil, qui s'en aperçut, augura que le souverain pouvoir lui était destiné, et elle persuada à son mari de le faire élever de la même manière que ses propres enfants. Servius étant devenu grand, Tarquin en fit son gendre; et, après le meurtre de ce roi, Tanaquil, qui garda le secret de sa mort, parla au peuple du haut de son palais,

vociferari simul,
et obstrepere alter alteri certatim.
Quum vero jussi essent dicere invicem,
unus orditur rem ex composito;
dumque rex totus intentus in eum averteret se,
alter dejecit in caput ejus securim elatam,
et ambo se proripiunt foras, telo relicto.

à vociférer ensemble,
et à s'interrompre l'un l'autre à-l'envi.
Mais lorsqu'ils eurent reçu-ordre de parler tour-à-tour,
un *d'eux* commence la chose (le récit) d'après l'*ordre* arrangé;
et tandis que le roi tout entier attentif à lui détournait lui-même,
l'autre abattit sur la tête de lui (du roi) une hache élevée *en l'air*,
et tous deux se précipitent dehors, l'arme étant abandonnée.

VII. SERVIUS TULLIUS, SEXTUS REX ROMANORUM.

Servius Tullius natus est matre nobili, sed captiva.
Quum educaretur in domo Tarquinii Prisci, ferunt prodigium mirabile visu eventuque accidisse.
Species flammæ amplexa est caput pueri dormientis.
Hoc viso, Tanaquil intellexit dignitatem summam portendi ei.
Suasit conjugi ut educaret eum non secus ac suos liberos.
Postquam is adolevit, assumptus est gener a Tarquinio;
et, quum Tarquinius occisus esset, Tanaquil, morte ejus celatâ, allocuta populum ex parte superiori ædium,

VII. SERVIUS TULLIUS, SIXIÈME ROI DES ROMAINS.

Servius Tullius naquit d'une mère noble, mais captive.
Tandis qu'il était élevé dans la maison de Tarquin l'Ancien, on rapporte un prodige étonnant par la vue et par l'événement être arrivé.
Une apparence de flamme entoura la tête de l'enfant dormant.
Cela étant vu, Tanaquil comprit la dignité suprême être présagée à lui.
Elle conseilla à *son* époux qu'il élevât lui non autrement qu'*il élevait* ses enfants.
Après que celui-ci eut grandi, il fut pris *comme* gendre par Tarquin;
et, lorsque Tarquin eut été tué, Tanaquil, la mort de lui ayant été cachée, ayant parlé au peuple de la partie supérieure des appartements,

allocuta, ait regem, gravi quidem sed non letali vulnere accepto, petere ut, interim dum convalescit, Servio Tullio dicto audientes essent. Servius Tullius quasi precario regnare cœpit, sed recte imperium administravit.

Servius Tullius aliquod urbi decus addere voluit. Jam tum inclytum erat Dianæ Ephesiæ [1] fanum. Id communiter a civitatibus Asiæ factum fama ferebat. Itaque Latinorum populis suasit ut et ipsi Romæ fanum Dianæ cum populo Romano ædificarent. Quo facto, bos miræ magnitudinis cuidam Latino nata dicitur, et responsum somnio datum, eum populum summam imperii habiturum; cujus civis bovem illam immolasset. Latinus bovem ad fanum Dianæ perduxit, et causam sacerdoti Romano exposuit. Sacerdos callidus dixit eum debere prius vivo flumine manus abluere. Dum Latinus ad

et lui dit que le roi, qui avait reçu une blessure grave à la vérité, mais non mortelle, demandait qu'en attendant son rétablissement, les Romains obéissent à Servius Tullius. Celui-ci commença donc à régner d'une manière précaire, mais son administration n'en fut pas moins sage.

Servius Tullius voulut ajouter quelques embellissements à la ville. Le temple de Diane, à Éphèse, était déjà célèbre. On disait que les villes de l'Asie l'avaient fait construire à frais communs. Il conseilla donc aux Latins de se joindre au peuple romain pour construire à Rome un temple de Diane. L'édifice étant achevé, il naquit, dit-on, à un Latin une génisse d'une grosseur extraordinaire, et il lui fut annoncé en songe que le peuple dont un citoyen aurait immolé cet animal jouirait du souverain pouvoir. Le Latin conduisit sa génisse au temple de Diane, et exposa au prêtre romain le motit de sa démarche. Le prêtre rusé lui dit qu'il devait auparavant se laver les mains dans une eau vive. Pendant que le Latin descendait vers le Tibre, le prêtre immola la génisse. Ce fut ainsi qu'il assura

ait regem,
vulnere gravi quidem,
sed non letali,
accepto,
petere
ut essent audientes dicto
Servio Tullio,
interim dum convalescit.
Servius Tullius cœpit
regnare quasi precario,
sed administravit recte
imperium.
Servius Tullius voluit
addere aliquod decus
urbi.
Fanum Dianæ Ephesiæ
erat jam tum inclytum.
Fama ferebat
id factum communiter
a civitatibus Asiæ.
Itaque suasit
populis Latinorum,
ut et ipsi
ædificarent Romæ
fanum Dianæ
cum populo Romano.
Quo facto, bos
magnitudinis miræ
dicitur nata
cuidam Latino,
et responsum datum
somnio,
eum populum
cujus civis
immolasset illam bovem
habiturum
summam imperii.
Latinus perduxit bovem
ad fanum Dianæ,
et exposuit causam
sacerdoti Romano.
Sacerdos callidus
dixit
eum debere abluere prius
manus flumine vivo.
Dum Latinus
descendit ad Tiberim,

dit le roi,
une blessure grave à la vérité,
mais non mortelle,
ayant été reçue,
demander [parole
que *les Romains* fussent obéissants à la
à Servius Tullius,
pendant qu'il se rétablit.
Servius Tullius commença
à régner comme précairement,
mais il administra bien
le royaume.
Servius Tullius voulut
ajouter quelque ornement
à la ville.
Le temple de Diane Éphésienne
était déjà alors célèbre.
La renommée rapportait
ce *temple avoir été* fait en-commun
par les cités de l'Asie.
C'est-pourquoi il conseilla
aux peuples des Latins,
que eux-mêmes aussi
bâtissent à Rome
un temple de Diane
avec le peuple romain.
Cela ayant été fait, une génisse
d'une grandeur étonnante
est dite *être* née
à un certain Latin,
et une réponse *avoir été* donnée
en songe,
ce peuple
dont un citoyen
aurait immolé cette génisse
devoir posséder
la souveraineté du pouvoir.
Le Latin conduisit la génisse
au temple de Diane,
et exposa la cause
au prêtre romain.
Le prêtre rusé
dit
lui devoir laver auparavant
ses mains dans l'eau vive (courante).
Pendant que le Latin
descend vers le Tibre,

Tiberim descendit, sacerdos bovem immolavit. Ita imperium civibus, sibique gloriam vindicavit.

Servius Tullius filiam alteram ferocem, mitem alteram habebat. Duo quoque Tarquinii Prisci filii longe dispares moribus erant: Tullia ferox Tarquinio miti nupserat; Tullia vero mitis, Tarquinio feroci; sed mites, seu forte, seu fraude, perierunt: feroces morum similitudo conjunxit. Statim Tarquinius Superbus, a Tullia incitatus, advocato senatu, regnum paternum repetere cœpit: qua re audita, Servius, dum ad curiam contendit, jussu Tarquinii gradibus dejectus, et domum refugiens interfectus est. Tullia carpento vecta in forum properavit, virum e curia evocavit, et prima regem salutavit: a quo jussa a turba decedere, quum domum rediret; viso patris corpore, mulionem evitantem super ipsum corpus carpentum agere præcepit. Unde vicus ille Sceleratus dictus est. Servius Tullius regnavit annos quatuor et quadraginta.

l'empire à ses concitoyens, et à lui-même une gloire immortelle.

Servius Tullius avait deux filles : l'une cruelle, l'autre très-douce. Les deux fils de Tarquin l'Ancien étaient aussi d'un caractère fort opposé. Tullie la fière avait été donnée en mariage à celui des Tarquins dont le caractère était doux; Tarquin le superbe était marié à la bonne Tullie. Soit par l'effet du hasard, soit par celui du crime, les deux bons périrent, et la conformité du caractère réunit les deux méchants. Peu de temps après, Tarquin le Superbe, poussé par Tullie, fit assembler le sénat, et réclama le trône de son père. Servius, à cette nouvelle, se rend au sénat; mais, par ordre de Tarquin, il est précipité du haut des degrés et bientôt assassiné pendant qu'il s'efforce de gagner sa maison. Tullie, montée sur un char, se porte au forum, fait appeler son mari, qui était au sénat, et, la première, le salue roi. Tarquin lui enjoignit de se retirer, et, comme elle s'en retournait chez elle, ayant aperçu le cadavre de son père, elle ordonna au cocher qui l'évitait de faire passer le char dessus. La rue en prit le nom de rue Scélérate. Servius Tullius régna quarante-quatre ans.

sacerdos immolavit bovem.
Ita vindicavit imperium civibus,
gloriamque sibi.
Servius Tullius habebat alteram filiam ferocem, alteram mitem.
Duo filii Tarquinii Prisci erant quoque longe dispares moribus :
Tullia ferox nupserat Tarquinio miti ;
Tullia vero mitis Tarquinio feroci ;
sed mites perierunt, seu forte, seu fraude.
Similitudo morum conjunxit feroces.
Statim Tarquinius Superbus, incitatus a Tullia, senatu advocato, cœpit repetere regnum paternum.
Qua re audita, Servius, dum contendit ad curiam, dejectus est gradibus jussu Tarquinii, et refugiens domum, interfectus.
Tullia vecta carpento properavit in forum, evocavit virum e curia et prima salutavit regem : a quo jussa decedere a turba, quum rediret domum, corpore patris viso, præcepit mulionem evitantem agere carpentum super corpus ipsum.
Unde ille vicus dictus est Sceleratus.
Servius Tullius regnavit quatuor et quadraginta annos.

le prêtre immola la génisse.
Ainsi il acquit l'empire à *ses* concitoyens, et la gloire à lui-même.
Servius Tullius avait une fille cruelle, *il avait* une autre *fille* douce.
Les deux fils de Tarquin l'Ancien étaient aussi bien différents par les mœurs :
Tullia la cruelle avait épousé Tarquin le doux, mais Tullia la douce *avait épousé* Tarquin le cruel ;
mais les doux périrent, soit par hasard, soit par la fraude.
La conformité des mœurs réunit les *deux* cruels.
Aussitôt Tarquin le Superbe, poussé par Tullia, le sénat ayant été convoqué, commença à réclamer le royaume paternel.
Cette chose étant apprise, Servius, pendant qu'il se rend à la curie, fut jeté-en-bas des degrés par l'ordre de Tarquin, et se réfugiant dans la maison, *fut* tué.
Tullia portée sur un char se rendit-en-hâte au forum, appela *son* mari de la curie et la première *le* salua roi : duquel ayant reçu-ordre de se retirer de la foule, comme elle revenait à *sa* maison, le corps de *son* père étant aperçu, elle ordonna au cocher qui *l'*évitait de conduire le char sur le corps même.
D'où de là, cette rue fut appelée *rue* Scélérate.
Servius Tullius régna quatre et quarante (quarante-quatre) ans.

VIII. TARQUINIUS SUPERBUS, ROMANORUM REX SEPTIMUS ET ULTIMUS.

Tarquinius Superbus regnum sceleste occupavit. Tamen bello strenuus hostes domuit. Urbem Gabios [1] in potestatem redegit fraude Sexti filii. Is, quum indigne ferret eam urbem a patre expugnari non posse, ad Gabinos se contulit, patris in se sævitiam querens. Benigne a Gabinis exceptus est, et paulatim eorum benevolentiam fictis blanditiis alliciendo, dux belli electus est. Tum e suis unum ad patrem mittit sciscitatum quidnam se facere vellet. Pater nuntio filii nihil respondit, sed in hortum transiit; ibique inambulans, sequente nuntio, altissima papaverum capita baculo decussit. Nuntius, fessus exspectando, redit Gabios. Sextus, cognito silentio patris simul ac facto, intellexit quid vellet pater. Primores civitatis interemit, patrique urbem sine ulla dimicatione tradidit.

VIII. TARQUIN LE SUPERBE, SEPTIÈME ROI DE ROME.

Tarquin le Superbe parvint au trône par le crime; cependant, courageux dans la guerre, il dompta les ennemis du dehors. Il réduisit la ville de Gabies en son pouvoir, par le stratagème de son fils Sextus. Celui-ci, ne pouvant souffrir que cette ville résistât aux attaques de Tarquin, se rendit chez les Gabiens, et se plaignit de la cruauté de son père à son égard. Il fut bien reçu par ce peuple, et peu à peu gagnant sa bienveillance par de feintes caresses, il se fit nommer général. Alors il envoya à son père un homme affidé pour s'informer de ce qu'il devait faire. Le père ne répondit rien à l'envoyé de son fils, mais il passa dans le jardin, et s'y promenant avec cet homme, qui l'avait suivi, il se mit à abattre avec sa canne les têtes des pavots les plus élevés. Le messager, fatigué d'attendre, retourne à Gabies. Sextus, instruit du silence et de l'action de son père, interpréta son désir. Il fit périr les principaux citoyens, et livra la ville à Tarquin, sans qu'il fût besoin de combattre.

VIII. TARQUINIUS SUPERBUS, REX SEPTIMUS ET ULTIMUS ROMANORUM.

Tarquinius Superbus
occupavit sceleste regnum.
Tamen strenuus bello
domuit hostes.
Redegit in potestatem
urbem Gabios
fraude Sexti filii.
Is, quum ferret indigne
eam urbem
non posse expugnari
a patre,
se contulit ad Gabinos,
querens
sævitiam patris in se.
Exceptus est benigne
a Gabinis,
et alliciendo paulatim
benevolentiam eorum
blanditiis fictis,
electus est dux belli.
Tum misit ad patrem
unum e suis sciscitatum
quidnam vellet se facere.
Pater respondit nihil
núntio filii,
sed transiit in hortum;
inambulansque ibi,
nuntio sequente,
decussit baculo
capita altissima
papaverum.
Nuntius,
fatigatus exspectando,
redit Gabios.
Sextus, silentio patris
ac simul facto cognito,
intellexit
quid pater vellet.
Interemit primores civitatis
tradiditque urbem patri
sine ulla dimicatione.

VIII. TARQUIN LE SUPERBE, ROI SEPTIÈME ET DERNIER DES ROMAINS.

Tarquin le Superbe
s'empara criminellement du trône.
Cependant brave à la guerre
il dompta les ennemis.
Il réduisit en *son* pouvoir
la ville *de* Gabies
par la ruse de Sextus *son* fils.
Celui-ci, comme il supportait avec-peine
cette ville
ne pouvoir être prise
par *son* père,
se transporta chez les Gabiens,
se plaignant
de la cruauté de *son* père envers lui.
Il fut reçu avec-bonté
par les Gabiens,
et en gagnant peu-à-peu
la bienveillance d'eux
par des caresses feintes,
il fut élu chef de la guerre.
Alors il envoya à *son* père
un des siens demander
quelle chose il voulait lui (Sextus) faire.
Le père *ne* répondit rien
au messager de *son* fils,
mais il passa dans le jardin;
et se promenant là,
le messager *le* suivant,
il abattit avec un bâton
les têtes les plus élevées
des pavots.
Le messager,
fatigué en attendant (d'attendre)
revient à Gabies.
Sextus, le silence de *son* père
et en-même-temps l'action étant connue,
comprit
ce que *son* père voulait.
Il tua les premiers de la cité
et livra la ville à *son* père
sans aucun combat.

Postea Tarquinius Superbus Ardeam[1] urbem oppugnavit. Ibi Tarquinius Collatinus, sorore regis natus, forte cœnabat apud Sextum Tarquinium cum aliis juvenibus regiis: Incidit de uxoribus mentio : quum unusquisque suam laudaret, placuit experiri. Itaque equis Romam petunt : regias nurus in convivio et luxu deprehendunt. Pergunt inde Collatiam[2] : Lucretiam, Collatini uxorem, inter ancillas in lanificio inveniunt. Ea ergo ceteris præstare judicatur. Paucis interjectis diebus, Sextus Collatiam rediit, et Lucretiæ vim attulit. Illa postero die, advocatis patre et conjuge, rem exposuit, et se cultro, quem sub veste texerat, occidit. Conclamant vir paterque, et in exitium regum conjurant. Tarquinio Romam redeunti clausæ sunt urbis portæ, et exsilium indictum.

IX. JUNIUS BRUTUS, ROMANORUM CONSUL PRIMUS.

Junius Brutus, sorore Tarquinii natus, quum eamdem fortunam timeret in quam frater inciderat, qui ob divitias et

Dans la suite, Tarquin le Superbe entreprit le siége d'Ardée. Tarquin Collatin, fils de la sœur du roi, soupait par hasard chez Sextus Tarquin, avec les autres fils du roi. La conversation tomba sur les femmes ; et comme chacun faisait l'éloge de la sienne, on convint de s'assurer de la chose. Aussitôt on part pour Rome, à cheval. On surprend les brus du roi au milieu d'un festin et du luxe des fêtes. De là on se rend à Collatie, où l'on trouve Lucrèce, épouse de Collatin, occupée au milieu de ses servantes à des ouvrages de laine. On jugea donc que Lucrèce l'emportait sur les autres. Quelques jours après, Sextus retourna à Collatie et fit violence à Lucrèce. Celle-ci, le lendemain, fit venir son père et son époux, leur exposa ce qui s'était passé, et se tua avec un poignard qu'elle avait caché sous sa robe. Le père et le mari jettent un grand cri et jurent la perte des rois. Tarquin, retournant à Rome, trouva les portes de la ville fermées, et on lui signifia son exil.

IX. JUNIUS BRUTUS, PREMIER CONSUL DES ROMAINS.

Junius Brutus, fils de la sœur de Tarquin, craignant d'éprouver le même sort que son frère, qui avait été tué par son oncle à cause de

Postea
Tarquinius Superbus
oppugnavit urbem Ardeam,
Tarquinius Collatinus,
natus sorore regis,
cœnabat ibi forte
apud Sextum Tarquinium
cum aliis juvenibus regiis.
Mentio incidit de uxoribus :
quum unusquisque
laudaret suam,
placuit experiri.
Itaque
petunt Romam equis :
deprehendunt nurus regias
in convivio et luxu.
Pergunt inde Collatiam :
inveniunt Lucretiam,
uxorem Collatini,
inter ancillas in lanificio.
Ergo ea judicatur
præstare ceteris.
Paucis diebus interjectis,
Sextus rediit Collatiam,
et attulit vim Lucretiæ.
Illa, die postero,
patre et conjuge advocatis,
exposuit rem,
et occidit se cultro,
quem texerat sub veste.
Vir paterque conclamant,
et conjurant
in exitium regum.
Portæ urbis
clausæ sunt Tarquinio
redeunti Romam,
et exsilium indictum.

Dans-la-suite
Tarquin le Superbe
assiégea la ville *d'*Ardée.
Tarquin Collatin,
né de la sœur du roi,
soupait là par hasard
chez Sextus Tarquin [royal.
avec d'autres jeunes-gens de-sang-
Le propos tomba sur les femmes :
comme chacun
louait la sienne,
il plut de *les* éprouver.
C'est-pourquoi
ils gagnent Rome sur des chevaux :
ils surprennent les brus royales
dans le festin et le luxe.
Ils continuent de là à Collatie :
ils trouvent Lucrèce,
femme de Collatin, [laine.
parmi *ses* servantes dans l'ouvrage-de-
Donc celle-ci est jugée
l'emporter sur toutes-les-autres.
Peu-de jours étant mis-en intervalle,
Sextus revint à Collatie,
et fit violence à Lucrèce.
Celle-ci, le jour suivant,
son père et *son* mari étant appelés,
exposa la chose,
et tua elle-même d'un couteau,
qu'elle avait caché sous *sa* robe.
Le mari et le père jettent-des-cris,
et conspirent
pour la perte des rois.
Les portes de la ville
furent fermées à Tarquin
revenant à Rome,
et l'exil *lui* fut signifié.

IX. JUNIUS BRUTUS, PRIMUS CONSUL ROMANORUM.

Junius Brutus,
natus sorore Tarquinii,
quum timeret
eamdem fortunam
in quam frater inciderat,

IX. JUNIUS BRUTUS, PREMIER CONSUL DES ROMAINS.

Junius Brutus,
né de la sœur de Tarquin,
comme il craignait
le même sort
dans lequel *son* frère était tombé,

prudentiam fuerat ab avunculo occisus, stultitiam finxit, unde Brutus dictus est. Profectus Delphos[1] cum Tarquinii filiis, quos pater ad Apollinem muneribus honorandum miserat, baculo sambuceo aurum inclusum deo donum tulit. Peractis deinde mandatis patris, juvenes Apollinem consuluerunt quisnam ex ipsis Romæ regnaturus esset. Responsum est eum Romæ summam potestatem habiturum, qui primus matrem oscularetur. Tunc Brutus, perinde atque casu prolapsus, terram osculatus est, quòd ea communis sit mater omnium mortalium.

Expulsis regibus, duo consules creati sunt, Junius Brutus, et Tarquinius Collatinus, Lucretiæ maritus. At libertas modo parta, per dolum et proditionem pæne amissa est. Erant in juventute Romana adolescentes aliquot, sodales Tarquiniorum. Hi de accipiendis nocte in urbem regibus colloquuntur, ipsos Bruti consulis filios in societatem consilii assumunt.

ses richesses et de ses talents, contrefit l'insensé, ce qui le fit nommer Brutus. Étant allé à Delphes avec les fils de Tarquin, que leur père avait envoyés offrir des présents à Apollon, il donna à ce dieu un bâton de sureau, dans lequel il avait fait couler de l'or. Les jeunes princes, après avoir exécuté les ordres de leur père, consultèrent Apollon pour savoir lequel d'entre eux régnerait à Rome. Il leur fut répondu que le souverain pouvoir appartiendrait à celui qui le premier embrasserait sa mère. Alors Brutus, se laissant tomber, comme par accident, baisa la terre, parce qu'elle est la mère commune de tous les hommes.

Après l'expulsion des rois, on créa deux consuls; Junius Brutus et Tarquin Collatin, mari de Lucrèce. Mais la liberté qu'on venait de conquérir fut sur le point d'être perdue par la ruse et la trahison. Il y avait parmi la jeunesse romaine quelques jeunes gens, amis des Tarquins. Ils complotent de recevoir les rois dans la ville, pendant la nuit, et ils associent à leur projet les fils mêmes du consul Brutus.

qui occisus fuerat
ab avunculo
ob divitias
et prudentiam,
finxit stultitiam,
unde dictus est Brutus.
Profectus Delphos
cum filiis Tarquinii,
quos pater miserat
ad honorandum Apollinem
muneribus,
tulit deo donum
aurum inclusum
baculo sambuceo.
Deinde mandatis patris
peractis,
juvenes
consuluerunt Apollinem,
quisnam ex ipsis
regnaturus esset Romæ.
Responsum est eum
habiturum Romæ
summam potestatem,
qui osculaturetur primus
matrem.
Tunc Brutus prolapsus
perinde atque casu,
osculatus est terram,
quod ea sit mater communis
omnium mortalium.

Regibus expulsis,
duo consules creati sunt,
Junius Brutus
et Tarquinius Collatinus,
maritus Lucretiæ.
At libertas parta modo
amissa est pæne per dolum
et proditionem.
Aliquot adolescentes,
sodales Tarquiniorum,
erant in juventute Romana.
Hi colloquuntur de regibus
accipiendis nocte
in urbem,
assumunt filios ipsos
Bruti consulis
in societatem consilii.

lequel avait été tué
par *son* oncle
à cause-de-*ses* richesses
et de *sa* sagesse,
feignit la folie,
d'où il fut appelé Brutus.
Étant parti à Delphes
avec les fils de Tarquin,
que *leur* père avait envoyés
pour honorer Apollon
par des présents,
il porta au dieu *comme* don
de l'or enfermé
dans un bâton de-sureau.
Ensuite les ordres de *leur* père
ayant été accomplis,
les jeunes-gens
consultèrent Apollon,
qui d'entre eux-mêmes
devait régner à Rome.
Il fut répondu celui-là
devoir posséder à Rome
le souverain pouvoir,
lequel embrasserait le premier
sa mère.
Alors Brutus étant tombé
de même que (comme) par hasard,
embrassa la terre,
parce qu'elle est la mère commune
de tous les mortels.

Les rois ayant été chassés,
deux consuls furent créés,
Junius Brutus
et Tarquin Collatin,
mari de Lucrèce.
Mais la liberté conquise nouvellement
fut perdue presque par la ruse
et *par* la trahison.
Quelques jeunes-gens,
amis des Tarquins
étaient dans la jeunesse romaine.
Ceux-ci s'entretiennent sur les rois
devant être reçus la nuit
dans la ville,
ils prennent les fils mêmes
de Brutus consul
dans la société du dessein.

Sermonem eorum ex servis unus excepit; rem ad consules detulit. Scriptæ ad Tarquinium litteræ manifestum facinus fecerunt. Proditores in vincula conjecti sunt, deinde damnati. Stabant ad palum deligati juvenes nobilissimi; sed præ ceteris liberi consulis omnium in se oculos convertebant. Consules in sedem processere suam, missique lictores nudatos virgis cædunt, securique feriunt. Supplicii non spectator modo, sed et exactor erat Brutus, qui tunc patrem exuit, ut consulem ageret.

Tarquinius deinde bello aperto regnum recuperare tentavit. Equitibus præerat Aruns, Tarquinii filius; rex ipse cum legionibus sequebatur. Obviam hosti consules eunt; Brutus ad explorandum cum equitatu antecessit. Aruns, ubi Brutum agnovit, inflammatus ira: « Ille est vir, inquit, qui nos patria expulit; en ille nostris decoratus insignibus magnifice in-

Un de leurs esclaves entendit le complot et le dénonça aux consuls. Une lettre écrite aux Tarquins prouva la trahison. Les traîtres furent jetés dans les fers, et bientôt condamnés. On vit attachés au poteau des jeunes gens des meilleures familles; mais surtout les fils du consul attiraient sur eux tous les regards. Les consuls paraissent sur leurs siéges, et, sur l'ordre qu'ils en reçoivent, les licteurs dépouillent les coupables, les battent de verges et leur tranchent la tête. Non-seulement Brutus fut témoin du supplice, mais il présida à l'exécution, oubliant qu'il était père, pour agir en consul.

Tarquin essaya ensuite, à force ouverte, de remonter sur le trône. Aruns, son fils, commandait la cavalerie; après lui venait le roi en personne, à la tête des légions. Les consuls vont à la rencontre de l'ennemi; Brutus précédait avec la cavalerie, pour éclairer la marche. Dès qu'Aruns l'aperçut, enflammé de colère, il s'écria: « Voilà celui qui nous a chassés de notre patrie; le voilà qui s'avance fièrement, revêtu des marques de notre dignité. » Alors il pique son

Unus ex servis excepit
sermonem eorum;
detulit rem ad consules.
Litteræ
scriptæ ad Tarquinium
fecerunt scelus
manifestum.
Proditores
conjecti sunt in vincula,
deinde damnati.
Juvenes nobilissimi
stabant deligati ad palum;
sed liberi consulis
præ ceteris
convertebant in se
oculos omnium.
Consules processere
in suam sedem,
lictoresque missi
cædunt virgis nudatos
feriuntque securi.
Brutus
erat non modo spectator,
sed et exactor supplicii,
qui tunc exuit patrem,
ut ageret consulem.
Deinde Tarquinius
tentavit
recuperare regnum
bello aperto.
Arnus, filius Tarquinii,
præerat equitibus;
rex ipse sequebatur
cum legionibus.
Consules
eunt obviam hosti;
Brutus antecessit
cum equitatu
ad explorandum.
Aruns,
ubi agnovit Brutum,
inflammatus ira inquit:
« Ille est vir
qui expulit nos patria;
en ille incedit magnifice
decoratus
nostris insignibus. »

Un de *leurs* esclaves recueillit
la conversation d'eux;
il rapporta la chose aux consuls.
Une lettre
écrite à Tarquin
rendit le crime
manifeste.
Les traîtres
furent jetés dans les fers,
puis *furent* condamnés.
Les jeunes-gens les plus nobles
se tenaient attachés au poteau;
mais les enfants du consul
plus que tous-les-autres
attiraient sur eux-mêmes
les yeux de tous.
Les consuls s'avancèrent
sur leur siége,
et les licteurs envoyés
battent de verges *eux* dépouillés
et *les* frappent de la hache.
Brutus
était non seulement le spectateur,
mais encore l'ordonnateur du supplice,
lequel alors dépouilla le *rôle de* père,
pour faire *celui de* consul.
Ensuite Tarquin
essaya
de recouvrer le royaume
par la guerre ouverte.
Arnus, fils de Tarquin,
commandait aux cavaliers;
le roi lui-même suivait
avec les légions.
Les consuls
vont au-devant de l'ennemi;
Brutus marcha devant
avec la cavalerie
pour reconnaître.
Aruns,
dès qu'il eut reconnu Brutus,
enflammé de colère dit:
« Celui-ci est l'homme
qui a chassé nous de *notre* patrie;
voilà que lui s'avance magnifiquement
décoré
de nos insignes. »

cedit. » Tum concitat calcaribus equum, atque in ipsum consulem dirigit; Brutus avide se certamini offert. Adeo infestis animis concurrerunt, ut ambo hasta transfixi ceciderint; fugatus est tamen Tarquinius. Alter consul Romam triumphans rediit. Bruti collegæ funus, quanto potuit apparatu, fecit. Brutum matronæ, ut parentem, anno luxerunt.

X. HORATIUS COCLES.

Porsenna, rex Etruscorum[1], ad restituendum Tarquinios cum infesto exercitu Romam venit. Primo impetu Janiculum cepit. Non usquam alias ante tantus terror Romanos invasit: ex agris in urbem demigrant; urbem ipsam sepiunt præsidiis. Alia urbis pars muris, alia Tiberi objecto tuta videbatur. Pons sublicius iter pæne hostibus dedit, nisi unus vir fuisset

cheval, et le dirige sur le consul lui-même. Brutus se présente avidement au combat. Le choc fut si terrible, qu'ils se percèrent mutuellement de leurs lances, et qu'ils tombèrent l'un et l'autre. Cependant Tarquin fut mis en fuite. L'autre consul revint triomphant à Rome, et rendit à son collègue Brutus les honneurs funèbres avec tout l'appareil possible. Les dames romaines portèrent pendant un an le deuil de Brutus, comme s'il avait été leur père.

X. HORATIUS COCLÈS.

Porsenna, roi des Étrusques, marcha sur Rome avec une armée ennemie pour rétablir les Tarquins. Au premier choc, il s'empara du Janicule. Jamais auparavant les Romains n'avaient été en proie à une si grande terreur; ils abandonnent les campagnes pour se renfermer dans la ville, qu'ils garnissent de troupes. Une partie de Rome paraissait défendue par ses murailles; l'autre par le Tibre, qui la séparait du camp ennemi. Un pont de bois aurait ouvert un chemin aux ennemis, sans le courage d'un seul homme, Horatius,

Tum concitat equum	Alors il pousse *son* cheval
calcaribus,	avec les éperons,
atque dirigit	et *le* dirige
in consulem ipsum;	contre le consul lui-même;
Brutus offert se avide	Brutus offre lui-même avidement
certamini.	au combat.
Concurrerunt	Ils s'entre-choquèrent
animis adeo infestis	avec des sentiments si ennemis
ut ambo transfixi hasta	que tous-deux percés par la lance
ceciderint;	tombèrent;
tamen Tarquinius fugatus.	cependant Tarquin *fut* mis-en-fuite.
Alter consul triumphans	L'autre consul triomphant
rediit Romam.	revint à Rome.
Fecit funus	Il fit les funérailles
Bruti collegæ	de Brutus *son* collègue
apparatu	avec un appareil *aussi grand*
quanto potuit.	qu'il put *le faire*.
Matronæ luxerunt Brutum	Les dames pleurèrent Brutus
ut parentem, anno.	comme un père, une année.

X. HORATIUS COCLES.

X. HORATIUS COCLÈS.

Porsenna,	Porsenna,
rex Etruscorum,	roi des Étrusques,
venit Romam,	marcha sur Rome,
cum exercitu infesto,	avec une armée ennemie,
ad restituendum	pour rétablir
Tarquinios.	les Tarquins.
Primo impetu,	Au premier choc,
cepit Janiculum.	il prit le Janicule.
Nusquam alias ante	Nulle-part ailleurs auparavant
terror tantus	une terreur aussi-grande
invasit Romanos :	*ne* s'empara des Romains :
demigrant	ils émigrent
ex agris in urbem;	des champs dans la ville;
sepiunt urbem ipsam	ils entourent la ville même
præsidiis.	de postes.
Alia pars urbis	Une partie de la ville
videbatur tuta muris,	paraissait garantie par les murs,
alia	l'autre *partie paraissait protégée*
Tiberi objecto.	par le Tibre situé-devant.
Pons sublicius	Un pont de-bois
dedit pæne iter	donna presque (allait donner) passage
hostibus,	aux ennemis,
nisi unus vir fuisset,	si un seul homme n'eût été,
Horatius Cocles,	Horatius Coclès,

Horatius Cocles, illo cognomine quod in alio prœlio oculum amiserat. Is pro ponte stetit, et aciem hostium solus sustinuit, donec pons a tergo interrumperetur. Ipsa audacia obstupefecit hostes; ponte rescisso, armatus in Tiberim desiluit, et incolumis ad suos transnavit. Grata erga tantam virtutem civitas fuit; ei tantum agri datum est quantum una die circumarari potuisset. Statua quoque in comitio posita.

XI. MUCIUS SCÆVOLA.

Quum Porsena Romam obsideret, Mucius, vir Romanæ constantiæ, senatum adiit, et veniam transfugiendi petiit, necem regis repromittens. Accepta potestate, in castra Porsennæ venit. Ibi in confertissima turba prope regium tribunal constitit. Stipendium tunc forte militibus dabatur, et scriba cum rege pari fere ornatu sedebat. Mucius illum pro rege decep-

surnommé Coclès, parce qu'il avait perdu un œil dans un autre combat. Il se plaça en avant du pont et soutint seul l'effort des ennemis, jusqu'à ce qu'on eût coupé le pont derrière lui. Son intrépidité les étonna. Dès que le pont fut rompu, il sauta tout armé dans le Tibre, et revint à la nage vers les siens sans avoir souffert aucun mal. Rome sut reconnaître une telle bravoure, et l'on donna à Horatius autant de terrain qu'il en put enfermer dans un jour par le sillon d'une charrue. On lui érigéa aussi une statue sur la place des Comices.

XI. MUCIUS SCÉVOLA.

Tandis que Porsenna assiégeait Rome, Mucius, homme d'une fermeté vraiment romaine, alla trouver le sénat, et demanda la permission de passer chez l'ennemi, promettant en retour de tuer le roi. Le sénat lui ayant accordé sa demande, il se rendit au camp de Porsenna; là, il se mêla à une foule très-considérable, qui était près de la tente du roi. On distribuait alors la paye aux soldats, et le secrétaire de Porsenna était auprès de lui, dans un costume presque semblable. Mucius, par méprise, le tua à la place du roi,

illo cognomine
quod amiserat oculum
in alio prœlio.
Is stetit pro ponte,
et solus sustinuit
aciem hostium,
donec pons
interrumperetur a tergo.
Hostes obstupefacti
audacia ipsa ;
ponte rescisso,
armatus
exsiluit in Tiberim,
et transnavit incolumis
ad suos.
Civitas fuit grata
erga virtutem tantam.
Tantum agri
quantum posset
circumarari
una die
datum est ei.
Statua
posita quoque in Comitio.

de ce surnom (surnommé ainsi)
parce qu'il avait perdu un œil
dans un autre combat.
Celui-ci se tint devant le pont,
et seul soutint
l'armée des ennemis,
jusqu'à ce que le pont
fût coupé par derrière.
Les ennemis *furent* stupéfaits
de *cette* audace même ;
le pont étant coupé,
armé
il sauta dans le Tibre,
et passa à-la-nage sain et-sauf
vers les siens.
La cité fut reconnaissante
envers un courage si-grand.
Autant de champ
qu'il pouvait
en être labouré-en-circonférence
en un jour
fut donné à lui.
Sa statue
fut placée aussi dans le Comice.

XI. MUCIUS SCÆVOLA

Quum Porsenna
obsideret Romam,
Mucius,
vir constantiæ Romanæ,
adiit senatum,
et petivit veniam
transfugiendi,
repromittens necem regis.
Potestate accepta,
venit in castra Porsennæ.
Ibi constitit
prope tribunal regium
in turba confertissima.
Tunc stipendium
dabatur forte militibus.
Scriba sedebat
cum rege
ornatu fere pari.
Mucius deceptus

XI. MUCIUS SCÉVOLA.

Lorsque Porsenna
assiégeait Rome,
Mucius,
homme d'une fermeté romaine,
alla-trouver le sénat,
et demanda la permission
de passer-à-l'ennemi,
promettant-en-retour le meurtre du roi.
La permission étant reçue,
il vint dans le camp de Porsenna.
Là il s'arrêta
près du tribunal royal
dans une foule très-serrée.
Alors la paye
était donnée par hasard aux soldats.
Le secrétaire était assis
avec le roi
dans un ornement presque pareil.
Mucius trompé

tus occidit. Apprehensus et ad regem pertractus, dextram accenso ad sacrificium foculō injecit, hoc supplicii a rea exigens, quod in cæde peccasset. Attonitus miraculo, rex juvenem amoveri ab altaribus jussit. Tum Mucius, quasi beneficium remunerans, ait trecentos sui similes adversus eum conjurasse. Qua re ille territus, bellum, acceptis obsidibus, deposuit.

XII. CLÆLIA VIRGO.

Porsenna Clæliam, virginem nobilem, inter obsides accepit. Quum ejus castra haud procul ripa Tiberis locata essent, Clælia, deceptis custodibus noctu egressa, equum, quem sors dederat, arripuit, et Tiberim trajecit. Quod ubi regi nuntiatum est, primo ille incensus ira Romam legatos misit ad Clæliam obsidem reposcendam : Romani eam ex fœdere restituerunt. Tum rex, virginis virtutem admiratus, eam lauda-

Arrêté et traîné vers le prince, Mucius met la main droite sur un brasier qu'on avait allumé pour le sacrifice ; il voulait punir cette main coupable de s'être trompée dans le choix de sa victime. Le roi, frappé de ce prodige, fit éloigner des autels le jeune Romain. Alors Mucius, comme pour reconnaître cette générosité, lui dit que trois cents hommes comme lui avaient juré sa mort. Le roi épouvanté reçut des otages, et cessa les hostilités.

XII. LA JEUNE CLÉLIE.

Porsenna reçut parmi les otages une jeune fille noble, nommée Clélie. Comme le camp du roi se trouvait peu éloigné du Tibre, Clélie, trompant la vigilance des gardes, sortit pendant la nuit, saisit un cheval que le hasard lui offrit, et traversa le fleuve. Dès que le roi en fut instruit, d'abord enflammé de colère, il envoya des députés à Rome pour réclamer Clélie, son otage. Les Romains, fidèles au traité, la lui renvoyèrent. Le roi alors, admirant le courage de la jeune fille, la combla d'éloges, lui dit qu'il lui donnait

occidit illum pro rege.
Apprehensus
et pertractus ad regem,
injecit dextram
foculo
accenso ad sacrificium,
exigens hoc supplicii
a rea,
quod peccasset in cæde.
Rex attonitus miraculo
jussit juvenem
amoveri ab altaribus.
Tum Mucius,
quasi remunerans
beneficium,
ait trecentos similes sui
conjurasse adversus eum.
Qua re ille territus
deposuit bellum,
obsidibus acceptis.

tua lui à-la-place du roi.
Saisi
et traîné vers le roi,
il posa *sa main* droite
sur un foyer
allumé pour le sacrifice,
tirant cela de supplice (ce supplice)
de *sa main* coupable,
parcequ'elle s'était trompée dans le meurtre.
Le roi frappé du prodige
ordonna le jeune-homme
être éloigné des autels.
Alors Mucius,
comme récompensant
ce bienfait,
dit trois-cents *hommes* semblables à lui
avoir conspiré contre lui (le roi).
De laquelle chose lui (le roi) épouvanté
abandonna la guerre,
des otages ayant été reçus.

XII. VIRGO CLÆLIA.

Porsenna
accepit inter obsides
Clæliam,
virginem nobilem.
Quum castra ejus
locata essent
haud procul ripa Tiberis,
Clælia egressa noctu,
custodibus deceptis,
arripuit equum,
quem sors dederat,
et trajecit Tiberim.
Ubi quod
nuntiatum est regi,
primo incensus ira,
misit legatos Romam
ad Clæliam obsidem
reposcendam.
Romani restituerunt eam
ex fœdere.
Tum rex, admiratus
virtutem virginis,
laudavit eam, ac dixit

XII. LA JEUNE CLÉLIE.

Porsenna
reçut parmi les otages
Clélie,
jeune-fille noble.
Comme le camp de lui
avait été placé
non loin de la rive du Tibre,
Clélie étant sortie la nuit,
les gardes étant trompés,
saisit un cheval,
que le hasard *lui* avait donné (présenté).
et traversa le Tibre.
Dès que cela
eut été annoncé au roi,
d'abord enflammé de colère,
il envoya des députés à Rome
pour Clélie *son* otage
devant être réclamée.
Les Romains rendirent elle
d'après le traité.
Alors le roi, ayant admiré
le courage de la jeune-fille,
loua elle, et dit

vit, ac parte obsidum donare se dixit, permisitque ut ipsa quos vellet, legeret. Productis obsidibus, Clælia virgines puerosque elegit quorum ætatem injuriæ obnoxiam sciebat, et cum iis in patriam rediit. Romani novam in femina virtutem novo genere honoris, statua equestri, donavere. In summa via Sacra fuit posita virgo insidens equo.

XIII. PUBLIUS VALERIUS PUBLICOLA.

Tarquinius Collatinus se consulatu abdicavit, quod invisum esset populo Tarquinii nomen. Itaque consul creatus est Publius Valerius, quo adjutore Brutus reges ejecerat. Hic tamen, quia in locum Bruti mortui alterum consulem non subrogaverat, et domum in alto atque munito loco habebat, in suspicionem regni affectati venit. Quo cognito, apud populum questus est quod de se tale aliquid timuissent, et misit qui domum suam diruerent. Dempsit etiam secures fascibus,

une partie des otages, et lui permit même de choisir ceux qu'elle voudrait. Les otages ayant été présentés à Clélie, elle choisit les jeunes garçons et les jeunes filles, qu'elle savait être le plus en danger à cause de leur âge, et elle retourna avec eux dans sa patrie. Les Romains, pour récompenser d'une manière extraordinaire un trait de courage aussi extraordinaire dans une femme, lui érigèrent une statue équestre. On la représenta au haut de la voie Sacrée, montée sur un cheval.

XIII. PUBLIUS VALÉRIUS PUBLICOLA.

Tarquin Collatin abdiqua le consulat, parce que le nom de Tarquin était devenu odieux au peuple. On nomma consul Publius Valérius, qui avait aidé Brutus à chasser les rois. Cependant ce nouveau magistrat fut soupçonné d'aspirer à la royauté, d'abord parce qu'il n'avait pas pourvu au remplacement du consul Brutus, qui était mort; ensuite parce qu'il avait établi son domicile dans un endroit élevé et fortifié. Instruit de ces soupçons, il se plaignit au peuple de ce qu'on avait pu concevoir une crainte pareille, et il envoya démolir sa maison. Il fit ôter des faisceaux les haches consu-

se donare parte obsidum,
permisitque ut ipsa
legeret quos vellet.
Obsidibus productis,
Clælia elegit
virgines puerosque
quorum sciebat ætatem
obnoxiam injuriæ,
et rediit cum iis in patriam.
Romani donavere
virtutem novam in femina
genere novo honoris,
statua equestri.
Virgo posita fuit,
in summa via Sacra,
insidens equo.

lui-même *la* gratifier d'une partie des
et il permit qu'elle-même [otages,
choisît ceux qu'elle voulait.
Les otages étant amenés,
Clélie choisit
les jeunes-filles et les enfants
desquels elle savait l'âge
être exposé à l'insulte,
et revint avec eux dans *sa* patrie.
Les Romains gratifièrent
ce courage nouveau dans une femme
par un genre nouveau d'honneur,
par une statue équestre.
La jeune-fille fut placée,
au haut-de la voie Sacrée,
assise-sur un cheval.

XIII. PUBLIUS VALERIUS PUBLICOLA.

Tarquinius Collatinus
se abdicavit consulatu,
quod nomen Tarquinii
esset invisum populo.
Itaque Publius Valerius
creatus est consul,
quo adjutore
Brutus ejecerat reges.
Tamen hic,
quia non subrogaverat
alterum consulem
in locum Bruti mortui,
et habebat domum
in loco alto atque munito,
venit in suspicionem
regni affectati.
Quo facto,
questus est apud populum
quod timuissent de se
aliquid tale,
et misit
qui diruerent
suam domum.
Dempsit
etiam secures fascibus,
submisitque eos

XIII. PUBLIUS VALÉRIUS PUBLICOLA.

Tarquin Collatin
se démit du consulat,
parce que le nom de Tarquin
était odieux au peuple.
C'est-pourquoi Publius Valérius
fut créé consul,
lequel aidant (avec l'aide duquel)
Brutus avait chassé les rois.
Cependant celui-ci,
parceque il n'avait pas substitué
un autre consul
à la place de Brutus mort,
et *parce qu*'il avait une maison
dans un lieu élevé et fortifié,
vint dans le soupçon (fut soupçonné)
du royaume ambitionné (d'aspirer au
Cela étant fait, [trône).
il se plaignit devant le peuple
de ce que ils avaient craint de lui-même
quelque chose de tel,
et il envoya
des hommes qui démolissent
sa maison.
Il enleva
même les haches aux faisceaux,
et abaissa eux

eosque in populi concione submisit, quasi major populi quam consulis majestas esset. Gratum id multitudini spectaculum fuit. Inde Valerio cognomen Publicolæ[1] datum est. Quum quartum consul fuisset, mortuus est adeo pauper ut funeri sumptus deesset. Collectis a populo nummis est sepultus, et annuo matronarum luctu honoratus.

XIV. FABII TRECENTI SEX.

Vexabantur incursionibus Veientium Romani. Tum Fabia gens senatum adit; consul Fabius pro gente loquitur. « Vos alia bella curate; Fabios hostes Veientibus date : istud bellum privato sumptu gerere nobis in animo est. » Ei gratiæ ingentes actæ sunt. Consul e curia egressus, comitante Fabiorum agmine, domum rediit. Manat tota urbe rumor: Fabios ad cœlum laudibus ferunt; Fabii postera die arma capiunt. Nunquam exercitus neque minor numero, neque

[1] laires, et voulut qu'on les baissât dans l'assemblée des citoyens, pour faire entendre que la majesté du peuple était au-dessus de celle des consuls. Ce spectacle plut à la multitude ; aussi Valérius reçut-il le surnom de Publicola. Après avoir été quatre fois consul, il mourut si pauvre, qu'il ne laissa pas de quoi se faire enterrer. On fit pour ses funérailles une quête parmi le peuple, et les dames honorèrent sa mémoire par un deuil d'une année.

XIV. LES TROIS CENT SIX FABIUS.

Les Romains étaient harcelés par les incursions des Véiens. La famille des Fabius se présenta au sénat assemblé, et le consul Fabius parla en leur nom : « Sénateurs, occupez-vous des autres guerres ; abandonnez les Véiens aux Fabius; nous voulons faire cette guerre à nos frais. » On lui vota de grandes actions de grâces, et le consul, au sortir du sénat, se rendit chez lui, suivi de la troupe des Fabius. Le bruit de ce dévouement se répand dans toute la ville; on élève les Fabius jusqu'aux nues. Le lendemain, la famille entière était sous les armes. Jamais on n'avait vu dans les rues de Rome une armée à la fois moins nombreuse et plus imposante par la renommée

in concione populi,
quasi majestas populi
essèt major
quam consulis.
Id spectaculum
fuit gratum multitudini.
Inde cognomen Publicolæ
datum est Valerio.
Quum fuisset consul
quartum,
mortuus est adeo pauper
ut sumptus deesset funeri.
Sepultus est a populo
nummis collectis,
et honoratus
luctu annuo matronarum.

dans l'assemblée du peuple,
comme si la majesté du peuple
était plus grande
que *la majesté* du consul.
Ce spectacle
fut agréable à la multitude.
De là le surnom de Publicola
fut donné à Valérius.
Lorsqu'il eut été consul
pour-la-quatrième-fois,
il mourut tellement pauvre [railles.
que les frais manquaient pour *ses* funé-
Il fut enseveli par le peuple
des pièces-d'argent étant recueillies
et *il fut* honoré
par le deuil d'un-an des dames.

XIV. TRECENTI SEX FABII.

Romani vexabantur
incursionibus Veientium.
Tum gens Fabia
adiit senatum ;
Fabius consul
loquitur pro gente :
« Vos curate alia bella;
date Fabios hostes
Veientibus ;
est nobis in animo
gerere istud bellum
sumptu privato. »
Ingentes gratiæ
actæ sunt ei.
Consul, egressus e curia,
agmine Fabiorum
comitante,
rediit domum.
Rumor manat
tota urbe ;
ferunt Fabios ad cœlum
laudibus;
die postero,
Fabii capiunt arma.
Nunquam exercitus
neque minor numero,
neque clarior fama

XIV. LES TROIS CENT SIX FABIUS.

Les Romains étaient harcelés
par les incursions des Véiens.
Alors la famille Fabia
alla-vers le sénat ;
Fabius consul
parle pour la famille ;
« Vous, prenez-soin des autres guerres;
donnez les Fabius *pour* ennemis
aux Véiens;
il est à nous dans la pensée
de faire cette guerre
par *nos* dépenses privées. »
De grandes actions-de-grâce
furent rendues à lui.
Le consul, étant sorti de la curie,
la troupe des Fabius
*l'*accompagnant,
revint à *sa* maison.
La rumeur se répand
dans toute la ville ;
ils (les citoyens) portent les Fabius au ciel
par des éloges ;
le jour suivant,
les Fabius prennent les armes.
Jamais armée
ni plus petite par le nombre,
ni plus illustre par la renommée

clarior fama et admiratione hominum, per urbem incessit. Ibant sex et trecenti milites, omnes patricii, omnes unius gentis. Ad Cremeram[1] flumen perveniunt. Is opportunus visus est locus communiendo præsidio. Hostes non semel fusi pacem supplices petunt.

Veientes pacis impetratæ brevi pœnituit. Itaque, redintegrato bello, inierunt consilium insidiis ferocem hostem captandi. Multo successu Fabiis audacia crescebat. Quum igitur palati passim agros popularentur, pecora a Veientibus obviam acta sunt; ad quæ progressi Fabii, in insidias circa ipsum iter locatas delapsi sunt, et omnes ad unum perierunt. Dies, quo id factum est, inter-nefastos relatus fuit; porta, qua profecti fuerant, Scelerata est appellata. Unus omnino superfuit ex ea gente, qui, propter ætatem impuberem, domi relictus fuerat. Is genus propagavit ad Quintum Fabium Maximum, qui Annibalem mora fregit.

et l'admiration qu'elle excitait. Cétaient trois cent six guerriers, tous patriciens, tous membres d'une seule et même famille. Ils arrivent sur les bords du fleuve Cremère; l'endroit leur parut propice pour asseoir et fortifier un camp. L'ennemi, plus d'une fois vaincu, demanda la paix en suppliant.

Cependant les Véiens furent bientôt fâchés de cette paix qu'ils avaient obtenue, et, ayant recommencé les hostilités, ils formèrent le projet d'envelopper dans une embuscade leurs redoutables ennemis. L'audace des Fabius s'était accrue par de brillants succès. Un jour donc que, répandus dans les campagnes, ils les ravageaient, les Véiens poussèrent des troupeaux à leur rencontre. Les Fabius, ayant couru sur eux, tombèrent dans les embuscades qui avaient été disposées au bord du chemin, et ils périrent tous sans exception. Le jour de ce cruel événement fut mis au nombre des jours néfastes, et la porte par où les Fabius étaient sortis fut appelée porte Scélérate. Il ne resta de toute cette famille qu'un enfant qui avait été laissé à la maison à cause de son jeune âge; ce fut lui qui perpétua la famille jusqu'à Quintus Fabius Maximus, dont les sages lenteurs arrêtèrent l'impétuosité d'Annibal.

et admiratione hominum,
incessit per urbem.
Sex et trecenti milites
ibant,
omnes patricii,
omnes unius gentis.
Perveniunt
ad flumen Cremeram.
Is locus
visus est opportunus
præsidio communiendo.
Hostes
fusi non semel
supplices petunt pacem.
Brevi
pœnituit Veientes
pacis impetratæ.
Itaque,
bello redintegrato,
inierunt consilium
captandi insidiis
hostem ferocem.
Audacia
crescebat Fabiis
multo successu.
Igitur quum palati passim
popularentur agros,
pecora acta sunt obviam
a Veientibus;
ad quæ
Fabii progressi,
delapsi sunt in insidias
locatas circa iter ipsum,
et omnes perierunt
ad unum.
Dies, quo id factum est,
relatus fuit inter nefastos;
porta, qua profecti fuerant,
appellata est Scelerata.
Unus omnino superfuit
ex ea gente,
qui relictus fuerat domi,
propter ætatem impuberem
Is propagavit genus
ad Q. Fabium Maximum,
qui fregit Annibalem
mora.

et par l'admiration des hommes,
ne s'avança à travers la ville.
Six et trois-cents soldats
marchaient,
tous patriciens,
tous d'une seule famille.
Ils arrivent
au fleuve Cremère.
Ce lieu
parut propre
à un poste devant être fortifié.
Les ennemis
mis-en-fuite non une-fois (plusieurs fois)
suppliants demandent la paix.
Bientôt
repentir-fut aux Véiens
de la paix obtenue.
C'est-pourquoi,
la guerre étant recommencée,
ils formèrent la résolution
de surprendre par des embûches
l'ennemi fier.
La hardiesse
croissait aux Fabius
par un grand succès.
Donc lorsque dispersés de-tous-côtés
ils dévastaient les campagnes,
des bestiaux furent poussés au-devant
par les Véiens; [d'*eux*
vers lesquels *troupeaux*
les Fabius s'étant avancés,
tombèrent dans des embûches
placées autour de la route même,
et tous périrent
jusqu'à un seul (jusqu'au dernier).
Le jour dans lequel cela arriva
fut placé parmi les *jours* néfastes;
la porte par laquelle ils étaient partis,
fut appelée *porte* Scélérate.
Un en-tout survécut
de cette famille,
lequel avait été laissé à la maison,
à cause de son âge jeune.
Celui-ci propagea la famille
jusqu'à Quintus Fabius Maximus,
qui brisa (arrêta) Annibal
par la temporisation.

XV. AULUS POSTUMIUS, DICTATOR.

Tarquinius ejectus ad Manilium Tusculanum, generum suum, confugerat. Quum ille, concitato Latio, Romanos graviter urgeret, nova Romæ dignitas creata est, quæ dictatura[1] appellata est, major quam consulatus. Tunc creatus est magister equitum, qui dictatori etiam obsequeretur. Aulus Postumius, dictator factus, cum hostibus apud Regillum lacum[2] conflixit, ubi, quum victoria nutaret, magister equitum equis frenos detrahi jussit, ut irrevocabili impetu ferrentur : itaque et aciem Latinorum fuderunt, et castra ceperunt. Tarquinius Cumas[3] se contulisse dicitur, in eaque urbe senio et ægritudine esse confectus.

XVI. MENENIUS AGRIPPA.

Menenius Agrippa concordiam inter patres plebemque restituit. Nam quum plebs a patribus secessisset, quod tributum et militiam non toleraret, Agrippa, vir facundus, ad plebem

XV. AULUS POSTUMIUS, DICTATEUR.

Tarquin, chassé de Rome, s'était réfugié chez son gendre, Manilius, habitant de Tusculum, et; comme, après avoir soulevé le Latium, il serrait de près les Romains, ceux-ci créèrent dans leur ville une nouvelle dignité, supérieure à celle du consulat, et qui fut appelée dictature. On créa aussi un maître de la cavalerie, qui devait agir sous les ordres du dictateur. Aulus Postumius, revêtu de cette dignité, engagea le combat près du lac Régille, et comme la victoire était balancée, le maître de la cavalerie fit ôter le mors à tous les chevaux, afin que rien ne pût arrêter leur impétuosité. Par ce moyen les Romains taillèrent en pièces l'armée des Latins, et s'emparèrent de leur camp. On dit que Tarquin se retira à Cumes, où il mourut accablé de chagrin et de vieillesse.

XVI. MÉNÉNIUS AGRIPPA.

Ménénius Agrippa rétablit l'harmonie entre les sénateurs et le peuple. Le peuple s'étant séparé du sénat parce qu'il ne pouvait supporter les impôts et le service militaire, on lui députa

XV. AULUS POSTUMIUS, DICTATOR.

Tarquinius ejectus
confugerat
ad Manilium Tusculanum,
suum generum.
Quum ille, Latio concitato,
urgeret graviter Romanos,
nova dignitas
creata est Romæ,
quæ appellata est
dictatura,
major quam consulatus.
Tunc magister equitum
creatus est,
qui obsequeretur
etiam dictatori.
Aulus Postumius,
factus dictator,
conflixit cum hostibus
apud lacum Regillum,
ubi, quum victoria
nutaret,
magister equitum jussit
frenos detrahi equis,
ut ferrentur
impetu irrevocabili;
itaque et fuderunt
aciem Latinorum,
et ceperunt castra.
Tarquinius dicitur
se contulisse Cumas,
confectusque esse
in ea urbe
senio et ægritudine.

XV. AULUS POSTUMIUS, DICTATEUR.

Tarquin chassé
s'était réfugié
vers Manilius de-Tusculum,
son gendre.
Comme celui-ci, le Latium étant soulevé,
pressait vivement les Romains,
une nouvelle dignité
fut créée à Rome,
laquelle fut appelée
dictature,
plus grande que le consulat.
Alors un commandant des cavaliers
fut créé,
lequel obéirait
aussi au dictateur.
Aulus Postumius,
fait dictateur,
en-vint-aux-mains avec les ennemis
près du lac Régille,
où, lorsque la victoire
balançait,
le commandant des cavaliers ordonna
les freins être enlevés aux chevaux,
afin qu'ils fussent emportés
par un élan impossible-à-réprimer;
c'est-pourquoi et ils mirent-en-déroute
l'armée des Latins,
et ils prirent *leur* camp.
Tarquin est dit
s'être transporté à Cumes
et avoir été achevé
dans cette ville
par la vieillesse et le chagrin.

XVI. MENENIUS AGRIPPA.

Menenius Agrippa
restituit concordiam
inter patres plebemque.
Nam quum plebs
secessisset a patribus,
quod non toleraret
tributum et militiam,

XVI. MÉNÉNIUS AGRIPPA.

Ménénius Agrippa
rétablit la concorde
entre les sénateurs et le peuple.
Car lorsque le peuple
se fut séparé des sénateurs,
parce qu'il ne supportait pas
l'impôt et le service-militaire,

missus est. Qui intromissus in castra, nihil aliud quam hoc narrasse fertur : « Olim humani artus, quum ventrem otiosum cernerent, ab eo discordarunt, conspiraruntque ne manus ad os cibum ferrent, nec os acciperet datum, nec dentes conficerent. At, dum ventrem domare volunt, ipsi quoque defecerunt, totumque corpus ad extremam tabem venit : inde apparuit ventris haud segne ministerium esse, eumque acceptos cibos per omnia membra differre, et cum eo in gratiam redierunt. Sic senatus et populus quasi unum corpus discordia pereunt, concordia valent. »

Hac fabula Menenius flexit hominum mentes : plebs in urbem regressa est. Creavit tamen tribunos, qui libertatem suam adversus nobilitatis superbiam defenderent. Paulo post mortuus est Menenius, vir omni vita pariter patribus ac plebi carus ; post restitutam civium concordiam carior plebi factus.

Agrippa, homme éloquent. Celui-ci, introduit dans le camp, adressa, dit-on, au peuple l'apologue suivant : « Un jour les membres, voyant que l'estomac restait oisif, se séparèrent de lui, et convinrent que les mains ne porteraient plus les aliments à la bouche, que la bouche ne les recevrait plus, et que les dents ne les broieraient plus. Mais, en voulant dompter l'estomac, ils dépérirent eux-mêmes, et le corps entier tomba dans une langueur extrême. Par là on vit clairement que les fonctions de l'estomac étaient utiles, et que c'était lui qui, après avoir reçu la nourriture, la distribuait à tous les membres. En conséquence on se réconcilia avec lui. C'est ainsi que le peuple et le sénat, qui ne forment qu'un seul et même corps, périssent par la désunion et se fortifient par l'union. »

Ménénius, par cet apologue, apaisa les esprits irrités, et le peuple rentra dans la ville ; toutefois il créa des tribuns, pour protéger sa liberté contre l'orgueil de la noblesse. Peu de temps après mourut Ménénius, cet homme qui toute sa vie avait été également cher au sénat et au peuple, mais encore plus cher au peuple depuis qu'il

Agrippa vir facundus
missus est ad plebem.
Qui intremissus in castra
fertur narrasse nihil aliud
quam hoc :
« Olim artus humani,
quum cernerent
ventrem otiosum,
discordarunt ab eo,
conspiraruntque ne manus
ferrent cibum ad os,
nec os acciperet datum,
nec dentes conficerent.
At, dum volunt
domare ventrem,
ipsi defecerunt quoque,
corpusque totum
venit ad extremam tabem :
inde apparuit
ministerium ventris
haud esse segne,
eumque differre
per omnia membra
cibos acceptos,
et redierunt in gratiam
cum eo.
Sic senatus et populus,
quasi unum corpus,
pereunt discordia,
valent concordia. »
Menenius
flexit hac fabula
mentes hominum : [bem.
plebs regressa est in ur-
Tamen creavit tribunos,
qui defenderent
suam libertatem
adversus superbiam
nobilitatis.
Paulo post
Menenius mortuus est,
vir carus pariter,
omni vita,
patribus ac plebi;
post concordiam civium
restitutam,
factus carior plebi.

Agrippa homme éloquent
fut envoyé vers le peuple.
Lequel (Agrippa) introduit dans le camp
est dit *n*'avoir raconté rien autre chose
que ceci :
« Un jour les membres humains,
comme ils voyaient
l'estomac oisif,
se séparèrent de lui,
et conspirèrent pour que les mains [che,
ne portassent pas la nourriture à la bou-
et que la bouche ne reçût pas *elle* donnée,
et que les dents ne *la* broyassent pas.
Mais, pendant qu'ils veulent
dompter le ventre,
eux-mêmes défaillirent aussi,
et le corps tout-entier
arriva à une extrême consomption ;
de là il apparut
la fonction de l'estomac
n'être pas oisive,
et lui distribuer
dans tous les membres
les aliments reçus, [rent)
et ils revinrent en grâce (se réconcilié-
avec lui.
Ainsi le sénat et le peuple,
comme un-seul corps,
périssent par la discorde,
se fortifient par la concord
Ménénius
fléchit (changea) par cette fable
les dispositions des hommes :
le peuple rentra dans la ville.
Cependant il créa des tribuns,
qui défendissent
sa liberté
contre l'orgueil
de la noblesse.
Peu après
Ménénius mourut,
homme cher également,
toute *sa* vie,
aux sénateurs et au peuple ;
après la concorde des citoyens
rétablie,
devenu plus cher au peuple.

Is tamen in tanta paupertate decessit ut eum populus collatis quadrantibus sepeliret, locum sepulcro senatus publice daret. Potest consolari pauperes Menenius, sed multo magis docere locupletes quam non sit necessaria solidam laudem cupienti nimis anxia divitiarum comparatio.

XVII. QUINCTIUS CINCINNATUS.

Æqui[1] consulem Minucium atque exercitum ejus circumsessos tenebant. Id ubi Romæ nuntiatum est, tantus pavor, tanta trepidatio fuit, quanta si urbem ipsam, non castra, hostes obsiderent: quum autem in altero consule parum esse præsidii videretur, dictatorem dici placuit, qui rem afflictam restitueret. Quinctius Cincinnatus omnium consensu dictator est dictus. Ille, spes unica imperii Romani, trans Tiberim quatuor jugerum colebat agrum. Ad quem missi legati nudum

avait rétabli l'union entre les citoyens. Cependant il mourut dans une telle pauvreté que le peuple fit une quête pour subvenir aux frais de ses funérailles, et que le sénat donna un emplacement pour son tombeau. L'exemple de Ménénius peut consoler les pauvres, et encore mieux apprendre aux riches que celui qui désire une gloire solide n'a pas besoin de se tourmenter pour acquérir des richesses.

XVII. QUINCTIUS CINCINNATUS.

Les Èques tenaient cernés le consul Minucius et son armée. Cette nouvelle répandit à Rome une alarme et une agitation aussi grandes que si l'ennemi eût assiégé la ville même, et non le camp. Comme on voyait peu de ressource dans l'autre consul, on fut d'avis de nommer un dictateur pour relever la fortune de la république. Quinctius Cincinnatus fut proclamé d'un consentement universel. Cet homme, l'unique espoir de l'empire romain, cultivait un champ de quatre arpents au delà du Tibre. Les députés qu'on lui envoya le trouvè-

Tamen is decessit
in tanta paupertate,
ut populus sepeliret eum
quadrantibus collatis,
senatus
daret publice
locum sepulcro.
Menenius
potest consolari pauperes,
sed multo magis
docere locupletes
quam non sit necessaria
comparatio nimis anxia
divitiarum
cupienti laudem solidam.

Cependant celui-ci mourut
dans une si-grande pauvreté,
que le peuple ensevelit lui
par des deniers recueillis,
que le sénat
donna aux-frais-de-l'État
une place pour *son* tombeau.
Ménénius
peut consoler les pauvres,
mais bien plus
apprendre aux riches
combien n'est pas nécessaire
l'acquisition trop avide
des richesses
pour *celui* désirant une gloire solide.

XVII. QUINCTIUS CINCINNATUS.

Æqui tenebant
consulem Minucium
atque exercitum ejus
circumsessos.
Ubi id
nuntiatum est Romæ,
tantus pavor,
tanta trepidatio fuit,
quanta si hostes
obsiderent urbem ipsam,
non castra :
quum autem
parum præsidii
videretur esse
in altero consule,
placuit
dictatorem dici,
qui restitueret
rem affectam.
Quinctius Cincinnatus
dictus est dictator
consensu omnium.
Ille, spes unica
imperii Romani,
colebat agrum
quatuor jugerum
trans Tiberim.
Ad quem legati missi

XVII. QUINCTIUS CINCINNATUS.

Les Èques tenaient
le consul Minucius
et l'armée de lui
enveloppés.
Dès que cela
fut annoncé à Rome,
une aussi-grande frayeur,
un aussi-grand effroi fut,
que si les ennemis
assiégeaient la ville même,
non le camp :
mais comme
peu de ressource
paraissait être
dans l'autre consul,
il plut
un dictateur être nommé,
lequel rétablirait
les affaires compromises.
Quinctius Cincinnatus
fut élu dictateur
par le consentement de tous.
Celui-ci, espoir unique
de l'empire romain,
cultivait un champ
de quatre arpents
au delà du Tibre.
Vers lequel des députés ayant été envoyés

eum arantem offenderunt. Salute data invicem redditaque, Quinctius togam propere e tugurio proferre uxorem Raciliam jussit, ut senatus mandata togatus audiret.

Postquam, absterso pulvere ac sudore, toga indutus processit Quinctius, dictatorem eum legati gratulantes consalutant; quantus terror in exercitu sit, exponunt. Quinctius igitur Romam venit, et antecedentibus lictoribus domum deductus est. Postero die profectus, cæsis hostibus, exercitum Romanum liberavit. Urbem triumphans ingressus est. Ducti ante currum hostium duces, militaria signa prælata : secutus est exercitus præda onustus; epulæ instructæ ante omnium domos. Quinctius sextodecimo die dictatura, quam in sex menses acceperat, se abdicavit, et ad boves rediit triumphalis agricola.

rent sans robe, occupé à labourer. Lorsqu'on se fut salué de part et d'autre, Quinctius se fit apporter sa robe de la chaumière par son épouse Racilia, afin d'écouter dans un costume convenable les ordres du sénat.

Après avoir essuyé la sueur et la poussière qui le couvraient, Quinctius s'avança revêtu de sa toge. Les députés le complimentent en le saluant dictateur, et lui exposent de quelle terreur l'armée a été saisie. Quinctius se rendit donc à Rome, et fut conduit chez lui précédé de licteurs. Le lendemain, il part, défait l'ennemi, délivre l'armée romaine. Il rentra triomphant dans Rome. On conduisit les généraux des ennemis devant son char; la marche s'ouvrait par les étendards qui leur avaient été pris. L'armée romaine suivait, chargée de butin, et il y avait des tables dressées devant toutes les maisons. Au bout de seize jours, Quinctius se démit de la dictature qu'il avait reçue pour six mois, et ce cultivateur, honoré du triomphe, retourna à sa charrue.

offenderunt eum nudum	trouvèrent lui nu (sans robe)
arantem.	labourant.
Salute	Le salut
data invicem	ayant été donné mutuellement
redditaque,	et rendu,
Quinctius jussit	Quinctius ordonna
Raciliam uxorem	Racilia *sa* femme
proferre propere	apporter à la hâte
togam e tugurio,	*sa* toge de *sa* chaumière,
ut togatus	afin que revêtu-de-la-toge
audiret mandata senatus.	il entendît les ordres du sénat.
Postquam,	Après que,
pulvere ac sudore	la poussière et la sueur
absterso,	étant essuyées,
Quinctius indutus toga	Quinctius revêtu de la toge
processit,	se fut avancé,
legati gratulantes	les députés *le* félicitant
consalutant eum	saluent lui
dictatorem;	dictateur;
exponunt quantus terror	ils exposent quelle-grande terreur
sit in exercitu.	est dans l'armée
Igitur Quinctius	Donc Quinctius
venit Romam,	vint à Rome,
et lictoribus	et les licteurs
antecedentibus	*le* précédant
deductus est domum.	il fut conduit à *sa* maison.
Profectus die postero,	Étant parti le jour suivant,
hostibus cæsis,	les ennemis ayant été taillés-en-pièces,
liberavit	il délivra
exercitum Romanum.	l'armée romaine.
Ingressus est triumphans	Il entra triomphant
urbem.	dans la ville.
Duces hostium	Les généraux des ennemis
ducti ante currum,	*furent* conduits devant *son* char,
signa militaria	les drapeaux militaires
prælata;	*furent* portés-en-avant;
exercitus, onustus præda,	l'armée, chargée de butin,
secutus est;	suivit;
epulæ instructæ	des repas *furent* dressés
ante domos omnium.	devant les maisons de tous.
Quinctius se abdicavit	Quinctius se démit
dictatura	de la dictature
sexto decimo die,	le sixième *et* dixième (seizième) jour,
quam acceperat	laquelle il avait reçue
in sex menses,	pour six mois,
et agricola triumphalis	et *ce* laboureur décoré-du-triomphe
rediit ad boves.	retourna à *ses* bœufs.

XVIII. CAIUS MARCIUS CORIOLANUS.

Caius Marcius, gentis patriciæ, a captis Coriolis[1], urbe Volscorum[2], Coriolanus dictus est. Patre orbatus adhuc puer, sub matris tutela adolevit. Sortitus erat a natura nobiles ad laudem impetus; sed quia doctrina non accessit, iræ impotens, obstinatæque pervicaciæ fuit. Quum prima stipendia facere cœpisset adolescens, e multis prœliis quibus interfuit nunquam rediit nisi donatus corona aliove militari præmio. In omni vitæ ratione nihil aliud sibi proponebat quam ut matri placeret: quumque illa audiret filium laudari, aut corona donari videret, tum demum felicem se putabat. Ea oblectanda et colenda satiari non poterat. Illa cupiente, uxorem duxit: illius in ædibus cum uxore habitavit.

Coriolanum, post insignem victoriam ejus opera maxime partam, Postumius consul apud milites laudavit: eum mili-

XVIII. CAIUS MARCIUS CORIOLAN.

Caius Marcius, d'une famille patricienne, fut appelé Coriolan, du nom de Corioles, ville des Volsques, qu'il avait prise. Privé de son père dès l'enfance, il parvint à l'adolescence sous la tutelle de sa mère. La nature l'avait doué d'une noble passion pour la gloire; mais, comme l'instruction ne se joignait point à cet heureux naturel, il fut d'un emportement et d'une opiniâtreté indomptables. Lorsque, devenu jeune homme, il fit ses premières campagnes, il ne revint jamais des nombreux combats où il se trouva sans rapporter une couronne ou quelque autre récompense militaire. Dans toute sa conduite il ne se proposait d'autre but que d'être agréable à sa mère; et celle-ci ne se trouvait heureuse que quand elle entendait faire l'éloge de son fils, ou qu'elle lui voyait décerner une couronne. Aussi Coriolan ne pouvait se lasser de la respecter et de lui plaire. Il se maria parce que sa mère le désirait, et demeura chez elle avec sa femme.

Le consul Postumius fit en présence des soldats l'éloge de Co-

XVIII. CAIUS MARCIUS CORIOLANUS.

Caius Marcius,
gentis patriciæ,
dictus est Coriolanus
a Coriolis,
urbe Volscorum,
captis.
Adhuc puer,
orbatus patre,
adolevit sub tutela matris.
Sortitus fuerat
a natura
nobiles impetus ad laudem;
sed quia doctrina
non accessit,
fuit impotens iræ
pervicaciæque obstinatæ.
Quum adolescens cœpisset
facere prima stipendia,
nunquam rediit
e multis prœliis
quibus interfuit,
nisi donatus corona
aliove præmio militari.
In omni ratione vitæ
proponebat sibi nihil aliud
quam ut placeret matri :
quumque illa audiret
filium laudari,
aut videret
donari corona,
tum demum
putabat se felicem.
Non poterat satiari ea
oblectanda et colenda.
Illa cupiente duxit uxorem :
habitavit cum uxore
in ædibus illius.
Postumius consul
laudavit Coriolanum
apud milites
post victoriam insignem
partam
maxime opera ejus :

XVIII. CAIUS MARCIUS CORIOLAN.

Caius Marcius,
d'une famille patricienne,
fut appelé Coriolan
de Coriole,
villé des Volsques,
prise *par lui*.
Encore enfant,
privé de *son* père,
il grandit sous la tutelle de *sa* mère.
Il avait reçu-en-partage
de la nature
de nobles élans vers la gloire ;
mais parce que la science
ne s'*y* joignit point,
il fut non-maître de *sa* colère
et d'une opiniâtreté obstinée.
Lorsque *étant* jeune il commençait
à faire *ses* premières soldes (campagnes),
jamais il ne revint
des nombreux combats
auxquels il assista,
si-ce-n'est gratifié d'une couronne
ou d'une autre récompense militaire
Dans toute la conduite de *sa* vie
il *ne* proposait à lui-même rien autre cho-
que *ceci*, qu'il plût à sa mère : [se
et lorsque celle-ci entendait
son fils être loué,
ou *le* voyait
être gratifié d'une couronne,
alors enfin
elle pensait elle-même *être* heureuse.
Il ne pouvait être rassasié d'elle
devant être contentée et devant être hono-
Elle *le* désirant il prit femme : [rée.
il hàbita avec *sa* femme
dans la demeure d'elle (de sa mère).
Postumius consul
loua Coriolan
devant les soldats
après une victoire remarquable
gagnée
surtout par le soin de lui :

taribus donis onerare voluit; agri centum jugera[1], decem captivos, totidem ornatos equos, centum boves et argenti pondus quantum sustinere potuisset, offerebat. Coriolanus vero nihil ex his omnibus accepit, præter unius hospitis captivi salutem et equum. Consul factus, gravi annona advectum e Sicilia frumentum magno pretio dandum populo curavit, ut plebs agros, non seditiones, coleret. Qua de causa damnatus, ad Volscos concessit, eosque adversus Romanos concitavit. Imperator a Volscis factus, ad quartum ab urbe lapidem[2] castra posuit, et agrum Romanum est populatus.

Missi sunt Roma ad Coriolanum oratores de pace; sed atrox responsum retulerunt. Iterum deinde missi, ne in castra quidem recepti sunt, Sacerdotes quoque suis infulis velati ad eum iverunt supplices, nec magis animum ejus flexe-

riolan, à la suite d'une belle victoire due surtout à son courage. Il voulut le combler de récompenses militaires : il lui offrit cent arpents de terre, cent bœufs, dix esclaves, autant de chevaux bien harnachés, et autant d'argent qu'il pourrait en porter. Mais, de toutes ces richesses, Coriolan n'accepta qu'un cheval, et la liberté d'un prisonnier, son ancien hôte. Devenu consul, il fit vendre chèrement au peuple, durant une grande disette, le blé qu'il avait tiré de la Sicile, afin que le peuple cultivât ses terres, au lieu de s'occuper de séditions. Condamné pour ce fait, il se retira chez les Volsques, et les souleva contre les Romains. Élu général des Volsques, il vint camper à quatre milles de Rome et se mit à ravager son territoire.

On envoya de Rome, vers Coriolan, des députés pour demander la paix; mais ils ne rapportèrent qu'une réponse pleine de dureté. On députa une nouvelle ambassade, qui ne fut pas même introduite dans son camp. Les prêtres eux-mêmes, la tête couverte de leurs ornements sacrés, se rendirent près de lui pour le supplier, et ils ne purent davantage fléchir son courroux. Le sénat était consterné, le

voluit onerare eum
donis militaribus;
offerebat
centum jugera agri,
decem captivos,
totidem equos ornatos,
centum boves
et pondus auri
quantum potuisset susti-
Coriolanus vero
accepit nihil
ex omnibus his,
præter salutem
unius hospitis captivi
et equum.
Factus consul, curavit
annona gravi
frumentum
advectum e Sicilia
dandum populo
magno pretio,
ut plebs coleret agros,
non seditiones.
De qua causa damnatus,
concessit ad Volscos,
concitavitque eos
adversus Romanos.
Factus imperator a Volscis,
posuit castra
ad quintum lapidem
ab urbe,
et populatus est
agrum Romanum.
Oratores de pace
missi sunt Roma
ad Coriolanum;
sed retulerunt
responsum atrox.
Deinde missi iterum,
ne recepti sunt quidem
in castra.
Sacerdotes
velati suis infulis
iverunt quoque supplices
ad eum,
nec flexerunt magis
animum ejus.

il voulut combler lui
de dons militaires;
il *lui* offrait
cent arpents de terre,
dix prisonniers,
autant-de chevaux équipés,
cent bœufs
et un poids d'or
[ncre.
aussi grand qu'il aurait pu porter.
Mais Coriolan
*n'*accepta rien
de toutes ces choses,
si-ce-n'est le salut (la liberté)
d'un seul hôte captif
et un cheval.
Créé consul, il eut-soin
le marché *étant* lourd (les vivres chers)
le blé
apporté de Sicil
devoir être donné au peuple
à grand prix,
afin que le peuple cultivât les champs,
non pas les séditions.
Pour laquelle cause ayant été condamné,
il se retira chez les Volsques,
et souleva eux
contre les Romains.
Créé général par les Volsques,
il plaça *son* camp
à la cinquième pierre
de la ville,
et il dévasta
le territoire romain.
Des députés au-sujet-de la paix
furent envoyés de Rome
à Coriolan;
mais ils rapportèrent
une réponse dure.
Ensuite ayant été envoyés de nouveau
ils ne furent pas même reçus
dans le camp.
Les prêtres
revêtus de leurs bandelettes
allèrent aussi suppliants
vers lui,
et ils ne fléchirent pas plus
le cœur de lui.

runt. Stupebat senatus ;.trepidabat populus; viri pariter ac mulieres exitium imminens lamentabantur. Tum Veturia Coriolani mater, et Volumnia uxor, duos parvos filios secum trahens, castra hostium petierunt. Ubi matrem adspexit Coriolanus : « O patria, inquit , vicisti iram meam admotis matris meæ precibus : cui tuam in me injuriam condono. » Complexus inde suos, castra movit, et exercitum ex agro Romano abduxit. Coriolanus postea a Volscis, ut proditor, occisus dicitur.

XIX. LUCIUS VIRGINIUS, CENTURIO.

Anno trecentesimo ab urbe condita, pro duobus consulibus decemviri[1] creati sunt, qui allatas e Græcia leges populo proponerent. Unus ex iis Appius Claudius virginem plebeiam adamavit. Quam quum Appius non posset pretio ac spe pellicere, clienti suo[2] negotium dedit ut eam in servitutem de-

peuple tremblait, hommes et femmes déploraient également le sort funeste qui les menaçait. Alors Véturie, mère de Coriolan, et Volumnie, son épouse, traînant avec elle ses deux petits enfants, se rendirent au camp des ennemis. Dès que Coriolan aperçut sa mère : « O ma patrie, s'écria-t-il, tu as vaincu mon ressentiment, en employant les prières de ma mère; c'est en sa considération que je te pardonne l'outrage que tu m'as fait. » Puis, ayant embrassé sa famille, il leva le camp et fit éloigner l'armée du territoire romain. On dit qu'après cela les Volsques firent périr Coriolan, qu'ils accusaient de trahison.

XIX. LUCIUS VIRGINIUS, CENTURION.

L'an trois cent de la fondation de Rome, on créa, au lieu de deux consuls, dix magistrats appelés décemvirs, chargés de présenter au peuple les lois apportées de la Grèce. L'un d'eux, Appius Claudius, aimait éperdument une jeune plébéienne ; et, ne pouvant la séduire ni par l'or ni par les promesses, il chargea un de ses clients de la réclamer comme son esclave. Le succès lui était facile, puisqu'il devait

Senatus stupebat ;
populus trepidabat ;
viri pariter ac mulieres
lamentabantur
exitium imminens.
Tum Veturia,
mater Coriolani,
et Volumnia uxor,
trahens secum
duos filios parvulos,
petierunt castra hostium.
Ubi Coriolanus
adspexit matrem :
« O patria, inquit,
vicisti meam iram,
precibus meæ matris
admotis :
cui condono
tuam injuriam in me. »
Inde complexus suos,
movit castra,
et abduxit exercitum
ex agro Romano.
Postea Coriolanus dicitur
occisus a Volscis,
ut proditor.

Le sénat était stupéfait ;
le peuple tremblait ;
les hommes également et les femmes
déploraient
la ruine imminente.
Alors Véturie,
mère de Coriolan,
et Volumnie *son* épouse,
traînant avec elle
deux fils tout-petits,
gagnèrent le camp des ennemis.
Dès que Coriolan
eut aperçu sa mère :
« O *ma* patrie, dit-il,
tu as vaincu mon ressentiment,
les prières de ma mère
étant employées :
en faveur de laquelle je pardonne
ton injustice envers moi. »
Ensuite ayant embrassé les siens,
il leva le camp,
et éloigna l'armée
du territoire romain.
Ensuite Coriolan est dit
avoir été tué par les Volsques,
comme traître.

XIX. LUCIUS VIRGINIUS, CENTURIO.

Anno trecentesimo
ab urbe condita,
decemviri creati sunt
pro duobus consulibus,
qui proponerent populo
leges allatas e Græcia.
Appius Claudius,
unus ex iis
adamavit
virginem plebeiam.
Quam quum Appius
non posset allicere
pretio ac spe,
dedit negotium clienti suo
ut deposceret eam
in servitutem ;

XIX. LUCIUS VIRGINIUS, CENTURION.

L'année trois-centième
depuis la ville fondée,
des décemvirs furent créés
à-la-place des deux consuls,
lesquels *décemvirs* proposassent au peuple
des lois apportées de la Grèce.
Appius Claudius,
un d'eux,
aima-passionnément
une jeune-fille plébéienne.
Laquelle comme Appius
ne pouvait séduire
par l'argent et par l'espérance,
il donna commission à un client sien
qu'il réclamât elle
pour la servitude (comme son esclave) ;

posceret; facile victurus, quum ipse esset et accusator et judex. Lucius Virginius, puellæ pater, tunc aberat militiæ causâ. Cliens igitur virgini venienti in forum injecit manum, affirmans suam esse servam : eam sequi se jubet ; ni faciat, minatur se cunctantem vi abstracturum. Pavida puella stupente, ad clamorem nutricis fit concursus. Quum ille puellam non posset abducere, eam vocat in jus, ipso Appio judice.

Interea missi nuntii ad Virginium properant. Is prima luce Romam advenit, quum jam civitas in foro exspectatione erecta staret. Virginius statim in forum lacrimabundus, et civium opem implorans, filiam suam deducit. Appius, obstinatum gerens animum, in tribunal ascendit, et Virginiam clienti suo addixit. Tum pater, ubi nihil usquam auxilii vidit: « Quæso, inquit, Appi, ignosce patrio dolori; sine me filiam ultimo alloqui. » Data venia, pater filiam in secretum abducit. Ab lanio cultrum arripit, et pectus puellæ transfigit. Tum

être à la fois et l'accusateur et le juge. Lucius Virginius, père de la jeune fille, était alors absent et servait à l'armée. Ce client met donc la main sur Virginie au moment où elle passait sur la place publique, affirmant qu'elle est son esclave; il lui enjoint de le suivre, et la menace de l'enlever de force, si elle résiste. La jeune fille reste immobile d'étonnement, sa nourrice jette un cri, et le peuple accourt. Le ravisseur, ne pouvant emmener Virginie chez lui, la cite en justice par-devant Appius lui-même.

Cependant on se hâte de porter cette nouvelle à Virginius. Au point du jour, il arrive à Rome; tous les citoyens étaient déjà sur la place publique, attendant la décision de l'affaire. Virginius amène sa fille, les yeux baignés de larmes, et implorant le secours de ses concitoyens. Appius, persévérant dans ses projets, monte sur son tribunal, et adjuge Virginie à son client. Le père voyant qu'il n'avait point d'appui à espérer : « Je vous en supplie, Appius, dit-il, pardonnez à la douleur d'un père ; souffrez que je parle pour la dernière fois à ma fille. » Cette permission lui ayant été accordée, il tire à l'écart Virginie, et, saisissant le couteau d'un boucher, il l'enfonce dans le sein de sa fille. Il s'ouvre alors un passage avec le

victurus facile, quum ipse esset et accusator et judex. L. Virginius, pater puellæ, aberat tunc causa militiæ. Igitur cliens injecit manum virgini venienti in forum, affirmans esse suam servam : jubet eam sequi se; ni faciat, minatur se abstracturum vi cunctantem. Puella pavida stupente, concursus fit ad clamores nutricis. Quum ille non posset abducere puellam, vocat eam in jus, Appio ipso judice.

Interea nuntii missi properant ad Virginium. Is advenit Romam, prima luce, quum jam civitas staret in foro erecta exspectatione. Statim Virginius lacrimabundus, et implorans opem civium, deduxit suam filiam in forum. Appius gerens animum obstinatum ascendit in tribunal, et addixit Virginiam suo clienti. Tum pater, ubi vidit nihil auxilii usquam: « Quæso, inquit, Appi, ignosce dolori patrio; sine me alloqui ultimo filiam. » Venia data, pater abducit filiam in secretum. Arripit cultrum ab lanio, et transfigit pectus puellæ.

devant l'emporter facilement, puisque lui-même serait et l'accusateur et le juge. Lucius Virginius, père de la jeune-fille, était absent alors pour cause de service-militaire. Donc le client mit la main sur la jeune-fille venant au forum, affirmant *elle* être son esclave : il ordonne elle suivre lui-même ; si elle ne *le* fait pas, il menace lui devoir entraîner par la force *elle* hésitant. La jeune-fille tremblante étant stupéfaite, un rassemblement se fait aux cris de la nourrice. Comme celui-ci ne pouvait emmener la jeune-fille, il appelle elle en justice, Appius lui-même *étant* juge.

Cependant des messagers envoyés vont-en-hâte vers Virginius. Celui-ci arrive à Rome, au premier (au point du) jour, lorsque déjà la ville se tenait sur le forum suspendue par l'attente. Aussitôt Virginius pleurant, et implorant le secours des citoyens, amena sa fille sur le forum. Appius portant un cœur obstiné monta sur *son* tribunal, et adjugea Virginie à son client. Alors le père, dès qu'il vit rien de (aucun) secours *n'être* nulle part : « Je *t'en* prie, dit-il, Appius, pardonne à la douleur d'un-père ; permets moi parler une-dernière-fois à *ma* fille. » La permission étant donnée, le père emmène *sa* fille à l'écart. Il arrache un couteau à un boucher, et perce la poitrine de la jeune-fille.

ferro sibi viam facit, et respersus cruore ad exercitum profugit. Concitatus exercitus montem Aventinum occupavit; decem tribunos militum creavit; decemviros magistratu se abdicare coegit, eosque omnes aut morte aut exsilio mulctavit; ipse Appius Claudius in carcere necatus est.

XX. CAIUS LICINIUS STOLO.

Fabius Ambustus ex duabus filiabus majorem Aulo Sulpicio patricio, minorem Licinio Stoloni plebeio, conjugem dedit. Aulus Sulpicius tribunus militum [1] erat potestate consulari. Quum in ejus domo sorores Fabiæ inter se tempus sermonibus tererent, forte incidit ut Sulpicius de foro domum se reciperet, et ejus lictor fores, ut mos est, virga percuteret. Minor Fabia, moris ejus insueta, id expavit: risui sorori fuit, miranti sorórem id ignorare. Confusam eam quum pater vidisset, sciscitanti confessa est eam esse causam doloris, quod

fer, et, tout couvert de sang, il court droit au camp. L'armée irritée s'empara du mont Aventin, créa dix tribuns militaires, força les décemvirs à abdiquer, et les punit tous ou de l'exil ou de la mort. Appius Claudius fut tué en prison.

XX. CAIUS LICINIUS STOLON.

Fabius Ambustus maria l'aînée de ses deux filles à Aulus Sulpicius, patricien, et la cadette, à Licinius Stolon, plébéien. Aulus Sulpicius, tribun des soldats, jouissait du pouvoir consulaire. Les deux sœurs Fabia étant un jour à faire la conversation chez Sulpicius, celui-ci rentra chez lui, revenant du forum, et le licteur, suivant la coutume, frappa la porte avec sa baguette. La plus jeune des Fabia, qui n'était point accoutumée à cet usage, fut effrayée du bruit, ce qui fit rire l'aînée, toute surprise de l'ignorance de sa sœur. Le père ayant remarqué que sa fille cadette était triste, celle-ci lui avoua que la cause de son chagrin était d'avoir été ma-

Tum facit viam sibi ferro,
et respersus cruore
profugit ad exercitum.
Exercitus concitatus
occupavit
montem Aventinum ;
creavit
decem tribunos militum ;
coegit decemviros
se abdicare magistratu,
mulctavitque eos omnes
aut morte aut exsilio ;
Appius Claudius ipse
necatus est in carcere.

Alors il fait route à lui-même par le fer,
et arrosé de sang
il se réfugie à l'armée.
L'armée soulevée
occupa
le mont Aventin ;
elle créa
dix tribuns des soldats;
elle força les décemvirs
à se démettre de *leur* magistrature,
et punit eux tous
ou de la mort ou de l'exil ;
Appius Claudius lui-même
fut tué dans la prison.

XX. CAIUS LICINIUS STOLO.

Fabius Ambustus
dedit conjugem
majorem ex duabus filiabus
Aulo Sulpicio patricio,
minorem
Licinio Stoloni plebeio.
Aulus Sulpicius,
tribunus militum,
erat potestate consulari.
Quum sorores Fabiæ
terērent inter se tempus
sermonibus
in domo ejus,
incidit forte ut Sulpicius
se reciperet foro domum,
et lictor ejus
percuteret virga fores,
ut mos est.
Fabia minor,
insueta ejus moris,
expavit id :
fuit risui sorori,
miranti
sororem ignorare id.
Quum pater
vidisset eam confusam,
confessa est sciscitanti
eam causam doloris esse,
quod juncta esset

XX. CAIUS LICINIUS STOLON.

Fabius Ambustus
donna *comme* épouse
l'aînée de *ses* deux filles
à Aulus Sulpicius patricien,
il donna la plus jeune
à Licinius Stolon plébéien.
Aulus Sulpicius,
tribun des soldats,
était d'un (avait le) pouvoir consulaire.
Lorsque (un jour que) les sœurs Fabia
passaient entre elles le temps
par des conversations
dans la maison de lui,
il arriva par hasard que Sulpicius
se retira (revint) du forum dans *sa* maison,
et *que* le licteur de lui
frappa de *sa* baguette les portes,
comme la coutume est.
Fabia la plus jeune,
non-habituée à cet usage,
eut-peur de cela :
elle fut à risée à *sa* sœur,
qui s'étonnait
sa sœur ignorer cela.
Comme le père
avait vu elle troublée (triste),
elle avoua à *lui* qui *l'*interrogeait
cette cause de chagrin être,
qu'elle avait été mariée

viro plebeio juncta esset. Consolatur filiam Ambustus, polliceturque eosdem honores domi propediem visuram quos apud sororem videat. Inde consilia inire cœpit cum genero; qui, ubi tribunatum plebis aggressus est, legem tulit ut alter consul ex plebe crearetur. Lex, resistentibus patribus, lata tamen est, et primus Licinius Stolo consul e plebe factus.

XXI. MARCUS FURIUS CAMILLUS.

Quum Marcus Furius Camillus urbem Falerios[1] obsideret, ludimagister plurimos et nobilissimos inde pueros, velut ambulandi gratia eductos, in castra Romanorum perduxit: quibus Camillo traditis, non erat dubium quin Falisci, deposito bello, sese Romanis dedituri essent. Sed Camillus perfidiam proditoris detestatus: « Non ad similem tui, inquit, venisti: sunt belli sicut et pacis jura: arma habemus, non adversus eam ætatem cui etiam captis urbibus parcitur, sed

riée à un plébéien. Ambustus la console, et lui promet qu'au premier jour elle verra rendre chez elle les mêmes honneurs dont elle vient d'être témoin chez sa sœur. Puis il se concerta avec son gendre, qui, étant devenu tribun du peuple, fit une loi pour que l'un des consuls fût pris parmi les plébéiens. La loi passa malgré la résistance des sénateurs, et Licinius Stolon fut le premier consul choisi parmi les plébéiens.

XXI. MARCUS FURIUS CAMILLE.

Pendant que Marcus Furius Camille assiégeait la ville de Faléries, un maître d'école conduisit au camp des Romains plusieurs jeunes gens des premières familles de cette ville, qu'il avait fait sortir comme pour les mener à la promenade. Une fois ces otages entre les mains de Camille, il n'était pas douteux que les habitants de Faléries ne renonçassent à la guerre, et ne se rendissent aux Romains; mais Camille eut horreur de la perfidie du traître; « Ce n'est point, s'écria-t-il, vers un homme semblable à toi que tu es venu; la guerre a ses lois aussi bien que la paix. Nous avons des armes, non pour nous en servir contre cet âge que l'on épargne

viro plebeio.
Ambustus
consolatur filiam,
polliceturque
visuram propediem domi
eosdem honores
quos videat apud sororem.
Inde cœpit
inire consilia cum genero;
qui, ubi aggressus est
tribunatum plebis,
tulit legem ut alter consul
crearetur ex plebe.
Tamen lex lata est,
patribus resistentibus,
et Licinius Stolo
factus primus consul
e plebe.

à un homme plébéien.
Ambustus
console *sa* fille,
et promet
elle devoir voir bientôt à la maison
les mêmes honneurs
qu'elle voyait chez *sa* sœur.
Ensuite il commença
à former des projets avec *son* gendre;
lequel, dès qu'il eut atteint
le tribunat du peuple; [deux consuls)
porta une loi que l'autre consul (l'un des
serait élu du peuple.
Cependant la loi fut portée,
les sénateurs s'opposant,
et Licinius Stolon
fut fait le premier consul
tiré du peuple.

XXI. MARCUS FURIUS CAMILLUS.

Quum Marcus Furius
Camillus
obsideret urbem Falerios,
ludimagister perduxit
in castra Romanorum
pueros plurimos
et nobilissimos
eductos inde,
velut gratia ambulandi :
quibus traditis Camillo,
non erat dubium
quin Falisci,
bello deposito,
dedituri essent sese
Romanis.
Sed Camillus detestatus
perfidiam proditoris :
« Non venisti, inquit,
ad similem tui;
sunt jura belli
sicut et pacis :
habemus arma
non adversus eam ætatem
cui parcitur

XXI. MARCUS FURIUS CAMILLE.

Lorsque Marcus Furius
Camille
assiégeait la ville *de* Faléries,
un maître-d'école conduisit
dans le camp des Romains
des enfants très-nombreux
et très-nobles
emmenés de là,
comme en vue de se promener :
lesquels étant livrés à Camille,
il n'était pas douteux
que les Falisques,
la guerre étant abandonnée,
ne dussent livrer eux-mêmes
aux Romains.
Mais Camille ayant détesté
la perfidie du traître :
« Tu n'es pas venu, dit-il,
vers un semblable à toi;
il est des droits de la guerre
comme aussi de la paix :
nous avons des armes
non contre cet âge
auquel il est épargné (qu'on épargne)

adversus armatos qui castra Romana oppugnaverunt. » Denudari deinde ludimagistrum jussit, eum manibus post tergum alligatis in urbem reducendum pueris tradidit, vîrgasque eis dedit, quibus euntem verberarent. Statim Falisci, beneficio magis quam armis victi, portas Romanis aperuerunt.

Camillus, post multa in patriam merita, judicio populi damnatus exsulatum abiit. Urbe egrediens ab diis precatus esse dicitur ut, si innoxio sibi ea injuria fieret, desiderium sui facerent ingratæ patriæ quamprimum. Neque multo postea res evenit. Nam Galli Senones[1] Clusium[2], Etruriæ oppidum, obsederunt. Clusini, novo bello exterriti, ab Romanis auxilium petierunt. Missi sunt Roma tres legati, qui Gallos monerent ut ab oppugnatione desisterent. Ex his legatis unus

même après la prise des villes, mais pour les employer contre ceux qui, les armes à la main, ont attaqué le camp des Romains. » Ensuite il fit dépouiller le maître d'école, le livra aux enfants pour le reconduire dans la ville, les mains liées derrière le dos, et leur distribua des verges pour le fustiger en chemin. Les Falisques, vaincus par ce trait de générosité plutôt que par la force des armes, ouvrirent leurs portes aux Romains.

Camille, après avoir rendu de nombreux services à sa patrie, fut condamné à l'exil par un jugement du peuple. On dit qu'en sortant de Rome, il pria les dieux de mettre au plus tôt, s'il était innocent, son ingrate patrie dans la nécessité de le regretter. Cela ne tarda pas. Les Gaulois Sénonais vinrent assiéger Clusium, ville d'Étrurie. Les Clusiens, effrayés de cette nouvelle guerre, implorèrent le secours des Romains. Trois députés furent envoyés de Rome pour inviter les Gaulois à lever le siége. Un des députés s'avança, contre le droit

etiam urbibus captis,
sed adversus armatos
qui oppugnaverunt
castra Romana. »
Deinde jussit
ludimagistrum
denudari,
tradiditque eum pueris
reducendum in urbem
manibus alligatis
post tergum,
deditque eis virgas
quibus verberarent
euntem.
Statim Falisci,
victi magis beneficio
quam armis,
aperuerunt portas
Romanis.

Camillus,
post multa merita
in patriam,
damnatus judicio populi,
abiit exsulatum.
Egrediens urbe,
dicitur
prècatus esse ab diis,
si injuria fieret
sibi innoxio,
facerent quamprimum
desiderium sui
patriæ ingratæ.
Neque multo post
res evenit.
Nam Galli Senones
obsederunt Clusium,
oppidum Etruriæ.
Clusini,
exterriti novo bello,
petierunt auxilium
a Romanis.
Tres legati
missi sunt Roma,
qui monerent Gallos
ut desisterent
ab oppugnatione.
Unus ex his legatis

même les villes étant prises,
mais contre les *hommes* armés
qui ont attaqué
le camp romain. »
Ensuite il ordonna
le maître-d'école
être dépouillé,
et il livra lui aux enfants
devant être ramené dans la ville
les mains liées
derrière le dos,
et il donna à eux des verges
avec lesquelles ils frapperaient
lui marchant.
Aussitôt les Falisques,
vaincus plus par *ce* bienfait
que par les armes,
ouvrirent les portes
aux Romains.

Camille,
après beaucoup de services
envers *sa* patrie, [peuple,
ayant été condamné par le jugement du
s'en alla s'exiler (en exil).
Sortant de la ville,
il est dit
avoir demandé aux dieux,
si une injustice était faite
à lui innocent,
qu'ils fissent (inspirassent) au-plus-tôt
le regret de lui-même
à *sa* patrie ingrate.
Et non beaucoup après
la chose arriva.
Car les Gaulois Sénonais
assiégèrent Clusium,
ville d'Étrurie.
Les Clusiens,
épouvantés de *cette* nouvelle guerre,
demandèrent du secours
aux Romains.
Trois députés
furent envoyés de Rome,
qui avertissent les Gaulois
qu'ils se désistassent
du siége.
Un de ces députés

contra jus gentium in aciem processit, et ducem Senonum interfecit. Qua re commoti Galli, petitis in deditionem legatis nec impetratis, ad urbem venerunt, et exercitum Romanum apud Alliam fluvium[1] ceciderunt die decimo sexto calendas Augusti : qui dies, inter nefastos relatus, Alliensis dictus est.

Galli victores paulo ante solis occasum ad urbem Romam perveniunt. Postquam hostes adesse nuntiatum est, juventus Romana, duce Manlio, in arcem conscendit; seniores vero, domos ingressi, adventum Gallorum obstinato ad mortem animo exspectabant. Qui inter eos curules magistratus gesserant, ornati honorum insignibus in vestibulo ædium eburneis sellis insedere, ut, quum venisset hostis, in sua dignitate morerentur. Interim Galli, domos patentes ingressi, vident viros ornatu et vultus majestate diis simillimos. Quum Galli

des gens, sur le champ de bataille, et tua le général des Sénonais. Les Gaulois, irrités, demandèrent qu'on leur livrât les autres députés, et, sur le refus qu'on leur fit, ils se dirigèrent vers Rome, et taillèrent en pièces l'armée romaine près du fleuve Allia, le seizième jour des calendes d'août. Cette journée, qui prit le nom de journée de l'Allia, fut mise au nombre des jours néfastes.

Les Gaulois vainqueurs arrivent aux portes de Rome, un peu avant le coucher du soleil. Dès qu'on eut annoncé l'approche de l'ennemi, la jeunesse romaine, sous la conduite de Manlius, monta à la citadelle ; mais les vieillards, retirés dans leurs maisons, attendaient les Gaulois et se résignaient à la mort. Ceux d'entre eux qui avaient exercé des charges curules, revêtus des ornements de leur magistrature, se placèrent dans les vestibules de leurs maisons, sur leurs siéges d'ivoire, afin de pouvoir mourir, à l'arrivée de l'ennemi, avec les marques de leur dignité. Cependant les Gaulois entrent dans les maisons ouvertes, et voient des hommes que leurs ornements et la majesté de leur figure rendaient semblables à des dieux. Tandis

processit in aciem,
contra jus gentium,
et interfecit
ducem Senonum.
Qua re Galli commoti,
legatis
petitis in deditionem
nec impetratis,
venerunt ad urbem,
et cecidérunt
exercitum Romanum
apud fluvium Alliam,
die decimo
calendas Augusti :
qui dies,
relatus inter nefastos,
dictus est Allieusis.
Galli victores
perveniunt
ad urbem Romam
paulo ante occasum solis.
Postquam nuntiatum est
hostes adesse,
juventus Romana,
Manlio duce,
conscendit in arcem ;
seniores vero,
ingressi domos,
exspectabant adventum
Gallorum
animo
obstinato ad mortem.
Qui inter eos gesserant
magistratus curules,
ornati insignibus honorum
insedere
in vestibulo ædium
sellis eburneis,
ut, quum hostis venisset,
morerentur
in sua dignitate.
Interim Galli,
ingressi domos patentes,
vident viros
simillimos diis
ornatu et majestate vultus.
Quum Galli starent

s'avança dans la bataille,
contre le droit des gens,
et tua
le chef des Sénonais.
Par laquelle chose les Gaulois irrités,
les députés
étant réclamés en reddition
et n'étant pas obtenus,
marchèrent contre la ville,
et taillèrent-en-pièces
l'armée romaine
près du fleuve Allia,
le jour dixième
des calendes d'août :
lequel jour,
placé parmi les *jours* néfastes,
fut appelée *journée* de-l'Allia.
Les Gaulois vainqueurs
arrivent
à la ville *de* Rome
peu avant le coucher du soleil.
Après qu'il eut été annoncé
les ennemis se présenter,
la jeunesse romaine,
Manlius *étant* chef,
monta dans la citadelle;
mais les anciens,
étant entrés dans *leurs* maisons,
attendaient l'arrivée
des Gaulois
avec un cœur
résolu à la mort.
Ceux qui parmi eux avaient géré
des magistratures curules,
ornés des insignes de *leurs* honneurs
s'assirent
au vestibule de *leurs* demeures
sur des siéges d'-ivoire,
afin que, lorsque l'ennemi serait venu,
ils mourussent
dans leur dignité.
Cependant les Gaulois,
étant entrés dans les maisons ouvertes,
voient des hommes
très-semblables aux dieux
par l'ornement et la majesté du visage.
Comme les Gaulois se tenaient

ad eos, veluti simulacra, conversi starent, unus ex his senibus dicitur Gallo barbam suam permulcenti scipionem eburneum in caput incussisse. Iratus Gallus eum occidit : ab eo initium cædis ortum est. Deinde ceteri omnes in sedibus suis trucidati sunt.

Galli deinde impetum facere in arcem statuunt. Primo militem, qui tentaret viam, præmiserunt. Tum nocte sublustri, sublevantes invicem et trahentes alii alios in summum saxum evaserunt, tanto silentio ut non solum custodes fallerent, sed ne canes quidem, sollicitum animal, excitarent. Anseres non fefellere, quibus in summa inopia Romani abstinuerant, quia aves erant Junoni sacræ : quæ res Romanis saluti fuit. Namque clangore anserum alarumque crepitu excitus, Manlius, vir bello egregius, ceteros ad arma vocans, Gallos ascendentes dejecit : unde mos iste incessit ut solemni pompa canis in furca suffixus feratur, anser vero velut triumphans in lectica et veste stragula gestetur.

qu'ils étaient arrêtés devant eux, comme devant les images des dieux, un des vieillards frappa, dit-on, de son sceptre d'ivoire la tête d'un Gaulois qui lui passait la main sur la barbe. Celui-ci furieux tua le Romain, et ce fut là le commencement du carnage. Tous les autres vieillards furent égorgés sur leurs siéges.

Les Gaulois résolurent ensuite de donner un assaut général à la citadelle. Ils envoyèrent d'abord en avant un soldat pour sonder le terrain. Bientôt, à la faveur d'une belle nuit, se soulevant et se tirant les uns les autres, ils parvinrent au sommet du rocher dans un si grand silence, que non-seulement ils trompèrent les gardes, mais qu'ils n'éveillèrent pas même les chiens, animaux si vigilants. Ils ne purent tromper les oies, que les Romains avaient épargnées, malgré leur extrême disette, parce que cet oiseau est consacré à Junon ; ce fut ce qui sauva les Romains. En effet, Manlius, homme distingué par ses exploits, éveillé par le cri des oies et le battement de leurs ailes, appelle aux armes ses camarades, et précipite les Gaulois qui gravissaient le rocher. De là vint l'usage de porter, dans les grandes cérémonies, un chien transpercé d'une fourche, et de promener au contraire, comme en triomphe, une oie couchée sur un tapis, dans une litière.

conversi ad eos,
veluti simulacra,
unus ex iis senibus
dicitur incussisse
scipionem eburneum
in caput Gallo
permulcenti suam barbam.
Gallus iratus occidit eum:
initium cædis
ortum est ab eo.
Deinde omnes ceteri
trucidati sunt
in suis sedibus.
Deinde Galli statuunt
facere impetum in arcem.
Primo præmiserunt
militem qui tentaret viam.
Tum, nocte sublustri,
sublevantes invicem
et alii trahentes alios,
evaserunt
in summum saxum,
silentio tanto,
ut non solum
fallerent custodes,
sed ne excitarent quidem
canes, animal sollicitum.
Non fefellere anseres,
quibus Romani
abstinuerant
in inopia summa,
quia erant aves
sacræ Junoni:
quæres fuit saluti Romanis.
Namque Manlius,
vir egregius bello,
excitus clangore anserum
crepituque alarum,
vocans ceteros ad arma,
dejecit Gallos ascendentes:
unde iste mos incessit
ut canis suffixus in furca
feratur pompa solemni;
anser vero gestetur
velut triumphans
in lectica
et veste stragula.

tournés vers eux,
comme *vers* des statues,
un de ces vieillards
est djt avoir asséné
son bâton d'-ivoire
sur la tête à un Gaulois
caressant sa barbe.
Le Gaulois irrité tua lui ;
le commencement du carnage
sortit de cela.
Ensuite tous les autres
furent égorgés
sur leurs siéges.
Ensuite les Gaulois se décident
à faire une attaque sur la citadelle.
D'abord ils envoyèrent-en-avant
un soldat qui sondât la route.
Alors, la nuit *étant* un-peu-claire,
se soulevant mutuellement
et les uns traînant les autres,
ils arrivèrent
au sommet-de la roche,
avec un silence si-grand,
que non seulement
ils trompèrent les gardiens,
mais n'éveillèrent pas même
les chiens, animal vigilant.
Ils ne trompèrent pas les oies,
dont les Romains
s'étaient abstenus
dans une disette très-grande,
parce que c'étaient des oiseaux
consacrés à Junon :
cette chose fut à salut aux Romains.
Car Manlius,
homme d'-élite dans la guerre,
réveillé par le cri des oies
et le claquement de *leurs* ailes,
appelant tous-les-autres aux armes,
renversa les Gaulois montant :
d'où cette coutume vint
qu'un chien attaché à une fourche
soit porté en pompe solennelle ;
mais *qu'*une oie soit portée
comme triomphante
dans une litière
et sur une étoffe étendue.

Tunc consensu omnium placuit ab exsilio Camillum acciri. Missi igitur ad eum legati, ipseque dictator absens dictus est. Interim fames utrumque exercitum urgebat; at, ne Galli putarent Romanos ea necessitate ad deditionem cogi, multis locis de Capitolio panis jactatus est in hostium stationes. Ea re adducti sunt Galli ut haud magna mercede obsidionem relinquerent. Pactum est pretium mille pondo auri. Nondum omni auro appenso, Camillus dictator intervenit, collectis Romani exercitus reliquiis; auferri aurum de medio jubet, denuntiatque Gallis ut se ad prœlium expediant. Instruit deinde aciem, et Gallos intercione occidit. Ne nuntius quidem cladis relictus est. Dictator, recuperata ex hostibus patria, triumphans Romam ingressus est, et a militibus parens patriæ, conditorque alter urbis appellatus est.

Alors tout le monde jugea à propos de rappeler Camille de son exil. On lui envoya une députation, et il fut même nommé dictateur, quoique absent. Cependant la famine tourmentait l'une et l'autre armée; mais, pour que les Gaulois ne s'imaginassent pas que cette dure nécessité forcerait les Romains à se rendre, on jeta du pain dans les postes ennemis, de plusieurs endroits du Capitole. Cette circonstance détermina les Gaulois à lever le siége, moyennant une somme peu considérable. On convint de mille livres pesant d'or. Tout l'or n'était pas encore pesé, lorsque le dictateur Camille arriva avec les débris de l'armée romaine, qu'il avait recueillis. Il fait emporter l'or et signifie aux Gaulois qu'ils aient à se préparer au combat. Il dispose ensuite son armée en bataille, et fait un massacre général des Gaulois; il n'en resta pas un seul pour aller porter la nouvelle de leur défaite. Le dictateur, après avoir reconquis sa patrie, entra triomphant dans Rome, aux acclamations des soldats, qui l'appelaient le père de la patrie et le second fondateur de Rome.

Tunc consensu omnium placuit Camillum acciri ab exsilio. Igitur legati missi ad eum, ipseque absens dictus est dictator. Interim fames urgebat utrumque exercitum; at ne Galli putarent Romanos cogi ad deditionem ea necessitate, panis jactatus est multis locis e Capitolio in stationes hostium. Galli adducti sunt ea re ut relinquerent obsidionem mercede haud magna. Pretium mille pondo auri pactum est. Omni auro nondum appenso, dictator Camillus intervenit, reliquiis exercitus Romani collectis; jubet aurum auferri de medio, denuntiatque Gallis ut expediant se ad prœlium. Deinde instruit aciem, et occidit Gallos internecione. Ne nuntius quidem cladis relictus est. Dictator, patria recuperata ex hostibus, ingressus est triumphans Romam et appellatus est a militibus parens patriæ, alterque conditor urbis.

Alors du consentement de tous il plut Camille être appelé de l'exil. Donc des députés *furent* envoyés vers lui, et lui-même absent fut nommé dictateur. Cependant la famine pressait l'une-et-l'autre armée; mais de peur que les Gaulois ne pensassent les Romains être forcés à la reddition par cette nécessité, du pain fut jeté en plusieurs endroits du Capitole dans les postes des ennemis. Les Gaulois furent amenés par cette chose à ce qu'ils abandonnassent le siége pour un prix non grand. Le prix *de* mille livres d'or fut convenu: Tout l'or n'étant pas encore pesé, le dictateur Camille survint, les débris de l'armée romaine ayant été recueillis; il ordonne l'or être emporté du milieu, et il signifie aux Gaulois qu'ils préparent eux-mêmes au combat. Ensuite il range *son* armée, et il tue les Gaulois par un massacre complet. Pas même un messager de la défaite ne fut laissé. Le dictateur, la patrie étant reconquise sur les ennemis, entra triomphant à Rome, et fut appelé par les soldats le père de la patrie, et le second fondateur de la ville.

XXII. TITUS MANLIUS TORQUATUS.

Titus Manlius, ob ingenii et linguæ tarditatem, a patre rus relegatus fuerat. Quum audisset patri diem dictam esse a Pomponio, tribuno plebis, cepit consilium rudis quidem et agrestis animi, sed pietate laudabile. Cultro succinctus mane in urbem, atque a porta confestim ad Pomponium pergit: introductus cultrum stringit, et super lectum Pomponii stans, se eum transfixurum minatur, nisi ab incepta accusatione desistat. Pavidus tribunus, quippe qui cerneret ferrum ante oculos micare, accusationem dimisit. Ea res adolescenti honori fuit, quod animum ejus acerbitas paterna a pietate non avertisset, ideoque eodem anno tribunus militum factus est.

Quum postea Galli ad tertium lapidem trans Anienem fluvium castra posuissent, exercitus Romanus ab urbe profectus est, et in citeriore ripa fluvii constitit. Pons in medio

XXII. TITUS MANLIUS TORQUATUS.

Titus Manlius avait été relégué à la campagne par son père, à cause de sa lenteur à comprendre et à s'exprimer. Ayant appris que son père avait été assigné par Pomponius, tribun du peuple, il forma un projet, qui partait à la vérité d'un esprit grossier et peu éclairé, mais louable par la piété filiale qui l'avait inspiré. Il s'arme d'un couteau, se met en chemin pour Rome de grand matin, et se rend directement chez Pomponius. On l'introduit, il tire son couteau, et se tenant au-dessus du lit de Pomponius, il le menace de l'égorger s'il ne se désiste pas de ses poursuites. Le tribun, effrayé de voir briller le fer à ses yeux, abandonna son accusation. Ce jeune homme mérita des éloges, parce que la rigueur excessive de son père n'avait point éteint en lui le sentiment de la piété filiale; aussi, la même année, il fut nommé tribun des soldats.

Quelque temps après, les Gaulois ayant établi leur camp à trois milles au delà de l'Anio, l'armée romaine sortit de la ville et s'arrêta sur la rive droite du fleuve. Les deux armées étaient séparées

XXII. TITUS MANLIUS TORQUATUS.

Titus Manlius relegatus fuerat rus a patre, ob tarditatem ingenii et linguæ. Quum audisset diem dictam esse patri a Pomponio, tribuno plebis, cepit consilium animi rudis quidem et agrestis, sed laudabile pietate. Succinctus cultro, pergit mane in urbem, atque confestim a porta ad Pomponium; introductus stringit cultrum, et stans super lectum Pomponii, minatur se transfixurum eum, nisi desistat ab accusatione incepta. Tribunus pavidus, quippe qui cerneret ferrum micare ante oculos, dimisit accusationem. Ea res fuit honori adolescenti, quod acerbitas paterna non avertisset animum ejus a pietate, ideoque factus est tribunus militum eodem anno.

Postea quum Galli posuissent castra ad tertium lapidem, trans fluvium Anienem, exercitus Romanus profectus est ab urbe, et constitit in ripa citeriore fluv.

XXII. TITUS MANLIUS TORQUATUS.

Titus Manlius avait été relégué à la campagne par *son* père à-cause-de la lenteur de *son* esprit et de *sa* langue. Lorsqu'il eut appris jour avoir été assigné à *son* père par Pomponius, tribun du peuple, il forma un projet d'un esprit rude à la vérité et grossier, mais louable par la piété *filiale*. Armé d'un couteau, il va le matin dans la ville, et aussitôt de la porte *de la ville* chez Pomponius; introduit il tire *son* couteau, et se tenant sur le lit de Pomponius, il menace lui-même devoir percer lui, s'il ne se désistait pas de l'accusation commencée. Le tribun tremblant, car il voyait le fer briller devant *ses* yeux, abandonna l'accusation. Cette chose fut à honneur au jeune-homme, que la sévérité paternelle n'eût pas détourné le cœur de lui de la piété *filiale*, et pour-cela il fut fait tribun des soldats la même année.

Dans-la-suite lorsque les Gaulois eurent placé *leur* camp à la troisième pierre, au-delà du fleuve *de* l'Anio, l'armée romaine partit de la ville, et s'arrêta sur la rive citérieure du fleuve.

erat : tunc Gallus eximia corporis magnitudine in vacuum pontem processit, et quam maxima voce potuit : « Quem nunc, inquit, Roma fortissimum habet, is procedat ad pugnam, ut eventus ostendat utra gens bello sit melior. » Diu inter primores juvenum Romanorum silentium fuit. Tum Titus Manlius ex státione ad imperatorem pergit : « Injussu tuo, inquit, imperator, extra ordinem nunquam pugnaverim, non si certam victoriam videam; si tu permittis, volo isti belluæ ostendere mè ex ea familia ortum esse quæ Gallorum agmen ex rupe Tarpeia deturbavit. » Cui imperator : « Macte virtute, inquit, Tite Manli, esto : perge, et nomen Romanum invictum præsta. »

Armant deinde juvenem æquales : scutum capit, Hispano cingitur gladio, ad propiorem pugnam habili. Exspectabat

par un pont. Un Gaulois d'une stature prodigieuse s'avança sur le pont, qui n'était occupé par personne, et s'écria de toute sa force : « Que le plus brave d'entre les Romains s'avance au combat, afin que l'événement décide laquelle des deux nations vaut le mieux à la guerre. » Un long silence régna d'abord parmi les premiers de la jeunesse romaine. Alors Titus Manlius quitte son poste et s'approche du général : « Jamais, dit-il, mon général, je n'aurais combattu hors des rangs sans votre ordre, eussé-je vu la victoire assurée; mais, si vous me le permettez, je veux apprendre à cette bête farouche que je suis issu de la même famille qui précipita l'armée des Gaulois du haut de la roche Tarpéienne. — Courage, reprit le général, courage, Titus Manlius! allez, et montrez que le nom romain est invincible. »

Le jeune héros est ensuite armé par ses compagnons; il prend son bouclier, et se ceint d'une épée espagnole propre pour combattre de près. Le Gaulois l'attendait avec une joie stupide, en tirant la langue

Pons erat in medio ;
tunc Gallus,
magnitudine corporis
eximia,
processit
in pontem vacuum,
et voce maxima
quam potuit :
« Is quem Roma
habet nunc fortissimum,
inquit,
procedat ad pugnam,
ut eventus ostendat
utra gens sit melior bello. »
Silentium fuit diu
inter primores
juvenum Romanorum.
Tum Titus Manlius
pergit ex statione
ad imperatorem :
« Numquam pugnaverim,
inquit,
extra ordinem
injussu tuo, imperator,
non si videam
victoriam certam ;
si tu permittis,
volo ostendere isti belluæ
me ortum esse
ex ea familia
quæ deturbavit
agmen Gallorum
de rupe Tarpeia. »
Cui imperator :
« Esto macte virtute,
inquit,
Tite Manli,
perge
et præsta nomen Romanum
invictum. »
Deinde æquales
armant juvenem :
capit scutum ;
cingitur gladio Hispano,
habili
ad pugnam propiorem.
Gallus exspectabat eum,

Un pont était au milieu ;
alors un Gaulois,
d'une grandeur de corps
remarquable,
s'avança
sur le pont vide,
et de la voix la plus forte
qu'il put :
« Que celui que Rome
a maintenant le plus brave,
dit-il,
s'avance au combat,
afin que l'événement montre
laquelle nation est la meilleure à la guerre. »
Le silence fut longtemps
parmi les premiers
des jeunes Romains.
Alors Titus Manlius
se rend de *son* poste
vers le général :
« Jamais je n'aurais combattu,
dit-il,
hors du rang
avec l'absence-d'ordre de-toi, général,
non, quand même je verrais
la victoire certaine ;
si tu le permets,
je veux montrer à cette bête-farouche
moi être sorti
de cette famille
qui précipita
la troupe des Gaulois
de la roche Tarpéienne. »
Auquel le général :
« Sois plus grand de courage,
dit-il,
Titus Manlius,
va
et montre le nom romain
invincible. »
Ensuite *ses* compagnons
arment le jeune-homme :
il prend un bouclier ;
il se ceint d'une épée espagnole,
commode
pour un combat de-près.
Le Gaulois attendait lui,

eum Gallus stolide lætus, et linguam ab irrisu exserens. Ubi constitere inter duas acies, Gallus ensem cum ingenti sonitu in arma Manlii dejecit. Manlius vero insinuavit sese inter corpus et arma Galli, atque uno et altero ictu ventrem transfodit; jacenti torquem dextraxit, quem cruore respersum collo circumdedit suo. Defixerat pavor cum admiratione Gallos; Romani alacres obviam militi suo progrediuntur, et gratulantes laudantesque ad imperatorem perducunt. Manlius inde Torquati nomen accepit.

Idem Manlius, postea consul factus bello Latino, ut disciplinam militarem restitueret, edixit ne quis extra ordinem in hostes pugnaret. Forte filius ejus accessit prope stationem hostium : is qui Latino equitatui præerat, ubi consulis filium agnovit : « Visne, inquit, congredi mecum, ut singularis prœlii eventu cernatur quantum eques Latinus Romano præstet? » Movit ferocem animum juvenis seu ira, seu detrectandi certaminis pudor. Oblitus itaque imperii paterni in certamen

par dérision. Dès que les combattants furent en présence, entre les deux armées, le Gaulois déchargea, avec un grand bruit, un coup d'épée sur les armes de Manlius. Mais Manlius se glissa entre l'arme et le corps du Gaulois, et lui perça le ventre d'un double coup d'épée. Il ôta le collier à son ennemi mort, et se le mit tout sanglant autour du cou. Une frayeur mêlée d'admiration s'était emparée des Gaulois. Les Romains joyeux s'avancent à la rencontre de leur champion, et le conduisent au g[illegible]ral en comblant d'éloges et de félicitations. C'est de là que Manlius reçut le nom de Torquatus.

Le même Manlius, devenu dans la suite consul pendant la guerre latine, voulut rétablir la discipline militaire, et ordonna que personne ne combattît hors de son rang. Son fils s'approcha par hasard d'un poste ennemi, et celui qui commandait la cavalerie latine ayant reconnu le fils du consul : « Voulez-vous, lui dit-il, vous mesurer avec moi, afin de prouver par l'issue d'un combat singulier combien un cavalier latin l'emporte sur un romain? » Soit colère, soit honte de

lætus stolide
et exserens linguam
ab irrisu.
Ubi constitere
inter duas acies,
Gallus dejecit ensem
cum ingenti sonitu
in arma Manlii.
Manlius vero
insinuavit sese
inter corpus et arma Galli,
atque transfodit ventrem
uno et altero ictu;
detraxit jacenti torquem,
quem conspersum cruore
circumdedit suo collo.
Pavor cum admiratione
defixerat Gallos;
Romani alacres
progrediuntur
obviam suo militi,
et gratulantes
laudantesque
perducunt ad imperatorem.
Inde Manlius
accepit nomen Torquati.
Idem Manlius,
factus postea consul,
bello Latino,
ut restitueret
disciplinam militarem,
edixit ne quis
pugnaret in hostes
extra ordinem.
Filius ejus accessit forte
prope stationem hostium.
Is qui præerat
equitatui Latino,
ubi agnovit filium consulis:
« Visne, inquit,
congredi mecum,
ut cernatur
eventu prœlii singularis
quantum eques Latinus
præstet Romano? »
Seu ira, seu pudor
detrectandi certaminis

joyeux stupidement
et tirant la langue
par moquerie.
Dès qu'ils s'arrêtèrent
entre les deux armées,
le Gaulois déchargea *son* épée
avec un grand bruit
sur les armes de Manlius.
Mais Manlius
glissa lui-même
entre le corps et les armes du Gaulois,
et perça le ventre
d'un et d'un autre coup;
il enleva à *lui* étendu le collier,
lequel arrosé de sang
il mit-autour-de son cou.
La terreur avec l'admiration
avait stupéfait les Gaulois;
les Romains joyeux
s'avancent
au-devant de leur soldat,
et *le* félicitant
et *le* louant
le conduisent au général.
De là Manlius
reçut le nom de Torquatus.
Le même Manlius,
devenu dans-la-suite consul,
dans la guerre latine,
afin qu'il rétablît
la discipline militaire,
ordonna que personne
ne combattît contre les ennemis
hors du rang.
Le fils de lui s'approcha par hasard.
près de la poste des ennemis.
Celui qui commandait
à la cavalerie latine,
dès qu'il a reconnu le fils du consul :
« Veux-tu, dit-il,
lutter avec moi,
afin qu'il soit vu
par l'événement d'un combat singulier
combien un cavalier latin
l'emporte sur un romain ? »
Ou la colère, ou la honte
de refuser le combat

ruit, et Latinum ex equo excussum transfixit, spoliisque lectis, in castra ad patrem venit. Extemplo filium aversatus consul milites classico advocat. Qui postquam frequentes convenere : « Quandoquidem, inquit, tu, fili, contra imperium consulis pugnasti , oportet ut disciplinam pœna tua restituas. Triste exemplum, sed in posterum salubre juventuti eris. I, lictor, deliga ad palum. » Metu omnes obstupuere; sed, postquam, cervice cæsa, fusus est cruor, in questus et lamenta erupere. Manlio Romam redeunti seniores tantum obviam exierunt : juventus et tunc eum et omni deinde vita exsecrata est.

XXIII. PUBLIUS DECIUS.

P. Decius sub Valerio consule tribunus militum fuit. Quum exercitus Romanus in angustiis clausus esset, Decius conspexit editum collem imminentem hostium castris. Accepto

refuser un défi, le jeune-homme ne put contenir l'impétuosité de son caractère. Oubliant donc les ordres de son père, il se précipite au combat, perce le cavalier latin, après l'avoir renversé de cheval ; et chargé de ses dépouilles, il revient au camp, près de son père. Aussitôt le consul, détournant ses regards de son fils, fait assembler les soldats au son de la trompette. Quand on se fut réuni en grand nombre : « Mon fils, dit-il, puisque vous avez combattu contre l'ordre du consul, il faut que votre châtiment rétablisse la discipline. Vous laisserez à la jeunesse un bien triste mais salutaire exemple pour l'avenir. Allons, licteur, attache-le au poteau. » Tout le monde fut glacé d'épouvante ; mais dès que la tête fut coupée et que le sang coula, les plaintes et les gémissements éclatèrent. Les vieillards seulement allèrent à la rencontre de Manlius, lorsqu'il revint à Rome; la jeunesse l'eut en horreur, et à cette époque, et pendant le reste de sa vie.

XXIII. PUBLIUS DÉCIUS.

Publius Décius fut tribun des soldats sous le consulat de Valérius. L'armée romaine étant enfermée dans des défilés, Décius remarqua une colline élevée qui dominait le camp des ennemis. Il prit

movit animum ferocem juvenis.
Itaque oblitus imperii paterni, ruit in certamen, et transfixit Latinum excussum ex equo, spoliisque lectis, venit in castra ad patrem.
Extemplo consul, aversatus filium, advocat milites classico.
Qui postquam convenere frequentes :
« Quandoquidem, inquit, tu, fili, pugnasti contra imperium consulis, oportet ut restituas disciplinam tua pœna.
Eris juventuti exemplum triste, sed salubre in posterum.
I, lictor, deliga ad palum. »
Omnes obstupuere metu ; sed postquam, cervice cæsa, cruor fusus est, erupere in questus et lamenta.
Seniores tantum exierunt obviam Manlio redeunti Romam :
juventus exsecrata est eum et tunc, et deinde omni vita.

excita l'âme fière du jeune-homme.
C'est-pourquoi ayant oublié le commandement paternel, il se précipita au combat, et perça le Latin renversé de cheval, et les dépouilles étant recueillies, il vint dans le camp vers *son* père.
Aussitôt le consul, ayant détourné-les-regards-de *son* fils, convoque les soldats par la trompette.
Après que ceux-ci furent rassemblés nombreux :
« Puisque, dit-il, toi *mon* fils, tu as combattu contre l'ordre du consul, il faut que tu rétablisses la discipline par ton châtiment.
Tu seras à la jeunesse un exemple triste, mais salutaire pour l'avenir.
va, licteur, attache-*le* au poteau. »
Tous furent stupéfiés par la crainte ; mais après que, la tête étant coupée, le sang fut répandu, ils éclatèrent en plaintes et *en* gémissements.
Les vieillards seulement sortirent au-devant de Manlius revenant à Rome :
La jeunesse eut-horreur de lui et alors, et ensuite toute *sa* vie,

XXIII. PUBLIUS DECIUS.

Publius Decius fuit tribunus militum sub Valerio consule.
Quum exercitus Romanus clausus esset in angustiis, Decius conspexit collem editum imminentem castris hostium.
Præsidio accepto,

XXIII. PUBLIUS DÉCIUS.

Publius Décius fut tribun des soldats sous Valérius consul.
Comme l'armée romaine avait été enfermée dans des défilés, Décius aperçut une colline élevée dominant le camp des ennemis.
Un renfort étant reçu,

præsidio, verticem occupavit, hostes terruit, et spatium consuli dedit ad subducendum agmen in æquiorem locum. Ipse intempesta nocte per medias hostium custodias somno oppressas incolumis evasit. Quare ab exercitu donatus est corona civica, quæ dabatur ei qui obsidione cives liberasset. Consul fuit bello Latino cum Manlio Torquato. Tunc quum utrique consuli somnio obvenisset, eum populum victorem fore cujus dux in prœlio cecidisset, convenit inter eos ut is, cujus cornu in acie laboraret, diis se Manibus devoveret. Inclinante sua parte, Decius se et hostes diis Manibus devovit. Armatus in equum insiluit, ac se in medios hostes immisit: corruit obrutus telis, et victoriam suis reliquit.

XXIV. VALERIUS CORVINUS.

Bello Gallico, quum Romani in stationibus quieti tempus tererent, Gallus quidam, magnitudine atque armis insignis,

un renfort, s'empara du sommet de l'élévation, épouvanta l'ennemi, et donna au consul le temps de ramener l'armée dans un endroit plus uni. Lui-même, à la faveur de la nuit, s'échappa, sans aucun mal, à travers les sentinelles ennemies plongées dans le sommeil. C'est pourquoi l'armée lui décerna la couronne civique, que l'on donnait à celui qui avait délivré ses concitoyens d'un siége. Il fut, durant la guerre contre les Latins, consul avec Manlius Torquatus. Dans ce temps-là, l'un et l'autre consul ayant appris par un songe que la victoire demeurerait au peuple dont le général aurait péri dans le combat, ils convinrent que celui dont l'aile faiblirait durant la bataille se dévouerait aux dieux Mânes. Le côté de Décius pliant, il se dévoua et dévoua les siens. Il sauta tout armé sur son cheval, et s'élança au milieu de la mêlée. Accablé de traits, il succomba, et laissa la victoire aux Romains.

XXIV. VALÉRIUS CORVINUS.

Pendant la guerre contre les Gaulois, comme les Romains se tenaient tranquilles à leurs postes, un Gaulois remarquable et par sa

occupavit verticem,
terruit hostem,
et dedit spatium consuli
ad subducendum agmen
in locum æquiorem.
Ipse evasit incolumis,
nocte intempesta,
per medias custodias
hostium,
oppressas somno.
Quare donatus est
ab exercitu
coróna civica,
quæ dabatur
ei qui liberasset cives
obsidione.
Fuit consul bello Latino
cum Manlio Torquato.
Tunc
quum obvenisset somnio
utrique consuli,
eum populum
fore victorem,
cujus dux
cecidisset in prœlio,
convenit inter eos ut is,
cujus cornu
laboraret in acie,
devoveret se diis Manibus.
Sua parte inclinante,
Decius devovit se
et hostes
diis Manibus.
Armatus
insiluit in equum,
se immisit se
in medios hostes :
obrutus telis, corruit,
et reliquit victoriam suis.

il occupa le sommet,
effraya l'ennemi,
et donna du temps au consul
pour retirer l'armée
dans un lieu plus favorable.
Lui-même échappa sain-et-sauf,
par une nuit sombre,
à travers le milieu-des sentinelles
des ennemis,
plongées dans le sommeil.
C'est pourquoi il fut gratifié
par l'armée
de la couronne civique.
qui était donnée
à celui qui avait délivré les citoyens
du siége.
Il fut consul dans la guerre latine
avec Manlius Torquatus.
Alors
comme il s'était présenté en songe
à l'un-et-l'autre consul,
ce peuple
devoir être vainqueur,
dont le général
serait tombé dans le combat,
il fut convenu entre eux que celui,
dont l'aile
serait-en-danger dans l'action,
dévouerait lui-même aux dieux Mânes.
Son côté pliant,
Décius dévoua lui-même
et les ennemis
aux dieux Mânes.
Armé
il sauta sur son cheval,
et lança lui-même
au milieu-des ennemis :
accablé de traits, il tomba,
et laissa la victoire aux siens.

XXIV. VALERIUS CORVINUS.

XXIV. VALÉRIUS CORVINUS.

Bello Gallico,
quum Romani
tererent tempus quieti
in stationibus,
quidam Gallus, insignis

Dans la guerre gauloise,
tandis que les Romains
passaient le temps au-repos
dans les postes,
un certain Gaulois, remarquable

ante alios progressus est; quatiensque scutum hasta, quum silentium fecisset, unum e Romanis per interpretem provocavit, qui secum ferro decerneret. Marcus erat Valerius tribunus militum, adolescens, qui prius sciscitatus consulis voluntatem, in medium armatus processit. Tunc res visu mirabilis accidisse fertur : nam quum jam manum consereret Valerius, repente in galea ejus corvus insedit, in hostem versus. Ales non solum captam semel sedem tenuit, sed, quotiescumque certamen initum est, levans se alis, os oculosque Galli rostro et unguibus appetiit. Hostem territum talis prodigii visu, oculisque simul ac mente turbatum, Valerius obtruncat. Corvus, e conspectu elatus, Orientem petit. Inde Valerius Corvinus dictus est.

Valerius Corvinus annos tres et viginti natus consul creatus, Samnites[1] bis prœlio fudit. Non alias dux militi carior fuit, quia nullus militi familiarior. Omnia inter infimos militum munia haud gravate obibat. In ludo etiam militari, quum

taille et par son armure, s'avança à la tête du camp, et, faisant faire silence en frappant de sa lance sur son bouclier, défia par interprète celui des Romains qui oserait se mesurer avec lui. Marcus Valérius était alors tribun des soldats et à la fleur de son âge. Ayant d'abord demandé l'agrément du consul, il s'avança en armes au combat. On rapporte qu'il arriva alors un prodige étonnant : car, au moment où Valérius engageait le combat, un corbeau vint tout à coup se percher sur son casque, et se tourna contre l'ennemi. Non-seulement cet oiseau conserva la place qu'il avait prise, mais chaque fois que le combat recommençait, il se soulevait au moyen de ses ailes, et déchirait, du bec et des griffes, le visage et les yeux du Gaulois. L'ennemi s'effraye à la vue d'un tel prodige, sa tête et ses yeux se troublent, et Valérius le tue. Le corbeau disparaît du côté de l'Orient. Depuis lors Valérius fut surnommé Corvinus.

Valérius Corvinus, élu consul à l'âge de vingt-trois ans, défit deux fois les Samnites. On ne vit point de général aussi chéri des soldats, parce qu'aucun ne les traita avec autant de familiarité. Il ne dédaignait pas de remplir les fonctions les plus humbles du soldat.

magnitudine atque armis,
progressus est ante alios,
quatiensque scutum hasta,
quum fecisset silentium,
provocavit per interpretem
unum e Romanis,
qui decerneret secum ferro.
Marcus Valerius
erat tribunus militum,
adolescens,
qui sciscitatus prius
voluntatem consulis,
processit armatus
in medium.
Tum res mirabilis visu
fertur accidisse :
nam quum jam Valerius
consereret manum,
corvus insedit repente
in galea ejus,
versus in hostem.
Ales non solum tenuit
sedem captam semel,
sed, quotiescumque
certamen initum est,
levans se alis,
appetiit rostro et unguibus
os oculosque Galli.
Valerius obtruncat hostem
territum visu talis prodigii,
turbatumque simul
oculis ac mente.
Corvus elatus e conspectu
petit Orientem.
Inde Valerius
dictus est Corvinus.
Valerius Corvinus
natus tres et viginti annos
creatus consul,
fudit bis Samnites
prœlio.
Dux non fuit alias
carior militi,
quia nullus
familiarior militi.
Obibat haud gravate
omnia munera

par *sa* grande-taille et *ses* armes,
s'avança en avant des autres ;
et frappant *son* bouclier de *sa* lance,
lorsqu'il eut fait (obtenu) le silence,
il provoqua par interprète
un des Romains,
qui combattît avec lui par le fer.
Marcus Valérius
était tribun des soldats,
jeune homme,
lequel ayant demandé auparavant
la volonté (permission) du consul,
s'avança armé
au milieu.
Alors une chose admirable à être vue
est rapportée être arrivée :
car lorsque déjà Valérius
engageait la main (en venait aux mains),
un corbeau se percha tout à coup
sur le casque de lui,
se tournant contre l'ennemi.
L'oiseau non-seulement garda
la place prise une-fois,
mais, toutes-les-fois-que
le combat s'engagea,
soulevant lui-même par les ailes,
il attaqua du bec et des ongles
la figure et les yeux du Gaulois.
Valérius tue *son* ennemi
épouvanté par la vue d'un tel prodige,
et troublé en-même-temps
par les yeux et par l'esprit.
Le corbeau s'étant enlevé de la vue
gagne l'Orient.
De là Valérius
fut appelé Corvinus.
Valérius Corvinus [trois)ans
né depuis (âgé de) trois et vingt (vingt-
ayant été créé consul,
mit-en-déroute deux-fois les Samnites
dans le combat.
Un général ne fut pas ailleurs
plus cher au soldat,
parce que nul
ne fut plus familier avec le soldat.
Il remplissait non avec-peine
toutes les fonctions

velocitatis viriumque certamina inter se æquales ineunt, Valerius ipse cum eis certabat, nec quemquam aspernabatur parem qui se offerret; semper comis et eodem vultu, seu vinceret, seu vinceretur. Quum postea in exercitu orta esset gravis seditio, parsque militum a ceteris defecisset, et ducem sibi fecisset, adversus eos Valerius dictator missus est: qui ubi in conspectum venit, benigne milites allocutus, extemplo omnium iras permulsit, seditionemque compressit: adeo hominum animos conciliat comitas affabilitasque sermonis!

XXV. SPURIUS POSTUMIUS.

Spurius Postumius consul, quum bellum adversus Samnites gereret, a Pontio Thelesino, duce hostium, in insidias inductus est: is namque simulatos transfugas misit, qui Romanos

Dans les jeux miiltaires, quand ils faisaient entre eux assaut de force et de vitesse, Valérius lui-même entrait dans la lice, et ne dédaignait aucun de ceux qui se présentaient pour se mesurer avec lui. Vainqueur, comme vaincu, il conserva toujours son affabilité et sa sérénité. Une émeute grave ayant un jour éclaté dans l'armée, comme une partie des soldats s'était séparée de l'autre et s'était choisi un chef, on envoya contre eux le dictateur Valérius. Dès qu'il fut en présence des rebelles, il harangua avec bonté les soldats, calma subitement tous les ressentiments, et la sédition fut étouffée, tant la douceur et l'affabilité sont puissantes pour gagner les cœurs.

XXV. SPURIUS POSTHUMIUS.

Le consul Spurius Postumius, faisant la guerre contre les Samnites, fut attiré dans une embuscade par Pontius Thélésinus, général des ennemis. En effet, celui-ci envoya de faux transfuges pour

inter infimos militum.
In ludo militari etiam,
quum æquales
ineunt inter se
certamina velocitatis
viriumque,
Valerius ipse
certabat cum eis,
nec aspernabatur
quemquam
qui se offerret parem ;
semper comis,
et eodem vultu,
seu vinceret,
seu vinceretur.
Quum postea
seditio gravis
orta esset in exercitu ,
parsque militum
defecisset a ceteris,
et fecisset ducem sibi,
Valerius
missus est adversus eos
dictator :
qui, ubi venit
in conspectum,
allocutus benigne milites,
permulsit extemplo
iras omnium,
compressitque seditionem :
adeo comitas
affabilitasque sermonis
conciliat animos hominum!

parmi les plus humbles des soldats.
Dans le jeu militaire même,
lorsque ceux-du-même-âge
abordent entre eux
des combats de vitesse
et de forces,
Valérius lui-même
luttait avec eux,
et ne rebutait
personne
qui se présentât *comme* champion ;
il était toujours affable,
et du même visage,
soit qu'il vainquît,
soit qu'il fût vaincu.
Lorsque dans-la-suite
une sédition grave
s'était élevée dans l'armée,
et qu'une partie des soldats
s'était séparée des autres,
et avait créé un chef à elle-même,
Valérius
fut envoyé contre eux
comme dictateur :
lequel, dès qu'il fut venu
en *leur* présence,
s'adressant avec-bonté aux soldats,
apaisa aussitôt
les ressentiments de tous,
et étouffa la sédition :
tant la douceur
et l'affabilité du discours
gagne les cœurs des hommes !

XXV. SPURIUS POSTUMIUS.

Spurius Postumius
consul,
quum gereret bellum
adversus Samnites,
inductus est in insidias
a Pontio Thelesino,
duce hostium ;
namque is misit
transfugas simulatos,
qui monerent Romanos

XXV. SPURIUS POSTUMIUS.

Spurius Postumius
consul,
lorsqu'il faisait la guerre
contre les Samnites,
fut attiré dans des embûches
par Pontius Thélésinus,
général des ennemis ;
car celui-ci envoya,
des transfuges faux,
qui avertissent les Romains

monerent Luceriam, Apuliæ[1] urbem, a Samnitibus obsideri. Non erat dubium quin Romani Lucerinis, bonis ac fidelibus sociis, opem ferrent. Luceriam duæ viæ ducebant, altera longior et tutior, altera brevior et periculosior : festinatio breviorem elegit. Itaque quum in insidias venissent, qui locus Furculæ Caudinæ vocabatur, et fraus hostilis apparuisset, retro viam qua venerant repetunt; at eam hostium præsidio clausam inveniunt. Sistunt igitur gradum, et omni spe evadendi adempta, intuentes alii alios diu immobiles silent; deinde erumpunt in querelas adversus duces, quorum temeritate in eum locum erant adducti. Ita noctem, tum cibi, tum quietis immemores, traduxerunt.

Nec Samnites ipsi quid sibi faciendum in re tam læta sciebant. Pontius accitum patrem Herennium rogavit quid fieri placeret. Is, ubi audivit inter duos saltus clausum esse exercitumR omanum, dixit aut omnes esse occidendos, ut vires

avertir les Romains que Lucérie, ville de l'Apulie, était assiégée par les Samnites. Il n'y avait pas de doute que les Romains ne portassent du secours aux Lucériens, leurs bons et fidèles alliés. Deux chemins conduisaient à Lucérie : l'un plus long, mais plus sûr ; l'autre plus court, mais plus dangereux. La précipitation fit choisir le plus court. C'est pourquoi les Romains ayant donné dans une embuscade, à l'endroit appelé *Fourches caudines*, et la fraude de l'ennemi étant à découvert, ils rebroussent chemin par où ils étaient venus. Mais ils trouvent la route fermée par un détachement d'ennemis. Ils s'arrêtent donc, et, tout espoir d'échapper leur étant enlevé, ils se regardent longtemps les uns les autres, immobiles et dans un morne silence. Ensuite ils se répandent en plaintes contre leurs chefs, dont la témérité les avait conduits en cet endroit. Ils passèrent la nuit sans prendre ni repos ni nourriture.

Les Samnites eux-mêmes ne savaient trop que faire dans une circonstance aussi heureuse pour eux. Pontius fit venir son père Hérennius, pour lui demander quel parti il convenait de prendre. Celui-ci, dès qu'on lui eut dit que l'armée romaine était enfermée entre deux défilés, fut d'avis qu'il fallait ou tous les tuer, afin d'anéantir les

Luceriam, urbem Apuliæ, obsideri a Samnitibus.
Non erat dubium quin Romani ferrent opem Lucerinis, sociis bonis ac fidelibus.
Duæ viæ ducebant Luceriam, altera longior et tutior, altera brevior ac periculosior ; festinatio elegit breviorem.
Itaque quum venissent in insidias, qui locus vocabatur Furculæ Caudinæ, et fraus hostilis apparuisset repetunt retro viam, qua venerant, et inveniunt eam clausam præsidio hostium.
Igitur sistunt gradum, et omni spe evadendi adempta, alii intuentes alios immobiles diu silent; deinde erumpunt in querelas adversus duces, temeritate quorum adducti erant in eum locum.
Traduxerunt ita noctem, immemores tum cibi, tum quietis.
Nec Samnites ipsi sciebant quid faciendum sibi in re tam læta.
Pontius rogavit patrem acquid placeret fieri.
Is, ubi audivit exercitum Romanum clausum esse inter duos saltus, dixit aut omnes occidendos esse,

Lucérie, ville de l'Apulie, être assiégée par les Samnites.
Il n'était pas douteux que les Romains ne portassent secours aux Lucériens, alliés bons et fidèles.
Deux chemins conduisaient à Lucérie, l'un plus long et plus sûr, l'autre plus court et plus dangereux : la hâte choisit le plus court *chemin*.
C'est-pourquoi comme ils étaient venus dans les embûches, [(tombés) lequel lieu était appelé Fourches Caudines, et *que* la ruse ennemie s'était montrée, ils regagnent en arrière la route, par laquelle ils étaient venus, et trouvent elle fermée par un poste d'ennemis.
Donc ils arrêtent le pas, et tout espoir d'échapper étant enlevé, les uns regardant les autres immobiles longtemps ils sont-silencieux ; ensuite ils éclatent en plaintes contre les chefs, par la témérité desquels ils avaient été amenés dans ce lieu.
Ils passèrent ainsi la nuit, oublieux et de la nourriture, et du repos.
Et les Samnites eux-mêmes ne savaient pas quelle chose *était* devant être faite par eux dans une affaire si heureuse.
Pontius demanda à *son* père appelé ce qu'il plaisait *à lui* être fait.
Celui-ci, dès qu'il apprit l'armée romaine être enfermée entre deux cols, dit ou tous devoir être tués,

frangerentur, aut omnes dimittendos esse incolumes, ut beneficio obligarentur. Neutra sententia accepta fuit. Interea Romani, necessitate victi, legatos mittunt qui pacem petant : pax concessa est ea lege ut omnes sub jugum traducerentur. Itaque paludamenta [1] consulibus detracta, ipsique primi sub jugum missi, deinde singulæ legiones. Circumstabant armati hostes, exprobrantes illudentesque. Romanis e saltu egressis lux ipsa morte tristior fuit : pudor fugere colloquia et cœtus hominum cogebat. Sero Romam ingressi sunt, et se in suis quisque ædibus abdiderunt.

Deliberante senatu de pace Caudina, Postumius sententiam dicere jussus : « Turpi sponsione, inquit, qua me obstrinxi, non tenetur populus Romanus, quando ejus injussu facta est; nec quidquam ex ea, præter corpus meum, debetur Samnitibus. Iis dedite me nudum vinctumque; in me unum sæviant : exsolvam religione populum. » Senatus hanc animi

forces de Rome, ou les renvoyer tous sains et saufs, afin de se les attacher par ce bienfait. Aucun des deux avis ne fut suivi ; cependant les Romains vaincus par la nécessité, envoient des députés pour demander la paix : elle leur fut accordée à condition qu'ils passeraient tous sous le joug. En conséquence, on enleva aux consuls leur manteau, et ils furent envoyés sous le joug les premiers; chaque légion passa ensuite. Les ennemis, sous les armes, étaient rangés autour des Romains, qu'ils accablaient de reproches et de railleries. A peine sortis du défilé, les Romains trouvèrent la lumière plus accablante que la mort; la honte les forçait à fuir les entretiens et les réunions des hommes. Ils rentrèrent dans la ville vers le soir, et chacun alla aussitôt se cacher chez soi.

Quand le sénat mit en délibération la paix de Caudium, Postumius exposa ainsi son avis : « Le peuple romain n'est pas lié par le traité honteux que j'ai signé, puisqu'il a été fait sans son consentement. De tout ceci rien n'est dû aux Samnites que ma personne ; livrez-moi à eux, enchaîné et sans vêtement ; qu'ils sévissent contre moi seul : je dégagerai le peuple romain de sa parole. » Le sénat, admirant

ut vires frangerentur,
aut omnes
dimittendos esse,
ut obligarentur beneficio.
Neutra sententia
accepta fuit.
Interea Romani,
victi necessitate,
mittunt legatos
qui petant pacem :
pax concessa ea lege,
ut omnes traducerentur
sub jugum.
Itaque paludamenta
detracta consulibus,
ipsique missi primi
sub jugum,
deinde legiones singulæ.
Hostes armati
circumstabant,
exprobrantes illudentesque.
Lux
fuit tristior morte ipsa
Romanis egressis e saltu :
pudor cogebat fugere
colloquia
et cœtus hominum.
Ingressi sunt sero Romam,
et abdiderunt se
quisque in suis ædibus.
Senatu deliberante
de pace Caudina,
Postumius
jussus dicere sententiam :
« Populus Romanus,
inquit,
non tenetur sponsione
qua obstrinxi me,
quando facta est
injussu ejus ;
nec quidquam ex ea debetur
propter meum corpus.
Dedite iis me nudum
vinctumque ;
sæviant in me unum ;
exsolvam populum
religione. »

afin que les forces *de Rome* fussent brisées,
ou tous
devoir être renvoyés sains-et-saufs,
afin qu'ils fussent enchaînés par le bien-
Ni-l'un-ni-l'autre avis [fait.
ne fut adopté.
Cependant les Romains,
vaincus par la nécessité,
envoient des députés
qui demandent la paix ;
la paix *fut* accordée à cette condition,
que tous seraient passés
sous le joug.
C'est-pourquoi *leurs* manteaux
furent enlevés aux consuls,
et eux-mêmes *furent* envoyés les premiers
sous le joug,
puis les légions une-à-une.
Les ennemis en-armes
se-tenaient-autour,
reprochant et se moquant.
La lumière
fut plus triste que la mort même
aux Romains sortis du défilé :
la honte *les* forçait à fuir
les entretiens
et les réunions d'hommes.
Ils entrèrent tard à Rome,
et cachèrent eux-mêmes
chacun dans sa maison.
Le sénat délibérant
sur la paix de-Caudium,
Postumius
ayant reçu- ordre de dire *son* avis :
« Le peuple romain,
dit-il,
n'est pas tenu par la promesse
par laquelle j'ai enchaîné moi,
puisqu'elle a été faite
sans-l'ordre de lui;
et rien d'après cette *promesse* n'est dû
si-ce-n'est mon corps.
Livrez à eux moi nu
et enchaîné;
qu'ils sévissent contre moi seul;
je délierai le peuple
de la religion *du serment.* »

magnitudinem admiratus, Postumium laudavit, ejusque sententiam secutus est. Traditus est igitur Postumius fecialibus, qui eum ad Samnites ducerent. Vestis ei detracta, manus post tergum vinctæ sunt; quumque apparitor, verecundia majestatis, Postumium laxe vinciret : « Quin tu, inquit ipse Postumius, adducis lorum, ut justa fiat deditio? » Tum ubi in cœtum Samnitum venit, facta deditione, Postumius fecialis femur genu, quanta potuit vi, percussit, et clara voce ait se Samnitem civem esse, illum legatum; fecialem a se contra jus gentium violatum; eo justius bellum adversus Samnites fore. Accepta non fuit a Samnitibus ista deditio, Postumiusque in castra Romana inviolatus rediit.

XXVI. LUCIUS PAPIRIUS CURSOR.

Lucius Papirius, quum dictatorem se, adversis ominibus, contra Samnites profectum esse sensisset, ad auspicia repe-

cette grandeur d'âme, loua Postumius et suivit son avis. Il fut donc livré aux féciaux pour être conduit vers les Samnites. On lui ôte ses habits, on lui attache les mains derrière le dos, et comme le licteur, par respect pour la dignité de Postumius, n'osait serrer les courroies : « Que ne serres-tu la courroie, dit Postumius lui-même, afin que je sois livré dans les formes? » Dès qu'il parut dans l'assemblée des Samnites, et qu'il eut été mis à leur discrétion, il frappa de toute sa force le genou du fécial, et dit à haute voix qu'il était Samnite, et le fécial un ambassadeur; que ce dernier venait d'être outragé par lui, contre le droit des gens, et que les Romains allaient avoir un motif d'autant plus légitime de faire la guerre aux Samnites. Cette manière de se rendre ne fut pas agréée par les Samnites, et Postumius revint au camp romain, sans avoir subi aucun mauvais traitement.

XXVI. LUCIUS PAPIRIUS CURSOR.

Lucius Papirius, nommé dictateur contre les Samnites, s'étant aperçu qu'il était parti sous de fâcheux auspices, retourna à Rome

Senatus, admiratus hanc magnitudinem animi, laudavit Postumium, secutusque est sententiam ejus.
Igitur Postumius traditus est fecialibus, qui ducerent eum ad Samnites.
Vestis detracta ei, manus vinctæ sunt post tergum ; quumque apparitor, verecundia majestatis, vinciret laxe Postumium : « Quin tu, inquit Postumius ipse, adducis lorum, ut deditio justa fiat? »
Tum ubi venit in cœtum Samnitum, deditione facta, Postumius percussit genu femur fecialis vi quanta potuit, et ait voce clara se esse civem Samnitem ; illum legatum fecialem violatum a se contra jus gentium ; bellum adversus Samnites fore eo justius.
Ista deditio non accepta fuit a Samnitibus, Postumiusque rediit inviolatus in castra Romana.

Le sénat, ayant admiré cette grandeur d'âme, loua Postumius, et suivit l'avis de lui.
Donc Postumius fut livré aux féciaux, qui conduisissent lui aux Samnites.
L'habit fut ôté à lui, les mains furent attachées derrière le dos ; et comme le licteur, par respect de (pour) *sa* majesté, liait mollement Postumius : « Pourquoi toi, dit Postumius lui-même, ne serres-tu pas la courroie, afin qu'une reddition en-règle soit faite? »
Alors dès qu'il fut arrivé dans l'assemblée des Samnites, l'extradition étant faite, Postumius frappa du genou la cuisse du fécial avec une force *aussi grande* qu'il put, et dit d'une voix claire lui-même être citoyen samnite ; ce député fécial *avoir été* outragé par lui contre le droit des gens ; la guerre contre les Samnites devoir être d'autant plus juste.
Cette reddition ne fut pas acceptée par les Samnites, et Postumius revint non-maltraité dans le camp romain.

XXVI. LUCIUS PAPIRIUS CURSOR.

Lucius Papirius, quum sensisset se dictatorem profectum esse contra Samnites,

XXVI. LUCIUS PAPIRIUS CURSOR.

Lucius Papirius, lorsqu'il eut remarqué lui-même dictateur être parti contre les Samnites,

tenda Romam regressus est, ac prius Quinto Fabio, magistro equitum, edixit ut sese loco teneret, neu, absente se, manum cum hoste consereret. Fabius post dictatoris profectionem, opportunitate ductus, acie cum Samnitibus conflixit. Neque melius res geri potuisset, si adfuisset dictator. Non miles duci, non dux militi defuit. Viginti millia hostium eo die cæsa traduntur. Haud multo post dictator advenit, plenus minarum iræque. Statim advocata concione, spoliari magistrum equitum, virgasque ac secures expediri jussit. Tum Fabius militum fidem implorare cœpit. Clamor in tota concione est ortus; alibi preces, alibi minæ audiebantur. Itaque res in posterum diem est dilata.

Magister equitum noctu clam ex castris Romam profugit: quem dictator ipse secutus est. Vocato senatu, iterata conten-

pour consulter de nouveau les augures, et ordonna à Quintus Fabius, maître de la cavalerie, de garder le poste qu'il occupait, et de ne pas en venir aux mains, en son absence, avec l'ennemi. Fabius, après le départ du dictateur, entraîné par les circonstances, livra bataille aux Samnites. L'affaire n'aurait pu se passer mieux si le dictateur avait été présent. Le soldat seconda le chef, le chef seconda le soldat. Vingt mille ennemis, dit-on, furent taillés en pièces dans cette journée. Peu de temps après, le dictateur arriva plein de colère et de menaces. Le conseil ayant été aussitôt assemblé, il ordonna que le maître de la cavalerie fût dépouillé de ses vêtements, et que l'on préparât les verges et la hache. Alors Fabius commença à implorer la protection des soldats. Un cri s'éleva dans toute l'assemblée; d'un côté on entendait des prières, de l'autre des paroles menaçantes. Aussi l'affaire fut renvoyée au lendemain.

Le maître de la cavalerie sortit secrètement du camp pendant la nuit pour aller à Rome; le dictateur l'y suivit. Le sénat ayant été convoqué, les débats se renouvelèrent. Papirius ordonna qu'on se sai-

ominibus adversis,
regressus est Romam,
ad repetenda auspicia,
ac prius
edixit Quinto Fabio,
magistro equitum,
ut teneret sese loco,
neu consereret manum
cum hoste,
se absente.
Fabius,
post profectionem
dictatoris,
ductus opportunitate,
conflixit acie
cum Samnitibus.
Neque res
potuisset geri melius,
si dictator adfuisset.
Miles non defuit duci,
dux non militi.
Viginti millia hostium
traduntur cæsa eo die.
Haud multo post
dictator advenit,
plenus minarum iræque.
Statim,
concione advocata,
jussit magistrum equitum
spoliari,
virgasque ac secures
expediri.
Tum Fabius cœpit
implorare fidem militum.
Clamor ortus est
in tota concione;
alibi preces audiebantur,
alibi minæ.
Itaque res dilata est
in diem posterum.
Magister equitum
profugit clam noctu
ex castris Romam :
quem dictator ipse
secutus est.
Senatu vocato,
contentio iterata est;

les présages *étant* contraires,
revint à Rome,
pour reprendre les auspices,
et auparavant
il enjoignit à Quintus Fabius,
maître des cavaliers (de la cavalerie),
qu'il tînt lui-même dans *sa* position,
ou (et) n'engageât pas la main (l'action)
avec l'ennemi,
lui-même (Fabius) étant absent.
Fabius,
après le départ
du dictateur,
entraîné par l'opportunité,
combattit en bataille-rangée
avec les Samnites.
Et la chose
n'aurait pu être faite mieux,
si le dictateur avait été-présent.
Le soldat ne manqua pas au chef,
le chef ne *manqua* pas au soldat.
Vingt milliers d'ennemis
sont rapportés *avoir été* tués ce jour-là.
Non beaucoup après
le dictateur arriva,
plein de menaces et de colère.
Aussitôt,
l'assemblée étant convoquée,
il ordonna le maître des cavaliers (de la
être dépouillé, [cavalerie)
et les verges et les haches
être préparées.
Alors Fabius commença
à implorer la protection des soldats.
Une clameur s'éleva
dans toute l'assemblée;
ailleurs (ici) des prières étaient entendues,
ailleurs (là) des menaces.
C'est-pourquoi la chose fut remise
au jour suivant.
Le maître des cavaliers
s'enfuit en secret la nuit
du camp à Rome :
lequel le dictateur lui-même
suivit.
Le sénat étant convoqué,
le débat fut renouvelé;

tio est; prehendi Fabium Papirius jussit. Tum Fabii pater ad populum provocavit. Populus Romanus, ad preces et obtestationem versus, oravit dictatorem ut veniam adolescentiæ Fabii daret. Ipse adolescens ejusque pater procumbere ad genua dictatoris cœperunt, iramque deprecari. Tot precibus cessit Papirius. Is fuit vir non animi solum vigore, sed etiam corporis viribus excellens. Præcipua pedum pernicitas inerat, quæ cognomen etiam dedit. Idem comis et jocorum studiosus. Quadam die inambulans ante tabernaculum, prætorem Prænestinum [1], qui per timorem segnius suos in prœlium duxerat, vocari jussit, et, postquam eum graviter increpuit: « Lictor, expedi, inquit, secures; » et quum prætorem vidisset metu mortis attonitum: « Agedum, lictor, inquit, exscinde radicem hanc incommodam ambulantibus. » Deinde prætorem, mulcta dicta, dimisit.

sît de Fabius. Alors le père de Fabius en appela au peuple, qui employa ses prières et ses instances auprès du dictateur, pour qu'il pardonnât à la jeunesse de Fabius. Fabius lui-même et son père se jetèrent aux genoux du dictateur pour fléchir sa colère. Papirius céda à tant d'instances. Cet homme se fit autant remarquer par les forces du corps que par la fermeté du caractère. Il était d'une extrême agilité à la course, ce qui lui fit donner son surnom. Il était enjoué et aimait la plaisanterie. Se promenant un jour devant sa tente, il fit appeler le préteur de Préneste, qui, par timidité, avait conduit trop mollement ses soldats à la bataille, et, après l'avoir sévèrement réprimandé: « Licteur, dit-il, prépare tes haches. » Voyant le préteur épouvanté par la crainte de la mort: « Allons, licteur, continua-t-il, coupe cette racine qui incommode les passants. » Il renvoya ensuite le préteur, en lui infligeant une amende.

Papirius
jussit Fabium prehendi.
Tum pater Fabii
provocavit ad populum.
Populus Romanus,
versus ad precēs
et obtestationem,
oravit dictatorem
ut daret veniam
adolescentiæ Fabii.
Adolescens ipse
paterque ejus
cœperunt procumbere
ad genua dictatoris,
deprecarique iram.
Papirius
cessit tot precibus.
Is fuit vir excellens
non solum vigore apimi.
sed etiam viribus corporis.
Pernicitas pedum præcipua
inerat,
quæ dedit etiam
cognomen.
Idem comis
et studiosus jocorum.
Quadam die inambulans
ante tabernaculum
jussit
prætorem Prænestinum,
qui per timorem
duxerat segnius suos
in prœlium,
vocari,
et postquam
increpuit eum graviter :
« Lictor, inquit,
expedi secures ; »
et quum vidisset prætorem
attonitum metu mortis :
« Agedum, lictor,
inquit,
exscinde hanc radicem
incommodam
ambulantibus. »
Deinde dimisit prætorem,
mulcta dicta.

Papirius
ordonna Fabius être arrêté.
Alors le père de Fabius
en appela au peuple.
Le peuple romain,
s'étant tourné vers les prières
et la supplication,
pria le dictateur
qu'il donnât (fît) grâce
à la jeunesse de Fabius.
Le jeune-homme lui-même
et le père de lui
commencèrent à se jeter
aux genoux du dictateur,
et à détourner-en-priant *sa* colère.
Papirius
céda à tant-de prières.
Il fut un homme l'emportant
non seulement par la fermeté d'esprit,
mais encore par les forces du corps.
Une légéreté de pieds remarquable
était-en *lui*,
laquelle *lui* donna même
son surnom.
Le même *fut* affable
et ami des bons-mots.
Un certain jour se promenant
devant *sa* tente
il ordonna
le préteur de-Préneste,
qui par crainte
avait mené trop mollement les siens
au combat,
être appelé,
et après que
il eut repris lui fortement ;
« Licteur, dit-il,
prépare les haches ; »
et lorsqu'il eut vu le préteur
stupéfait par la crainte de la mort :
« Allons, licteur,
dit-il,
coupe cette racine
incommode
à ceux qui se promènent. »
Ensuite il congédia le préteur,
une amende étant prononcée.

XXVII. PUBLIUS VALERIUS LÆVINUS.

Tarentinis[1], quod Romanorum legatis injuriam fecissent, bellum indictum est. Quibus auxilio venit Pyrrhus, rex Epirotarum[2], qui genus ab Achille ducebat. Contra Pyrrhum missus est consul Lævinus, qui, quum exploratores regis cepisset, jussit eos per castra Romana circumduci tumque incolumes dimitti, ut ea quæ vidissent Pyrrho renuntiarent. Mox, commissa pugna, quum jam hostes pedem referrent, rex elephantos in Romanorum agmen agi jussit; tuncque mutata est prœlii fortuna. Romanos vastorum corporum moles, terribilisque superadstantium armatorum species turbavit. Equi etiam, ad conspectum et odorem belluarum exterriti, sessores excutiebant, aut secum in fugam abripiebant. Nox prœlio finem fecit.

Pyrrhus captivos Romanos summo honore habuit, occisos sepelivit; quos quum adverso vulnere et truci vultu etiam

XXVII. PUBLIUS VALÉRIUS LÆVINUS.

On déclara la guerre aux Tarentins, parce qu'ils avaient insulté les députés des Romains. Pyrrhus, roi d'Épire, qui descendait d'Achille, vint à leur secours. On envoya contre Pyrrhus le consul Lævinus. Celui-ci, s'étant saisi des espions du roi, ordonna qu'ils fussent conduits par tout le camp romain, et renvoyés sans qu'on leur fit aucun mal, afin qu'ils pussent annoncer à Pyrrhus ce qu'ils avaient vu. Le combat s'étant bientôt engagé, l'ennemi commençait à lâcher pied, lorsque le roi fit marcher ses éléphants contre l'armée romaine. Dès lors la fortune du combat fut changée. Les Romains s'effrayèrent à la vue de ces animaux monstrueux, et à l'aspect formidable des gens armés qui les montaient. Les chevaux même, effarouchés par la présence des éléphants, et par l'odeur qu'ils exhalaient, renversaient leurs cavaliers, ou les emportaient dans leur fuite. La nuit mit fin au combat.

Pyrrhus traita les prisonniers romains fort honorablement. Il fit ensevelir ceux qui avaient été tués; et, voyant leurs blessures toutes

XXVII. PUBLIUS VALERIUS LÆVINUS.

Bellum indictum est
Tarentinis,
quod fecissent injuriam
legatis Romanorum.
Quibus Pyrrhus,
rex Epirotarum,
qui ducebat genus
ab Achille,
venit auxilio.
Lævinus consul
missus est contra Pyrrhum,
qui, quum cepisset
exploratores regis,
jussit eos circumduci
per castra Romana,
dimittique tum incolumes
ut renuntiarent Pyrrho
ea quæ vidissent.
Mox, pugna commissa,
quum jam hostes
referrent pedem,
rex jussit elephantos
agi in agmen Romanorum;
tuncque fortuna belli
mutata est.
Moles corporum vastorum,
speciesque terribilis
armatorum
superadstantium
turbavit Romanos.
Equi etiam exterriti
ad conspectum et odorem
belluarum,
excutiebant sessores,
aut abripiebant secum
in fugam.
Nox fecit finem prœlio.
Pyrrhus
habuit captivos Romanos
summo honore;
sepelivit occisos;
quos quum cerneret
jacere etiam mortuos

XXVII. PUBLIUS VALÉRIUS LÆVINUS.

La guerre fut déclarée
aux Tarentins,
parce qu'ils avaient fait une injure
aux députés des Romains.
Auxquels Pyrrhus,
roi des Épirotes,
qui tirait *son* origine
d'Achille,
vint à (porta) secours.
Lévinus consul
fut envoyé contre Pyrrhus,
lequel, lorsqu'il eut pris
des espions du roi,
ordonna eux être conduits-tout-autour
à travers le camp romain,
et être renvoyés alors sains-et-saufs
afin qu'ils rapportassent à Pyrrhus
ce qu'ils auraient vu.
Bientôt, le combat étant engagé,
lorsque déjà les ennemis
reportaient-en-arrière le pied (reculaient),
le roi ordonna les éléphants
être poussés sur l'armée des Romains;
et alors la fortune de la guerre
fut changée.
La masse de *ces* corps énormes,
et l'apparence terrible
des *hommes* armés
se tenant-dessus
troubla les Romains.
Les chevaux même épouvantés
à la vue et *à* l'odeur
de *ces* bêtes,
secouaient *leurs* cavaliers,
ou *les* emportaient avec eux
dans la fuite.
La nuit fit (mit) fin au combat.
Pyrrhus
traita les captifs romains
avec un très-grand honneur;
il ensevelit ceux tués;
lesquels comme il voyait
être étendus même étant morts

mortuos jacere cerneret, manus ad cœlum tulisse dicitur cum hac voce : « Ego talibus viris brevi orbem terrarum subegissem. » Deinde ad urbem Romam magnis itineribus contendit; omnia igne et ferro vastavit; ad vicesimum ab urbe lapidem castra posuit. Pyrrho obviam venit Lævinus cum novo exercitu; quo viso, rex ait sibi eamdem adversus Romanos esse fortunam quam Herculi adversus hydram, cui tot capita renascebantur quot præcisa fuerant : deinde in Campaniam se recepit; missos a senatu de redimendis captivis legatos honorifice excepit; captivos sine pretio reddidit, ut Romani, cognita jam ejus virtute, cognoscerent etiam liberalitatem.

Erat Pyrrho, utpote magno et forti viro, mitis ac placabilis animus : solet enim magni animi comes esse clementia. Ejus humanitatem experti sunt Tarentini. Ii scilicet, quum sero

reçues par devant, et l'air menaçant qu'ils conservaient même après la mort, il leva, dit-on, les mains au ciel, et s'écria : « Avec de tels hommes, j'aurais bientôt subjugué l'univers. » Il marcha ensuite sur Rome à grandes journées, mit tout à feu et à sang, et assit son camp à vingt milles de cette ville. Lævinus alla à la rencontre de Pyrrhus avec une nouvelle armée. Le roi dit en la voyant qu'il lui arrivait avec les Romains ce qui était arrivé à Hercule avec l'hydre, à qui il renaissait autant de têtes qu'on lui en coupait. Il se retira ensuite dans la Campanie, reçut avec distinction les ambassadeurs que le sénat lui envoya pour racheter les captifs, et rendit ceux-ci sans rançon, afin que les Romains, qui connaissaient déjà sa valeur, connussent encore sa libéralité.

Pyrrhus, en homme grand et courageux, avait un caractère doux et traitable, car la clémence est ordinairement la compagne de la grandeur d'âme. Les Tarentins éprouvèrent sa bonté. Ils avaient

vulnere adverso
et vultu truci,
dicitur
tulisse manus ad cœlum
cum hac voce :
« Ego subegissem brevi
orbem terrarum
talibus viris. »
Deinde contendit
ad urbem Romam
magnis itineribus ;
vastavit omnia
igne et ferro ;
posuit castra
ad lapidem vicesimum
ab urbe.
Lævinus
venit obviam Pyrrho
cum exercitu novo ;
quo viso, rex ait
eamdem fortunam esse sibi
adversus Romanos,
quam Herculi
adversus hydram,
cui tot capita
renascebantur
quot præcisa fuerant :
deinde se recepit
in Campaniam ;
excepit honorifice
legatos missos a senatu
de captivis redimendis ;
reddidit captivos
sine pretio,
ut Romani,
virtute ejus cognita jam,
cognoscerent
etiam liberalitatem.
Animus mitis
ac placabilis
erat Pyrrho,
utpote viro magno
et forti :
clementia enim solet
esse comes magni animi.
Tarentini experti sunt
humanitatem ejus.

avec la blessure en-face
et le visage menaçant,
il est dit
avoir élevé *ses* mains au ciel
avec cette parole :
« Moi j'aurais subjugué bientôt
le globe des terres
avec de tels hommes. »
Ensuite il marcha
sur la ville *de* Rome
à grandes marches ;
il dévasta toutes choses
par le feu et par le fer ;
il plaça *son* camp
à la pierre vingtième
de la ville.
Lævinus
vint au-devant de Pyrrhus
avec une armée nouvelle ;
laquelle étant vue, le roi dit
la même fortune être à lui-même
contre les Romains,
qu'à Hercule
contre l'hydre,
à laquelle autant-de têtes
renaissaient
qu'il en avait été coupé :
ensuite il se retira
en Campanie ;
il reçut honorablement
les députés envoyés par le sénat
au-sujet-des captifs devant être rachetés ;
il rendit les captifs
sans rançon,
afin que les Romains,
la valeur de lui étant connue déjà,
connussent
aussi *sa* libéralité.
Un cœur doux
et facile-à-apaiser
était à Pyrrhus,
comme à un homme grand
et courageux :
car la clémence a coutume
d'être compagne d'une grande âme.
Les Tarentins éprouvèrent
l'humanité de lui.

intellexissent se pro socio dominum accepisse, sortem suam liberis vocibus querebantur, et de Pyrrho multa temere effutiebant, maxime ubi vino incaluerant. Itaque arcessiti ad regem sunt nonnulli, qui de eo in convivio proterve locuti fuerant; sed periculum simplex confessio culpæ discussit. Nam, quum rex percontatus fuisset an ea, quæ ad aures suas pervenerant, dixissent : « Et hæc diximus, inquiunt, rex; et, nisi vinum defuisset, longe plura et graviora dicturi fuimus. » Pyrrhus, qui malebat vini quam hominum eam culpam videri, subridens eos dimisit.

Pyrrhus igitur, quum putaret sibi gloriosum fore pacem et fœdus cum Romanis post victoriam facere, Romam misit legatum Cineam, qui pacem æquis conditionibus proponeret. Erat is regi familiaris, magnaque apud eum gratia valebat. Dicere solebat Pyrrhus se plures urbes Cineæ eloquentia

---

senti, mais trop tard, qu'au lieu d'un allié ils s'étaient donné un maître; ils se plaignaient de leur sort sans ménager les termes, et tenaient contre Pyrrhus beaucoup de propos inconsidérés, surtout lorsqu'ils étaient échauffés par le vin. Le roi en fit donc un jour mander quelques-uns, qui avaient mal parlé de lui dans un festin; mais le franc aveu de leur faute les tira d'affaire. En effet, Pyrrhus leur ayant demandé s'ils avaient tenu les propos qui étaient parvenus à ses oreilles : « Oui, prince, répondirent-ils, et si le vin ne nous avait manqué, nous en eussions tenu bien d'autres. » Pyrrhus, qui aimait mieux que cette faute parût venir du vin que du cœur, les renvoya en souriant.

Persuadé qu'il serait glorieux pour lui de faire paix et alliance avec les Romains après sa victoire, Pyrrhus députa Cinéas à Rome pour proposer la paix à des conditions raisonnables. Celui-ci était l'intime ami du roi, et jouissait auprès de lui d'un grand crédit. Pyrrhus avait coutume de dire qu'il avait pris plus de villes par l'é-

Scilicet ii,
quum intellexissent sero
se accepisse dominum
pro socio,
querebantur suam sortem
vocibus liberis,
et effutiebant temere
multa de Pyrrho,
maxime
ubi incaluerant vino.
Itaque nonnulli
accersiti sunt ad regem,
qui locuti fuerant proterve
de eo in convivio ;
sed simplex confessio
culpæ
discussit periculum.
Nam quum rex
percontatus
an dixissent ea
quæ pervenerant
ad suas aures :
« Et diximus hæc, rex,
inquiunt,
et dicturi fuimus
longe plura
et graviora,
nisi vinum defuisset. »
Pyrrhus,
qui malebat eam culpam
videri vini quam hominum,
subridens dimisit eos.
Igitur Pyrrhus,
quum putaret
fore gloriosum sibi
facere post victoriam
pacem et fœdus
cum Romanis,
misit Romam
Cineam legatum,
qui proponeret pacem
conditionibus æquis.
Is erat familiaris regi,
valebatque apud eum
gratia magna.
Pyrrhus solebat
dicere se expugnasse

En effet ceux-ci,
lorsqu'ils eurent compris tard
eux-mêmes avoir reçu un maître
au-lieu d'un allié,
plaignaient leur sort
par des paroles libres,
et débitaient témérairement
beaucoup de choses sur Pyrrhus,
surtout
dès qu'ils étaient échauffés par le vin.
C'est-pourquoi quelques-uns
furent appelés auprès du roi,
lesquels avaient parlé avec-insolence
sur lui dans un repas ;
mais un franc aveu
de *leur* faute
dissipa le danger.
Car lorsque le roi
leur eut demandé
s'ils avaient dit ces (les) choses
qui étaient parvenues
à ses oreilles :
« Et nous avons dit ces choses, *ô* roi,
disent-ils,
et nous *en* aurions dit
de bien plus nombreuses
et plus dures,
si le vin n'avait pas manqué. »
Pyrrhus,
qui aimait-mieux cette faute
paraître *la faute* du vin que des hommes,
souriant renvoya eux.
Donc Pyrrhus,
comme il pensait
devoir être glorieux pour lui
de faire après la victoire
paix et alliance
avec les Romains,
envoya à Rome
Cinéas député,
qui proposât la paix
à des conditions équitables.
Celui-ci était ami au (du) roi,
et il était-puissant près de lui
par une faveur grande.
Pyrrhus avait-coutume
de dire lui-même avoir pris

quam armorum vi expugnasse. Cineas tamen regiam cupiditatem non adulabatur : nam, quum in sermone Pyrrhus ei sua consilia aperiret, dixissetque se velle Italiam ditioni suæ subjicere, respondit Cineas : « Superatis Romanis, quid agere destinas, o rex? — Italiæ vicina est Sicilia, inquit Pyrrhus, nec difficile erit eam armis occupare. » Tunc Cineas : « Occupata Sicilia, quid postea acturus es? Rex, qui nondum Cineæ mentem perspiciebat : « In Africam[1], inquit, trajicere mihi animus est. » Pergit Cineas : « Quid deinde, o rex? » Tum denique : « Mi Cinea, ait Pyrrhus, nos quieti dabimus, dulcique otio fruemur. — Quin tu, respondit Cineas, isto otio jam nunc frueris? »

Romam itaque venit Cineas, et domos principum cum ingentibus donis circumibat. Nusquam vero receptus est.

loquence de Cinéas que par la force des armes. Cependant Cinéas ne flattait pas l'ambition du roi ; car, dans un entretien, Pyrrhus lui dévoilant ses projets et lui disant qu'il voulait soumettre l'Italie à sa puissance, Cinéas lui répondit : « Les Romains vaincus, ô roi, que comptez-vous faire? — La Sicile, dit Pyrrhus, est voisine de l'Italie, et il ne sera pas difficile de s'en emparer. » Cinéas reprit : « La Sicile conquise, que ferez-vous ensuite? » Le roi, qui n'entrevoyait pas encore l'intention de Cinéas, répondit : « Mon projet est de passer en Afrique. » Cinéas continue : « Que ferez-vous alors? — Alors enfin, mon cher Cinéas, dit Pyrrhus, nous nous livrerons au repos et jouirons d'un doux loisir. — Eh! répliqua le philosophe, que n'en jouissez-vous dès à présent! »

Cinéas vint donc à Rome, et visita les principaux citoyens de la ville, là qui il offrit de grands présents, mais il ne fut accueilli nulle

plures urbes
eloquentia Cineæ
quam vi armorum.
Tamen Cineas
non adulabatur
cupiditatem regiam :
nam, quum in sermone
Pyrrhus aperiret ei
sua consilia,
dixissetque
se velle subjicere Italiam
suæ ditioni,
Cineas respondit :
« Romanis superatis,
quid destinas agere, o rex ?
— Sicilia
est vicina Italiæ,
inquit Pyrrhus,
nec erit difficile
occupare eam armis. »
Tunc Cineas :
« Sicilia occupata,
quid acturus es postea ? »
Rex
qui nondum perspiciebat
mentem Cineæ :
« Animus est mihi, inquit,
trajicere in Africam. »
Cineas pergit :
« Quid, o rex,
deinde ? »
Tum denique :
« Mi Cinea, inquit Pyrrhus,
dabimus nos quieti,
fruemurque
otio dulci. »
Cineas respondit :
« Quin tu frueris
jam nunc
isto otio ? »
Itaque Cineas
venit Romam,
et circumibat
domos principum,
cum donis ingentibus.
Receptus est vero
nusquam.

plus-de villes
par l'éloquence de Cinéas
que par la force des armes.
Cependant Cinéas
ne flattait pas
l'ambition du-roi :
car, comme dans un entretien
Pyrrhus dévoilait à lui
ses projets,
et avait dit
lui-même vouloir soumettre l'Italie
à sa domination,
Cinéas répondit :
« Les Romains étant vaincus,
que projettes-tu de faire, ô roi ?
— La Sicile
est voisine de l'Italie,
dit Pyrrhus,
et il ne sera pas difficile
d'occuper elle par les armes. »
Alors Cinéas :
« La Sicile étant occupée,
que feras-tu ensuite ? »
Le roi
qui ne devinait pas-encore
l'intention de Cinéas :
« La pensée est à moi, dit-il.
de passer en Afrique. »
Cinéas continue :
« Quelle chose, ô roi,
feras-tu ensuite ? »
Alors enfin :
« Mon *cher* Cinéas, dit Pyrrhus,
nous livrerons nous au repos,
et nous jouirons
d'une tranquillité douce. »
Cinéas répondit :
« Que ne jouis-tu
déjà maintenant
de ce repos ? »
C'est-pourquoi Cinéas
vint à Rome,
et parcourait
les maisons des principaux,
avec des dons grands.
Mais il *ne* fut reçu
nulle-part.

Non a viris solum, sed et a mulieribus spreta ejus munera. Introductus deinde in curiam, quum regis virtutem propensumque in Romanos animum verbis extolleret, et de conditionum æquitate dissereret, sententia senatus ad pacem et fœdus faciendum inclinabat; tum Appius Claudius, senex et cæcus, in curiam lectica deferri se jussit, ibique gravissima oratione pacem dissuasit: itaque responsum Pyrrho a senatu est eum, donec Italia excessisset, pacem cum Romanis habere non posse. Senatus quoque vetuit captivos omnes, quos Pyrrhus reddiderat, ad veterem statum redire priusquam bina hostium spolia retulissent. Quare legatus ad regem reversus est: a quo quum Pyrrhus quæreret qualem Romam comperisset, respondit urbem sibi templum, senatum vero consessum regum esse visum.

part. Ses présents furent dédaignés non-seulement des hommes, mais des femmes. Introduit ensuite au sénat, comme il vantait beaucoup la valeur du roi, et ses bonnes dispositions envers les Romains, et qu'il cherchait à démontrer l'équité des conditions proposées, les sénateurs inclinaient pour la paix et l'alliance. Alors Appius Claudius, vieux et aveugle, se fit porter en litière au sénat, et là, par un discours très-fort, il changea la disposition des esprits. Le sénat répondit donc à Pyrrhus qu'il ne pourrait avoir la paix avec les Romains, sans sortir auparavant de l'Italie. En outre, il arrêta que les prisonniers rendus par le roi ne rentreraient dans leurs premiers droits qu'après avoir rapporté deux fois des dépouilles ennemies. Ainsi l'ambassadeur retourna vers son roi. Pyrrhus lui demandait comment il avait trouvé Rome; il répondit que Rome lui avait paru un temple, et le sénat une assemblée de rois.

Munera ejus spreta
non solum a viris,
sed a mulieribus.
Deinde introductus
in curiam,
quum extolleret verbis
virtutem regis,
animumque
propensum in Romanos,
et dissereret
de æquitate conditionum,
sententia senatus
inclinabat
ad pacem et fœdus
faciendum ;
tum Appius Claudius,
senex et cæcus,
jussit se deferri
lectica in curiam,
ibique dissuasit pacem
oratione gravissima :
itaque
responsum est Pyrrho
a senatu
eum non posse
habere pacem
cum Romanis,
donec excessisset Italia.
Senatus quoque vetuit
omnes captivos,
quos Pyrrhus reddiderat,
redire
ad veterem statum
priusquam retulissent
bina spolia hostium.
Quare legatus
reversus est ad regem :
a quo quum Pyrrhus
quæreret
qualem comperisset
Romam,
respondit
urbem
sibi templum,
senatum vero
visum esse
consessum regum.

Les présents de lui *furent* méprisés
non seulement par les hommes,
mais par les femmes.
Ensuite ayant été admis
dans la curie,
comme il élevait par *ses* paroles
la valeur du roi,
et *son* esprit
porté pour les Romains,
et *qu'il* discutait
sur l'équité des conditions
l'avis du sénat
inclinait
à la paix et à l'alliance
devant être faite ;
alors Appius Claudius,
vieux et aveugle,
ordonna lui-même être porté
dans une litière à la curie,
et là il déconseilla la paix
par un discours très-fort :
c'est-pourquoi
il fut répondu à Pyrrhus
par le sénat
lui ne pouvoir pas
avoir la paix
avec les Romains,
jusqu'à ce qu'il fût sorti de l'Italic.
Le sénat aussi défendit
tous les captifs,
que Pyrrhus avait rendus,
rentrer
dans *leur* ancien état
avant qu'ils eussent remporté
deux dépouilles des ennemis.
C'est-pourquoi le député
revint vers le roi :
auquel comme Pyrrhus
demandait
quelle il avait trouvé
Rome,
il répondit
la ville
avoir paru à lui un temple,
mais le sénat
lui avoir paru
une assemblée de rois.

XXVIII. CAIUS FABRICIUS.

Caius Fabricius unus fuit ex legatis qui ad Pyrrhum de captivis redimendis venerant. Cujus postquam audivit Pyrrhus magnum esse apud Romanos nomen, ut viri boni et bello egregii, sed admodum pauperis, eum præ ceteris benigne habuit, eique munera atque aurum obtulit. Omnia Fabricius repudiavit. Postero die, quum illum Pyrrhus vellet exterrere conspectu subito elephantis, imperavit suis ut bellua post aulæum admoveretur Fabricio secum colloquenti. Quod ubi factum est, signo dato, remotoque aulæo repente, bellua stridorem horrendum emisit, et proboscidem super Fabricii caput suspendit. At ille placidus subrisit, Pyrrhoque dixit : « Non me hodie magis tua commovet bellua quam heri tuum aurum pellexit. »

Fabricii virtutem admiratus, Pyrrhus illum secreto invi-

XXVIII. CAIUS FABRICIUS.

Caius Fabricius fut l'un des ambassadeurs envoyés à Pyrrhus pour traiter du rachat des prisonniers. Ce roi, ayant appris qu'il avait chez les Romains la réputation d'homme de bien et de bon guerrier, mais qu'il était très-pauvre, le traita avec plus de distinction que les autres, et lui offrit des présents et de l'or. Fabricius refusa tout. Le lendemain, Pyrrhus, voulant l'effrayer par l'apparition subite d'un éléphant, ordonna à ses gens d'en faire approcher un derrière une tapisserie, pendant que Fabricius s'entretiendrait avec lui. Quand tout fut disposé, à un signal donné, la tapisserie se leva, et l'animal, poussant tout à coup un cri horrible, suspendit sa trompe au-dessus de la tête de Fabricius. Mais celui-ci, sans s'émouvoir, sourit et dit à Pyrrhus : « Votre bête ne m'effraye pas plus aujourd'hui que votre or ne m'a tenté hier. »

Pyrrhus, plein d'admiration pour la vertu de Fabricius, l'enga-

XXVIII. CAIUS FABRICIUS.

Caius Fabricius
fuit unus ex legatis
qui venerunt ad Pyrrhum
de captivis redimendis.
Cujus postquam Pyrrhus
audivit nomen
esse magnum
apud Romanos,
ut viri boni
et egregii bello,
sed admodum pauperis,
habuit eum benigne
præ ceteris,
obtulitque ei munera
atque aurum.
Fabricius
repudiavit omnia.
Die postero,
quum Pyrrhus
vellet exterrere illum
conspectu subito
elephantis,
imperavit suis
ut bellua admoveretur
post aulæum
Fabricio
colloquenti secum.
Ubi quod factum est,
signo dato,
aulæoque remoto repente,
bellua emisit
horrendum stridorem,
et suspendit proboscidem
super caput Fabricii.
At ille placidus subrisit,
dixitque Pyrrho :
« Tua bellua
non commovet me
magis hodie
quam tuum aurum
pellexit heri. »
Pyrrhus, admiratus
virtutem Fabricii,
invitavit illum secreto

XXVIII. CAIUS FABRICIUS.

Caius Fabricius
fut un des députés
qui vinrent auprès de Pyrrhus
touchant les captifs devant être rachetés.
Duquel lorsque Pyrrhus
eut appris le nom
être grand
chez les Romains,
comme *le nom* d'un homme probe
et distingué à la guerre,
mais extrêmement pauvre,
il traita lui avec bonté
plus que tous-les-autres,
et il offrit à lui des présents
et de l'or.
Fabricius
refusa tout.
Le jour suivant,
comme Pyrrhus
voulait effrayer lui
par la vue subite
d'un éléphant,
il ordonna aux siens
que la bête fût approchée
derrière une tapisserie
de Fabricius
s'entretenant avec lui.
Dès que cela fut fait,
un signal étant donné,
et la tapisserie étant écartée tout-à-coup,
la bête poussa
un affreux cri,
et suspendit *sa* trompe
sur la tête de Fabricius.
Mais celui-ci calme sourit,
et dit à Pyrrhus :
« Ta bête
n'émeut pas moi
plus aujourd'hui
que ton or
ne *m*'a séduit hier. »
Pyrrhus, ayant admiré
la vertu de Fabricius,
invita lui secrètement

tavit ut patriam desereret, secumque vellet vivere, quarta etiam regni sui parte oblata; cui Fabricius respondit: « Si me virum bonum judicas, cur me vis corrumpere? Sin vero malum, cur me ambis? » Anno interjecto, omni spe pacis inter Pyrrhum et Romanos conciliandæ ablata, Fabricius, consul factus, contra eum missus est. Quumque vicina castra ipse et rex haberent, medicus regis nocte ad Fabricium venit, eique pollicitus est, si præmium sibi proposuisset, se Pyrrhum veneno necaturum. Hunc Fabricius vinctum reduci jussit ad dominum, et Pyrrho dici quæ contra caput ejus medicus spopondisset. Tunc rex admiratus eum dixisse fertur: « Ille est Fabricius qui difficilius ab honestate quam sol a suo cursu posset averti. »

Quum Fabricius apud Pyrrhum legatus esset, Cineam audivit narrantem esse quemdam Athenis[1] qui se sapientem profiteretur, eumdemque dicere omnia, quæ faceremus, ad

gea secrètement à abandonner sa patrie, et à demeurer avec lui, lui offrant même la quatrième partie de son royaume. Fabricius lui répondit : « Si vous me croyez homme de bien, pourquoi voulez-vous me corrompre ? et si au contraire vous me croyez malhonnête homme, pourquoi désirez-vous m'avoir ? » Une année s'étant écoulée, et tout espoir de paix entre Pyrrhus et les Romains s'étant évanoui, Fabricius, nommé consul, fut envoyé contre lui. Comme le consul et le roi avaient leur camp près l'un de l'autre, le médecin de Pyrrhus vint trouver Fabricius pendant la nuit, et lui promit, s'il lui offrait une récompense, de faire périr Pyrrhus par le poison. Fabricius ordonna qu'on le reconduisît garrotté vers son maître, et que l'on informât en même temps Pyrrhus des propositions que son médecin avait faites contre ses jours. On dit qu'alors le roi, transporté d'admiration, s'écria : « C'est bien là ce Fabricius qu'il serait plus difficile de détourner de la vertu que le soleil de son cours. »

Fabricius, lors de son ambassade auprès de Pyrrhus, entendit raconter à Cinéas qu'il y avait à Athènes un homme qui se donnait pour sage, et qui disait que toutes nos actions doivent se rapporter

ut desereret patriam,
velletque vivere secum,
quarta parte sui regni
oblata etiam ;
cui Fabricius respondit :
« Si judicas me
virum bonum,
cur vis corrumpere me ?
sin vero me malum,
cur ambis me ? »
Anno interjecto,
omni spe pacis
conciliandæ inter Pyrrhum
et Romanos
ablata,
Fabricius factus consul
missus est contra eum.
Quumque ipse et rex
haberent castra vicina,
medicus regis venit nocte
ad Fabricium,
pollicitusque est ei
se necaturum Pyrrhum
veneno,
si proposuisset præmium.
Fabricius
jussit hunc vinctum
reduci ad dominum, [set
et quæ medicus spopondis-
contra caput ejus
dici Pyrrho.
Tunc rex admiratus eum
fertur dixisse :
« Ille est Fabricius,
qui posset averti
difficilius ab honestate,
quam sol a suo cursu. »
Quum Fabricius
esset legatus
apud Pyrrhum,
audivit Cineam narrantem
quemdam esse Athenis
qui profiteretur
se sapientem,
eumdemque dicere
omnia, quæ faceremus,
referenda esse

qu'il abandonnât *sa* patrie,
et qu'il voulût vivre avec lui,
la quatrième partie (le quart) de son royau-
étant offerte même ; [me
auquel Fabricius répondit :
« Si tu juges moi
homme probe,
pourquoi veux-tu corrompre moi ?
si-au-contraire *tu juges* moi mauvais,
pourquoi recherches-tu moi ? »
Une année étant passée,
tout espoir de paix
devant être ménagée entre Pyrrhus
et les Romains
étant enlevé,
Fabricius créé consul
fut envoyé contre lui.
Et lorsque lui-même et le roi
avaient *leur* camp voisin,
le médecin du roi vint la nuit
vers Fabricius,
et promit à lui
lui-même devoir tuer Pyrrhus
par le poison,
s'il *lui* avait proposé une récompense.
Fabricius
ordonna celui-ci enchaîné
être reconduit à *son* maître,
et *ce* que le médecin avait promis
contre la tête de lui
être dit à Pyrrhus.
Alors le roi ayant admiré lui
est rapporté avoir dit :
« C'est là *ce* Fabricius,
qui pourrait être détourné
plus difficilement de l'honneur,
que le soleil de sa course. »
Lorsque Fabricius
était député
auprès de Pyrrhus,
il entendit Cinéas racontant
un certain *homme* être à Athènes
lequel prétendait
lui-même *être* sage,
et le même *homme* dire
toutes les choses que nous faisions,
devoir être rapportées

voluptatem esse referenda. Tunc Fabricium exclamasse ferunt : « Utinam id hostibus nostris persuadeatur, quo facilius vinci possint, quum se voluptatibus dederint! » Nihil magis ab ejus vita alienum quam voluptas et luxus. Tota ejus supellex argentea salino uno constabat et patella ad usum sacrorum, quæ tamen ipsa corneo pediculo sustinebatur. Cœnabat ad focum radices et herbas, quas in agro repurgando vulserat, quum legati a Samnitibus ad eum venerunt, magnamque ei pecuniam obtulèrunt ; quibus respondit : « Quandiu cupiditatibus imperare potero, nihil mihi ista pecunia opus erit : hanc ad illos reportate qui ea indigent. »

Caius Fabricius cum Rufino, viro nobili, simultatem gerebat, ob morum dissimilitudinem, quum ille pecuniæ contemptor esset, hic vero avarus et furax existimaretur. Quia tamen Rufinus egregie fortis ac bonus imperator erat,

au plaisir; On dit que Fabricius s'écria alors : « Plaise aux dieux que nos ennemis soient persuadés de cette maxime, afin qu'ils puissent être vaincus plus facilement, quand ils seront livrés aux plaisirs ! » Rien n'était plus éloigné de sa manière de vivre que le luxe et la volupté. Toute sa vaisselle d'argent consistait en une salière et une coupe pour les sacrifices, et encore cette coupe était-elle soutenue sur un pied de corne. Il mangeait auprès de son feu des racines et des herbes qu'il avait arrachées en nettoyant son champ, lorsque les députés des Samnites vinrent le trouver, et lui offrirent une grosse somme d'argent : « Tant que je pourrai commander à mes passions, répondit-il, je n'aurai que faire de cet argent ; reportez-le à ceux qui en ont besoin. »

Une grande différence de mœurs avait mis de la mésintelligence entre Fabricius et Rufin, de famille patricienne ; en effet, le premier était désintéressé, et le second passait pour avare et rapace. Cependant, comme Rufin était très-courageux et bon général,

ad voluptatem.
Tunc ferunt Fabricium exclamasse :
« Utinam id persuadeatur nostris hostibus,
quo possint vinci facilius,
quum dederint se voluptatibus! »
Nihil fuit magis alienum á vita ejus
quam voluptas et luxus.
Tota supellex argentea ejus constabat uno salino,
et patella
ad usum sacrorum,
quæ ipsa tamen sustinebatur
pediculo corneo.
Cœnabat ad focum
radices et herbas,
quas vulserat
in repurgando ágro,
quum legati
venerunt ad eum
a Samnitibus,
obtuleruntque ei
magnam pecuniam;
quibus respondit :
« Quandiu potero
imperare cupiditatibus,
opus erit nihil mihi
ista pecunia :
reportate hanc ad illos
qui indigent ea. »
Caius Fabricius
gerebat simultatem
cum Rufino,
viro nobili,
ob dissimilitudinem
morum,
quum ille
esset contemptor pecuniæ,
hic vero existimaretur
avarus et furax.
Tamen quia Rufinus
erat imperator
egregie fortis ac bonus,

au plaisir.
Alors on rapporte Fabricius s'être écrié :
« Plaise-à-Dieu que cela soit persuadé à nos ennemis, [cilement,
afin qu'ils puissent être vaincus plus fa-
lorsqu'ils auront livré eux-mêmes aux voluptés! »
Rien ne fut plus étranger à la vie de lui
que le plaisir et le luxe.
Tout le mobilier d'-argent de lui consistait en une seule salière
et une petite-coupe
à l'usage des sacrifices,
laquelle même cependant était soutenue
par un petit-pied de-corne.
Il mangeait près de *son* foyer
des racines et des herbes,
lesquelles il avait arrachées
en nettoyant *son* champ,
lorsque les députés
vinrent vers lui
de-la-part des Samnites,
et offrirent à lui
une grande somme-d'argent;
auxquels il répondit :
« Tant que je pourrai commander à *mes* passions,
besoin *ne* sera en rien à moi de cet argent :
reportez-le vers ceux qui ont-besoin de lui. »
Caïus Fabricius
avait une inimitié
avec Rufin,
homme noble,
à cause de la différence
des mœurs,
lorsque l'un
était méprisant l'argent,
mais l'autre était regardé *comme* avare et voleur.
Cependant parce que Rufin
était un général
remarquablement courageux et bon.

magnumque et grave bellum imminere videbatur, Fabricius auctor fuit ut Rufinus consul crearetur; quumque is deinde Fabricio gratias ageret, quod se homo inimicus consulem fecisset : « Nihil est, inquit Fabricius, quod mihi gratias agas, si malui compilari quam venire. » Eumdem postea Fabricius censor factus senatu movit, quod argenti facti decem pondo haberet. Fabricius omnem vitam in gloriosa paupertate exegit, adeoque inops decessit ut, unde dos filiarum expediretur, non reliquerit. Senatus patris sibi partes desumpsit, et, datis ex communi ærario dotibus, collocavit.

XXIX. MANIUS CURIUS.

Manius Curius, contra Samnites profectus, eos ingentibus prœliis vicit. Romam regressus, in concione ait : « Tantum agri cepi ut solitudo futura fuerit, nisi tantum hominum cepissem; tantum porro hominum cepi ut fame perituri fuerint,

et qu'on paraissait menacé d'une guerre longue et désastreuse, Fabricius conseilla de le nommer consul. Quelque temps après, Rufin le remercia de ce que, malgré leur division, il l'avait fait élever au consulat : « Il n'y a pas, dit Fabricius, de quoi me remercier, si j'aime mieux être pillé que d'être vendu. » Dans la suite, Fabricius, devenu censeur, le fit exclure du sénat, parce qu'il avait chez lui dix livres d'argent ouvré. Fabricius passa toute sa vie dans une honorable pauvreté, et ne laissa pas en mourant de quoi fournir aux dots de ses filles. Le sénat voulut leur tenir lieu de père, et les maria après les avoir dotées sur les deniers publics.

XXIX. MANIUS CURIUS.

Manius Curius, étant parti contre les Samnites, remporta sur eux de grandes victoires. De retour à Rome, il dit dans l'assemblée du peuple : « J'ai pris une si grande étendue de terrain, que ce serait une vaste solitude, si je n'avais pris autant d'hommes; et j'ai pris

bellumque magnum
et grave
videbatur imminere,
Fabricius fuit auctor
ut Rufinus
crearetur consul;
quumque deinde is
ageret gratias Fabricio,
quod homo inimicus
fecisset se consulem :
« Nihil est,
inquit Fabricius,
quod agas gratias mihi,
si malui compilari
quam venire. »
Postea Fabricius
factus censor
movit eumdem senatu,
quod haberet
decem pondo argenti facti.
Fabricius
exegit omnem vitam
in paupertate gloriosa,
decessitque adeo inops,
ut non reliquerit
unde dos filiarum
expediretur.
Senatus desumpsit sibi
partes patris,
et collocavit
dotibus datis
ex ærario communi.

et *qu'*une guerre grande
et grave
paraissait menacer,
Fabricius fut conseiller
que Rufin
fût créé consul;
et lorsque ensuite celui-ci
rendait grâces à Fabricius,
de ce que *étant* un homme ennemi
il avait fait lui-même consul :
« Rien n'est (il n'y a pas de raison),
dit Fabricius,
pour que tu rendes grâces à moi,
si j'ai mieux-aimé être pillé
qu'être vendu. »
Dans-la-suite Fabricius
devenu censeur
chassa ce-même *homme* du sénat,
parce qu'il avait
dix livres d'argent travaillé.
Fabricius
passa toute *sa* vie
dans une pauvreté glorieuse,
et mourut tellement pauvre,
qu'il ne laissa pas *une fortune*
d'où la dot de *ses* filles
pût être tirée.
Le sénat prit sur lui
les fonctions de père,
et *les* établit
avec des dots données
du trésor commun.

XXIX. MANIUS CURIUS.

Manius Curius,
profectus contra Samnites,
vicit eos
ingentibus prœliis.
Regressus Romam,
ait in concione :
« Cepi tantum agri
ut solitudo futura fuerit,
nisi cepissem
tantum hominum;
porro cepi

XXIX. MANIUS CURIUS.

Manius Curius,
étant parti contre les Samnites,
vainquit eux
dans de grands combats.
Étant revenu à Rome,
il dit dans l'assemblée :
« J'ai pris tant de terrain
que la solitude aurait été,
si je n'avais pris
autant d'hommes;
or j'ai pris

nisi tantum agri cepissem. » Ex tam opulenta victoria adeo ditari noluit ut, quum a malevolis interversæ pecuniæ argueretur, gutto ligneo, quo uti ad sacrificia consueverat, in medium prolato, juraverit se nihil amplius de præda hostili in domum suam intulisse. Legatis Samnitum aurum offerentibus, quum ipse rapas in foco torreret : « Malo, inquit, hæc in fictilibus meis esse, et aurum habentibus imperare. » Agri captivi septena jugera populo viritim divisit; quumque ei senatus jugera quinquaginta assignaret, plus accipere noluit quam singulis fuerat datum, dixitque malum esse civem, cui non idem, quod aliis, satis esse posset.

Postea Curius, consul creatus, adversus Pyrrhum missus est; quumque ea de causa delectum haberet, et juniores tædio belli nomina non darent, conjectis in sortem omnibus

un si grand nombre d'hommes, qu'ils seraient morts de faim, si je n'avais pris autant de terrain. » Il fut si éloigné de vouloir s'enrichir des fruits de sa victoire, qu'étant accusé par des malveillants d'avoir détourné à son profit l'argent des ennemis, il apporta un petit vase de bois dont il avait coutume de se servir pour les sacrifices, et jura que c'était là tout ce qu'il avait rapporté chez lui du butin fait sur l'ennemi. Les députés samnites lui offrirent de l'or, dans le moment où il faisait cuire des raves sur son foyer : « J'aime mieux, leur dit-il, manger ces raves dans mes plats de terre, et commander à ceux qui ont de l'or. » Il distribua au peuple les terres qu'il avait prises, donnant sept arpents par tête; et comme le sénat lui en assignait cinquante, il ne voulut pas en recevoir plus qu'il n'en avait été donné à chaque particulier, et dit que celui qui ne se contentait pas de ce qui suffisait aux autres était un mauvais citoyen.

Dans la suite Curius, créé consul, fut envoyé contre Pyrrhus. Comme il faisait des levées pour cette expédition, et que les jeunes gens, ennuyés de la guerre, ne se faisaient pas inscrire, il

tantum hominum
ut perituri fuerint fame,
nisi cepissem tantum agri.»
Adeo noluit
ditari
ex victoria tam opulenta,
ut quum argueretur
a malevoiis
pecuniæ interversæ,
gutto ligneo,
quo consueverat uti
ad sacrificia,
prolato in medium,
juraverit se intulisse
in suam domum
nihil amplius
de præda hostili.
Legatis Samnitum
offerentibus aurum,
quum ipse
torreret rapas in foco :
« Malo, inquit, esse hæc
in meis fictilibus,
et imperare
habentibus aurum. »
Divisit populo
septena jugera viritim
agri captivi ;
quumque senatus
assignaret ei
quinquaginta jugera,
noluit accipere plus
quam datum fuerat
singulis,
dixitque esse malum civem
cui idem quod aliis
non posset esse satis.
Postea Curius,
creatus consul,
missus est
adversus Pyrrhum ;
quumque haberet delectum
de ea causa,
et juniores
non darent nomina,
tædio belli,
omnibus tribubus

tant d'hommes
qu'ils auraient péri de faim,
si je n'avais pris autant de terre. » [peu)
A tel point il ne-voulut-pas (il voulut si
s'enrichir
d'une victoire si opulente,
que lorsqu'il était accusé
par des malveillants
d'argent détourné,
une petite-coupe de-bois,
dont il avait-coutume de se servir
pour les sacrifices,
étant apportée au milieu *de l'assemblée*,
il jura lui-même n'avoir introduit
dans sa maison
rien de plus
sur le butin ennemi.
Les députés des Samnites
lui offrant de l'or,
lorsque lui-même
faisait cuire des raves dans *son* foyer :
« J'aime-mieux, dit-il, manger ces choses
dans mes *vases* de-terre,
et commander
à ceux qui ont de l'or. »
Il répartit au peuple
sept arpents par-tête
de territoire pris ;
et comme le sénat
assignait à lui
cinquante arpents,
il ne-voulut-pas recevoir plus
qu'il *n*'avait été donné
à chacun,
et dit *celui-là* être un mauvais citoyen [tres
à qui la même chose qui *était assez* aux au-
ne pouvait être assez.
Dans-la-suite Curius,
créé consul,
fut envoyé
contre Pyrrhus ;
et lorsque il faisait la levée
pour cette cause,
et que les jeunes-gens
ne donnaient pas *leurs* noms,
par ennui de la guerre,
toutes les tribus

tribubus, primum nomen urna extractum citari jussit : quum adolescens non responderet, bona ejus hastæ subjecit. Tunc ille ad tribunos plebis cucurrit, de injuria sibi facta graviter querens, eorumque opem implorans. At Curius et bona ejus et ipsum quoque vendidit, dixitque non esse reipublicæ opus eo cive qui parere nesciret. Neque tribuni plebis adolescenti auxilio fuerunt; posteaque res in consuetudinem abiit, ut, delectu rite acto, qui militiam detrectaret, in servitutem venderetur. Hoc terrore ceteri adacti, nomina promptius dederunt.

His copiis Curius Pyrrhi exercitum cecidit, deque eo rege triumphavit. Insignem triumphum fecerunt quatuor elephanti cum turribus suis tum primum Romæ visi. Victus rex in Epirum reversus est ; sed, relicto in urbe Tarentina præsidio, fidem sui reditus fecerat. Itaque, quum bellum renovaturus putaretur, Manium Curium iterum consulem fieri placuit.

fit tirer au sort toutes les tribus, et appeler celui dont le nom sortit le premier de l'urne. Celui-ci ne répondant pas, il fit mettre ses biens à l'encan. Le jeune homme courut aussitôt aux tribuns du peuple, se plaignant amèrement de l'injustice qui lui était faite, et implorant leur protection. Mais Curius, avec ses biens, vendit encore sa personne, disant que la république n'avait que faire d'un citoyen qui ne savait pas obéir. Les tribuns ne furent d'aucun secours au jeune homme ; et il fut dès lors établi que, quand il se ferait une levée dans les formes, quiconque refuserait de servir, serait vendu comme esclave. Après ce terrible exemple, les autres jeunes gens s'empressèrent de s'enrôler.

Avec ces troupes, Curius tailla en pièces l'armée de Pyrrhus, et triompha ensuite de ce roi. Quatre éléphants avec leurs tours, spectacle que l'on voyait alors à Rome pour la première fois, rendirent ce triomphe remarquable. Le roi vaincu retourna en Épire ; mais en laissant une garnison à Tarente, il avait fait croire qu'il reviendrait. Comme on s'attendait donc à le voir recommencer la guerre, on

conjectis in sortem,
jussit
primum nomen extractum
citari :
quum adolescens
non responderet,
subjecit hastæ bona ejus.
Tunc ille cucurrit
ad tribunos plebis,
querens graviter
de injuria facta sibi,
imploransque opem eorum.
At Curius vendidit
et bona ejus,
et ipsum quoque ,
dixitque opus non esse
reipublicæ
eo cive qui nesciret parere.
Neque tribuni plebis
fuerunt auxilio
adolescenti ;
posteaque res
abiit in consuetudinem,
ut, delectu acto
rite,
qui detrectaret militiam,
venderetur in servitutem.
Ceteri, adacti hoc terrore,
dederunt promptius
nomina.
His copiis,
Curius cecidit
exercitum Pyrrhi,
triumphavitque de eo rege.
Quatuor elephanti
cum turribus
visi tum Romæ primum
fecerunt triumphum
insignem.
Rex victus
reversus est in Epirum ;
sed, præsidio relicto
in urbe Tarentina,
fecerat fidem sui reditus.
Itaque quum putaretur
renovaturus bellum,
placuit Manium Curium

étant jetées au sort,
il ordonna
le premier nom tiré
être appelé:
comme le jeune-homme
ne répondait pas,
il mit à l'encan les biens de lui.
Alors celui-ci courut
vers les tribuns du peuple,
se plaignant avec force
du tort fait à lui-même,
et implorant le secours d'eux.
Mais Curius vendit
et les biens de lui,
et lui-même aussi,
et dit besoin n'être pas
à la république [obéir.
de ce (d'un) citoyen qui ne-savait-pas
Et les tribuns du peuple
ne furent pas à secours
au jeune-homme;
et dans-la-suite la chose
passa en coutume,
que, la levée étant faite
selon-les-formes,
celui qui refusait le service-militaire,
fût vendu en servitude.
Tous-les-autres, forcés par cette crainte
donnèrent plus promptement
leurs noms.
Avec ces troupes,
Curius tailla-en-pièces
l'armée de Pyrrhus,
et triompha de ce roi.
Quatre éléphants
avec *leurs* tours
vus alors à Rome pour-la-première-fois
rendirent le triomphe
remarquable.
Le roi vaincu
retourna en Épire;
mais, une garnison ayant été laissée
dans la ville de-Tarente, [son retour.
il avait fait la croyance de (fait croire à)
C'est-pourquoi comme il était cru
devant renouveler la guerre,
il plut Manius Curius

Sed inopinata mors regis Romanos metu liberavit. Pyrrhus enim, dum Argos[1] oppugnat, urbem jam ingressus, a juvene quodam Argivo lancea leviter vulneratus est : mater adolescentis, anus paupercula, cum aliis mulieribus e tecto domus prœlium spectabat; quæ, quum vidisset Pyrrhum in auctorem vulneris sui magno impetu ferri, periculo filii sui commota, protinus tegulam corripuit, et utraque manu libratam in caput regis dejecit.

XXX. APPIUS CLAUDIUS CAUDEX.

Appio Claudio consule, cœptum est primum adversus Pœnos bellum. Quum Messanam[2], Siciliæ urbem, Carthaginienses et Hiero[3], rex Syracusanus[4], obsiderent, Appius Claudius ad Messanam liberandam missus est. Consul primo ad explorandos hostes nave piscatoria trajecit fretum inter Italiam et Siciliam interjectum. Ad quem venerunt nuntii ab

jugea à propos de nommer Manius Curius pour la seconde fois consul; mais la mort imprévue du roi rassura les Romains. Pyrrhus en effet, au siége d'Argos, déjà entré dans la place, fut blessé légèrement d'un coup de lance par un jeune Argien. La mère de ce jeune homme, qui était vieille et pauvre, regardait le combat du haut d'une maison avec d'autres femmes. Comme elle avait vu Pyrrhus fondre avec impétuosité sur l'auteur de sa blessure, alarmée du danger de son fils, elle saisit aussitôt une tuile, et, la balançant des deux mains, la lança sur la tête du roi.

XXX. APPIUS CLAUDIUS CAUDEX.

Ce fut sous le consulat d'Appius Claudius que commença la première guerre punique. Les Carthaginois et Hiéron, roi de Syracuse, assiégeaient Messine, ville de Sicile ; Appius Claudius fut envoyé au secours de cette place. D'abord le consul, pour reconnaître les ennemis, traversa, avec une barque de pêcheur, le détroit qui est entre l'Italie et la Sicile. Des députés vinrent le trouver de la part d'Han-

fieri iterum consulem.
Sed mors inopinata regis
liberavit Romanos metu.
Pyrrhus enim,
dum oppugnat Argos,
ingressus jam urbem,
vulneratus est leviter
lancea
a quodam juvene Argivo :
mater adolescentis,
pauperccula anus,
spectabat prœlium
e tecto domus
cum aliis mulieribus ;
quæ, quum vidisset
Pyrrhum
ferri magno impetu
in auctorem sui vulneris,
commota periculo sui filii,
corripuit protinus tegulam
et dejecit in caput regis
libratam utraque manu.

être fait de nouveau consul.
Mais la mort inattendue du roi
délivra les Romains de *cette* crainte.
En effet Pyrrhus,
pendant qu'il assiége Argos,
étant entré dans la ville,
fut blessé légèrement
d'une lance
par un certain jeune-homme argien :
la mère du jeune-homme,
pauvre vieille-femme,
regardait le combat
du toit d'une maison
avec d'autres femmes;
laquelle, lorsqu'elle eut vu
Pyrrhus
se porter par un grand élan
sur l'auteur de sa blessure,
émue du péril de son fils,
saisit aussitôt une tuile
et jeta sur la tête du roi
elle balancée de l'une-et-l'autre main.

XXX. APPIUS CLAUDIUS CAUDEX.

Appio Claudio consule,
primum bellum
adversus Pœnos
cœptum est.
Quum Carthaginienses,
et Hiero, rex Syracusanus,
obsiderent Messanam,
urbem Siciliæ,
Appius Claudius
missus est
ad liberandam Messanam.
Primo consul,
ad explorandos hostes,
trajecit nave piscatoria
fretum interjectum
inter Italiam et Siciliam.
Ad quem nuntii
ab Hannone,
duce Pœnorum,
venerunt,

XXX. APPIUS CLAUDIUS CAUDEX.

Appius Claudius *étant* consul,
la première guerre
contre les Carthaginois
fut commencée.
Comme les Carthaginois
et Hiéron, roi de-Syracuse,
assiégeaient Messine,
ville de Sicile,
Appius Claudius
fut envoyé
pour délivrer Messine
D'abord le consul,
pour observer les ennemis,
traversa dans une barque de-pêcheur
le détroit jeté (situé)
entre l'Italie et la Sicile.
Vers lequel des courriers
d'Hannon,
général des Carthaginois,
vinrent,

Hannone, Pœnorum duce, hortantes ad pacem conservandam. Quum vero consul nullas conditiones admitteret, nisi Pœni ab oppugnatione desisterent, iratus Hanno exclamavit se non esse passurum Romanos vel manus in mari Siculo abluere. Non tamen potuit prohibere quin Claudius in Siciliam legionem traduceret, et Pœnos Messana expelleret. Deinde Hiero apud Syracusas victus est. Qui eo periculo territus, Romanorum amicitiam petiit, et in eorum societate postea constanter permansit.

XXXI. CAIUS DUILIUS.

Caius Duilius Pœnos navali prœlio primus devicit. Is quum videret naves Romanas a Punicis velocitate superari, manus ferreas, quas *corvos* vocavere, instituit. Ea machina Romanis magno usui fuit : nam, injectis illis corvis, hostilem navem

non général des Carthaginois, pour l'engager à conserver la paix. Mais, le consul ne voulant accepter aucune condition que les Carthaginois ne se fussent désistés de leur entreprise, Hannon irrité s'écria qu'il ne souffrirait pas même que les Romains se lavassent les mains dans la mer de Sicile. Il ne put cependant pas empêcher Claudius de faire passer une légion en Sicile, et de chasser les Carthaginois de Messine. Hiéron fut ensuite vaincu près de Syracuse. Le roi, effrayé de ce danger, demanda l'amitié des Romains et leur demeura dans la suite toujours fidèle.

XXXI. CAIUS DUILIUS.

Caius Duilius fut le premier qui vainquit les Carthaginois dans un combat naval. Voyant que les vaisseaux des Romains le cédaient en vitesse à ceux des ennemis, il imagina des crochets en fer, qu'on a appelés corbeaux. Cette machine fut d'un grand secours aux Romains : car, en lançant ces corbeaux, ils arrêtaient les vaisseaux

hortantes
ad conservandam pacem.
Quum vero consul
admitteret
nullas conditiones,
nisi Pœni
desistereut
ab oppugnatione,
Hanno iratus exclamavit
se non passurum esse
Romanos
vel abluere manus
in mari Siculo.
Tamen
non potuit prohibere
quin Claudius
traduceret legionem
in Siciliam,
et expelleret Pœnos
Messana.
Deinde Hiero victus est
apud Syracusas.
Qui territus eo periculo,
petivit amicitiam
Romanorum,
et permansit postea
constanter
in societate eorum.

*l'*engageant
à conserver la paix.
Mais comme le consul
*n'*admettait
aucune condition,
à moins que les Carthaginois
ne se désistassent
du siége,
Hannon irrité s'écria
lui-même ne devoir pas souffrir
les Romains
même laver *leurs* mains
dans la mer sicilienne.
Cependant
il ne put empêcher
que Claudius
ne fît-passer une légion
en Sicile,
et ne chassât les Carthaginois
de Messine.
Ensuite Hiéron fut vaincu
près de Syracuse.
Celui-ci effrayé de ce danger,
demanda l'amitié
des Romains,
et resta dans-la-suite
constamment
dans l'alliance d'eux.

XXXI. CAIUS DUILIUS.

XXXI. CAIUS DUILIUS.

Caius Duilius primus
devicit Pœnos
prœlio navali.
Is, quum videret
naves Romanas
superari velocitate
a Punicis,
instituit manus ferreas,
quas vocavēre corvos.
Ea machina
fuit magno usui
Romanis :
nam, illis corvis injectis,
apprehendebant
navem hostilem ;

Caius Duilius le premier
vainquit les Carthaginois
dans un combat naval.
Celui-ci, comme il voyait
les vaisseaux romains
être surpassés en vitesse
par les *vaisseaux* carthaginois,
établit des mains de-fer,
lesquelles ils appelèrent corbeaux.
Cette machine
fut à grand usage
aux Romains :
car ces corbeaux étant jetés,
ils saisissaient
le navire ennemi ;

apprehendebant; deinde, superjecto ponte, in eam insiliebant, et gladio velut in pugna terrestri dimicabant : unde Romanis, qui robore præstabant, facilis victoria fuit. Inter pugnandum triginta hostium naves captæ sunt, tredecim mersæ. Duilius victor Romam reversus est, et primus navalem triumphum[1] egit. Nulla victoria Romanis gratior fuit, quod, invicti terra, jam etiam mari plurimum possent. Itaque Duilio concessum est ut per omnem vitam, prælucente funali et præcinente tibicine, a cœna publice rediret.

Annibal, dux classis Punicæ, e navi, quæ jam capienda erat, in scapham saltu se demisit, et Romanorum manus effugit. Veritus autem ne in patria classis amissæ pœnas daret, civium offensam astutia avertit : nam ex illa infelici pugna, priusquam cladis nuntius domum perveniret, quemdam ex amicis Carthaginem[2] misit; qui curiam ingressus : « Vos, inquit,

ennemis ; ils y sautaient ensuite, au moyen d'un pont volant, et là on combattait avec l'épée, comme sur terre. Ainsi la victoire devint facile aux Romains, qui étaient plus vigoureux. Il y eût, dans ce combat, trente vaisseaux pris et treize coulés. Duilius vainqueur revint à Rome, et le premier reçut les honneurs du triomphe naval. Aucune victoire ne fut plus agréable aux Romains, en ce que, invincibles sur terre, ils devenaient encore très-puissants sur mer. Aussi accorda-t-on à Duilius, pour toute sa vie, le privilége d'être, aux frais publics, précédé d'un flambeau et d'un joueur de flûte, toutes les fois qu'il reviendrait de souper en ville.

Annibal, commandant la flotte carthaginoise, sauta de son vaisseau, qui allait être pris, dans une chaloupe, et échappa aux Romains. Craignant d'être puni dans sa patrie pour la perte de sa flotte, il détourna avec adresse le ressentiment de ses concitoyens. En effet, avant que la nouvelle de sa défaite pût parvenir à Carthage, il y envoya un de ses amis, qui, étant entré dans le sénat, dit :

deinde, ponte superjecto,
insiliebant in eam,
et dimicabant gladio,
veluti in pugna terrestri :
unde victoria
fuit facilis Romanis,
qui præstabant robore.
Triginta naves hostium
captæ sunt
inter pugnandum,
tredecim mersæ.
Duilius victor
reversus est Romam,
et primus
egit triumphum navalem.
Nulla victoria
fuit gratior Romanis,
quod, invicti terra,
possent jam etiam
plurimum mari.
Itaque
concessum est Duilio
ut rediret a cœna,
per omnem vitam,
funali prælucente
et tibicine præcinente
publice.
Annibal,
dux classis Punicæ,
se dimisit saltu
in scapham
e navi,
quæ jam capienda erat,
et effugit
manus Romanorum.
Veritus autem
ne in patria
daret pœnas
classis amissæ,
avertit astutia
offensam civium :
nam ex illa pugna infelici,
priusquam nuntius cladis
perveniret domum,
misit Carthaginem
quemdam ex amicis, qui,
ingressus curiam :

ensuite, un pont étant jeté,
ils s'élançaient sur ce *navire*,
et combattaient avec l'épée,
comme dans un combat sur-terre :
de là la victoire
fut facile aux Romains,
qui l'emportaient par la force *militaire*.
Trente navires des ennemis
furent pris
en combattant,
treize *furent* coulés-à-fond.
Duilius vainqueur
revint à Rome,
et le premier
mena un triomphe naval.
Nulle victoire
ne fut plus agréable aux Romains,
parce que, invincibles sur terre,
ils pouvaient déjà même
beaucoup sur mer.
C'est-pourquoi
il fut accordé à Duilius
qu'il reviendrait du repas,
pendant toute *sa* vie,
un flambeau brillant-devant *lui*
et un joueur-de-flûte chantant-devant *lui*
aux-frais-du-public.
Annibal,
général de la flotte carthaginoise,
se lança par un saut
dans une barque
hors de *son* navire,
qui déjà allait être pris,
et échappa
aux mains des Romains.
Mais ayant craint
que dans *sa* patrie
il ne donnât expiation (ne fût puni)
de la flotte perdue,
il détourna par *sa* ruse
le mécontentement de *ses* concitoyens :
car au-sortir-de ce combat malheureux,
avant que la nouvelle du désastre
n'arrivât au pays,
il envoya à Carthage
un certain de *ses* amis, lequel,
étant entré au sénat :

consulit Annibal, quum dux Romanorum magnis copiis maritimis instructus advenerit, an cum eo confligere debeat? » Acclamavit universus senatus : « Non est dubium quin confligendum sit. » Tum ille : « Fecit, inquit, et victus est. » Ita non potuerunt factum damnare quod ipsi fieri debuisse judicaverant. Sic Annibal victus crucis supplicium effugit : nam eo pœnæ genere dux, re male gesta, apud Pœnos afficiebatur.

XXXII. AULUS ATILIUS CALATINUS.

Atilius Calatinus, consul, paucis navibus magnam Pœnorum classem superavit; sed postea, quum temere exercitum in vallem iniquam duxisset, ab hostibus circumventus est. Romanos eximia virtus Calpurnii, tribuni militum, servavit. Is enim ad consulem accessit, eique : « Censeo, inquit, jubeas

« Comme le commandant de la flotte romaine s'est présenté avec de grandes forces, Annibal m'envoie vous demander s'il doit livrer bataille. » Tout le monde s'écria : « Il n'y a pas de doute qu'il ne doive livrer bataille. — Il l'a fait, reprit alors l'envoyé, et il a été vaincu. » Ainsi les sénateurs ne purent condamner un acte qu'ils avaient eux-mêmes jugé nécessaire. Ce fut ainsi qu'Annibal, vaincu, échappa au supplice de la croix, dont était puni, chez les Carthaginois, tout général qui s'était laissé battre.

XXXII. AULUS ATILIUS CALATINUS.

Le consul Atilius Calatinus défit, avec quelques vaisseaux, une flotte considérable de Carthaginois; mais, dans la suite, ayant conduit imprudemment son armée dans un vallon dangereux, il y fut enveloppé par les ennemis. Le courage étonnant de Calpurnius, tribun militaire, sauva les Romains.

En effet, il alla trouva le consul, et lui dit : « Je suis d'avis que

« Annibal, inquit,
consulit vos,
quum dux Romanorum
advenerit
instructus
magnis copiis maritimis,
an debeat confligere
cum eo. »
Universus senatus
acclamavit :
« Non est dubium
quin confligendum sit. »
Tum ille :
« Fecit, inquit,
et victus est. »
Ita non potuerunt
damnare factum
quod ipsi judicaverant
debuisse fieri.
Sic Annibal victus
effugit supplicium crucis :
nam dux afficiebatur
eo genere pœnæ,
apud Pœnos,
re gesta male.

« Annibal, dit-il,
consulte vous,
puisque le général des Romains
est arrivé
fortifié
par de grandes forces maritimes,
s'il doit en-venir-aux-mains
avec lui. »
Tout le sénat
s'écria :
« Il n'est pas douteux
qu'on ne doive combattre. »
Alors celui-ci :
« Il l'a fait, dit-il,
et il a été vaincu. »
Ainsi ils ne purent
condamner *une fois* faite
la chose qu'eux-mêmes avaient jugée
avoir dû être faite.
Ainsi Annibal vaincu.
échappa au supplice de la croix :
car le général était puni
par ce genre de peine,
chez les Carthaginois,
la chose ayant été faite mal.

XXXII. AULUS ATILIUS CALATINUS.

XXXII. AULUS ATILIUS CALATINUS.

Atilius Calatinus,
consul,
superavit paucis navibus
magnam classem
Pœnorum ;
sed postea,
quum duxisset exercitum
temere
in vallem iniquam,
circumventus est
ab hostibus.
Eximia virtus Calpurnii,
tribuni militum,
servavit Romanos.
Is enim
accessit ad consulem,
inquitque ei :

Atilius Calatinus,
consul,
vainquit avec peu-de vaisseaux
une grande flotte
des Carthaginois ;
mais dans-la-suite,
lorsqu'il eut conduit l'armée
imprudemment
dans une vallée désavantageuse,
il fut enveloppé
par les ennemis.
Le remarquable courage de Calpurnius.
tribun des soldats,
sauva les Romains.
En effet celui-ci
s'approcha vers le consul,
et dit à lui :

milites quadringentos ire ad hanc rupem inter medios hostes editam atque asperam, eamque occupare. Futurum enim profecto est ut hostes properent ad occursandum nostris militibus, atque ita circa eam rupem atrox pugna fiat; at tu interea tempus habebis exercitus ex loco infesto educendi. Alia, nisi hæc, salutis via nulla est. » Respondit consul : « Fidum quidem et providum hoc consilium videtur; sed quisnam erit qui ducat quadringentos illos milites ad eum locum? — Si alium, inquit Calpurnius, neminem reperis, me ad hoc consilium perficiendum uti potes. Ego hanc tibi et reipublicæ animam do. »

Consul tribuno gratias egit, et quadringentos milites dedit. Quos Calpurnius admonens quém in locum deduceret, et quo consilio : « Moriamur, inquit, commilitones, et morte nostra eripiamus ex obsidione circumventas legiones. » Omnes, nulla spe evadendi, sed amore laudis accensi proficiscuntur.

vous ordonniez à quatre cents hommes d'aller vers cette roche escarpée qui s'élève au milieu des ennemis, et de s'en emparer. Les ennemis ne manqueront pas de venir s'opposer à nos soldats; il s'engagera un combat sanglant autour de cette roche, et vous aurez le temps de tirer votre armée de ce lieu funeste : il n'y a pas d'autre moyen de la sauver. — Ce conseil, répondit le consul, annonce un citoyen fidèle et prévoyant; mais quel est celui qui conduira ces quatre cents hommes vers cette roche? — Si vous ne trouvez personne, reprit Calpurnius, vous pouvez vous servir de moi pour l'exécution de ce projet. Ma vie, je vous la donne, à vous et à la république. »

Le consul remercia le tribun et lui donna quatre cents hommes. Calpurnius leur fit connaître où il les menait, et dans quel dessein : « Compagnons, leur dit-il, mourons, et, par notre mort, délivrons les légions enveloppées. » Ils partent tous, sans espoir de revenir,

« Censeo jubeas
quadringentos milites ire
ad hanc rupem editam
atque asperam
inter medios hostes,
atque occupare.
Futurum est enim profecto
ut hostes properent
ad occursandum
nostris militibus,
atque ita pugna atrox
fiat circa eam rupem ;
at tu interea
habebis tempus
educendi exercitus
ex loco infesto.
Nulla alia via salutis
est, nisi hæc. »
Consul respondit :
« Hoc consilium
videtur quidem
fidum et providum ;
sed quisnam erit
qui ducat
illos quadringentos milites
ad eum locum ?
— Si, inquit Calpurnius,
reperis neminem alium,
potes uti me
ad perficiendum
hoc consilium.
Ego do hanc animam tibi
et reipublicæ. »
Consul
egit gratias tribuno,
et dedit
quadringentos milites
Quos Calpurnius admonens
in quem locum deduceret,
et quo consilio :
« Commilitones, inquit,
moriamur, et nostra morte
eripiamus ex obsidione
legiones circumventas. »
Omnes proficiscuntur
nulla spe evadendi,
sed accensi amore laudis.

« Je suis-d'avis que tu ordonnes
quatre-cents soldats aller
à cette roche élevée
et escarpée
au milieu des ennemis,
et occuper *elle*.
Il arrivera en effet certainement
que les ennemis se hâtent
pour aller-au-devant
de nos soldats,
et ainsi qu'un combat acharné
se fasse autour de cette roche ;
mais toi cependant
tu auras le temps
de tirer l'armée
de *ce* lieu désavantageux.
Nulle autre voie de salut
n'est, si-ce-n'est celle-ci. »
Le consul répondit :
« Ce conseil
paraît certainement
sûr et prudent ;
mais lequel sera
qui conduise
ces quatre-cents soldats
à ce lieu ?
— Si, dit Calpurnius,
tu ne trouves personne autre,
tu peux te servir de moi
pour exécuter
ce dessein.
Moi je donne cette vie à toi
et à la république. »
Le consul
rendit grâces au tribun,
et *lui* donna
quatre-cents soldats.
Lesquels Calpurnius avertissant
dans quel lieu il *les* conduisait,
et à quel dessein :
« Compagnons-d'armes, dit-il,
mourons, et par notre mort
arrachons du siége
les légions enveloppées. »
Tous partent
sans aucun espoir d'échapper,
mais enflammés de l'amour de la gloire.

Mirati sunt primo hostes eam militum manum ad se venire. Deinde, ubi cognitum est eos ad illam rupem obtinendam iter intendere, adversus illos arma verterunt. Romani repugnant : fit prœlium diu anceps. Tandem superat multitudo : quadringenti omnes perfossi gladiis aut missilibus operti cadunt. Consul interim, dum ea pugna fit, se in loca edita et tuta subducit.

Virtuti par fuit Calpurnii fortuna : nam ita evenit ut, quum multis locis saucius factus esset, nullum tamen in capite vulnus acciperet. Inter mortuos multis confossus vulneribus, sed adhuc spirans, inventus est ; convaluit, sæpeque postea operam reipublicæ strenuam navavit. Ei merces egregii facinoris data est corona graminea[1], qua nulla nobilior corona fuit in præmium virtutis bellicæ apud populum terrarum principem, et quæ ab universo exercitu servato decerni solebat.

mais enflammés du désir de la gloire. D'abord les ennemis furent surpris de voir marcher vers eux cette poignée de soldats ; quand ensuite ils s'aperçurent que leur dessein était de s'emparer de la roche, ils tournèrent leurs armes contre eux. Les Romains se défendent ; la victoire est longtemps douteuse. Enfin le nombre l'emporte ; les quatre cents soldats restent tous sur le champ de bataille, percés de coups d'épée ou couverts de traits. Pendant ce temps, le consul gagne les hauteurs, et se met en sûreté.

Le bonheur de Calpurnius répondit à son courage, car, quoique blessé en plusieurs endroits, il n'avait aucune blessure à la tête. On le trouva parmi les morts, criblé de coups, mais respirant encore. Il se rétablit, et, dans la suite, rendit souvent de grands services à la république. Pour prix de sa belle action, on lui donna une couronne de gazon : c'était la plus honorable récompense qu'accordât à la valeur guerrière le peuple souverain de l'univers, et elle était ordinairement décernée par toute l'armée qui avait été sauvée.

Primo hostes mirati sunt
eam manum militum
venire ad se.
Deinde, ubi cognitum est
eos intendere iter
ad obtinendam illam,
verterunt arma
adversus illos.
Romani repugnant ;
prœlium diu anceps fit.
Tandem
multitudo superat :
omnes quadringenti,
perfossi gladiis
aut operti missilibus,
cadunt.
Interim consul,
dum ea pugna fit,
se subducit in loca edita
et tuta.
Fortuna Calpurnii
fuit par virtuti :
nam evenit ita, ut,
quum factus esset saucius
multis locis,
acciperet tamen
nullum vulnus in capite.
Inventus est inter mortuos
confossus
multis vulneribus,
sed spirans adhuc ;
convaluit, posteaque
navavit sæpe
operam strenuam
reipublicæ.
Corona graminea,
qua nulla corona
fuit nobilior
in præmium
virtutis bellicæ
apud populum
principem terrarum,
et quæ solebat decerni
ab universo exercitu
servato,
data est ei,
merces egregii facinoris.

D'abord les ennemis furent surpris
cette poignée de soldats
venir à eux.
Ensuite, dès qu'il fut reconnu
eux diriger *leur* route
pour occuper cette *roche*,
ils tournèrent *leurs* armes
contre eux.
Les Romains résistent ;
un combat longtemps douteux se fait.
Enfin
la multitude l'emporte :
tous les quatre-cents *soldats*,
percés d'épées
ou couverts de traits,
tombent.
Cependant le consul,
pendant que ce combat se fait
se retire sur des lieux élevés
et sûrs.
La fortune de Calpurnius
fut égale à *son* courage :
car il arriva ainsi, que,
lorsqu'il eut été fait blessé
en plusieurs endroits,
il *ne* reçut cependant
aucune blessure à la tête
Il fut trouvé parmi les morts
percé
de nombreuses blessures,
mais respirant encore ;
il se rétablit, et dans-la-suite
il rendit souvent
un service courageux
à la république.
Une couronne de-gazon
en comparaison de laquelle nulle couronne
ne fut plus noble
en récompense
du courage guerrier
chez le peuple
le premier des terres (du monde),
et laquelle avait-coutume d'être décernée
par toute l'armée
sauvée,
fut donnée à lui,
comme prix de *sa* belle action

XXXIII. MARCUS ATILIUS REGULUS.

Marcus Regulus Pœnos magna clade affecit. Tunc ad eum Hanno Carthaginiensis venit quasi de pace acturus, sed revera ut tempus traheret, donec novæ copiæ ex Africa advenirent. Is ubi ad consulem accessit, exortus est clamor, auditaque vox, idem huic faciendum esse quod paucis ante annis Cornelio Romano a Pœnis factum fuerat. Cornelius porro per fraudem, veluti in colloquium evocatus, a Pœnis comprehensus fuerat, et in vincula conjectus. Jam Hanno timere incipiebat, sed periculum callido dicto avertit : « Hoc vos, inquit, si feceritis, nihilo eritis Afris meliores. » Consul tacere jussit eos qui par pari referri volebant, et conveniens gravitati Romanæ responsum dedit : « Isto te metu, Hanno,

XXXIII. MARCUS ATILIUS RÉGULUS.

Marcus Régulus avait fait essuyer aux Carthaginois une sanglante défaite. Hannon, leur général, vint alors le trouver, comme pour traiter de la paix, mais en effet pour gagner du temps, jusqu'à ce qu'il lui arrivât de nouvelles troupes de l'Afrique. Dès qu'il se fut présenté au conseil, il s'éleva un grand cri, et l'on entendit ces paroles : « Qu'il soit traité comme les Carthaginois ont traité, il y a quelques années, le Romain Cornélius. » Or les Carthaginois ayant, sous prétexte d'une conférence, attiré perfidement Cornélius, l'avaient arrêté et mis aux fers. Hannon craignait déjà le même sort ; mais, par une adroite repartie, il se tira du danger : « Si vous le faites, dit-il, vous ne vaudrez pas mieux que les Africains. » Le consul imposa silence à ceux qui voulaient qu'on usât de représailles, et donna une réponse convenable à la gravité romaine : « Hannon,

XXXIII. MARCUS ATILIUS REGULUS.

Marcus Regulus
affecit Pœnos
clade magna.
Tunc Hanno
Carthaginiensis
venit ad eum,
quasi acturus de pace,
sed revera
ut traheret tempus,
donec novæ copiæ
advenirent ex Africa.
Ubi is
accessit ad consulem,
clamor exortus est,
voxque audita,
idem
quod paucis annis ante
factum fuerat a Pœnis
Cornelio Romano,
faciendum esse huic.
Porro Cornelius,
veluti evocatus
in colloquium,
comprehensus fuerat
a Pœnis
per fraudem
et conjectus in vincula.
Hanno
incipiebat timere idem,
sed avertit periculum
dicto callido :
« Si vos, inquit,
feceritis hoc,
eritis nihilo meliores
Afris. »
Consul jussit
eos qui volebant
par referri pari,
tacere,
et dedit responsum
conveniens
gravitati Romanæ :
« Hanno, fides Romana

XXXIII. MARCUS ATILIUS RÉGULUS.

Marcus Régulus
accabla les Carthaginois
d'une défaite grande.
Alors Hannon
Carthaginois
vint vers lui,
comme devant traiter de la paix,
mais en réalité
afin qu'il prolongeât le temps,
jusqu'à ce que de nouvelles troupes
arrivassent d'Afrique.
Dès que celui-ci
s'approcha du consul,
une clameur s'éleva,
et une voix fut entendue,
disant la même chose,
laquelle peu d'années auparavant
avait été faite par les Carthaginois
à Cornélius le Romain,
devoir être faite à lui.
Or Cornélius,
comme appelé
en entrevue,
avait été pris
par les Carthaginois
par perfidie
et jeté dans les fers.
Hannon
commençait à craindre la même chose,
mais il détourna le danger
par une parole adroite :
« Si vous, dit-il,
vous aurez fait cela,
vous *ne* serez en rien meilleurs
que les Africains. »
Le consul ordonna
ceux qui voulaient
la chose pareille être rendue à la chose pareille,
se taire,
et donna une réponse
qui convenait
à la gravité romaine :
« Hannon la loyauté romaine

fides Romana liberat. » De pace non convenit, quia nec Pœnus serio agebat, et consul victoriam quam pacem malebat.

Regulus deinde in Africam primus Romanorum ducum trajecit. Clypeam[1] urbem et trecenta castella expugnavit, neque cum hominibus tantum, sed etiam cum monstris dimicavit. Nam quum apud flumen Bagradam[2] castra haberet, angui miræ magnitudinis exercitum Romanum vexabat; multos milites ingenti ore corripuit; plures caudæ verbere elisit; nonnullos ipso pestilentis halitus afflatu exanimavit. Neque is telorum ictu perforari poterat: quippe qui durissima squamarum lorica omnia tela facile repelleret. Confugiendum fuit ad machinas, et advectis balistis[3], tanquam arx quædam munita, dejiciendus hostis fuit. Tandem saxorum pondere oppressus jacuit; sed cruore suo flumen et vicinam regionem infecit

dit-il, la loyauté romaine vous délivre de cette crainte. » Quant à la paix, on ne tomba pas d'accord, parce que le Carthaginois ne traitait pas de bonne foi, et que le consul préférait la victoire à la paix.

Régulus fut le premier des généraux romains qui passa en Afrique. Il se rendit maître de la ville de Clypée et de trois cents châteaux forts, et eut à combattre non-seulement avec les hommes, mais encore avec les monstres. En effet, comme il était campé sur les bords du fleuve Bagrada, un serpent d'une grandeur prodigieuse désolait l'armée romaine : ce monstre dévora un grand nombre de soldats; à coups de queue, il en écrasa un plus grand nombre encore, et en fit périr quelques-uns du souffle seul de son haleine empoisonnée. Les traits ne pouvaient rien sur lui. Ses écailles très-dures formaient une cuirasse qui les repoussait. Il fallut recourir aux machines de guerre, et, pour renverser cet ennemi, faire avancer des balistes, comme contre une citadelle fortifiée. Enfin, il resta accablé sous le poids des pierres; mais, de son sang, il infecta le fleuve et la contrée

liberat te isto metu. »
Non convenit de pace,
quia nec Pœnus
agebat serio,
et consul
malebat victoriam
quam pacem.
Deinde Regulus,
primus
ducum Romanorum,
trajecit in Africam.
Expugnavit
urbem Clypeam
et trecenta castella,
neque dimicavit tantum
cum hominibus,
sed etiam cum monstris.
Nam quum haberet castra
apud flumen Bagradam,
anguis magnitudinis miræ
vexabat
exercitum Romanum;
corripuit multos milites
ore ingenti;
elisit plures
verbere caudæ;
exanimavit nonnullos
afflatu ipso
halitus pestilentis.
Neque is
poterat perforari
ictu telorum :
quippe qui repelleret facile
omnia tela
lorica durissima
squammarum.
Confugiendum fuit
ad machinas,
et balistis advectis,
hostis dejiciendus fuit,
tanquam quædam arx
munita.
Tandem, oppressus
pondere saxorum,
jacuit;
sed infecit suo cruore
flumen

délivre-toi de cette crainte. »
On ne tomba-pas-d'accord sur la paix,
parce que et le Carthaginois
n'agissait pas sérieusement,
et le consul
aimait-mieux la victoire
que la paix.
Ensuite Régulus,
le premier
des généraux romains,
passa en Afrique.
Il prit
la ville *de* Clypéa
et trois-cents forteresses,
et il ne combattit pas seulement
avec les hommes,
mais encore avec les monstres.
Car lorsqu'il avait *son* camp
près du fleuve Bagrada,
un serpent d'une grandeur prodigieuse,
tourmentait
l'armée romaine;
il saisit plusieurs soldats
dans *sa* gueule énorme :
il écrasa plusieurs
du coup de *sa* queue;
il tua quelques-uns
par le souffle même
de *son* haleine empestée.
Et celui-ci
ne pouvait être percé
par le coup des traits :
car il repoussait facilement
tous les traits
par une cuirasse très-dure-
d'écailles.
Il fallut recourir
aux machines,
et les balistes étant approchées,
l'ennemi dut être abattu,
comme une citadelle
fortifiée.
Enfin, écrasé
par le poids des pierres,
il s'abattit;
mais il infecta de son sang
le fleuve

Romanosque castra movere coegit. Corium belluæ, centum et viginti pedes longum, Romam misit Regulus.

Regulo, ob res bene gestas, imperium in annum proximum prorogatum est. Quod ubi cognovit Regulus, scripsit senatui villicum suum in agello, quem septem jugerum habebat, mortuum esse, et servum, occasionem nactum, aufugisse, ablato instrumento rustico, ideoque petere se ut sibi successor in Africam mitteretur, ne, deserto agro, non esset unde uxor et liberi alerentur. Senatus, acceptis litteris, res quas Regulus amiserat publica pecunia redimi jussit; agellum colendum locavit, et alimenta conjugi ac liberis præbuit. Regulus deinde crebris prœliis Carthaginiensium opes contudit, eosque pacem petere coegit : quam quum Regulus nollet nisi durissimis conditionibus dare, illi a Lacedæmoniis auxilium petierunt.

voisine, et obligea les Romains à décamper. Régulus envoya sa peau à Rome : elle avait cent vingt pieds de long.

Le commandement fut prorogé à Régulus pour l'année suivante, à cause de ses brillants succès. Dès que Régulus l'eut appris, il écrivit au sénat que le fermier de sa petite terre, qui était de sept arpents, venait de mourir, et que le valet de ce fermier, profitant de l'occasion, s'était enfui, emportant avec lui les instruments aratoires; il demandait donc qu'on lui envoyât un successeur en Afrique, de peur que, son champ restant sans culture, il n'eût pas de quoi nourrir sa femme et ses enfants. Le sénat, après la lecture de cette lettre, fit remplacer, aux frais de la république, les objets que Régulus avait perdus, afferma son champ, et pourvut à la subsistance de sa femme et de ses enfants. Régulus affaiblit ensuite les Carthaginois par un grand nombre de défaites, et les réduisit à demander la paix; mais comme il ne la leur voulut accorder qu'à des conditions très-dures, ils implorèrent le secours des Lacédémoniens.

et regionem vicinam,
coegitque Romanos
movere castra.
Regulus misit Romam
corium belluæ,
longum
centum et viginti pedes.
Imperium
prorogatum est Regulo
in annum proximum,
ob res bene gestas.
Ubi Regulus
cognovit quod,
scripsit senatui
suum villicum
in agello,
quem habebat
septem jugerum,
mortuum esse, et servum,
nactum occasionem,
aufugisse,
instrumento rustico ablato,
seque ideo
petere ut successor
mitteretur sibi in Africam,
ne, agro deserto,
non esset
unde uxor et liberi
alerentur.
Senatus, litteris acceptis,
jussit res,
quas Regulus amiserat,
redimi pecunia publica;
locavit agellum
colendum,
et præbuit alimenta
conjugi et liberis.
Deinde Regulus
contudit opes
Carthaginiensium
prœliis crebris,
coegitque eos petere pacem:
quam quum Regulus
nollet dare,
nisi conditionibus duris,
illi petierunt auxilium
a Lacedæmoniis.

et la région voisine,
et força les Romains
à déplacer le camp.
Régulus envoya à Rome
la peau de la bête,
longue
de cent et vingt pieds.
Le commandement
fut prorogé à Régulus
pour l'année suivante,
à cause des choses bien faites.
Dès que Régulus
eut appris cela,
il écrivit au sénat
son fermier
dans le petit-champ,
lequel il avait
de sept arpents,
être mort, et l'esclave,
ayant trouvé l'occasion,
s'être enfui,
l'attirail rustique étant emporté,
et lui-même pour-cela
demander qu'un successeur
fût envoyé à lui en Afrique,
de peur que, *son* champ étant abandonné,
il n'y eût pas *de ressources*
d'où *sa* femme et *ses* enfants
fussent nourris.
Le sénat, la lettre étant reçue,
ordonna les objets,
que Régulus avait perdus,
être rachetés par l'argent public ;
il afferma le petit-champ
à-cultiver,
et fournit des aliments
à *sa* femme et à *ses* enfants.
Ensuite Régulus
écrasa les forces
des Carthaginois
dans des combats fréquents,
et força eux à demander la paix :
laquelle comme Régulus
ne-voulait-pas donner,
si-ce-n'est à des conditions dures,
ceux-ci demandèrent du secours
aux Lacédémoniens.

Lacedæmonii Xantippum, virum belli peritissimum, Carthaginiensibus miserunt, a quo Regulus victus est ultima pernicie : duo tantum millia hominum ex omni Romano exercitu remanserunt ; Regulus ipse captus, et in carcerem conjectus est. Deinde Romam de permutandis captivis, dato jurejurando, missus est, ut, si non impetrasset, rediret ipse Carthaginem. Qui quum Romam venisset, introductus in senatum mandata exposuit, et primum ne sententiam diceret recusavit, causatus se, quoniam in hostium potestatem venisset, jam non esse senatorem. Jussus tamen sententiam aperire, negavit esse utile captivos Pœnos reddi, quia adolescentes essent et boni duces, ipse vero jam confectus senectute. Cujus quum valuisset auctoritas, captivi retenti sunt.

Regulus deinde, quum retineretur a propinquis et amicis, tamen Carthaginem rediit : neque vero tunc ignorabat se ad crudelissimum hostem et ad exquisita supplicia proficisci, sed jusjurandum conservandum putavit. Reversum Carthaginien-

Les Lacédémoniens envoyèrent aux Carthaginois Xantippe, général très-expérimenté, qui remporta sur Régulus la victoire la plus complète. Il ne resta que deux mille hommes de toute l'armée romaine ; Régulus lui-même fut fait prisonnier, et jeté dans les fers. Il fut ensuite envoyé à Rome pour traiter de l'échange des prisonniers ; mais il jura auparavant que, s'il ne l'obtenait pas, il reviendrait à Carthage. Arrivé à Rome, et introduit dans le sénat, il exposa la mission dont il était chargé et refusa d'abord de dire son avis, alléguant que, puisqu'il était tombé au pouvoir des ennemis, il n'était plus sénateur. Cependant, pressé par le sénat de dire ce qu'il pensait dans cette circonstance, il dit qu'il n'était point avantageux de rendre les prisonniers carthaginois, qui étaient de bons capitaines et à la fleur de leur jeunesse, tandis que lui, au contraire, était épuisé de vieillesse. Son autorité ayant prévalu, les prisonniers furent retenus.

Régulus retourna ensuite à Carthage, malgré les instances de ses proches et de ses amis : il n'ignorait pas cependant que c'était se mettre entre les mains d'un ennemi cruel, et marcher aux supplices les plus barbares ; mais il crut devoir être fidèle à son serment.

Lacedæmonii miserunt
Carthaginiensibns
Xantippum,
virum peritissimum belli,
a quo Regulus victus est
pernicie ultima;
duo millia hominum
remanserunt tantum
ex omni exercitu
Romanorum;
Regulus ipse captus est,
et conjectus in carcerem.
Deinde missus est Romam
de captivis permutandis,
jurejurando dato,
ut, si non impetrasset,
ipse rediret Carthaginem.
Qui,
quum venisset Romam,
introductus in senatum,
exposuit mandata,
et primum recusavit
ne diceret sententiam,
causatus,
se non esse jam senatorem,
quoniam venisset
in potestatem hostium.
Tamen jussus
aperire sententiam,
negavit esse utile
captivos Pœnos reddi,
quia essent adolescentes,
et boni duces, ipse vero
jam confectus senectute.
Cujus quum auctoritas
valuisset,
captivi retenti sunt.
Regulus deinde,
quum retineretur
a propinquis et amicis,
rediit tamen Carthaginem:
neque vero ignorabat
se proficisci
ad hostem crudelissimum
et ad supplicia exquisita,
sed putavit jusjurandum
conservandum.

Les Lacédémoniens envoyèrent
aux Carthaginois
Xantippe,
homme très-habile dans la guerre,
par lequel Régulus fut vaincu
avec un désastre extrême :
deux milliers d'hommes
restèrent seulement
de toute l'armée
des Romains ;
Régulus lui-même fut pris,
et jeté en prison.
Ensuite il *fut* envoyé à Rome
pour les captifs devant être échangés,
le serment étant donné,
que, s'il n'avait pas obtenu,
lui-même revînt à Carthage.
Lequel,
lorsqu'il fut venu à Rome,
introduit dans le sénat,
exposa *sa* mission,
et d'abord refusa
qu'il ne dît son avis,
ayant allégué
lui-même n'être plus sénateur,
puisqu'il était venu (tombé)
au pouvoir des ennemis.
Cependant ayant été sommé
de découvrir *son* sentiment,
il nia être utile
les captifs carthaginois être rendus,
parce qu'ils étaient jeunes,
et bons généraux, mais *que* lui-même
était déjà épuisé par la vieillesse.
Duquel lorsque l'autorité
eut prévalu,
les captifs furent retenus.
Régulus ensuite,
bien qu'il fût retenu
par *ses* parents et *ses* amis,
revint cependant à Carthage :
et en-vérité il n'ignorait pas
lui-même partir
vers un ennemi très-cruel,
et vers des supplices raffinés,
mais il pensa le serment
devoir être gardé.

ses omni cruciatu necaverunt : palpebris enim resectis, aliquandiu in loco tenebricoso tenuerunt ; deinde, quum sol esset ardentissimus, repente eductum intueri cœlum coegerunt; postremo in arcam ligneam incluserunt, in qua undique clavi peæacuti eminebant. Ita, dum fessum corpus, quocumque inclinaret, stimulis ferreis confoditur, vigiliis et dolore continuo exstinctus est. Hic fuit Atilii Reguli exitus, ipsa quoque vita, licet per maximam gloriam diu acta, clarior et illustrior.

XXXIV. APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

Appius Claudius, vir stultæ temeritatis, consul adversus Pœnos profectus est. Priorum ducum consilia palam reprehendebat, seque, quo die hostem vicisset, bellum perfecturum esse jactitabat. Antequam navale prœlium committeret, auspicia habuit, quumque pullarius ei nuntiasset pullos non exire e cavea neque vesci, irridens jussit eos in aquam mergi,

Quand il fut de retour, les Carthaginois le firent mourir à force de tourments. En effet, après lui avoir coupé les paupières, ils le tinrent quelque temps renfermé dans un endroit ténébreux; puis, l'en retirant tout à coup, dans le moment où le soleil était le plus ardent, ils le forcèrent de regarder le ciel; enfin, ils l'enfermèrent dans un coffre de bois, entièrement hérissé de pointes aiguës. Ainsi, de quelque côté qu'il penchât son corps affaissé, il se sentait percé par des pointes de fer; il succomba à des veilles et à des douleurs non interrompues. Telle fut la fin d'Atilius Régulus, fin plus illustre et plus éclatante encore que sa vie, qui cependant avait été longue et glorieuse.

XXXIV. APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

Le consul Appius Claudius, homme d'une folle témérité, marcha contre les Carthaginois. Il condamnait ouvertement la conduite de ses prédécesseurs, et se vantait de terminer la guerre le jour même qu'il verrait l'ennemi. Avant de livrer un combat naval, il prit les auspices : celui qui avait soin des poulets sacrés lui ayant dit qu'ils ne voulaient ni sortir de leur cage, ni prendre de la nourriture, il

Carthaginienses necaverunt
omni cruciatu reversum :
palpebris enim resectis,
tenuerunt aliquandiu
in loco tenebricoso,
deinde, quum sol
esset ardentissimus,
coegerunt eductum
intueri cœlum ;
postremo incluserunt
in arcam ligneam,
in qua clavi præacuti
eminebant undique.
Ita, dum corpus fessum
confoditur stimulis ferreis,
quocumque inclinaret,
exstinctus est vigiliis
et dolore continuo.
Hic fuit exitus
Atilii Reguli,
clarior et illustrior quoque
vita ipsa,
licet acta diu
per gloriam maximam.

Les Carthaginois tuèrent
par tout *genre de* tourment *lui* revenu :
car les paupières ayant été coupées,
ils *le* tinrent quelque-temps
dans un lieu ténébreux,
ensuite, lorsque le soleil
était très-ardent,
ils forcèrent *lui* amené-hors-de *ce lieu*
à regarder le ciel ;
enfin ils *l'*enfermèrent
dans un coffre de-bois,
dans lequel des clous très-pointus
ressortaient de-toutes-parts.
Ainsi, pendant que *son* corps fatigué
est percé par les pointes de-fer,
de-quelque-côté qu'il se penchât,
il fut tué par les veilles (l'insomnie)
èt la douleur continuelle.
Telle fut la fin
d'Atilius Régulus,
plus célèbre et plus illustre aussi
que *sa* vie même,
quoique passée longtemps
dans une gloire très-grande.

XXXIV. APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

Appius Claudius,
vir temeritatis stultæ,
consul,
profectus est
adversus Pœnos.
Reprehendebat palam
consilia priorum ducum,
jactitabatque
se perfecturum esse bellum,
die quo vidisset hostem.
Antequam committeret
prœlium navale,
habuit auspicia,
quumque pullarius
nuntiasset ei pullos
non exire e cavea,
neque vesci,
irridens jussit

XXXIV. APPIUS CLAUDIUS PULCHER.

Appius Claudius,
homme d'une témérité sotte,
étant consul,
partit
contre les Carthaginois.
Il blâmait ouvertement
les idées des précédents chefs,
et se vantait
lui-même devoir finir la guerre
le jour qu'il aurait vu l'ennemi.
Avant qu'il engageât
le combat naval,
il prit les auspices,
et comme le gardien-des-poulets
avait annoncé à lui les poulets
ne pas sortir de la cage,
et ne pas manger,
se moquant il ordonna

ut saltem biberent, quoniam esse nollent. Quo facto militum animos vana religio incessit : commisso deinde prœlio, magna clades a Romanis accepta est ; quorum octo millia cæsa sunt, viginti millia capta. Quare Claudius a populo condemnatus est : ea res calamitati fuit etiam Claudiæ, consulis sorori : nam quum illa, a ludis publicis rediens, turba premeretur, dixit : « Utinam frater meus viveret, classemque iterum duceret ! » significans optare se ut nimis magna civium frequentia minueretur. Ob istam vocem impiam Claudia quoque damnata est.

XXXV. CAIUS LUTATIUS.

Caius Lutatius, consul, finem primo bello Punico imposuit. Ei in Siciliam advenienti nuntiatum est maximam classem Pœnorum ex Africa venire : erant autem quadringentæ naves onustæ commeatu quem ad exercitum portabant, cui in Sici-

ordonna en riant de les plonger dans l'eau, afin qu'ils bussent du moins, s'ils ne voulaient pas manger. Cette dérision remplit d'un vain scrupule l'esprit des soldats ; le combat s'étant ensuite livré, les Romains essuyèrent une sanglante défaite ; huit mille d'entre eux furent tués, et vingt mille faits prisonniers. Claudius fut condamné par le peuple. Le malheur du consul rejaillit sur Claudia, sa sœur : car un jour qu'au sortir des jeux publics elle était pressée par la foule : « Plût aux dieux, dit-elle, que mon frère vécût encore, et qu'il commandât une seconde flotte ! » Claudia faisait entendre par là qu'elle désirait que le trop grand nombre des citoyens diminuât. Pour cette parole impie, elle fut aussi condamnée.

XXXV. CAIUS LUTATIUS.

Le consul Caius Lutatius mit fin à la première guerre punique. A son arrivée en Sicile, on lui annonça qu'il était parti de l'Afrique une flotte carthaginoise très-considérable ; c'étaient quatre cents navires chargés de vivres destinés pour l'armée qu'Hamilcar com-

eos mergi in aquam,
ut saltem biberent,
uoniam nollent esse.
uo facto, religio vana
ncessit animos militum :
einde, prœlio commisso,
agna clades accepta est
Romanis ;
uorum octo millia
æsa sunt,
ginti millia capta.
uare Claudius
ndemnatus est a populo.
res fuit etiam
lamitati Claudiæ,
rori consulis ;
m quum illa,
ens a ludis publicis,
emeretur turba, dixit :
tinam meus frater
eret,
retque iterum
sem ! »
nificans se optare
equentia nimis magna
um
ueretur.
udia quoque damnata
stam vocem impiam.

eux êtres jetés dans l'eau,
afin que au moins ils bussent,
puisqu'ils ne-voulaient-pas manger.
Cela étant fait, un scrupule vain
entra-dans les esprits des soldats :
ensuite, le combat ayant été engagé,
un grand désastre fut essuyé
par les Romains ;
desquels huit milliers
furent tués,
vingt milliers *furent* pris.
C'est-pourquoi Claudius
fut condamné par le peuple.
Cette chose fut même
à malheur à Claudia,
sœur du consul ;
car lorsque celle-ci,
revenant des jeux publics,
était pressée par la foule, elle dit :
« Plût-aux-dieux que mon frère
vécût,
et qu'il conduisît encore
une flotte ! »
voulant-dire elle-même désirer
que la foule trop-grande
des citoyens
fût diminuée.
Claudia aussi fut condamnée
à-cause-de cette parole impie.

V. CAIUS LUTATIUS.

aius Lutatius, consul,
osuit finem
o bello Punico.
tiatum est ei
enienti in Siciliam
imam classem
orum
re ex Africa.
dringentæ vero naves
t onustæ commeatu,
portabant
xercitum
milcar,
aginiensis,

XXXV. CAIUS LUTATIUS.

Caius Lutatius, consul,
mit fin
à la première guerre punique.
Il fut annoncé à lui
arrivant en Sicile
une très-grande flotte
de Carthaginois
venir de l'Afrique.
Or, quatre-cents navires
étaient chargés de subsistances,
qu'ils portaient
à l'armée
à laquelle Amilcar,
Carthaginois,

lia præerat Amilcar Carthaginiensis. Dux classis Hanno, nobilis Pœnus, cui animus erat naves onere levare, easque deinde acceptis ab Amilcare delectis viris complere. At Lutatius, optimum ratus prævertere Hannonis adventum et cum classe gravi suisque oneribus impedita confligere, adversus eum ad Ægates insulas[1] cursum intendit. Nec longa fuit victoriæ mora : nam omnes Carthaginiensium naves brevi aut captæ aut depressæ sunt. Ingens fuit præda. Pœni victi pacem postularunt; quæ eis hac conditione concessa est, ut omnibus insulis, quæ sunt inter Italiam et Africam, decederent, et certum populo Romano vectigal per viginti annos penderent.

XXXVI. QUINTUS FABIUS MAXIMUS.

Annibal, Amilcaris filius, novem annos natus, a patre aris admotus, odium in Romanos perenne juravit. Quæ res maxime

mandait en Sicile. Cette flotte était conduite par Hannon, Carthaginois distingué, qui se proposait de décharger ses navires, et de les remplir ensuite de troupes choisies que devait lui donner Hamilcar; mais Lutatius, jugeant qu'il lui était avantageux de prévenir l'arrivée d'Hannon et d'attaquer une flotte pesante et embarrassée de sa charge, se dirigea contre lui, et le joignit vers les îles Égates. La victoire fut bientôt décidée, et tous les vaisseaux carthaginois furent pris ou coulés à fond. Le butin fut immense, les vaincus demandèrent la paix, qui leur fut accordée à condition qu'ils évacueraient toutes les îles situées entre l'Italie et l'Afrique, et que pendant vingt ans ils payeraient au peuple romain un tribut déterminé.

XXXVI. QUINTUS FABIUS MAXIMUS.

Annibal, fils d'Amilcar, fut, à l'âge de neuf ans, conduit par son père au pied des autels, et jura aux Romains une haine éternelle.

præerat in Sicilia.
Hanno dux classis,
nobilis Pœnus,
cui animus erat
levare naves onere,
deindéque complere eas
viris delectis
acceptis ab Amilcare.
At Lntatius, ratus optimum
prævertere
adventum Hannonis,
et confligere
cum classe gravi
impeditaque suis oneribus,
intendit cursum
adversus eum
ad insulas Ægates.
Nec mora victoriæ
fuit longa :
nam omnes naves
Carthaginiensium
captæ sunt aut depressæ
brevi.
Præda fuit ingens.
Pœni victi
postularunt pacem,
quæ concessa est eis
hac conditione,
ut decederent
omnibus insulis
quæ sunt inter Italiam
et Africam,
et penderent
per viginti annos
vectigal certum
populo Romano.

commandait en Sicile.
Hannon *était* le chef de la flotte,
noble Carthaginois,
à qui le dessein était
de soulager les navires de *leur* charge,
et ensuite de remplir eux
d'hommes choisis
reçus d'Amilcar.
Mais Lutatius, persuadé *qu'il était* très-bon
de prévenir
l'arrivée d'Hannon,
et de combattre
avec une flotte chargée
et embarrassée par son chargement,
dirigea *sa* course
contre lui
vers les îles Égates.
Et le délai de la victoire
ne fut pas long :
car tous les navires
des Carthaginois
furent pris ou coulés-à-fond
en un *temps* court.
Le butin fut grand.
Les Carthaginois vaincus
demandèrent la paix,
laquelle fut accordée à eux
à cette condition,
qu'ils se retireraient
de toutes les îles
qui sont entre l'Italie
et l'Afrique,
et qu'ils payeraient
pendant vingt ans
un tribut fixé
au peuple romain.

XXXVI. QUINTUS FABIUS MAXIMUS.

Annibal,
filius Amilcaris,
natus novem annos,
admotus aris a patre,
juravit odium perenne
in Romanos.

XXXVI. QUINTUS FABIUS MAXIMUS.

Annibal,
fils d'Amilcar,
né depuis (âgé de) neuf ans,
approché des autels par *son* père,
jura une haine éternelle
contre les Romains.

videtur concitasse secundum bellum Punicum. Nam, Amilcare mortuo, Annibal, causam belli quærens, Saguntum[1], urbem Romanis fœderatam, evertit. Quapropter Roma missi sunt Carthaginem legati, qui populi Romani querimonias deferrent, et Annibalem, mali auctorem, sibi dedi postularent. Tergiversantibus Pœnis, Quintus Fabius, legationis princeps, sinu ex toga facto : « Hic ego, inquit, porto bellum pacemque; utrum placet, sumite. » Pœnis « bellum » succlamantibus, Fabius, excussa togâ, bellum dare se dixit. Pœni accipere se responderunt, et, quo acciperent animo, eodem se gesturos.

Annibal, superatis Pyrenæi et Alpium jugis, in Italiam venit. Publium Scipionem apud Ticinum[2] amnem, Sempronium apud Trebiam[3], Flaminium apud Trasimenum[4] profligavit. Adversus hostem toties victorem missus Quintus Fabius

Cette haine paraît avoir été la principale cause de la seconde guerre punique. En effet, après la mort d'Amilcar, Annibal, cherchant un prétexte de guerre, détruisit Sagonte, ville alliée des Romains. Des ambassadeurs furent donc envoyés à Carthage pour y porter les plaintes du peuple romain, et pour demander qu'on leur livrât Annibal, l'auteur de tout le mal. Les Carthaginois ne donnant aucune réponse positive, Quintus Fabius, chef de l'ambassade, fit un pli avec le pan de sa robe et dit : « Je porte ici la guerre ou la paix; choisissez celle des deux que vous voudrez. — La guerre ! » s'écrièrent les Carthaginois. Alors Fabius, secouant sa robe, dit qu'il leur donnait la guerre. Les Carthaginois répondirent qu'ils l'acceptaient, et qu'ils mettraient autant d'ardeur à la faire qu'ils en avaient à la recevoir.

Annibal, après avoir franchi les Pyrénées et les Alpes, arriva en Italie. Il battit Publius Scipion près du fleuve Tésin, Sempronius près de la Trébie, et Flaminius près du lac Trasimène. Quintus Fabius, envoyé, en qualité de dictateur, contre un ennemi tant de fois

Quæ res maxime
videtur concitasse
secundum bellum Punicum
Nam, Almicare mortuo,
Annibal,
quærens causam belli,
evertit Saguntum, [nis.
urbem fœderatam Roma-
Quapropter
legati missi sunt Roma
Carthaginem,
qui deferrent querimonias
populi Romani,
et postularent Annibalem,
auctorem mali,
dedi sibi.
Pœnis tergiversantibus,
Quintus Fabius,
princeps legationis,
sinu facto ex toga :
« Hic, inquit,
ego porto bellum
pacemque ;
sumite utrum placet. »
Pœnis succlamantibus :
« Bellum, »
Fabius,
toga excussa,
dixit se dare bellum.
Pœni responderunt
se accipere,
et se gesturos
eodem animo
quo acciperent.
Annibal, jugis Pyrenæi
et Alpium
superatis,
venit in Italiam.
Profligavit
Publium Scipionem
apud amnem Ticinum,
Sempronium
apud Trebiam,
Flaminium
apud Trasimenum.
Quintus Fabius, dictator,
missus adversus hostem

Laquelle chose surtout
paraît avoir excité
la seconde guerre punique.
Car, Amilcar étant mort,
Annibal,
cherchant une cause de guerre,
détruisit Sagonte,
ville alliée aux Romains.
C'est-pourquoi
des députés furent envoyés de Rome
à Carthage,
lesquels portassent les plaintes
du peuple romain,
et demandassent Annibal,
l'auteur du mal,
être livré à eux-mêmes.
Les Carthaginois hésitant,
Quintus Fabius,
chef de l'ambassade,
un pli étant fait de *sa* toge :
« Ici, dit-il,
je porte la guerre
et la paix ;
prenez lequel-des-deux *vous* plaît. »
Les Carthaginois s'écriant :
« La guerre, »
Fabius,
sa toge étant secouée,
dit lui-même donner la guerre.
Les Carthaginois répondirent
eux-mêmes *la* recevoir,
et eux-mêmes devoir *la* faire
avec le même courage
avec lequel ils *la* recevaient.
Annibal, les sommets des Pyrénées
et des Alpes
étant franchis,
arriva en Italie
Il battit
Publius Scipion
près du fleuve *du* Tésin,
Sempronius
près de la Trébie,
Flaminius
près du *lac* Trasimène.
Quintus Fabius, dictateur,
envoyé contre l'ennemi

dictator, Annibalis impetum mora fregit; namque, pristinis edoctus cladibus, belli rationem mutavit. Per loca alta exercitum ducebat, neque ullo loco fortunæ se committebat; castris, nisi quantum necessitas cogeret, tenebatur miles. Dux neque occasioni rei bene gerendæ deerat, si qua ab hoste daretur, neque ullam ipse hosti dabat. Frumentatum exeunti Annibali opportunus aderat, agmen carpens, palantes excipiens. Ita ex levibus prœliis superior discessit, militemque cœpit minus jam aut virtutis suæ, aut fortunæ pœnitere.

His artibus Annibalem Fabius in agro Falerno [1] incluserat; sed ille callidus sine ullo exercitus detrimento se expedivit. Nempe arida sarmenta boum cornibus alligavit, eaque principio noctis incendit : metus flammæ relucentis ex capite boves velut stimulatos furore agebat. Hi ergo, accensis cornibus,

victorieux, arrêta, en temporisant, l'impétuosité d'Annibal; car, instruit par les défaites de ses prédécesseurs, il changea de tactique. Il conduisait son armée par les hauteurs, et ne se confiait jamais à la fortune : le soldat ne sortait du camp que lorsque la nécessité l'y forçait. Le général ne manquait pas de profiter de tous les avantages que l'ennemi pouvait lui offrir, et, de son côté, ne lui en laissait prendre aucun. Si Annibal allait faire des provisions, Fabius se trouvait là fort à propos, harcelait sa marche, enlevait ses soldats dispersés. Il obtint ainsi des avantages dans différentes escarmouches, et le soldat commença à avoir plus de confiance ou dans sa valeur ou dans sa fortune.

C'est par ces moyens que Fabius avait renfermé Annibal dans le territoire de Falerne; mais le rusé Carthaginois sut en sortir sans aucune perte. En effet, il fit attacher des sarments secs aux cornes d'un grand nombre de bœufs, et y mit le feu au commencement de la nuit. La crainte de la flamme qui brûlait sur leurs têtes rendait

toties victorem,
fregit impetum Annibalis
mora;
namque edoctus
cladibus pristinis,
mutavit rationem belli.
Ducebat exercitum
per loca alta,
neque committebat se
ullo loco
fortunæ;
miles tenebatur castris,
nisi quantum necessitas
cogeret.
Neque dux
deerat occasioni
rei gerendæ bene,
si qua daretur
ab hoste,
neque ipse dabat ullam
hosti.
Aderat opportunus
Annibali
exeunti frumentatum,
carpens agmen,
excipiens palantes.
Ita discessit superior
ex prœliis levibus,
cœpitque jam
pœnitere minus militem
aut suæ virtutis,
aut fortunæ.
His artibus, Fabius
incluserat Annibalem
agro Falerno;
sed ille callidus
expedivit se
sine ullo detrimento
exercitus.
Nempe alligavit
sarmenta arida
cornibus boum,
incenditque ea,
principio noctis;
flamma relucente ex capite,
metus agebat boves
velut stimulatos furore.

tant-de-fois vainqueur,
brisa l'impétuosité d'Annibal
par le retard;
car instruit
par les défaites précédentes,
il changea le plan de guerre.
Il conduisait *son* armée
par des lieux élevés,
et ne confiait lui-même
en aucun lieu
à la fortune;
le soldat était tenu dans le camp,
si-ce-n'est autant que la nécessité
le forçait.
Et le général
ne manquait pas à l'occasion
de la chose devant être faite bien,
si quelqu'une était donnée
par l'ennemi,
et lui-même n'en donnait aucune
à l'ennemi.
Il se trouvait à-propos
devant Annibal
sortant fourrager,
harcelant *sa* marche,
enlevant les *soldats* dispersés.
Ainsi il se retira vainqueur
des combats légers,
et il commença désormais
à être-méfiance moins au soldat
ou de son courage,
ou de la fortune.
Par ces moyens, Fabius
avait enfermé Annibal
dans le territoire de-Falerne;
mais lui rusé
dégagea lui-même
sans aucune perte
de *son* armée.
Car il attacha
des sarments secs
aux cornes de bœufs,
et enflamma eux,
au commencement de la nuit;
la flamme brillant de *leur* tête,
la crainte poussait les bœufs
comme aiguillonnés par la fureur.

per montes, per silvas huc illuc discurrebant. Romani, qui ad speculandum concurrerant, miraculo attoniti constiterunt; ipse Fabius, insidias esse ratus, militem extra vallum egredi vetuit. Interea Annibal ex angustiis evasit. Dein Annibal, ut Fabio apud suos crearet invidiam, agrum ejus, omnibus circa vastatis, intactum reliquit. At Fabius omnem ab se suspicionem propulsavit : nam eumdem agrum vendidit, ejusque pretio captivos Romanos redemit.

Haud grata tamen erat Romanis Fabii cunctatio; eumque pro cauto timidum, pro considerato segnem vocitabant. Augebat invidiam Minucius, magister equitum, dictatorem criminando : illum in ducendo bello tempus terere, quo diutius in magistratu esset, solusque et Romæ et in exercitu imperium haberet. His sermonibus accensa, plebs dictatori magistrum equitum imperio æquavit. Quam injuriam æquo

ces animaux furieux. Les cornes enflammées, ils couraient çà et là sur les montagnes et à travers les forêts. Les Romains, accourus pour voir ce qui se passait, s'arrêtèrent frappés de ce prodige. Fabius lui-même, persuadé que c'était un piége, défendit aux soldats de sortir des retranchements. Pendant ce temps, Annibal se tira des défilés où il était. Ensuite, pour exciter contre Fabius la haine de ses concitoyens, il laissa son champ intact au milieu de toutes les terres qu'il avait ravagées. Mais Fabius, pour repousser tout soupçon, vendit ce même champ, et en employa le prix au rachat des prisonniers romains.

Cependant on n'approuvait point à Rome la sage lenteur de Fabius. Sa prudence passait pour timidité, et sa circonspection pour faiblesse. Le général de la cavalerie, Minucius, augmentait encore la haine contre Fabius, en l'accusant de traîner la guerre en longueur pour rester plus longtemps en charge et jouir seul de l'autorité à Rome et à l'armée. Animé par ces discours, le peuple donna au général de la cavalerie un pouvoir égal à celui du dictateur. Fabius souffrit cette injure sans se plaindre, et partagea son

Ergo hi, cornibus accensis, discurrebant huc illuc per montes, per silvas. Romani, qui concurrerant ad spectandum, attoniti miraculo constiterunt ; Fabius ipse, ratus insidias esse, vetuit militem egredi extra vallum. Interea Annibal evasit ex angustiis. Dein Annibal, ut crearet Fabio invidiam apud suos, reliquit agrum ejus intactum, omnibus vastatis circum. At Fabius propulsavit ab se omnem suspicionem : nam vendidit eumdem agrum, redemitque pretio ejus captivos Romanos.

Tamen cunctatio Fabii haud erat grata Romanis; vocitabantque timidum pro cauto, segnem pro considerato. Minucius, magister equitum, augebat invidiam, criminando dictatorem : illum terere tempus in ducendo bello, quo esset diutius in magistratu, et haberet solus imperium et Romæ et in exercitu. Plebs, accensa his sermonibus, æquavit imperio dictatori magistrum equitum. Quam injuriam Fabius tulit animo æquo,

Donc ceux-ci, *leurs* cornes étant enflammées couraient çà et là par les montagnes, par les forêts. Les Romains *qui* étaient accourus pour regarder, frappés du prodige s'arrêtèrent ; Fabius lui-même, persuadé des embuches exister, defendit le soldat sortir hors du retranchement. Pendant-ce-temps-là Annibal s'échappa des défilés. Puis Annibal, afin qu'il fit-naître pour Fabius de la haine auprès des siens, laissa le champ de lui intact, toutes choses étant dévastées à l'entour. Mais Fabius écarta de lui-même tout soupçon : car il vendit ce-même champ, et racheta avec le prix de lui les captifs romains.

Cependant la temporisation de Fabius n'était pas agréable aux Romains ; et ils *l'*appelaient timide au-lieu-de prudent, lâche au-lieu-de circonspect. Minucius, maître des cavaliers, augmentait la haine, en incriminant le dictateur : *il disait* lui traîner le temps en prolongeant la guerre, afin qu'il fût plus longtemps dans *sa* magistrature, et qu'il eût seul l'autorité et à Rome et dans l'armée. Le peuple, enflammé par ces discours, égala par le commandement au dictateur le maître des cavaliers. Laquelle injure Fabius supporta d'une âme tranquille,

animo tulit Fabius, exercitumque suum cum Minucio divisit. Quum postea Minucius temere prœlium commisisset, ei periclitanti auxilio venit Fabius. Cujus subito adventu compressus, Annibal receptui cecinit, palam confessus abs se Minucium, a Fabio se victum esse. Eum quoque ex acie redeuntem dixisse ferunt : « Nubes ista, quæ sedere in jugis montium solebat, tandem cum procella imbrem dedit. » Minucius, periculo liberatus, Fabium, cui salutem debebat, *patrem* appellavit, eique deinceps parere non abnuit.

Postea Annibal Tarento per proditionem potitus est. In eam rem tredecim fere juvenes nobiles Tarentini conspiraverant. Hi, nocte per speciem venandi urbe egressi, ad Annibalem, qui haud procul castra habebat, venerunt. Eos laudavit Annibal, monuitque ut redeuntes pascentia Carthaginiensium pecora ad urbem agerent, et prædam veluti ex hoste factam

armée avec Minucius. Quelque temps après, celui-ci ayant imprudemment livré bataille et se trouvant en danger, Fabius vint à son secours. Arrêté par l'arrivée soudaine du dictateur, Annibal fit sonner la retraite, et dit tout haut qu'il avait vaincu Minucius, mais qu'il avait été vaincu par Fabius. On rapporte qu'il ajouta encore en revenant du combat : « Cette nuée qui avait coutume de se fixer sur le sommet des montagnes, a enfin crevé et donné une pluie mêlée d'orage. » Minucius, délivré de ce danger, salua du nom de père Fabius, à qui il était redevable de sa conservation, et ne refusa plus de lui obéir.

Annibal se rendit ensuite maître de Tarente par trahison. Treize jeunes Tarentins environ, des premières familles, s'étaient concertés à cet effet. Étant sortis de la ville pendant la nuit, sous prétexte d'aller chasser, ils vinrent trouver Annibal, qui était campé dans le voisinage. Annibal les loua, et les engagea à pousser devant eux, en rentrant dans la ville, les troupeaux des Carthaginois qui paissaient

divisitque suum exercitum cum Minucio.
Quum postea Minucius commisisset temere prœlium,
Fabius venit auxilio ei periclitanti.
Adventu subito cujus Annibal compressus cecinit receptui,
confessus palam Minucium victum esse abs se,
se a Fabio.
Ferunt quoque eum redeuntem ex acie dixisse : « Ista nubes,
quæ solebat sedere in jugis montium,
tandem dedit imbrem cum procella. »
Minucius,
liberatus periculo,
appellavit patrem Fabium,
cui debebat salutem,
deincepsque non abnuit parere ei.

Postea Annibal potitus est Tarento per proditionem.
Tredecim juvenes fere nobiles Tarentini conspiraverant in eam rem.
Hi egressi urbe, nocte,
per speciem venandi,
venerunt ad Annibalem,
qui habebat castra haud procul.
Annibal laudavit eos monuitque ut redeuntes agerent ad urbem pecora Carthaginiensium pascentia,
et donarent prædam veluti factam ex hoste præfecto

et il partagea son armée avec Minucius.
Lorsque dans-la-suite Minucius eut engagé témérairement le combat,
Fabius vint à-secours à lui étant-en-danger.
Par l'arrivée subite duquel Annibal arrêté
fit-sonner pour la retraite,
ayant déclaré hautement Minucius
avoir été vaincu par lui,
lui-même *avoir été vaincu* par Fabius.
On rapporte aussi lui revenant du combat avoir dit : « Cette nuée,
qui avait-coutume de se fixer sur les sommets des montagnes,
enfin a donné la pluie avec l'orage. »
Minucius,
délivré du danger,
appela *du nom de* père Fabius,
auquel il devait *son* salut,
et dans-la-suite il ne refusa pas d'obéir à lui.

Dans-la-suite Annibal s'empara de Tarente par trahison.
Treize jeunes-gens à-peu-près nobles tarentins avaient comploté pour cette chose.
Ceux-ci étant sortis de la ville, la nuit,
sous l'apparence de chasser,
vinrent auprès d'Annibal,
qui avait *son* camp non loin.
Annibal loua eux
et *les* avertit que revenant ils poussassent vers la ville du bétail des Carthaginois paissant,
et donnassent *cette* proie comme étant faite sur l'ennemi au commandant

præfecto et custodibus portarum donarent. Id iterum sæpiusque ab iis factum, eoque consuetudinis adducta res est ut, quocumque noctis tempore dedissent signum, porta urbis aperiretur. Tunc Annibal eos nocte media cum decem millibus hominum delectis secutus est. Ubi portæ appropinquarunt, nota juvenum vox vigilem excitavit. Duo primi inferebant aprum vasti corporis. Vigil incautus, dum belluæ magnitudinem miratur, venabulo occisus est. Ingressi Pœni ceteros vigiles sopitos obtruncant. Tum Annibal cum suo agmine ingreditur; Romani passim trucidantur. Livius Salinator, Romanorum præfectus, cum iis qui cædi superfuerant, in arcem confugit.

Profectus igitur Fabius ad recipiendum Tarentum, urbem obsidione cinxit. Romanos plurimum adjuvit res levis momenti. Præfectus præsidii Tarentini deperibat amore mulierculæ, cujus frater in exercitu Fabii erat. Miles, jubente Fabio, pro perfuga Tarentum transiit, ac per sororem præfecto

dans la campagne, et à les livrer au commandant de la place et à ceux qui gardaient les portes, comme un butin fait sur l'ennemi. Les jeunes gens le firent plusieurs fois, et l'on s'y accoutuma si bien, qu'à quelque heure qu'ils donnasent le signal, la porte de la ville leur était ouverte. Alors Annibal, au milieu d'une nuit, les suivit avec dix mille hommes d'élite. Dès qu'ils furent près de la porte, la voix connue des jeunes gens appela la sentinelle. Les deux premiers portaient un sanglier de belle taille. La sentinelle, qui, sans défiance, admire la grosseur de l'animal, est tuée d'un coup d'épieu. Les Carthaginois entrent aussitôt, et égorgent les autres gardes endormis. Alors Annibal s'avance avec toute sa troupe. Les Romains sont massacrés de toutes parts. Livius Salinator, leur commandant, se retire dans la citadelle avec ceux qui avaient échappé au carnage.

Fabius se mit donc en marche pour reprendre Tarente, et investit cette ville. Une chose peu importante en elle-même fut d'un grand secours aux Romains. Le commandant de la garnison de Tarente aimait éperdument une femme dont le frère servait dans l'armée de Fabius. Ce soldat, par ordre du dictateur, passa à Tarente comme

et custodibus portarum.
Id factum iterum
sæpiusque ab iis,
resque adducta est
eo consuetudinis,
ut porta urbis aperiretur,
quocumque tempore noctis
dedissent signum.
Tunc Annibal
secutus est
media nocte, ti
cum decem millibus delec-
hominum.
Ubi appropinquarunt
portæ,
vox nota juvenum
excitavit vigilem.
Duo primi inferebant
aprum corporis vasti.
Vigil incautus,
dum miratur
magnitudinem belluæ,
occisus est venabulo.
Tum Annibal ingreditur
cum suo agmine.
Romani
trucidantur passim.
Livius Salinator,
præfectus Romanorum,
confugit in arcem
cum iis qui superfuerant
cædi.

Igitur Fabius profectus
ad recipiendum Tarentum,
cinxit urbem obsidione.
Res momenti levis
adjuvit plurimum
Romanos.
Præfectus
præsidii Tarentini
deperibat
amore mulieroulæ,
cujus frater
erat in exercitu Fabii.
Miles, Fabio jubente,
transiit Tarentum
pro perfuga,

et aux gardiens des portes.
Ceci fut fait une-seconde-fois
et plus souvent par eux,
et la chose fut amenée
à cela de coutume,
que la porte de la ville était ouverte,
à quelque temps de la nuit
qu'ils eussent donné le signal.
Alors Annibal
suivit eux
au milieu-de la nuit,
avec dix milliers choisis
d'hommes.
Dès qu'ils approchèrent
de la porte,
la voix connue des jeunes-gens
appela la sentinelle.
Les deux premiers introduisaient
un sanglier d'un corps vaste.
La sentinelle non-sur-ses-gardes
pendant qu'elle admire
la grandeur de la bête,
fut tuée par un épieu.
Alors Annibal entre
avec son armée.
Les Romains
sont égorgés çà-et-là.
Livius Salinator,
commandant des Romains,
s'enfuit dans la citadelle
avec ceux qui avaient survécu
au massacre.

Donc Fabius étant parti
pour reprendre Tarente,
entoura la ville par le siége.
Une chose d'une importance légère
aida beaucoup
les Romains.
Le commandant
de la garnison de-Tarente
dépérissait
par l'amour d'une femme,
dont le frère
était dans l'armée de Fabius.
Le soldat, Fabius l'ordonnant,
passa à Tarente,
en-qualité-de transfuge,

conciliatus, eum ad tradendam urbem perpulit. Fabius vigilia prima accessit ad eam partem muri quam præfectus custodiebat. Eo adjuvante, Romani muros inscenderunt. Inde, próxima porta refracta, Fabius cum exercitu intravit. Annibal, audita Tarenti oppugnatione, ad opem ferendam festinavit; quumque ei esset nuntiatum urbem captam esse : « Et Romani, inquit, suum Annibalem habent : eadem, qua ceperamus, arte Tarentum amisimus. » Quum postea Livius Salinator coram Fabio gloriaretur quod arcem Tarentinam retinuisset, diceretque eum sua opera Tarentum recepisse : « Certe, respondit Fabius, Tarentum nunquam recepissem, nisi tu perdidisses. »

Quintus Fabius jam senex filio suo consuli legatus fuit, quumque in ejus castra veniret, filius obviam patri progressus

transfuge, et, s'étant lié avec le commandant par le moyen de sa sœur, il l'engagea à livrer la ville. Fabius, à la première veille de la nuit, s'avança vers la partie du mur que gardait le commandant. Avec l'aide de ce dernier, le mur fut bientôt escaladé. Ensuite Fabius brisa la porte voisine, et entra avec son armée. Annibal, à la nouvelle du siége de Tarente, se hâta de marcher à son secours, et quand on lui eut annoncé que la ville était prise : « Les Romains, dit-il, ont aussi leur Annibal. Nous avons perdu Tarente de la même manière que nous l'avions prise. » Quelque temps après, Livius Salinator, se glorifiant, en présence de Fabius, d'avoir conservé la citadelle de Tarente, et disant que c'était grâce à lui que le dictateur avait repris la ville : « Assurément, répondit Fabius, si vous ne l'aviez pas perdue, je ne l'aurais jamais reprise. »

Quintus Fabius, dans sa vieillesse, servit de lieutenant à son fils, qui était consul ; et comme il se rendait au camp, son fils vint au-

ac conciliatus præfecto
per sororem,
perpulit eum
ad tradendam urbem.
Fabius,
prima vigilia,
accessit
ad eam partem muri,
quam præfectus
custodiebat.
Eo adjuvante,
Romani
inscenderunt muros.
Inde, proxima porta
refracta,
Fabius intravit
cum exercitu.
Annibal,
oppugnatione Tarenti
audita,
festinavit
ad ferendam opem ;
quumque nuntiatum esset ei
urbem captam esse :
« Et Romani, inquit,
habent suum Annibalem.
Amisimus Tarentum
eadem arte,
qua ceperamus. »
Quum postea
Livius Salinator
gloriaretur coram Fabio,
diceretque
eum recepisse Tarentum
sua opera :
« Certe, respondit Fabius,
nunquam
recepissem Tarentum,
nisi tu perdidisses. »
Quintus Fabius
jam senex fuit legatus
suo filio consuli ;
quumque veniret
in castra ejus,
filius progressus est
obviam patri ;
duodecim lictores

et lié avec le commandant
par-le-moyen-de *sa* sœur,
il engagea lui
à livrer la ville.
Fabius,
à la première veille,
s'avança
vers cette partie du mur,
que le commandant
gardait.
Lui aidant,
les Romains
escaladèrent les murs.
Ensuite, la premiere porte
étant brisée,
Fabius entra
avec l'armée.
Annibal,
le siége de Tarente
étant appris,
se hâta
pour porter secours ;
et lorsqu'il eut été annoncé à lui
la ville avoir été prise :
« Les Romains aussi, dit-il,
ont leur Annibal.
Nous avons perdu Tarente
par le même moyen,
par lequel nous *l'*avions prise. »
Lorsque dans-la-suite
Livius Salinator
se glorifiait devant Fabius,
et disait
lui avoir repris Tarente
par son soin :
« Certes, répondit Fabius,
jamais
je n'aurais repris Tarente,
si tu ne *l'*avais pas perdue. »
Quintus Fabius
déjà vieux fut lieutenant
à son fils consul ;
et comme il venait
dans le camp de lui,
le fils s'avança
au-devant de *son* père ;
douze licteurs

est; duodecim lictores pro more anteibant. Equo vehebatur senex, nec, appropinquante consule, descendit. Jam ex lictoribus undecim verecundia paternæ majestatis taciti prætercrant. Quod quum consul animadvertisset, proximum lictorem jussit inclamare Fabio patri ut ex equo descenderet. Pater tum desiliens : « Non ego, fili, inquit, tuum imperium contempsi, sed experiri volui an scires consulem agere. » Ad summam senectutem vixit Fabius Maximus, dignus tanto cognomine. Cautior quam promptior habitus est, sed insita ejus ingenio prudentia bello, quod tum gerebatur, aptissima erat. Nemini dubium est quin rem Romanam cunctando restituerit.

XXXVII. PAULUS ÆMILIUS ET TERENTIUS VARRO.

Annibal in Apuliam pervenerat. Adversus eum Roma profecti sunt duo consules, Paulus Æmilius et Terentius Varro. Paulo solers Fabii cunctatio magis placebat ; Varro autem, fe-

devant de lui, précédé, selon l'usage, de douze licteurs. Le vieillard était à cheval, et ne descendit pas à l'approche du consul. Déjà onze licteurs avaient passé outre sans rien dire, par respect pour la dignité paternelle. Le consul, s'en étant aperçu, ordonna au licteur qui se trouvait le plus près de lui de crier à Fabius, son père, de descendre de cheval. Le père descendit : « Mon fils, dit-il, je n'ai point méconnu ton autorité ; mais j'ai voulu voir si tu savais te conduire en consul. » Fabius, surnommé Maximus, et toujours digne d'un si beau nom, parvint à une extrême vieillesse. On l'a toujours regardé comme un général plus prudent qu'actif ; mais cette prudence, qui était dans son caractère, était très-propre à la guerre qu'on avait alors à soutenir. Personne ne doute qu'il n'ait, en temporisant, rétabli les affaires de Rome.

XXXVII. PAUL ÉMILE ET TERENTIUS VARRON.

Annibal avait pénétré dans l'Apulie. Les deux consuls Paul Émile et Térentius Varron partirent de Rome contre lui. Paul Emile voulait imiter la sage lenteur de Fabius ; mais Varron, homme bouillant

anteibant
pro more.
Senex vehebatur equo,
nec descendit,
consule appropinquante.
Jam undecim ex lictoribus
præterierant taciti,
verecundia
majestatis paternæ.
Quod quum consul
animadvertisset,
jussit proximum lictorem
inclamare Fabio patri
ut descenderet ex equo.
Tum pater desiliens :
« Ego non contempsi, fili,
inquit,
tuum imperium,
sed volui experiri
an scires agere consulem. »
Fabius Maximus vixit
ad summam senectutem
dignus cognomine tanto.
Habitus est cautior
quam promptior,
sed prudentia insita
ingenio ejus
erat aptissima
bello quod gerebatur tum.
Est dubium nemini
quin restitueret
rem Romanam
cunctando.

marchaient-devant
selon l'usage.
Le vieillard était porté sur un cheval,
et il ne descendit pas,
le consul approchant.
Déjà onze des licteurs
avaient passé-outre silencieux,
par respect
de la majesté paternelle.
Ce que lorsque le consul
eut remarqué,
il ordonna le plus proche licteur
crier à Fabius le père
qu'il descendît de cheval.
Alors le père sautant *à terre* :
« Moi je n'ai pas méprisé, *mon* fils,
dit-il,
ton autorité,
mais j'ai voulu éprouver
si tu savais faire le consul. »
Fabius Maximus vécut
jusqu'à une extrême vieillesse,
digne d'un surnom si-grand.
Il fut tenu *pour* plus prudent
qu'actif,
mais la prudence naturelle
au caractère de lui
était très-convenable
à la guerre qui était faite alors.
Il *n*'est douteux pour personne
qu'il rétablit
la chose romaine
en temporisant.

XXXVII. PAULUS ÆMILIUS ET TERENTIUS VARRO.

Annibal
pervenerat in Apuliam.
Duo consules,
Paulus Æmilius
et Terentius Varro,
profecti sunt Roma
adversus eum.
Cunctatio solers Fabii
placebat magis Paulo ;

XXXVII. PAUL ÉMILE ET TÉRENTIUS VARRON.

Annibal
avait pénétré en Apulie.
Deux consuls,
Paul Emile
et Térentius Varron,
partirent de Rome
contre lui.
La temporisation habile de Fabius
plaisait plus à Paulus ;

rox et temerarius, acriora sequebatur consilia. Ambo apud vicum, qui Cannæ[1] appellabatur, castra posuerunt. Ibi insitam Varroni temeritatem fortuna aliquo levium prœliorum successu aluerat: itaque invito collega aciem instruxit, et signum pugnæ dedit. Victus cæsusque est Romanus exercitus; nusquam graviori vulnere afflicta est respublica. Paulus Æmilius telis obrutus cecidit; quem quum media in pugna oppletum cruore conspexisset quidam tribunus militum: « Cape, inquit, hunc equum, et fuge, Æmili. — Quin tu potius, respondit Paulus, abi; nuntia patribus ut urbem muniant, ac, priusquam hostis victor adveniat, præsidiis firment: tu me patere in hac militum meorum strage exspirare. » Alter consul cum paucis equitibus fugit.

Annibali victori quum ceteri gratularentur, suaderentque

et téméraire, se proposait de mener la guerre plus activement. Ils campèrent tous deux près d'un bourg appelé Cannes. Là quelques succès d'escarmouches avaient entretenu la témérité naturelle à Varron: aussi, malgré son collègue, il rangea l'armée en bataille, et donna le signal du combat. L'armée romaine fut vaincue et taillée en pièces. Jamais la république ne reçut un coup plus terrible. Paul Émile périt accable d'une grêle de traits; un tribun militaire qui le vit sur le champ de bataille, tout couvert de sang, lui dit: « Émile, prenez ce cheval, et fuyez. — Prends-le plutôt toi-même, répondit le consul, et cours annoncer au sénat qu'il se hâte de fortifier la ville, et de l'entourer de troupes avant l'arrivée du vainqueur; laisse-moi expirer au milieu de mes soldats massacrés. » L'autre consul se sauva avec quelques cavaliers.

Tandis qu'on félicitait Annibal de sa victoire, et qu'on lui conseil-

Varro autem,
ferox et temerarius,
sequebatur
consilia acriora.
Ambo posuerunt castra
apud vicum,
qui appellabatur Cannæ.
Ibi fortuna
aluerat temeritatem
insitam Varroni
aliquo successu
prœliorum levium ;
itaque,
invito collega,
instruxit aciem,
et dedit signum pugnæ.
Exercitus Romanus
victus est
cæsusque ;
nusquam respublica
affecta est vulnere graviori.
Paulus Æmilius
obrutus telis
cecidit; [nus
quem quum quidam tribu-
militum
conspexisset
in media pugna
oppletum cruore :
« Cape, inquit,
hunc equum,
et fuge, Æmili.
— Quin tu abi potius,
respondit Paulus,
nuntia patribus
ut muniant urbem,
ac firment præsidiis,
priusquam hostis victor
adveniat.
Tu patere me exspirare
in hac strage
meorum militum. »
Alter consul fugit
cum paucis equitibus.
Quum ceteri gratularen-
Annibali victori, [tur
suaderentque

mais Varron,
fier et téméraire,
suivait
des vues plus hardies.
Tous-deux placèrent *leur* camp
près d'un bourg
qui était appelé Cannes.
Là la fortune
avait entretenu la témérité
innée en Varron
par quelque succès
de combats légers ;
c'est-pourquoi,
malgré *son* collègue,
il rangea l'armée,
et donna le signal du combat.
L'armée romaine
fut vaincue
et taillée-en-pièces ;
nulle-part (jamais) la république
ne fut frappée d'une blessure plus grave.
Paul Émile
accablé de traits
tomba ;
lequel comme un certain tribun
des soldats
avait aperçu
au milieu-de la bataille
rempli de sang :
« Prends, dit-il,
ce cheval,
et fuis, Émilius.
— Mais-non, toi, va-t'en plutôt,
répondit Paulus,
annonce aux sénateurs
qu'ils fortifient la ville,
et qu'ils *la* renforcent par des troupes,
avant que l'ennemi vainqueur
n'arrive.
Toi souffre moi expirer (que j'expire)
dans ce carnage
de mes soldats. »
L'autre consul fuit
avec quelques cavaliers.
Lorsque tous-les-autres félicitaient
Annibal vainqueur,
et conseillaient

ut quietem ipse sumeret et fessis militibus daret, unus ex ejus præfectis, Maharbal, minime cessandum ratus, Annibalem hortabatur ut statim Romam pergeret, die quinto victor in Capitolio epulaturus. Quumque Annibali illud consilium non probaretur, Maharbal adjecit : « Vincere scis, Annibal, sed victoria uti nescis. » Mora hujus diei satis creditur saluti fuisse urbi et imperio. Postero die, ubi primum illuxit, ad spolia legenda Pœni insistunt. Jacebant tot Romanorum millia ut missi fuerint Carthaginem tres modii [1] annulorum, qui ex digitis equitum et senatorum detracti fuerant. Dein Annibal in Campaniam devertit, cujus deliciis et ipse et exercitus ardor elanguit.

Nunquam tantum pavoris Romæ fuit quantum ubi acceptæ cladis nuntius advenit. Neque tamen ulla pacis mentio facta est; imo Varroni, calamitatis auctori, obviam itum est, et gratiæ ab omnibus ordinibus actæ, quod de republica non

lait de prendre lui-même du repos, et d'en donner à ses soldats fatigués, un de ses lieutenants, nommé Maharbal, persuadé qu'il n'y avait pas un moment à perdre, l'engageait à marcher aussitôt sur Rome, lui promettant que dans cinq jours il souperait au Capitole. Comme Annibal n'approuvait pas ce conseil, Maharbal ajouta : « Vous savez vaincre, Annibal, mais vous ne savez pas user de la victoire. » On croit assez que ce retard sauva en ce jour Rome et l'empire. Le lendemain, dès qu'il fit jour, les Carthaginois s'arrêtèrent à recueillir les dépouilles. Tant de milliers de Romains étaient restés étendus sur le champ de bataille, qu'on envoya à Carthage trois boisseaux des anneaux d'or qui avaient été enlevés des doigts des chevaliers et des sénateurs. Annibal passa ensuite dans la Campanie, dont les délices énervèrent bientôt le général et son armée.

Jamais Rome n'éprouva une aussi grande frayeur que quand elle reçut la nouvelle de la défaite qu'elle venait d'essuyer. Cependant on n'y parla point de paix ; bien plus, on alla au-devant de Varron, l'auteur de ce désastre, et tous les ordres de l'État le remercièrent

ut ipse sumeret quietem,
et daret militibus fessis,
unus ex præfectis ejus,
Mabarbal,
ratus cessandum minime,
hortabatur Annibalem
ut pergeret statim Romam,
epulaturus victor,
quinto die,
in Capitolio.
Quumque illud consilium
non probaretur Annibali,
Maharbal adjecit :
« Scis vincere, Annibal,
sed nescis uti victoria. »
Mora ejus diei
creditur satis
fuisse saluti urbi
et imperio.
Die postero,
ubi primum illuxit,
Pœni insistunt
ad legenda spolia.
Tot millia Romanorum
jacebant,
ut tres modii annulorum,
qui detracti fuerant
ex digitis equitum
et senatorum,
missi fuerint
Carthaginem.
Dein Annibal devertit
in Campaniam,
deliciis cujus
et ipse et ardor exercitus
elanguit.
Nunquam tantum pavoris
fuit Romæ
quantum ubi advenit
nuntius cladis acceptæ.
Neque tamen
ulla mentio pacis
facta est;
imo itum est
obviam Varroni,
auctori calamitatis,
et gratiæ actæ

que lui-même prît du repos,
et *en* donnât à *ses* soldats fatigués,
un des lieutenants de lui,
Maharbal, [du tout,
persuadé qu'il ne fallait se ralentir pas
exhortait Annibal
qu'il marchât aussitôt à Rome,
devant souper vainqueur,
le cinquième jour,
dans le Capitole.
Et comme ce conseil
n'était pas approuvé d'Annibal,
Maharbal ajouta :
« Tu sais vaincre, Annibal,
mais tu ne-sais-pas user de la victoire. »
Le retard de ce jour
est cru assez
avoir été à salut à la ville
et à l'empire.
Le jour suivant,
dès-que d'abord il fit-clair,
les Carthaginois s'arrêtent
pour recueillir les dépouilles.
Tant-de milliers de Romains
gisaient,
que trois boisseaux d'anneaux,
qui avaient été enlevés
des doigts des chevaliers
et des sénateurs,
furent envoyés
à Carthage.
Ensuite Annibal se tourna
vers la Campanie,
par les délices de laquelle
et lui-même et l'ardeur de *son* armée
se ralentit.
Jamais autant de frayeur
ne fut à Rome
que lorsque arriva
la nouvelle de la défaite essuyée.
Et cependant
aucune mention de paix
ne fut faite ;
bien plus on alla
au-devant de Varron,
auteur du malheur,
et des actions-de-grâces *lui* furent rendues

desperasset : qui, si Carthaginiensium dux fuisset, temeritatis pœnas omni supplicio dedisset. Dum Annibal Capuæ[1] segniter et otiose ageret, Romani interim respirare cœperunt. Arma non erant : detracta sunt templis et porticibus vetera hostium spolia. Egebat ærarium : opes suas senatus libens in medium protulit, patrumque exemplum imitati sunt equites. Deerant milites : nomina dederunt quidam adhuc prætextati, id est, juniores annis septemdecim, qui satis virium ad ferenda arma habere videbantur; empti sunt publice et armati servi. Id magis placuit quam captivos, licet minore pretio, redimere.

Quum Annibal redimendi sui copiam captivis Romanis fecisset, decem ex ipsis Romam ea de re missi sunt; nec pignus aliud fidei ab iis postulavit Annibal quam ut jurarent se,

de ce qu'il n'avait pas désespéré de la chose publique; tandis que, s'il eût été général des Carthaginois, il aurait expié sa témérité par les plus cruels supplices. Pendant qu'Annibal vivait à Capoue dans l'inaction et dans la mollesse, les Romains commencèrent à respirer. Il n'y avait plus d'armes : on détacha des temples et des portiques les anciennes dépouilles des ennemis. Le trésor public était épuisé : les sénateurs apportèrent de grand cœur tout ce qu'ils possédaient, et les chevaliers suivirent leur exemple. On manquait de soldats : il s'enrôla des jeunes gens encore revêtus de la robe prétexte, c'est-à-dire qui n'avaient pas dix-sept ans, mais qui paraissaient assez forts pour porter les armes. On acheta et on arma des esclaves aux frais de la république. On aima mieux prendre ce parti que de racheter les prisonniers, qui eussent moins coûté.

Annibal ayant donné aux prisonniers romains la faculté de se faire racheter, dix d'entre eux furent envoyés à Rome, et Annibal n'exigea d'eux d'autre gage de leur bonne foi que leur

ab omnibus ordinibus,
quod non desperasset
de republica :
qui, si fuisset
dux Carthaginiensium,
dedisset pœnas temeritatis
omni supplicio.
Dum Annibal
ageret Capuæ
segniter et otiose,
interim Romani
cœperunt respirare.
Arma non erant :
vetera spolia hostium
detracta sunt templis
et porticibus.
Ærarium egebat;
senatus libens
protulit in medium
suas opes,
equitesque imitati sunt
exemplum patrum.
Milites deerant;
quidam adolescentes
prætextati
dederunt nomina,
id est juniores
septemdecim annis,
qui videbantur
habere satis virium
ad ferenda arma;
servi
empti sunt publice
et armati.
Id placuit magis
quam redimere captivos,
licet pretio minore.
Quum Annibal
fecisset captivis Romanis
copiam sui redimendi,
decem ex ipsis
missi sunt Romam
de ea re ;
nec Annibal
postulavit ab iis
aliud pignus fidei
quam ut jurarent

par tous les ordres,
de ce qu'il n'avait pas désespéré
de la république :
lequel, s'il eût été
général des Carthaginois, [mérité
aurait donné expiation de (payé) *sa* té-
par tout *genre de* supplice.
Pendant qu'Annibal
vivait à Capoue
mollement et en-repos,
pendant-ce-temps-là les Romains
commencèrent à respirer.
Des armes n'étaient pas (manquaient) :
les anciennes dépouilles des ennemis
furent enlevées des temples
et des portiques.
Le trésor était-pauvre ;
le sénat de-bon-cœur
apporta en commun
ses richesses,
et les chevaliers imitèrent
l'exemple des sénateurs.
Les soldats manquaient ;
quelques jeunes-gens
revêtus-de-la-prétexte
donnèrent *leurs* noms (s'enrôlèrent),
à savoir plus jeunes
que dix-sept ans,
qui paraissaient
avoir assez de forces
pour porter les armes;
des esclaves
furent achetés aux-frais-du-trésor
et *furent* armés.
Cela convint plus
que de racheter les captifs, [moindre.
quoiqu'*on put les racheter* à un prix
Comme Annibal
avait donné aux captifs romains
la faculté de se racheter,
dix d'eux
furent envoyés à Rome
pour cette chose ;
et Annibal
ne demanda pas à eux
un autre gage de foi
que *celui-ci*, qu'ils jurassent

si non impetrassent, in castra redituros. Eos senatus non censuit redimendos, quum id parva pecunia fieri potuisset, ut militibus Romanis insitum esset aut vincere aut mori. Unus ex iis legatis e castris egressus, velut aliquid oblitus, paulo post reversus fuerat in castra, deinde comites ante noctem assecutus fuerat. Is ergo, re non impetrata, domum abiit. Reditu enim in castra se liberatum esse jurejurando interpretabatur. Quod ubi innotuit, jussit senatus illum comprehendi, et vinctum duci ad Annibalem. Ea res Annibalis audaciam maxime fregit, quod senatus populusque Romanus rebus afflictis tam excelso esset animo.

XXXVIII. MARCUS CLAUDIUS MARCELLUS.

Claudius Marcellus prætor Annibalem vinci posse primus docuit. Quum enim ad Nolam[1] Annibal accessisset, spe urbis

serment de revenir au camp, s'ils n'obtenaient pas leur rachat. Le sénat ne crut pas devoir les racheter, quoiqu'il eût pu le faire pour une modique rançon, afin que les soldats romains fussent bien pénétrés de cette maxime : vaincre ou mourir. Un de ces envoyés, peu après être sorti du camp, y était rentré, comme s'il eût oublié quelque chose, puis il avait rejoint ses compagnons avant la nuit. Après le refus du sénat, il s'en alla chez lui, car il prétendait que, puisqu'il était rentré dans le camp, il se trouvait affranchi de son serment. Dès que le sénat en fut informé, il le fit arrêter, garrotter et reconduire à Annibal. Ce général rabattit beaucoup de son audace en voyant que le sénat et le peuple romain conservaient encore tant d'élévation dans leurs malheurs.

XXXVIII. MARCUS CLAUDIUS MARCELLUS.

Le préteur Claudius Marcellus montra le premier qu'Annibal pouvait être vaincu. En effet, les Carthaginois s'étant approchés de Nole, dans l'espérance de la reprendre par trahison, Marcellus, qui

se redituros in castra,
si non impetrassent.
Senatus non censuit
eos redimendos,
quum id potuisset fieri
parva pecunia,
ut insitum esset
militibus Romanis,
aut vincere, aut mori.
Unus ex iis legatis,
egressus e castris,
reversus fuerat paulo post
in castra,
velut oblitus aliquid,
deinde
assecutus fuerat comites
ante noctem.
Ergo is,
re non impetrata,
abiit domum.
Interpretabatur enim
se liberatum esse
jurejurando
reditu in castra.
Ubi quod innotuit,
senatus jussit
illum comprehendi,
et duci vinctum
ad Annibalem.
Ea res fregit maxime
audaciam Annibalis,
quod senatus
populusque Romanus
esset animo tam excelso,
rebus afflictis.

eux-mêmes devoir revenir dans le camp,
s'ils n'avaient pas obtenu.
Le sénat ne fut-pas-d'avis
eux devoir être rachetés,
bien que cela eût pu se faire
pour une petite somme-d'argent,
afin que *ceci* fût gravé
dans les soldats romains,
ou vaincre, ou mourir.
Un de ces députés,
étant sorti du camp,
était rentré peu après
dans le camp,
comme ayant oublié quelque chose,
ensuite
il avait atteint (rejoint) *ses* compagnons
avant la nuit.
Donc celui-ci,
la chose n'étant pas obtenue,
s'en alla à *sa* maison.
Car il interprétait
lui-même avoir été dégagé
de *son* serment
par *son* retour dans le camp.
Dès que cela fut connu,
le sénat ordonna
lui être arrêté,
et être conduit enchaîné
à Annibal.
Cette chose abattit le plus
l'audace d'Annibal,
que le sénat
et le peuple romain
était d'une âme aussi élevée, [sité).
les affaires *étant* abattues (dans l'adver-

XXXVIII. MARCUS CLAUDIUS MARCELLUS.

Claudius Marcellus,
prætor,
docuit primus
Annibalem posse vinci.
Quum enim Annibal
accessisset ad Nolam,
spe recipiendæ urbis

XXXVIII. MARCUS CLAUDIUS MARCELLUS.

Claudius Marcellus,
préteur,
montra le premier
Annibal pouvoir être vaincu.
Car lorsque Annibal
se fut approché vers Nole,
dans l'espoir de reprendre la ville

per proditionem recipiendæ, Marcellus, instructa ante urbis portam acie, cum eo conflixit, et Pœnos fudit. Pulsus Annibal exercitum ad Casilinum[1], parvam Campaniæ urbem, duxit. Parvum erat in ea præsidium, et tamen penuria frumenti efficiebat ut nimium hominum esse videretur. Annibal primo cives verbis benignis ad portas aperiendas cœpit allicere; deinde, quum in fide Romana perstarent, moliri portas et claustra refringere parat. Tum ex urbe ingenti cum tumultu erumpunt cohortes duæ intus instructæ, stragemque Pœnorum faciunt. Pudor Annibalem ab incepto avertit : itaque, relicto circa Casilinum præsidio, ne omissa res videretur, ipse in hiberna Capuam concessit, partemque majorem hiemis exercitum in tectis habuit.

Mitescente jam hieme, Annibal Casilinum rediit, ubi obsidio continuata oppidanos ad ultimum inopiæ adduxerat. Marcellum cupientem obsessis ferre auxilium Vulturnus[2] am-

avait rangé son armée en bataille devant la porte de la ville, en vint aux mains avec eux, et les mit en déroute. Annibal, repoussé, conduisit son armée à Casilinum, petite ville de Campanie. Il y avait bien peu de monde dans cette place, et cependant il paraissait encore y en avoir trop, à cause de la disette qu'on y éprouvait. D'abord Annibal, par des paroles flatteuses, commença d'engager les habitants à lui ouvrir leurs portes; ensuite, voyant qu'ils restaient fidèles aux Romains, il se disposa à enfoncer les portes et à rompre les barrières. Alors deux cohortes, rangées en bataille dans l'intérieur de la ville, en sortent avec grand bruit, et font un immense carnage des Carthaginois. Annibal, tout honteux, suspendit son entreprise; cependant, pour ne pas paraître y renoncer, il laissa un corps de troupes autour de Casilinum; après quoi, il alla prendre ses quartiers d'hiver à Capoue, où son armée resta logée pendant la plus grande partie de la saison.

L'hiver commençant à s'adoucir, Annibal revint à Casilinum, dont les habitants se trouvaient, par la continuation du siége, réduits à la dernière extrémité. Marcellus, qui désirait leur porter des secours, était retenu par les débordements du Vulturne; mais Grac-

per proditionem,
Marcellus, acie instructa
ante portam urbis,
conflixit cum eo,
et fudit Pœnos.
Annibal pulsus
duxit exercitum
ad Casilinum,
parvam urbem Campaniæ.
Præsidium parvum
erat in ea,
et tamen penuria frumenti
efficiebat
ut nimium hominum
videretur esse.
Annibal cœpit primo
allicere cives
verbis benignis
ad aperiendas portas ;
deinde quum perstarent
in fide Romana,
parat moliri portas,
et refringere claustra.
Tum duæ cohortes
instructæ intus
erumpunt ex urbe
cum ingenti tumultu,
faciuntque stragem
Pœnorum.
Pudor avertit Annibalem
ab incepto :
itaque præsidio
relicto circa Casilinum,
ne res videretur omissa,
ipse concessit Capuam
in hiberna,
habuitque exercitum
in tectis
majorem partem hiemis.
Hieme jam mitescente,
Annibal rediit Casilinum,
ubi obsidio continuata
adduxerat oppidanos
ad ultimum inopiæ.
Amnis Vulturnus,
inflatus aquis,
tenebat Marcellum

par trahison,
Marcellus, l'armée étant rangée
devant la porte de la ville,
en-vint-aux-mains avec lui,
et mit-en-déroute les Carthaginois.
Annibal repoussé
conduisit *son* armée
vers Casilinum,
petite ville de Campanie.
Une garnison petite
était dans elle,
et cependant la disette du blé
faisait
que trop d'hommes
paraissait être.
Annibal commença d'abord
à engager les citoyens
par des paroles bienveillantes
à ouvrir les portes ;
ensuite comme ils persistaient
dans la fidélité romaine (aux Romains),
il se dispose à attaquer les portes,
et à briser les barrières.
Alors deux cohortes
organisées à l'intérieur
s'élancent de la ville
avec un grand tumulte,
et font un carnage
des Carthaginois.
La honte détourna Annibal
de l'entreprise :
c'est-pourquoi un corps-de-troupes
étant laissé autour de Casilinum,
de peur que la chose ne parût abandonnée,
lui-même se retira à Capoue
en quartiers-d'hiver,
et il tint *son* armée
sous des habitations
la plus grande partie de l'hiver.
L'hiver déjà s'adoucissant,
Annibal revint à Casilinum,
où le siége continué
avait amené les habitants
au dernier *point* de disette.
Le fleuve Vulturne,
gonflé par les eaux,
retenait Marcellus

nis inflatus aquis tenebat; at Gracchus, qui cum equitatu Romano Casilino assidebat, farre ex agris undique convecto complura dolia implevit, deinde nuntium ad magistratum Casilinum misit, ut exciperet dolia quæ amnis deferret. Insequenti nocte, dolia medio missa amne defluxerunt. Æqualiter inter omnes frumentum divisum. Id postero quoque die ac tertio factum est. Re detecta, Annibal, catena per medium flumen injecta, intercepit dolia. Tum nuces a Romanis sparsæ, quæ aqua defluente Casilinum deferrebantur, et cratibus excipiebantur. Eo commeatu sociorum necessitas aliquandiu sublevata est.

Postremo ad id ventum est inopiæ ut Casilinates lora manderent detractasque scutis pelles, quas fervida molliebant aqua; nec muribus aliove animali abstinuerunt. Quidam ex his avarus murem captum maluit ducentis denariis vendere

chus, qui était campé près de Casilinum avec la cavalerie romaine, fit ramasser de tous côtés du blé dans la campagne, en remplit des tonneaux; ensuite il envoya dire aux magistrats de Casilinum d'arrêter les tonneaux qui seraient apportés par le fleuve. En effet, la nuit suivante, ces tonneaux abandonnés au courant descendirent jusqu'à la ville. Le blé fut partagé également entre tous les habitants. Cela se fit encore le lendemain et les jours suivants. Annibal s'en aperçut, et au moyen d'une chaîne mise en travers du fleuve, il intercepta les tonneaux. Alors les Romains jetèrent des noix dans le fleuve; l'eau, dans son cours, les portait à Casilinum, où elles étaient reçues sur des claies. Ces provisions subvinrent pendant quelque temps aux besoins des alliés.

Enfin, la disette en vint au point que les habitants de Casilinum mangèrent les courroies et les peaux de leurs boucliers, après les avoir amollies dans l'eau bouillante. Ils n'épargnèrent ni les rats ni aucun autre animal. Un d'entre eux aima mieux, par avarice, vendre deux cents deniers un rat qu'il avait pris, que de s'en nourrir lui-

cupientem ferre auxilium obsessis ;
at Gracchus,
qui assidebat Casilino cum equitatu Romano,
farre convecto undique ex agris,
implevit complura dolia,
deinde misit Casilinum nuntium ad magistratum,
ut exciperet dolia quæ amnis deferret.
Nocte insequenti,
dolia missa medio amne defluxerunt.
Frumentum divisum æqualiter inter omnes.
Id factum est quoque die postero ac tertio.
Re detecta, Annibal,
catena injecta per medium flumen,
intercepit dolia.
Tum nuces sparsæ a Romanis,
quæ deferebantur Casilinum aqua defluente,
et excipiebantur cratibus.
Necessitas sociorum sublevata est aliquandiu eo commeatu.
Postremo ventum est ad id inopiæ,
ut Casilinates manderent lora,
pellesque detractas scutis,
quas molliebant aqua fervida ;
nec abstinuerunt muribus aliove animali.
Quidam ex his, avarus,
maluit vendere ducentis denariis murem captum,
quam vesci ipse eo,

désirant porter secours aux assiégés ;
mais Gracchus,
qui était campé près de Casilinum avec la cavalerie romaine,
de la farine étant amassée de-tous-côtés des campagnes,
remplit plusieurs tonneaux,
puis il envoya à Casilinum un message au magistrat,
pour qu'il reçût les tonneaux que le fleuve amènerait.
La nuit suivante,
les tonneaux lancés au milieu-du fleuve descendirent.
Le blé fut partagé également entre tous.
Cela fut fait aussi le jour suivant et le troisième.
La chose étant découverte, Annibal,
une chaîne étant jetée par le milieu-du fleuve,
intercepta les tonneaux.
Alors des noix *furent* jetées par les Romains,
lesquelles étaient portées à Casilinum par l'eau descendant,
et étaient recueillies par des claies.
Le besoin des alliés fut soulagé quelque-temps par cette subsistance.
Enfin on arriva à ce *point* de disette,
que les habitants-de-Casilinum mangeaient les courroies,
et les peaux enlevées aux boucliers,
lesquelles ils amollissaient par l'eau bouillante ;
et ils ne s'abstinrent pas de rats ou d'un autre animal.
Un certain *homme* d'eux, avare,
aima-mieux vendre deux-cents deniers un rat pris,
que de se nourrir lui-même de ce *rat*,

quam eo ipse vesci, leniendæ famis gratia. Utrique, venditori nempe et emptori, sors merita obligit : nam avaro fame consumpto non licuit sua pecunia frui; emptor vero cibo comparato vixit. Tandem omne herbarum radicumque genus infimis aggeribus muri eruerunt, et, quum hostes locum exarassent, Casilinates raporum semen injecerunt. Miratus Annibal exclamavit : « Eone, usque dum ea nascantur, ad Casilinum sessurus sum? » Et qui nullam antea pactionem auribus admiserat, tum demum æquas deditionis conditiones non repudiavit.

Postea, quum Sicilia a Romanis ad Pœnos defecisset, Marcellus, consul creatus, Syracusas, urbem Siciliæ nobilissimam, oppugnavit. Diuturna fuit obsidio; nec eam, nisi post tres annos, cepit Marcellus. Rem confecisset celerius, nisi unus homo ea tempestate Syracusis fuisset. Is erat Archimedes, mirabilis inventor machinarum, quibus omnia Romanorum opera brevi disturbabat. Captis Syracusis, Marcellus, eximia

même, pour soulager sa faim. Le vendeur et l'acheteur eurent le sort qu'ils méritaient : car l'avare, consumé par la faim, ne put jouir de son argent, au lieu que l'acheteur vécut de la nourriture qu'il s'était procurée. Enfin, les assiégés arrachèrent toutes les herbes et toutes les racines qui croissaient au pied de leurs remparts ; et lorsque les ennemis eurent labouré l'endroit, ils y semèrent des raves. Annibal, étonné, s'écria : « Resterai-je donc devant Casilinum jusqu'à ce que ces raves soient poussées ? » Et ce général, qui auparavant n'avait voulu entendre à aucune proposition, consentit alors à recevoir la place à des conditions raisonnables.

Dans la suite, la Sicile ayant passé du parti des Romains à celui des Carthaginois, Marcellus, créé consul, assiégea Syracuse, ville la plus célèbre de la Sicile. Le siége fut long, et ce ne fut qu'au bout de trois ans que Marcellus s'en rendit maître. Il l'aurait prise plus tôt, sans un homme qui se trouva alors à Syracuse. Cet homme était Archimède, qui inventait des machines admirables, avec lesquelles il détruisait en peu de temps les ouvrages des Romains. Syracuse

gratia leniendæ famis.
Sors meritò obtigit utrique,
nempe venditori
et emptori :
nam non licuit avaro
consumpto fame
frui sua pecunia ;
emptor vero
vixit cibo comparato.
Tandem eruerunt
omne genus herbarum
radicumque
aggeribus infimis muri ;
et, quum hostes
exarassent locum,
Casilinates
injecerunt semen raporum.
Annibal miratus
exclamavit :
« Sumne sessurus eo
ad Casilinum,
dum ea nascantur ? »
Et qui antea
admiserat auribus
nullam pactionem,
tum demum non repudiavit
æquas conditiones
deditionis.
Postèa, quum Sicilia
defecisset a Romanis
ad Pœnos,
Marcellus, creatus consul,
oppugnavit Syracusas,
urbem nobilissimam
Siciliæ.
Obsidio fuit diuturna ;
nec Marcellus cepit eam,
nisi post tres annos.
Confecisset rem celerius,
nisi unus homo
fuisset Syracusis
ea tempestate.
Is erat Archimedes,
inventor mirabilis
machinarum,
quibus disturbabat brevi
omnia opera Romanorum.

en vue d'adoucir *sa* faim.
Un sort mérité arriva à l'un-et-l'autre,
à savoir au vendeur
et à l'acheteur :
car il ne fut pas permis à l'avare
tué par la faim
de jouir de son argent ;
mais l'acheteur
vécut de la nourriture achetée.
Enfin ils arrachèrent
toute espèce d'herbes
et de racines
aux talus inférieurs du mur ;
et, lorsque les ennemis
eurent labouré l'emplacement,
les habitants-de-Casilinum
jetèrent de la semence de raves.
Annibal surpris
s'écria :
« Suis-je devant rester là
devant Casilinum,
jusqu'à ce que ces *raves* poussent ? »
Et *lui* qui auparavant
*n'*avait accueilli dans *ses* oreilles
aucune convention,
alors enfin ne rejeta pas
d'équitables conditions
de capitulation.
Dans-la-suite, lorsque la Sicile
eut passé-par-défection des Romains
aux Carthaginois,
Marcellus, créé consul,
assiégea Syracuse,
ville la plus célèbre
de la Sicile.
Le siége fut de-longue-durée ;
et Marcellus ne prit pas elle,
si-ce-n'est après trois ans.
Il aurait terminé la chose plus promptement,
si un seul homme
n'eût été à Syracuse
dans ce temps.
Celui-ci était Archimède,
inventeur admirable
de machines,
par lesquelles il renversait bientôt
tous les ouvrages des Romains.

hominis prudentia delectatus, ut capiti illius parceretur edixit. Archimedes, dum in pulvere quasdam formas describeret attentius, patriam suam captam esse non senserat. Miles prædandi causa in domum ejus irrupit, et minantis voce quisnam esset eum interrogavit. Archimedes, propter cupiditatem illud investigandi quod requirebat, non respondit. Quapropter a milite obtruncatus est. Ejus mortem ægre tulit Marcellus, sepulturæque curam habuit.

Marcellus, recepta Sicilia, quum ad urbem venisset, postulavit ut sibi triumphanti Romam inire liceret. Id non impetravit; sed tantum ut ovans[1] ingrederetur. Pridie injussu senatus in monte Albano triumphavit; inde ovans multam præ se prædam in urbem intulit. Cum simulacro captarum Syracusarum perlata sunt multa urbis ornamenta, nobiliaque signa quibus abundabant Syracusæ. Quæ omnia ad ædem

prise, Marcellus, qui admirait le génie d'Archimède, ordonna de l'épargner. Archimède, tout occupé à tracer sur le sable quelques figures, ne s'était pas aperçu que sa patrie était prise. Un soldat entra précipitamment chez lui pour piller, et, d'une voix menaçante, lui demanda qui il était; Archimède, empressé de trouver ce qu'il cherchait, ne répondit point, et le soldat lui trancha la tête. Marcellus apprit sa mort avec douleur, et lui fit donner la sépulture.

Marcellus, après avoir recouvré la Sicile, reprit le chemin de Rome, et demanda qu'il lui fût permis d'y entrer en triomphe. Il ne ne l'obtint pas; seulement on lui accorda les honneurs de l'ovation. La veille, il triompha sur le mont Albain, sans le consentement du sénat, et de là il entra dans la ville, avec l'ovation, précédé d'un butin immense. Outre le tableau de la prise de Syracuse, on portait beaucoup de choses précieuses, qui avaient servi à décorer cette ville, et un grand nombre de ces statues magnifiques dont elle était remplie.

Syracusis captis,	Syracuse étant prise,
Marcellus, delectatus	Marcellus, charmé
prudentia eximia hominis,	de l'habileté remarquable de *cet* homme,
edixit ut parceretur	ordonna qu'on épargnât
capiti illius.	la tête de lui.
Archimedes,	Archimède,
dum describeret in pulvere	pendant qu'il traçait sur la poussière
attentius quasdam formas,	avec-attention certaines figures,
non senserat suam patriam	ne s'était pas aperçu sa patrie
captam esse.	avoir été prise.
Miles irrupit	Un soldat se précipita
in domum ejus	dans la maison de lui
causa prædandi,	en vue de piller,
et interrogavit eum	et demanda à lui
voce minantis	de la voix d'un *homme* menaçant
quisnam esset.	qui il était.
Archimedes,	Archimède,
propter cupiditatem	à-cause-du désir
investigandi	de découvrir
illud quod requirebat,	ce qu'il cherchait,
non respondit.	ne répondit pas.
Quapropter	C'est-pourquoi
obtruncatus est a milite.	il fut décapité par le soldat.
Marcellus tulit ægre	Marcellus supporta avec-peine
mortem ejus, [turæ.	la mort de lui,
habuitque curam sepul-	et il eut (prit) soin de *sa* sépulture.
Marcellus,	Marcellus,
Sicilia recepta,	la Sicile étant reprise,
quum venisset ad urbem,	lorsqu'il fut venu à la ville,
postulavit ut liceret sibi	demanda qu'il fût permis à lui
inire Romam triumphanti.	d'entrer-dans Rome triomphant.
Non impetravit id ;	Il n'obtint pas cela ;
sed tantum ut ingrederetur	mais seulement qu'il entrerait
ovans.	jouissant-de-l'ovation.
Pridiè triumphavit	La veille il triompha
in monte Albano,	sur le mont Albain,
injussu senatus ;	sans-l'ordre du sénat ;
inde ovans	ensuite menant-l'ovation
intulit præ se in urbem	il introduisit devant lui dans la ville
prædam multam.	un butin considérable.
Cum simulacro	Avec l'image
Syracusarum captarum,	de Syracuse prise,
multa ornamenta urbis,	beaucoup d'ornements de la ville,
signaque nobilia,	et des statues remarquables
quibus Syracusæ	desquelles Syracuse
abundabant,	regorgeait,
perlata sunt.	furent portés.

Honoris atque Virtutis contulit : nihil in suis ædibus, nihil in hortis posuit. Insequenti anno, iterum adversus Annibalem missus est. Tumulus erat inter Punica et Romana castra, quem occupare Marcellus cupiebat : at prius locum ipse explorare voluit. Eo cum paucis equitibus proficiscitur; sed in insidias delapsus est, et lancea transfixus occubuit. Annibal inventum Marcelli corpus magnifice sepeliri jussit.

XXXIX. CLAUDIUS NERO ET MARCUS LIVIUS SALINATOR.

Asdrubal, frater Annibalis, ex Hispania profectus cum ingentibus copiis, in Italiam trajicere parabat. Actum erat de imperio Romano, si jungere se Annibali potuisset. Itaque Roma profecti sunt duo consules Claudius Nero et Livius Salinator : hic in Galliam Cisalpinam[1], ut Asdrubali ab Alpibus

Marcellus fit transporter tous ces objets au temple de l'Honneur et de la Vertu, sans en rien réserver ni pour sa maison ni pour ses jardins. L'année suivante, il fut encore envoyé contre Annibal. Entre le camp des Romains et celui des Carthaginois était une hauteur dont Marcellus voulait s'emparer; auparavant il voulut lui-même reconnaître la position ; il s'y rendit avec quelques cavaliers; mais il tomba dans une embuscade, et fut tué d'un coup de lance. Annibal, après avoir trouvé son corps, lui fit faire de magnifiques funérailles.

XXXIX. CLAUDIUS NÉRON ET MARCUS LIVIUS SALINATOR.

Asdrubal, frère d'Annibal, parti d'Espagne avec une armée considérable, se disposait à passer en Italie. C'en était fait de l'empire romain, s'il eût pu se réunir à Annibal. Les deux consuls Claudius Néron et Livius Salinator partirent de Rome, pour se rendre, l'un dans la Gaule cisalpine, afin d'arrêter Asdrubal à la descente des

Quæ omnia contulit
ad ædem Honoris
atque Virtutis;
posuit nihil
in suis ædibus,
nihil in hortis.
Anno insequenti,
missus est iterum
adversus Annibalem.
Tumulus erat
inter castra Romana
et Punica,
quem Marcellus
cupiebat occupare;
at prius ipse voluit
explorare locum.
Proficiscitur eo
cum paucis equitibus:
sed delapsus est
in insidias,
et occubuit
transfixus lancea
Annibal jussit
corpus inventum Marcelli
sepeliri magnifice.

Lesquelles toutes choses il transporta
dans le temple de l'Honneur
et de la Vertu;
il *ne* mit rien
dans sa demeure,
rien dans *ses* jardins.
L'année suivante,
il fut envoyé de nouveau
contre Annibal.
Une éminence était
entre les camps romain
et carthaginois,
laquelle Marcellus
désirait occuper;
mais auparavant lui-même voulut
examiner la position.
Il part là
avec quelques cavaliers;
mais il tomba
dans une embuscade,
et périt
percé d'une lance.
Annibal ordonna
le corps retrouvé de Marcellus
être enseveli magnifiquement.

XXXIX. CLAUDIUS NERO ET LIVIUS SALINATOR.

Asdrubal,
frater Annibalis,
profectus ex Hispania
cum ingentibus copiis,
parabat
trajicere in Italiam.
Actum erat
de imperio Romano,
si potuisset
jungere se Annibali.
Itaque duo consules,
Claudius Nero
et Livius Salinator,
profecti sunt Roma:
hic in Galliam Cisalpinam,
ut occurreret Asdrubali
descendenti ab Alpibus;

XXXIX. CLAUDIUS NÉRON ET LIVIUS SALINATOR.

Asdrubal,
frère d'Annibal,
étant parti d'Espagne
avec de grandes troupes,
se disposait
à passer en Italie.
C'en était fait
de l'empire romain,
s'il eût pu
joindre lui-même à Annibal.
C'est-pourquoi les deux consuls,
Claudius Néron
et Livius Salinator,
partirent de Rome:
celui-ci dans la Gaule Cisalpine,
afin qu'il allât-au-devant d'Asdrubal
descendant des Alpes;

descendenti occurreret; ille vero in Apuliam, ut Annibali se opponeret. Fuerant Livio cum Nerone veteres inimicitiæ; tamen ubi ei collega datus est, injuriæ, quam gravissimam acceperat, oblitus est, et amicitiam cum eo junxit, ne propter privatam discordiam respublica male administraretur. Ea gratiæ reconciliatione lætus senatus, digredientes in provincias consules prosecutus est. Ii porro id in mente habebant, ut uterque in sua provincia hostem contineret, neque conjungi aut conferre in unum vires pateretur.

Inter hæc Asdrubal, Italiam ingressus, quatuor equites cum litteris ad Annibalem misit : qui capti ad Neronem sunt perducti. Consul, cognito Asdrubalis consilio, audendum aliquid improvisum ratus, cum delectis copiis profectus est nocte, et inscio Annibale, pæne totam Italiam emensus, sex dierum

Alpes; l'autre dans l'Apulie, pour tenir tête à Annibal. Depuis longtemps Livius conservait de l'inimitié contre Néron; cependant, dès qu'on le lui eut donné pour collègue, il oublia l'injure très-grave qu'il en avait reçue, et se réconcilia avec lui, pour que la république ne souffrît pas de leur mésintelligence. Le sénat, charmé de leur réconciliation, les accompagna à leur départ. Or, ces deux consuls se proposaient de contenir l'ennemi, chacun dans son gouvernement, et de ne pas permettre que les deux frères se joignissent, ou réunissent leurs forces.

Cependant Asdrubal, entré en Italie, dépêcha à Annibal quatre cavaliers avec des lettres. Ces cavaliers furent pris et conduits à Néron. Le consul, instruit par là des desseins d'Asdrubal, crut que les circonstances demandaient quelque chose de hardi et d'imprévu. Il partit donc de nuit, sans qu'Annibal en eût la moindre connaissance, avec un corps d'élite, parcourut en six jours presque toute l'Italie,

ille vero in Apuliam,
ut opponeret se Annibali.
Veteres inimicitiæ
fuerant Livio cum Nerone;
tamen,
ubi datus est collega ei,
oblitus est injuriæ,
quam acceperat
gravissimam,
et conjunxit amicitiam
cum eo,
ne propter discordiam
privatam,
respublica
administraretur male.
Senatus, lætus
ea reconciliatione gratiæ,
prosecutus est consules
digredientes in provincias.
Porro ii
habebant in mente id,
ut uterque
in sua provincia
contineret hostem,
neque paterètur
conjungi,
aut conferre vires
in unum.
Inter hæc Asdrubal,
ingressus Italiam,
misit ad Annibalem
quatuor equites
cum litteris;
qui capti
perducti sunt ad Neronem.
Consul,
consilio Asdrubalis
cognito,
ratus aliquid improvisum
audendum,
profectus est nocte
cum copiis delectis,
et, Annibale inscio,
emensus
pæne Italiam totam,
pervenit ad castra Livii
spatio sex dierum;

celui-là d'autre-part dans l'Apulie,
afin qu'il opposât lui-même à Annibal.
De vieilles inimitiés
avaient été à Livius avec Néron;
cependant,
dès qu'il fut donné collègue à lui,
il oublia l'injure,
laquelle il avait reçue
très-grave,
et lia amitié
avec lui,
de peur que à-cause-de la discorde
particulière,
la république
ne fût administrée mal.
Le sénat, enchanté
de cette réconciliation d'amitié,
accompagna les consuls
partant dans *leurs* provinces.
Or ceux-ci
avaient dans l'idée ceci,
que l'un-et-l'autre
dans sa province
contiendrait l'ennemi,
et ne souffrirait pas
lui être réuni,
ou concentrer *ses* forces
dans un seul *lieu*.
Pendant ces choses Asdrubal,
entré en Italie,
envoya à Annibal
quatre cavaliers
avec une lettre;
ceux-ci ayant été pris
furent conduits à Néron.
Le consul,
le dessein d'Asdrubal
étant connu,
persuadé quelque chose d'imprévu
devoir être osé,
partit la nuit
avec des troupes choisies,
et, Annibal *l'*ignorant,
ayant parcouru
presque l'Italie entière,
il arriva au camp de Livius
dans l'espace de six jours;

spatio ad castra Livii pervenit; amboque, collatis signis, Asdrubalem apud Senam[1] vicerunt. Cæsa sunt eo prœlio quinquaginta sex hostium millia. Ipse Asdrubal, ne tantæ cladi superesset, concitato equo, se in cohortem Romanam immisit, ibique pugnans cecidit. Nero, ea nocte quæ pugnam secuta est, pari celeritate qua venerat, in castra sua rediit, antequam Annibal eum discessisse sentiret. Caput Asdrubalis, quod servatum cum cura attulerat, projici ante hostium stationes jussit. Annibal, viso fratris occisi capite, dixisse fertur : « Agnosco fortunam Carthaginis! »

XL. PUBLIUS CORNELIUS SCIPIO AFRICANUS.

Publius Cornelius Scipio, nondum annos pueritiæ egressus, patrem singulari virtute servavit : nam quum is in pugna apud Ticinum contra Annibalem commissa graviter vulneratus esset, et in hostium manus jamjam venturus esset, filius,

et arriva au camp de Livius. Les deux consuls, ayant alors réuni leurs forces, défirent Asdrubal près de Séna. Les ennemis perdirent dans cette bataille cinquante-six mille hommes. Asdrubal lui-même, pour ne pas survivre à une telle défaite, poussa son cheval au milieu d'une cohorte romaine, et y mourut en combattant. Néron, la nuit même qui suivit sa victoire, retourna à son camp avec autant de célérité qu'il en était venu, et y entra avant qu'Annibal se fût aperçu qu'il en était sorti. Il fit jeter devant les postes ennemis la tête d'Asdrubal, qu'il avait apportée et conservée avec soin. On dit qu'Annibal en voyant la tête de son frère, s'écria : « Je reconnais la fortune de Carthage. »

XL. PUBLIUS CORNÉLIUS SCIPION L'AFRICAIN.

Publius Cornélius Scipion, encore enfant, sauva par son courage la vie à son père. Celui-ci, dans le combat livré à Annibal, sur les bords du Tésin, avait été dangereusement blessé, et il allait tomber entre les mains des ennemis, quand son fils, lui faisant un bouclier

amboque, signis collatis,
vicerunt Asdrubalem
apud Senam.
Quinquaginta sex millia
hostium
cæsa sunt eo prœlio.
Asdrubal ipse,
ne superesset tantæ cladi,
equo concitato,
immisit se
in cohortem Romanam,
ibique pugnans cecidit.
Nero rediit in sua castra,
ea nocte,
quæ secuta est pugnam,
celeritate pari,
qua venerat,
antequam Annibal sentiret
eum discessisse.
Jussit caput Asdrubalis,
quod servatum cum cura
attulerat,
projici
ante stationes hostium.
Annibal,
capite fratris occisi
viso,
fertur dixisse :
« Agnosco
fortunam Carthaginis! »

et tous deux, *leurs* drapeaux étant réunis,
vainquirent Asdrubal
près de Séna.
Cinquante-six milliers
d'ennemis
furent tués dans ce combat.
Asdrubal lui-même, [défaite,
afin qu'il ne survécût pas à une si-grande
son cheval étant poussé,
lança lui-même
sur une cohorte romaine,
et là combattant tomba.
Néron revint à son camp,
cette nuit,
qui suivit le combat,
avec une rapidité pareille *à celle*
avec laquelle il était venu,
avant qu'Annibal s'aperçût
lui s'être retiré.
Il ordonna la tête d'Asdrubal,
laquelle conservée avec soin
il avait apportée,
être jetée
devant les postes des ennemis.
Annibal,
la tête de *son* frère tué
étant vue,
est rapporté avoir dit :
« Je reconnais
la fortune de Carthage!

XL. PUBLIUS CORNELIUS SCIPIO AFRICANUS.

Publius Cornelius Scipio
nondum egressus
annos pueritiæ
servavit patrem
virtute singulari :
nam, quum is
vulneratus esset graviter
in pugna
commissa apud Ticinum
contra Annibalem,
et jamjam venturus esset
in manus hostium,

XL. PUBLIUS CORNÉLIUS SCIPION L'AFRICAIN.

Publius Cornélius Scipion
pas-encore sorti
des années de l'enfance
sauva *son* père
par un courage extraordinaire :
car, lorsque celui-ci
eut été blessé grièvement
dans le combat
engagé près du Tésin
contre Annibal,
et *que* déjà il allait tomber
dans les mains des ennemis,

interjecto corpore, Pœnis irruentibus se opposuit, et patrem periculo liberavit. Quæ pietas Scipioni postea ædilitatem petenti favorem populi conciliavit. Quum obsisterent tribuni plebis, negantes rationem ejus esse habendam, quod nondum ad petendum legitima ætas esset : « Si me, inquit Scipio, omnes Quirites ædilem facere volunt, satis annorum habeo. » Tanto inde favore ad suffragia itum est, ut tribuni incepto destiterent.

Post cladem Cannensem, Romani exercitus reliquiæ Canusium[1] perfugerant; quumque ibi tribuni militum quatuor essent, tamen omnium consensu ad Publium Scipionem, admodum adolescentem, summa imperii delata est. Tunc Scipioni nuntiatum est nobiles quosdam juvenes de Italia deserenda conspirare. Statim in hospitium Metelli, qui conspirationis erat princeps, se contulit Scipio; quumque concilium ibi juvenum de quibus allatum erat invenisset, stricto super

---

de son corps, repoussa les Carthaginois, et le délivra. Ce trait de piété filiale mérita à Scipion la faveur du peuple, lorsque dans la suite il brigua l'édilité. Comme les tribuns du peuple s'opposaient à sa demande, et disaient qu'on ne devait pas tenir compte de sa candidature, puisqu'il n'avait pas l'âge requis par les lois : « Si tous les Romains veulent me faire édile, dit alors Scipion, je suis assez âgé. » On mit après cela tant d'empressement à voter en sa faveur, que les tribuns renoncèrent à leur entreprise.

Après la défaite de Cannes, les restes de l'armée romaine s'étaient réfugiés à Canusium, et quoiqu'il y eût là quatre tribuns militaires, le souverain commandement fut, d'un consentement unanime, déféré à Publius Scipion, malgré sa grande jeunesse. On lui annonça alors que les jeunes gens de distinction formaient le projet d'abandonner ensemble l'Italie. Aussitôt il se rend à la maison où logeait Métellus, le chef de la conspiration, et y ayant en effet trouvé une réunion des jeunes gens dont on lui avait parlé, il tira son épée,

filius, corpore interjecto,
opposuit se
Pœnis irruentibus,
et liberavit patrem
periculo.
Quæ pietas
conciliavit postea
favorem populi Scipioni
petenti ædilitatem.
Quum tribuni plebis
obsisterent,
negantes rationem ejus
habèndam esse,
quod ætas legitima
ad petendum
nondum esset ei :
« Si omnes Quirites,
inquit Scipio,
volunt facere me ædilem,
habeo satis annorum. »
Inde itum est ad suffragia
favore tanto,
ut tribuni
destiterint incepto.

Post cladem Cannensem,
reliquiæ exercitus Romani
perfugerant Canusium ;
quumque quatuor tribuni
militum
essent ibi,
tamen summa imperii
delata est,
consensu omnium,
ad Publium Scipionem,
admodum adolescentem.
Tunc nuntiatum est
Scipioni
quosdam juvenes nobiles
conspirare
de deserenda Italia.
Statim Scipio contulit se
in hospitium Metelli,
qui erat princeps
conspirationis,
quumque invenisset ibi
concilium juvenum
de quibus allatum erat,

son fils, *son* corps étant mis-entre,
opposa lui-même
aux Carthaginois se précipitant,
et délivra *son* père
du danger.
Cette piété *filiale*
concilia dans-la-suite
la faveur du peuple à Scipion
demandant l'édilité.
Comme les tribuns du peuple
s'opposaient,
niant compte de lui
devoir être eu,
parce que l'âge légal
pour briguer
n'était pas encore *à lui* :
« Si tous les Romains,
dit Scipion,
veulent faire moi édile,
j'ai assez d'années. »
Ensuite on alla aux suffrages
avec un entraînement si-grand,
que les tribuns
se désistèrent de *leur* entreprise.

Après la défaite de-Cannes,
les restes de l'armée romaine
s'étaient réfugiés à Canusium ;
et lorsque quatre tribuns
des soldats
étaient là,
cependant l'ensemble du commandement
fut déféré,
par le consentement de tous,
à Publius Scipion,
très-jeune.
Alors il fut annoncé
à Scipion
quelques jeunes-gens nobles
comploter
pour abandonner l'Italie.
Aussitôt Scipion transporta lui-même
dans la demeure de Métellus,
qui était le chef
du complot,
et lorsqu'il eut trouvé là
la réunion des jeunes-gens
sur lesquels il avait été dénoncé,

capita consultantium gladio : « Jurate, inquit, vos neque rempublicam populi Romani deserturos, neque alium civem Romanum deserere passuros : qui non juraverit, in se hunc gladium strictum esse sciat. » Haud secus pavidi quam si victorem Annibalem cernerent, jurant omnes, custodiendosque semetipsos Scipioni tradunt.

Quum Romani duas clades in Hispania accepissent, duoque ibi summi imperatores cecidissent, placuit exercitum augeri, eoque proconsulem mitti; nec tamen quem mitterent satis constabat. Ea de re indicta sunt comitia. Primo populus exspectabat, ut qui se tanto dignos imperio crederent, nomina profiterentur; sed nemo audebat illud imperium suscipere. Mœsta itaque civitas erat, et prope consilii inops. Subito Cornelius Scipio, quatuor et viginti ferme annos natus, professus est se petere, et in superiore, unde conspici posset, loco constitit, in quem omnium ora conversa

et la tenant levée sur la tête des délibérants : « Jurez, leur dit-il que vous n'abandonnerez pas la cause du peuple romain, et ne souffrirez pas qu'aucun citoyen l'abandonne. Que celui qui ne fera pas ce serment sache que cette épée est tirée contre lui. » Ces jeunes gens, aussi effrayés que s'ils avaient devant eux Annibal vainqueur, jurent tous, et se remettent aux mains de Scipion.

Après deux défaites en Espagne, et la perte de deux grands généraux, les Romains jugèrent à propos d'augmenter l'armée, et d'envoyer un proconsul dans cette province ; mais ils ne savaient trop qui envoyer. On assembla les comices à ce sujet. D'abord le peuple attendait que ceux qui se croiraient dignes d'un emploi aussi important se fissent inscrire ; mais personne n'osait se risquer. Tous les citoyens étaient donc consternés, et ne savaient quel parti prendre. Tout à coup Cornélius Scipion, âgé d'environ vingt-quatre ans, déclara qu'il demandait ce proconsulat, et en même temps il se plaça

gladio stricto
super capita
consultantium :
« Jurate, inquit,
vos neque deserturos
rempublicam
populi Romani,
neque passuros
alium civem Romanum
deserere ;
qui non juraverit,
sciat hunc gladium
esse strictum in se. »
Omnes, pavidi
haud secus
quam si cernerent
Annibalem victorem,
jurant,
traduntque Scipioni
semetipsos custodiendos.
Quum Romani
accepissent
duas clades in Hispania,
duoque summi imperatores
cecidissent ibi,
placuit exercitum augeri,
proconsulemque mitti eo,
nec tamen constabat satis
quem mitterent.
Comitia
indicta sunt de ea re.
Primo populus
exspectabat
ut qui crederent se dignos
tanto imperio,
profiterentur nomina ;
sed nemo audebat
suscipere illud imperium.
Itaque
civitas erat mœsta,
et prope inops consilii.
Subito Cornelius Scipio,
natus ferme
viginti et quatuor annos,
professus est se petere,
et constitit
in loco superiore

son épée étant tirée
au-dessus des têtes
des délibérants :
« Jurez, dit-il,
vous et ne devoir pas abandonner
la république
du peuple romain,
et ne devoir pas souffrir
un autre citoyen romain
*l'*abandonner ;
que celui qui n'aura pas juré,
sache cette épée
être tirée contre lui. »
Tous, tremblants
non autrement
que s'ils voyaient
Annibal vainqueur,
jurent,
et livrent à Scipion
eux-mêmes devant être gardés.
Lorsque les Romains
eurent reçu
deux défaites en Espagne,
et *que* deux très-grands généraux
eurent péri là,
il fut décidé l'armée être augmentée,
et un proconsul être envoyé là.
et cependant il n'etait pas sûr assez
lequel on enverrait.
Les comices [chose.
furent indiqués (convoqués) sur cette
D'abord le peuple
attendait
que ceux qui croiraient eux-mêmes dignes
d'un si-grand commandement
déclarassent *leurs* noms ;
mais personne n'osait
prendre ce commandement.
C'est-pourquoi
la cité était triste,
et presque dépourvue de résolution.
Tout-à-coup Cornélius Scipion,
né depuis (âgé de) à-peu-près
vingt et quatre ans,
déclara lui-même *le* demander,
et il se plaça
dans un lieu élevé

sunt. Deinde ad unum omnes Scipionem in Hispania proconsulem esse jusserunt. At, postquam animorum impetus resedit, populum Romanum cœpit facti pœnitere : ætati Scipionis maxime diffidebant. Quod ubi animadvertit Scipio, advocata concione, ita magno elatoque animo disseruit de bello quod gerendum erat, ut omnes cura liberaverit, speque certa impleverit.

Profectus igitur in Hispaniam, Scipio Carthaginem novam [1], qua die venit, expugnavit. Eo congestæ erant omnes pæne Africæ et Hispaniæ opes; quibus potitus est. Inter captivos ad eum adducta est eximiæ formæ adultâ virgo. Postquam comperit eam illustri loco inter Celtiberos [2] natam, principique ejus gentis adolescenti desponsam fuisse, arcessitis parenti-

dans un endroit élevé, d'où il pût être vu de tout le monde. Tous les yeux se fixèrent sur lui ; ensuite tous les citoyens, sans en excepter un seul, le nommèrent proconsul en Espagne. Mais quand cette ardeur des esprits se fut ralentie, le peuple romain commença à se repentir de ce qu'il avait fait. On se défiait surtout de la jeunesse de Scipion. Dès que celui-ci s'en fut aperçu, il convoqua une nouvelle assemblée, et y parla avec tant de force et de dignité sur la guerre qu'on avait à faire, qu'il dissipa toutes les inquiétudes, et fit concevoir les plus grandes espérances.

Scipion, étant donc parti pour l'Espagne, prit d'assaut Carthagène, le jour même de son arrivée. Là étaient rassemblées les richesses de presque toute l'Afrique et de l'Espagne ; il s'en rendit maître. On lui amena parmi les prisonniers une jeune fille d'une rare beauté. Ayant appris qu'elle était d'une famille distinguée parmi les Celtibériens et qu'elle était fiancée à un jeune prince de ce pays, Scipion fit venir ses parents et son époux, et la leur rendit.

unde posset conspici :
in quem ora omnium
conversa sunt.
Deinde omnes ad unum
jusserunt Scipionem
esse proconsulem
in Hispania.
At postquam
impetus animorum resedit,
cœpit pœnitere facti
populum Romanum :
diffidebant maxime
ætati Scipionis.
Ubi Scipio
animadvertit quod,
concione advocata,
disseruit animo ita magno
elatoque
de bello
quod erat gerendum,
ut liberaverit homines
cura,
impleveritque
spe certa.
Igitur Scipio,
profectus in Hispaniam,
expugnavit
Carthaginem novam,
die qua venit.
Pæne omnes opes
Africæ et Hispaniæ
congestæ erant eo ;
quibus potitus est.
Virgo adulta
formæ eximiæ
adducta est ad eum
inter captivos.
Postquam comperit
eam natam
loco illustri
inter Celtiberos,
desponsamque fuisse
adolescenti principi
ejus gentis,
reddidit eam
parentibus et sponso
arcessitis.

d'où il pouvait être vu :
sur lequel les regards de tous
furent tournés.
Ensuite tous jusqu'à un seul (jusqu'au
ordonnèrent Scipion [dernier)
être proconsul
en Espagne.
Mais après que
l'ardeur des esprits fut calmée,
il commença à être repentir de *son* action
au peuple romain :
ils se défiaient surtout
de l'âge de Scipion.
Dès que Scipion
eut remarqué cela,
l'assemblée étant convoquée,
il discourut avec un esprit si élevé
et *si* grand
sur la guerre
qui était à-faire,
qu'il déchargea *ces* hommes
du souci,
et qu'il *les* remplit
d'une espérance certaine.
Donc Scipion,
étant parti en Espagne,
prit-d'assaut
Carthage la Neuve,
le jour qu'il arriva.
Presque toutes les richesses
de l'Afrique et de l'Espagne
avaient été accumulées là ;
desquelles il s'empara.
Une jeune fille nubile
d'une beauté rare
fut amenée vers lui
parmi les captifs.
Après qu'il sut
elle être née
d'une naissance illustre
parmi les Celtibériens,
et avoir été fiancée
à un jeune prince
de cette nation,
il rendit elle
aux parents et au fiancé
appelés.

bus et sponso eam reddidit. Parentes virginis, qui ad eam redimendam satis magnum auri pondus attulerant, Scipionem orabant ut id ab se donum reciperet. Scipio aurum poni ante pedes jussit, vocatoque ad se virginis sponso : « Super dotem, inquit, quam accepturus a socero es, hæc tibi a me dotalia dona accedent; » aurumque tollere ac sibi habere jussit. Ille, domum reversus, ad referendam Scipioni gratiam, Celtiberos Romanis conciliavit.

Deinde Scipio Asdrubalem victum ex Hispania expulit. Castris hostium potitus, omnem prædam militibus concessit; captivos Hispanos sine pretio domum dimisit; Afros vero vendi jussit. Erat inter eos puer adultus, regii generis, forma insigni . quem percontatus est Scipio quis et cujus esset, et cur id ætatis in castris fuisset. Respondit puer : « Numida[1] sum; Massivam populares vocant: orbus a patre relictus,

Les parents de la jeune fille, qui avaient apporté une somme d'or assez considérable, priaient Scipion de vouloir bien la recevoir de leurs mains. Scipion fit déposer cet or à ses pieds, et ayant appelé le jeune homme, il lui dit : « Je joins ce présent de noces à la dot que vous devez recevoir de votre beau-père. » En même temps il exigea qu'il prît cet or et le gardât pour lui. De retour dans son pays, ce prince, pour témoigner sa reconnaissance à Scipion, fit entrer les Celtibériens dans le parti des Romains.

Scipion vainquit ensuite Asdrubal, et le chassa de l'Espagne. Maître du camp des ennemis, il en abandonna tout le butin à ses soldats. Il renvoya chez eux, sans rançon, les prisonniers espagnols; mais il fit vendre les prisonniers africains. Parmi ces derniers était un enfant du sang royal, remarquable par sa figure. Scipion lui demanda qui il était, de quel pays, et comment à cet âge il se trouvait dans un camp. L'enfant lui répondit : « Je suis Numide; les gens du pays m'appellent Massiva. J'ai perdu mon père, et j'ai

Parentes virginis,	Les parents de la jeune-fille,
qui attulerant	qui avaient apporté
pondus auri satis magnum	un poids d'or assez grand
ad redimendam eam,	pour racheter elle,
orabant Scipionem	priaient Scipion
ut reciperet ab se	qu'il reçût d'eux
id donum.	ce présent.
Scipio jussit aurum	Scipion ordonna l'or
poni ante pedes,	être posé devant *ses* pieds,
sponsoque virginis	et le fiancé de la jeune-fille
vocato ad se :	étant appelé vers lui :
« Hæc dona dotalia, inquit,	« Ces présents de-noce, dit-il,
data tibi a me,	donnés à toi par moi,
accedent super dotem	s'ajouteront en-plus-de la dot
quam accepturus es	que tu dois recevoir
a socero ; »	de *ton* beau-père ; »
jussitque tollere aurum	et il ordonna *lui* emporter l'or
et habere sibi.	et *le* garder pour lui-même.
Ille, reversus domum,	Celui-ci, revenu dans *son* pays,
ad referendam grâtiam	pour rendre reconnaissance
Scipioni,	à Scipion,
conciliavit Celtiberos	gagna les Celtibériens
Romanis.	aux Romains.
Deinde Scipio	Ensuite Scipion
expulit ex Hispania	chassa de l'Espagne
Asdrubalem victum.	Asdrubal vaincu.
Potitus castris hostium,	S'étant emparé du camp des ennemis,
concessit omnem prædam	il abandonna tout le butin
militibus ;	aux soldats ;
dimisit domum sine pretio	il renvoya dans *leurs* foyers sans rançon
captivos Hispanos ;	les captifs espagnols,
jussit vero Afros vendi.	mais il ordonna les Africains être vendus.
Puer adultus,	Un enfant adulte,
generis regii,	de race royale,
forma insigni,	d'une beauté remarquable,
erat inter eos :	était parmi eux :
quem Scipio	auquel Scipion
percontatus est quis,	demanda qui *il était*,
et cujus esset,	et de qui il était *fils*,
et cur fuisset in castris	et pourquoi il avait été dans le camp
id ætatis.	à cela d'âge (à cet âge).
Puer respondit :	L'enfant répondit :
« Sum Numida ;	« Je suis Numide ;
populares	*mes* concitoyens
vocant Massivam :	*m'*appellent Massiva :
relictus orbus patre,	laissé privé de *mon* père,
educatus sum	j'ai été élevé

apud avum maternum, Numidiæ regem, educatus sum. Cum avunculo Massinissa, qui nuper subsidio Carthaginiensibus venit, in Hispaniam trajeci; prohibitus propter ætatem a Massinissa, nunquam ante prœlium inii. Eo die quo pugnatum est cum Romanis, inscio avunculo, clam armis equoque sumpto, in aciem exivi : ibi prolapso equo, captus sum a Romanis. » Scipio eum interrogavit velletne ad avunculum reverti. Id vero cupere se dixit puer, effusis gaudio lacrimis. Tum Scipio eum annulo aureo et equo ornato donavit, datisque qui tuto deducerent equitibus, dimisit.

Quum Publius Cornelius Scipio se erga Hispanos clementer gessisset, circumfusa multitudo eum regem ingenti consensu appellavit; at Scipio, silentio per præconem facto, dixit : « Nomen imperatoris, quo me mei milites appellarunt, mihi maximum est; regium nomen, alibi magnum, Romæ intole-

été élevé chez le roi de Numidie, mon aïeul maternel. Je suis allé en Espagne avec mon oncle Massinissa, qui vint dernièrement au secours des Carthaginois. Je ne m'étais encore trouvé à aucun combat, mon oncle me l'avait défendu à cause de mon jeune âge. Mais, le jour où l'on se battit contre les Romains, je pris secrètement, à l'insu de mon oncle, des armes, un cheval, et me rendis sur le champ de bataille ; là, mon cheval s'étant abattu sous moi, j'ai été fait prisonnier. » Scipion lui demanda s'il voulait retourner chez son oncle. Le jeune prince répondit, en versant des larmes de joie, que c'était tout ce qu'il souhaitait. Alors Scipion lui fit présent d'un anneau d'or et d'un cheval tout équipé, et il le renvoya avec une escorte de cavalerie.

Publius Cornélius Scipion s'étant conduit avec clémence envers les Espagnols, la multitude qui l'entourait lui donna, d'un commun accord, le nom de roi. Scipion fit faire silence par un héraut, et dit : « Le nom de général que m'ont donné mes soldats est pour moi le plus beau de tous. Celui de roi, si considéré ailleurs, est

apud avunculum materregem Numidiæ.
Trajeci in Hispaniam
cum Massinissa avunculo,
qui venit nuper
subsidio
Carthaginiensibus ;
prohibitus propter ætatem
a Massinissa,
inivi nunquam ante
prœlium.
Eo die quo pugnatum est
cum Romanis,
avunculo inscio, armis
equoque sumpto clam,
exivi in aciem ;
ibi equo prolapso,
captus sum a Romanis. »
Scipio interrogavit eum
vellctne reverti
ad avunculum.
Puer vero dixit se
cupere id,
lacrimis effusis gaudio.
Tum Scipio
donavit eum annulo aureo
et equo ornato,
equitibusque
qui deducerent tuto
datis,
dimisit.

Quum Publius Cornelius
se gessisset clementer
erga Hispanos,
multitudo circumfusa
appellavit ingenti consensu
eum regem ;
at Scipio,
silentio facto
per præconem,
dixit :
« Nomen imperatoris,
quo mei milites
appellarunt me,
est mihi maximum ;
nomen regium,
magnum alibi,

chez mon oncle maternel,
roi de Numidie.
J'ai passé en Espagne
avec Massinissa *mon* oncle,
qui est venu dernièrement
à secours
aux Carthaginois ;
empêché à-cause-de *mon* âge
par Massinissa,
je *ne* suis entré jamais auparavant
dans un combat.
Ce jour dans lequel il a été combattu
avec les Romains,
mon oncle *l'*ignorant, des armes
et un cheval étant pris en-secret,
je suis sorti pour la bataille ;
là *mon* cheval étant tombé,
j'ai été pris par les Romains. »
Scipion interrogea lui
s'il voulait retourner
vers *son* oncle.
Mais l'enfant dit lui-même
désirer cela,
des larmes étant répandues de joie.
Alors Scipion
gratifia lui d'un anneau d'-or
et d'un cheval harnaché,
et des cavaliers
qui reconduisissent *lui* en-sûreté
étant donnés,
il *le* renvoya.

Lorsque Publius Cornélius Scipion
se fut comporté avec clémeuce
envers les Espagnols,
la multitude répandue-autour-de *lui*
appela avec un grand accord
lui roi ;
mais Scipion,
le silence étant fait
par un héraut,
dit :
« Le titre d'impérator,
par lequel mes soldats
ont appelé moi,
est pour moi très-grand ;
le titre royal,
grand ailleurs,

rabile est. Si id amplissimum judicatis quod regale est, vobis licet existimare regalem in me esse animum; sed oro vos ut a regis appellatione abstineatis. » Sensere etiam barbari magnitudinem animi qua Scipio id aspernabatur quod ceteri mortales admirantur et concupiscunt.

Scipio, recepta Hispania, quum jam bellum in ipsam Africam transferre meditaretur, conciliandos prius regum et gentium animos existimavit. Syphacem, Maurorum[1] regem, primum tentare statuit. Eum regem totius Africæ opulentissimum magno usui sibi fore sperabat. Itaque legatum cum donis ad eum misit. Syphax amicitiam Romanorum se accipere annuit, sed fidem nec dare nec accipere, nisi cum ipso coram duce Romano, voluit. Scipio igitur in Africam trajecit. Forte incidit ut eo ipso tempore Asdrubal ad eumdem portum appelleret, Syphacis amicitiam pariter petiturus. Utérque a

insupportable à Rome. Si vous attachez tant de prix à ce qui est royal, croyez, je le veux bien, que j'ai le cœur d'un roi; mais abstenez-vous, je vous en conjure, de m'en donner le titre. » Les barbares surent apprécier une telle grandeur d'âme, qui portait Scipion à mépriser ce qui fait l'objet de l'admiration et des vœux des autres mortels.

Scipion avait reconquis l'Espagne, et songeait déjà à transporter la guerre dans l'Afrique même; il crut devoir auparavant s'attacher les rois et les peuples de cette contrée. D'abord il voulut sonder Syphax, roi des Maures. Il espérait que ce roi, le plus puissant de toute l'Afrique, lui serait d'un grand secours Il lui envoya donc un ambassadeur avec des présents. Syphax consentit à faire amitié avec les Romains; mais il ne voulut ni donner sa parole, ni recevoir la leur, qu'en traitant avec le général romain lui-même. Scipion passa donc en Afrique. Il arriva par hasard qu'Asdrubal aborda en même temps au même port que lui; il venait aussi demander l'amitié de Syphax. Ce roi les invita l'un et l'autre à loger dans son palais :

est intolerabile Romæ.
Si judicatis
id quod est regale
amplissimum,
licet vobis existimare
animum regalem
esse in me ;
sed oro vos ut abstineatis
appellatione regis. »
Barbari etiam sensere
magnitudinem animi
qua Scipio aspernabatur
id quod ceteri mortales
admirantur
et concupiscunt.
Scipio, Hispania recepta,
quum jam meditaretur
transferre bellum
in Africam ipsam,
existimavit animos
regum et gentium
conciliandos prius.
Statuit primum
tentare Syphacem,
regem Maurorum.
Sperabat eum regem,
opulentissimum
totius Africæ,
fore sibi magno usui.
Itaque misit ad eum
legatum cum donis.
Syphax annuit
se accipere
amicitiam Romanorum,
sed voluit nec dare
nec accipere fidem,
nisi coram
cum duce Romano ipso.
Igitur Scipio
trajecit in Africam.
Incidit forte ut Asdrubal
appelleret
ad eumdem portum
eo tempore ipso,
petiturus pariter
amicitiam Syphacis.
Uterque invitatus a rege

est insupportable à Rome.
Si vous jugez
ce qui est royal
comme très-grand,
il est permis à vous de croire
une âme royale
être dans moi ;
mais je prie vous que vous vous absteniez
du titre de roi. »
Les barbares même comprirent
la grandeur d'âme
par laquelle Scipion méprisait
ce que tous-les-autres mortels
admirent
et désirent-avec-ardeur.
Scipion, l'Espagne étant reprise,
lorsque déjà il songeait
à transporter la guerre
en Afrique même,
pensa les cœurs
des rois et des nations
devoir être gagnés auparavant.
Il résolut d'abord
de sonder Syphax,
roi des Maures.
Il espérait ce roi,
le plus puissant
de toute l'Afrique,
devoir être à lui à grande utilité.
C'est-pourquoi il envoya à lui
un député avec des présents.
Syphax consentit
lui-même recevoir
l'amitié des Romains,
mais il *ne* voulut ni donner
ni recevoir parole,
si-ce-n'est en présence
avec le général romain lui-même.
Donc Scipion
passa en Afrique.
Il arriva par hasard qu'Asdrubal
abordait
au même port
dans ce temps-là même,
devant rechercher également
l'amitié de Syphax.
L'un-et-l'autre *fut* invité par le roi

rege in hospitium invitatus. Cœnatum simul apud regem est, et eodem lecto Scipio atque Asdrubal accubuerunt. Tanta autem inerat comitas Scipioni ut non Syphacem modo, sed etiam hostem infensissimum Asdrubalem sibi conciliaverit. Scipio, fœdere icto cum Syphace, in Hispaniam ad exercitum rediit.

Massinissa quoque amicitiam cum Scipione jungere jamdudum cupiebat. Quare ad eum tres Numidarum principes misit, ad tempus locumque colloquio statuendum. Duos pro obsidibus retineri a Scipione voluit, remisso tertio, qui Massinissam in locum constitutum adduceret. Scipio et Massinissa cum paucis in colloquium venerunt. Ceperat jam ante Massinissam ex fama rerum gestarum admiratio viri, sed major præsentis veneratio cepit : erat enim in vultu multa majestas ; accedebat promissa cæsaries, habitusque corporis, non cultus munditiis, sed virilis vere ac militaris, et florens

Scipion et Asdrubal soupèrent ensemble chez lui, et furent pendant le repas placés sur le même lit. Scipion avait tant d'affabilité qu'il gagna non-seulement le cœur de Syphax, mais encore celui d'Asdrubal, son plus cruel ennemi. Il fit alliance avec Syphax et alla rejoindre son armée en Espagne.

Massinissa désirait aussi depuis longtemps faire amitié avec Scipion. En conséquence, il lui envoya trois des principaux Numides pour fixer avec lui l'heure et le lieu d'une entrevue. Il voulut que Scipion en retînt deux en otages, et lui renvoyât seulement le troisième pour l'amener au lieu convenu. Scipion et Massinissa se rendirent à cette conférence avec peu de monde. Massinissa, sur le seul bruit des exploits du général romain, était déjà pénétré d'admiration ; mais sa présence lui inspira encore plus de respect. En effet, Scipion avait une figure majestueuse, relevée par une longue chevelure, et un extérieur simple, mais mâle et militaire; ajoutez qu'il était à la fleur de l'âge. Le Numide, presque interdit à son abord,

in hospitium.
Cœnatum est simul
apud regem,
et Scipio atque Asdrubal
accubuerunt eodem lecto.
Tanta autem comitas
erat Scipioni,
ut conciliaverit sibi
non modo Syphacem,
sed etiam Asdrubalem,
hostem infensissimum.
Fœdere icto cum Syphace,
Scipio rediit in Hispaniam
ad exercitum.
Massinissa quoque
cupiebat jamdudum
jungere amicitiam
cum Scipione.
Quare misit ad eum
tres principes Numidarum
ad tempus locumque
statuendum colloquio.
Voluit duos retineri
a Scipione pro obsidibus,
tertio remisso,
qui adduceret Massinissam
in locum constitutum.
Scipio et Massinissa
ienerunt cum paucis
in colloquium.
Admiratio viri
ceperat jam ante
Massinissam
ex fama rerum gestarum,
sed veneratio major
præsentis
cepit :
multa enim majestas
erat in vultu ;
cæsaries promissa
accedebat,
habitusque corporis
non cultus munditiis,
sed vere virilis
ac militaris,
et florens juventa.
Numida,

en hospitalité.
On soupa ensemble
chez le roi,
et Scipion et Asdrubal
s'assirent au même lit.
Mais une si-grande affabilité
était à Scipion,
qu'il gagna à lui-même
non seulement Syphax,
mais encore Asdrubal,
ennemi très-acharné.
L'alliance étant conclue avec Syphax,
Scipion revint en Espagne
à *son* armée.
Massinissa aussi
désirait depuis-longtemps
contracter amitié
avec Scipion.
C'est-pourquoi il envoya à lui
trois princes des Numides
pour le temps et le lieu
devant être fixé à une entrevue.
Il voulut deux être retenus
par Scipion pour otages,
le troisième étant renvoyé,
qui amenât Massinissa
dans le lieu désigné.
Scipion et Massinissa
vinrent avec quelques *soldats*
à l'entrevue.
L'admiration de *cet* homme
avait saisi déjà auparavant
Massinissa
d'après la renommée des choses faites,
mais un respect plus grand
de *Scipion* présent
prit *lui* :
car une grande majesté
était dans *son* visage;
une chevelure longue
s'*y* joignait,
et un extérieur de corps
non arrangé par des coquetteries,
mais vraiment mâle
et militaire,
et florissant par la jeunesse.
Le Numide,

juventa. Prope attonitus ipso congressu, Numida gratias de filio fratris remisso agit; affirmat se ex eo tempore eam quæsivisse occasionem, quam tandem oblatam non omiserit; cupere se illi et populo Romano operam navare. Lætus eum Scipio audivit, atque in societatem recepit.

Scipio deinde Romam rediit, et ante annos consul factus est. Ei Sicilia prόvincia decreta est, permissumque est ut in Africam inde trajiceret. Qui, quum vellet ex fortissimis peditibus Romanis trecentorum equitum numerum complere, nec posset illos statim armis et equis instruere, id prudenti consilio perfecit. Trecentos juvenes ex omni Sicilia nobilissimos et ditissimos legit, velut eos ad oppugnandam Carthaginem secum ducturus, eosque jussit quam celerrime arma et equos expedire. Edicto imperatoris parùerunt juvenes, sed longinquum et grave bellum reformidabant. Tunc Scipio remisit illis istam expeditionem, si arma et equos militibus Ro-

le remercie de ce qu'il lui a renvoyé son neveu, et l'assure que depuis ce moment il a cherché l'occasion de l'entretenir, que, cette occasion s'étant enfin offerte, il ne l'a pas laissée échapper, et qu'il désire être utile à lui et au peuple romain. Scipion l'écouta avec plaisir et le reçut dans son amitié.

Scipion revint ensuite à Rome et fut fait consul avant l'âge. On lui donna la Sicile pour département, et on lui permit de passer de là en Afrique. Comme il voulait former un corps de trois cents cavaliers, tirés des plus braves soldats de l'infanterie romaine, et qu'il ne pouvait sur-le-champ les munir d'armes et de chevaux, il en vint à bout d'une manière très-adroite. Il choisit trois cents jeunes gens les plus distingués et les plus riches de toute la Sicile, comme pour les mener avec lui au siége de Carthage, et leur ordonna de se fournir au plus tôt d'armes et de chevaux. Les jeunes gens exécutèrent l'ordre du général; mais ils redoutaient une guerre lointaine et pénible. Alors Scipion les dispensa de cette expédition, pourvu

prope attonitus	presque interdit
congressu ipso	par l'abord même,
agit gratias	rend grâces
de filio fratris remisso :	pour le fils de *son* frère renvoyé :
affirmat se ex eo tempore	il affirme lui-même dès ce temps
quæsivisse eam occasionem	avoir cherché cette occasion,
quam tandem oblatam	laquelle enfin offerte
non omiserit;	il n'a pas négligée;
se cupere navare operam	lui-même désirer rendre service
illi et populo Romano.	à lui et au peuple romain.
Scipio lætus audivit eum,	Scipion ravi écouta lui,
atque recepit in societatem.	et reçut *lui* en alliance.
Deinde Scipio	Ensuite Scipion
rediit Romam,	revint à Rome,
et factus est consul	et fut fait consul
ante annos.	avant les années (l'âge légal).
Sicilia	La Sicile
decreta est provincia ei,	fut assignée *comme* province à lui,
permissumque est	et il *lui* fut permis
ut trajiceret inde	qu'il passât de là
in Africam.	en Afrique.
Qui, quum vellet complere	Lequel, lorsqu'il voulait compléter
numerum	le nombre
trecentorum equitum	de trois-cents cavaliers
ex peditibus Romanis	avec les fantassins romains
fortissimis,	les plus braves,
nec posset	et ne pouvait
instruere illos statim	munir eux tout-de-suite
armis et equis,	d'armes et de chevaux,
perfecit id	accomplit cela
consilio prudenti.	par un moyen adroit.
Legit trecentos juvenes	Il choisit trois-cents jeunes-gens
nobilissimos et ditissimos	les plus nobles et les plus riches
ex omni Sicilia,	de toute la Sicile,
velut ducturus eos	comme devant conduire eux
secum	avec lui-même
ad oppugnandam Carthaginem,	pour attaquer Carthage,
jussitque eos	et il ordonna eux
expedire quam celerrime	préparer le plus promptement que *possible*
arma et equos.	des armes et des chevaux.
Juvenes paruerunt	Les jeunes-gens obéirent
edicto imperatoris,	à l'ordre du général,
sed reformidabant bellum	mais ils redoutaient une guerre
longinquum et grave.	lointaine et pénible.
Tunc Scipio remisit illis	Alors Scipion fit-grâce à eux
istam expeditionem,	de cette expédition,
si vellent tradere	s'ils voulaient livrer

manis vellent tradere. Læti conditionem acceperunt juvenes Siculi. Ita Scipio sine publica impensa suos instruxit ornavitque equites.

Tunc Scipio ex Sicilia in Africam vento secundo profectus est. Tantus erat militum ardor ut non ad bellum duci viderentur, sed ad certa victoriæ præmia. Celeriter naves e conspectu Siciliæ ablatæ sunt, conspectaque brevi Africæ littora. Expositis copiis, Scipio in proximis tumulis castra metatus est. Ibi speculatores hostium in castris deprehensos et ad se perductos nec supplicio affecit, nec de consiliis ac viribus Pœnorum percontatus est, sed circa omnes Romani exercitus manipulos curavit deducendos; dein interrogavit an ea satis considerassent quæ jussi erant speculari; tum, prandio dato, eos incolumes dimisit. Qua sui fiducia prius animos hostium quam arma contudit.

Scipioni in Africam advenienti Massinissa se conjunxit cum parva equitum turma. Syphax vero a Romanis ad Pœnos

qu'ils remissent leurs chevaux et leurs armes aux soldats romains. Les jeunes Siciliens acceptèrent avec joie cette proposition. C'est ainsi que Scipion monta et équipa ses cavaliers, sans qu'il en coûtât rien à la république.

Scipion se rendit alors de Sicile en Afrique par un vent favorable. L'ardeur des soldats était si grande, qu'on eût dit qu'ils allaient non combattre, mais recueillir les fruits d'une victoire certaine. Les vaisseaux perdirent bientôt de vue les côtes de la Sicile, et découvrirent celles de l'Afrique. Scipion débarqua ses troupes et traça son camp sur les hauteurs voisines. Là on lui amena des espions carthaginois, qui avaient été arrêtés dans son camp ; sans les punir, sans les questionner sur les projets et sur les forces des ennemis, il les fit conduire autour des différents corps de son armée, et après leur avoir demandé s'ils avaient bien vu tout ce qu'ils étaient chargés d'examiner, il leur fit servir à manger, et les renvoya sains et saufs. Par cette confiance en lui-même, il découragea les ennemis avant de les vaincre.

Dès que Scipion fut arrivé en Afrique, Massinissa se joignit à lui, à la tête d'un petit corps de cavalerie ; quant à Syphax, il

arma et equos
militibus Romanis.
Juvenes Siculi
læti
acceperunt conditionem.
Ita Scipio instruxit
ornavitque suos equites
sine impensa publica.
Tunc Scipio profectus est
ex Sicilia in Africam
vento secundo.
Ardor militum erat tantus,
ut viderentur duci
non ad bellum,
sed ad præmia certa
victoriæ.
Naves
ablatæ sunt celeriter
e conspectu Siciliæ,
littoraque Africæ
conspecta brevi.
Copiis expositis,
Scipio metatus est castra
in tumulis proximis.
Ibi nec affecit supplicio
nec percontatus est
de consiliis ac viribus
Pœnorum
speculatores hostium
deprehensos in castris,
et perductos ad se,
sed curavit deducendos
circa omnes manipulos
exercitus Romani;
dein interrogavit
an considerassent satis ea
quæ jussi erant speculari;
tum, prandio dato,
dimisit eos incolumes.
Qua fiducia sui
contudit animos hostium
prius quam arma.
Massinissa conjunxit se
cum parva turma equitum
Scipioni
advenienti in Africam.
Syphax vero

leurs armes et *leurs* chevaux
aux soldats romains.
Les jeunes Siciliens
joyeux
acceptèrent la proposition.
Ainsi Scipion arma
et équipa ses cavaliers
sans dépense publique.
Alors Scipion partit
de la Sicile en Afrique
par un vent favorable.
L'ardeur des soldats était si-grande,
qu'ils semblaient être conduits
non à la guerre,
mais aux récompenses certaines
de la victoire.
Les vaisseaux
furent emportés promptement
hors de la vue de la Sicile,
et les rivages de l'Afrique
furent aperçus bientôt.
Les troupes étant débarquées,
Scipion traça *son* camp
sur les hauteurs voisines.
Là et il ne punit pas du supplice
et il n'interrogea pas
sur les projets et les forces
des Carthaginois
des espions des ennemis
arrêtés dans *son* camp,
et amenés à lui,
mais il eut-soin *eux* devoir être conduits
autour de tous les rangs
de l'armée romaine;
puis il interrogea *eux*
s'ils avaient examiné assez ces (les) choses
qu'ils avaient reçu-ordre d'observer;
alors, un repas *leur* ayant été donné,
il renvoya eux sains-et-saufs.
Par laquelle confiance de lui-même
il abattit les esprits des ennemis
avant qu'*il n'abattit leurs* armes.
Massinissa joignit lui-même
avec une petite troupe de cavaliers
à Scipion
arrivant en Afrique.
Mais Syphax

defecerat. Asdrubal, Pœnorum dux, Syphaxque se Scipioni opposuerunt; at Scipio utriusque castra una nocte perrupit et incendit. Syphax ipse captus est, et vivus ad Scipionem pertractus. Quem quum in castra Romana adduci nuntiatum esset, omnis, velut ad spectaculum triumphi, multitudo effusa est : præcedebat is vinctus ; sequebatur nobilium Numidarum turba. Movebat omnes fortuna viri, cujus amicitiam olim Scipio petierat. Regem aliosque captivos Romam misit Scipio; Massinissam, qui egregie rem Romanam adjuverat, aurea corona donavit.

Hæc clades Carthaginiensibus tantum terroris intulit, ut Annibalem ex Italia ad tuendam patriam revocaverint; qui, frendens gemensque ac vix lacrimis temperans, mandatis paruit. Respexit sæpe Italiæ littora, semet accusans quod non exercitum victorem statim à pugna Cannensi Romam duxisset. Jam Zamam[1] venerat Annibal (quæ urbs quinque

avait passé du parti des Romains à celui des Carthaginois. Asdrubal, général des Carthaginois, et Syphax, opposèrent leurs forces à celles de Scipion; mais celui-ci, dans une seule nuit, força leurs camps, et y mit le feu. Syphax lui-même fut pris et conduit à Scipion. Lorsqu'on eut annoncé qu'on l'amenait au camp romain, toute la multitude accourut, comme pour être témoin d'un spectacle; il marchait le premier, chargé de fers, et était suivi d'un grand nombre de nobles numides. Tout le monde était touché du triste sort d'un roi dont Scipion avait autrefois recherché l'amitié. Le vainqueur envoya à Rome le roi et les autres prisonniers, et il fit présent d'une couronne d'or à Massinissa, qui avait vaillamment secondé les Romains.

Cette défaite inspira aux Carthaginois une si grande terreur, qu'ils rappelèrent Annibal de l'Italie pour défendre sa patrie. Annibal, gémissant, frémissant de rage, et pouvant à peine retenir ses larmes, obéit à ces ordres. Souvent il se retourna pour voir les rivages de l'Italie, se reprochant à lui-même de n'avoir point conduit à Rome son armée victorieuse aussitôt après la bataille de Cannes.

defecerat a Romanis
ad Pœnos.
Asdrubal, dux Pœnorum,
Syphaxque
opposuerunt se Scipioni;
at Scipio
perrupit et incendit
castra utriusque
una nocte.
Syphax ipse captus est,
et pertractus vivus
ad Scipionem.
Quum nuntiatum esset
quem adduci
in castra Romana,
omnis multitudo effusa est,
velut ad spectaculum
triumphi :
is vinctus præcedebat;
turba nobilium Numida-
sequebatur. [rum
Fortuna viri,
cujus Scipio
petierat olim amicitiam,
movebat omnes.
Scipio misit Romam
regem aliosque captivos ;
donavit corona aurea
Massinissam,
qui adjuverat egregie
rem Romanam.
Hæc clades
intulit tantum terroris
Carthaginiensibus
ut revocaverint Annibalem
ex Italia
ad tuendam patriam :
qui, frendens gemensque,
ac vix temperans lacrimis,
paruit mandatis.
Respexit sæpe
littora Italiæ,
accusans semet,
quod non duxisset Romam
exercitum victorem
statim a pugna Cannensi.
Annibal

avait tourné des Romains
aux Carthaginois.
Asdrubal, général des Carthaginois,
et Syphax
opposèrent eux-mêmes à Scipion ;
mais Scipion
força et incendia
le camp de l'un-et-de-l'autre
en une-seule nuit.
Syphax lui-même fut pris,
et traîné vivant
vers Scipion.
Lorsqu'il eut été annoncé
celui-ci être amené
dans le camp romain,
toute la multitude se répandit,
comme pour le spectacle
d'un triomphe :
celui-ci enchaîné marchait-devant.
une foule de nobles numides
le suivait.
La fortune de *cet* homme,
duquel Scipion
avait recherché autrefois l'amitié,
touchait tout-le-monde.
Scipion envoya à Rome
le roi et les autres captifs ;
il gratifia d'une couronne d'-or
Massinissa,
qui avait aidé fort-bien
la chose romaine.
Cette défaite
porta tant de terreur
aux Carthaginois,
qu'ils rappelèrent Annibal
de l'Italie
pour défendre la patrie :
lequel, frémissant et gémissant,
et à peine retenant des larmes,
obéit aux ordres.
Il regarda-en-arrière souvent
les rivages de l'Italie,
accusant lui-même,
de ce qu'il n'avait pas mené à Rome
son armée victorieuse
aussitôt après la bataille de-Cannes.
Annibal

dierum iter a Carthagine abest), unde nuntium ad Scipionem misit, ut colloquendi secum potestatem faceret. Colloquium haud abnuit Scipio. Dies locusque constituitur. Itaque congressi sunt duo clarissimi suæ ætatis duces. Steterunt aliquandiu mutua admiratione defixi. Quum vero de conditionibus pacis inter illos non convenisset, ad suos se receperunt, renuntiantes armis rem esse dirimendam. Prœlium commissum est, victusque Annibal cum quatuor tantum equitibus fugit.

Carthaginienses, metu perculsi, ad petendam pacem oratores mittunt triginta seniorum principes : qui, ubi in castra Romana venerunt, more adulantium procubuere. Conveniens oratio tam humili adulationi fuit. Veniam civitati petebant, non culpam purgantes, sed initium culpæ in Annibalem transferentes. Victis leges imposuit Scipio. Legati, quum nullas conditiones recusarent, Romam profecti sunt, ut, quæ

Arrivé à Zama, ville qui est à cinq journées de Carthage, il envoya un courrier à Scipion pour lui demander une conférence. Scipion ne refusa pas. Le jour et le lieu furent indiqués, et les deux plus grands généraux de leur siècle s'abouchèrent ensemble. D'abord, saisis d'une admiration mutuelle, ils restèrent quelque temps sans parler ; ensuite, n'étant pas tombés d'accord sur les conditions de la paix, ils retournèrent chacun vers ses soldats, en disant que les armes termineraient la querelle. La bataille fut livrée, et Annibal vaincu prit la fuite, accompagné de quatre cavaliers seulement.

Les Carthaginois, frappés d'épouvante, députent trente vieillards pour demander la paix. Ceux-ci, étant entrés dans le camp romain, se prosternèrent comme les courtisans. Leur discours répondit à une posture si suppliante. Sans chercher à justifier leurs concitoyens, ils priaient Scipion de leur pardonner, et rejetaient sur Annibal leurs premiers torts. Scipion imposa des lois aux vaincus. Les députés, se soumettant à tout, partirent pour Rome, afin

venerat jam Zamam
(quæ urbs abest Carthagine
iter quinque dierum),
unde misit nuntium
ad Scipionem,
ut faceret potestatem
colloquendi secum.
Scipio
haud abnuit colloquium.
Dies locusque constituitur.
Itaque duo duces
clarissimi suæ ætatis
congressi sunt.
Steterunt aliquandiu
defixi admiratione mutua.
Quum vero non convenisset
inter illos
de conditionibus pacis,
se receperunt ad suos,
renuntiantes rem
dirimendam esse armis.
Prœlium commissum est,
Annibalque victus fugit
cum quatuor equitibus
tantum.
Carthaginienses,
perculsi metu,
mittunt [rum
triginta principes senio-
oratores
ad petendam pacem :
qui, ubi venerunt
in castra Romana,
procubuere
more adulantium.
Oratio fuit conveniens
adulationi tam humili.
Petebant veniam civitati,
non purgantes culpam,
sed transferentes
initium culpæ
in Annibalem.
Scipio imposuit leges
victis.
Legati, quum recusarent
nullas conditiones,
profecti sunt Romam,

était arrivé déjà à Zama
(laquelle ville est éloignée de Carthage
d'une marche de cinq jours),
d'où il envoya un messager
à Scipion,
afin qu'il donnât pouvoir
de s'entretenir avec lui.
Scipion
ne refusa pas l'entrevue.
Le jour et le lieu est fixé.
Et ainsi les deux généraux
les plus illustres de leur siècle
s'abouchèrent.
Ils se tinrent quelque-temps
enchaînés par une admiration mutuelle.
Mais comme il n'y avait pas eu-accord
entre eux
touchant les conditions de la paix,
ils se retirèrent vers les leurs,
annonçant la chose
devoir être décidée par les armes.
Le combat fut engagé,
et Annibal vaincu s'enfuit
avec quatre cavaliers
seulement.
Les Carthaginois,
frappés de crainte,
envoient
trente principaux des vieillards
députés
pour demander la paix :
lesquels, dès qu'ils furent venus
dans le camp romain,
se prosternèrent
à la manière de ceux qui font-la-cour.
Le discours fut s'accordant
avec une flatterie si humble.
Ils demandaient pardon pour la cité,
n'excusant pas la faute,
mais rejetant
le commencement de la faute
sur Annibal.
Scipion imposa des lois
aux vaincus.
Les députés, comme ils ne refusaient
aucunes conditions,
partirent pour Rome,

a Scipione pacta essent, ea patrum ac populi auctoritate confirmarentur. Ita pace terra marique parta, Scipio, exercitu in naves imposito, Romam reversus est : effusa non ex urbibus modo, sed etiam ex agris turba vias obsidebat. Scipio inter gratulantium plausus triumpho omnium clarissimo urbem est invectus, primusque nomine victæ a se gentis est nobilitatus, Africanusque appellatus.

Annibal a Scipione victus, suisque invisus, ad Antiochum, Syriæ[1] regem, confugit, eumque hostem Romanis fecit. Missi sunt Roma legati ad Antiochum, in quibus erat Scipio Africanus; qui, cum Annibale collocutus, ab eo quæsivit quem fuisse maximum imperatorem crederet. Respondit Annibal Alexandrum, Macedonum regem, maximum sibi videri, quod parva manu innumerabiles exercitus fudisset. Interroganti

de faire ratifier par le sénat et par le peuple les conditions que Scipion leur avait dictées. Ayant ainsi assuré la paix sur terre et sur mer, Scipion fit embarquer son armée et revint à Rome. Il y eut à son arrivée un concours immense. On sortit, pour le voir, non-seulement des villes, mais encore des campagnes, et l'on assiégea son passage. Scipion entra dans Rome au milieu des félicitations et des applaudissements, et fut honoré du plus beau des triomphes. Le premier il fut décoré du nom de la nation qu'il avait vaincue, et fut appelé l'Africain.

Annibal, vaincu par Scipion, et odieux aux siens, se réfugia chez Antiochus, roi de Syrie, dont il fit un ennemi aux Romains. Des ambassadeurs furent envoyés de Rome à Antiochus. Parmi eux était Scipion l'Africain. Celui-ci, s'entretenant avec Annibal, lui demanda qui il croyait avoir été le plus grand général. Annibal répondit qu'Alexandre, roi de Macédoine, lui paraissait le plus grand de tous, parce qu'avec une poignée de soldats il avait taillé

ut ea, quæ pacta essent
a Scipione,
confirmarentur
auctoritate patrum
ac populi.
Ita pace parta
terra marique, Scipio,
exercitu imposito in naves,
reversus est Romam.
Ad quem advenientem
concursus ingens
factus est :
turba effusa
non modo ex urbibus,
sed etiam ex agris
obsidebat vias.
Scipio invectus est urbem
triumpho
clarissimo omnium
inter plausus
gratulantium,
primusque nobilitatus est
nomine gentis victæ a se,
appellatusque Africanus.
Annibal,
victus a Scipione,
invisusque suis,
confugit ad Antiochum,
regem Syriæ,
fecitque eum hostem
Romanis.
Legati missi sunt Roma
ad Antiochum,
in quibus
Scipio Africanus erat ;
qui, collocutus
cum Annibale,
quæsivit ab eo
quem crederet fuisse
maximum imperatorem.
Annibal respondit
Alexandrum,
regem Macedonum,
videri sibi maximum,
quod fudisset
innumerabiles exercitus
parva manu.

afin que ces (les) choses, qui avaient été
par Scipion, [convenues
fussent confirmées
par la sanction des sénateurs
et du peuple.
Ainsi la paix étant conquise
sur terre et sur mer, Scipion,
son armée étant placée sur les vaisseaux,
revint à Rome.
Vers lequel arrivant
un concours immense
fut fait :
la foule répandue
non-seulement des villes,
mais encore des campagnes
assiégeait les rues.
Scipion fut porté dans la ville
par le triomphe
le plus éclatant de tous
parmi les applaudissements
des *citoyens le* félicitant,
et le premier fut honoré
du nom de la nation vaincue par lui,
et appelé Africain.
Annibal,
vaincu par Scipion,
et odieux aux siens,
se réfugia près d'Antiochus,
roi de Syrie,
et rendit lui ennemi
aux Romains.
Des députés furent envoyés de Rome
vers Antiochus,
parmi lesquels
Scipion l'Africain était;
lequel, s'étant entretenu
avec Annibal,
demanda à lui
qui il croyait avoir été
le plus grand général.
Annibal répondit
Alexandre,
roi des Macédoniens,
paraître à lui le plus grand,
parce qu'il avait mis-en-déroute
d'innombrables armées
avec une petite troupe.

deinde quem secundum poneret : « Pyrrhum, inquit, quod primus castra metari docuit, nemoque illo elegantius loca cepit, et præsidia disposuit. » Sciscitanti demum quem tertium duceret, semetipsum dixit. Tum ridens Scipio : « Quid nam, inquit, igitur tu diceres, si me vicisses? — Me vero, respondit Annibal, et ante Alexandrum et ante Pyrrhum et ante alios omnes posuissem. » Ita, improviso assentationis genere, Scipionem e grege imperatorum, velut inæstimabilem, secernebat.

Decreto adversus Antiochum bello, quum Syria provincia obvenisset Lucio Scipioni, quia parum in eo putabatur esse animi, parum roboris, senatus belli hujus gerendi curam mandari volebat collegæ ejus Caio Lælio. Surrexit tunc Scipio Africanus, frater major Lucii Scipionis, et illam familiæ ignominiam deprecatus est : dixit in fratre suo summam esse virtutem, summum consilium, seque ei legatum fore promi-

en pièces des armées innombrables. Scipion lui demandant ensuite à qui il donnait le second rang, il répondit que c'était à Pyrrhus, parce que ce roi avait montré le premier l'art d'asseoir un camp, et que personne n'avait su mieux que lui choisir ses positions et distribuer ses forces. Enfin Scipion lui demanda à qui il assignait la troisième place : « A moi-même, » dit Annibal. Scipion reprit en riant : « Que diriez-vous donc, si vous m'aviez vaincu? — Alors, répondit Annibal, je me mettrais au-dessus d'Alexandre, et de Pyrrhus, et de tous les autres généraux. » C'est ainsi que, par un éloge inattendu, il tirait Scipion de la foule, comme un général inappréciable.

La guerre contre Antiochus fut décrétée, et la province de Syrie échut à Lucius Scipion. Le sénat, qui supposait à ce consul peu de courage et de fermeté, voulait confier le soin de cette guerre à Caius Lélius, son collègue. Alors Scipion l'Africain, frère aîné de Lucius, se leva, et demanda qu'on épargnât cette ignominie à sa famille ; il assura que son frère avait beaucoup de valeur, beaucoup de prudence,

Inquit deinde interroganti quem poneret secundum : « Pyrrhum, quod primus docuit metari castra, nemoque cepit loca et disposuit præsidia elegantius illo. »

Il dit ensuite à *Scipion* demandant lequel il plaçait le second : « *Je place* Pyrrhus, parce que le premier il a enseigné à mesurer un camp, et *que* personne n'a pris des positions et n'a disposé *ses* forces plus adroitement que lui. »

Dixit sciscitanti demum quem duceret tertium, semetipsum.

Il dit à *Scipion* demandant enfin lequel il pensait *être* le troisième, *que lui-même regardait ainsi* lui-même.

Tum Scipio ridens : « Quidnam, inquit, tu diceres igitur, si vicisses me ? — Posuissem me, respondit Annibal, et ante Alexandrum, et ante Pyrrhum, et ante omnes alios. »

Alors Scipion riant : « Quelle chose, dit-il, toi dirais-tu donc, si tu avais vaincu moi ? — J'aurais placé moi, répondit Annibal, et ayant Alexandre, et avant Pyrrhus, et avant tous les autres. »

Ita, genere improviso assentationis, secernebat Scipionem, velut inæstimabilem, ex grege imperatorum.

Ainsi, par *ce* genre inattendu de flatterie, il distinguait Scipion, comme inappréciable, de la foule des généraux.

Bello decreto adversus Antiochum, quum Syria provincia obvenisset Lucio Scipioni, quia parum animi, parum roboris, putabatur esse in eo, senatus volebat curam gerendi hujus belli mandari Caio Lælio, collegæ ejus.

La guerre ayant été décrétée contre Antiochus, lorsque la Syrie *comme* province fut échue à Lucius Scipion, parce que peu de courage, peu de force, était pensé être en lui, le sénat voulait le soin de conduire cette guerre être confié à Caius Lélius, collègue de lui.

Tunc Scipio Africanus, frater major Lucii Scipionis, surrexit et deprecatus est illam ignominiam familiæ ; dixit summam virtutem, summum consilium esse in suo fratre, promisitque se

Alors Scipion l'Africain, frère aîné de Lucius Scipion, se leva et éloigna-par-prière cet affront de *sa* famille ; il dit un très-grand courage, une très-grande prudence être dans son frère, et promit lui-même

sit. Quod quum ab eo esset dictum, nihil est de Lucii Scipionis provincia commutatum : itaque frater natu major, minori legatus, in Asiam profectus est, et tandiu eum consilio operaque adjuvit, donec ei triumphum et cognomen Asiatici peperisset.

Eodem bello, filius Scipionis Africani captus fuit, et ad Antiochum deductus. Benigne et comiter adolescentem rex habuit, quamvis ab ejus patre tunc finibus imperii pelleretur. Quum deinde pacem Antiochus a Romanis peteret, legatus ejus Publium Scipionem adiit, eique filium sine pretio redditurum regem dixit, si per eum pacem impetrasset. Cui Scipio respondit : « Abi, nuntia regi me pro tanto munere gratias agere ; sed nunc aliam gratiam non possum referre quam ut ei suadeam bello absistere, nullamque pacis conditionem recusare. » Pax non convenit : Antiochus tamen Scipion

et promit de lui servir de lieutenant. Sur cette promesse, il n'y eut rien de changé à l'égard de la province de Lucius Scipion. Ainsi le frère aîné partit pour l'Asie, en qualité de lieutenant de son cadet, et il l'aida de son bras et de ses conseils jusqu'à ce qu'il lui eût acquis le triomphe, et le surnom d'Asiatique.

Dans la même guerre, le fils de Scipion l'Africain fut pris et conduit à Antiochus. Le roi traita son jeune prisonnier avec douceur et avec bonté, quoiqu'il fût alors même chassé par le père des confins de son empire. Dans la suite, Antiochus demandant la paix aux Romains, son ambassadeur alla trouver Publius Scipion, et lui dit que le roi lui rendrait son fils sans rançon, s'il obtenait la paix par son entremise. Scipion répondit à l'ambassadeur : « Retournez vers votre maître, et dites-lui que je le remercie pour un si grand bienfait; mais, dans ce moment, je ne puis mieux lui témoigner ma reconnaissance qu'en lui conseillant de mettre bas les armes et de souscrire à toutes les conditions de paix qui lui seront proposées. » Les deux parties ne tombèrent pas d'accord; cepen-

fore legatum ei.
Quod quum dictum esset ab eo,
nihil commutatum est de provincia Lucii Scipionis :
itaque frater major natu,
legatus minori,
profectus est in Asiam,
et adjuvit eum consilio operaque tandiu doneo peperisset ei triumphum et cognomen Asiatici.
Eodem bello,
filius Scipionis Africani captus fuit,
et deductus ad Antiochum.
Rex habuit adolescentem benigne et comiter,
quamvis tunc pelleretur ab patre ejus finibus imperii.
Quum deinde Antiochus peteret pacem a Romanis,
legatus ejus adiit Publium Scipionem,
dixitque ei regem redditurum filium sine pretio,
si impetrasset pacem per eum.
Cui Scipio respondit :
« Abi,
nuntia regi me agere gratias pro tanto munere ;
sed nunc non possum referre aliam gratiam quam ut suadeam illi absistere bello,
recusareque nullam conditionem pacis.»
Pax non convenit ;
tamen Antiochus

devoir être lieutenant à lui.
Laquelle chose lorsqu'elle eut été dite par lui,
rien ne fut changé sur le gouvernement de Lucius Scipion :
c'est-pourquoi le frère plus grand par la naissance,
lieutenant au plus jeune,
partit en Asie,
et aida lui de *son* conseil de *son* service [quis à lui aussi longtemps jusqu'à ce qu'il eût acle triomphe et le surnom d'Asiatique.
Dans cette même guerre,
le fils de Scipion l'Africain fut pris,
et conduit à Antiochus.
Le roi traita le jeune-homme avec-bonté et avec-bienveillance,
quoique alors il fût chassé par le père de lui des limites de son empire.
Lorsque dans-la-suite Antiochus demandait la paix aux Romains,
le député de lui alla-trouver Publius Scipion,
et dit à lui le roi devoir *lui* rendre *son* fils sans rançon,
s'il avait obtenu la paix par lui.
Auquel Scipion répondit :
« Va-t'en,
annonce au roi moi *lui* rendre grâces pour un si-grand bienfait;
mais maintenant je ne puis rendre *à lui* une autre reconnaissance *sinon* que je conseille à lui de s'abstenir de la guerre,
et de *ne* refuser aucune condition de paix. »
La paix ne tomba-pas-d'accord;
cependant Antiochus

filium remisit, tantique viri majestatem venerari quam dolorem ulcisci maluit.

Victo Antiocho, quum prædæ Asiaticæ ratio a duobus Scipionibus reposceretur, Africanus prolatum a fratre discerpsit librum, quo acceptæ et expensæ summæ continebantur, indignatus scilicet ea de re dubitari quæ sub ipso legato administrata fuisset, et ad eum modum verba fecit: « Non est quod quæratis, patres conscripti, an parvam pecuniam in ærarium retulerim, qui antea illud Punico auro repleverim, neque mea innocentia potest in dubium vocari. Quum Africam totam potestati vestræ subjecerim, nihil ex ea præter cognomen retuli. Non igitur me Punicæ, non fratrem meum Asiaticæ gazæ avarum reddiderunt; sed uterque nostrum magis invidia quam pecunia est onustus. » Tam constantem defensionem Scipionis universus senatus comprobavit.

dant Antiochus renvoya à Scipion son fils, aimant mieux rendre hommage à la majesté de ce grand homme que de satisfaire son ressentiment.

Après la défaite d'Antiochus, comme on demandait compte aux deux Scipions du butin qu'ils avaient fait en Asie, l'Africain, indigné qu'on eût des doutes sur la manière dont les deniers publics avaient été administrés sous sa lieutenance, déchira le livre de recettes et de dépenses que présentait son frère, et parla en ces termes. « Pères conscrits, vous n'avez pas sujet d'examiner si je ne verse aujourd'hui que de petites sommes dans le trésor public, moi qui l'ai rempli autrefois de tout l'or de Carthage, et mon désintéressement ne saurait être révoqué en doute. Après avoir réduit l'Afrique entière sous votre puissance, il ne m'en est resté qu'un surnom. Les trésors de Carthage ne m'ont donc pas rendu avare, et mon frère ne l'est pas devenu davantage au milieu des richessés de l'Asie; mais ce qui nous charge l'un et l'autre, c'est l'envie et non l'argent. » Une défense aussi ferme emporta les suffrages de tout le sénat.

remisit Scipioni filium,
maluitque venerari
majestatem tanti viri,
quam ulcisci dolorem.
Antiocho victo,
quum ratio
prædæ Asiaticæ
reposceretur
a duobus Scipionibus,
Africanus
discerpsit librum
prolatum a fratre,
in quo summæ acceptæ
et expensæ
continebantur,
indignatus scilicet
dubitari de ea re
quæ administrata fuisset
sub ipso legato,
et fecit verba
ad eum modum :
« Non est,
patres conscripti,
quod quæratis
an retulerim in ærarium
parvam pecuniam,
qui repleverim illud antea
auro Punico,
neque mea innocentia
potest vocari in dubium.
Quum subjecerim
totam Africam
vestræ potestati,
retuli ex ea
nihil præter cognomen.
Igitur gazæ Punicæ
non reddiderunt me
avarum,
Asiaticæ
meum fratrem ;
sed uterque nostrum
onustus est magis invidia
quam pecunia. »
Universus senatus
comprobavit defensionem
tam constantem
Scipionis.

renvoya à Scipion *son* fils,
et aima-mieux honorer
la majesté d'un si-grand homme,
que venger *son* ressentiment.
Antiochus ayant été vaincu,
lorsque le compte
du butin asiatique
était redemandé
aux deux Scipions,
l'Africain
déchira le registre
produit par *son* frère,
dans lequel les sommes reçues
et dépensées
étaient contenues,
s'étant indigné évidemment
être douté (que l'on doutât) sur cette chose
laquelle avait été administrée
sous lui-même lieutenant,
et il adressa des paroles
de cette manière :
« Il n'est pas *de raison*,
pères conscrits,
que vous cherchiez
si j'ai rapporté dans le trésor
une petite somme-d'argent,
moi qui ai rempli lui auparavant
de l'or punique,
et mon intégrité
ne peut pas être appelée (mise) en doute.
Lorsque j'ai soumis
toute l'Afrique
à votre puissance,
je *n'*ai rapporté d'elle
rien si-ce-n'est *mon* surnom.
Donc les trésors puniques
n'ont pas rendu moi
avide,
les trésors asiatiques
n'ont pas rendu mon frère *avide ;*
mais l'un-et-l'autre de nous
a été chargé plutôt d'envie
que d'argent. »
Tout le sénat
approuva la défense
si ferme
de Scipion.

Deinde Scipioni Africano duo tribuni plebis diem dixerunt, quasi præda ex Antiocho capta ærarium fraudasset. Ubi causæ dicendæ dies venit, Scipio magna hominum frequentia in forum est deductus. Jussus causam dicere, sine ulla criminis mentione, magnificam orationem de rebus a se gestis habuit. « Hac die, inquit, Carthaginem vici : eamus in Capitolium, et diis supplicemus. » E foro statim in Capitolium ascendit; simul se universa concio ab accusatoribus avertit, et secuta Scipionem est, nec quisquam præter præconem, qui reum citabat, cum tribunis mansit. Celebratior is dies favore hominum fuit quam quo, triumphans de Syphace rege et Carthaginiensibus, urbem est ingressus. Inde, ne amplius tribunitiis injuriis vexaretur, in Literninam[1] villam concessit, ubi reliquam egit ætatem sine urbis desiderio.

Quum Scipio Africanus Liternii degeret, complures præ-

Quelque temps après, deux tribuns du peuple citèrent en justice Scipion l'Africain, l'accusant d'avoir frustré le trésor public du butin fait sur Antiochus. Dès que le jour de plaider l'affaire fut venu, Scipion se rendit au forum, accompagné d'un grand nombre de citoyens. Lorsqu'il eut reçu l'ordre de parler, sans faire mention de ce dont on l'accusait, il prononça un discours magnifique sur ses propres exploits : « A pareil jour, dit-il, j'ai vaincu Carthage; allons au Capitole, et rendons grâce aux dieux. » A l'instant il monte au Capitole, et toute l'assemblée laisse là les accusateurs, et le suit. Il ne resta avec les tribuns que le crieur public qui appelait l'accusé. Ce jour fut plus glorieux pour Scipion, par les témoignages d'estime qu'il reçut de ses concitoyens, que celui où il rentra dans Rome, triomphant de Syphax et des Carthaginois. Après cela, pour n'avoir plus à souffrir des injustices des tribuns, il se retira dans sa maison de campagne de Literne, où il passa le reste de ses jours, sans regretter la ville.

Pendant que Scipion l'Africain vivait retiré à Literne, plusieurs

Deinde duo tribuni plebis
dixerunt diem
Scipioni Africano,
quasi fraudasset ærarium
præda capta ex Antiocho.
Ubi dies dicendæ causæ
venit,
Scipio
deductus est in forum
magna frequentia
hominum.
Jussus dicere causam,
sine ulla mentione
criminis,
habuit
magnificam orationem
de rebus gestis a se :
« Hac die, inquit,
vici Carthaginem ;
eamus in Capitolium,
et supplicemus diis. »
Statim ascendit ex foro
in Capitolium ;
simul universa concio
avertit se ab accusatoribus,
et secuta est Scipionem,
nec quisquam
mansit cum tribunis,
præter præconem,
qui citabat reum.
Is dies fuit celebratior
favore hominum
quam quo
triumphans
de rege Syphace
et Carthaginiensibus,
ingressus est urbem.
Inde,
ne vexaretur amplius
injuriis tribunitiis,
concessit
in villam Literninam;
ubi egit reliquam ætatem
sine desiderio urbis.
Quum Scipio Africanus
degeret Liternii,
complures duces

Ensuite deux tribuns du peuple
assignèrent jour
à Scipion l'Africain,
comme s'il avait frustré le trésor-public
du butin pris sur Antiochus.
Dès que le jour de plaider la cause
arriva,
Scipion
fut conduit au forum
par une grande foule
d'hommes.
Ayant reçu-ordre de plaider *sa* cause,
sans aucune mention
de l'accusation,
il tint
un magnifique discours
sur les choses faites par lui-même :
« En ce jour, dit-il,
j'ai vaincu Carthage ;
allons au Capitole,
et rendons-grâce aux dieux. »
Aussitôt il monta du forum
au Capitole ;
en-même-temps toute l'assemblée
détourna elle-même des accusateurs,
et suivit Scipion,
et personne
ne resta avec les tribuns,
excepté le crieur-public,
qui appelait l'accusé.
Ce jour fut plus honorable
par la faveur des hommes
que *le jour* dans lequel
triomphant
du roi Syphax
et des Carthaginois,
il entra dans la ville.
Ensuite,
afin qu'il ne fût pas tourmenté davantage
par les attaques tribunitiennes,
il se retira
dans *sa* villa de-Literne,
où il passa le reste-de *sa* vie
sans regret de la ville.
Lorsque Scipion l'Africain
vivait à Literne,
plusieurs chefs

donum duces ad eum videndum forte confluxérunt. Scipio, eos ad vim faciendam venire ratus, præsidium servorum in tecto collocavit, aliaque parabat quæ ad eos repellendos opus erant. Quod ubi prædones animadverterunt, abjectis armis, januæ appropinquant, nuntiantque se non vitæ ejus hostes, sed virtutis admiratores venisse, conspectum tanti viri expetentes; proinde ne gravaretur se spectandum præbere. Id postquam audivit Scipio, fores reserari eosque introduci jussit. Illi, postes januæ tanquam religiosissimam aram venerati, cupide Scipionis dexteram apprehenderunt, ac diu deosculati sunt; deinde, positis ante vestibulum donis, læti quod Scipionem videre contigisset, domum reverterunt. Paulo post mortuus est Scipio; moriensque ab uxore petiit ne corpus suum Romam referretur.

chefs de pirates vinrent par hasard en même temps pour le voir. Scipion, croyant qu'ils avaient été amenés par quelque mauvais dessein, arma ses esclaves, les distribua dans sa maison, et fit les préparatifs nécessaires pour repousser une attaque. Les pirates, s'en étant aperçus, quittent leurs armes, s'approchent de la porte, et déclarent qu'ils ne veulent point attenter aux jours de Scipion, mais qu'admirateurs de sa vertu, ils ne demandent qu'à voir un si grand homme; ils le supplient de daigner se montrer à eux. Sur cette déclaration, Scipion ordonna d'ouvrir la porte, et de les faire entrer. Ces pirates se prosternèrent devant le seuil de la porte, comme devant l'autel le plus sacré, et saisissant avec transport la main de Scipion, la couvrirent longtemps de baisers. Ils déposèrent ensuite leurs présents dans le vestibule, et s'en retournèrent charmés d'avoir pu voir Scipion. Ce grand homme mourut peu après, et en mourant il recommanda à sa femme de ne pas faire porter son corps à Rome.

prædonum
confluxerunt forte
ad videndum eum.
Scipio,
ratus eos venire
ad faciéndam vim,
collocavit in tecto
præsidium servorum,
parabatque alia
quæ erant opus
ad eos repellendos.
Ubi prædones
animadverterunt quod,
armis abjectis,
appropinquant januæ,
nuntiantque
se venisse
non hostes vitæ ejus,
sed admiratores
virtutis,
expetentes conspectum
tanti viri;
proinde ne gravaretur
præbere se
spectandum.
Postquam Scipio
audivit id,
jussit fores reserari,
eosque introduci.
Illi, venerati
postes januæ
tanquam aram
religiosissimam
apprehenderunt cupide
dextram Scipionis,
ac deosculati sunt diu;
deinde, donis
positis ante vestibulum,
reverterunt domum,
læti quod contigisset
videre Scipionem.
Paulo post
Scipio mortuus est,
moriensque
petiit ab uxore
ne suum corpus
referretur Romam.

de pirates
arrivèrent-en-même-temps par hasard
pour voir lui.
Scipion,
persuadé eux venir
pour faire violence,
plaça sur le toit
un poste d'esclaves,
et préparait les autres choses [cessaires)
lesquelles étaient un besoin (qui étaient né-
pour les repousser.
Dès que les brigands
remarquèrent cela,
leurs armes étant jetées,
ils approchent de la porte,
et annoncent
eux-mêmes être venus
non ennemis de la vie de lui,
mais admirateurs
de *sa* vertu,
demandant la vue
d'un si-grand homme;
ainsi qu'il ne dédaignât pas
de montrer lui-même
devant être vu.
Après que Scipion
eut entendu cela,
il ordonna les portes être ouvertes,
et eux être introduits.
Ceux-ci, ayant adoré
les poteaux de la porte
comme l'autel
le plus sacré,
saisirent avec-empressement
la droite de Scipion,
et embrassèrent longtemps *elle;*
ensuite, des présents
étant déposés devant le vestibule,
ils retournèrent dans *leur* demeure,
joyeux de ce qu'il était arrivé *à eux*
de voir Scipion.
Peu après
Scipion mourut,
et en mourant
il demanda à *sa* femme
que son corps
ne fût pas rapporté à Rome.

XLI. LÚCIUS SCIPIO ASIATICUS.

Lucius Scipio, frater Africani, infirmo erat corpore : tamen consul, legato fratre, contra Antiochum missus est. Quum in Asiám advenisset, ad duo ferme millia ab hoste castra posuit. Antiochus cœpit aciem instruere, nec Scipio detrectavit certamen. Quum autem duæ acies in conspectu essent, coorta nebula caliginem dedit; quæ nihil admodum Romanis, eadem plurimum regiis nocuit : nam humor gladios aut pila Romanorum non hebetábat; arcus vero, quibus Antiochi milites utebantur, fundasque et jaculorum amenta emollierat. Itaque fusus est regis exercitus fugatusque : ipse Antiochus, cum paucis fugiens, in Lydiam concessit. Tum Asiæ urbes victori se dediderunt. Lucius Scipio, Romam reversus, ingenti gloria triumphavit, et Asiatici cognomen accepit.

XLI. LUCIUS SCIPION L'ASIATIQUE.

Lucius Scipion, frère de l'Africain, était d'une complexion délicate; cependant, quand il eut été nommé consul, il fut envoyé contre Antiochus, et eut son frère pour lieutenant. Arrivé en Asie, il campa à deux milles environ de l'ennemi. Antiochus commença à ranger son armée en bataille, et Scipion ne refusa pas le combat. Les deux armées étaient en présence, quand il s'éleva un brouillard épais, qui ne fit aucun tort aux Romains, mais nuisit beaucoup aux troupes du roi : car l'humidité n'émoussait ni les épées ni les piques des Romains, mais elle avait amolli les arcs dont se servaient les soldats d'Antiochus, ainsi que leurs frondes et les courroies de leurs javelots. L'armée du roi fut donc défaite et mise en déroute. Antiochus lui-même, accompagné dans la suite d'un petit nombre des siens, se retira en Lydie. Alors les villes de l'Asie se rendirent au vainqueur. Lucius Scipion, de retour à Rome, triompha avec beaucoup de gloire, et reçut le surnom d'Asiatique.

XLI. LUCIUS SCIPIO ASIATICUS.

Lucius Scipio,
frater Africani,
erat corpore infirmo.
Tamen missus est consul
contra Antiochum,
fratre legato.
Quum advenisset in Asiam,
posuit castra
ferme ad duo millia
ab hoste.
Antiochus
cœpit instruere aciem,
nec Scipio
detrectavit certamen.
Quum autem duæ acies
essent in conspectu,
nebula coorta
dedit caliginem;
quæ nocuit nihil admodum
Romanis,
eadem plurimum
regiis:
nam humor
non hebetabat gladios
aut pila Romanorum;
emollierat vero arcus,
quibus milites Antiochi
utebantur,
fundasque
et amenta jaculorum.
Itaque
exercitus regis fusus est
fugatusque:
Antiochus ipse,
fugiens cum paucis,
concessit in Lydiam.
Tum urbes Asiæ
se dediderunt victori.
Lucius Scipio,
reversus Romam,
triumphavit ingenti gloria,
et accepit
cognomen Asiatici

XLI. LUCIUS SCIPION L'ASIATIQUE.

Lucius Scipion,
frère de l'Africain,
était d'un corps faible.
Cependant il fut envoyé consul
contre Antiochus,
son frère étant *son* lieutenant.
Lorsqu'il fut arrivé en Asie,
il plaça *son* camp
à peu près à deux milles
de l'ennemi.
Antiochus
commença à disposer son armée,
et Scipion
ne refusa pas le combat.
Mais lorsque les deux armées
étaient en présence,
un nuage s'étant élevé
donna un brouillard;
lequel *ne* nuisit en rien absolument
aux Romains,
le même *nuisit* beaucoup
aux *soldats* royaux:
car l'humidité
n'émoussait pas les épées
ou les javelots des Romains;
mais elle avait relâché les arcs,
dont les soldats d'Antiochus
se servaient,
et les frondes
et les courroies des javelots.
C'est-pourquoi
l'armée du roi fut mise-en-déroute
et mise-en-fuite:
Antiochus lui-même,
fuyant avec quelques-uns,
se retira en Lydie.
Alors les villes de l'Asie
se rendirent au vainqueur.
Lucius Scipion,
revenu à Rome,
triompha avec une grande gloire,
et reçut
le surnom d'Asiatique.

Postea Lucius Scipio simul cum fratre accusatus est acceptæ ab Antiocho pecuniæ, et, quamvis contenderet omnem prædam in ærarium fuisse illatam, damnatus tamen est, et in carcerem duci cœptus. Tunc Tiberius Gracchus, licet Scipionis inimicus, dixit sibi quidem esse cum Scipione simultatem, nec se quidquam gratiæ quærendæ causa facere; sed non passurum Lucium Scipionem in carcere atque in vinculis esse, jussitque eum dimitti. Gratiæ ingentes a senatu actæ sunt Tiberio Gracchó, quod rempublicam privatis simultatibus potiorem habuisset. Missi deinde quæstores in domum Scipionis, nullum pecuniæ regiæ vestigium repererunt. Lucio Scipioni collata est ab amicis propinquisque ea pecunia qua mulctatus fuerat; eam vero Scipio noluit accipere.

XLII. PUBLIUS SCIPIO NASICA.

Publius Scipio Nasica, patrui Scipionis Africani filius, quum adolescens ædilitatem peteret, manumque cujusdam

Dans la suite, Lucius Scipion fut accusé avec son frère d'avoir reçu de l'argent d'Antiochus; et quoiqu'il soutînt que tout le butin avait été versé dans le trésor public, il n'en fut pas moins condamné. Déjà on le menait en prison, quand Tibérius Gracchus, son ennemi, dit qu'il avait à se plaindre de lui, et qu'il ne cherchait point à se réconcilier, mais qu'il ne souffrirait pas que Lucius Scipion fût mis en prison et chargé de chaînes; en même temps il le fit mettre en liberté. Le sénat adressa de grands remercîments à Tibérius Gracchus pour avoir sacrifié son ressentiment particulier aux intérêts de la république. On envoya ensuite des questeurs dans la maison de Scipion, mais ils n'y trouvèrent aucune trace de l'argent du roi. Ses amis et ses parents formèrent entre eux la somme à laquelle il avait été condamné; mais Scipion ne voulut pas l'accepter.

XLII. PUBLIUS SCIPION NASICA.

Publius Scipion Nasica, fils d'un oncle paternel de Scipion l'Africain, jeune encore, demandait la charge d'édile. Ayant pris, selon

Postea Lucius Scipio
accusatus est
simul cum fratre
pecuniæ acceptæ
ab Antiocho,
et quamvis contenderet
omnem prædam
illatam fuisse in ærarium,
tamen damnatus est,
et cœptus
duci in carcerem.
Tum Tiberius Gracchus,
licet inimicus Scipionis,
dixit
simultatem esse quidem ei
cum Scipione,
nec se facere quidquam
causa quærendæ gratiæ,
sed non passurum
Lucium Scipionem
esse in carcere
atque in vinculis,
jussitque eum dimitti.
Ingentes gratiæ
actæ sunt a senatu
Tiberio Graccho,
quod habuisset
rempublicam potiorem
simultatibus privatis.
Quæstores missi deinde
in domum Scipionis
repererunt
nullum vestigium
pecuniæ regiæ.
Ea pecunia,
qua mulctatus erat,
collata est Lucio Scipioni
ab amicis propinquisque;
noluit vero accipere eam.

Dans-la-suite Lucius Scipion
fut accusé
en-même-temps avec *son* frère
d'argent reçu
d'Antiochus,
et quoiqu'il prétendît
tout le butin
avoir été porté dans le trésor,
cependant il fut condamné,
et commença
à être conduit en prison.
Alors Tibérius Gracchus,
quoique ennemi de Scipion,
dit
une inimitié être à la vérité à lui
avec Scipion,
et lui-même ne pas faire quoi-que-ce-fût
en vue de chercher *ses* bonnes-grâces,
mais ne devoir pas souffrir
Lucius Scipion
être en prison
et dans les fers,
et il ordonna lui être relâché.
De grandes actions-de-grâces
furent rendues par le sénat
à Tibérius Gracchus,
de ce qu'il avait tenu
l'État préférable
aux inimitiés particulières.
Des questeurs envoyés ensuite
dans la maison de Scipion
ne trouvèrent
aucune trace
de l'argent royal.
Cet argent,
auquel il avait été condamné,
fut fourni à Lucius Scipion
par *ses* amis et *ses* proches:
mais il ne-voulut-pas accepter lui.

XLII. PUBLIUS SCIPIO NASICA.

Publius Scipio Nasica,
filius patrui
Scipionis Africani,
quum adolescens
peteret ædilitatem,

XLII. PUBLIUS SCIPION NASICA.

Publius Scipion Nasica,
fils d'un oncle-paternel
de Scipion l'Africain,
lorsque *étant* jeune
il briguait l'édilité,

civis Romani, rustico opere duratam, more candidatorum apprehendisset, jocans interrogavit eum num manibus solitus esset ambulare : quod dictum, a circumstantibus exceptum, ad populum manavit, causamque repulsæ Scipioni attulit. Namque omnes rusticæ tribus, paupertatem sibi ab eo exprobratam judicantes, iram suam adversus contumeliosum ejus dicterium exercuerunt. Quæ repulsa nobilis adolescentis ingenium ab insolentia revocavit, eumque magnum et utilem civem fecit.

Quum Annibal Italiam devastaret, responsum oraculo editum esse ferunt : hostem Italia pelli vincique posse, si mater idæa[1] a Pessinunte[2] Romam advecta foret, et hospitio apud civem optimum reciperetur. Legati ea de re ad Attalum, Pergami[3] regem, missi sunt. Is legatos comiter acceptos Pessinuntem deduxit. Quærendus deinde fuit vir qui eam rite

l'usage des candidats, la main d'un citoyen romain qui était endurcie par les travaux de la campagne, il lui demanda en riant s'il avait coutume de marcher sur les mains. Cette plaisanterie, recueillie par les personnes qui se trouvaient autour de lui, se répandit parmi le peuple, et valut un refus à Scipion. En effet, toutes les tribus de la campagne, croyant qu'il leur reprochait leur pauvreté, voulurent le punir de ce propos injurieux. Cet échec rendit le jeune homme plus circonspect, et en fit un citoyen utile et recommandable.

Dans le temps qu'Annibal ravageait l'Italie, un oracle annonça, dit-on, que l'ennemi pouvait être chassé et même vaincu, si la déesse Cybèle était amenée de Pessinonte à Rome, et logée chez le citoyen le plus vertueux. Des ambassadeurs furent envoyés à ce sujet à Attale, roi de Pergame, qui les reçut très-bien et les conduisit à Pessinonte. Il fallut ensuite chercher un homme qui méritât

apprehendissetque, et qu'il eut pris,
more candidatorum, selon l'usage des candidats,
manum la main
cujusdam civis Romani, d'un certain citoyen romain,
duratam opere rustico, endurcie par le travail rustique,
jocans plaisantant
interrogavit eum il interrogea lui
num esset solitus s'il était accoutumé
ambulare manibus : à marcher sur les mains :
quod dictum cette parole
exceptum recueillie
a circumstantibus par ceux qui étaient-autour
manavit ad populum, circula dans le peuple,
attulitque Scipioni et apporta à Scipion
causam repulsæ. la cause d'un refus.
Namque omnes tribus En effet toutes les tribus
rusticæ, de-la-campagne,
judicantes paupertatem jugeant la pauvreté
exprobratam ab eo sibi, avoir été reprochée par lui à elles,
exercuerunt suam iram exercèrent leur colère
adversus dicterium contre *ce* mot
contumeliosum ejus. injurieux de lui.
Quæ repulsa Ce refus
revocavit ab insolentia rappela de l'insolence
ingenium l'esprit
nobilis adolescentis, du noble jeune-homme,
fecitque eum civem et fit lui citoyen
magnum et utilem. grand et utile.
Quum Annibal Lorsque Annibal
devastaret Italiam, dévastait l'Italie,
ferunt responsum on rapporte *cette* réponse
editum esse oraculo : avoir été donnée par l'oracle :
hostem posse pelli Italia l'ennemi pouvoir être chassé de l'Italie
vincique, et être vaincu,
si mater Idæa si la mère (déesse) de-l'Ida
advecta foret avait été transportée
Pessinunte Romam, de Pessinonte à Rome,
et reciperetur hospitio et était reçue en hospitalité
apud civem optimum. chez le citoyen le meilleur.
Legati missi sunt de ea re Des députés furent envoyés pour cette [chose
ad Attalum, à Attale,
regem Pergami. roi de Pergame.
Is deduxit Pessinuntem Celui-ci conduisit à Pessinúnte
legatos acceptos comiter. les députés accueillis avec-bonté.
Deinde vir quærendus fuit Ensuite un homme dut être cherché
qui reciperet eam rite qui reçût elle selon-les-rites
hospitio. en hospitalité.

hospitio exciperet. Publium Scipionem Nasicam senatus judicavit virum esse in tota civitate optimum. Idem consul, imperatoris nomen a militibus, et triumphum a senatu oblatum recusavit, dixitque satis gloriæ sibi in omnem vitam eo die quæsitum esse quo vir optimus a senatu judicatus fuerat: hoc titulo, etsi nec consulatus, nec triumphus addatur, satis honoratam Publii Scipionis Nasicæ imaginem [1] fore.

Scipio Nasica, censor factus, gravem se ac severum præbuit. Quum equitum censum ageret, equitem quemdam vidit obeso et pingui corpore, equum vero ejus strigosum et macilentum. « Quidnam causæ est, inquit censor, cur sis tu quam equus pinguior? — Quoniam, respondit eques, ego me ipse curo, equum vero servus. » Minus verecundum visum est responsum : itaque graviter objurgatus eques, et mulcta damnatus. Idem Scipio Nasica cum Ennio poeta vivebat con-

---

de recevoir la déesse. Le sénat jugea que Publius Scipion Nasica était l'homme le plus vertueux de toute la ville. Ce même Scipion, étant consul, refusa le titre d'impérator, que lui décernaient ses soldats, et le triomphe que lui offrait le sénat, disant qu'il avait acquis assez de gloire pour toute sa vie, le jour où le sénat l'avait jugé le plus vertueux des citoyens, et que ce titre, sans consulat ni triomphe, suffisait pour décorer l'image de Publius Scipion Nasica.

Scipion Nasica devenu censeur, se montra grave et sévère. Comme il faisait la revue des chevaliers, il en vit un qui était gros et gras, tandis que son cheval était maigre et décharné. « D'où vient, lui dit le censeur, que vous êtes plus gras que votre cheval ? — C'est, répondit le chevalier, que je me soigne moi-même, et que mon cheval est soigné par mon esclave. » Cette réponse parut peu respectueuse ; c'est pourquoi le chevalier fut réprimandé sévèrement, et condamné à une amende. Le même Scipion vivait avec le poëte

Senatus judicavit [cam Publium Scipionem Nasi-esse virum optimum in tota civitate.
Idem consul recusavit nomen imperatoris oblatum a militibus, et triumphum a senatu, dixitque satis gloriæ quæsitum esse sibi in omnem vitam eo die, quo judicatus fuerat a senatu vir optimus : imaginem Publii Scipionis Nasicæ fore satis honoratam hoc titulo, etsi nec consulatus, nec triumphus addatur.
Scipio Nasica factus censor præbuit se gravem ac severum.
Quum ageret censum equitum, vidit quemdam equitem, corpore obeso et pingui, equum vero ejus strigosum et macilentum : « Quidnam causæ est, inquit censor, cur tu sis pinguior quam equus ? — Quoniam, respondit eques, ego curo me ipsum, servus vero equum. »
Responsum visum est minus verecundum : itaque eques objurgatus graviter et damnatus mulcta.
Idem Scipio Nasica vivebat conjunctissime

Le sénat jugea Publius Scipion Nasica être l'homme le meilleur dans toute la cité.
Le même *étant* consul refusa le titre d'impérator offert par les soldats, et le triomphe *offert* par le sénat, et dit assez de gloire avoir été acquis à lui pour toute la vie en ce jour, dans lequel il avait été jugé par le sénat l'homme le meilleur : l'image de Publius Scipion Nasica devoir être assez honorée par ce titre, quand même ni le consulat ni le triomphe ne serait ajouté.
Scipion Nasica devenu censeur montra lui-même grave et sévère.
Comme il faisait la revue des chevaliers, il vit un certain chevalier, de corps obèse et gras, mais *il vit* le cheval de lui décharné et maigre : « Quoi de cause est (quel motif y a-t-il), dit le censeur, pour que tu sois plus gras que *ton* cheval ? — Parce que, répondit le chevalier, moi je soigne moi-même, mais *mon* esclave *soigne mon* cheval. »
La réponse parut peu convenable : c'est-pourquoi le chevalier *fut* réprimandé vivement et condamné à une amende.
Le même Scipion Nasica vivait dans-une-union-très-étroite

junctissime. Quum ad eum venisset, eique ab ostio quærenti ancilla dixisset Ennium domi non esse, Nasica sensit illam domini jussu dixisse, et illum intus esse. Paucis post diebus, quum ad Nasicam venisset Ennius, et eum a janua quæreret, exclamavit ipse Nasica se domi non esse. Tum Ennius: « Quid? ego non cognosco, inquit, vocem tuam? » Hic Nasica : « Homo es impudens: ego quum te quærerem, ancillæ tuæ credidi te domi non esse; tu non mihi credis ipsi! »

XLIII. MARCUS PORCIUS CATO.

Marcus Porcius Cato, ortus municipio Tusculo[1], adolescentulus, priusquam honoribus operam daret, rure in prædiis paternis versatus est, deinde Romam demigravit, et in foro esse cœpit. Primum stipendium meruit annorum decem septemque, Quinto Fabio consule, cui postea semper adhæsit. Inde castra secutus est Claudii Neronis, ejusque opera magni æstimata est in prœlio apud Senam[2], quo cecidit Asdrubal,

Ennius dans une étroite union. Étant un jour allé le voir, et l'ayant demandé à la porte, la servante répondit qu'Ennius n'était pas chez lui. Nasica sentit qu'elle avait fait cette réponse par l'ordre de son maître, et qu'Ennius y était. Peu de temps après, Ennius à son tour s'étant présenté à la porte de Nasica, Nasica cria lui-même qu'il n'y était pas. « Quoi, dit Ennius, ne connais-je pas ta voix? — Tu es bien impudent, reprit Nasica; l'autre jour, sur la parole de ta servante, j'ai cru que tu n'étais pas chez toi, et aujourd'hui tu ne me crois pas moi-même! »

XLIII. MARCUS PORCIUS CATO.

Marcus Porcius Caton était originaire de Tusculum, ville municipale. Dans sa première jeunesse, et avant d'aspirer aux charges, il vécut à la campagne dans les biens de son père; ensuite il vint à Rome, et commença à se produire au barreau. Il fit ses premières armes à l'âge de dix-sept ans, sous le consul Quintus Fabius, à qui il resta toujours attaché dans la suite. De là il servit sous Claudius Néron, et se signala à la bataille de Séna, où fut tué Asdrubal,

eum poeta Ennio.
Quum venisset ad eum,
ancillaque dixisset ei,
quærenti ab ostio,
Ennium non esse domi,
Nasica sensit illam dixisse
jussu domini,
et illum esse intus.
Paucis diebus post,
quum Ennius
venisset ad Nasicam,
et quæreret eum a janua,
Nasica ipse exclamavit
se non esse domi.
Tum Ennius :
« Quid? inquit;
ego non agnosco
tuam vocem ? »
Hic Nasica :
« Es homo impudens;
quum ego quærerem te,
credidi tuæ ancillæ
te non esse domi,
tu non credis mihi ipsi ! »

avec le poëte Ennius.
Comme il était venu chez lui,
et que la servante avait dit à lui,
demandant à la porte,
Ennius n'être pas à la maison,
Nasica comprit elle avoir dit *cela*
par l'ordre de *son* maître,
et lui être en dedans.
Quelques jours après,
comme Ennius
était venu chez Nasica,
et demandait lui à la porte,
Nasica lui-même cria
lui n'être pas à la maison.
Alors Ennius :
« Quoi, dit-il ;
moi ne reconnais-je pas
ta voix? »
Ici (alors) Nasica :
« Tu es un homme impudent ;
lorsque moi je demandais toi,
j'ai cru à ta servante
disant toi n'être pas à la maison,
toi tu ne crois pas à moi-même! »

XLIII. MARCUS PORCIUS CATO.

Marcus Porcius Cato,
ortus Tusculo municipio,
adolescentulus,
priusquam daret operam
honoribus,
versatus est rure
in prædiis paternis,
deinde demigravit Romam,
et cœpit esse in foro.
Meruit primum stipendium
decem septemque annorum,
Quinto Fabio consule,
cui postea adhæsit semper.
Inde secutus est castra
Claudii Neronis,
operaque ejus
æstimata est magni
in prœlio apud Senam,
quo Asdrubal,

XLIII. MARCUS PORCIUS CATON.

Marcus Porcius Caton
né de Tusculum, ville-municipale,
étant très-jeune,
avant qu'il donnât *son* soin
aux honneurs,
demeura à la campagne
dans les domaines paternels,
ensuite il vint à Rome,
et commença à être dans le barreau.
Il gagna *sa* première solde
à l'âge de dix et sept années,
Quintus Fabius *étant* consul,
auquel dans-la-suite il s'attacha toujours.
Ensuite il suivit le camp
de Claudius Néron,
et l'aide de lui
fut estimée de grand *prix*
dans le combat près de Séna,
dans lequel Asdrubal,

frater Annibalis. Ab adolescentia frugalitatem temperantiamque coluit. Pellibus hœdinis pro stragula veste utebatur; eodem cibo quo milites vescebatur; aquam in bellicis expeditionibus potabat; si nimio æstu torqueretur, acetum; si vires deficerent, paululum vilis vini.

Quæstor Scipioni Africano obtigit, et cum eo parum amice vixit : nam, parsimoniæ amans, haud probabat sumptus quos Scipio faciebat. Quare, eo relicto, Romam rediit, ibique Scipionis vitam palam et aperte reprehendit, quasi militarem disciplinam corrumperet. Dictitábat illum cum pallio et crepidis solitum ambulare in gymnasio, palæstræ operam dare, militum licentiæ indulgere. Quod crimen non verbo, sed facto diluit Scipio. Nam quum ea de re legati Roma Syracusas missi essent, Scipio exercitum omnem eo convenire et classem expediri jussit, tanquam dimicandum eo die terra marique cum Carthaginiensibus esset; postridie, legatis in-

frère d'Annibal. Dès sa jeunesse il pratiqua la tempérance et la frugalité. Il se servait de peaux de bouc pour couvertures, et prenait la même nourriture que le soldat. En campagne il ne buvait que de l'eau ; s'il avait trop chaud, du vinaigre, et un peu de vin ordinaire, si les forces lui manquaient.

Le sort le donna pour questeur à Scipion l'Africain, avec lequel il vécut assez mal. Aimant l'économie, il ne pouvait approuver les dépenses que faisait Scipion. Il le laissa donc, revint à Rome, et y blâma publiquement et ouvertement sa conduite, l'accusant de corrompre la discipline militaire. Il répétait souvent que Scipion avait coutume de se promener en manteau et en pantoufles dans le gymnase, qu'il s'exerçait à la lutte, et favorisait la licence du soldat. Scipion détruisit ces accusations, non par des paroles mais par des faits; car, des commissaires ayant été envoyés à ce sujet de Rome à Syracuse, il fit rassembler toute son armée, et ordonna à sa flotte d'appareiller, comme si l'on avait dû, ce jour-là, se battre avec les Carthaginois sur terre et sur mer. Le lendemain il donna aux

frater Annibalis, cecidit.
Coluit ab adolescentia
frugalitatem
temperantiamque.
Utebatur pellibus hœdinis
pro veste stragula ;
vescebatur eodem cibo,
quo milites ;
potabat aquam
in expeditionibus bellicis ;
si torqueretur æstu nimio,
acetum ;
si vires deficerent,
paululum vini vilis
Obtigit quæstor
Scipioni Africano,
et vixit parum amice
cum eo :
nam, amans parsimoniæ,
haud probabat sumptus
quos Scipio faciebat.
Quare,
eo relicto, rediit Romam,
ibique reprehendit
palam et aperte
vitam Scipionis,
quasi corrumperet
disciplinam militarem.
Dictitabat
illum solitum
ambulare in gymnasio
pallio et crepidis,
dare operam palæstræ,
indulgere licentiæ militum.
Quod crimen Scipio diluit
non verbo, sed facto.
Nam quum legati
missi essent de ea re
Roma Syracusas,
Scipio jussit
omnem exercitum
convenire eo,
et classem expediri,
tanquam dimicandum esset
eo die
terra marique
cum Carthaginiensibus;

frère d'Annibal, périt.
Il pratiqua dès l'adolescence
la frugalité
et la tempérance.
Il se servait de peaux de-chevreau
pour étoffe de-couverture ;
il se nourrissait de la même nourriture,
que les soldats ;
il buvait de l'eau
dans les expéditions militaires ; [grande,
s'il était tourmenté par une chaleur trop-
il buvait du vinaigre ;
si les forces *lui* manquaient,
il buvait un peu de vin ordinaire.
Il échut *comme* questeur
à Scipion l'Africain,
et vécut peu amicalement
avec lui :
car, aimant l'économie,
il n'approuvait pas les dépenses
que Scipion faisait.
C'est-pourquoi,
lui étant laissé, il revint à Rome,
et là il blâma
hautement et ouvertement
la vie de Scipion,
comme s'il altérait
la discipline militaire.
Il disait-souvent
lui avoir-coutume
de se promener dans le gymnase
en manteau et en pantoufles,
donner *son* soin à la palestre, [soldats.
avoir-de-l'indulgence pour la licence des
Laquelle accusation Scipion effaça
non par une parole, mais par un acte.
Car lorsque des députés
eurent été envoyés pour cette chose
de Rome à Syracuse,
Scipion ordonna
toute l'armée
se réunir là,
et la flotte être appareillée,
comme si l'on devait combattre
ce jour-là
sur terre et sur mer
avec les Carthaginois ;

spectantibus, pugnæ simulacrum exhibuit. Tum eis armamentaria, horrea, omnémque belli apparatum ostendit. Reversi Romam legati, omnia apud exercitum Scipionis præclare se habere renuntiarunt.

Eadem asperitate Cato matronarum luxum insectatus est. Scilicet in medio ardore belli Púnici, Oppius, tribunus plebis, legem tulerat, qua vetabantur mulieres Romanæ plus semuncia auri habere, vestimento varii coloris uti, et juncto vehiculo in urbe vehi. Confecto autem bello et florente republica, matronæ pristina ornamenta sibi reddi postulabant; omnes vias urbis obsidebant, virosque ad forum descendentes orabant ut legem Oppiam abrogarent. Quibus acerrime restitit Cato, sed frustra; nam lex fuit abrogata.

Cato, creatus consul, in Hispaniam adversus Celtiberos profectus est. Quos acri prœlio vicit, et ad deditionem compu-

commissaires le spectacle d'un combat simulé, et leur fit voir ensuite ses arsenaux, ses greniers et tous ses préparatifs de guerre. Les commissaires, de retour à Rome, rapportèrent qu'à l'armée de Scipion tout était dans le meilleur état.

Caton poursuivit avec le même acharnement le luxe des dames romaines. Dans le feu de la guerre punique, Oppius, tribun du peuple, avait fait passer une loi qui défendait aux dames romaines d'avoir plus d'une demi-once d'or, de porter des robes de diverses couleurs, et de se faire conduire dans la ville sur un char; mais cette guerre terminée, et la république redevenue florissante, les dames demandaient qu'on leur rendît leurs anciens ornements. En conséquence elles assiégeaient toutes les rues de Rome, et priaient leurs maris qui descendaient à la place publique d'abroger la loi Oppia. Caton s'y opposa avec beaucoup de véhémence, mais en vain, car la loi fut abrogée.

Caton, créé consul, partit en Espagne contre les Celtibériens. Il les vainquit après un rude combat, et les força à se rendre. Dans

postridie,
legatis inspectantibus,
exhibuit
simulacrum pugnæ.
Tum ostendit eis
armamenta, horrea,
omnemque apparatum
belli.
Legati reversi Romam
renuntiarunt omnia
se habere præclare
apud exercitum Scipionis.
Cato insectatus est
eadem asperitate
luxum matronarum.
Scilicet in medio ardore
belli Punici,
Oppius, tribunus plebis,
tulerat legem
qua mulieres Romanæ
vetabantur habere
plus semuncia auri,
uti vestimento
coloris varii,
et vehi in urbem
vehiculo juncto.
Bello autem confecto,
et republica florente,
matronæ postulabant
ornamenta pristina
reddi sibi;
obsidebant
omnes vias urbis,
orabantque viros
descendentes ad forum
ut abrogarent
legem Oppiam.
Quibus Cato
restitit acerrime,
sed frustra,
nam lex abrogata fuit.
Cato, creatus consul,
profectus est in Hispaniam,
adversus Celtiberos.
Quos vicit prœlio acri,
et compulit ad deditionem.
In eo bello, Cato certavit

le lendemain,
les députés regardant,
il présenta
le simulacre d'un combat.
Alors il montra à eux
ses arsenaux, *ses* greniers,
et tous les préparatifs
de la guerre.
Les députés revenus à Rome
rapportèrent toutes choses
se tenir très-bien (être en très-bon état)
à l'armée de Scipion.
Caton poursuivit
avec la même sévérité
le luxe des dames.
En effet au milieu de l'ardeur
de la guerre punique,
Oppius, tribun du peuple,
avait porté une loi
par laquelle les femmes romaines
étaient empêchées d'avoir
plus d'une demi-once d'or,
de se servir d'un vêtement
de couleur variée,
et d'être portées dans la ville
sur un char attelé.
Mais la guerre étant terminée
et la république étant florissante,
les dames réclamaient
les ornements anciens
être rendus à elles;
elles assiégeaient
toutes les rues de la ville,
et priaient *leurs* maris
descendant au forum
qu'ils abrogeassent
la loi Oppia.
Auxquelles Caton
résista très-vivement,
mais en vain,
car la loi fut abrogée.
Caton, créé consul,
partit en Espagne,
contre les Celtibériens.
Lesquels il vainquit dans un combat [acharné,
et força à la capitulation.
Dans cette guerre, Caton rivalisa

lit. Eo in bello Cato cum ultimis militum parsimonia, vigiliis et labore certavit, nec in quemquam gravius severiusque imperium exercuit quam in semetipsum. Quum Hispanos ad defectionem pronos videret, cavendum judicavit ne deinceps rebellare possent. Id autem effecturus sibi videbatur, si eorum muros dirueret. Sed veritus ne, si id universis civitatibus imperaret communi edicto, non obtemperarent, scripsit ad singulas separatim ut muros diruerent, epistolasque omnibus simul eodemque die reddendas curavit. Quum unaquæque sibi soli imperari putaret, universæ paruerunt. Cato, Romam reversus, de Hispania triumphavit.

Postea Cato, censor factus, severe ei præfuit potestati. Nam et in complures nobiles animadvertit, et imprimis Lucium Flaminium, virum consularem, senatu movit. Cui inter alia facinora illud objecit. Quum esset in Gallia Flaminius, mulierem, cujus amore deperibat, ad cœnam vocavit, eique forte

cette guerre, il le disputa aux derniers des soldats en sobriété, en veilles, en travaux, et ne fut pour personne plus sévère que pour lui-même. Voyant que les Espagnols étaient disposés à se révolter, il voulut prendre les précautions nécessaires pour leur en ôter les moyens. Il crut qu'il en viendrait à bout, s'il leur faisait abattre les murs de leurs villes; mais craignant de n'être pas obéi, s'il l'ordonnait par un édit général, il écrivit à chacune d'elles en particulier qu'elle eût à démolir ses remparts, et eut soin que toutes les lettres fussent rendues le même jour, et à la même heure. Chaque ville crut que cet ordre ne regardait qu'elle seule, et toutes obéirent. Caton, de retour à Rome, triompha de l'Espagne.

Dans la suite, Caton, créé censeur, remplit ces fonctions avec beaucoup de sévérité. En effet, il sévit contre un grand nombre de personnes distinguées, et principalement contre Lucius Flaminius, personnage consulaire, qu'il fit chasser du sénat. Entre autres crimes, il lui reprocha celui-ci. Flaminius, qui se trouvait alors en Gaule, invita à souper une femme qu'il aimait éperdument, et lui dit, par

cum ultimis militum	avec les derniers des soldats
parsimonia,	en économie,
vigiliis et laboribus,	en veilles et en fatigue,
nec exercuit in quemquam	et il n'exerça contre personne
imperium gravius	une autorité plus ferme
severiusque	et plus sévère
quam in semetipsum.	que contre lui-même.
Quum videret Hispanos	Comme il voyait les Espagnols
pronos ad defectionem,	portés à la défection,
judicavit cavendum	il jugea qu'il fallait prendre-garde
ne deinceps	que désormais
possent rebellare.	ils ne pussent se révolter.
Videbatur autem sibi	Car il semblait à lui-même
effecturus id,	devoir produire cela,
si diruerет muros eorum.	s'il détruisait les murs d'eux.
Sed veritus ne,	Mais ayant craint que,
si imperaret id,	s'il imposait cela
universis civitatibus,	à toutes les cités
edicto communi,	par un édit commun
non obtemperarent,	elles n'obéissent pas,
scripsit separatim	il écrivit séparément
ad singulas	à chacune
ut diruerent muros,	qu'elles détruisissent *leurs* murs,
curavitque	et il eut-soin
epistolas reddeundas	les lettres devoir être remises
omnibus simul	à toutes en-même-temps
eodemque die.	et le même jour.
Quum unaquæque putaret	Comme chacune pensait
imperari sibi soli,	*cela* être commandé à elle seule,
universæ paruerunt.	toutes obéirent.
Cato, reversus Romam,	Caton, étant revenu à Rome
triumphavit de Hispania.	triompha de l'Espagne.
Postea	Dans-la-suite
Cato, factus censor,	Caton, devenu censeur,
præfuit severe ei potestati.	présida sévèrement à cette autorité.
Nam et animadvertit	Car et il sévit
in complures nobiles,	contre plusieurs nobles,
et imprimis movit senatu	et entre-les-premiers il chassa du sénat
Lucium Flaminium,	Lucius Flaminius,
virum consularum,	personnage consulaire,
cui inter alia facinora	auquel entre autres crimes
objecit illud:	il reprocha ceci.
Quum Flaminius	Lorsque Flaminius
esset in Gallia,	était en Gaule,
vocavit ad cœnam	il invita à souper
mulierem,	une femme,
amore cujus deperibat,	par l'amour de laquelle il dépérissait,

inter cœnandum dixit multos capitis damnatos in vinculis esse, quos securi percussurus esset. Tum illa negavit se unquam vidisse quemquam securi ferientem, et pervelle id videre. Statim Flaminius unum ex his, qui in carcere detinebantur, adduci jussit, et ipse securi percussit. Tam perditam libidinem eo magis notandam putavit Cato, quod cum probro privato conjungeret imperii dedecus. Quid enim crudelius quam inter pocula et dapes, ad spectaculum mulieris, humanam victimam mactare, et mensam cruore respergere?

Quum in senatu de tertio Punico bello ageretur, Cato jam senex delendam Carthaginem censuit, negavitque, ea stante, salvam esse posse rempublicam. Quum autem id, contradicente Scipione Nasica, non facile patribus persuaderet, deinceps, quoties de re aliqua sententiam dixit in senatu, addidit semper : « Hoc censeo, et Carthaginem esse delendam.» Tan-

hasard, au milieu du repas, qu'il y avait dans les prisons un grand nombre de condamnés à qui il allait faire trancher la tête. Cette femme lui dit alors qu'elle n'avait jamais vu trancher la tête à personne, et qu'elle désirait voir ce spectacle. Aussitôt Flaminius se fit amener un des détenus et l'exécuta lui-même. Caton pensa que ce trait de cruauté était d'autant plus condamnable, qu'en déshonorant le particulier il déshonorait aussi l'État. Quoi de plus cruel en effet que d'immoler une victime humaine au milieu d'un festin, et d'ensanglanter sa table pour satisfaire la curiosité d'une femme?

Comme on délibérait dans le sénat sur la troisième guerre punique, Caton, déjà vieux, fut d'avis qu'il fallait détruire Carthage, et soutint que, tant qu'elle subsisterait, Rome ne pouvait être en sûreté. Mais, comme il avait de la peine à faire partager son opinion aux sénateurs, parce qu'elle était combattue par Scipion Nasica, dans la suite, toutes les fois qu'au sénat il donna son avis sur quelque affaire, il ne manquait pas d'ajouter : « Tel est mon avis,

dixitque ei forte,
inter cœnandum,
multos damnatos capitis
esse in vinculis,
quos esset percussurus
securi.
Tum illa negavit
se vidisse unquam
quemquam ferientem
securi
et pervelle videre id.
Statim Flaminius
jussit unum ex his,
qui detinebantur in carcere,
adduci,
et ipse percussit securi.
Cato putavit
libidinem tam perditam
eo magis notandam
quod conjungeret
dedecus imperii
cum probro privato.
Quid enim crudelius
quam mactare
victimam humanam,
inter pocula et dapes,
ad spectaculum mulieris,
et adspergere mensam
cruore ?
Quum ageretur in senatu
de tertio bello Punico,
Cato, jam senex, censuit
Carthaginem delendam,
negavitque, ea stante,
rempublicam
posse esse salvam.
Quum autem non persuade-
id facile patribus,
Scipione Nasica
contradicente,
quoties deinceps
dixit in senatu sententiam
de aliqua re,
addidit semper :
« Censeo hoc,
et Carthaginem
delendam esse. »

et dit à elle par hasard,
en soupant,
plusieurs *hommes* condamnés à la peine-
être dans les fers,
lesquels il était devant frapper
de la hache.
Alors celle-ci nia
elle-même avoir vu jamais
quelqu'un frappant
de la hache
et *dit* désirer-vivement voir cela.
Aussitôt Flaminius
ordonna un de ceux,
qui étaient détenus en prison,
être amené,
et lui-même *le* frappa de la hache.
Caton pensa
une passion si dissolue
d'autant plus devoir être flétrie
qu'elle joignait
le déshonneur du pouvoir
avec la honte particulière.
Quoi en effet de plus cruel
que d'immoler
une victime humaine,
parmi les coupes et les mets,
pour le spectacle d'une femme,
et d'arroser la table
de sang ?
Lorsqu'il s'agissait dans le sénat
de la troisième guerre punique,
Caton, déjà vieux, fut-d'avis
Carthage devoir être détruite,
et nia, elle étant-debout,
la république
pouvoir être sauvée.
Or, comme il ne persuadait pas
cela facilement aux sénateurs,
Scipion Nasica
parlant-contre *lui*,
toutes-les-fois-que dans-la-suite
il dit dans le sénat *son* avis
sur quelque chose,
il ajouta toujours :
« Je pense cela,
et Carthage
devoir être détruite. »

dem in curiam intulit ficum præcocem, et, excussa toga, effudit : cujus quum pulchritudinem patres admirarentur, interrogavit eos Cato quandonam ex arbore lectam putarent. Illis ficum recentem videri affirmantibus : « Atqui, inquit, tertio abhinc die scitote decerptam esse Carthagine; tam prope ab hoste absumus. » Movit ea res patrum animos, et bellum Carthaginiensibus indictum est.

Fuit Cato, ut senator egregius, ita bonus pater. Quum ei natus esset filius, nullis negotiis nisi publicis impediebatur quominus adesset matri infantem abluenti et fasciis involventi. Illa enim proprio lacte filium alebat. Ubi aliquid intelligere potuit puer, eum pater ipse in litteris instituit, licet idoneum et eruditum domi servum haberet. Nolebat enim servum filio maledicere, vel aurem vellicare, si tardior in discendo esset; neque etiam filium tanti beneficii, hoc est

et de plus je pense qu'il faut détruire Carthage. » Enfin, un jour il porta au sénat une figue mûre avant la saison, et, secouant sa robe, il la jeta au milieu de l'assemblée. Les sénateurs admirant la beauté de cette figue, Caton leur demanda quand ils croyaient qu'elle eût été cueillie sur l'arbre. Ils répondirent qu'elle leur paraissait fraîchement cueillie. « Eh bien, reprit Caton, sachez qu'elle a été cueillie à Carthage, il y a trois jours, tant nous sommes près de l'ennemi ! » Ce trait fit impression sur les sénateurs, et la guerre fut déclarée aux Carthaginois.

Caton fut aussi bon père que bon sénateur. Un fils lui était né; il n'y eut que les affaires publiques qui pussent l'empêcher d'être présent quand la mère le lavait et l'enveloppait de langes, car elle le nourrissait de son lait. Dès que cet enfant fut en état de comprendre, son père lui enseigna lui-même à lire, quoiqu'il eût dans sa maison un esclave capable et instruit. C'est qu'il ne voulait pas qu'un esclave parlât durement à son fils, ou lui tirât l'oreille, s'il n'avait pas de facilité à apprendre, ni que son fils fût redevable à un esclave d'un aussi grand bienfait que celui de l'instruction. Il

Tandem intulit in curiam
ficum præcocem,
et, toga excussa,
effudit :
cujus quum patres
admirarentur
pulchritudinem,
Cato interrogavit eos
quandonam putarent
lectam ex arbore.
Ipsis affirmantibus
ficum videri recentem :
« Atqui, inquit,
scitote decerptam esse
Carthagine
tertio die abhinc;
absumus tam prope
ab hoste. »
Ea res movit
animos patrum,
et bellum indictum est
Carthaginiensibus.
Cato fuit bonus pater
ita, ut senator egregius.
Quum filius natus esset ei,
impediebatur
nullis negotiis
nisi publicis,
quominus adesset matri
abluenti puerum,
et involventi fasciis.
Illa enim alebat filium
lacte proprio.
Ut puer
potuit intelligere aliquid,
pater ipse
instituit eum in litteris,
licet haberet domi servum
idoneum et eruditum.
Nolebat enim servum
maledicere filio,
vel vellicare aurem,
si esset tardior
in discendo ;
neque etiam filium
esse debitorem servo
tanti beneficii,

Enfin il apporta dans le sénat
une figue précoce,
et, *sa* toge étant secouée,
il fit-tomber *elle* :
de laquelle comme les sénateurs
admiraient
la beauté,
Caton interrogea eux
quand ils pensaient
elle avoir été cueillie de l'arbre.
Ceux-ci affirmant
la figue *leur* paraître fraîche :
« Or, dit-il,
sachez *elle* avoir été cueillie
à Carthage
le troisième jour d'ici (il y a trois jours);
nous sommes-distants si proche
de l'ennemi. »
Cette chose émut
les esprits des sénateurs,
et la guerre fut déclarée
aux Carthaginois.
Caton fut bon père
ainsi comme (autant que) sénateur distin-
Lorsque un fils fut né à lui, [gué.
il *n*'était empêché
par aucunes affaires,
si-ce-n'est *les affaires* publiques,
qu'il ne fût présent à la mère
lavant l'enfant,
et *l*'enveloppant de langes,
Car celle-ci nourrissait *son* fils
de *son* lait propre.
Dès que l'enfant
put comprendre quelque chose,
le père lui-même
instruisit lui dans les lettres,
quoiqu'il eût à la maison un esclave
capable et instruit.
Car il ne-voulait-pas un esclave
parler-mal à *son* fils,
ou *lui* tirer l'oreille,
s'il était trop lent
en apprenant ;
ni aussi *son* fils
être redevable à un esclave
d'un si-grand bienfait,

doctrinæ, debitorem esse servo. Ipse itaque ejus ludimagister, ipse legum doctor, ipse lanista fuit. Conscripsit manu sua grandibus litteris historias, ut etiam in paterna domo ante oculos proposita haberet veterum instituta et exempla.

Quum postea Catonis filius in exercitu Pompilii tiro militaret, et Pompilio visum esset unam dimittere legionem, Catonis quoque filium dimisit; sed quum is amore pugnandi in exercitu remansisset, Cato pater ad Pompilium scripsit ut, si filium pateretur in exercitu remanere, secundo eum obligaret militiæ sacramento, quia, priore amisso, cum hostibus jure pugnare non poterat. Exstat quoque Catonis patris ad filium epistola, in qua scribit se audivisse eum missum factum esse a Pompilio imperatore, monetque eum ut caveat ne prœlium ineat. Negat enim jus esse, qui miles non sit, eum pugnare cum hoste.

Agricultura plurimum delectabatur Cato, malebatque agro-

fut donc son maître d'école, et lui apprit encore à connaître les lois et à manier les armes. Il avait écrit de sa propre main, et en gros caractères, plusieurs traits d'histoire, afin que, sans sortir de la maison paternelle, son fils eût sous les yeux les maximes et les exemples des anciens.

Dans la suite, comme le fils de Caton faisait ses premières armes dans l'armée de Pompilius, ce général jugea à propos de licencier une légion, et le fils de Caton se trouva réformé. Mais, celui-ci étant resté à l'armée par amour pour le métier de la guerre, Caton le père écrivit à Pompilius que, s'il consentait à garder son fils, il voulût bien lui faire prêter un nouveau serment, parce que ce jeune homme se trouvait dégagé du premier et n'avait plus le droit de combattre contre l'ennemi. Il existe aussi une lettre de Caton le père à son fils, dans laquelle il lui mande qu'il a appris que le général Pompilius l'a réformé, et lui prescrit de bien prendre garde de se trouver à aucune affaire; ajoutant que celui qui n'est pas soldat, n'a pas le droit d'en venir aux mains avec l'ennemi.

Caton avait un goût singulier pour l'agriculture, et il aimait

hoc est doctrinæ.
Itaque ipse fuit
ludimagister ejus,
ipse doctor legum,
ipse lanista.
Conscripsit sua manu
grandibus litteris
historias, ut haberet
etiam in domo paterna
instituta
et exempla veterum
proposita ante oculos.
Quum postea
filius Catonis
militaret tiro
in exercitu Pompilii
et visum esset Pompilio
dimittere unam legionem,
dimisit quoque
filium Catonis ;
sed quum is
remansisset in exercitu
amore pugnandi,
Cato pater
scripsit ad Pompilium
ut, si pateretur filium
remanere in exercitu,
obligaret eum
secundo sacramento
militiæ ;
quia, priore amisso.
non poterat pugnare jure
cum hostibus.
Epistola Catonis patris
ad filium
exstat quoque,
in quâ scribit se
audivisse eum
factum esse missum
a Pompilio imperatore,
monetque eum ut caveat
ne ineat prœlium.
Negat enim jus esse
eum, qui non sit miles
pugnare cum hoste.
Cato
delectabatur plurimum

à savoir de l'instruction.
Aussi lui-même fut
le maître-d'école de lui,
lui-même *fut* le professeur de lois,
lui-même *fut* le maître-d'escrime.
Il écrivit de sa main
en grosses lettres
des histoires, afin qu'il eût
même dans la maison paternelle
des maximes
et des exemples des anciens
placés devant *ses* yeux.
Lorsque dans-la-suite
le fils de Caton
servait *comme* conscrit
dans l'armée de Pompilius
et *lorsque* il eut paru-bon à Pompilius
de licencier une légion,
il renvoya aussi
le fils de Caton ;
mais comme celui-ci
était resté à l'armée
par l'amour de combattre,
Caton le pere
écrivit à Pompilius
que, s'il souffrait *son* fils
rester à l'armée,
il engageât lui
par un second serment
de service ;
parce que, le premier *serment* étant annulé,
il ne pouvait combattre de droit
avec les ennemis.
Une lettre de Caton le père
à *son* fils
existe aussi,
dans laquelle il écrit lui-même
avoir appris lui (son fils)
avoir été fait licencié
par Pompilius général,
et il avertit lui qu'il prenne-garde
qu'il n'engage le combat.
Car il nie le droit être
celui, qui n'est pas soldat,
combattre avec l'ennemi.
Caton
était charmé beaucoup

rum et pecorum fructu quam fœnore ditescere. Quum ab eo quæreretur quid maxime in re familiari expediret, respondit: « Bene pascere. — Quid secundum? — Satis bene pascere. — Quid tertium? — Male pascere. — Quid quartum? — Arare. » Et quum ille qui quæsierat dixisset : « Quid fœnerari? » tum Cato : « Quid, inquit, hominem occidere? » Scripsit ipse villas suas ne tectorio quidem fuisse perlitas, atque postea addidit : « Neque mihi ædificatio, neque vas, neque vestimentum ullum est pretiosum ; si quid est quo uti possim, utor ; si non est, facile careo. Suo quemque uti et frui per me licet. Mihi vitio quidam vertunt quod multis egeo ; at ego illis vitio tribuo quod nequeunt egere. »

Injuriarum patientissimus fuit Cato. Quum ei causam agenti protervus quidam, pingui saliva quantum poterat attracta, in

mieux s'enrichir du produit de ses terres et de celui de ses troupeaux que par la voie de l'usure. Quelqu'un lui demandant quel était le meilleur moyen d'augmenter son patrimoine : « C'est, répondit-il, d'avoir grand soin de ses troupeaux. — Quel est le second? — C'est d'en avoir un soin suffisant. — Quel est le troisième? — C'est d'avoir un soin quelconque. — Et le quatrième? — C'est de labourer. » Celui qui le questionnait ainsi lui ayant dit : « Et prêter à usure? » Caton répondit aussitôt : « Et tuer un homme? » Il a écrit que ses métairies n'étaient pas même revêtues de crépi, et il a ajouté : « Je n'ai ni édifice, ni vase, ni habit recherché ; si j'ai quelque chose dont je puisse me servir, je m'en sers ; si je n'ai rien, je sais m'en passer. Je laisse chacun se servir et jouir de ce qu'il a. Quelques-uns me font un crime de ce que je manque de beaucoup de choses, et moi je leur en fais un de ce qu'ils ne savent manquer de rien. »

Caton souffrait très-patiemment les injures. Un jour qu'il plaidait, un insolent tira de sa poitrine, le plus fortement qu'il put, une

agricultura,
malebatque ditescere
fructu agrorum et pecorum
quam fœnore.
Quum quæreretur ab eo
quid expediret maxime
in re familiari,
respondit :
« Bene pascere.
— Quid secundum ?
— Pascere satis bene.
— Quid tertium ?
— Pascere male.
— Quid quartum ?
Arare. »
Et quum ille qui quæsierat
dixisset :
« Quid fœnerari ? »
Tum Cato :
« Quid, inquit,
occidere hominem ? »
Ipse scripsit
suas villas
ne perlitas quidem fuisse
tectorio,
atque postea addidit :
«Neque ædificatio,
neque vas,
neque ullum vestimentum
pretiosum
est mihi ;
si quid est
quo possim uti,
utor ;
si non est, careo facile.
Licet per me
quemque uti et frui suo.
Quidam vertunt mihi vitio
quod egeo multis ;
at ego
tribuo illis vitio,
quod nequeunt egere. »
Cato fuit patientissimus
injuriarum.
Quum quidam protervus,
saliva pingui attracta
quantum poterat,

par l'agriculture,
et il aimait-mieux s'enrichir
du produit des terres et des troupeaux
que de l'usure.
Comme on demandait à lui
quelle chose était-avantageuse le plus
dans le bien de-famille,
il répondit :
« Bien soigner-les-troupeaux.
— Quoi le second ?
— Soigner-les-troupeaux assez bien.
— Quoi le troisième ?
— Soigner-les-troupeaux mal.
— Quoi le quatrième ?
Labourer. »
Et lorsque celui qui avait demandé
eut dit :
« Qu'*est-ce que* faire-l'usure ? »
Alors Caton :
« Qu'*est-ce*, dit-il,
que tuer un homme ? »
Lui-même a écrit
ses maisons-de-campagne
n'avoir pas même été enduites
de crépi,
et dans-la-suite il ajouta :
« Ni bâtiment,
ni vase,
ni aucun vêtement
précieux
n'est à moi ,
si quelque chose est
dont je puisse me servir,
je m'*en* sers ;
si *quelque chose* n'est pas, je *m'en* passe
Il est permis selon moi [facilement.
chacun se servir et jouir du sien.
Certains tournent à moi à reproche
que je manque de beaucoup de choses ;
mais moi
je donne à eux à blâme (je les blâme),
de ce qu'ils ne peuvent s'*en* passer. »
Caton fut très-endurant
des injures.
Comme un certain insolent,
de la salive épaisse étant tirée
autant qu'il pouvait,

frontem mediam inspuisset, tulit hoc leniter : « Et ego, inquit, o homo, affirmabo falli eos qui te negant os habere. » Ab alio homine improbo contumeliis proscissus : « Iniqua, inquit, tecum mihi est pugna : tu enim probra facile audis, et dicis libenter ; mihi vero et dicere ingratum, et audire insolitum. » Dicere solebat acerbos inimicos melius de quibusdam mereri quam eos amicos qui dulces videantur : illos enim sæpe verum dicere, hos nunquam.

Cato ab adolescentia usque ad extremam ætatem inimicitias, reipublicæ causa, suscipere non destitit : ipse a multis accusatus, non modo nullum existimationis detrimentum fecit, sed, quoad vixit, virtutum laude crevit. Quartum et octogesimum annum agens, ab inimicis capitali crimine accusatus, suam ipse causam peroravit, nec quisquam aut memoriam ejus tardiorem, aut lateris firmitatem imminutam, aut

épaisse salive, et la lui lança au milieu du front. Caton, sans se mettre en colère, dit à cet homme : « Je soutiens qu'on aurait grand tort de dire que tu n'as pas de bouche. » Un autre impudent l'accablant d'injures : « Le combat, lui dit Caton, n'est pas égal entre nous : car tu t'entends souvent adresser des injures, et tu en dis volontiers ; et moi je n'aime point à en dire, et n'ai point coutume d'en entendre. » Il aimait à répéter que des ennemis déclarés rendent quelquefois plus de services que certains amis qui ont un ton doucereux, parce que les premiers disent souvent la vérité, et que les seconds ne la disent jamais.

Caton, depuis sa jeunesse jusqu'à la fin de sa vie, ne cessa de se faire des ennemis par son zèle pour la chose publique. Poursuivi en justice par plusieurs citoyens, non-seulement il ne perdit rien de l'estime générale, mais encore, tant qu'il vécut, il vit croître les hommages qu'on rendait à sa vertu. A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, accusé par ses ennemis d'un crime capital, il plaida lui-même sa cause, et personne ne s'aperçut que sa mémoire fût plus lente, ses poumons moins forts, ou sa langue plus embarrassée. La

inspuisset
in mediam frontem
ei agenti causam,
tulit hoc leniter :
« Et ego, inquit, o homo,
affirmabo eos falli,
qui negant te habere os. »
Proscissus contumeliis
ab alio homine improbo :
« Pugna iniqua, inquit,
est mihi tecum ;
tu enim audis facile,
et dicis libenter probra ;
et dicere vero
est ingratum mihi,
et audire insolitum. »
Solebat dicere
inimicos acerbos
mereri melius
de quibusdam
quam eos amicos
qui videantur dulces :
illos enim
dicere sæpe verum,
hos nunquam.
Cato non destitit
suscipere inimicitias
causa reipublicæ
ab adolescentia
usque in extremam ætatem:
ipse accusatus a multis,
non modo fecit
nullum detrimentum
existimationis,
sed crevit laude virtutum,
quoad vixit.
Agens annum
quartum et octogesimum,
accusatus ab inimicis
crimine capitali,
ipse
peroravit suam causam,
nec quisquam animadvertit
aut memoriam ejus
tardiorem,
aut firmitatem lateris
imminutam,

avait craché
au milieu-du front
à lui plaidant une cause,
il supporta cela tranquillement :
«Et moi, dit-il, ô homme,
j'affirmerai ceux-là se tromper,
qui nient toi avoir une bouche. »
Déchiré d'insultes
par un autre homme méchant :
« Un combat inégal, dit-il,
est à moi avec toi ;
car tu entends facilement,
et tu dis volontiers des injures ;
mais et *les* dire
est désagréable à moi,
et *les* entendre *est* inaccoutumé. »
Il avait-coutume de dire
des ennemis acerbes
mériter mieux
de certains *hommes*
que ces amis
qui paraissent doux :
car ceux-là
dire souvent la vérité,
ceux-ci *ne la dire* jamais.
Caton ne cessa pas
de contracter des inimitiés
dans l'intérêt de la république
depuis *sa* jeunesse
jusqu'au dernier âge:
lui-même ayant été accusé par plusieurs,
non-seulement il *ne* fit
aucune perte
de *sa* considération,
mais il grandit en éloge de *ses* vertus,
tant qu'il vécut.
Passant l'année [vingt-quatrième),
quatrième et quatre-vingtième (quatre-
ayant été accusé par des ennemis
par une accusation capitale,
lui-même
plaida sa cause,
et personne ne remarqua
ou la mémoire de lui
plus lente,
ou la force des poumons
diminuée,

os hæsitatione impeditum animadvertit. Non illum enervavit nec afflixit senectus : ea ætate aderat amicis, veniebat in senatum frequens, Græcas etiam litteras senex didicit. Quando obreperet senectus, vix intellexit. Sensim sine sensu ætas ingravescebat; nec subito fracta est, sed diuturnitate quasi exstincta. Annos quinque et octoginta natus excessit e vita.

XLIV. TITUS QUINCTIUS FLAMINIUS.

Titus Quinctius Flaminius, filius ejus qui apud Trasimenum periit, consul missus est adversus Philippum, Macedonum regem, qui Annibalem pecunia et copiis juverat, Atheniensesque populi Romani socios armis lacessiverat. Contraxerant autem bellum cum Philippo Athenienses haudquaquam digna causa. Duo juvenes Acarnanes[1] non initiati templum Cereris cum cetera turba ingressi sunt. Facile eos

vieillesse ne diminua ni ses forces, ni son énergie. A cet âge il était encore au service de ses amis, et venait souvent au sénat. Ce fut même alors qu'il apprit la langue grecque. A peine s'aperçut-il qu'il vieillissait. L'âge s'appesantissait sur lui insensiblement ; ses forces ne furent pas brisées tout à coup, mais lentement éteintes par le temps. Il mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

XLIV. TITUS QUINCTIUS FLAMINIUS.

Titus Quinctius Flaminius, fils de celui qui fut tué à la bataille de Trasimène, fut envoyé en qualité de consul contre Philippe, roi de Macédoine, qui avait fourni à Annibal de l'argent et des troupes, et avait attaqué les Athéniens, alliés du peuple romain. Or les Athéniens se trouvaient engagés dans une guerre contre Philippe pour un sujet bien léger. Deux jeunes Acarnaniens entrèrent avec la foule dans le temple de Cérès, sans être initiés aux mystères de cette déesse. Leur langage les fit aisément reconnaître. Ils furent donc

aut os
impeditum hæsitatione.
Senectus
non enervavit illum,
nec afflixit :
ea ætáte, aderat amicis;
veniebat frequens
in senatum.
Senex didicit
etiam litteras Græcas.
Intellexit vix
quando senectus obreperet.
Ætas ingravescebat
sensim sine sensu ;
nec fracta est subito,
sed quasi exstincta
diuturnitate.
Excessit e vita
natus quinque
et octoginta annos.

ou la bouche
embarrassée par l'hésitation.
La vieillesse
n'affaiblit pas lui,
et n'abattit pas *lui :*
à cet âge, il assistait *ses* amis,
il venait assidu (souvent)
au sénat.
Étant vieux il apprit
même les lettres grecques.
Il sentit à peine
quand la vieillesse *se* glissait *en lui.*
L'âge s'appesantissait
insensiblement sans sensation ;
et il ne fut pas brisé tout à coup,
mais comme éteint
par la longueur-du-temps.
Il sortit de la vie
né depuis (âgé de) cinq
et quatre-vingts années.

XLIV. TITUS QUINCTIUS FLAMINIUS.

Titus Quinctius
Flaminius,
filius ejus qui periit
apud Trasimenum,
missus est consul
adversus Philippum,
regem Macedonum,
qui juverat Annibalem
pecunia et copiis,
lacessiveratque armis
Athenienses,
sodios populi Romani.
Athenienses autem
contraxerant bellum
cum Philippo
causa haudquaquam digna.
Duo juvenes Acarnanes
non initiati
ingressi sunt
templum Cereris
cum cetera turba.
Sermo prodidit eos facile.
Perducti

XLIV. TITUS QUINCTIUS FLAMINIUS.

Titus Quinctius
Flaminius,
fils de celui qui périt
près de Trasimène,
fut envoyé consul
contre Philippe,
roi des Macédoniens,
lequel avait aidé Annibal
d'argent et de troupes,
et avait attaqué par les armes
les Athéniens,
alliés du peuple romain.
Or les Athéniens
avaient engagé la guerre
avec Philippe
pour une cause nullement digne.
Deux jeunes-gens acarnaniens
non initiés
entrèrent
dans le temple de Cérès
avec le reste-de la foule.
Le langage trahit eux facilement.
Conduits

sermo prodidit. Perducti ad antistites templi, etsi manifestum erat eos per errorem ingressos, tanquam ob infandum scelus interfecti sunt. Acarnanes, suorum nece commoti, ad vindicandos illos auxilium a Philippo petierunt : qui terram Atticam[1] igne ferroque vastavit, urbes complures cepit, Athenas ipsas oppugnavit.

Quinctius, exercitu conscripto, maturius quam soliti erant priores consules profectus, in Græciam magnis itineribus contendit. Tunc caduceator ab rege venit, locum ac tempus colloquendi postulans. Flaminius, victoriæ quam pacis avidior, tamen ad constitutum tempus venit in colloquium, postulavitque ut Philippus omni Græcia decederet. Accensus indignatione rex exclamavit : « Quid victo imperares gravius, Tite Quincti? » Et quum quidam ex circumstantibus, oculis æger, adjecisset, aut bello vincendum, aut melioribus parendum esse : « Apparet id quidem, inquit Philippus, etiam

conduits aux prêtres du temple, et, quoiqu'il fût manifeste qu'ils y étaient entrés par erreur, ils furent mis à mort comme coupables d'un crime énorme. Les Acarnaniens, irrités de la mort de leurs compatriotes, résolurent de les venger et demandèrent du secours à Philippe, qui mit l'Attique à feu et à sang, prit plusieurs villes, et vint même mettre le siége devant Athènes.

Quinctius leva une armée, partit plus tôt que ne l'avaient encore fait les consuls ses prédécesseurs, et se rendit à grandes journées en Grèce. Un héraut vint alors, de la part du roi, lui demander l'heure et le lieu pour une conférence. Flaminius, plus avide de la victoire que de la paix, se rendit cependant au lieu et à l'heure indiqués, et demanda que Philippe évacuât toute la Grèce. A cette proposition, le roi indigné s'écria : « Quinctius, qu'imposeriez-vous donc de plus dur à un vaincu? » Et un des assistants, qui avait mal aux yeux, ayant ajouté qu'il fallait ou vaincre ou obéir au plus fort : « Oui, reprit Philippe en plaisantant

ad antistites templi,
interfecti sunt
tanquam ob scelus
infandum,
etsi erat manifestum
eos ingressos per errorem.
Acarnanes,
commoti nece suorum,
petierunt auxilium
a Philippo
ad illos vindicandos :
qui vastavit igne ferroque
terram Atticam,
cepit complures urbes,
oppugnavit Athenas ipsas.
Quinctius,
exercitu conscripto,
profectus maturius
quam consules priores
soliti erant,
contendit in Græciam
magnis itineribus.
Tunc caduceator
venit a rege,
postulans locum ac tempus
colloquendi.
Flaminius,
avidior victoriæ
quam pacis,
venit tamen in colloquium
ad tempus constitutum,
postulavitque ut Philippus
decederet omni Græcia.
Rex,
accensus indignatione,
exclamavit :
« Quid gravius
imperares victo,
Tite Quincti ? »
Et quum quidam
ex circumstantibus,
æger oculis,
adjecisset,
aut vincendum esse bello,
aut parendum melioribus :
« Id apparet quidem,
inquit Philippus,

devant les prêtres du temple,
ils furent tués
comme pour un crime
affreux,
bien qu'il fût évident
eux être entrés par erreur.
Les Acarnaniens,
indignés du meurtre des leurs,
demandèrent secours
à Philippe
pour les venger :
lequel dévasta par le feu et par le fer
la terre Attique,
prit plusieurs villes,
assiégea Athènes elle-même.
Quinctius,
une armée étant enrôlée,
étant parti plus tôt
que les consuls précédents
n'avaient-coutume,
se rendit en Grèce
par de grandes marches.
Alors un parlementaire
vint de-la part du roi,
demandant un lieu et un temps
de (pour) s'entretenir.
Flaminius,
plus désireux de la victoire
que de la paix,
vint cependant à l'entrevue
au temps marqué,
et demanda que Philippe
sortît de toute la Grèce.
Le roi,
enflammé d'indignation,
s'écria :
« Quoi de plus dur
commanderais-tu à un vaincu,
Titus Quinctius ? »
Et comme quelqu'un
de ceux qui *les* entouraient,
malade des yeux,
avait ajouté,
ou qu'il fallait vaincre par la guerre.
ou qu'il fallait obéir aux plus forts :
« Cela est-clair il est vrai,
dit Philippe,

cæco, » jocans in ejus valetudinem oculorum. Erat quippe Philippus dicacior natura quam regem decet, et ne inter seria quidem satis risu temperans. Dein, re infecta, se ex colloquio proripuit. Eum Flaminius bis prœlio fudit, castrisque exuit.

Quinctius Flaminius Græciæ veterem statum reddidit, ut legibus suis viveret, et antiqua libertate frueretur. Aderat ludorum Isthmiorum[1] tempus, ad quod spectaculum Græcia universa convenerat. Tum præco in mediam arenam processit, tubaque silentio facto, hæc verba pronuntiavit : « Senatus populusque Romanus et Titus Quinctius Flaminius imperator, Philippo rege et Macedonibus devictis, omnes Græciæ civitates liberas esse jubet. » Audita voce præconis, majus gaudium fuit quam quantum homines possent capere : vix satis credebat se quisque audivisse; alii alios intuebantur

sur son incommodité, voilà qui est clair, même pour un aveugle. » Philippe était naturellement plus railleur qu'il ne convient à un roi, et, même au milieu des affaires sérieuses, il ne pouvait s'empêcher de plaisanter. Il se retira ensuite sans avoir rien terminé. Flaminius gagna sur lui deux batailles, et prit son camp.

Quinctius Flaminius rendit à la Grèce son ancien état; il voulut qu'elle se gouvernât par ses propres lois, et qu'elle jouît de son antique liberté. C'était le temps des jeux Isthmiques, et toute la Grèce s'était rendue à ce spectacle. Alors un héraut s'avança au milieu de l'arène, et, ayant fait faire silence à son de trompe, il prononça ces paroles : « Le sénat, le peuple romain, et le général Titus Quinctius Flaminius, ayant vaincu le roi Philippe et les Macédoniens, ordonnent que toutes les villes de la Grèce soient libres. » Ces paroles excitèrent une joie qui s'exalta jusqu'au délire; ceux qui les avaient entendues, en croyant à peine leurs oreilles, se regardaient les uns les

etiam cæco, »
jocans in valetudinem
oculorum ejus.
Quippe Philippus
erat natura dicacior
quam decet regem, [rans
et ne satis quidem tempe-
risu
interˊ seria.
Dein proripuit se
ex colloquio,
re infecta.
Flaminius fudit eum
bis prœlio,
exuitque castris.
Quinctius Flaminius
reddidit Græciæ
statum veterem,
ut viveret suis legibus,
et frueretur
libertate antiqua.
Tempus
ludorum Isthmiorum
aderat,
ad quod spectaculum
universa Græcia
convenerat.
Tum præco processit
in mediam arenam,
silentioque facto tuba,
ponuntiavit hæc verba :
« Senatus
populusque Romanus [nius
et Titus Quinctius Flami-
imperator,
rege Philippo
et Macedonibus devictis,
jubet
omnes civitates Græciæ
esse liberas. »
Voce præconis audita,
gaudium majus fuit
quam quantum homines
possent capere :
quisque credebat vix satis
se audivisse :
alii mirabundi

même pour un aveugle, »
plaisantant sur la maladie
des yeux de lui.
En effet Philippe
était naturellement plus railleur
qu'il *ne* convient à un roi,
et pas même assez s'abstenant
du rire
parmi les *affaires* sérieuses.
Puis il arracha lui-même
de l'entrevue,
la chose n'étant-pas-faite.
Flaminius mit-en-déroute lui
deux-fois par le combat,
et *le* dépouilla de *son* camp.
Quinctius Flaminius
rendit à la Grèce
son état ancien,
afin qu'elle vécût par ses lois,
et qu'elle jouît
de *sa* liberté ancienne.
Le temps
des jeux Isthmiens
était-présent,
pour lequel spectacle
toute la Grèce
s'était rassemblée.
Alors un héraut s'avança
au milieu-de l'arène,
et le silence s'étant fait par la trompette,
il prononça ces paroles :
« Le sénat
et le peuple romain,
et Titus Quinctius Flaminius,
imperator,
le roi Philippe
et les Macédoniens étant vaincus,
ordonne
toutes les cités de la Grèce
être libres. »
La voix du héraut étant entendue,
une joie plus grande fut
que autant que les hommes
pourraient *en* contenir :
chacun croyait à peine assez
lui-même avoir entendu :
les uns étonnés

mirabundi. Revocatus præco, quum unusquisque non audire tantum, sed videre etiam libertatis suæ nuntium averet, iterum pronuntiavit eadem. Tum tantus clamor ortus est ut certo constet aves, quæ supervolabant, attonitas paventesque decidisse.

Quinctio Flaminio triumphus a senatu decretus est. Postea quum Prusias, Bithyniæ[1] rex, legatos Romam misisset, casu accidit ut legati apud Flaminium cœnarent, atque ibi de Annibale mentione facta, ex his unus diceret eum in Prusiæ regno esse. Id postero die Flaminius senatui detulit. Patres, qui, vivo Annibale, nunquam metu vacui erant, legatos in Bithyniam miserunt, in his Flaminium, qui Annibalem sibi dedi poscerent. A primo colloquio Flaminii, ad domum Annibalis custodiendam milites a rege missi sunt. Annibal septem exitus e domo fecerat, ut semper aliquod iter fugæ

autres avec étonnement, et, chacun voulant non-seulement entendre, mais encore voir celui qui lui annonçait sa liberté, on rappela le héros, qui répéta les mêmes paroles. Il s'éleva alors un si grand cri, qu'on assure que les oiseaux qui volaient au-dessus de l'arène tombèrent étourdis et effrayés.

Le sénat décerna à Quinctius Flaminius les honneurs du triomphe. Quelque temps après, Prusias, roi de Bithynie, ayant envoyé des ambassadeurs à Rome, ceux-ci par hasard soupèrent chez Flaminius, et, la conversation étant tombée sur Annibal, l'un d'eux dit qu'il était dans le royaume de Prusias. Le lendemain, Flaminius en instruisit le sénat. Les sénateurs, qui n'avaient pas un instant de sécurité tant qu'Annibal était vivant, envoyèrent en Bithynie des ambassadeurs, au nombre desquels était Flaminius, pour demander qu'on le leur livrât. Prusias, dès son premier entretien avec Flaminius, fit entourer de soldats la maison d'Annibal. Celui-ci y avait pratiqué sept issues, pour avoir toujours un chemin ouvert

intuebantur alios.
Præco revocatus,
quum unusquisque averet
non tantum audire,
sed videre etiam
nuntium suæ libertatis,
pronuntiavit iterum eadem.
Tum tantus clamor
ortus est
ut constet certo aves,
quæ supervolabant,
attonitas paventesque
decidisse.
Triumphus
decretus est a senatu
Quinctio Flaminio.
Postea quum Prusias,
rex Bithyniæ,
misisset legatos Romam,
accidit casu
ut legati cœnarent
apud Flaminium,
atque ibi, [ta,
mentione de Annibale fac-
unus ex his diceret
eum esse in regno Prusiæ.
Die postero Flaminius
detulit id senatui.
Patres, qui nunquam
erant vacui metu,
Annibale vivo,
miserunt legatos
in Bithyniam,
in his Flaminium,
qui poscerent Annibalem
dedi sibi.
A primo colloquio
Flaminii,
milites missi sunt
a rege
ad custodiendam domum
Annibalis.
Annibal
fecerat septem exitus
e domo,
ut haberet semper
aliquod iter fugæ

regardaient les autres.
Le héraut ayant été rappelé
attendu que chacun désirait
non seulement entendre,
mais voir aussi
le messager de sa liberté,
prononça de nouveau les mêmes *paroles*.
Alors une si-grande clameur
s'éleva
qu'il est établi certainement les oiseaux
qui volaient-au-dessus *du lieu*,
étourdis et effrayés
être tombés.
Le triomphe
fut décrété par le sénat
à Quinctius Flaminius.
Dans-la-suite lorsque Prusias,
roi de Bithynie,
eut envoyé des députés à Rome,
il arriva par hasard
que les députés soupaient
chez Flaminius,
et *que* là,
mention d'Annibal étant faite,
un d'eux dit
lui être dans le royaume de Prusias.
Le jour suivant Flaminius
rapporta cela au sénat.
Les sénateurs, qui jamais
n'étaient libres de crainte,
Annibal étant vivant,
envoyèrent des députés
en Bithynie,
parmi ceux-ci Flaminius,
lesquels demandassent Annibal
être livré à eux.
Dès la première entrevue
de Flaminius,
des soldats furent envoyés
par le roi
pour garder la maison
d'Annibal.
Annibal
avait fait sept sorties
de la maison,
afin qu'il eût toujours
quelque route de fuite

præparatum haberet. Postquam nuntiatum est ei milites regios in vestibulo esse, conatus est postico occulto fugere: ubi vero id quoque obseptum sensit, et omnia clausa esse, hausto, quod sub annuli gemma habebat, veneno, absumptus est.

XLV. LUCIUS PAULUS ÆMILIUS MACEDONICUS.

Paulus Æmilius ejus qui ad Cannas cecidit filius erat. Consul sortitus est Macedoniam provinciam, in qua Perseus, Philippi filius, paterni in Romanos odii heres, bellum renovaverat. Quum adversus Perseum profecturus esset, et domum suam ad vesperum rediret, filiolam suam Tertiam, quæ tunc erat admodum parva, osculans animadvertit tristiculam: « Quid est, inquit, mea Tertia, quid tristis es? — Mi pater, inquit illa, Perse periit. » (Erat autem mortua catella eo nomine.) Tum ille arctius puellam complexus : « Accipio omen,

à la fuite. Quand il eut appris que les soldats du roi étaient dans le vestibule, il essaya de se sauver par une porte dérobée ; mais voyant que cette porte était aussi gardée, et que tous les passages étaient fermés, il avala du poison, qu'il portait dans le chaton de sa bague, et mourut.

XLV. LUCIUS PAUL ÉMILE LE MACÉDONIEN.

Paul Émile était fils de celui qui fut tué à la bataille de Cannes. Fait consul, il eut pour gouvernement la Macédoine, où Persée, fils de Philippe, héritier de la haine de son père contre les Romains, avait renouvelé la guerre. Comme il était à la veille de partir pour combattre ce roi, un soir, rentrant chez lui, il embrassa sa fille Tertia, qui était fort petite, et s'aperçut qu'elle était un peu triste. « Ma fille, ma chère Tertia, lui dit-il, qu'est-ce qui te chagrine? — Mon père, répondit l'enfant, Persé est morte. » (Or cette Persé était une petite chienne qui venait en effet de mourir.) Alors Paul Émile, embrassant sa fille plus tendrement encore : « Ma fille, lui dit-il,

præparatum.
Postquam nuntiatum est ei
milites regios
esse in vestibulo,
conatus est fugere
postico occulto;
ubi vero sensit
id quoque obseptum,
et omnia clausa esse,
veneno, quod habebat
sub gemma annuli,
hausto,
absumptus est.

toute préparée.
Après qu'il eut été annoncé à lui
les soldats du-roi
être dans le vestibule,
il essaya de fuir
par une porte-de-derrière secrète
mais dès qu'il s'aperçut
celle-ci aussi *avoir été* cernée,
et tout avoir été fermé,
le poison, lequel il avait
sous la pierre de *son* anneau,
étant avalé,
il mourut.

XLV. LUCIUS PAULUS ÆMILIUS MACEDONICUS.

Paulus Æmilius
erat filius
ejus qui occidit ad Cannas.
Consul, sortitus est
Macedoniam provinciam,
in qua Perseus,
filius Philippi,
heres odii paterni
in Romanos,
renovaverat bellum.
Quum profecturus esset
adversus Perseum,
et rediret suam domum,
ad vesperum,
osculatus Tertiam
suam filiam,
quæ tunc erat
admodum parva,
animadvertit tristiculam :
« Quid est, inquit,
mea Tertia,
quid es tristis ?
— Mi pater,
inquit illa,
Perse periit. »
Catella autem eo nomine
mortua erat.
Tum ille
complexus arctius
puellam :

XLV. LUCIUS PAULUS ÆMILIUS LE MACÉDONIQUE.

Paul Émile
était fils
de celui qui périt près de Cannes.
Étant consul, il eut-par-le-sort
la Macédoine *comme* province,
dans laquelle Persée,
fils de Philippe,
héritier de la haine paternelle
contre les Romains,
avait recommencé la guerre.
Lorsqu'il était devant partir
contre Persée,
et qu'il revenait à *sa* maison,
sur le soir,
ayant embrassé Tertia
sa fille,
qui alors était
très-petite,
il remarqua *elle être* un-peu-triste :
« Qu'est-*ce*, dit-il,
ma Tertia,
pourquoi es-tu triste?
—Mon père,
dit celle-ci,
Persé est morte. »
Or une petite-chienne de ce nom
était morte.
Alors celui-ci
ayant embrassé plus étroitement
la petite-fille :

inquit, mea filia. » Ita ex fortuito dicto quasi spem certam clarissimi triumphi animo præsumpsit. Ingressus deinde Macedoniam, recta ad hostem perrexit.

Quum duæ acies in conspectu essent, Sulpicius Gallus, tribunus militum, Romanum exercitum magno metu liberavit. Is enim, quum lunæ defectionem nocte sequenti futuram præsciret, ad concionem vocatis militibus dixit : « Nocte proxima, ne quis id portento accipiat, ab hora secunda usque ad quartam luna defectura est. Id, quia naturali ordine et statis fit temporibus, et sciri ante et prædici potest. Itaque, quemadmodum nemo miratur lunam nunc pleno orbe, nunc senescentem exiguo cornu fulgere, sic mirum non est eam obscurari, quando umbra terræ conditur. » Quapropter Romanos non movit illa defectio ; Macedones vero eadem, ut triste prodigium, terruit.

j'en accepte l'augure. » C'est ainsi que d'un mot prononcé au hasard il tira l'espérance certaine d'un triomphe glorieux. Étant ensuite entré dans la Macédoine, il marcha droit à l'ennemi.

Les deux armées étant en présence, Sulpicius Gallus, tribun militaire, préserva l'armée d'une grande frayeur. En effet, connaissant qu'il y aurait la nuit suivante une éclipse de lune, il assembla les soldats, et leur dit : « Cette nuit, je vous le dis afin que personne ne prenne cela pour un prodige de mauvais augure, la lune sera éclipsée depuis la seconde jusqu'à la quatrième heure. Ces phénomènes arrivent naturellement et à des temps fixes ; ils peuvent donc être sus et prédits d'avance. Ainsi, de même que personne n'est surpris de voir la lune tantôt briller dans son plein, tantôt ne montrer qu'un petit croissant, quand elle est à son déclin ; de même il n'est pas étonnant qu'elle soit obscurcie, quand elle est cachée par l'ombre de la terre. » Cette éclipse ne fit aucune impression sur les Romains, tandis qu'elle épouvanta les Macédoniens, qui la regardèrent comme un prodige sinistre.

« Accipio omen, inquit,
mea filia. »
Ita præsumpsit animo,
ex dicto fortuito,
quasi spem certam
triumphi clarissimi.
Ingressus deinde
Macedoniam,
perrexit recta ad hostem.
Quum duæ acies
essent in conspectu,
Sulpicius Gallus,
tribunus militum,
liberavit
exercitum Romanum
magno metu.
Is enim,
quum præsciret
defectionem lunæ
futuram nocte sequenti,
dixit militibus vocatis :
« Nocte proxima,
ne quis accipiat id
portento,
luna defectura est
a secunda hora
usque ad quartam.
Id, quia fit ordine naturali
et temporibus statis,
potest et sciri
et prædici ante.
Itaque,
quemadmodum nemo
miratur,
lunam fulgere
nunc orbe pleno,
nunc senescentem
cornu exiguo,
sic non est mirum
eam obscurari,
quando conditur
umbra terræ. »
Quapropter illa defectio
non movit Romanos ;
eadem vero
terruit Macedones,
ut prodigium triste.

« J'accepte le présage, dit-il,
ma fille. »
Ainsi il conçut dans *son* esprit,
d'après un mot fortuit,
comme une espérance certaine
du triomphe le plus éclatant.
Etant entré ensuite
dans la Macédoine,
il marcha droit à l'ennemi.
Lorsque les deux armées
étaient en présence,
Sulpicius Gallus,
tribun des soldats,
délivra
l'armée romaine
d'une grande crainte.
En effet celui-ci,
comme il savait-d'avance
une éclipse de lune
devoir être la nuit suivante,
dit aux soldats convoqués :
« La nuit prochaine, [pas cela
je le dis pour que quelqu'un ne prenne
à prodige,
la lune doit s'éclipser
depuis la deuxième heure
jusqu'à la quatrième. [turel
Cela, parce que se fait dans un ordre na-
et à des temps fixés,
peut et être su
et être prédit d'avance.
C'est-pourquoi,
de même que personne
ne s'étonne
la lune briller
tantôt par *son* disque plein,
tantôt s'affaiblissant
par un croissant petit,
de même il n'est pas étonnant,
elle être obscurcie,
quand elle est cachée
par l'ombre de la terre. »
C'est-pourquoi cette éclipse
n'effraya pas les Romains ;
mais cette-même *éclipse*
effraya les Macédoniens,
comme un prodige funeste.

Paulus Æmilius cum Perseo acerrime dimicavit, tertio nonas septembris. Macedonum exercitus cæsus fugatusque est; rex ipse cum paucis fugit. Fugientes persecutus est Æmilius usque ad initium noctis : tum se in castra victor recepit. Reversum gravis cura angebat, quod filium in castris non invenisset. Is erat Publius Scipio, postea Africanus, deleta Carthagine, appellatus, qui, decimum septimum tunc annum agens, dum acrius sequitur hostes, in partem aliam turba abreptus fuerat. Media tandem nocte in castra rediit. Tunc, recepto sospite filio, pater tantæ victoriæ gaudium sensit. Victus Perseus in templum confugerat, ibique in angulo obscuro delitescebat : deprehensus, et cum filio natu maximo ad consulem perductus est.

Perseus pulla veste amictus castra ingressus est. Non alias ad ullum spectaculum tanta multitudo occurrit. Rex captivus

Paul Émile livra à Persée une sanglante bataille, le troisième jour des nones de septembre. L'armée des Macédoniens fut défaite et mise en déroute. Le roi lui-même s'enfuit avec un petit nombre des siens. Émile poursuivit les fuyards jusqu'au commencement de la nuit. Alors il rentra vainqueur dans son camp, et fut très-inquiet de ne pas y trouver son fils : c'était Publius Scipion, qui fut depuis surnommé l'Africain pour avoir détruit Carthage. Il était alors dans sa dix-septième année, et, poursuivant l'ennemi avec trop d'ardeur, il avait été entraîné par la foule d'un autre côté que son père. Enfin au milieu de la nuit il rentra dans le camp. Alors Émile, ayant recouvré son fils, sentit tout le prix d'une si grande victoire. Persée vaincu s'était réfugié dans un temple, et s'y tenait caché dans un coin obscur : il fut pris et mené au consul avec son fils aîné.

Persée entra dans le camp, revêtu d'un habit de deuil. Jamais aucun spectacle n'attira une aussi grande multitude. Le roi captif

Paulus Æmilius
dimicavit acerrime
cum Perseo,
tio nonas septembris.
ercitus Macedonum
caesus est
fugatusque ;
rex ipse fugit cum paucis.
Æmilius
persecutus est fugientes
sque ad initium noctis,
ium victor
se recepit in castra.
Cura gravis
gebat reversum,
quod non invenisset filium
in castris.
Is erat Publius Scipio,
appellatus postea
Africanus,
Carthagine deleta,
qui agens tunc [mum
annum decimum septi-
abreptus fuerat turba
in aliam partem,
dum sequitur hostes acrius.
Rediit tamen in castra
media nocte.
Tunc filio
recepto sospite,
pater sensit gaudium
victoriæ tantæ.
Perseus victus
confugerat in templum,
delitescebatque ibi
in angulo obscuro:
deprehensus est
et perductus ad consulem
cum filio maximo natu.
Perseus,
amictus veste pulla,
ingressus est castra.
Multitudo tanta
non occurrit alias
ad ullum spectaculum.
Rex captivus
non poterat progredi

Paul Émile
combattit très-vaillamment
avec Persée,
le jour troisième des nones de septembre.
L'armée des Macédoniens
fut taillée-en-pièces
et mise-en-fuite ;
le roi lui-même s'enfuit avec peu de-*gens*.
Æmilius
poursuivit *les ennemis* fuyant
jusqu'au commencement de la nuit,
puis vainqueur
se retira dans le camp.
Un souci pénible
tourmentait *Paul* revenu,
de ce qu'il n'avait pas trouvé *son* fils
dans le camp.
Celui-ci était Publius Scipion,
appelé depuis
l'Africain,
Carthage ayant été détruite *par lui*,
lequel passant alors
son année dix-septième,
avait été entraîné par la foule
sur un autre côté, [vivement.
pendant qu'il poursuit les ennemis trop
Il revint cependant dans le camp
au milieu-de la nuit.
Alors *son* fils
étant retrouvé sain-et-sauf,
le père goûta la joie
d'une victoire si-grande.
Persée vaincu
s'était refugié dans un temple,
et se cachait là
dans un coin obscur :
il fut pris
et fut conduit au consul
avec *son* fils le plus grand par l'âge.
Persée,
couvert d'un vêtement noir,
entra dans le camp.
Une multitude aussi-grande
n'accourut pas une-autre-fois (n'ac
à aucun spectacle. [courut jamais)
Le roi captif
ne pouvait avancer

progredi præ turba non poterat, donec consul lictores misit, qui, submovendo circumfusos, iter ad prætorium facerent. Paulus Æmilius, ubi audivit Perseum adesse, consurrexit, progressusque paulum, introeunti regi manum porrexit; ad genua procumbentem erexit; introductum in tabernaculum suo lateri assidere jussit. Deinde eum interrogavit qua inductus injuria, bellum contra populum Romanum tam infesto animo suscepisset. Rex, nullo dato responso, terram intuens, diu flevit. Tum consul : « Bonum, inquit, animum habe : populi clementiâ non modo spem tibi, sed prope certam fiduciam salutis præbet. »

Postquam Perseum consolatus est Paulus Æmilius, sermonem ad circumstantes Romanos convertit : « Videtis, inquit, exemplum insigne mutationis rerum humanarum. Vobis hæc præcipue dico, juvenes. Ideo neminem decet in quemquam

ne pouvait avancer à cause de la foule; le consul fut obligé d'envoyer ses licteurs pour ouvrir à Persée un passage vers le prétoire. Dès qu'on eut annoncé à Paul Émile que Persée était là, il se leva, s'avança un peu à sa rencontre et lui présenta la main. Le roi s'étant jeté à ses pieds, il le releva, le mena dans sa tente et le fit asseoir à ses côtés. Il lui demanda ensuite quel reproche il avait à faire aux Romains, pour avoir entrepris contre eux une guerre aussi acharnée. Le roi, sans répondre un seul mot, regarda fixement la terre, et pleura longtemps. « Prenez courage, lui dit alors le consul; la clémence du peuple romain doit vous inspirer non-seulement l'espoir, mais presque la certitude qu'il ne vous sera fait aucun mal. »

Paul Émile, après avoir consolé Persée, s'adressa aux Romains qui l'entouraient : « Vous voyez, leur dit-il, un exemple remarquable des vicissitudes humaines. C'est à vous que je parle, jeunes gens ; il ne convient à personne de traiter avec hauteur qui que

præ turba,	à-cause-de la foule, [tours,
donec consul misit lictores,	jusqu'à ce que le consul envoya *ses* lic-
qui facerent iter	qui fissent la route (ouvrissent un passage)
ad prætorium	vers le prétoire
submovendo circumfusos.	en écartant ceux répandus-autour.
Paulus Æmilius,	Paul Émile,
ubi audivit Perseum adesse,	dès qu'il apprit Persée être présent
consurrexit,	se leva,
progressusque paulum,	et s'étant avancé un peu,
porrexit manum	il tendit la main
regi introeunti,	au roi entrant,
erexit	il releva
procumbentem ad genua;	*lui* se jetant à *ses* genoux;
jussit introductum	il ordonna *lui* introduit
assidere lateri	s'asseoir à *son* côté
in suo tabernaculo.	dans sa tente.
Deinde interrogavit eum	Ensuite il interrogea lui
qua injuria inductus	par quel tort amené (déterminé)
suscepisset bellum	il avait entrepris la guerre
contra populum Romanum	contre le peuple romain
animo tam infesto.	avec un esprit si acharné.
Rex, nullo responso dato,	Le roi, aucune réponse n'étant donnée,
intuens terram,	regardant la terre,
flevit diu.	pleura long-temps.
Tum consul :	Alors le consul :
« Habe, inquit,	« Aie, dit-il,
bonum animum :	bon courage :
clementia populi	la clémence du peuple
præbet tibi	donne à toi
non modo spem,	non seulement l'espérance,
sed prope fiduciam certam	mais presque la confiance certaine
salutis. »	du salut. »
Postquam	Après que
Paulus Æmilius	Paul Émile
consolatus est Perseum,	eut consolé Persée,
convertit sermonem	il tourna *son* discours (adressa la parole)
ad Romanos circumstantes:	vers les (aux) Romains *l'*entourant :
« Videtis, inquit,	« Vous voyez, dit-il,
exemplum insigne	un exemple remarquable
mutationis	du changement
rerum humanarum.	des choses humaines.
Dico hæc vobis præcipue,	Je dis ceci à vous principalement,
juvenes.	jeunes-gens.
Ideo decet neminem	C'est-pourquoi il *ne* convient à personne
agere superbe	d'agir orgueilleusement
in quemquam,	envers qui-que-ce-soit,
nec credere	ni de se fier

superbe agere, nec præsenti credere fortunæ. » Eo die Perseus a consule ad cœnam invitatus est, et alius omnis ei honor habitus est, qui haberi in tali fortuna poterat. Deinde quum ad consulem multarum gentium legati gratulandi causa venissent, Paulus Æmilius ludos magno apparatu fecit, lautumque convivium paravit : qua in re curam et diligentiam adhibebat, dicere solitus et convivium instruere et ludos parare viri ejusdem esse qui sciret bello vincere.

Confecto bello, Paulus Æmilius regia nave ad urbem est subvectus. Completæ erant omnes Tiberis ripæ obviam effusa multitudine. Fuit ejus triumphus omnium longe magnificentissimus. Populus, exstructis per forum tabulatis in modum theatrorum, spectavit in candidis togis. Aperta templa omnia, et sertis coronata, ture fumabant. In tres dies distributa est pompa spectaculi. Primus dies vix suffecit transvehendis

soit, et de trop présumer de sa fortune. » Le même jour Persée fut invité par le consul à souper, et reçut tous les hommages que comportait sa situation. Les députés de plusieurs nations étant ensuite venus féliciter Paul Émile, celui-ci fit célébrer des jeux magnifiques, et préparer un festin splendide. Il donnait tous ses soins à ces fêtes, disant que celui qui sait vaincre dans les combats, doit aussi savoir ordonner un repas et préparer des jeux.

La guerre terminée, Paul Émile, monté sur un des vaisseaux du roi, revint à Rome. La multitude accourue au-devant du vainqueur couvrait les deux rives du Tibre. Son triomphe fut sans contredit le plus beau qu'on eût jamais vu. Les citoyens, vêtus de robes blanches, le regardaient du haut d'une longue suite d'estrades élevées autour de la place publique en forme d'amphithéâtres. Tous les temples étaient ouverts, ornés de festons, et parfumés d'encens. La pompe du spectacle fut partagée en trois jours. Le premier suffit à peine pour promener à travers la ville les statues et les tableaux enle-

fortunæ præsenti. »
Perseus invitatus est eo die
a consule ad cœnam,
et omnis alius honor,
qui potest haberi
in tali fortuna,
habitus est.
Deinde quum legati
multarum gentium
venissent ad consulem,
causa gratulandi,
Paulus Æmilius
fecit ludos
magno apparatu,
paravitque
convivium lautum.
Qua in re adhibebat
curam et diligentiam,
solitus dicere
et instruere convivium
et parare ludos
esse ejusdem viri
qui sciret vincere bello.
Bello confecto,
Paulus Æmilius
subvectus est ad urbem
nave regia.
Omnes ripæ Tibéris
erant completæ
multitudine
effusa obviam.
Triumphus ejus [simus
fuit longe magnificentis-
omnium.
Populus,
tabulatis exstructis
per forum,
in modum theatrorum,
spectavit in togis candidis.
Omnia templa aperta,
et coronata sertis,
fumabant ture.
Pompa spectaculi
distributa est
in tres dies.
Primus dies
suffecit vix signis

à la fortune présente. »
Persée fut invité ce jour-là
par le consul à souper,
et tous les autres honneurs,
qui peuvent être rendus
dans une telle fortune,
lui furent rendus.
Ensuite comme les députés
de plusieurs nations
étaient venus vers le consul,
en vue de *le* féliciter,
Paul Émile
fit des jeux
avec un grand appareil,
et prépara
un repas splendide.
Dans laquelle chose il mettait
soin et activité,
ayant-coutume de dire
et ordonner un repas
et préparer des jeux
être *le propre* du même homme
qui savait vaincre à la guerre.
La guerre étant achevée,
Paul Emile
fut amené à la ville
par le vaisseau royal.
Toutes les rives du Tibre
étaient remplies
par la multitude
répandue (accourue) au-devant *de lui*.
Le triomphe de lui
fut de beaucoup le plus magnifique
de tous.
Le peuple,
des estrades étant élevées
dans le forum,
en forme de théâtres,
regarda *étant* en robes blanches.
Tous les temples ouverts,
et couronnés de guirlandes,
fumaient d'encens.
La pompe du spectacle
fut divisée
en trois jours.
Le premier jour
suffit à peine aux statues

signis tabulisque ; sequenti die, translata sunt arma, galeæ, scuta, loricæ, pharetræ, argentum aurumque. Tertio die, primo statim mane, ducere agmen cœpere tibicines, non festos solennium pomparum modos, sed bellicum sonantes, quasi in aciem procedendum foret. Deinde agebantur pingues cornibus auratis et vittis redimiti boves centum et viginti.

Sequebantur Persei liberi, comitante educatorum et magistrorum turba, qui manus ad spectatores cum lacrimis miserabiliter tendebant, et pueros docebant implorandam suppliciter victoris populi misericordiam. Pone filios incedebat cum uxore Perseus, stupenti et attonito similis. Inde quadringentæ coronæ aureæ portabantur, ab omnibus fere Græciæ civitatibus dono missæ. Postremo ipse in curru Paulus auro purpuraque fulgens eminebat, qui magnam quum

vés à l'ennemi ; le second jour on promena les armes, les casques, les boucliers, les cuirasses, les carquois, l'or et l'argent ; le troisième jour, dès le grand matin, les musiciens ouvrirent la marche, faisant entendre non des airs de fête, mais des airs guerriers, comme si l'on eût marché à l'ennemi. On menait ensuite cent vingt taureaux gras, dont les cornes étaient dorées et ornées de bandelettes.

Suivaient les enfants de Persée, accompagnés de leurs maîtres et de leurs gouverneurs. Ceux-ci, les yeux en pleurs, tendaient vers les spectateurs des mains suppliantes, et instruisaient leurs élèves à implorer humblement la compassion du peuple vainqueur. Derrière ses fils marchait Persée avec son épouse : il avait l'air étonné et stupéfait. Puis on voyait quatre cents couronnes d'or qui avaient été envoyées en présent par presque toutes les villes de la Grèce ; enfin paraissait Paul Émile lui-même, monté sur un char, et tout brillant d'or et de pourpre. Il imprimait le respect non-seulement par

tabulisque transvehendis;
arma, galeæ,
scuta, loricæ, pharetræ,
argentum aurumque
translata sunt
die sequenti.
Tertio die,
statim primo mane,
tibicines
cœpere ducere agmen,
sonantes
non modòs festos
pomparum solennium,
sed bellicum,
quasi procedendum foret
in pugnam.
Deinde
centum et viginti boves,
pingues, cornibus auratis,
redimiti vittis
agebantur.
Liberi Persei sequebantur,
turba educatorum
et magistrorum
comitante,
qui tendebant miserabiliter
manus ad spectatores
cum lacrimis,
et docebant pueros
misericordiam
populi victoris
implorandam suppliciter.
Perseus incedebat
pone filios cum uxore,
similis stupenti et attonito.
Inde
quadringentæ coronæ au-
missæ dono
ab fere omnibus civitatibus
Græciæ,
portabantur.
Postremo Paulus ipse,
fulgens auro purpuraque,
eminebat in curru,
qui ferebat præ se
majestatem magnam,
quum alia dignitate

et aux tableaux devant défiler;
les armes les casques,
les boucliers, les cuirasses, les carquois,
l'argent et l'or
défilèrent
le jour suivant.
Le troisième jour,
aussitôt au premier matin (dès le matin),
les joueurs-de-flûte
commencèrent à conduire la marche,
faisant-retentir
non les airs de-fête
des pompes solennelles,
mais un *air* guerrier,
comme si l'on allait s'avancer
au combat.
Ensuite
cent et vingt bœufs
gras, les cornes étant dorées,
entourés de bandelettes
étaient conduits.
Les enfants de Persée suivaient,
la foule de *leurs* précepteurs
et de *leurs* maîtres
les accompagnant,
lesquels tendaient d'une-manière-tou-
leurs mains vers les spectateurs
avec (en versant) des larmes,
et apprenaient aux enfants
la compassion
du peuple vainqueur
devoir être implorée d'une-manière-sup-
Persée s'avançait
derrière *ses* fils avec *sa* femme,
semblable à *un homme* stupéfait et atterré.
Ensuite
quatre-cents couronnes d'-or,
envoyées en don
par presque toutes les cités
de la Grèce,
étaient portées.
Enfin Paul lui-même,
resplendissant d'or et de pourpre,
était-en évidence sur un char,
lequel portait sur lui
une majesté grande,
et par le reste-de dignité

dignitate alia corporis, tum senecta ipsa majestatem præ se ferebat. Post currum, inter alios illustres viros, filii duo Æmilii; deinde equites turmatim, et cohortes peditum suis quæque ordinibus. Paulo a senatu et a plebe concessum est ut in ludis Circensibus veste triumphali uteretur, eique cognomen Macedonici inditum.

Tantæ huic lætitiæ gravis dolor admixtus est. Nam Paulus Æmilius, duobus filiis in adoptionem datis, duos tantum nominis heredes domi retinuerat. Ex his minor, ferme duodecim annos natus, quinque diebus ante triumphum patris, major autem triduo post triumphum decessit. Erat porro Æmilius liberorum amantissimus; erudiendos curaverat non solum Romana veteri disciplina, sed etiam Græcis litteris. Optimos adhibuerat magistros, eorumque exercitiis omnibus ipse interfuerat, quum eum respublica alio non vocaret. Eum tamen casum fortiter tulit, et in oratione quam de rebus a se

la dignité de son extérieur, mais encore par son grand âge. A quelque distance du char de triomphe, entre autres personnes de distinction, étaient les deux fils de Paul Émile. Les escadrons de cavalerie et les cohortes d'infanterie, placées chacune à leur rang, fermaient la marche. Le sénat et le peuple donnèrent à Paul Émile le privilége d'assister aux jeux du cirque en habit triomphal : il fut nommé le *Macédonique*.

A une si grande joie se mêlèrent de grandes douleurs. Paul Émile avait donné deux de ses fils en adoption, et avait retenu les deux autres pour être les héritiers de son nom. Le plus jeune de ces deux derniers, qui n'avait pas encore douze ans, mourut cinq jours avant le triomphe de son père, et l'aîné trois jours après. Or Émile aimait beaucoup ses enfants ; il les avait fait instruire non-seulement dans l'ancienne discipline des Romains, mais encore dans les lettres grecques. Il leur avait donné les meilleurs maîtres, et assistait à leurs leçons toutes les fois que l'intérêt de la république ne l'appelait pas ailleurs. Il supporta cependant cette perte avec courage, et dans le discours qu'il prononça devant le peuple sur ses

corporis,
tum senecta ipsa.
Duo filii Æmilii
post currum,
inter alios viros illustres,
deinde equites turmatim,
et cohortes peditum,
quæque suis ordinibus.
Concessum est Paulo
ut uteretur
veste triumphali
in ludis Circensibus,
cognomenque Macedonici
inditum ei.
Dolor gravis admixtus est
huic lætitiæ tantæ.
Paulus Æmilius,
duobus filiis
datis in adoptionem,
retinuerat domi
tantum duos heredes
nominis.
Minor ex his,
natus duodecim annos
ferme,
decessit quinque diebus
ante triumphum patris,
major autem triduo
post triumphum.
Porro Æmilius erat
amantissimus liberorum;
curaverat erudiendos
non solum
veteri disciplina Romana,
sed etiam litteris Græcis.
Adhibuerat
optimos magistros,
ipseque interfuerat
omnibus exercitiis eorum,
quum respublica
non vocaret eum alio.
Tamen tulit fortiter
eum casum,
et in oratione
quam habuit
apud populum
de rebus gestis a se :

de *son* corps,
et par la vieillesse elle-même.
Les deux fils d'Émile *s'avançaient*
derrière le char,
parmi d'autres hommes illustres,
ensuite des cavaliers par-escadron,
et des cohortes de fantassins,
chacune à son rang.
Il fut accordé à Paul
qu'il se servît
du vêtement triomphal
dans les jeux du-cirque,
et le surnom de Macédonique
fut donné à lui.
Une douleur amère fut mêlée
à cette joie si-grande.
Paul Émile,
deux fils
ayant été donnés en adoption,
avait gardé à la maison
seulement deux héritiers
de *son* nom.
Le plus jeune de ceux-ci,
né depuis (âgé de) douze ans
environ,
mourut cinq jours
avant le triomphe de *son* père,
mais l'aîné *mourut* trois-jours
après le triomphe.
Or Émile était
très-attaché à *ses* enfants ;
il avait eu-soin d'*eux* devant être instruits
non seulement
dans l'ancienne discipline romaine,
mais encore dans les lettres grecques.
Il avait employé
les meilleurs maîtres,
et lui-même avait assisté
à tous les exercices d'eux,
lorsque la république
n'appelait pas lui ailleurs.
Cependant il supporta courageusement
ce malheur,
et dans le discours
qu'il tint
devant le peuple
sur les actions faites par lui-même :

gestis apud populum habuit : « Optavi, inquit, ut, si quid adversi immineret ad expiandam nimiam felicitatem, id in domum meam potius quam in rempublicam recideret. Nemo jam ex tot liberis superest, qui Pauli Æmilii nomen ferat; sed hanc privatam calamitatem vestra felicitas et secunda fortuna publica consolatur. »

Paulus Æmilius omni Macedonum gaza, quæ fuit maxima, potitus erat : tantam in ærarium populi Romani pecuniam invexerat, ut unius imperatoris præda finem attulerit tributorum; at hic non modo nihil ex thesauris regiis concupivit, sed ne ipse quidem spectare eos dignatus est. Per alios homines cuncta administravit, nec quidquam in domum suam intulit, præter memoriam nominis sempiternam. Mortuus est adeo pauper ut dos ejus uxori, nisi vendito, quem unum reliquerat, fundo, non potuerit exsolvi. Exsequiæ ejus non tam auro et ebore quam omnium benevolentia et studio fuerunt insignes. Macedoniæ principes, qui tunc Romæ erant legatio-

exploits : « J'ai désiré, dit-il, que, si quelque malheur devait expier tant de succès, il retombât plutôt sur ma maison que sur la république. De tant d'enfants, il ne m'en reste pas un pour porter le nom de Paul Émile; mais votre bonheur et la prospérité publique me consolent de cette disgrâce particulière. »

Paul Émile s'était emparé de toutes les richesses de la Macédoine, qui étaient considérables; et il avait versé tant d'argent dans le trésor public du peuple romain, que le butin d'un seul général mit fin à tous les impôts. Cependant, loin de rien désirer des trésors de Persée, il ne daigna pas même les regarder. Il commit des gens pour administrer tous ces biens, et il n'emporta dans sa maison qu'un nom immortel. Il mourut si pauvre, que pour rendre à sa femme la dot qu'elle avait apportée, il fallut vendre un fonds de terre, le seul qu'il laissât après lui. Ses funérailles se firent moins remarquer par l'or et par l'ivoire que par les témoignages d'estime et d'affection que donnèrent tous les citoyens. Des grands de Ma-

« Optavi, inquit, ut,
si quid adversi immineret
ad felicitatem nimiam
expiandam,
id recideret potius
in meam domum
quam in rempublicam.
Nemo jam ex tot liberis
superest qui ferat
nomen Pauli Æmilii ;
sed vestra felicitas,
et secunda fortuna publica
consolatur [tam. »
hanc calamitatem priva-
Paulus Æmilius
potitus erat
omni gaza Macedonum,
quæ fuit maxima:
invexerat
tantam pecuniam
in ærarium
ipopul Romani,
ut prædaunius imperatoris
attulerit finem
tributorum;
at hic non modo
concupivit nihil
ex thesauris regiis,
sed ne dignatus est quidem
ipse spectare eos.
Administravit cuncta
per alios homines,
nec intulit quidquam
in suam domum, [nam
præter memoriam sempiter-
nominis.
Mortuus est adeo pauper
ut dos non potuerit exsolvi
uxori ejus, nisi fundo,
quem unum reliquerat,
vendito.
Exsequiæ ejus
fuerunt insignes
non tam auro et ebore,
quam benevolentia
et studio omnium.
Principes Macedoniæ,

« J'ai souhaité, dit-il, que,
si quelque chose de malheureux menaçait
pour *ce* bonheur trop-grand
devant être expié,
cela retombât plutôt
sur ma maison
que sur la république.
Aucun déjà de tant d'enfants
ne *me* reste qui porte (pour porter)
le nom de Paul Émile ;
mais votre bonheur,
et l'heureuse fortune publique
me console
de ce malheur privé. »
Paul Émile
s'était emparé
de tout le trésor des Macédoniens,
lequel fut très-grand:
il avait apporté
tant-d'argent
dans le trésor
du peuple romain,
que le butin d'un seul général
amena la fin
des impôts;
mais lui non seulement
ne convoita rien
de *ces* trésors royaux,
mais ne daigna pas même
lui-même regarder eux.
Il administra tout
par d'autres hommes,
et il ne porta rien
dans sa maison,
si-ce-n'est la mémoire éternelle
de *son* nom.
Il mourut si pauvre
que la dot ne put être remboursée
à la femme de lui, si-ce-n'est la propriété,
laquelle unique il avait laissée,
étant vendue.
Les funérailles de lui
furent remarquables
non pas tant par l'or et l'ivoire
que par la bienveillance
et l'empressement de tous.
Les principaux de Macédoine,

nis nomine, humeros suos funebri lecto sponte subjecerunt. Quem enim in bellò ob virtutem timuerant, eumdem in pace ob justitiam diligebant.

XLVI. CAIUS POPILIUS LÆNAS.

Paulo Æmilio consule, Romam venerunt legati a Ptolemæo [1], rege Ægypti [2], qui, pulso fratre majore, Alexandriam [3] tenebat. Nam Antiochus, rex Syriæ, per speciem reducendi in regnum majoris Ptolemæi [4], Ægyptum invadere conabatur. Jam navali prœlio vicerat minorem Ptolemæum, et Alexandriam obsidebat; nec procul abesse videbatur quin regno opulentissimo potiretur. Legati sordidati, barba et capillo promisso, cum ramis oleæ ingressi curiam procubuerunt. Oratio fuit etiam miserabilior quam habitus : orabant senatum ut opem regno Ægypti ferret. Moti patres legatorum precibus, extemplo le-

cédoine, qui se trouvaient alors à Rome, en qualité d'ambassadeurs, voulurent porter son cercueil sur leurs épaules. Celui qu'ils avaient redouté pendant la guerre à cause de sa valeur, ils le chérissaient pendant la paix à cause de sa justice.

XLVI. CAIUS POPILINUS LÆNUS.

Sous le consulat de Paul Émile, il vint à Rome des ambassadeurs de la part de Ptolémée, roi d'Égypte, lequel, ayant détrôné son frère aîné, occupait la ville d'Alexandrie. Car Antiochus, roi de Syrie, sous prétexte de remettre sur le trône l'aîné des Ptolémées, faisait tous ses efforts pour s'emparer de l'Égypte. Déjà il avait vaincu le plus jeune des Ptolémées dans un combat naval, avait mis le siége devant Alexandrie, et paraissait être au moment de s'emparer de ce riche royaume. Les députés, en habits de deuil, la barbe longue, les cheveux épars, entrèrent dans le sénat une branche d'olivier à la main, et se prosternèrent. Leur discours excita plus de compassion que leur extérieur. Ils conjuraient le sénat de venir au secours du royaume d'Égypte. Le sénat, touché de leurs prières,

qui erant tunc Romæ
nomine legationis,
subjecerunt sponte
suos humeros
lecto funebri.
Diligebant enim in pace
ob justitiam eumdem,
quem timuerant in bello
ob virtutem.

qui étaient alors à Rome
sous le titre de députation,
placèrent volontairement
leurs épaules
sous le lit funèbre.
En effet ils chérissaient dans la paix
à-cause-de *sa* justice ce-même *homme*,
lequel ils avaient craint dans la guerre
à-cause-de *son* courage.

XLVI. CAIUS POPILIUS LÆNAS.

Paulo Æmilio consule,
legati venerunt
a Ptolemæo,
rege Ægypti,
qui, fratre pulso,
tenebat Alexandriam.
Nam Antiochus, rex Syriæ,
per speciem
Ptolemæi majoris
reducendi in regnum,
conabatur
invadere Ægyptum.
Jam vicerat
Ptolemæum minorem
prœlio navali,
et obsidebat Alexandriam;
nec videbatur
abesse procul
quin potiretur
regno opulentissimo.
Legati sordidati,
barba
et capillo promisso,
ingressi curiam
cum ramis oleæ,
procubuerunt.
Oratio
fuit etiam miserabilior
quam habitus :
orabant senatum
ut ferret opem
regno Ægypti.
Patres,
moti precibus legatorum,

XLVI. CAIUS POPILIUS LÉNAS.

Paul Émile *étant* consul,
des députés vinrent
de la part de Ptolémée,
roi d'Egypte,
lequel, *son* frère ayant été chassé,
occupait Alexandrie.
Car Antiochus, roi de Syrie,
sous le prétexte
de Ptolémée l'aîné
devant être ramené dans *son* royaume,
s'efforçait
d'envahir l'Égypte.
Déjà il avait vaincu
Ptolemée le jeune
dans un combat naval,
et assiégeait Alexandrie;
et il ne paraissait pas
être loin
qu'il s'emparât
de *ce* royaume très-riche.
Les députés habillés-de-deuil,
la barbe
et les cheveux négligés,
étant entrés dans le sénat
avec des rameaux d'olivier,
se prosternèrent.
Leur discours
fut encore plus suppliant
que *leur* extérieur :
ils priaient le sénat
qu'il portât secours
au royaume d'Égypte.
Les sénateurs,
touchés des prières des députés,

gationem miserunt, cujus princeps Caius Popilius Lænas, ad bellum inter fratres componendum. Jussus est Popilius adire prius Antiochum, deinde Ptolemæum, eisque denuntiare ut bello absisterent : qui secus fecisset, eum pro hoste a senatu habitum iri.

Prope Alexandriam Antiocho occurrerunt legati. Quos advenientes Antiochus amice salutavit, et Popilio dextram porrexit; at Popilius suam regi noluit porrigere, sed tabellas, in quibus erat senatusconsultum, ei tradidit, atque statim legere jussit. Quibus perlectis, Antiochus dixit se, adhibitis amicis, consideraturum quid faciendum sibi esset. Indignatus Popilius quod rex aliquam moram interponeret, virga, quam manu gerebat, regem circumscripsit; ac : « Prius, ait, quam hoc circulo excedas, da responsum, quod senatui referam. » Obstupefactus Antiochus, quum parumper hæsitasset : « Fa-

envoya sur-le-champ en Égypte une ambassade dont le chef fut Caius Popilius Lénas, à l'effet de rétablir l'harmonie entre les deux frères. Popilius eut ordre d'aller trouver d'abord Antiochus, ensuite Ptolémée, et de leur enjoindre de mettre bas les armes, leur déclarant que celui qui s'y refuserait serait regardé par le sénat comme ennemi.

Les députés rencontrèrent Antiochus près d'Alexandrie. Dès que ce roi les vit venir, il les salua d'un air affable, et présenta la main à Popilius; mais celui-ci refusa de tendre la sienne au roi, et lui présentant les tablettes où était écrit l'arrêt du sénat, il lui ordonna de les lire aussitôt. Antiochus, après les avoir lues, lui dit qu'il consulterait ses amis, et verrait ce qu'il avait à faire. Popilius, indigné que le roi différât sa réponse, traça autour de lui un cercle avec une baguette qu'il avait à la main, et ajouta : « Avant de sortir de ce cercle, donnez-moi la réponse que je dois porter au sénat. » Antiochus interdit balança d'abord quelque temps, et finit par dire:

miserunt extemplo	envoyèrent aussitôt
legationem,	une ambassade,
cujus Popilius Lænas	de laquelle Popilius Lénas
princèps,	*fut* le chef,
ad componendum bellum	pour apaiser la guerre
inter frātres.	entre les frères.
Popilius jussus est	Popilius reçut-ordre
adire prius Antiochum,	d'aller-trouver d'abord Antiochus,
deinde Ptolemæum,	ensuite Ptolémée,
denuntiareque eis	et de signifier à eux
absisterent bello :	qu'ils s'abstinssent de la guerre :
eum qui fecisset secus	celui qui aurait fait autrement
habitum iri a senatu	devoir être tenu par le sénat
pro hoste.	pour ennemi.
Legati	Les députés
occurrerunt Antiocho	rencontrèrent Antiochus
prope Alexandriam.	près d'Alexandrie.
Quos advenientes	Lesquels arrivant
Antiochus salutavit amice	Antiochus salua amicalement
et porrexit dextram	et tendit la *main* droite
Popilio ;	à Popilius ;
at Popilius noluit	mais Popilius ne-voulut-pas
porrigere suam regi,	tendre la sienne au roi,
sed tradidit ei tabellas,	mais il remit à lui les tablettes,
in quibus	sur lesquelles
consultum senatus erat,	le décret du sénat était,
atque statim	et aussitôt
jussit legere.	il ordonna *lui les* lire.
Quibus perlectis,	Lesquelles étant lues,
Antiochus dixit	Antiochus dit
se consideraturum	lui-même devoir examiner
quid faciendum esset sibi,	quelle chose devrait être faite à lui,
amicis adhibitis.	*ses* amis étant consultés.
Popilius,	Popilius.
indignatus quod rex	indigné de ce que le roi
interponeret	mettait
aliquam moram,	quelque retard,
circumscripsit regem	traça-un-cercle-autour du roi
virga,	avec la baguette,
quam gerebat manu ;	qu'il portait à la main ;
ac : «Da, inquit,	et : « Donne, dit-il,
responsum	une réponse,
quod feram senatui,	que je porte au sénat,
prius quam excedas	avant que tu sortes
hoc circulo. »	de ce cercle. »
Antiochus obstupefactus,	Antiochus stupéfait,
quum hæsitasset	lorsqu'il eut hésité

ciam, inquit, quod censet senatus. » Tum demum Popilius dextram regi tanquam socio et amico porrexit. Eadem die, quum Antiochus excessisset Ægypto, legati concordiam inter fratres auctoritate sua firmaverunt. Clara ea legatio fuit, quod Ægyptus Antiocho adempta, redditumque regnum patrium stirpi Ptolemæi fuerat.

XLVI. PUBLIUS SCIPIO ÆMILIANUS.

Publius Scipio Æmilianus, Pauli Macedonici filius, adoptione Scipionis Africani nepos, a tenera ætate Græcis litteris a Polybio[1], præstantis ingenii viro, eruditus est. Ex ejus doctrina tantos fructus tulit ut non modo æquales suos, sed etiam majores natu omni virtutum genere superaret. Temperantiæ et continentiæ laudem ante omnia comparare studuit; quod quidem tunc difficile erat : mirum enim est quo impetu ad libidines et epulas juvenes Romani eo tempore ferrentur.

« Je ferai ce que demande le sénat. » Alors Popilius présenta la main au roi, comme à un allié et à un ami. Le même jour qu'Antiochus sortit de l'Égypte, les députés, par leur autorité, rétablirent d'une manière solide la concorde entre les deux frères. Cette ambassade fit beaucoup d'honneur à Popilius, parce qu'elle suffit pour enlever l'Égypte à Antiochus, et pour rétablir la famille des Ptolémées sur le trône de leurs pères.

XLVII. PUBLIUS SCIPION ÉMILIEN.

Publius Scipion Émilien, fils de Paul le Macédonique, et petit-fils par adoption de Scipion l'Africain, fut dès sa plus tendre enfance instruit dans les lettres grecques par Polybe, homme d'un mérite distingué. Il profita si bien de ses leçons que bientôt il surpassa par ses vertus en tout genre non-seulement ceux de son âge, mais encore ceux d'un âge plus avancé. Il s'appliqua surtout à acquérir le mérite de la continence et de la sobriété, ce qui était bien difficile alors: car on ne saurait croire avec quelle ardeur les jeunes gens se livraient dans ce temps-là à la débauche et aux plaisirs de la table.

parumper,
inquit : « Faciam
quod senatus censet. »
Tum demum Popilius
porrexit dextram regi
tanquam socio et amico.
Eadem die,
quum Antiochus
excessisset Ægypto,
legati
firmaverunt sua auctoritate
concordiam inter fratres.
Ea legatio fuit clara,
quod Ægyptus
adempta fuerat Antiocho,
regnumque patrium
redditum
stirpi Ptolemæi.

quelque-temps,
dit : « Je ferai
ce que le sénat est-d'avis *que je fasse.* »
Alors enfin Popilius
tendit la *main* droite au roi
comme à un allié et à un ami.
Le même jour,
lorsque Antiochus
fut sorti de l'Égypte,
les députés
consolidèrent par leur autorité
la concorde entre les frères.
Cette ambassade fut remarquable,
parce que l'Égypte
avait été ôtée à Antiochus,
et le royaume paternel
rendu
à la race de Ptolémée.

XLVII. PUBLIUS SCIPIO ÆMILIANUS.

Publius Scipio
Æmilianus,
filius Pauli Macedonici,
nepos adoptione
Scipionis Africani,
eruditus est ab ætate tenera
litteris Græcis, a Polybio,
viro ingenii præstantis.
Tulit ex doctrina ejus
fructus tantos,
ut superaret
omni genere virtutum
non modo æquales,
sed etiam majores natu.
Studuit comparare
ante omnia
laudem temperantiæ
et continentiæ,
quod quidem erat tunc
difficile :
est enim mirum quo impetu
juvenes Romani
ferrentur eo tempore
ad libidines et epulas.
At Scipio,

XLVII. PUBLIUS SCIPION ÉMILIEN.

Publius Scipion
Émilien,
fils de Paul le Macédonique,
petit-fils par adoption
de Scipion l'Africain,
fut instruit dès l'âge tendre
dans les lettres grecques, par Polybe,
homme d'un génie remarquable.
Il recueillit de l'enseignement de lui
des fruits si-grands,
qu'il surpassait
en tout genre de vertus
non-seulement *ses* égaux *d'âge*,
mais encore les plus anciens par l'âge.
Il s'appliqua à acquérir
avant toutes choses
le mérite de la tempérance
et de la continence,
ce qui à la vérité était alors
difficile :
car il est étonnant avec quelle ardeur
les jeunes-gens romains
étaient portés en ce temps
aux désordres et aux festins.
Mais Scipion,

At Scipio, contrarium vitæ institutum secutus, publicam modestiæ et continentiæ famam est adeptus. Polybium semper domi militiæque secum habuit; semper inter arma ac studia versatus, aut corpus periculis, aut animum disciplinis exercuit.

Scipio Æmilianus primum in Hispania, Lucullo duce, militavit; eoque in bello egregia fuit ejus opera. Nam rex quidam barbarus, miræ proceritatis, splendidis armis ornatus, sæpe Romanos provocabat, si quis singulari certamine secum vellet congredi. Quumque nemo contra eum exire auderet, suam Romanis ignaviam cum irrisu et ludibrio exprobrabat. Non tulit indignitatem rei Scipio, progressusque ad hostem, conserta pugna, eum prostravit, pari Romanorum lætitia et hostium terrore, quod ingentis corporis virum ipse exiguæ staturæ dejecisset. Scipio multo majus etiam adiit periculum in expugnatione urbis, quam tunc obsidebant Romani: nam

Scipion, suivant une conduite tout opposée, se fit bientôt un nom par sa retenue et sa tempérance. En temps de guerre, comme en temps de paix, il eut toujours Polybe avec lui, et, se partageant entre les armes et les sciences, il ne cessa d'exercer ou son corps par les dangers, ou son esprit par l'étude.

Scipion Émilien servit d'abord en Espagne sous Lucullus, et se distingua beaucoup dans cette guerre. En effet un certain roi barbare d'une taille extraordinaire, et couvert entièrement d'armes resplendissantes, défiait souvent les Romains à un combat singulier; et comme personne n'osait se mesurer contre lui, il leur reprochait leur lâcheté d'un ton railleur et insultant. Scipion, indigné de cet outrage, s'avança contre lui, en vint aux mains, et il le terrassa. Cette victoire causa d'autant plus de joie aux Romains, et de frayeur aux ennemis, que, malgré sa petite taille, il l'avait emporté sur un adversaire d'une taille gigantesque. Scipion courut encore un bien plus grand danger à la prise d'une ville qu'assiégeaient alors

secutus institutum vitæ
contrarium,
adeptus est
famam publicam modestiæ
et continentiæ.
Habuit semper secum
domi militiæque
Polybium ;
versatus semper
inter arma et studia,
exercuit aut corpus
periculis,
aut animum disciplinis.
Scipio Æmilianus
militavit primum
in Hispania,
Lucullo duce;
operaque ejus fuit egregia
in eo bello.
Nam quidam rex barbarus,
proceritatis miræ,
ornatus armis splendidis,
provocabat sæpe Romanos,
si quis
vellet congredi secum
certamine singulari.
Quumque nemo
auderet exire contra eum,
exprobrabat Romanis
suam ignaviam
cum irrisu et ludibrio.
Scipio non tulit
indignitatem rei,
progressusque ad hostem,
pugna conserta,
prostravit eum,
lætitia pari Romanorum
et terrore hostium,
quod ipse staturæ exiguæ
dejecisset virum
corporis ingentis.
Scipio
adiit periculum
multo majus
in expugnatione urbis
quam Romani
obsidebant tum :

ayant suivi un système de vie
contraire,
acquit
une renommée publique de modestie
et de continence.
Il eut toujours avec lui
à la maison (à Rome) et à la guerre
Polybe ;
occupé toujours
au milieu des armes et des études,
il exerça ou *son* corps
par les dangers,
ou *son* esprit par les sciences.
Scipion Émilien
servit pour-la-première-fois
en Espagne,
Lucullus *étant* chef;
et le service de lui fut remarquable
dans cette guerre.
Car un certain roi barbare,
d'une grandeur surprenante,
orné d'armes brillantes,
provoquait souvent les Romains,
si quelqu'un
voulait se mesurer avec lui
dans un combat singulier.
Et comme personne
n'osait sortir contre lui,
il reprochait aux Romains
leur lâcheté
avec moquerie et raillerie.
Scipion ne supporta pas
la honte de la chose,
et s'étant avancé vers l'ennemi,
le combat ayant été engagé,
il terrassa lui,
avec une joie égale des Romains
et une terreur *égale* des ennemis,
parce que lui-même d'une taille petite
avait terrassé un homme
d'un corps immense.
Scipion
courut un danger
bien plus grand
dans la prise d'une ville
que les Romains
assiégeaient alors :

ipse primus murum conscendit, viamque aliis militibus aperuit. Ob hæc præclare gesta, Lucullus dux juvenem, pro concione laudatum, murali corona donavit.

Tertio bello Punico, quum clarum esset Scipionis nomen, juvenis adhuc factus est consul, eique Africa provincia extra sortem data est, ut, quam urbem avus ejus concusserat, eam nepos everteret. Tunc enim Romani, suadente Catone, deliberatum habebant Carthaginem diruere. Carthaginiensibus igitur imperatum est ut, si salvi esse vellent, ex urbe migrarent, sedemque alio in loco, a mari remoto, constituerent. Quod ubi Carthagine auditum est, ortus statim est ululatus ingens, clamorque : bellum esse gerendum, satiusque esse extrema omnia pati quam patriam relinquere. Quum vero neque naves neque arma haberent, in usum novæ classis tecta domosque resciderunt; aurum et argentum pro ære ferroque conflatum

les Romains : car ce fut lui qui escalada le premier le rempart, et qui ouvrit un chemin aux assiégeants. Pour prix de ces exploits, Lucullus, en présence de toute l'armée, fit l'éloge du jeune homme et lui donna une couronne murale.

A l'époque de la troisième guerre Punique, Scipion, qui était jeune encore, mais dont le nom était déjà célèbre, fut nommé consul; et, sans tirer au sort, on lui donna la province d'Afrique, afin que le petit-fils renversât la ville qu'avait ébranlée son aïeul. Car alors les Romains, par le conseil de Caton, avaient arrêté que Carthage serait détruite. Il fut donc enjoint aux Carthaginois d'abandonner leur ville, s'ils voulaient avoir la vie sauve, et d'aller s'établir dans quelque autre endroit éloigné de la mer. Dès que cet ordre eut été porté à Carthage, on n'entendit plus dans cette ville que des hurlements affreux, et les habitants s'écrièrent tout d'une voix qu'il fallait faire la guerre et s'exposer à toutes les extrémités, plutôt que d'abandonner la patrie. Comme ils n'avaient ni armes ni vaisseaux, ils abattirent la charpente de leurs maisons, pour construire une

nam ipse primus
conscendit murum,
aperuitque viam
aliis militibus.
Ob hæc
gesta præclare,
Lucullus dux
donavit corona murali
juvenem
laudatum pro concione.
Tertio bello Punico,
quum nomen Scipionis
esset clarum,
adhuc juvenis
factus est consul,
Africaque data est ei
extra sortem provincia,
ut nepos
everteret eam urbem,
quam avus ejus
concusserat.
Tunc enim Romani,
Catone suadente,
habebant deliberatum
diruere Carthaginem.
Igitur imperatum est
Carthaginiensibus
ut, si vellent esse salvi,
migrarent ex urbe,
constituerentque sedem
in alio loco,
remoto a mari.
Ubi quod auditum est
Carthagine,
ingens ululatus
ortus est statim,
clamorque :
bellum gerendum esse,
satiusque esse
pati omnia extrema
quam relinquere urbem.
Quum vero haberent
neque naves neque arma
resciderunt
tecta domosque
in usum novæ classis ;
aurum et argentum

car lui-même le premier
monta sur le mur,
et ouvrit la route
aux autres soldats.
A-cause-de ces choses
faites vaillamment,
Lucullus le chef
gratifia d'une couronne murale
le jeune-homme
loué devant l'assemblée
A la troisième guerre punique,
comme le nom de Scipion
était célèbre,
encore jeune
il fut fait consul,
et l'Afrique fut donnée à lui
en dehors du sort *comme* province,
afin que le petit-fils
renversât cette ville,
que le grand-père de lui
avait ébranlée.
Car alors les Romains
Caton *le* conseillant,
avaient arrêté
de détruire Carthage.
Donc il fut commandé
aux Carthaginois
que, s'ils voulaient être saufs,
ils émigrassent de la ville,
et établissent *leur* demeure
dans un autre lieu,
éloigné de la mer.
Dès que cela fut appris
à Carthage,
un grand hurlement
s'éleva aussitôt,
et de *grands* cris :
la guerre devoir être faite,
et mieux être
de souffrir toutes les choses extrêmes
que d'abandonner la ville.
Mais comme ils n'avaient
ni vaisseaux ni armes,
ils brisèrent
les toits et les maisons
pour l'usage (la construction) d'une nouvelle flotte ;
l'or et l'argent

est; viri, feminæ, pueri, senes simul operi instabant : non die, non noctu labor intermissus. Ancillas primo totonderunt, ut ex earum crinibus funes facerent; mox etiam matronæ ipsæ capillos suos ad eumdem usum contulerunt.

Scipio exercitum ad Carthaginem admovit, eamque oppugnare cœpit : quæ urbs, quanquam summa vi defenderetur, tandem expugnata est. Rebus desperatis, quadraginta millia hominum se victori tradiderunt. Dux ipse Asdrubal, inscia uxore, ad genua Scipionis cum ramis oleæ supplex procubuit. Quum vero ejus uxor se a viro relictam vidisset, diris omnibus eum devovit; tum duobus liberis dextra lævaque comprehensis, a culmine domus se in medium flagrantis urbis incendium immisit. Deleta Carthagine, Scipio victor Romam reversus est. Splendidum egit triumphum, Africanusque est

nouvelle flotte ; et, au défaut de fer et d'airain, ils employèrent l'or et l'argent : hommes, femmes, enfants, vieillards, tous ensemble mettaient la main à l'ouvrage, et les travaux n'étaient interrompus ni jour ni nuit. D'abord on coupa les cheveux des servantes pour en faire des câbles ; bientôt les dames donnèrent aussi les leurs pour le même usage.

Scipion conduisit son armée sous les murs de Carthage, et commença à l'assiéger. Cette place, malgré sa vigoureuse résistance, fut emportée. Toute espérance étant perdue, quarante mille hommes se rendirent au vainqueur. Le général lui-même, Asdrubal, à l'insu de son épouse, vint se jeter aux genoux de Scipion, un rameau d'olivier à la main. Cette femme, se voyant abandonnée de son époux, le chargea d'imprécations ; ensuite prenant ses deux enfants, l'un de la main droite et l'autre de la gauche, elle se précipita avec eux du haut de sa maison, au milieu des flammes qui consumaient la ville. Après la destruction de Carthage, Scipion vainqueur retourna à Rome. Son triomphe fut magnifique, et on le surnomma

conflatum est
pro ære ferroque ;
viri, feminæ,
pueri, senes simul
instabant operi :
labor non intermissus
die, non noctu.
Totonderunt primo ancillas
ut facerent funes
ex crinibus earum ;
mox etiam matronæ ipsæ
contulerunt suos capillos
ad eumdem usum.
Scipio admovit exercitum
ad Carthaginem,
cœpitque oppugnare eam :
quæ urbs,
quanquam defenderetur
summa vi,
expugnata est tandem.
Rebus desperatis,
quadraginta millia
hominum
tradiderunt se victori.
Dux ipse, Asdrubal,
uxore inscia,
procubuit supplex
ad genua Scipionis
cum ramis oleæ.
Quum vero uxor ejus
vidisset se relictam a viro,
devovit eum omnibus diris;
tum duobus liberis
comprehensis
dextra lævaque,
immisit se
a culmine domus
in medium incendium
urbis flagrantis.
Carthagine deleta,
Scipio victor
reversus est Romam.
Egit
triumphum splendidum,
appellatusque est
Africanus.
Ita Carthago capta

fut forgé
au-lieu-de l'airain et du fer ;
les hommes, les femmes,
les enfants, les vieillards ensemble
se mettaient à l'ouvrage ;
le travail ne fut pas interrompu
le jour, ni la nuit.
Ils tondirent d'abord les servantes
afin qu'ils fissent des cordes
des cheveux d'elles ;
bientôt même les dames elles-mêmes
apportèrent leurs cheveux
pour le même usage.
Scipion approcha *son* armée
vers Carthage,
et commença à assiéger elle :
laquelle ville,
quoiqu'elle fût défendue
avec une extrême vigueur,
fut prise enfin.
Les choses étant désespérées,
quarante milliers
d'hommes
livrèrent eux-mêmes au vainqueur.
Le général lui-même, Asdrubal,
sa femme *l*'ignorant,
se jeta suppliant
aux genoux de Scipion
avec des branches d'olivier
Mais lorsque la femme de lui [mari,
eut vu elle-même abandonnée par *son*
elle dévoua lui à toutes les furies ;
alors *ses* deux enfants
étant pris
par la *main* droite et la gauche,
elle lança elle-même
du sommet de la maison
au milieu-de l'incendie
de la ville enflammée.
Carthage étant détruite,
Scipion vainqueur
revint à Rome.
Il conduisit
un triomphe brillant,
et fut appelé
l'Africain.
Ainsi Carthage prise

appellatus. Ita cognomen Africani Carthago capta Scipioni majori, eadem eversa Scipioni minori peperit.

Postea Scipio, iterum consul creatus, contra Numantinos in Hispaniam profectus est. Ibi multiplex clades priorum ducum inscitia a Romanis accepta fuerat. Scipio, ubi primum advenit, corruptum licentia exercitum ad pristinam disciplinam revocavit. Omnia deliciarum instrumenta e castris ejecit; qui miles extra ordinem fuisset deprehensus, eum virgis cædebat; jumenta omnia vendi jussit, ne oneribus portandis usui essent; militem quemque triginta dierum frumentum ac septenos vallos ferre coegit. Cuidam propter onus ægre incedenti dixit : « Quum te gladio vallare scieris, tunc vallum ferre desinito. » Ita redacto in disciplinam exercitu, urbem Numantiam [1] obsedit. Numantini, fame adacti, se ipsi trucidaverunt. Captam urbem Scipio delevit, et de ea triumphavit.

Scipio censor fuit cum Mummio, viro nobili, sed segniore.

l'Africain. Ainsi le premier Scipion obtint ce surnom pour avoir pris Carthage, et le second pour l'avoir détruite.

Dans la suite, Scipion, créé consul une seconde fois, marcha contre les Numantins en Espagne. Les Romains y avaient essuyé plusieurs défaites par l'ignorance des généraux ses prédécesseurs. Scipion, en y arrivant, rappela à l'ancienne discipline l'armée corrompue par la licence. Il fit disparaître du camp tout ce qui pouvait favoriser la débauche. Un soldat surpris hors de son rang était battu de verges. Il fit vendre toutes les bêtes de somme, afin qu'on ne s'en servît pas pour porter des fardeaux. Il voulut que chaque soldat portât du blé pour trente jours, et sept pieux. Comme il voyait un soldat qui marchait avec peine à cause de son bagage : « Quand tu sauras, lui dit-il, te faire un rempart de ton épée, alors tu ne porteras plus de pieux. » Après avoir ainsi fait rentrer l'armée dans la discipline, il forma le siége de Numance. Les Numantins, pressés par la famine, se tuèrent eux-mêmes. Scipion prit la ville, la rasa, et rentra dans Rome en triomphe.

Scipion fut censeur avec Mummius, homme d'une famille distin-

peperit cognomen Africani Scipioni majori, eadem eversa Scipioni minori.
Postea Scipio creatus iterum consul profectus est in Hispaniam contra Numantinos. Ibi multiplex clades accepta fuerat a Romanis inscitia priorum ducum. Scipio, ubi primum advenit, revocavit exercitum corruptum licentia ad pristinam disciplinam. Ejecit e castris omnia instrumenta deliciarum ; miles qui deprehensus fuisset extra ordinem, cædebat eum virgis ; jussit omnia jumenta vendi, ne essent usui portandis oneribus ; coegit quemque militem ferre frumentum triginta dierum, ac septenos vallos.
Dixit cuidam incedenti ægre propter onus : « Quum scieris vallare te gladio, tunc desinito ferre vallum. »
Ita exercitu reducto in disciplinam, obsedit urbem Numantiam. Numantini, adacti fame, ipsi trucidaverunt se.
Scipio delevit urbem captam, et triumphavit de ea.
Scipio fuit censor cum Mummio,

acquit le surnom d'Africain à Scipion l'ancien, la même *ville* renversée *acquit ce surnom* à Scipion le jeune.
Dans-la-suite Scipion créé de nouveau consul partit en Espagne contre les Numantins. Là plusieurs défaites avaient été reçues par les Romains par l'impéritie des premiers chefs. Scipion, dès que d'abord (aussitôt que) il fut arrivé, rappela l'armée corrompue par la licence à l'ancienne discipline. Il bannit du camp tous les instruments de délices ; le soldat qui aurait été surpris hors du rang, il battait lui de verges ; il ordonna toutes les bêtes-de-somme-être vendues, afin qu'elles ne fussent pas à usage (qu'on ne s'en servît pas) pour porter les fardeaux ; il força chaque soldat à porter le blé (du blé) de (pour) trente jours, et sept pieux.
Il dit à un *soldat* marchant avec-peine à-cause-de *sa* charge, « Lorsque tu sauras retrancher toi par l'épée, alors cesse de porter un pieu. »
Ainsi l'armée étant ramenée à la discipline, il assiégea la ville *de* Numance. Les Numantins, forcés par la famine, eux-mêmes égorgèrent eux.
Scipion détruisit la ville prise, et triompha d'elle.
Scipion fut censeur avec Mummius,

Tribu movit quemdam qui, ordines ducens, prœlio non interfuerat; quumque ille quæreret cur notaretur, quì custodiæ causa in castris remansisset, Scipio respondit : « Non amo nimium diligentes. » Equum ademit adolescenti, qui in obsidione Carthaginis, vocatis ad cœnam amicis, diripiendam sub figura urbis Carthaginis placentam in mensa posuerat; quærentique causam : « Quia, inquit Scipio, me prior Carthaginem diripuisti. » Contra Mummius, Scipionis collega, neque ipse notabat quemquam, et notatos a collega, quos poterat, ignominiæ eximebat. Undè Scipio, quum ei cupienti censuram ex majestate reipublicæ gererè impedimento esset Mummii segnities, in senatu ait : « Utinam mihi collegam dedissetis, aut non dedissetis ! »

In Scipione Æmiliano etiam multa privatæ vitæ dicta factaque celebrantur. Caio Lælio familiariter usus est. Ferunt

guée, mais trop lent. Il chassa de sa tribu un centurion qui n'avait pas assisté au combat; et celui-ci demandant pourquoi on lui faisait cet affront, quand il était resté pour la garde du camp, Scipion répondit : « Je n'aime pas les gens trop soigneux. » Il ôta à un jeune homme son cheval, parce qu'au siége de Carthage, ayant invité ses amis à un souper, il avait mis au pillage un gâteau qui avait la forme de cette ville. Ce jeune homme lui demandant le motif de ce châtiment : « C'est, lui dit Scipion, que tu as détruit Carthage avant moi. » Mummius, au contraire, loin de censurer personne, sauvait de l'ignominie, autant qu'il le pouvait, ceux qu'avait censurés son collègue. Aussi Scipion, qui voulait exercer la censure d'une manière digne de la majesté de la république, voyant les obstacles que lui présentait la faiblesse de Mummius, dit en plein sénat : « Plût au ciel que vous m'eussiez donné un collègue, ou que vous ne m'en eussiez point donné ! »

On rapporte aussi beaucoup de bons mots et de faits mémorables de la vie privée de Scipion Émilien. Il était intimement lié avec

viro nobili, sed segniore.
Movit tribu quemdam
qui, ducens ordines,
non interfuerat prœlio ;
quumque ille quæreret
cur, qui remanssisset
in castris
causa custodiæ,
notaretur,
Scipio respondit :
« Non amo
nimium diligentes. »
Ademitequum adolescenti,
qui in obsidione
Carthaginis,
amicis vocatis ad cœnam,
posuerat in mensa
placentam diripiendam
sub figura
urbis Carthaginis ;
Scipioque
inquit quærenti causam :
« Quia
diripuisti Carthaginem
prior me. »
Contra Mummius,
collega Scipionis,
neque ipse
notabat quemquam,
et eximebat ignominiæ
notatos a collega,
quos poterat.
Unde Scipio,
quum segnities Mummii
esset impedimento ei
cupienti gerere censuram
ex majestate reipublicæ,
ait in senatu :
« Utinam dedissetis
collegam mihi
aut non dedissetis ! »
Multa dicta factaque
vitæ privatæ
celebrantur etiam
in Scipione Æmiliano.
Usus est familiariter
Caio Lælio.

homme noble, mais trop indolent.
Il chassa de la tribu un certain *homme*
qui, conduisant les rangs (étant centurion),
n'avait pas assisté au combat ;
et comme celui-ci demandait
pourquoi *lui*, qui était resté
dans le camp
pour la garde,
était noté *d'infamie*,
Scipion répondit :
« Je n'aime pas
les *gens* trop soigneux.
Il ôta le cheval à un jeune-homme
qui dans le siége
de Carthage,
ses amis étant invités à un souper,
avait servi sur la table
un gâteau devant être saccagé
sous l'image
de la ville *de* Carthage ;
et Scipion
dit à *lui* demandant la cause ;
« Parce que
tu as pillé Carthage
devançant moi (avant moi). »
Au contraire Mummius
collègue de Scipion,
et lui-même
ne notait *d'infamie* personne,
et soustrayait à l'ignominie
ceux censurés par *son* collègue
lesquels il pouvait *soustraire*.
D'où Scipion,
lorsque la mollesse de Mummius
était à obstacle à lui
désirant exercer la censure
d'après la majesté de la république,
dit dans le sénat :
« Plut-à-Dieu-que vous eussiez donné
un collègue à moi
ou que vous n'*en* eussiez pas donné ! »
Plusieurs paroles et actions
de la vie privée
sont vantées encore
dans Scipion Émilien.
Il usa familièrement
de Caius Lélius.

cum eo Scipionem sæpe rusticatum fuisse, eosque incredibiliter repuerascere solitos esse, quum rus ex urbe, tanquam e vinculis, evolavissent. Vix audeo dicere de tantis viris; sed ita narratur conchas eos ad littus maris legere consuevisse, et ad omnem animi remissionem ludumque descendere. Mortuo Paulo Æmilio, Scipio, cum fratre heres relictus, animum vere fraternum in eum ostendit : nam universam ei hereditatem tradidit, quod illum videret re familiari minus quam se instructum. Pariter, defuncta matre, omnia bona materna sororibus concessit, quanquam nulla pars hereditatis ad eas lege pertineret.

Quum in concione interrogaretur quid sentiret de morte Tiberii Gracchi, qui populi favorem pravis largitionibus captaverat, palam respondit eum jure cæsum videri. Quo responso exacerbata concio acclamavit; tum Scipio clamo-

Caius Lélius. On dit qu'il allait souvent passer quelque temps à la campagne avec lui, et que là, délivrés de la ville comme d'une prison, ils se livraient ensemble à des jeux d'enfants. Je n'ose dire ce que l'on rapporte de ces deux grands hommes; mais on raconte qu'ils s'amusaient sur le bord de la mer à ramasser des coquillages, et qu'il n'y avait aucun jeu, aucun délassement, auquel ils ne se fissent un plaisir de descendre. Paul Émile étant mort, Scipion, institué héritier avec son frère, montra à l'égard de ce dernier des sentiments vraiment fraternels : car il lui abandonna tout l'héritage, voyant qu'il était moins fortuné que lui. Pareillement, après la mort de sa mère, il abandonna tous les biens à ses sœurs, quoique la loi ne leur donnât aucun droit à cette succession.

Comme on demandait à Scipion, dans l'assemblée du peuple, ce qu'il pensait de la mort de Tibérius Gracchus, qui avait cherché à gagner la faveur du peuple par ses largesses criminelles, il répondit ouvertement qu'il avait mérité la mort. L'assemblée, aigrie par cette réponse, poussa un cri. Scipion remarquant que ce cri partait

Ferunt Scipionem
rusticatum fuisse sæpe
cum eo,
eosque solitos esse
repuerascere incredibiliter
quum evolavisseut
ex urbe rus,
tanquam vinculis.
Audeo vix dicere
de tantis viris,
sed narratur ita
eos consuevisse
legere conchas
ad littus maris,
et descendere
ad omnem remissionem
animi
ludumque.
Paulo Æmilio mortuo,
Scipio, relictus heres
cum fratre,
ostendit in eum
animum vere fraternum :
nam tradidit ei
hereditatem universam,
quod videret illum
minus instructum
re familiari quam se.
Matre defuncta,
concessit pariter
omnia bona materna
sororibus,
quanquam nulla pars
hereditatis
pertineret ad eas lege.
Quum interrogaretur
in concione
quid sentiret de morte
Tiberii Gracchi,
qui captaverat
favorem populi
pravis largitionibus,
respondit palam
eum videri cæsum jure.
Quo responso concio
exacerbata acclamavit;
tum Scipio animadvertens

On rapporte Scipion
avoir vécu-à-la-campagne souvent
avec lui,
et eux avoir eu-coutume [croyable,
de redevenir-enfants d'une-façon-in-
lorsqu'ils s'étaient échappés
à la campagne de la ville,
comme de liens (d'une prison).
J'ose à peine dire
touchant de si-grands hommes,
mais il est raconté ainsi
eux avoir eu-coutume
de ramasser des coquillages
sur le rivage de la mer,
et de descendre
à toute récréation
de l'esprit
et à *tout* jeu.
Paul Émile étant mort,
Scipion, laissé héritier,
avec un frère,
montra envers lui
un cœur vraiment fraternel :
car il donna à lui
l'héritage tout-entier,
parce qu'il voyait lui
moins pourvu
de bien de-famille que lui-même.
Sa mère étant morte,
il céda également
tous les biens maternels
à *ses* sœurs,
quoique aucune partie
de l'héritage
n'appartînt à elles par la loi.
Comme il était interrogé
dans l'assemblée
ce qu'il pensait sur la mort
de Tibérius Gracchus,
qui avait surpris
la faveur du peuple
par de détestables largesses,
il répondit ouvertement
lui paraître *avoir été* tué avec droit.
Par laquelle réponse l'assemblée
indignée poussa-des-cris :
alors Scipion remarquant

rem ortum a vili plebecula animadvertens : « Taceant, inquit, quibus Italia noverca est, non mater. » Quum magis etiam obstreperet populus, ille vultu constanti : « Hostium, inquit, armatorum toties clamore non territus, qui possum vestro moveri? » Tunc, constantia et auctoritate viri perculsa, plebs conticuit. Deinde, quasi vim sibi mox inferendam animo præsagiret, malam sibi rependi gratiam laborum pro republica susceptorum ab ingratis civibus questus est. Maxima patrum frequentia domum deductus est.

Postridie quam domum se validus receperat, Scipio repente in lectulo exanimis est inventus. De tanti viri morte nulla habita est quæstio, ejusque corpus velato capite est elatum, ne livor in ore appareret. Metellus, licet Scipionis inimicus, hanc necem adeo graviter tulit ut, ea audita, in

du sein de la plus vile populace : « Que ceux-là se taisent, dit-il, pour qui l'Italie est une marâtre, et non une mère. » Le tumulte redoublant, lui, sans changer de visage : « Quoi donc! ajouta-t-il, après avoir bravé tant de fois les cris des ennemis armés, m'effrayerais-je de vos clameurs? » Le peuple se tut enfin, frappé de la constance et de l'autorité de ce grand homme. Scipion alors, comme s'il eût pressenti le coup qu'on devait lui porter, reprocha à ses ingrats concitoyens de mal reconnaître les services qu'il avait rendus à la république. Il fut ensuite reconduit à sa maison, escorté par un grand nombre de sénateurs.

Scipion rentra chez lui très-bien portant, et tout à coup le lendemain il fut trouvé mort dans son lit. On ne fit aucune information au sujet de la fin d'un si grand homme, et son corps fut porté au lieu de la sépulture la tête couverte, afin de cacher les preuves de la mort violente qui l'avait enlevé. Métellus, quoique ennemi de Scipion, fut si affligé de cette mort, qu'aussitôt qu'il l'eut apprise

clamorem ortum
a vili plebecula :
« Taceant, inquit, quibus
Italia est noverca,
non mater. »
Quum populus
obstreperet magis etiam,
ille vultu constanti :
« *Qui*, inquit,
non territus
toties [rum,
clamore hostium armato-
possum moveri vestro ? »
Tunc plebs,
perculsa constantia
et auctoritate viri,
conticuit.
Deinde,
quasi præsagiret animo
vim inferendam mox sibi,
questus est
malam gratiam laborum
susceptorum pro republica
rependi sibi
a civibus ingratis.
Deductus est domum
frequentia maxima
patrum.
Postridie
quam validus
receperat se domum,
Scipio
inventus est repente
exanimis in lectulo.
Nulla quæstio
habita est de morte
viri tanti,
corpusque ejus
elatum est capite velato,
ne livor
appareret in ore.
Metellus,
licet inimicus Scipionis,
tulit adeo graviter
hanc necem
ut, ea audita,
advolaverit in forum,

la clameur s'être élevée
de la vile populace :
« Que *ceux-là* se taisent, dit-il, auxquels
l'Italie est une belle-mère,
non une mère. »
Comme le peuple
murmurait plus encore,
lui d'un visage ferme :
« Comment, dit-il,
moi non épouvanté
tant-de-fois
par la clameur des ennemis armés,
puis-je être ému par la vôtre ? »
Alors le peuple,
frappé de la fermeté
et de l'autorité de *cet* homme,
se tut.
Ensuite,
comme s'il pressentait dans *son* esprit
la violence devant être faite bientôt à lui,
il se plaignit
une mauvaise reconnaissance des travaux
entrepris pour la république
être payée à lui
par *ses* concitoyens ingrats.
Il fut reconduit à *sa* maison
par une affluence très-grande
de sénateurs.
Le lendemain
que (du jour où) bien-portant [*sa* maison,
il avait ramené lui-même (était revenu) à
Scipion
fut trouvé tout-à-coup
mort dans *son* lit.
Aucune enquête
ne fut faite sur la mort
d'un homme si-grand,
et le corps de lui
fut enterré la tête voilée,
de peur que des meurtrissures
ne se montrassent sur *sa* figure.
Métellus,
quoique ennemi de Scipion,
supporta si péniblement
cette mort
que, celle-ci étant apprise,
il accourut sur le forum,

forum advolaverit, ibique mœsto vultu clamaverit : « Concurrite, cives, mœnia urbis nostræ eversa sunt : Scipioni intra suos penates quiescenti nefaria vis iliata est. » Idem Metellus filios suos jussit funebri ejus lecto humeros subjicere, eisque dixit : « Nunquam a vobis id officium majori viro præstari poterit. » Scipionis patrimonium tam exiguum fuit ut triginta duas libras argenti, duas et selibras auri tantum reliquerit.

Quum duo consules, quorum alter inops erat, alter autem avarus, in senatu contenderent uter in Hispaniam ad bellum gerendum mitteretur, ac magna inter patres esset dissensio, rogatus sententiam Scipio Æmilianus : « Neutrum, inquit, mihi mitti placet; quia alter nihil habet, alteri nihil est satis. » Scilicet ad rem bene gerendam judicabat pariter abesse debere et inopiam et avaritiam. Alioquin maxime verendum est ne publicum munus quæstui habeatur, et præda commu-

il courut à la place publique, et, la douleur peinte sur le visage, il s'écria : « Citoyens, accourez tous, les remparts de notre ville sont renversés ; on vient de porter une main sacrilége sur Scipion, qui reposait tranquillement dans ses foyers. » Le même Métellus voulut que ses fils portassent sur leurs épaules le lit funèbre de Scipion, et il leur dit : « Vous ne rendrez jamais ce service à un plus grand homme. » Le patrimoine de Scipion était si borné, qu'il ne laissa que trente-deux livres d'argent et une livre d'or.

Deux consuls, dont l'un était pauvre, et l'autre avare, se disputaient dans le sénat l'avantage d'être envoyés en Espagne pour y faire la guerre, et les sénateurs étaient aussi partagés à cet égard. On demanda à Scipion son avis : « Je suis d'avis, dit-il, qu'on n'envoie ni l'un ni l'autre : car l'un n'a rien, et l'autre n'a jamais assez. » Scipion pensait donc que, pour bien administrer, il ne faut être ni indigent, ni avare : autrement il est bien à craindre qu'on ne spécule sur les fonctions publiques, et que ce qui doit être le butin

clamaveritque ibi,
vultu mœsto :
« Concurrite, cives,
mœnia nostræ urbis
eversa sunt :
vis nefaria illata est
Scipioni quiescenti
intra suos penates. »
Idem Metellus
jussit suos filios
subjicere humeros
lecto funebri ejus,
dixitque eis :
« Nunquam id officium
poterit præstari a vobis
viro majori. »
Patrimonium Scipionis
fuit tam exiguum
ut reliquerit tantum
triginta duas libras
argenti
et duas selibras auri.
Quum duo consules,
quorum alter erat inops,
alter autem avarus,
contenderent in senatu,
uter mitteretur
in Hispaniam
ad gerendum bellum,
ac dissensio
esset magna inter patres,
Scipio Æmilianus
rogatus sententiam:
« Placet mihi, inquit,
neutrum mitti,
quia alter habet nihil,
nihil est satis alteri. »
Scilicet judicabat
ad rem bene gerendam
et inopiam et avaritiam
debere abesse pariter.
Alioquin est verendum
maxime
ne munus publicum
habeatur quæstui
et præda communis
convertatur

et s'écria là,
d'un visage affligé :
« Accourez, citoyens,
les murailles de notre ville
ont été renversées :
une violence criminelle a été portée (faite)
à Scipion reposant
dans ses pénates. »
Le même Métellus
ordonna ses fils
placer *leurs* épaules
sous le lit funèbre de lui,
et dit à eux :
« Jamais ce devoir
ne pourra être rendu par vous
à un homme plus grand. »
Le patrimoine de Scipion
fut si petit
qu'il laissa seulement
trente-deux livres
d'argent
et deux demi-livres d'or.
Lorsque les deux consuls,
dont l'un était pauvre,
et l'autre avare,
discutaient dans le sénat,
lequel-des-deux serait envoyé
en Espagne
pour faire la guerre,
et que le dissentiment
était grand parmi les sénateurs,
Scipion Émilien
interrogé sur *son* avis :
« Il est-d'avis à moi, dit-il,
ni-l'un-ni-l'autre n'être envoyé,
parce que l'un *n*'a rien,
et que rien n'est assez à l'autre. »
Sans doute il pensait
pour la chose devant être bien gérée
et la pauvreté et l'avarice
devoir être absentes également.
Autrement il est à-craindre
très-grandement
que la charge publique
ne soit tenue à gain
et *que* le butin commun
ne soit détourné

nis in privatum imperatoris lucrum convertatur. Longe ab hac culpa alienus fuit Scipio : nam post duos consulatus et totidem triumphos, officio legationis fungens, septem tantum servos secum duxit. E Carthaginis et Numantiæ spoliis comparare plures certe potuerat; sed nihilo locupletior Carthagine eversa fuit quam ante. Itaque, quum per populi Romani socios et exteras nationes iter faceret, non mancipia ejus, sed victoriæ numerabantur, nec quantum auri et argenti, sed quantum dignitatis atque gloriæ secum ferret, æstimabatur.

XLVIII. TIBERIUS GRACCHUS ET CAIUS GRACCHUS.

Tiberius Gracchus et Caius Gracchus Scipionis Africani ex filia nepotes erant. Horum adolescentia bonis artibus et magna omnium spe floruit : ad egregiam quippe indolem accedebat optima educatio. Exstant Corneliæ matris epistolæ, quibus apparet eos non solum in gremio matris educatos

de tous ne tourne à l'avantage particulier du général. Scipion fut bien éloigné de cette faute ; car, après deux consulats et autant de triomphes, dans une ambassade dont il fut chargé, il ne mena avec lui que sept esclaves. Les dépouilles de Carthage et celles de Numance lui offrirent sans doute les moyens d'en avoir un plus grand nombre ; mais, après la ruine de Carthage, il ne fut pas plus riche qu'auparavant : aussi, quand il voyageait chez les alliés du peuple romain et chez les nations étrangères, on comptait non ses esclaves, mais ses victoires ; et l'on considérait non son or et son argent, mais sa gloire et sa dignité.

XLVIII. TIBÉRIUS GRACCHUS ET CAIUS GRACCHUS.

Tibérius Gracchus et Caius Gracchus étaient petits-fils de Scipion l'Africain par sa fille. Ils montrèrent dans leur jeunesse les plus heureuses dispositions, et donnèrent les plus belles espérances ; car à un excellent caractère se joignait chez eux une excellente éducation. Nous avons encore des lettres de Cornélie, par lesquelles on voit

in lucrum privatum imperatoris.
Scipio fuit longe alienus ab hac culpa :
nam post duos consulatus, et totidem triumphos, fungens officio legationis, duxit secum tantum septem servos.
Potuerat certe comparare plures e spoliis Carthaginis et Numantiæ; sed Carthagine eversa fuit nihilo locupletior quam ante.
Itaque, quum faceret iter per socios populi Romani et nationes exteras, non mancipia ejus, sed victoriæ numerabantur, nec æstimabatur quantum auri et argenti, sed quantum dignitatis atque gloriæ ferret secum.

au profit particulier du général.
Scipion fut de beaucoup éloigné de cette faute :
car après deux consulats et autant-de triomphes, s'acquittant de la fonction d'ambassade, il mena avec lui seulement sept esclaves.
Il avait pu certainement *en* acquérir de plus nombreux des dépouilles de Carthage et de Numance ;
mais Carthage étant détruite il *ne* fut en rien plus riche qu'auparavant.
Aussi, lorsqu'il faisait route à travers les alliés du peuple romain et les nations étrangères, non les esclaves de lui, mais les victoires étaient comptées, et il n'était pas calculé combien d'or et d'argent, mais combien de dignité et de gloire il portait avec lui-même.

XLVIII. TIBERIUS GRACCHUS ET CAIUS GRACCHUS.

Tiberius Gracchus et Caius Gracchus erant nepotes Scipionis Africani ex filia.
Adolescentia horum floruit artibus bonis, et magna spe omnium : quippe educatio optima accedebat ad indolem egregiam.
Epistolæ Corneliæ matris exstant, quibus apparet eos non solum

XLVIII. TIBÉRIUS GRACCHUS ET CAIUS GRACCHUS.

Tibérius Gracchus et Caius Gracchus étaient petits-fils de Scipion l'Africain par *sa* fille.
La jeunesse de ceux-ci fleurit dans les arts honnêtes, et par une grande espérance de tous : car une éducation excellente se joignait à un caractère excellent.
Des lettres de Cornélie *leur* mère existent, par lesquelles il est-évident eux non seulement

fuisse, sed etiam ab ea sermonis elegantiam hausisse. Maximum matronis ornamentum esse liberos bene institutos merito putabat sapientissima illa mulier. Quum Campana matrona, apud illam hospita, ornamenta sua, quæ erant illa ætate pretiosissima, ostentaret ei muliebriter, Cornelia traxit eam sermone, quousque a schola redirent liberi. Quos reversos hospitæ exhibens : « En hæc, inquit, mea ornamenta. » Nihil quidem istis adolescentibus neque a natura neque a doctrina defuit; sed ambo rempublicam, quam tueri potuissent, impie perturbare maluerunt.

Tiberius Gracchus, quum esset tribunus plebis, a senatu descivit : populi favorem profusis largitionibus sibi conciliavit; agros plebi dividebat, dabat civitatem omnibus Italicis; provincias novis coloniis replebat : quibus rebus viam sibi ad regnum parare videbatur. Quare convocati patres delibera-

que non-seulement ils furent élevés dans le sein de cette digne mère, mais encore qu'ils puisèrent auprès d'elle la finesse et l'élégance du langage. Cette femme, infiniment sage, croyait avec raison que des enfants bien élevés sont le plus bel ornement des femmes. Une dame de la Campanie, descendue chez elle, lui montrait avec cette complaisance ordinaire à son sexe tous ses bijoux, qui étaient fort précieux pour ce temps-là : Cornélie fit durer la conversation jusqu'à ce que ses enfants fussent revenus de l'école, et les présentant ensuite à cette étrangère : « Voici mes bijoux, à moi, » lui dit-elle. En effet, il ne manquait rien à ses enfants, ni du côté de la nature, ni du côté de l'éducation ; mais ils aimèrent mieux troubler la république, qu'ils auraient pu défendre.

Tibérius Gracchus, étant tribun du peuple, se sépara du sénat. Il se concilia la faveur du peuple en lui prodiguant des largesses. Il partageait les terres entre tous les citoyens, donnait le droit de cité à tous les habitants de l'Italie, remplissait les provinces de nouvelles colonies, et paraissait vouloir s'ouvrir ainsi un chemin à la royauté. C'est pourquoi le sénat ayant été assemblé délibérait sur les me-

educatos fuisse	avoir été élevés
in gremio matris,	dans le giron de *leur* mère,
sed etiam hausisse ab ea	mais encore avoir tiré d'elle
elegantiam sermonis.	l'élégance du langage.
Illa mulier sapientissima	Cette femme très-sage
putabat merito	pensait avec-raison
liberos bene institutos	des enfants bien élevés
esse ornamentum	être l'ornement
maximum matronis.	le plus grand aux dames.
Quum matrona Campana,	Comme une dame campanienne,
hospita apud illam,	*reçue* comme hôte chez elle,
ostentaret ei muliebriter	montrait à elle à-la-manière-des-femmes
sua ornamenta,	ses ornements,
quæ erant pretiosissima	qui étaient très-précieux
illa ætate,	à (pour) cette époque,
Cornelia traxit eam	Cornélie occupa elle
sermone,	par la conversation,
quousque liberi	jusqu'à ce que *ses* enfants
redirent a schola.	revinssent de l'école.
Quos reversos	Lesquels revenus
exhibens hospitæ :	montrant à *son* hôte :
« Eu, inquit,	« Voilà, dit-elle,
hæc ornamenta mea. »	ces ornements miens. »
Nihil quidem	Rien à la vérité
defuit istis adolescentibus	ne manqua à ceux-ci jeunes gens
neque a natura,	ni du-côté-de la nature,
neque a doctrina ;	ni du-côté-de l'éducation ;
sed ambo maluerunt	mais tous-deux aimèrent-mieux
perturbare impie	troubler criminellement
rempublicam,	la république,
quam potuissent tueri.	qu'ils auraient pu défendre.
Tiberius Gracchus,	Tibérius Gracchus,
quum esset tribunus plebis,	lorsqu'il était tribun du peuple,
descivit a senatu	se sépara du sénat ;
conciliavit sibi	il concilia à lui-même
favorem populi	la faveur du peuple
largitionibus profusis ;	par des largesses répandues-à-profusion ;
dividebat agros plebi,	il partageait les terres au peuple,
dabat civitatem	il donnait le droit-de-cité
omnibus Italicis,	à tous les Italiens,
replebat provincias	il remplissait les provinces
coloniis novis :	de colonies nouvelles :
quibus rebus videbatur	par lesquelles choses il semblait
parare sibi viam	préparer à lui la voie
ad regnum.	vers le trône.
Quare patres convocati	C'est-pourquoi les sénateurs convoqués
deliberabant	délibéraient

bant quidnam faciendum esset. Tiberius in Capitolium venit, manum ad caput referens, quo signo salutem suam populo commendabat : hoc nobilitas ita accepit quasi diadema poscaret. Tum Scipio Nasica, quum esset consobrinus Tiberii Gracchi, patriam cognationi prætulit, sublataque dextera, proclamavit : « Qui rempublicam salvam esse volunt, me sequantur ; » dein, Gracchum fugientem persecutus, in eum irruit suaque manu eum interfecit. Mortui Tiberii corpus in flumen projectum est.

Caium Gracchum idem furor, qui fratrem Tiberium, invasit : seu vindicandæ fraternæ necis, seu comparandæ regiæ potentiæ causa, vix tribunatum adeptus est quum pessima cœpit inire consilia : maximas largitiones fecit ; ærarium effudit ; legem de frumento plebi dividendo tulit. Perniciosis Gracchi consiliis, quanta poterant contentione, obsistebant omnes boni, in quibus maxime Piso, vir consularis. Is, quum

sures qu'il fallait prendre. Dans cette circonstance, Tibérius monta au Capitole en mettant la main sur sa tête. A ce signe, qu'il faisait pour recommander sa vie au peuple, la noblesse crut qu'il demandait le diadème. Alors Scipion Nasica, cousin de Tibérius, préférant la patrie aux intérêts du sang, s'écria en élevant la main : « Que ceux qui veulent sauver la république me suivent. » Ensuite il se précipita sur Gracchus, qui prenait la fuite, et le tua de sa main. Le cadavre de Tibérius fut jeté dans le Tibre.

Caius Gracchus fut agité de la même fureur que son frère. Soit qu'il voulût venger la mort de Tibérius, soit qu'en effet il aspirât à la royauté, à peine eut-il obtenu le tribunat, qu'il forma les projets les plus criminels. Il fit au peuple de très-grandes largesses, dissipa le trésor public, et rendit une loi portant que le blé serait partagé entre tous les citoyens. Les gens de bien combattaient de toutes leurs forces les desseins pernicieux de Gracchus. Pison, personnage con-

quidnam faciendum esset.
Tiberius
venit in Capitolium,
referens manum ad caput;
quo signo commendabat
suam salutem populo :
nobilitas accepit hoc ita,
quasi posceret diadema.
Tum Scipio Nasica,
quum esset consobrinus
Tiberii Gracchi,
prætulit patriam
cognationi,
dexteraque sublata
proclamavit :
« Qui volunt
rempublicam esse salvam,
sequantur me; »
dein, persecutus
Gracchum fugientem,
irruit in eum,
interfecitque eum
sua manu.
Corpus Tiberii mortui
projectum est in flumen.
Idem furor
invasit Caium Gracchum,
qui Tiberium fratrem :
causa seu necis fraternæ
vindicandæ,
seu potestatis regiæ
comparandæ,
vix adeptus est tribunatum
quum cœpit
inire consilia pessima;
fecit largitiones maximas;
effudit ærarium;
tulit legem de frumento
dividendo plebi.
Omnes boni,
in quibus maxime Piso,
vir consularis,
obsistebant
consiliis perniciosis
Gracchi,
contentione
quanta poterant.

quelle chose devait être faite.
Tibérius
vint au Capitole,
portant la main à *sa* tête;
par lequel signe il recommandait
son salut au peuple :
la noblesse prit ce *signe* ainsi,
comme s'il demandait le diadème.
Alors Scipion Nasica,
bien qu'il fût cousin
de Tibérius Gracchus,
préféra la patrie
à la parenté,
et la *main* droite étant élevée
il s'écria :
« Que ceux qui veulent
la république être sauvée,
suivent moi; »
puis, ayant poursuivi
Gracchus fuyant,
il se jeta sur lui,
et tua lui
de sa main.
Le corps de Tibérius mort
fut jeté dans le fleuve.
La même fureur
s'empara de Caius Gracchus,
qui *s'était emparée* de Tibérius *son* frère :
pour la cause soit du meurtre de-son-frère
devant être vengé,
soit du pouvoir royal
devant être acquis,
à peine il eut obtenu le tribunat
qu'il commença
à entrer-dans des projets très-mauvais;
il fit des largesses très-grandes;
il dissipa le trésor public;
il porta une loi sur le blé
devant être partagé au peuple.
Tous les *gens* de-bien,
parmi lesquels surtout Pison,
homme consulaire,
s'opposaient
aux desseins pernicieux
de Gracchus,
avec une ardeur *aussi grande*
qu'ils pouvaient.

multa contra legem frumentariam dixisset, lege tamen lata, ad frumentum cum ceteris accipiendum venit. Gracchus animadvertit in concione Pisonem stantem; eum sic compellavit, audiente populo Romano : « Qui tibi constas, Piso, quum ea lege frumentum petas quam dissuasisti? » Cui Piso: « Nolim quidem, Gracche, inquit, mea bona tibi viritim dividere liceat; sed, si facies, partem petam. » Quo responso aperte declaravit vir gravis et sapiens lege, quam tulerat Gracchus, patrimonium publicum dissipari.

Decretum a senatu latum est, ut videret consul Opimius ne quid detrimenti respublica caperet : quod decretum, nisi in maximo discrimine, ferri non solebat. Caius Gracchus, armata familia, Aventinum occupaverat. Quamobrem consul, vocato ad arma populo, Caium aggressus est; qui pulsus, dum a templo Dianæ desilit, talum intorsit; et, quum jam a

sulaire, y faisait surtout une vive opposition. Cependant, après avoir beaucoup parlé contre le partage du blé, voyant que la loi avait passé, il vint avec les autres pour recevoir sa part. Gracchus le remarqua dans la foule : « Est-ce ainsi, Pison, que vous êtes d'accord avec vous-même? vous demandez du blé en vertu d'une loi que vous avez combattue. — Assurément, lui répondit Pison, je m'opposerai toujours à ce que tu puisses partager mes biens entre tous les citoyens; mais si tu le fais, j'en demanderai ma part. » Par cette réponse, cet homme grave et sage fit assez connaître que la loi qu'avait rendue Gracchus tendait à ruiner tous les citoyens.

Le sénat décréta que le consul Opimius veillerait à ce que la république ne reçût aucun dommage; décret qui ne se rendait jamais que dans les plus grands dangers. Caius Gracchus avait armé tous ceux de sa maison, et s'était emparé du mont Aventin. Le consul appela le peuple aux armes, attaqua Caius et le chassa du lieu où il était. Celui-ci, sortant précipitamment du temple de Diane, se donna une entorse, et comme il était sur le point d'être arrêté par

Is, quum dixisset multa contra legem frumentariam, tamen, lege lata, venit cum ceteris [tum. ad accipiendum frumen- Gracchus animadvertit Pisonem stantem in concione; compellavit eum sic, populo Romano audiente : « Qui constas tibi, Piso, quum petas frumentum ea lege quam dissuasisti? » Cui Piso : « Nolim, quidem, Gracche, inquit, liceat tibi dividere viritim mea bona ; sed, si facies, petam partem. » Quo responso vir gravis et sapiens declaravit aperte patrimonium publicum dissipari lege, quam Gracchus tulerat.

Decretum latum est a senatu ut Opimius consul videret ne respublica caperet quid detrimenti ; quod decretum non solebat ferri, nisi in discrimine maximo. Caius Gracchus, familia armata, occupaverat Aventinum. Quamobrem consul, populo vocato ad arma, aggressus est Caium ; qui pulsus, dum desilit a templo Dianæ. intorsit talum, et, quum jam comprehenderetur

Celui-ci, lorsqu'il eut dit beaucoup de [choses contre la loi relative-au-blé, cependant, la loi étant portée, vint avec tous-les-autres pour recevoir du blé. Gracchus remarqua Pison se tenant dans l'assemblée ; il apostropha lui ainsi, le peuple romain entendant : « Comment es-tu-d'accord avec toi, Pison, quand tu réclames le blé d'après cette loi que tu as (déconseillée) combattue? » Auquel Pison : « Je ne-voudrais-pas certes, Gracchus, dit-il, *qu*'il soit permis à toi de partager par-tête mes biens ; mais, si tu *le* fais, je demanderai ma part. » Par laquelle réponse *cet* homme grave et sage déclara ouvertement le patrimoine public être dissipé par la loi, que Gracchus avait portée.

Un décret fut porté par le sénat qu'Opimius consul veillât à ce que la république ne reçût pas quelque chose de (quelque) dommage; lequel décret n'avait-pas-coutume d'être porté, si ce n'est dans un danger très-grand. Caius Gracchus, *ses* gens ayant été armés, avait occupé l'Aventin. C'est-pourquoi le consul, le peuple étant appelé aux armes, attaqua Caius ; lequel repoussé, pendant qu'il s'élance du temple de Diane, *se* tordit le talon, et, lorsque déjà il était saisi

satellitibus Opimii comprehenderetur, jugulum servo præbuit; qui dominum et mox semetipsum super domini corpus interemit. Consul promiserat se pro capite Gracchi aurum repensurum esse : quare Septimuleius quidam lancea præfixum Caii caput attulit, eique æquale auri pondus persolutum est. Aiunt etiam illum, prius cervice perforata cerebroque exempto, plumbum infudisse, quo gravius efficeretur.

Occiso Tiberio Graccho, quum senatus consulibus mandasset ut in eos, qui cum Tiberio consenserant, animadverteretur, Blosius quidam, Tiberii amicus, pro se deprecatum venit; hancque, ut sibi ignosceretur, causam afferebat, quod tanti Gracchum fecisset ut, quidquid ille vellet, sibi faciendum putaret. Tum consul : « Quid? ait, si te in Capitolium faces ferre vellet, obsecuturusne voluntati illius fuisses propter istam, quam jactas, familiaritatem? — Nunquam, inquit Blosius, id quidem voluisset; sed, si voluisset, paruissem. »

les soldats d'Opimius, il présenta la gorge à un de ses esclaves, qui le tua et se tua ensuite lui-même sur le corps de son maître. Le consul avait promis de payer la tête de Gracchus au poids de l'or : un certain Septimuléius la lui apporta au bout d'une lance, et reçut autant d'or que la tête en pesait. On dit même que cet homme l'avait auparavant percée, en avait extrait la cervelle, et y avait coulé du plomb, pour la rendre plus lourde.

Après la mort de Tibérius Gracchus, le sénat ayant chargé les consuls de sévir contre ceux qui avaient embrassé le parti de Tibérius, un certain Blosius, son ami, vint demander sa grâce, et dit, pour s'excuser, qu'il avait eu tant d'estime pour Tibérius, qu'il avait cru devoir faire tout ce qu'il voulait. « Quoi donc, lui dit le consul, s'il avait voulu que tu misses le feu au Capitole, tu lui aurais obéi en vertu de cette amitié dont tu tires vanité? — Jamais, dit Blosius, il n'aurait eu cette pensée; mais, s'il l'avait voulu, je l'au-

a satellitibus Opimii,
præbuit jugulum servo,
qui interemit dominum
et mox semetipsum
super corpus domini.
Consul promiserat
se repensurum esse aurum
pro capite Gracchi :
quare quidam Septimuleius
attulit caput Caii
præfixum lancea,
pondusque æquale auri
persolutum est ei.
Aiunt etiam illum,
cervice perforata prius
cerebroque exempto,
infudisse plumbum,
quo efficeretur gravius.
Tiberio Graccho occiso,
quum senatus mandasset
ut animadverteretur in eos,
qui consenserant
cum Tiberio,
quidam Blosius,
amicus Tiberii,
venit deprecatum pro se,
afferebatque,
ut ignosceretur sibi,
hanc causam
quod fecisset tanti
Gracchum,
ut putaret
quidquid ille vellet
faciendum sibi.
Tum consul :
« Quid, ait,
si vellet te
ferre faces in Capitolium,
obsecuturusne fuisses
voluntati illius [tem
propter istam familiarita-
quam jactas ?
— Nunquam,
inquit Blosius,
voluisset id, quidem ;
sed, si voluisset,
paruissem. »

par les satellites d'Opimius,
il présenta *sa* gorge à un esclave,
qui tua *son* maître
et bientôt lui-même
sur le corps de *son* maître.
Le consul avait promis
lui-même devoir rendre-en-poids de l'or
pour la tête de Gracchus :
c'est-pourquoi un certain Septimuléius
apporta la tête de Caius
fixée à une lance,
et un poids égal d'or
fut payé à lui.
On dit même lui,
la tête ayant été percée auparavant
et la cervelle ayant été enlevée,
y avoir versé du plomb,
afin qu'elle fût rendue plus lourde.
Tibérius Gracchus ayant été tué,
lorsque le sénat eut ordonné
qu'il fût sévi contre ceux
qui s'étaient entendus
avec Tibérius,
un certain Blosius,
ami de Tibérius,
vint implorer pour lui-même,
et apportait,
afin qu'il fût pardonné à lui,
ce motif
qu'il avait fait (estimé) de si grand *prix*
Gracchus,
qu'il pensait
tout ce que celui-là voulait
devoir être fait par lui-même.
Alors le consul :
« Quoi, dit-il,
s'il avait voulu toi
porter les torches dans le Capitole,
aurais-tu obéi
à la volonté de lui
à-cause-de cette amitié
que tu vantes ?
— Jamais,
dit Blosius,
il n'aurait voulu cela du moins
mais, s'il l'avait voulu,
j'aurais obéi.

Nefaria est ista vox : nulla enim est excusatio peccati, si amici causa peccaveris.

XLIX. LUCIUS MUMMIUS ACHAICUS.

Quum Corinthii[1] adversus Romanos rebellassent, eorumque legatis injuriam fecissent, Lucius Mummius, consul, conscripto exercitu, Corinthum profectus est. Corinthii, veluti nihil negotii bello Romano suscepissent, omnia neglexerunt. Prædam, non prœlium cogitantes, vehicula duxerant ad spolia Romanorum reportanda. Conjuges liberosque ad spectaculum certaminis in montibus posuerunt. Quam vecordiam celerrima pœna consecuta est : nam, prœlio ante oculos suorum commisso cæsi, lugubre his spectaculum et gravem luctus memoriam reliquerunt. Conjuges et liberi eorum, de spectatoribus captivi facti, præda victorum fuere. Urbs ipsa Corinthus direpta primum, deinde, tuba præcinente, diruta

rais fait. » Cette parole de Blosius était un crime, car on ne peut s'excuser d'une faute en disant que l'amitié l'a fait commettre.

XLIX. LUCIUS MUMMIUS L'ACHAIQUE.

Les Corinthiens s'étant révoltés contre les Romains et ayant insulté leurs ambassadeurs, le consul Mummius leva une armée et marcha contre Corinthe. Les Corinthiens, comme s'ils n'eussent eu rien à craindre dans une guerre contre Rome, négligèrent toutes les précautions. Moins occupés de la lutte que du butin qu'ils se promettaient, ils avaient amené des chariots pour emporter les dépouilles des Romains. Ils placèrent sur des hauteurs leurs femmes et leurs enfants, pour les faire jouir de la vue du combat. Cette négligence fut suivie d'un prompt châtiment; car, taillés en pièces sous les yeux de leurs familles, ils leur donnèrent un triste spectacle, et leur laissèrent le souvenir douloureux de leur entière défaite. Leurs femmes et leurs enfants, devenus captifs, de spectateurs qu'ils étaient, furent la proie des vainqueurs. La ville de Corinthe fut d'abord pillée, et ensuite démolie au son de la trompette,

Ista vox est nefaria :
est enim nulla excusatio peccati,
si peccaveris causa amici.

Cette parole est criminelle :
car il *n*'est aucune (ce n'est pas une) excuse de la faute,
si tu as mal-fait à cause d'un ami.

XLIX. LUCIUS MUMMIUS ACHAICUS.

Quum Corinthii rebellassent adversus Romanos, fecissentque injuriam legatis eorum, Lucius Mummius, consul, exercitu conscripto, profectus est Corinthum. Corinthii, veluti suscepissent nihil negotii bello Romano, neglexerunt omnia. Cogitantes prædam, non prœlium, duxerant vehicula ad reportanda spolia Romanorum. Posuerunt in montibus conjuges liberosque ad spectaculum certaminis. Quam vecordiam pœna celerrima consecuta est ; nam, prœlio commisso ante oculos suorum, cæsi, reliquerunt his spectaculum lugubre et memoriam gravem luctus. Conjuges et liberi eorum, facti de spectatoribus captivi, fuere præda victorum. Urbs ipsa Corinthus direpta primum, deinde, tuba præcinente, diruta est; omnis populus

XLIX. LUCIUS MUMMIUS L'ACHAIQUE.

Comme les Corinthiens s'étaient révoltés contre les Romains, et avaient fait outrage aux députés d'eux, Lucius Mummius, consul, une armée étant levée, partit pour Corinthe. Les Corinthiens, comme s'ils *n*'eussent pris-sur-eux (couru) rien d'affaire (aucun péril) dans la guerre contre-les-Romains, négligèrent toutes choses. Pensant au butin, non au combat, ils avaient amené des chariots pour rapporter les dépouilles des Romains. Ils placèrent sur les montagnes les femmes et les enfants pour le spectacle du combat. Laquelle folie le châtiment le plus prompt suivit ; car, le combat ayant été engagé devant les yeux des leurs, [ceux-ci ayant été mis-en-pièces, ils laissèrent à un spectacle lugubre et un souvenir pénible de deuil. Les femmes et les enfants d'eux, devenus de spectateurs captifs, furent la proie des vainqueurs. La ville elle-même *de* Corinthe fut pillée d'abord, ensuite, la trompette sonnant, fut détruite; tout le peuple

est; populus omnis sub corona venditus; dux eorum, victus, domum refugit eamque incendit; conjugem interfecit et in ignem præcipitavit; ipse veneno interiit.

Erat Corinthi magna vis signorum tabularumque pretiosarum, quibus Mummius urbem et totam replevit Italiam, nihil vero in domum suam intulit; sed harum rerum adeo rudis et ignarus erat Mummius ut, quum eas tabulas Romam portandas locaret, edixerit conducentibus, si eas perdidissent, novas esse reddituras. Una eximii pictoris tabella ludentibus alea militibus alvei vicem præstitit. Quæ tabella deinde, quum præda venderetur, ab Attalo rege sex millibus nummorum empta est. Mummius, pretium admiratus, ex alieno judicio pulchritudinem tabellæ suspicatus est, atque venditionem rescidit, et tabellam jussit Romam deferri.

L. QUINTUS METELLUS MACEDONICUS.

Quintus Metellus, a domita Macedonia dictus Macedonicus, missus est adversus Pseudo-Philippum, hominem humili loco

et tous ses habitants furent vendus comme esclaves. Leur général, vaincu, se retira dans sa maison et y mit le feu, tua sa femme, la précipita dans les flammes, et ensuite s'empoisonna.

Il y avait à Corinthe une grande quantité de statues et de tableaux, dont Mummius remplit Rome et toute l'Italie, sans rien porter dans sa maison. Il est vrai que Mummius se connaissait si peu à toutes ces choses, que, dans le marché qu'il passa pour les faire transporter à Rome, il stipula avec les voituriers que, s'ils les perdaient, ils en donneraient d'autres. Un de ces tableaux, qui était d'un excellent maître, servit de damier à des soldats qui jouaient aux dés. Ce même tableau, dans la vente qui se fit du butin, fut acheté six mille sesterces par le roi Attale. Mummius, étonné du prix que le roi attachait à ce tableau, en soupçonna la beauté, cassa la vente, et le fit porter à Rome.

L. QUINTUS MÉTELLUS LE MACÉDONIQUE.

Quintus Métellus, surnommé le Macédonique pour avoir soumis la Macédoine, fut envoyé contre le faux Philippe, homme d'une

venditus sub corona;
dux eorum, victus,
refugit domum
incenditque eam;
interfecit conjugem
et præcipitavit in ignem;
ipse interiit veneno.

Magna vis signorum
tabularumque pretiosarum
erat Corinthi,
quibus Mummius
replevit urbem
et totam Italiam,
intulit vero nihil
in suam domum;
sed Mummius
erat adeo rudis
et ignarus harum rerum,
ut, quum locaret
eas tabulas
portandas Romam,
edixerit conducentibus,
si perdidissent eas,
redditurasq esse novas.
Una tabella pictoris eximii
præstitit vicem alvei
militibus ludentibus alea.
Quæ tabella deinde,
quum præda venderetur,
empta est ab rege Attalo
sex millibus nummorum.
Mummius,
admiratus pretium,
suspicatus est
ex judicio alieno
pulchritudinem tabellæ,
atque rescidit venditionem,
et jussit tabellam
deferri Romam.

fut vendu sous la couronne (à l'encan),
le chef d'eux, vaincu,
se réfugia dans *sa* maison
et brûla elle;
il tua *sa* femme
et *la* précipita dans le feu;
lui-même mourut par le poison.

Une grande quantité de statues
et de tableaux précieux,
était à Corinthe,
desquels Mummius
remplit la ville (Rome)
et toute l'Italie,
mais *n'*emporta rien
dans sa maison;
mais Mummius
était tellement peu-connaisseur
et ignorant de ces choses,
que, comme il donnait-à-loyer
ces tableaux
devant être portés à Rome,
il signifia à ceux prenant-à-loyer,
s'ils avaient perdu eux,
eux devoir *en* rendre de nouveaux.
Un tableau d'un peintre distingué
fit la fonction de damier
à des soldats jouant aux dés.
Ce tableau ensuite,
lorsque le butin était vendu,
fut acheté par le roi Attale
six milliers de sesterces.
Mummius,
étonné du prix,
soupçonna
par le jugement d'un-autre
la beauté du tableau,
et cassa la vente,
et ordonna le tableau
être porté à Rome.

L. QUINTUS METELLUS MACEDONICUS.

Quintus Metellus,
dictus Macedonicus
a Macedonia domita,
missus est

L. QUINTUS MÉTELLUS LE MACÉDONIQUE.

Quintus Métellus,
appelé le Macédonique
de la Macédoine domptée,
fut envoyé

natum, qui se Persei regis filium mentiebatur, eaque fraude Macedoniam occupaverat. Fabulam autem hujusmodi finxerat : prædicabat se ex Perseo rege ortum, et ab eo fidei cujusdam viri Cretensis [1] commissum, ut in belli casus, quod tunc ille cum Romanis gerebat, aliquod veluti semen stirpis regiæ reservaretur ; datum ei insuper libellum signo Persei impressum, quem puero traderet, quum ad puberem ætatem venisset. Mortuo Perseo, se Hadrumeti [2] educatum usque ad duodecimum ætatis annum, ignarum fuisse generis sui, eumque existimavisse patrem a quo educaretur ; ab eo tandem morti proximo detectam fuisse originem suam, sibique libellum traditum. Erat præterea juveni forma, quæ Persei filium non dedeceret. Hunc Metellus bis prœlio fudit, et die triumphi ante currum egit.

naissance obscure, qui se disait fils de Persée, et s'était, à l'aide de cette imposture, emparé de la Macédoine. Voici la fable qu'il avait imaginée : il disait que Persée, son père, l'avait confié à un habitant de l'île de Crète, pour mettre un rejeton de la famille royale à l'abri des événements de la guerre qu'il soutenait contre les Romains. Il ajoutait que Persée avait donné à ce Crétois un écrit muni de son sceau, avec ordre de le remettre à l'enfant quand il aurait atteint l'âge de puberté ; qu'après la mort de Persée, il avait été élevé à Hadrumète jusqu'à l'âge de douze ans, sans savoir de qui il tenait le jour, et regardant comme son père celui qui prenait soin de son éducation ; qu'enfin ce dernier, étant près de mourir, lui avait découvert son origine, et lui avait remis l'écrit dont il était dépositaire. Ce jeune homme avait d'ailleurs une figure qui ne messeyait pas à un fils de Persée. Métellus remporta sur lui deux victoires, et le jour de son triomphe, il le fit marcher devant son char.

adversus Pseudo-Philip- [pum,
hominem natum,
loco humili,
qui mentiebatur
se filium Persei regis,
occupaveratque
Macedoniam
ea fraude.
Finxerat autem
fabulam hujusmodi :
prædicabat se ortum
ex rege Perseo,
et commissum ab eo
fidei
cujusdam viri Cretensis,
ut veluti aliquod semen
stirpis regiæ
reservaretur
in casus belli,
quod ille gerebat tunc
cum Romanis ;
insuper libellum
datum ei
impressum signo Persei,
quem traderet puero,
quum venisset
ad ætatem puberem.
Perseo mortuo,
se educatum fuisse
Hadrumeti [mum
usque ad annum duodeci-
ætatis,
ignarum sui generis,
existimavisseque patrem
eum a quo educaretur ;
tandem suam originem
detectam fuisse ab eo
proximo morti,
libellumque traditum sibi.
Forma,
quæ non dedeceret
filium Persei,
erat præterea juveni.
Metellus fudit hunc bis
prœlio,
et egit ante currum,
die triumphi.

contre le faux-Philippe,
homme né
d'une condition basse,
lequel disait-mensongèrement
lui-même *être* fils de Persée roi,
et s'était emparé
de la Macédoine
par cette fraude.
Or il avait imaginé
une fable de-cette-sorte :
il disait hautement lui-même *être* issu
du roi Persée,
et *avoir été* confié par lui
à la fidélité
d'un certain homme Crétois,
afin que pour-ainsi-dire quelque semence
de la race royale
fût conservée
pour les hasards de la guerre,
que celui-là (Persée) faisait alors
avec les Romains ;
de plus un écrit
avoir été donné à lui
marqué du sceau de Persée,
lequel *sceau* il dût donner à l'enfant,
lorsqu'il serait venu
à l'âge de-puberté.
Persée étant mort,
lui avoir été élevé
à Hadrumète
jusqu'à l'année douzième
de *son* âge,
ignorant de sa naissance,
et avoir regardé *comme son* père
celui par lequel il était élevé ;
enfin son origine
avoir été découverte par cet *homme*
proche de la mort,
et l'écrit *avoir été* remis à lui-même.
Un extérieur,
qui n'eût pas été-messéant
au fils de Persée,
était en outre au jeune-homme.
Métellus mit-en-déroute celui-ci deux-fois
par le combat,
et *le* mena devant *son* char,
le jour de *son* triomphe.

Postea Quintus Metellus bellum in Hispania contra Celtiberos gessit; et quum urbem quæ erat caput gentis obsideret, jamque admota machina, partem muri, quæ sola convelli poterat, brevi disjecturus videretur, humanitatem certæ victoriæ prætulit. Vir quidam in obsessa civitate nobilis, nomine Rethogenes, ad Metellum transierat, relictis in oppido filiis. Irati cives Rethogenis filios machinæ ictibus objecerunt. Nihil motus periculo filiorum, pater hortabatur Metellum ut ne oppugnatione desisteret; at Metellus obsidionem maluit solvere quam pueros in conspectu patris crudeli nece interfici. Atque hujus mansuetudinis fructum tulit: namque multæ aliæ urbes admiratione hujus facti se sponte ei dediderunt.

Metellus, quum urbem Contrebiam[1] viribus expugnare non posset, ad fallendum hostem convertit animum, et viam reperit qua propositum ad exitum perduceret. Itinera magno impetu ingrediebatur; deinde alias atque alias regiones pe-

Quintus Métellus fit ensuite la guerre en Espagne contre les Celtibériens. Il assiégeait la capitale de ce pays : déjà il avait fait avancer le bélier, et il paraissait être sur le point de renverser un pan de muraille, le seul qui pût être abattu, quand il sacrifia une victoire certaine à un sentiment d'humanité. Un citoyen distingué de la ville assiégée, nommé Réthogène, avait passé du côté des Romains, laissant ses enfants dans la place. Les habitants, irrités, présentèrent les fils du transfuge aux coups de la machine. Le père, sans s'émouvoir du danger que couraient ses enfants, engageait Métellus à ne point abandonner le siége; mais Métellus aima mieux le lever que de faire périr cruellement ces enfants sous les yeux de leur père. Ce trait de sensibilité ne resta pas sans récompense; car plusieurs autres villes, touchées d'admiration, se rendirent à lui volontairement.

Métellus, ne pouvant s'emparer par la force de la ville de Contrébie, chercha à tromper l'ennemi, et trouva ainsi le moyen de réussir dans son entreprise. Il se mettait brusquement en route, passait tout à coup d'un pays dans un autre, et cependant ni l'en-

Postea Quintus Metellus
gessit bellum in Hispania
contra Celtiberos;
et quum obsideret urbem,
quæ erat caput gentis,
jamque, machina admota,
videretur disjecturus brevi
partem muri
quæ sola poterat convelli,
prætulit humanitatem
victoriæ certæ.
Quidam vir nobilis
in civitate obsessa,
Rethogenes nomine,
transierat ad Metellum,
filiis relictis in oppido.
Cives irati objecerunt
filios Rethogenis
ictibus machinæ.
Pater motus nihil
periculo filiorum
hortabatur Metellum
ut ne desisteret
oppugnatione;
at Metellus
maluit solvere obsidionem,
quam pueros interfici
nece crudeli,
in conspectu patris.
Atque tulit fructum
hujus mansuetudinis:
namque multæ aliæ urbes
admiratione hujus facti
se dediderunt sponte ei.
Metellus,
quum non posset
expugnare viribus
urbem Contrebiam,
convertit animum
ad hostem fallendum,
et reperit viam
qua perduceret
propositum ad exitum.
Ingrediebatur itinera
magno impetu;
deinde petebat
alias regiones

Dans-la-suite Quintus Métellus
fit la guerrre en Espagne
contre les Celtibériens;
et lorsqu'il assiégeait une ville,
qui était la capitale de la nation.
et que déjà, une machine étant approchée,
il paraissait devoir renverser bientôt
la partie du mur
qui seule pouvait être ébranlée,
il préféra l'humanité
à une victoire certaine.
Un certain homme noble
dans la ville assiégée,
Réthogène de nom,
avait passé du-côté-de Métellus,
ses fils étant laissés dans la ville.
Les citoyens irrités exposèrent
les fils de Réthogène
aux coups de la machine.
Le père ému en rien
du danger de *ses* fils
engageait Métellus
qu'il ne se désistât pas
de l'attaque;
mais Métellus
aima-mieux lever le siége,
que *de voir ces* enfants être tués
par une mort cruelle,
en présence de *leur* père.
Et il recueillit le fruit
de cette douceur:
car plusieurs autres villes
par l'admiration de cette action
se livrèrent spontanément à lui.
Métellus,
comme il ne pouvait pas
prendre par les forces (de vive force)
la ville *de* Contrébie,
tourna *sa* pensée
vers l'ennemi devant être trompé,
et trouva un moyen
par lequel il amenât
son idée à une *heureuse* issue.
Il entreprenait des marches
avec une grande brusquerie;
ensuite il gagnait
d'autres contrées

tebat; modo hos occupabat montes, modo ad illos transgrediebatur. Quum interim et suis et hostibus ignota esset causa cur sic sua mutaret consilia, a quodam amico interrogatus quid ita incertum belli genus sequeretur : « Absistè, inquit Metellus, ista quærere : namque tunicam meam exurerem, si eam consilium meum scire existimarem. » Postquam vero et exercitum suum ignorantia et hostem errore implicavit, quum alio cursum direxisset, subito ad Contrebiam reflexit, eamque inopinatam et attonitam oppressit.

Raram Metelli Macedonici felicitatem multi scriptores concelebrant : ea quidem ipsi omnia contigerunt quæ beatam vitam videntur efficere. Fortuna eum nasci voluit in urbe terrarum principe; parentes nobilissimos dedit ; adjecit animi eximias dotes, et corporis vires quæ tolerandis laboribus sufficere possent ; multa decora in ejus domum congessit : nam

nemi ni les siens ne connaissaient les motifs de ces changements. Un de ses amis lui ayant demandé pourquoi il suivait un plan si peu régulier : « Ne me demande pas mon secret, lui dit Métellus, car je brûlerais ma tunique, si je croyais qu'elle le sût. » Après avoir ainsi tenu son armée dans l'ignorance de ses projets, et jeté l'ennemi dans l'erreur, il dirige un jour la marche d'un côté tout opposée à la ville de Contrébie, et revenant tout à coup sur ses pas, surprend cette place au moment où les habitants s'y attendaient le moins.

Plusieurs auteurs ont parlé du rare bonheur de Métellus le Macédonique ; en effet, il jouit de tout ce qui peut faire le bonheur de la vie. La fortune le fit naître dans la première ville du monde, et lui donna des parents très-distingués ; aux talents de l'esprit se joignait en lui cette force du corps qui rend capable de soutenir toute sorte de fatigues. Un grand nombre de dignités furent accu-

atque alias;
modo occupabat
hos montes,
modo transgrediebatur
ad illos.
Quum interim
causa cur
mutaret sic sua consilia
esset ignota
et suis et hostibus,
interrogatus
a quodam amico
quid sequeretur ita
genus incertum belli ;
« Absiste, inquit Metellus,
quærere ista ;
namque exurerem
meam tunicam,
si existimarem eam
scire meum consilium. »
Postquam vero implicavit
et exercitum ignorantia,
et hostem errore,
quum direxisset cursum
alio,
reflexit subito
ad Contrebiam,
oppressitque eam
inopinatam et attonitam.
Multi scriptores
concelebrant
felicitatem raram
Metelli Macedonici :
omnia ea quidem,
quæ videntur
efficere vitam beatam,
contigerunt ipsi.
Fortuna voluit eum nasci
in urbe principe terrarum;
dedit
parentes nobilissimos;
adjecit
dotes eximias animi,
et vires corporis
quæ poterant sufficere
tolerandis laboribus;
congessit multa decora

et d'autres ;
tantôt il occupait
ces montagnes-ci,
tantôt il passait
à celles-là.
Lorsque pendant-ce-temps
la cause pourquoi (pour laquelle)
il changeait ainsi ses desseins
était inconnue
et aux siens et aux ennemis,
étant interrogé
par un certain ami
pourquoi il suivait ainsi
un mode incertain de guerre :
« Cesse, dit Métellus,
de demander ces choses ;
car je brûlerais
ma tunique,
si je pensais elle
savoir mon dessein. »
Mais après qu'il eut embarrassé
et l'armée par l'ignorance,
et l'ennemi par les détours,
lorsqu'il avait dirigé *sa* course
ailleurs,
il se replia subitement
sur Contrébie,
et surprit elle
ne-s'y-attendant-pas et stupéfaite.
Beaucoup d'écrivains
vantent
le bonheur rare
de Métellus le Macédonique ;
toutes ces choses à la vérité,
qui paraissent
rendre la vie heureuse,
arrivèrent à lui-même.
La fortune voulut lui naître
dans la ville la première des terres ;
elle *lui* donna
des parents très-nobles ;
elle ajouta
les qualités distinguées de l'esprit,
et les forces du corps
lesquelles pouvaient suffire
à supporter les travaux ;
elle accumula beaucoup d'honneurs

quum ipse consul, censor etiam augurque fuisset, et triumphasset, tres filios consules vidit, e quibus unum etiam et censorem et triumphantem, quartum autem prætorem; tres quoque filias bene nuptas. Hunc autem vitæ cursum consentaneus finis excepit: nam Metellum, ultimæ senectutis spatio defunctum, et leni mortis genere inter oscula complexusque natorum exstinctum, filii et generi humeris suis per urbem sustulerunt, et rogo imposuerunt.

LI. QUINTUS METELLUS NUMIDICUS.

Quintus Metellus consul, cum Jugurtha, Numidarum rege, bellum gessit. Is, a Micipsa adoptatus, duos ejus filios, fratres suos, interfecerat, ut solus Numidiæ imperio potiretur. Micipsa in amicitia et societate populi Romani semper permanserat. Postquam igitur Romæ cognitum est nefarium Jugurthæ scelus, placuit illud ulcisci. Metellus cum exercitu in

mulées dans sa maison : car, après avoir été lui-même consul, censeur, augure, et avoir obtenu les honneurs du triomphe, il vit trois de ses fils consuls, l'un d'eux en outre censeur et triomphateur, et le quatrième préteur ; il eut encore le bonheur de voir ses trois filles avantageusement mariées. Cette vie fut terminée par une fin tout aussi heureuse. Métellus, dans une extrême vieillesse, rendit doucement le dernier soupir au milieu des embrassements de ses enfants; ses fils et ses gendres le portèrent sur leurs épaules dans les rues de Rome, et le mirent eux-mêmes sur le bûcher.

LI. QUINTUS MÉTELLUS LE NUMIDIQUE.

Quintus Métellus, nommé consul, fit la guerre contre Jugurtha, roi de Numidie. Jugurtha, fils adoptif de Micipsa, voulant posséder seul le royaume de Numidie, avait tué les deux fils de ce prince, qui étaient devenus ses frères. Micipsa était resté constamment dans l'alliance et l'amitié du peuple romain. Lors donc qu'on eut appris à Rome le crime de Jugurtha, on résolut d'en tirer vengeance. Mé-

in domum ejus;
nam quum ipse
fuisset consul,
censor etiam augurque,
et triumphasset,
vidit tres filios consules,
e quibus etiam unum
et censorem
et triumphantem,
quartum autem prætorem;
tres filias quoque
bene nuptas.
Finis consentaneus
excepit hunc cursum vitæ;
nam filii et generi
sustulerunt per urbem
suis humeris,
et imposuerunt rogo
Metellum
defunctum
spatio ultimæ senectutis,
et exstinctum
genere leni mortis
inter oscula complexusque
natorum.

sur la maison de lui :
car lorsque lui-même
eut été consul,
censeur même et augure,
et qu'il eut triomphé,
il vit trois fils consuls,
desquels même *il vit* un
et censeur
et triomphant,
mais le quatrième préteur ;
il vit ses trois filles aussi
bien mariées.
Une fin conforme
succéda au cours de la vie ;
car *ses* fils et *ses* gendres
portèrent par la ville
sur leurs épaules,
et mirent-sur le bûcher
Métellus
s'étant acquitté
de l'espace de la dernière vieillesse,
et éteint
par un genre doux de mort
entre les baisers et les embrassements
de *ses* enfants.

LI. QUINTUS METELLUS NUMIDICUS.

Quintus Metellus
consul gessit bellum
cum Jugurtha,
rege Numidarum.
Is, adoptatus a Micipsa,
interfecerat duos filios ejus,
suos fratres,
ut solus potiretur
imperio Numidiæ.
Micipsa
permanserat semper
in amicitia et societate
populi Romani.
Igitur
postquam scelus nefarium
Jugurthæ
cognitum est Romæ,
placuit ulcisci illud.

LI. QUINTUS MÉTELLUS LE NUMIDIQUE.

Quintus Métellus
consul fit la guerre
avec Jugurtha,
roi des Numides.
Celui-ci, ayant été adopté par Micipsa,
avait tué les deux fils de lui,
ses frères,
afin que seul il s'emparât
de l'empire de la Numidie.
Micipsa
était resté toujours
dans l'amitié et l'alliance
du peuple romain.
Donc
après que le crime affreux
de Jugurtha
eut été connu à Rome,
il plut de venger ce *crime*.

Africam navigavit, et cum hoste manus conseruit. Qua in parte Jugurtha adfuit, ibi aliquandiu certatum est, neque hic ullum boni ducis aut militis officium prætermisit. Ceteri vero ejus milites primo congressu pulsi fugatique sunt; Jugurtha in oppidum munitum perfugit. Paucis post diebus Metellus, eum insecutus, iterum prœlio fudit; Numidiam vastavit, urbes amplas et munitissimas cepit : quæ victoria ei nomen Numidici fecit.

Postea Quintus Metellus censor factus est, ejusque egregia fuit censura, et omnis vita plena gravitatis. Quum, ab inimicis accusatus, causam de pecuniis repetundis diceret, et ipsius tabulæ circumferrentur judicibus inspiciendæ, nemo ex illis fuit qui non removeret oculos et se totum averteret, ne quisquam dubitare videretur verumne an falsum esset quod ille retulerat in tabulas. Quum Saturninus, tribunus

tellus passa en Afrique avec une armée, et en vint aux mains avec l'ennemi. On se battit quelque temps du côté où se trouvait Jugurtha, qui, dans cette journée, remplit les devoirs d'un bon général et d'un brave soldat; mais, dès le premier choc, le reste de ses soldats fut repoussé et mis en fuite. Jugurtha se réfugia dans une place forte. Peu de jours après, Métellus, l'ayant poursuivi, le mit une seconde fois en déroute. Il ravagea ensuite la Numidie, prit plusieurs villes considérables et bien fortifiées, et mérita par cette victoire le surnom de *Numidique*. Quelque temps après, Métellus fut fait censeur, et dans l'exercice de cette charge, comme dans tout le reste de sa vie, il montra beaucoup de dignité. Il se défendait un jour en justice du crime de péculat, dont ses ennemis l'avaient accusé. Ses comptes ayant été présentés aux juges afin qu'ils les examinassent, il n'y en eut pas un qui ne détournât les yeux, et ne s'éloignât même entièrement, plutôt que de paraître avoir le moindre doute sur leur exactitude. Saturninus, tribun du peuple, ayant

Metellus navigavit in Africam cum exercitu, et conseruit manus cum hoste.
In parte qua Jugurtha adfuit, ibi certatum est aliquandiu, neque hic prætermisit ullum officium boni ducis aut militis.
Ceteri vero milites ejus pulsi sunt fugatique primo congressu; Jugurtha perfugit in oppidum munitum.
Paucis diebus post, Metellus, insecutus eum, fudit iterum prœlio; vastavit Numidiam; cepit urbes amplas et munitissimas: quæ victoria fecit ei nomen Numidici.

Postea Quintus Metellus factus est censor, censuraque ejus fuit egregia, et omnis vita plena gravitatis.
Quum, accusatus ab inimicis, diceret causam de pecuniis repetundis, et tabulæ ipsius circumferrentur inspiciendæ judicibus, nemo ex illis fuit qui non removeret oculos, et averteret se totum, ne quisquam videretur dubitare essetne verum an falsum quod ille retulerat in tabulas.
Quum Saturninus,

Métellus se-rendit-par-mer en Afrique avec une armée, et engagea les mains avec l'ennemi.
Dans la partie où Jugurtha se trouva là il fut combattu quelque-temps, et celui-ci *n*'omit aucun devoir d'un bon général ou d'un *bon* soldat.
Mais tous-les-autres soldats de lui furent repoussés et *furent* mis-en-fuite au premier choc; Jugurtha s'enfuit dans une place fortifiée.
Quelques jours après, Métellus, ayant poursuivi lui, [combat; *le* mit-en-déroute de nouveau dans un il dévasta la Numidie; il prit des villes considérables et très-fortifiées: laquelle victoire donna à lui le nom de Numidique.

Dans-la-suite Quintus Métellus fut fait censeur, et la censure de lui fut remarquable, et toute *sa* vie *fut* pleine de dignité.
Lorsque, étant accusé par *ses* ennemis, il plaidait *sa* cause [mées, touchant des sommes devant être récla- et *que* les tablettes de lui-même étaient portées-à-la-ronde devant être examinées par les juges personne d'eux ne fut qui n'écartât *ses* yeux, et ne détournât lui-même tout-entier, de peur que quelqu'un parût douter si était vrai ou faux sl, ce que celui-là avait porté sur *ses* tablettes.
Comme Saturninus,

plebis, legem senatus majestati adversam et reipublicæ perniciosam tulisset, Metellus in eam legem jurare noluit, eaque de causa in exsilium actus est. Honestum Rhodi secessum invenit, ibique litteris operam dedit. Ita vir fortissimus de civitate maluit decedere quam de sententia, eique salus patriæ dulcior quam conspectus fuit.

Metelli filius precibus ac lacrimis a populo impetravit ut pater ab exsilio revocaretur. Is forte ludos spectabat, quum redditæ sunt litteræ quibus scriptum erat, maximo senatus et populi consensu reditum illi in patriam datum esse. Nihil eo nuntio moveri visus est : non prius e theatro abiit quam spectaculum ederetur; non lætitiam suam proxime sedentibus ulla ex parte ostendit, sed summum gaudium intra se continuit, parique vultu in exsilium abiit et fuit restitutus :

porté une loi contraire à la majesté du sénat et aux intérêts de la république, Métellus refusa de prêter le serment d'obéissance, et fut envoyé en exil. Il trouva à Rhodes une retraite honorable, et s'y occupa de l'étude des belles-lettres. Ainsi cet homme courageux aima mieux sortir de Rome que de sacrifier ses convictions, et le salut de sa patrie lui fut plus cher que le plaisir de vivre dans son sein.

Le fils de Métellus, par ses prières et par ses larmes, obtint du peuple le rappel de son père. Métellus assistait par hasard à des jeux, quand on lui remit la lettre qui lui annonçait que le sénat et le peuple, d'un commun accord, lui donnaient la faculté de revenir dans sa patrie. Cette nouvelle ne parut faire sur lui aucune impression. Il ne sortit point du théâtre avant la fin du spectacle; il ne fit en aucune manière soupçonner sa joie à ceux qui étaient assis à ses côtés ; mais il la concentra en lui-même ; en un mot, il alla en exil et en revint avec le même visage, tant il conservait de modéra-

tribunus plebis,
tulisset legem
adversam
majestati senatus,
et perniciosam reipublicæ,
Metellus noluit
jurare in eam legem,
eaque de causa
actus est in exsilium.
Invenit Rhodi
secessum honestum,
ibique dedit operam
litteris.
Ita vir fortissimus
maluit decedere de civitate,
quam de sententia,
salusque patriæ
fuit ei dulcior
quam conspectus.
Filius Metelli
impetravit a populo
precibus ac lacrimis
ut pater
revocaretur ab exsilio.
Is forte spectabat ludos,
quum litteræ,
quibus scriptum erat
reditum in patriam
datum esse ei
consensu maximo
senatus et populi,
redditæ sunt.
Visus est
moveri nihil eo nuntio :
non abiit e theatro
prius quam spectaculum
ederetur,
non ostendit
ex ulla parte
suam lætitiam
sedentibus proxime,
sed continuit intra se
summum gaudium,
abiitque in exsilium
et restitutus fuit
pari vultu :
adeo gessit

tribun du peuple,
avait porté une loi
contraire
à la majesté du sénat,
et funeste à la république,
Métellus ne voulut-pas
jurer sur cette loi,
et pour cette cause
il fut envoyé en exil.
Il trouva à Rhodes
une retraite honorable,
et là il donna *son* soin
aux lettres.
Ainsi *cet* homme très-courageux
aima-mieux sortir de la ville,
que *de s'éloigner* de *son* opinion,
et le salut de *sa* patrie
fut à lui plus doux (plus cher)
que la vue *de sa patrie.*
Le fils de Métellus
obtint du peuple
par *ses* prières et *ses* larmes
que *son* père
fût rappelé de l'exil.
Celui-ci par hasard regardait des jeux,
lorsque la lettre,
dans laquelle il avait été écrit
le retour dans la patrie
avoir été donné à lui
par le consentement très-grand
du sénat et du peuple,
lui fut remise.
Il *ne* parut
être ému en rien par cette nouvelle :
il ne sortit pas du théâtre
avant que le spectacle
fût donné *jusqu'au bout*,
il ne montra pas
en quelque partie (manière)
sa joie
à ceux assis le plus près *de lui*,
mais il renferma en lui-même
son très-grand contentement,
et il s'en alla en exil,
et fut réintégré *dans sa patrie*
avec le même visage :
tant il porta

adeo moderatum inter secundas et adversas res gessit animum! Tantus vero ad eum advenientem concursus est factus ut dies totus consumptus sit in gratulationibus illum ad portam urbis excipientium; inde in Capitolium ascendentem et Lares repetentem: universa propemodum civitas deduxit.

LII. MARCUS ÆMILIUS SCAURUS.

Marcus Æmilius Scaurus nobili familia ortus est, sed paupere. Nam pater ejus, quamvis patricius, ob rei familiaris inopiam, carbonarium negotium exercuisse dicitur. Filius ipse dubitavit primo utrum honores peteret an argentariam faceret; sed, quum eloquentia valeret, ex ea gloriam et opes peperit. Consul factus, severum se pro tuenda militari disciplina præbuit: cujus disciplinæ exemplum admiratione dignum referebat ipse in iis libris quos de vita sua scripserat.

tion dans la bonne et la mauvaise fortune! Lorsqu'il revint à Rome, les citoyens se portèrent au-devant de lui avec une telle affluence, qu'il passa un jour entier à recevoir les félicitations de ceux qui venaient l'accueillir à la porte de la ville; et quand ensuite il monta au Capitole et se rendit à sa maison, il fut accompagné de presque toute la ville.

LII. MARCUS ÉMILIUS SCAURUS.

Marcus Émilius Scaurus naquit d'une famille pauvre; car on dit que son père, tout patricien qu'il était, avait été réduit par son extrême indigence à faire le commerce de charbon. Son fils lui-même hésita d'abord entre les honneurs et la banque; mais, comme il avait de l'éloquence, ce fut par là qu'il s'acquit de la gloire et des richesses. Ayant été créé consul, il se montra sévère pour le maintien de la discipline militaire; et voici un exemple admirable de cette discipline, qu'il a consigné lui-même dans l'histoire qu'il nous a laissée de sa vie. Dans l'endroit où il avait assis son camp,

animum moderatum
inter res secundas
et adversas !
Concursus vero tantus
factus est
ad eum advenientem,
ut dies totus
consumptus sit
in gratulationibus
excipientium illum
ad portam urbis ;
inde civitas
propemodum universa
deduxit
ascendentem in Capitolium
et repetentem Lares.

une âme modérée
parmi les choses heureuses
et contraires !
Mais un concours si-grand
se fit
vers lui arrivant,
que le jour tout-entier
fut passé
dans les félicitations
de ceux qui recevaient lui
à la porte de la ville ;
de là la ville
presque tout-entière
conduisit *lui*
montant au Capitole
et regagnant *ses* pénates.

LII. MARCUS ÆMILIUS SCAURUS.

Marcus Æmilius
Scaurus
ortus est familia nobili,
sed paupere.
Nam pater ejus,
quamvis patricius,
dicitur exercuisse
negotium carbonarium
ob inopiam rei familiaris.
Filius ipse
dubitavit primo
utrum peteret honores,
an faceret argentariam ;
sed, quum valeret
eloquentia,
peperit ex ea
gloriam et opes.
Factus consul,
præbuit se severum
pro disciplina militari
tuenda :
cujus disciplinæ
ipse, in his libris
quos scripserat de sua vita,
referebat exemplum
dignum admiratione.
Quum arbor,

LII. MARCUS ÉMILIUS SCAURUS.

Marcus Émilius
Scaurus
sortit d'une famille noble,
mais pauvre.
Car le père de lui,
quoique patricien,
est dit avoir exercé
le commerce de-charbonnier
à-cause-du-manque de bien de-famille.
Le fils lui-même
hésita d'abord
s'il briguerait les honneurs,
ou *s*'il ferait la banque ;
mais, comme il était-puissant
par l'éloquence,
il acquit par elle
la gloire et les richesses.
Créé consul,
il montra lui-même sévère
pour la discipline militaire
devant être maintenue :
de laquelle discipline
lui-même, dans ces livres
qu'il avait écrits sur sa vie,
il rapportait un exemple
digne d'admiration.
Comme un arbre,

Quum in eo loco ubi posuerat castra, arbor esset maturis fructibus onusta, postridie abeunte exercitu, arbor intactis fructibus relicta est. Idem Publio Decio prætori, quod, se transeunte, sederet, et assurgere jussus non paruisset, vestem scidit, sellam fregit, et ne quis ad eum in jus iret edixit.

Marcus Scaurus, ut in tuenda militari disciplina, sic in punienda filii sui ignavia fuit severus. Quum enim in quodam prœlio Romani equites pulsi, deserto imperatore, Romam pavidi repeterent, in quibus erat ipse Scauri filius, misit pater, qui ei dicerent se libentius occursurum esse filii in acie interfecti ossibus, quam visurum reducem reum tam turpis fugæ; ideoque conspectum irati patris degeneri filio esse vitandum, si quid verecundiæ in animo superesset. Non tulit juvenis ignominiæ dolorem, et mœrore confectus interiit.

Marcus Scaurus, quum esset summa senectute et adversa

se trouvait un arbre chargé de fruits mûrs; le lendemain, au départ de l'armée, l'arbre et les fruits étaient intacts. Le préteur Publius Décius étant resté assis pendant qu'il passait, et ayant refusé de se lever, malgré l'ordre qu'il en reçut, Scaurus lui déchira sa robe, brisa son siége, et défendit qu'on allât plaider devant lui.

Marcus Scaurus fut aussi sévère à punir la lâcheté de son fils qu'il l'avait été à maintenir la discipline militaire. Un corps de cavalerie romaine, dans lequel était le fils de Scaurus, ayant été mis en déroute dans un certain combat, et étant rentré à Rome tout tremblant, après avoir abandonné son général, Scaurus le père envoya dire à son fils qu'il aimerait mieux aller au-devant de ses os, s'il avait été tué sur le champ de bataille, que de le voir revenir coupable d'une fuite si honteuse; qu'il évitât donc, s'il lui restait encore quelque pudeur, la présence d'un père irrité dont il avait dégénéré. Le jeune homme ne put supporter cette ignominie, et mourut de chagrin.

Marcus Scaurus, dans une extrême vieillesse et avec une mauvaise

onusta fructibus maturis,
esset in eo loco
ubi posuerat castra,
postridie,
exercitu abeunte,
arbor relicta est
fructibus intactis.
Idem scidit vestem
Publio Decio, prætori,
quod sederet,
se transeunte,
et jussus assurgere
non paruisset,
fregit sellam,
et edixit
ne quis iret ad eum in jus.
Marcus Scaurus
fuit severus
in punienda ignavia
sui filii
sicut in tuenda
disciplina militari.
Quum enim
equites Romani
pulsi in quodam prœlio,
imperatore deserto,
pavidi repeterent Romam,
in quibus
filius ipse Scauri erat,
misit
qui dicerent se occursurum
libentius ossibus
filii interfecti in acie,
quam visurum reducem
reum fugæ tam turpis;
ideoque
conspectum patris irati
vitandum esse
filio degeneri,
si quid verecundiæ
superesset in animo.
Juvenis non tulit
dolorem ignominiæ,
et confectus mœrore
interiit.
Marcus Scaurus,
quum esset

chargé de fruits mûrs,
était dans ce lieu
où il avait placé *son* camp,
le lendemain,
l'armée s'en allant,
l'arbre fut laissé
les fruits *étant* intacts.
Le même déchira le vêtement
à Publius Décius, préteur,
parce qu'il était assis,
lui passant,
et qu'ayant reçu l'ordre de se lever
il n'avait pas obéi,
il brisa *son* siége,
et ordonna
que personne n'allât vers lui en justice.
Marcus Scaurus
fut sévère
pour punir la lâcheté
de son fils
ainsi qu'*il l'avait été* pour maintenir
la discipline militaire.
Car lorsque
les cavaliers romains
repoussés dans un certain combat,
le général étant abandonné,
tremblants regagnaient Rome,
parmi lesquels
le fils lui-même de Scaurus était,
il envoya *des gens*
lesquels disent lui-même devoir rencon[trer
plus volontiers les ossements
de *son* fils tué dans la bataille,
que devoir voir *lui* revenant
coupable d'une fuite si honteuse;
et pour-cela
la vue de *son* père irrité
devoir être évitée
à (par) un fils dégénéré,
si quelque chose (un peu) de pudeur
lui restait dans le cœur.
Le jeune-homme ne supporta pas
la douleur de *cette* ignominie,
et accablé de chagrin
il mourut.
Marcus Scaurus,
lorsqu'il était

valetudine, pristinum animi vigorem retinuit. Varius quidam, patria Hispanus, vetus Scauri inimicus, senem opprimere conatus est. Accusabat eum acceptæ ab hostibus pecuniæ ad prodendam rempublicam. Scaurus, nobilissimis juvenibus innixus, descendit in forum, dataque respondendi facultate, paucis verbis ita causam egit : « Varius Hispanus ait Marcum Scaurum, senatus principem, ab hoste corruptum esse, et populi Romani imperium prodidisse ; Marcus vero Scaurus, princeps senatus, negat se esse huic culpæ affinem; testis nemo est : utri vos potius credendum putatis? » Qua dicti gravitate periculum intentatum propulsavit : nam statim populus accusatorem ab illa actione depulit.

LIII. PUBLIUS RUTILIUS RUFUS.

Publius Rutilius Rufus vitæ innocentia enituit : quum nemo esset in civitate illo integrior, omni honore dignus est

santé, conserva toujours la vigueur de son âme. Un certain Varius, Espagnol d'origine, ancien ennemi de Scaurus, tâcha de perdre le vieillard. Il l'accusait d'avoir reçu de l'argent des ennemis pour trahir la rèpublique. Scaurus, appuyé sur les jeunes patriciens les plus distingués, descendit dans le forum, et, ayant reçu la permission de répondre, il se contenta, pour sa défense, de dire ce peu de paroles : « Varius, Espagnol, dit que Marcus Scaurus, prince du sénat, s'est laissé corrompre par l'ennemi et a trahi la république; de son côté, Marcus Scaurus, prince du sénat, dit qu'il n'est pas coupable de ce crime; il n'y a point de témoins : lequel des deux croirez-vous? » Par cette réponse pleine de noblesse, Scaurus détourna le danger qui le menaçait, car aussitôt le peuple força l'accusateur de se désister de ses poursuites.

LIII. PUBLIUS RUTILIUS RUFUS.

Publius Rutilius Rufus se distingua par une vie entière de vertus. Regardé comme le plus intègre des citoyens, il fut jugé digne de tous

summa senectute
et valetudine adversa,
retinuit pristinum vigorem
animi.
Quidam Varius,
Hispanus patria,
vetus inimicus Scauri,
conatus est
opprimere senem.
Accusabat eum
pecuniæ acceptæ
ab hostibus [cam.
ad prodendam rempubli-
Scaurus, innixus
juvenibus nobilissimis,
descendit in forum,
facultateque respondendi
data,
egit causam ita
paucis verbis :
« Varius Hispanus
ait Marcum Scaurum,
principem senatus,
corruptum esse ab hoste,
et prodidisse
imperium populi Romani;
Marcus vero Scaurus,
princeps senatus,
negat se esse affinem
huic culpæ :
nemo est testis ;
utri vos putatis
credendum potius? »
Qua gravitate dicti
propulsavit periculum
intentatum :
nam populus
depulit statim accusatorem
ab illa actione.

d'une extrême vieillesse
et d'une santé contraire (mauvaise),
garda l'ancienne vigueur
de *son* esprit.
Un certain Varius,
Espagnol de patrie,
ancien ennemi de Scaurus,
s'efforça
de perdre *ce* vieillard.
Il accusait lui
d'argent reçu
des ennemis
pour trahir la république.
Scaurus, appuyé
sur les jeunes-gens les plus nobles,
descendit sur le forum,
et la faculté de répondre
lui ayant été donnée,
il plaida *sa* cause ainsi
en quelques paroles :
« Varius l'Espagnol
dit Marcus Scaurus,
prince du sénat,
avoir été corrompu par l'ennemi,
et avoir trahi
l'autorité du peuple romain ;
mais Marcus Scaurus,
prince du sénat,
nie lui-même être participant
à cette faute :
personne n'est témoin ;
auquel-des-deux, vous, pensez-vous
devoir être cru plutôt? »
Par laquelle gravité de parole
il repoussa le danger
apporté *à lui* :
car le peuple
débouta aussitôt l'accusateur
de cette accusation.

LIII. PUBLIUS RUTILIUS RUFUS.

Publius Rutilius Rufus
enituit innocentia vitæ :
quum nemo integrior illo
esset in civitate,

LIII. PUBLIUS RUTILIUS RUFUS.

Publius Rutilius Rufus
se distingua par la pureté de *sa* vie :
lorsque personne plus intègre que lui
n'était dans la cité,

habitus, et consul factus. Quum eum amicus quidam rem injustam aliquando rogaret, et Rutilius constanter negaret, indignatus amicus dixit : « Quid igitur mihi opus est tua amicitia, si quod rogo non facis? — Imo, respondit Rutilius, quid mihi tua, si propter te aliquid inhoneste facere me oporteat? » Sciebat quippe vir sanctus tam contra officium esse amico tribuere quod æquum non sit, quam non tribuere id quod recte possimus; atque, si forte amici a nobis postulent quæ honesta non sunt, religionem et fidem esse amicitiæ anteponendam.

Rutilius tamen in invidiam equitum Romanorum[1] venit, quod ab eorum injuriis Asiam, cui tunc præerat, defendisset: quare ab iis repetundarum accusatus est. Rutilius, innocentia fretus, senatoris insignia non deposuit; judicibus non supplicavit; ne ornatius quidem causam dici voluit, quam simplex veritatis ratio ferebat : itaque damnatus est,

---

les honneurs et nommé consul. Un de ses amis lui demandant un jour une chose injuste, et Rutilius la lui refusant avec fermeté : « Qu'ai-je besoin de ton amitié, lui dit cet ami indigné, si tu ne fais pas ce que je te demande? — Et moi, lui répondit Rutilius, qu'ai-je besoin de la tienne, si pour te plaire il faut que je commette une injustice? » Cet homme irréprochable savait que c'est également manquer à son devoir que d'accorder à un ami ce qui est injuste, et de lui refuser ce qu'on peut lui accorder sans blesser la justice, et que, si par hasard nos amis nous demandent des choses contraires à l'honnêteté, nous devons préférer la religion et la bonne foi à l'amitié.

Cependant Rutilius s'attira la haine des chevaliers romains pour avoir défendu contre leurs vexations l'Asie, dont il était gouverneur. C'est pourquoi ils accusèrent Rutilius de péculat; mais fort de son innocence, il ne quitta pas les marques distinctives de sénateur, ne fit aucune démarche auprès des juges, et ne voulut pas même qu'on plaidât sa cause avec plus d'ornement que la simple vérité ne le per-

habitus est dignus
omni honore,
et factus consul.
Quum quidam amicus
rogaret eum aliquando
rem injustam,
et Rutilius
negaret constanter,
amicus indignatus dixit :
« Quid igitur
est opus mihi
tua amicitia,
si non facis quod rogo ?
— Imo,
respondit Rutilius,
quid mihi tua,
si oporteat propter te
facere aliquid inhoneste? »
Quippe vir sanctus sciebat
esse tam contra officium
tribuere amico
quod non sit æquum,
quam non tribuere
id quod possimus recte ;
atque, si forte amici
postulent a nobis
quæ non sunt honesta,
religionem et fidem
anteponendam esse
amicitiæ.
Tamen Rutilius
venit in invidiam
equitum Romanorum,
quod defendisset Asiam,
cui tunc præerat,
ab injuriis eorum :
quare accusatus est ab iis
repetundarum.
Rutilius,
fretus innocentia,
non deposuit
insignia senatoris ;
non supplicavit judicibus ;
ne voluit quidem
causam dici ornatius
quam ratio simplex
veritatis

il fut tenu digne
de tout honneur,
et fut créé consul.
Comme un certain ami
demandait à lui un jour
une chose injuste,
et *que* Rutilius
refusait constamment,
l'ami indigné dit :
« En quoi donc
est-il besoin à moi
de ton amitié,
si tu ne fais pas ce que je demande ?
— Bien-au-contraire,
répondit Rutilius,
en quoi *est-il besoin* à moi de la tienne,
s'il faut à-cause-de toi
faire quelque chose malhonnêtement? »
En effet *cet* homme probe savait
être autant contre le devoir
d'accorder à un ami
ce qui n'est pas juste,
que de ne pas accorder
ce que nous pouvons *accorder* avec-justice;
et, si par hasard des amis
réclament de nous
des choses qui ne sont pas honnêtes,
la religion et la bonne-foi
devoir être préférée
à l'amitié.
Cependant Rutilius
arriva dans (encourut) la haine
des chevaliers romains,
parce qu'il avait défendu l'Asie,
à laquelle alors il commandait,
des injustices d'eux ;
c'est-pourquoi il fut accusé par eux
de *sommes* à-réclamer (de concussion).
Rutilius,
appuyé sur *son* innocence,
ne déposa pas
les insignes de sénateur ;
il ne supplia pas les juges ;
il ne voulut pas même
sa cause être plaidée plus pompeusement
que l'exposé simple
de la vérité

et Mitylenas[1] exsulatum abiit. Illi Asiam petenti omnes hujus provinciæ civitates legatos miserunt ; hospitio eum, opibus, omni auxilio juverunt. Quum Rutilium quidam consolaretur, et diceret instare arma civilia brevique futurum ut omnes exsules reverterentur : « Quid tibi, inquit Rutilius, mali feci, ut mihi pejorem reditum optares quam exitum? Malo patria meo exsilio erubescat quam reditu mœreat. »

LIV. MARCUS LIVIUS DRUSUS.

Marcus Livius Drusus, patre consulari genitus, relictum sibi patrimonium profusis largitionibus dissipavit, adeo ut ipse profiteretur nemini se ad largiendum quidquam reliquisse, præter cœlum et cœnum. Unde, quum pecunia egeret, multa contra dignitatem fecit. Tribunus plebis primo senatus causam suscepit ; sed, audax et vehemens, ut propo-

mettait : il fut donc condamné, et il alla en exil à Mitylène. Comme il se rendait en Asie, toutes les villes de cette province lui envoyèrent des députés pour lui offrir l'hospitalité, de l'argent, et des secours en tout genre. Quelqu'un cherchait à consoler Rutilius en lui disant que Rome était menacée d'une guerre civile, et que bientôt les exilés auraient la facilité d'y rentrer : « Quel mal t'ai-je fait, lui dit Rutilius, pour que tu me souhaites un retour pire que mon départ? J'aime mieux que ma patrie ait à rougir de mon exil qu'à s'affliger de mon retour. »

LIV. MARCUS LIVIUS DRUSUS.

Marcus Livius Drusus, fils d'un père qui avait été consul, dissipa son patrimoine par des largesses excessives, au point qu'il disait lui-même qu'il n'avait rien laissé à donner que l'air et la boue. Etant donc pressé d'argent, il fit beaucoup de choses contraires à sa dignité. Tribun du peuple, il embrassa d'abord la cause du sénat ; mais comme il était ambitieux et violent, il rendit plusieurs lois

ferebat :
itaque damnatus est,
et abiit exsulatum
Mitylenas.
Omnes civitates
hujus provinciæ
miserunt legatos illi
petenti Asiam ;
juverunt eum hospitio,
opibus, omni auxilio.
Quum quidam
consolaretur Rutilium,
et diceret
arma civilia instare
futurumque brevi
ut omnes exsules
reverterentur :
« Quid mali,
inquit Rutilius,
feci tibi,
ut optares mihi reditum
pejorem quam exitum ?
Malo mea patria
erubescat meo exsilio,
quam mœreat reditu. »

ne *le* comportait :
c'est-pourquoi il fut condamné
et alla s'exiler
à Mitylène.
Toutes les cités
de cette province (de l'Asie)
envoyèrent des députés à lui
se rendant en Asie ;
elles aidèrent lui par l'hospitalité,
par les ressources, par tout secours.
Comme un certain *homme*
consolait Rutilius,
et disait
des armes (guerres) civiles menacer,
et devoir arriver bientôt
que tous les exilés
retourneraient *dans leur patrie* :
« Quoi de (quel) mal,
dit Rutilius,
ai-je fait à toi,
pour que tu souhaitasses à moi un retour
pire que la sortie ?
J'aime-mieux *que* ma patrie
rougisse de mon exil,
plutôt qu'elle ne s'afflige de *mon* retour.

LIV. MARCUS LIVIUS DRUSUS.

Marcus Livius Drusus,
genitus patre consulari,
dissipavit
largitionibus profusis
patrimonium relictum sibi,
adeo ut ipse profiteretur
se reliquisse nemini
quidquam ad largiendum
præter cœlum et cœnum.
Unde,
quum egeret pecunia,
fecit multa
contra dignitatem.
Tribunus plebis
suscepit primo
causam senatus ;
sed audax et vehemens,

LIV. MARCUS LIVIUS DRUSUS.

Marcus Livius Drusus,
né d'un père consulaire,
dissipa
par des largesses prodiguées
le patrimoine laissé à lui,
tellement que lui-même proclamait
lui *n'*avoir laissé à personne
quelque chose pour donner
excepté le ciel et la boue.
D'où,
comme il manquait d'argent,
il fit beaucoup de choses
contre *sa* dignité.
Tribun du peuple
il embrassa d'abord
la cause du sénat ;
mais audacieux et violent,

situm assequeretur, leges perniciosas tulit. Quibus quum Philippus consul obsisteret, ei Drusus in comitio ita collum obtorsit ut plurimus sanguis efflueret e naribus ; vique addita contumelia, non cruorem, sed muriam de turdis esse dixit. Philippus enim delicrarum amans, turdorumque imprimis edax habebatur. Alium etiam virum consularem, iisdem legibus pariter adversatum, ait Drusus se de saxo Tarpeio præcipitaturum.

Nec observantior erga senatum fuit Drusus. Nam quum senatus ad eum misisset ut in curiam veniret : « Quare, inquit Drusus, non ipse senatus ad me venit in Hostiliam propinquam rostris ? » Paruitque tribuno senatus. Quibus rebus factum est ut Drusus nec senatui, nec plebi placeret. Unde, quum e foro magna hominum frequentia stipatus rediret, in atrio domus suæ cultello percussus est ; cultellus lateri ejus

dangereuses afin de parvenir à son but. Le consul Philippe s'y étant opposé, Drusus, en pleine assemblée, lui serra le cou d'une telle force que le sang lui sortit en abondance par les narines; et, ajoutant l'insulte à la violence, il dit que ce n'était pas du sang, mais de la saumure de tourds. En effet, Philippe passait pour un homme adonné à la bonne chère, et surtout pour un grand mangeur de tourds. Il dit aussi à un autre citoyen, qui avait été consul, et qui s'opposait également à ses lois, qu'il le précipiterait du haut de la roche Tarpéienne.

Drusus n'eut pas plus de respect pour le sénat. En effet, le sénat lui ayant fait dire de se rendre au lieu de ses séances : « Pourquoi, répondit Drusus, le sénat ne viendrait-il pas lui-même me trouver au palais Hostilius, qui est près de la tribune aux harangues? » Et le sénat obéit au tribun. Par cette conduite, Drusus ne se fit aimer ni du sénat, ni du peuple. Un jour qu'il revenait de la place publique, accompagné d'une grande foule, il fut frappé d'un coup de couteau dans le vestibule de sa maison. Celui qui avait porté le coup lui laissa le couteau dans le flanc, et se

ut assequeretur
propositum,
tulit leges perniciosas.
Quibus quum
Philippus consul
obsisteret,
Drusus
obtorsit ita collum ei
in comitio,
ut plurimus sanguis
effiueret e naribus,
contumeliaque addita vi,
dixit esse non cruorem,
sed muriam de turdis.
Philippus enim
habebatur amans
deliciarum
imprimisque
edax turdorum.
Drusus ait etiam
se præcipitaturum
de saxo Tarpeio
alium virum consularem,
adversantem pariter
iisdem legibus.
Nec Drusus
fuit observantior
erga senatum.
Nam quum senatus
misisset ad eum,
ut veniret in curiam :
« Quare, inquit Drusus,
senatus ipse
non venit ad me
in Hostiliam
propinquam rostris? »
Senatusque
paruit tribuno.
Quibus rebus factum est
ut Drusus placeret
nec senatui, nec plebi.
Unde quum rediret e foro,
stipatus magna frequentia
hominum,
percussus est cultello,
in atrio suæ domus;
cultellus relictus est

afin qu'il atteignît
son but,
il porta des lois pernicieuses.
Auxquelles comme
Philippe consul
s'opposait,
Drusus
tordit tellement le cou à lui
dans l'assemblée,
que beaucoup-de sang
coulait des narines,
et l'outrage étant ajouté à la violence,
il dit *cela* être non du sang,
mais de la saumure *provenant* de tourds.
Car Philippe
était tenu *pour* amateur
de mets-délicats
et surtout
grand-mangeur de tourds.
Drusus dit encore
lui-même devoir précipiter
de la roche Tarpéienne
un autre homme consulaire,
s'opposant également
aux mêmes lois.
Et Drusus
ne fut pas plus respectueux
envers le sénat.
Car lorsque le sénat
eut envoyé vers lui,
afin qu'il vînt dans la curie :
« Pourquoi, dit Drusus,
le sénat lui-même
ne vient-il pas vers moi
dans la *demeure* des-Hostilius
voisine des rostres? »
Et le sénat
obéit au tribun.
Par lesquelles choses il fut fait
que Drusus *ne* plaisait
ni au sénat, ni au peuple.
D'où (aussi) comme il revenait du forum,
accompagné d'une grande affluence
d'hommes,
il fut frappé d'un couteau,
dans le vestibule de sa maison;
le couteau fut laissé

affixus relictus est, auctor vero necis in turba latuit ; Drusus intra paucas horas decessit. Quem ne morti quidem proximum ea deseruit superbia quæ eum in exitium impulerat : quum enim extremum jam redderet spiritum, circumstantium multitudinem intuens : « Ecquando, inquit, amici, similem mei civem habebit respublica ? »

Hunc vitæ finem habuit juvenis, clarissimus quidem, sed quem sua semper inquietum ac turbulentum fecerat ambitio. Ipse queri solitus est sibi uni, ne puero quidem, ferias unquam contigisse : nam, adhuc prætextatus, per ambitionem cœpit reos judicibus commendare. Laudantur tamen Drusi quædam facta dictaque. Quum Philippo consuli insidiæ pararentur, ejusque vita in maximo esset periculo, Drusus, re cognita, Philippum, licet inimicum, monuit ut sibi caveret. Exstat etiam Drusi vox egregia : quum enim domum ædifica-

cacha dans la foule. Drusus mourut quelques heures après. L'orgueil qui l'avait conduit à sa perte ne l'abandonna pas même au moment de la mort : car, près de rendre le dernier soupir, il jeta les yeux sur la multitude qui l'environnait, et : « Mes amis, dit-il, quand est-ce que la république aura un citoyen semblable à moi ? »

Ainsi mourut ce jeune Romain, remarquable sans doute, mais que son ambition avait toujours rendu inquiet et turbulent. Il se plaignit souvent lui-même de n'avoir pas eu un jour de repos, même dans son enfance ; en effet, il avait encore la robe prétexte que, par ambition, il recommandait déjà les accusés aux juges. On loue cependant quelques paroles et quelques actions de Drusus. On tendait des embûches au consul Philippe, et sa vie était en grand danger. Drusus l'apprit, et, quoiqu'il fût son ennemi, il l'avertit de prendre garde à lui. On cite encore une belle parole de Drusus : il faisait

affixus lateri ejus,
auctor vero necis
latuit in turba ;
Drusus decessit
intra paucas horas.
Ea superbia,
quæ impulerat in exitium,
ne deseruit quidem
quem proximum morti :
quum enim jam
redderet
extremum spiritum,
intuens multitudinem
circumstantium :
« Ecquando, inquit, amici,
respublica habebit
civem similem mei? »
Juvenis
clarissimus quidem,
sed quem sua ambitio
fecerat semper inquietum
ac turbulentum,
habuit hunc finem vitæ.
Ipse solitus est queri
ferias unquam contigisse
sibi uni,
ne puero quidem :
nam, adhuc prætextatus,
cœpit per ambitionem
commendare reos
judicibus.
Tamen quædam facta
dictaque Drusi
laudantur.
Quum insidiæ
pararentur
consuli Philippo,
vitaque ejus
esset in periculo maximo,
Drusus, re cognita,
monuit Philippum,
licet inimicum,
ut caveret sibi.
Vox egregia Drusi
exstat etiam ;
quum enim ædificaret
domum,

attaché au flanc de lui,
mais l'auteur du meurtre
se cacha dans la foule ;
Drusus mourut
en quelques heures.
Cet orgueil,
qui *l'*avait poussé à *sa* perte,
n'abandonna même pas
lui proche de la mort :
car lorsque déjà
il rendait
le dernier soupir,
regardant la foule
de ceux qui *l'*entouraient :
« Est-ce-que-jamais, dit-il, *mes* amis,
la république aura
un citoyen semblable à moi? »
Ce jeune-homme
très-remarquable il est vrai,
mais que son ambition
avait rendu toujours agité
et turbulent,
eut cette fin de vie.
Lui-même eut-coutume de se plaindre
des vacances jamais n'être arrivées
à lui seul,
pas même *à lui* enfant :
car, encore revêtu-de-la-prétexte,
il commença par ambition
à recommander les accusés
aux juges.
Cependant certaines actions
et *certaines* paroles de Drusus
sont vantées.
Comme des embûches
étaient préparées
au consul Philippe,
et que la vie de lui
était dans un danger très-grand,
Drusus, la chose étant connue,
avertit Philippe,
quoique *son* ennemi,
qu'il prît-garde à lui.
Une parole remarquable de Drusus
existe encore;
car lorsqu'il bâtissait
une maison;

ret, promitteretque architectus, si quinque talenta sibi darentur, ita se eam ædificaturum ut nemo in eam despicere posset : « Imo, inquit Drusus, decem dabo, si eam ita componas ut, quidquid agam, non a vicinis tantum, sed ab omnibus etiam civibus possit perspici. »

LV. CAIUS MARIUS.

Caius Marius, humili loco natus, militiæ tirocinium in Hispania, duce Scipione, posuit. Erat imprimis Scipioni carus ob singularem virtutem, et impigram ad pericula et labores alacritatem. Scipio, quum inspicere voluisset quemadmodum ab utroque equi curarentur, Marii equum validum et bene curatum invenit : quam diligentiam imperator plurimum laudavit. Quadam die, quum forte post cœnam Scipio cum amicis colloqueretur, dixissetque aliquis; si quid Scipioni accidisset, ecquemnam alium similem imperatorem habitura esset respublica? Scipio, percusso leniter Marii humero:

bâtir une maison, et l'architecte s'engageait, moyennant cinq talents, à la construire de telle manière que personne ne verrait ce qui s'y passerait : « Je vous en donnerai dix, lui répondit Drusus, si vous la construisez de manière que non-seulement les voisins, mais encore tous les citoyens puissent voir tout ce que je fais. »

LV. CAIUS MARIUS.

Marius, né d'une famille obscure, fit l'apprentissage de la guerre en Espagne, sous Scipion. Ce général avait pour lui un attachement particulier, à cause de son rare courage, et de l'ardeur avec laquelle il bravait les dangers et les fatigues. Scipion, ayant voulu faire l'inspection des chevaux, trouva celui de Marius bien portant et bien soigné, et loua beaucoup le soin du maître. Un jour que ce général s'entretenait avec ses amis, après souper, quelqu'un dit par hasard : « S'il arrivait quelque malheur à Scipion, quel général la république aurait-elle pour le remplacer? — Celui-ci peut-être, » dit Scipion, en frappant doucement Marius sur l'épaule. Marius,

architectusque promitteret se ædificaturum eam ita, si quinque talenta darentur sibi, ut nemo posset despicere in eam : « Imo, inquit Drusus, dabo decem si componas eam ita ut quidquid agam possit perspici non tantum a vicinis, sed etiam ab omnibus civibus. »

et *que* l'architecte promettait lui-même devoir bâtir elle de-telle-sorte, si cinq talents étaient donnés à lui, que personne ne pourrait voir dans elle : « Bien-au-contraire, dit Drusus, je donnerai dix *talents* si tu disposes elle de-telle-sorte que tout ce que je ferai puisse être vu non seulement par les voisins, mais même par tous les citoyens.

LV. CAIUS MARIUS.

Caius Marius, natus loco humili, posuit tirocinium militiæ in Hispania, Scipione duce. Erat carus Scipioni imprimis ob virtutem singularem, et alacritatem impigram ad pericula et labores. Scipio, quum voluisset inspicere quemadmodum equi curarentur ab unoquoque, invenit equum Marii validum et bene curatum : quam diligentiam imperator laudavit plurimum. Quadam die, quum forte Scipio colloqueretur cum amicis post cœnam, aliquisque dixisset, si quid accidisset Scipioni, ecquemnam alium imperatorem similem respublica habitura esset? Scipio, humero Marii

LV. CAIUS MARIUS.

Caius Marius, né d'un lieu obscur, fit l'apprentissage de la guerre en Espagne, Scipion *étant* général. Il était cher à Scipion entre-les-premiers à-cause-de *son* courage remarquable, et de *son* activité infatigable pour les dangers et les travaux. Scipion, lorsqu'il eut voulu inspecter comment les chevaux étaient soignés par chacun, trouva le cheval de Marius fort et bien soigné : lequel soin le général loua beaucoup. Un certain jour, lorsque par hasard Scipion s'entretenait avec *ses* amis après le repas, et *que* quelqu'un eut dit (demandé), si quelque chose était arrivé à Scipion, quel autre général semblable la république aurait? Scipion, l'épaule de Marius

« Fortassis istum, » inquit. Quo dicto excitatus, Marius dignos rebus quas postea gessit spiritus concepit.

Marius, legatus Metello in Numidia, criminando eum adeptus est consulatum, et in ejus locum suffectus. Bellum Jugurthinum a Metello prospere cœptum confecit. Jugurtha ad Gætulos[1] profugerat, eorumque regem Bocchum adversus Romanos concitaverat. Marius Gætulos et Bocchum aggressus fudit; castellum in excelsa rupe positum, ubi regii thesauri erant, non sine multo labore expugnavit. Bocchus, bello defessus, legatos ad Marium misit, pacem orantes. Sylla quæstor a Mario ad regem remissus; qui Boccho persuasit ut Jugurtham Romanis traderet. Jugurtha igitur vinctus ad Marium deductus est; quem Marius triumphans ante currum egit, et in carcerem cœnosum inclusit; quo quum Jugurtha, veste detracta, ingrederetur, os diduxit ridentis

encouragé par cette parole, conçut dès lors des sentiments dignes des grandes choses qu'il fit dans la suite.

Marius, lieutenant de Métellus en Numidie, à force de calomnier son général, obtint le consulat, et vint remplacer Métellus. Il termina la guerre de Jugurtha, heureusement commencée par Métellus. Jugurtha s'était réfugié chez les Gétules, et avait excité contre les Romains le roi Bocchus. Marius attaqua les Gétules et Bocchus, et les mit en déroute. Il s'empara, non sans beaucoup de peine, d'une forteresse située sur le haut d'un rocher, où étaient renfermés les trésors du roi. Bocchus, las de cette guerre, envoya des députés à Marius pour demander la paix. Sylla, alors questeur, que Marius de son côté députa à ce roi, lui persuada de livrer Jugurtha aux Romains. Jugurtha, chargé de chaînes, fut donc amené à Marius, qui, le jour de son triomphe, le fit marcher devant son char, et le jeta ensuite dans un cachot humide et fangeux. En y entrant, Jugurtha, que l'on avait dépouillé de ses vêtements, ouvrit la bouche

percusso leniter :
« Fortassis istum, » inquit.
Quo dicto
Marius excitatus
concepit spiritus dignos
rebus quas gessit postea.
Marius, legatus Metello
in Numidia,
adeptus est consulatum
criminando eum,
et suffectus in locum ejus.
Confecit
bellum Jugurthinum,
cœptum prospere
a Metello.
Jugurtha
profugerat ad Gætulos,
concitaveratque
adversus Romanos
Bocchum, regem eorum.
Marius
aggressus Gætulos
et Bocchum
fudit,
expugnavit
non sine multo labore
castellum
positum in rupe excelsa,
ubi thesauri regii erant.
Bocchus, defessus bello,
misit ad Marium
legatos orantes pacem.
Sylla quæstor
remissus a Mario
ad regem ;
qui persuasit Bocchо
ut traderet Jugurtham
Romanis.
Igitur Jugurtha vinctus
deductus est ad Marium ;
quem Marius triumphans
egit ante currum,
et inclusit
in carcerem cœnosum ;
quo quum Jugurtha,
veste detracta,
ingrederetur,

étant frappée légèrement ;
« Peut-être celui-ci, » dit-il.
Par laquelle parole
Marius encouragé
prit des sentiments dignes
des choses qu'il fit dans-la-suite.
Marius, donné-pour-lieutenant à Métel-
en Numidie,
acquit le consulat
en diffamant lui,
et fut mis à la place de lui.
Il termina
la guerre de-Jugurtha,
commencée heureusement
par Métellus.
Jugurtha
s'était enfui chez les Gétules,
et avait soulevé
contre les Romains
Bocchus, roi d'eux.
Marius
ayant attaqué les Gétules
et Bocchus
les mit-en-déroute,
il prit
non sans beaucoup-de peine
une forteresse
située sur un roc élevé,
où les trésors du-roi étaient.
Bocchus, fatigué de la guerre,
envoya à Marius
des députés demandant la paix.
Sylla questeur
fut envoyé-en-retour par Marius
vers le roi ;
lequel (Sylla) persuada à Bocchus
qu'il livrât Jugurtha
aux Romains.
Donc Jugurtha enchaîné
fut conduit à Marius ;
lequel (Jugurtha) Marius triomphant
mena devant son char,
et enferma
dans une prison fangeuse ;
où lorsque Jugurtha,
son vêtement étant arraché,
entrait,

in modum, et stupens similisque desipienti exclamavit: « Proh! quam frigidum est vestrum balneum! »

Marius post expeditionem Numidicam iterum consul creatus est, eique bellum contra Cimbros et Teutones [1] decretum est. Hi novi hostes, ab extremis Germaniæ [2] finibus profugi, novas sedes quærebant. Gallia exclusi, in Italiam transgressi sunt : nec primum impetum barbarorum tres duces Romani sustinuerant; sed Marius primo Teutones sub ipsis Alpium radicibus assecutus, prœlio oppressit. Vallem fluviumque medium hostes tenebant, unde militibus Romanis nulla aquæ copia. Aucta necessitate virtus causa victoriæ fuit : namque Marius sitim metuentibus ait, digitum protendens : « Viri estis : en illic aquam habebitis. » Itaque tam acriter pugnatum est, tantaque cædes hostium fuit ut Romani victores de

comme un homme qui rit, et stupéfait et semblable à un fou, s'écria: « O ciel! que votre bain est froid! »

Marius, après son expédition en Numidie, fut nommé une seconde fois consul, et on le chargea de la guerre contre les Cimbres et les Teutons. Ces nouveaux ennemis, venus des extrémités de la Germanie, cherchaient à se former de nouveaux établissements. Chassés de la Gaule, ils passèrent en Italie, et déjà trois généraux romains avaient dû céder aux premiers efforts de ces barbares. Mais Marius, ayant d'abord joint les Teutons au pied des Alpes, leur livra bataille et les défit entièrement. Les ennemis occupaient la vallée et le fleuve qui coule au milieu, de sorte que les soldats romains ne pouvaient pas avoir d'eau. La valeur accrue par la nécessité assura la victoire. Car Marius, voyant que les soldats craignaient la soif, leur dit en montrant du doigt le fleuve : « Vous êtes des hommes; là vous trouverez de l'eau. » Aussi l'on combattit avec tant d'acharnement, et il se fit un si grand carnage des ennemis,

diduxit os
in modum ridentis,
et stupens
similisque desipienti,
exclamavit :
« Proh ! quam frigidum
est vestrum balneum ! »
Marius
creatus est iterum consul,
post expeditionem
Numidicam,
bellumque
contra Cimbros
et Teutones
decretum est ei.
Hi novi hostes,
profugi
ab extremis finibus
Germaniæ,
quærebant novas sedes.
Exclusi Gallia,
transgressi sunt in Italiam :
nec tres duces Romani
sustinuerant
primum impetum
barbarorum ;
sed Marius,
assecutus primo Teutones
sub radicibus ipsis Alpium,
oppressit prœlio.
Hostes tenebant vallem
fluviumque medium,
unde nulla copia aquæ
militibus Romanis.
Virtus aucta necessitate
fuit causa victoriæ :
namque Marius,
protendens digitum,
ait metuentibus sitim :
« Estis viri,
en habebitis illuc aquam. »
Itaque
pugnatum est tam acriter,
tantaque cædes hostium
fuit,
ut Romani victores
non biberent

il ouvrit la bouche
à la manière d'un *homme* riant,
et stupéfait
et semblable à un fou,
il s'écria :
Ah ! combien froid
est votre bain ! »
Marius
fut créé de nouveau consul,
après l'expédition
de-Numidie,
et la guerre
contre les Cimbres
et les Teutons
fut décrétée à lui.
Ces nouveaux ennemis,
fugitifs (partis)
des extrêmes frontières
de la Germanie,
cherchaient de nouvelles demeures.
Chassés de la Gaule,
ils passèrent en Italie :
et trois généraux romains
n'avaient pas soutenu
le premier choc
des barbares ;
mais Marius,
ayant atteint d'abord les Teutons
sous les racines (au pied) mêmes des Alpes,
les écrasa dans un combat.
Les ennemis occupaient une vallée
et un fleuve *coulant* au-milieu,
d'où aucun approvisionnement d'eau
n'était aux soldats romains.
Le courage augmenté par la nécessité
fut la cause de la victoire :
car Marius,
étendant le doigt,
dit à *eux* redoutant la soif :
« Vous êtes des hommes,
voici que vous aurez là de l'eau. »
C'est-pourquoi
on combattit si vivement,
et un si-grand carnage des ennemis
fut *fait*,
que les Romains vainqueurs
ne burent pas

cruento flumine non plus aquæ biberent quam sanguinis barbarorum.

Deletis Teutonibus, Caius Marius in Cimbros convertitur : hi ex alia parte Italiam ingressi, Athesim flumen[1] non ponte nec navibus, sed ingesta obrutum silva transiluerant; quibus occurrit Marius. Tum Cimbri legatos ad consulem miserunt, agros sibi suisque fratribus postulantes : ignorabant scilicet Teutonum cladem. Quum Marius ab iis quæsivisset quos illi fratres dicerent, Teutones nominaverunt. Ridens Marius : « Omittite, inquit, fratres ; tenent hi acceptam a nobis terram æternumque tenebunt. » Legati sensere se ludibrio haberi, ultionemque Mario minati sunt statim atque Teutones advenissent. « Atqui adsunt, inquit Marius, decet-que vos hinc non discedere, nisi salutatis vestris fratribus. » Tum vinctos adduci jussit Teutonum duces qui in prœlio capti fuerant.

que les Romains, restés maîtres du fleuve, ne buvaient pas plus d'eau que de sang des barbares.

Les Teutons défaits, Marius tourne ses armes contre les Cimbres. Ceux-ci, entrés en Italie par un autre côté, avaient passé le fleuve Athésis, non sur un pont ni sur des bateaux, mais sur des troncs d'arbres qu'ils avaient jetés dans le fleuve pour en couper le cours. Marius alla à leur rencontre. Ce fut alors que les Cimbres envoyèrent demander au consul des terres pour eux et pour leurs frères ; car ils ignoraient encore la défaite des Teutons. Marius ayant demandé aux députés qui étaient ceux qu'ils appelaient leurs frères, et ceux-ci ayant nommé les Teutons : « Ne vous occupez plus d'eux, répondit Marius en riant, nous leur avons donné de la terre ; ils l'ont et l'auront toujours. » Les députés sentirent qu'on se moquait d'eux, et ils menacèrent de se venger dès que leurs frères seraient arrivés. « Mais ils sont ici, dit Marius, et il ne convient pas que vous vous retiriez sans les avoir salués. » A l'instant il fit paraître enchaînés les chefs des Teutons, faits prisonniers dans le combat.

de flumine cruento
plus aquæ quam sánguinis
barbarorum.
Teutonibus deletis,
Caius Marius
convertitur in Cimbros :
hi ingressi Italiam
ex alia parte,
transiluerant
flumen Athesim
non ponte,
nec navibus,
sed obrutum
silva ingesta :
quibus Marius occurrit.
Tum Cimbri
miserunt ad consulem
legatos postulantes agros
sibi suisque fratribus :
scilicet ignorabant
cladem Teutonum.
Quum Marius
quæsivisset ab eis
quos illi dicerent fratres,
nominaverunt Teutones.
Marius ridens :
« Omittite, inquit,
fratres :
hi tenent
tenebuntque æternum
terram acceptam a nobis. »
Legati sensere
se haberi ludibrio,
minatique sunt Mario
ultionem,
statim atque Teutones
advenissent.
« Atqui adsunt,
inquit Marius,
decetque
vos non discedere hinc,
nisi vestris fratribus
salutatis. »
Tum jussit
duces Teutonum
qui capti fuerant in prœlio
adduci vinctos.

du fleuve ensanglanté
plus d'eau que de sang
des barbares.
Les Teutons ayant été détruits,
Caius Marius
se tourne contre les Cimbres :
ceux-ci étant entrés en Italie
d'un autre côté,
avaient passé
le fleuve Athésis
non sur un pont,
ni sur des bateaux,
mais comblé
d'une forêt jetée-dedans :
auxquels Marius se présenta.
Alors les Cimbres
envoyèrent vers le consul
des députés demandant des terres
pour eux-mêmes et leurs frères :
sans-doute ils ignoraient
la défaite des Teutons.
Lorsque Marius
eut demandé à eux
lesquels eux appelaient *leurs* frères,
ils nommèrent les Teutons.
Marius riant :
« Laissez, dit-il,
vos frères :
ceux-ci tiennent
et tiendront à jamais
la terre reçue de nous. »
Les députés comprirent
eux être tenus à moquerie (être raillés),
et ils menacèrent Marius
de vengeance,
aussitôt que les Teutons
seraient arrivés.
« Or ils sont-ici,
dit Marius,
et il convient
vous ne pas vous éloigner d'ici,
si-ce-n'est vos frères
ayant été salués. »
Alors il ordonna
les chefs des Teutons
qui avaient été pris dans le combat
être amenés enchaînés.

His rebus auditis, Cimbri castris egressi ad pugnam prodierunt. Marius aciem ita instituit ut pulvis in oculos et ora hostium ferretur. Incredibili strage prostrata est illa Cimbrorum multitudo : cæsa traduntur centum octoginta hominum millia. Nec minor cum uxoribus pugna quam cum viris fuit: illæ enim objectis undique plaustris altæ, desuper, quasi e turribus, pugnabant lanceis contisque. Victæ tamen legationem ad Marium miserunt, libertatem orantes; quam quum non impetrassent, suffocatis elisisque infantibus, aut mutuis concidere vulneribus, aut vinculo e crinibus suis facto, ab arboribus jugisque plaustrorum subrectis pependerunt. Ferunt unam conspectam fuisse quæ pedibus suis duos filios, seipsam vero ex arbore suspenderat.

Tunc Romæ primum civile bellum ortum est. Quum enim Sylla consul contra Mithridatem, regem Ponti', missus fuisset, ei Marius illud imperium eripuit, fecitque ut loco Syllæ im-

Sur le rapport de leurs députés, les Cimbres sortirent de leur camp, et marchèrent au combat. Marius rangea son armée en bataille de manière que le vent chassait la poussière sur le visage et dans les yeux des ennemis. Il se fit un carnage effroyable de cette multitude de Cimbres. On dit qu'il en périt cent quatre-vingt mille. Marius n'eut pas moins à combattre contre les femmes que contre leurs maris. En effet, ces femmes, de dessus leurs chariots, qu'elles faisaient avancer de tous côtés, combattaient, comme du haut de tours, à coups de lances ou de crocs. Cependant, lorsqu'elles se virent vaincues, elles députèrent vers Marius, pour lui demander leur liberté, et ne l'ayant pas obtenue, elles étouffèrent et écrasèrent leurs enfants, se tuèrent ensuite les unes les autres, ou bien se firent des lacets avec leurs cheveux, et se pendirent aux arbres, et aux timons de leurs chariots, dressés en l'air. On rapporte qu'on en vit une qui, après avoir attaché ses deux enfants à ses pieds, s'étrit elle-même pendue à un arbre.

Ce fut alors qu'éclata à Rome la première guerre civile. Sylla ayant été envoyé, en qualité de consul, contre Mithridate, roi de Pont, Marius lui enleva ce commandement, et se fit nommer général

His rebus auditis,
Cimbri, egressi castris,
prodierunt ad pugnam.
Marius instituit aciem ita
ut pulvis ferretur
in oculos et ora hostium.
Illa multitudo Cimbrorum
prostrata est
strage incredibili :
centum octoginta millia
hominum
traduntur cæsa.
Nec pugna cum uxoribus
fuit minor
quam cum viris :
illæ enim altæ plaustris
objectis undique,
pugnabant desuper,
quasi e turribus,
lanceis contisque,
Tamen victæ
miserunt legationem
ad Marium,
orantes libertatem ;
quam
quum non impetrassent,
infantibus suffocatis
elisisque,
aut concidere
vulneribus mutuis,
aut vinculo facto
e suis crinibus,
pependerunt ab arboribus
jugisque plaustrorum
subrectis.
Ferunt unam conspectam
quæ suspenderat duos filios
suis pedibus,
se ipsam vero ex arbore.
Tunc
primum bellum civile
ortum est Romæ.
Quum enim Sylla
missus fuisset consul
contra Mithridatem,
regem Ponti, Marius,
eripuit illud imperium ei,

Ces choses étant apprises,
les Cimbres, étant sortis de *leur* camp,
s'avancèrent au combat.
Marius rangea *son* armée de-telle-sorte
que la poussière était portée
dans les yeux et les figures des ennemis.
Cette multitude de Cimbres
fut écrasée
par un massacre incroyable :
cent quatre-vingts milliers
d'hommes
sont dits *avoir été* tués.
Et le combat avec les femmes
ne fut pas moindre
que *celui* avec les hommes :
car celles-ci élevées sur *leurs* chariots
opposés de-tous-côtés,
combattaient d'en-haut,
comme *du haut* de tours,
avec des lances et des crocs.
Cependant vaincues
elles envoyèrent une députation
à Marius,
demandant la liberté ;
laquelle
comme elles n'avaient pas obtenue,
leurs enfants étant étouffés
et écrasés,
ou elles tombèrent
par des blessures mutuelles,
ou un lien étant fait
de leurs cheveux,
elles se pendirent aux arbres
et aux jougs des chariots
dressés.
On rapporte une avoir été vue
laquelle avait suspendu *ses* deux fils
à ses pieds,
mais elle-même à un arbre.
Alors
la pemière guerre civile
s'éleva à Rome.
Car lorsque Sylla
eut été envoyé consul
contre Mithridate,
roi du Pont, Marius
arracha ce commandement à lui,

verator crearetur. Qua re commotus, Sylla cum exercitu Romam venit, eam armis occupavit, Mariumque expulit. Marius in palude aliquandiu delituit; sed ibi paulo post deprehensus, et, ut erat, nudo corpore cœnoque oblitus, injecto in collum loro raptus est, et in custodiam conjectus. Missus etiam est ad eum occidendum servus publicus, natione Cimber; quem Marius vultus majestate deterruit. Quum enim hominem ad se gladio stricto venientem vidisset : « Tune, inquit, Marium audebis occidere? » Ille attonitus ac tremens, abjecto ferro, fugit. Marius postea, ab iis etiam qui prius eum occidere voluerant e carcere emissus est.

Marius, accepta navicula, in Africam trajecit, et in agrum Carthaginiensem pervenit. Ibi quum in locis solitariis sederet, venit ad eum lictor Sextilii prætoris, qui hanc provinciam administrabat. Marius ab eo, quem nunquam læserat, ali-

à sa place. Sylla, indigné de cet affront, vint à Rome avec une armée, s'en rendit maître par la force des armes, et en chassa Marius. Celui-ci resta quelque temps caché dans un marais; mais il y fut bientôt surpris, et dans l'état où il était, tout nu, couvert de boue, il fut traîné en prison, la corde au cou. On envoya aussi pour le tuer un esclave public, Cimbre de nation, dont Marius arrêta la main par la seule majesté de son visage. En effet, Marius ayant vu cet homme qui venait sur lui, l'épée à la main : « Quoi ! lui dit-il, tu oserais tuer Marius? » A ces mots l'esclave effrayé et tremblant jette son épée et s'enfuit. Marius fut ensuite tiré de prison par ceux mêmes qui avaient voulu le tuer.

Marius, s'étant jeté dans une petite barque, passa en Afrique, et aborda sur le territoire de Carthage. Là, tandis qu'il était assis dans des lieux solitaires, vint à lui un des licteurs du préteur Sextilius, qui gouvernait cette province. Marius attendait quelques secours d'un homme à qui jamais il n'avait fait aucun mal ; mais le licteur

fecitque
ut crearetur imperator
loco Syllæ.
Qua re Sylla commotus
venit Romam
cum exercitu,
occupavit eam armis,
expulitque Marium.
Marius delituit aliquandiu
in palude ;
sed paulo post
deprehensus ibi,
et, ut erat, corpore nudo,
oblitusque cœno,
loro injecto in collum,
raptus est
et conjectus in custodiam.
Servus publicus
missus est etiam
ad occidendum eum,
Cimber natione,
quem Marius deterruit
majestate vultus.
Quum enim vidisset
hominem venientem ad se
gladio stricto :
« Tune audebis, inquit,
occidere Marium ? »
Ille attonitus ac tremens,
ferro abjecto, fugit.
Postea Marius
emissus est e carcere
ab iis etiam qui prius
voluerant occidere eum.
Marius, navicula acccpta,
trajecit in Africam.
Ibi, quum sederet
in locis solitariis,
lictor Sextilii prætoris,
qui administrabat
hanc provinciam,
venit ad eum.
Marius exspectabat
aliquod officium
humanitatis
ab eo
quem læserat nunquam

et fit *en sorte*
qu'il fût créé général
à la place de Sylla.
Par laquelle chose Sylla exaspéré
vint à Rome
avec une armée,
occupa elle par les armes,
et chassa Marius.
Marius se cacha quelque-temps
dans un marais ;
mais peu après
il fut pris là,
et, comme il était, le corps nu,
et couvert de fange,
une corde jetée au cou,
il fut entraîné
et jeté en prison.
Un esclave public
fut envoyé même
pour tuer lui,
Cimbre de nation,
lequel Marius effraya
par la majesté de *son* visage.
Car lorsqu'il eut vu
cet homme venant à lui
l'épée tirée :
« Toi, oseras-tu, dit-il,
tuer Marius ? »
Celui-ci stupéfait et tremblant,
le fer étant jeté, s'enfuit.
Dans-la-suite Marius
fut renvoyé de prison
par ceux-là même qui auparavant
avaient voulu tuer lui.
Marius, une petite-barque étant reçue,
passa en Afrique.
Là, lorsqu'il était assis
dans des lieux solitaires,
un licteur de Sextilius préteur,
qui gouvernait
cette province,
vint vers lui.
Marius attendait
quelque service
d'humanité
de cet *homme*
qu'il *n*'avait offensé jamais :

quod humanitātis officium exspectabat; at lictor decedere eum provincia jussit, nisi vellet in se animadvérti. Torvis oculis eum intuens, Marius nullum dabat responsum. Inter rogavit igitur eum lictor ecquid prætori vellet renuntiari. Cui Marius : « Abi, inquit, nuntia te vidisse Caium Marium in Carthaginis magnæ ruinis sedentem. » Duplici exemplo insigni eum admonebat de inconstantia rerum humanarum, quum et urbis maximæ exscidium, et viri clarissimi casum ob oculos poneret.

Profecto ad bellum Mithridaticum Sylla, in Italiam rediit Marius, efferatus magis calamitate quam domitus. Cum exercitu Romam ingressus, eam cædibus et rapinis vastavit; omnes adversæ factionis nobiles variis suppliciorum generibus affecit : quinque dies totidemque noctes ista scelerum omnium duravit licentia. Hoc tempore admiranda sane fuit populi Romani abstinentia. Quum enim Marius objecisset domos occisorum diripiendas, nemo fuit qui ullam ex his

lui ordonna de sortir de la province, s'il ne voulait pas qu'on prît des mesures contre lui. Marius, jetant sur lui des regards farouches, ne donnait aucune réponse. Le licteur lui demanda ce qu'il voulait qu'il répondît à son maître : « Va, lui répondit Marius, va lui annoncer que tu as vu Marius assis sur les ruines de la grande Carthage. » C'est ainsi qu'en lui mettant sous les yeux deux exemples frappants, la ruine d'une ville puissante, et la chute d'un homme si célèbre, il l'instruisait de l'inconstance des choses humaines.

Sylla étant parti pour faire la guerre contre Mithridate, Marius revint en Italie, plus aigri qu'abattu par le malheur. Étant entré dans Rome à la tête d'une armée, il la désola par ses cruautés et par ses rapines; il fit périr par différents genres de supplices tous les nobles de la faction qui lui était opposée. Ce débordement de tous les crimes dura cinq jours et cinq nuits. Le désintéressement du peuple romain dans cette circonstance est sans doute admirable : car, quoique Marius eût abandonné au pillage les maisons de ceux qu'il avait

at lictor jussit eum	mais le licteur ordonna lui
decedere provincia,	sortir de la province,
nisi vellet	s'il ne voulait pas
animadverti in se.	être sévi (qu'on sévît) contre lui.
Marius, intuens eum	Marius, regardant lui
oculis torvis,	avec des yeux menaçants,
dabat nullum responsum.	*ne* donnait aucune réponse.
Igitur lictor	Donc le licteur
interrogavit eum	interrogea lui
ecquid vellet	s'il voulait quelque chose
renuntiari prætori.	être reporté au préteur.
Cui Marius :	Auquel Marius :
« Abi, inquit,	« Va, dit-il,
nuntia te vidisse	annonce toi avoir vu
Caium Marium	Caius Marius
sedentem in ruinis	assis sur les ruines
magnæ Carthaginis. »	de la grande Carthage. «
Admonebat eum	Il avertissait lui
duplici exemplo insigni	par un double exemple remarqnable
de inconstantia	sur l'inconstance
rerum humanarum,	des choses humaines,
quum poneret ob oculos	lorsqu'il plaçait devant *ses* yeux
et excidium urbis maximæ,	et la ruine d'une ville très-grande,
et casum viri clarissimi.	et la chute d'un homme très-illustre.
Sylla profecto	Sylla étant parti
ad bellum Mithridaticum,	pour la guerre de-Mithridate,
Marius rediit in Italiam,	Marius revint en Italie,
magis efferatus calamitate	plutôt exaspéré par le malheur
quam domitus.	que dompté.
Ingressus Romam	Etant entré dans Rome
cum exercitu,	avec une armée,
vastavit eam	il ravagea elle
cædibus et rapinis ;	par les meurtres et les rapines ;
affecit	il punit
variis generibus	de différents genres
suppliciorum	de supplices
omnes nobiles	tous les nobles
factionis adversæ :	de la faction contraire :
licentia omnium scelerum	la licence de tous les crimes
duravit quinque dies	dura cinq jours
totidemque noctes.	et autant-de nuits.
Hoc tempore,	Dans ce temps,
abstinentia populi Romani	le désintéressement du peuple romain
fuit sane admiranda.	fut certes admirable.
Quum enim Marius	Car lorsque Marius
objecisset domos occisorum	eut livré les maisons des *citoyens* tués
diripiendas,	devant être pillées,

rem attingeret : quæ populi misericordia erat tacita quædam Marii crudelitatis vituperatio. Tandem Marius, senio et laboribus confectus, in morbum incidit, et ingenti omnium lætitia vitam finivit. Cujus viri si expendantur cum virtutibus vitia, haud facile dictu erit utrum in bello hostibus an in otio civibus fuerit infestior : quam enim rempublicam contra hostes virtute servaverat, eam togatus ambitione evertit.

Erat Mario ingenuarum artium et liberalium studiorum contemptor animus. Quum ædem Honoris de manubiis hostium vovisset, spreta peregrinorum marmorum nobilitate, artificumque Græcorum peritia, eam vulgari lapide per artificem Romanum curavit ædificandam. Græcas etiam litteras aspernabatur, quod, inquiebat, suis doctoribus parum ad virtutem prodessent. At idem fortis, validus et adversus dolorem

fait périr, personne n'y toucha. Cette sensibilité du peuple était une condamnation tacite de la cruauté de Marius. Enfin Marius, épuisé de vieillesse et de fatigue, tomba malade et mourut, au grand contentement de tout le monde. En mettant dans la balance les vertus et les vices de cet homme célèbre, on ne saurait dire à qui il a été plus funeste, ou aux ennemis pendant la guerre, ou à ses concitoyens pendant la paix ; en effet, après avoir, par son courage, garanti la république de l'invasion des ennemis, il la renversa en temps de paix par son ambition.

Marius méprisait les belles-lettres et les arts libéraux. Ayant fait vœu d'élever un temple à l'Honneur avec les dépouilles des ennemis, il ne voulut y employer ni la richesse des marbres étrangers, ni les talents des artistes grecs, et le fit construire de pierres communes, par un architecte romain. Il ne fit pas plus de cas des lettres grecques, parce que, disait-il, ceux mêmes qui les enseignaient n'en devenaient pas meilleurs ; Marius était courageux, robuste et patient contre la douleur.

nemo fuit qui attingeret
ullam rem ex his :
quæ misericordia populi
erat quædam vituperatio
tacita
crudelitatis Marii.
Tandem Marius,
confectus senio
et laboribus,
incidit in morbum
et finivit vitam
ingenti lætitia omnium.
Cujus viri
si vitia expendantur
cum virtutibus,
haud erit facile dictu
utrum fuerit infestior
in bello hostibus,
an civibus in otio :
togatus enim
evertit ambitione
eam rempublicam
quam servaverat virtute
contra hostes.
Animus contemptor
artium ingenuarum
et studiorum liberalium
erat Mario.
Quum vovisset
ædem Honoris
de manubiis hostium,
nobilitate
marmorum peregrinorum
spreta,
peritiaque
artificum Græcorum,
curavit eam ædificandam
lapide vulgari
per artificem Romanum.
Aspernabatur etiam
litteras Græcas,
quod, inquiebat,
prodessent parum
suis doctoribus
ad virtutem.
At idem fortis, validus,
et confirmatus

personne ne fut qui touchât
aucune chose d'elles :
cette compassion du peuple
était un certain blâme
tacite
de la cruauté de Marius.
Enfin Marius,
accablé de vieillesse
et de fatigues,
tomba dans une maladie
et termina *sa* vie
à la grande joie de tous.
Duquel homme
si les vices étaient pesés
avec *ses* qualités,
il ne sera pas facile à être dit (de dire)
s'il fut plus funeste
dans la guerre aux ennemis,
ou aux citoyens dans la paix :
car revêtu-de-la-toge
il renversa par *son* ambition
cette république
qu'il avait sauvée par *son* courage
contre les ennemis.
Un esprit contempteur
des arts distingués
et des études libérales
était à Marius.
comme il avait voué
un temple de l'Honneur
des dépouilles des ennemis,
la beauté
des marbres étrangers
étant dédaignée,
et l'habileté
des artistes grecs *etant dédaignée*,
il eut soin ce *temple* devoir être bâti
d'une pierre commune
par un artiste romain.
Il méprisait aussi
les lettres grecques,
parce que, disait-il,
elles servaient peu
à leurs maîtres
pour le courage.
Mais le même *était* courageux, fort,
et endurci

confirmatus. Quum ei varices in crure secarentur, vetuit se alligari. Acrem tamen fuisse doloris morsum ipse ostendit: nam medico, alterum crus postulanti, noluit præbere, quod majorem esse remedii quam morbi dolorem judicaret

LVI. LUCIUS CORNELIUS SYLLA.

Lucius Cornelius Sylla, patricio genere natus, bello Jugurthino quæstor Marii fuit. Vitam antea ludo, vino, libidineque inquinatam duxerat : quapropter Marius moleste tulit quod sibi, gravissimum bellum gerenti, tam delicatus quæstor sorte obtigisset. Ejusdem tamen, postquam in Africam venit, virtus enituit. Bello Cimbrico, legatus consulis, bonam operam navavit. Consul ipse deinde factus, pulso in exsilium Mario, adversus Mithridatem proféctus est. Ac primum illius regis præfectos duobus prœliis profligavit; dein transgressus in Asiam, Mithridatem ipsum fudit; et oppressisset, nisi,

Pendant qu'on lui coupait des varices, qui lui étaient survenues aux jambes, il ne voulut pas qu'on le liât; cependant il témoigna combien était vive la douleur qu'il ressentait, puisque le médecin lui ayant demandé l'autre jambe, il ne voulut pas la lui donner, disant que le remède était pire que le mal.

LVI. LUCIUS CORNÉLIUS SYLLA.

Lucius Cornélius Sylla, né d'une famille patricienne, fut questeur de Marius, dans la guerre contre Jugurtha. Il avait jusqu'à cette époque flétri sa vie par le jeu, le vin et les débauches : aussi Marius vit avec peine que, dans une guerre aussi sérieuse, le sort lui eût donné un questeur aussi efféminé. Cependant Sylla fut à peine arrivé en Afrique qu'il se distingua par sa valeur. Lieutenant du consul dans la guerre contre les Cimbres, il y rendit des services importants. Ayant ensuite été lui-même nommé consul, il força Marius d'aller en exil, marcha contre Mithridate; défit d'abord, dans deux combats, les lieutenants de ce roi; le défit lui-même en Asie; et l'aurait

adversus dolorem.
Quum varices
secarentur ei in crure,
vetuit se alligari.
Tamen ipse ostendit
morsum doloris
fuisse acrem :
nam noluit præbere
alterum crus
medico postulanti,
quod judicaret
dolorem remedii
esse majorem
quam morbi.

contre la douleur.
Lorsque des varices
étaient coupées à lui à la jambe,
il défendit lui-même être attaché.
Cependant lui-même montra
la morsure de la douleur
avoir été vive :
car il ne-voulut-pas présenter
l'autre jambe
au médecin *la* demandant,
parce qu'il pensait
la douleur du remède
être plus grande
que *la douleur* de la maladie.

LVI. LUCIUS CORNELIUS SYLLA.

Lucius Cornelius Sylla,
natus genere patricio,
fuit quæstor Marii
bello Jugurthino.
Duxerat antea vitam
inquinatam ludo, vino
libidineque :
quapropter
Marius tulit moleste
quod quæstor tam delicatus
obtigisset sorte sibi
gerenti bellum
gravissimum.
Tamen virtus ejusdem
enituit
postquam venit in Africam.
Bello Cimbrico,
legatus consulis,
navavit bonam operam.
Deinde ipse factus consul,
Mario pulso in exsilium,
profectus est
adversus Mithridatem.
Ac primum profligavit
duobus prœliis
præfectos illius regis ;
dein
transgressus in Asiam,
fudit Mithridatem ipsum ;

LVI. LUCIUS CORNÉLIUS SYLLA.

Lucius Cornélius Sylla,
né d'une famille patricienne,
fut questeur de Marius
dans la guerre de-Jugurtha.
Il avait mené auparavant une vie
souillée par le jeu, le vin
et le libertinage :
c'est-pourquoi
Marius supporta avec-peine
qu'un questeur si efféminé
fût échu par le sort à lui-même
faisant une guerre
très-importante.
Cependant la valeur même de ce *Sylla*
brilla
après qu'il fut venu en Afrique.
Dans la guerre des-Cimbres,
lieutenant du consul,
il rendit un bon service.
Ensuite lui-même ayant été fait consul,
Marius étant chassé en exil,
il partit
contre Mithridate.
Et d'abord il battit
dans deux combats
les officiers de ce roi ;
puis
ayant passé en Asie,
il défit Mithridate lui-même ;

adversus Marium festinans, qualemcumque pacem maluisset componere. Mithridatem tamen pecunia mulctavit; Asia aliisque provinciis, quas occupaverat, decedere coegit; eumque paternis finibus contentum esse jussit.

Sylla, propter motus urbanos, cum victore exercitu Romam properavit; eos, qui Mario favebant, omnes superavit. Nihil illa victoria fuit crudelius. Sylla, dictator creatus, novo et inaudito exemplo tabulam proscriptionis proposuit, qua nomina eorum, qui occidendi essent, continebantur : quumque omnium esset orta indignatio, postridie plura etiam adjecit nomina. Ingens cæsorum fuit multitudo. Sævitiæ causam avaritia etiam præbuit, multoque plures propter divitias quam propter odium victoris necati sunt. Civis quidam innoxius, cui fundus in agro Albano erat, legens proscripto-

entièrement abattu si, dans l'empressement où il était de joindre Marius, il n'eût mieux aimé faire une paix quelconque. Néanmoins il exigea de Mithridate une somme considérable et le força d'abandonner l'Asie, ainsi que les autres provinces dont il s'était emparé, et à se renfermer dans les États de ses pères.

Sylla, à cause des troubles civils, se hâta de rentrer dans Rome avec son armée victorieuse. Il terrassa tous les partisans de Marius, et rien ne fut plus cruel que cette victoire. S'étant fait nommer dictateur, il afficha (exemple nouveau et inouï jusqu'alors) une liste de proscription, qui contenait les noms de tous ceux qu'il devait faire périr. Tout le monde en ayant témoigné son indignation, il ajouta, le lendemain, beaucoup d'autres noms. Le nombre des victimes fut incroyable. L'avarice servit encore d'aliment à la cruauté, et il périt plus de citoyens à cause de leurs richesses, que pour satisfaire la haine du vainqueur. Un citoyen, étranger à tous les partis, qui avait un fonds de terre sur le territoire d'Albe, lisant

et oppressisset, nisi,
festinans
adversus Marium,
maluisset componere
pacem qualemcumque.
Tamen
mulctavit Mithridatem
pecunia;
coegit decedere Asia,
aliisque provinciis,
quas occupaverat,
jussitque
eum esse contentum
finibus paternis.
Sylla,
propter motus urbanos,
properavit Romam
cum exercitu victore;
superavit omnes eos
qui favebant Mario.
Nihil fuit crudelius
illa victoria.
Sylla, creatus dictator,
proposuit
tabulam proscriptionis,
exemplo novo et inaudito,
qua nomina eorum
qui occidendi essent,
continebantur :
quumque indignatio
omnium
orta esset,
adjecit etiam postridie
plura nomina.
Multitudo cæsorum
fuit ingens.
Avaritia etiam
præbuit causam sævitiæ,
multoque plures
necati sunt
propter divitias
quam propter odium
victoris.
Quidam civis innoxius,
cui fundus erat
in agro Albano,
legens nomina

et il *l'*aurait écrasé, si,
se hâtant
contre Marius,
il n'eût pas mieux-aimé conclure
une paix quelconque.
Cependant
il frappa Mithridate
d'une somme-d'argent (contribution) ;
il *le* força à sortir de l'Asie,
et des autres provinces,
qu'il avait envahies,
et il ordonna
lui être content
des frontières paternelles.
Sylla,
à-cause des mouvements de-la-ville,
revint-en-hâte à Rome
avec une armée victorieuse;
il vainquit tous ceux
qui favorisaient Marius.
Rien ne fut plus cruel
que cette victoire.
Sylla, créé dictateur,
dressa
une table de proscription,
par un exemple nouveau et inouï,
sur laquelle les noms de ceux
qui devaient être tués,
étaient contenus (inscrits) :
et comme l'indignation
de tous
s'était élevée,
il ajouta encore le lendemain
plus-de noms.
La multitude de ceux tués
fut grande.
L'avarice même
fournit une cause de cruauté,
et beaucoup plus
furent tués
à-cause-de *leurs* richesses
qu'à-cause-de la haine
du vainqueur.
Un certain citoyen inoffensif,
à qui une propriété était
dans le territoire albain,
lisant les noms

rum nomina, se quoque adscriptum vidit : « Væ, inquit, misero mihi ; me fundus Albanus persequitur. » Neque longe progressus, a quodam agnitus et percussus est.

Depulsis prostratisque inimicorum partibus, Sylla felicem se edicto appellavit : quumque ejus uxor geminos eodem partu tunc edidisset, puerum Faustum puellamque Faustam nominari voluit. Tum repente, contra omnium exspectationem, dictaturam deposuit, dimissisque lictoribus, diu in foro deambulavit. Stupebat populus, eum privatum videns, cujus modo tam formidolosa fuerat potestas : quodque non minus mirandum fuit, sua ei privato non solum salus, sed etiam dignitas constitit, qui cives innumeros occiderat. Unus tantum fuit adolescens qui audoret queri, et recedentem usque ad fores domus maledictis incessere. Cujus injurias Sylla patienti animo tulit; sed domum ingrediens dixit:

les noms des proscrits, et y voyant le sien : « Malheur à moi, dit-il, ma terre d'Albe me poursuit. » En effet, à peine eut-il fait quelques pas, qu'il fut reconnu et mis à mort.

Après avoir dissipé et anéanti le parti de ses ennemis, Sylla publia un édit par lequel il se donnait le nom d'Heureux ; et, dans le même temps, sa femme étant accouchée de deux enfants jumeaux, il voulut que le garçon fût nommé Faustus, et la fille Fausta. Alors, contre l'attente de tout le monde, il abdiqua tout à coup la dictature, congédia ses licteurs, et se promena longtemps dans la place publique. Le peuple était dans l'étonnement, en ne voyant plus qu'un simple citoyen dans un homme dont naguère la puissance avait été si redoutable; et, ce qui n'est pas moins surprenant, c'est que cet homme, qui avait fait périr une multitude innombrable de citoyens, vécut en sûreté comme simple particulier, et jouit encore de la même considération. Il n'y eut qu'un jeune homme qui osa se plaindre, et qui le poursuivit jusqu'à la porte de sa maison en lui disant des injures. Sylla les entendit patiemment, mais il dit en rentrant chez lui:

proscriptorum,
vidit se
adscriptum quoque :
« Væ, inquit,
mihi misero ;
fundus Albanus
persequitur me. »
Neque progressus longe,
agnitus est a quodam
et percussus.
Partibus inimicorum
depulsis prostratisque,
Sylla appellavit edicto
se felicem :
quumque uxor ejus
tunc edidisset
geminos eodem partu,
voluit
puerum nominari Faustum
puellamque Faustam.
Tum repente,
contra exspectationem
omnium,
deposuit dictaturam,
lictoribusque dimissis,
deambulavit diu in foro.
Populus stupebat,
videns privatum
eum cujus modo potestas
fuerat tam formidolosa :
quodque fuit
non minus mirandum,
non solum sua salus,
sed etiam dignitas
constitit ei privato,
qui occiderat
cives innumeros.
Fuit unus adolescens
tantum
qui auderet queri,
et incessere maledictis
usque ad fores domus
recedentem.
Cujus Sylla tulit injurias
animo patienti,
sed ingrediens domum,
dixit :

des proscrits,
vit lui-même
inscrit aussi :
« Malheur, dit-il,
à moi malheureux ;
ma propriété albaine
poursuit moi. »
Et ne s'étant pas avancé loin,
il fut reconnu par un certain *homme*
et frappé.
Le parti de *ses* ennemis
ayant été chassé et terrassé,
Sylla appela par un édit
lui-même heureux :
et lorsque la femme de lui
alors eut mis-au-monde
deux *enfants* par le même enfantement,
il voulut
le garçon être appelé Faustus,
et la fille Fausta.
Alors tout-à-coup,
contre l'attente
de tous,
il déposa la dictature,
et les licteurs étant renvoyés,
il se promena longtemps dans le forum.
Le peuple était stupéfait,
voyant simple particulier
celui dont naguère le pouvoir
avait été si redouté :
et ce qui fut
non moins étonnant,
non seulement son salut,
mais même *sa* dignité
resta à lui simple-particulier,
qui avait tué
des citoyens sans-nombre.
Il y eut un jeune-homme
seulement
qui osât se plaindre,
et poursuivre d'injures
jusqu'aux portes de *sa* maison
lui se retirant.
Duquel Sylla supporta les injures
d'un esprit patient,
mais entrant dans *sa* maison,
il dit :

« Hic adolescens efficiet ne quis posthac tale imperium deponat. »

Sylla deinde, in villam profectus, rusticari et venando vitam ducere cœpit. Ibi morbo pediculari correptus interiit, vir ingentis animi, cupidus voluptatum, sed gloriæ cupidior; litteris Græcis atque Latinis eruditus, et virorum litteratorum adeo amans ut sedulitatem etiam mali cujusdam poetæ aliquo præmio dignam duxerit : nam quum ille epigramma ipsi obtulisset, jussit Sylla præmium ei statim dari, ea tamen lege ne quid postea scriberet. Ante victoriam laudandus; in iis vero quæ secuta sunt nunquam satis vituperandus : urbem enim et Italiam civium sanguine inundavit. Non solum in vivos sæviit, sed ne mortuis quidem pepercit : nam Caii Marii, cujus, etsi postea inimicus, aliquando tamen quæstor fuerat, erutos cineres in flumen projecit. Qua crudelitate rerum præclare gestarum gloriam corrupit.

« Ce jeune homme sera cause que, dans la suite, personne ne se dépouillera d'un pareil pouvoir »

Sylla, s'étant ensuite retiré à la campagne, s'y amusa à l'agriculture et à la chasse. C'est là que mourut, d'une maladie pédiculaire, cet homme d'un esprit vaste, qui se montra avide de plaisir, et plus encore de gloire. Il connaissait la littérature grecque et latine, et aimait tous les gens de lettres, qu'il crut devoir récompenser, jusqu'au zèle d'un mauvais poëte qui lui avait offert une épigramme; il lui fit, à la vérité, donner une récompense, mais à condition qu'il n'écrirait plus. Digne d'éloges avant sa victoire, Sylla ne peut être trop blâmé pour la manière dont il en abusa, puisqu'il inonda Rome et l'Italie du sang de ses concitoyens. Il exerça sa fureur et sur les vivants et sur les morts, car il fit exhumer et jeter dans le Tibre les cendres de Marius, dont, à la vérité, il avait été l'ennemi, mais dont aussi il avait été auparavant le questeur. Par cette barbarie, il ternit la gloire de ses belles actions.

« Hic adolescens efficiet
ne quis posthac deponat
tale imperium. »
Deinde Sylla,
profectus in villam,
cœpit rusticari,
et ducere vitam venando.
Ibi correptus
morbo pediculari,
interiit,
vir animi ingentis,
cupidus voluptatum,
sed cupidior gloriæ ;
eruditus litteris Græcis
atque Latinis,
et adeo amans
virorum litteratorum
ut duxerit sedulitatem
etiam
cujusdam mali poetæ
dignam aliquo præmio :
nam quum ille
obtulisset ipsi epigramma,
Sylla jussit præmium
dari statim ei,
tamen ea lege
ne scriberet quid postea.
Laudandus
ante victoriam,
nunquam vero
vituperandus satis
in iis quæ secuta sunt :
inundavit enim urbem
et Italiam
sanguine civium.
Non solum sæviit
in vivos,
sed ne pepercit quidem
mortuis ;
nam projecit in flumen
cineres erutos Marii,
cujus tamen
fuerat aliquando quæstor,
etsi postea inimicus.
Qua crudelitate
corrupit gloriam
rerum gestarum præclare.

« Ce jeune-homme fera
que personne dans-la-suite ne dépose
un tel pouvoir. »
Ensuite Sylla,
étant parti dans une villa,
commença à vivre-à-la-campagne,
et à passer *sa* vie en chassant.
Là saisi
par une maladie pédiculaire,
il mourut,
homme d'un esprit grand,
désireux de plaisirs,
mais plus désireux de gloire ;
instruit dans les lettres grecques
et latines,
et tellement amateur
des hommes lettrés
qu'il jugea l'application
même
d'un certain mauvais poëte
digne de quelque récompense ;
car lorsque celui-ci
eut présenté à lui-même une épigramme,
Sylla ordonna une récompense
être donnée aussitôt à lui,
cependant à cette condition [mais.
qu'il n'écrirait pas quelque chose désor-
Devant être loué
avant *sa* victoire,
mais jamais
devant être blâmé assez
dans ces choses qui suivirent :
car il inonda la ville
et l'Italie
du sang des citoyens.
Non seulement il sévit
contre les vivants,
mais il n'épargna pas même
les morts :
car il jeta dans le fleuve
les cendres déterrées de Marius,
duquel cependant
il avait été autrefois le questeur,
quoique dans-la-suite *il eût été son* ennemi.
Par laquelle cruauté
il gâta (ternit) la gloire
des choses faites avec-éclat.

LVII. LUCIUS LUCULLUS.

Lucius Lucullus ingenio, doctrina et virtute claruit. In Asiam quæstor profectus, huic provinciæ per multos annos cum laude præfuit. Postea consul factus, ad Mithridaticum bellum a senatu missus, opinionem omnium, quæ de virtute ejus erat, vicit : nam ab eo laus imperatoria non admodum exspectabatur, qui adolescentiam in pacis artibus consumpserat : sed incredibilis quædam ingenii magnitudo non desideravit tardam et indocilem usus disciplinam. Totum iter consumpsit partim in percontando a peritis, partim in rebus gestis legendis. Habebat porro admirabilem quamdam rerum memoriam : unde factum est ut in Asiam doctus imperator venerit, quum esset Roma profectus rei militaris rudis.

Lucullus eo bello magnas ac memorabiles res gessit : Mithridatem sæpe multis locis fudit ; Tigranem, regum maxi-

LVII. LUCIUS LUCULLUS.

Lucius Lucullus se distingua par ses belles qualités, par ses connaissances et par sa valeur. Ayant passé en Asie en qualité de questeur, il gouverna avec honneur cette province pendant plusieurs années. Fait ensuite consul, et chargé de la guerre contre Mithridate, il surpassa l'opinion qu'on s'était généralement formée de ses talents militaires : car on ne s'attendait guère à trouver un excellent général dans un homme dont la jeunesse avait été employée à la culture des arts amis de la paix. Lucullus, par la grandeur de son génie, suppléa aux leçons lentes et pénibles de l'expérience ; il employa tout le temps de son voyage, partie à consulter les gens instruits, et partie à lire l'histoire. Or il avait une mémoire prodigieuse ; aussi arriva-t-il en Asie général tout formé, quoiqu'il fût parti de Rome sans connaître l'art militaire.

Lucullus fit dans cette guerre des choses grandes et mémorables ; il battit Mithridate en plusieurs rencontres ; vainquit dans l'Arménie

LVII. LUCIUS LUCULLUS.

Lucius Lucullus
claruit ingenio,
doctrina et virtute.
Quæstor profectus
in Asiam,
præfuit huic provinciæ
per multos annos
cum laude.
Postea factus consul,
missus a senatu
ad bellum Mithridaticum,
vicit opinionem omnium,
quæ erat de virtute ejus;
nam laus imperatoria
non exspectabatur
admodum ab eo,
qui consumpserat
adolescentiam
in artibus pacis :
sed quædam magnitudo
incredibilis ingenii
non desideravit
disciplinam tardam
et indocilem
usus.
Consumpsit iter totum
partim
in percontando a peritis,
partim
in legendis rebus gestis.
Porro habebat
quamdam memoriam
admirabilem
rerum :
unde factum est
ut venerit in Asiam
imperator doctus,
quum profectus esset Roma
rudis rei militaris.
Lucullus gessit eo bello
res magnas
ac memorabiles.
Fudit sæpe Mithridatem
multis locis ;
vicit Tigranem,

LVII. LUCIUS LUCULLUS.

Lucius Lucullus
se distingua par *son* génie,
sa science et *sa* vertu.
Etant parti *comme* questeur
en Asie,
il commanda à cette province
pendant plusieurs années
avec gloire.
Dans-la-suite fait consul,
envoyé par le sénat
à la guerre de-Mithridate,
il surpassa l'opinion de tous,
laquelle était sur le mérite de lui ;
car la gloire de-général
n'était pas attendue
beaucoup de lui,
qui avait passé
sa jeunesse
dans les arts de la paix :
mais une certaine grandeur
incroyable de génie
n'eut-pas-à-regretter
la science lente
et qui-ne-s'enseigne-pas
de l'expérience.
Il employa la route tout-entière
partie
en demandant aux habiles,
partie
en lisant les choses faites.
Or il avait
une certaine mémoire
admirable
des choses :
d'où il arriva
qu'il vint en Asie
général savant,
bien qu'il fût parti de Rome
ignorant de l'art militaire.
Lucullus fit dans cette guerre
des choses grandes
et dignes-de-mémoire.
Il défit souvent Mithridate
en beaucoup d'endroits ;
il vainquit Tigrane,

mum in Armenia [1], vicit, ultimamque bello manum magis noluit imponere quam non potuit; sed alioqui per omnia laudabilis, et bello pæne invictus, pecuniæ cupidini nimium deditus fuit; quam tamen ideo expetebat ut deinde per luxuriam effunderet. Itaque, postquam de Mithridate triumphasset, abjecta omnium rerum cura, cœpit delicate ac molliter vivere, otioque et luxu diffluere : magnifice et immenso sumptu villas ædificavit, atque ad earum usum mare ipsum vexavit. Nam in quibusdam locis moles mari injecit; in aliis vero, suffossis montibus, mare in terras induxit; unde eum haud infacete Pompejus vocabat Xerxem togatum : Xerxes enim, Persarum rex, quum pontem in Hellesponto [2] fecisset, et ille tempestate ac fluctibus esset disjectus, jussit mari trecentos flagellorum ictus infligi, et compedes dari.

Tigrane, le plus puissant des rois de cette contrée, et s'il n'acheva pas cette guerre, ce fut plutôt faute de volonté, que faute de moyens. Mais ce général, d'ailleurs louable à tous égards, et presque invincible à la guerre, aimait trop l'argent, qu'il ne recherchait cependant que pour le dépenser ensuite dans les plaisirs. Aussi, après avoir triomphé de Mithridate, il renonça aux affaires, et se mit à vivre dans les délices, la mollesse, le luxe et l'oisiveté. Il se fit construire à grands frais de magnifiques maisons de campagne; et, pour leur embellissement, il tourmenta la mer elle-même. En effet, dans quelques endroits, il fit jeter des digues sur la mer pour y bâtir, et, dans d'autres, il perça les montagnes pour introduire ses eaux dans les terres; ce qui le fit appeler assez ingénieusement par Pompée le *Xerxès romain*. Ce Xerxès, roi de Perse, avait jeté un pont sur l'Hellespont, et ce pont ayant été emporté par la tempête, il fit donner à la mer trois cents coups de fouet, et ordonna de la mettre aux fers.

maximum regum	le plus grand roi
in Armenia,	dans l'Arménie,
noluitque	et il ne-voulut-pas
imponere ultimam manum	mettre la dernière main
bello	à la guerre
magis quam non potuit ;	plutôt qu'il ne *le* put pas ;
sed alioqui	mais autrement
laudabilis per omnia,	louable pour toutes choses,
et pæne invictus bello,	et presque invincible à la guerre,
fuit nimium deditus	il fut trop adonné
cupidini pecuniæ ;	à la passion de l'argent ;
quam tamen	lequel cependant
expetebat ideo	il désirait pour-cela
ut deinde effunderet	qu'ensuite il *le* dépensât
per luxuriam.	dans le luxe.
Itaque	Aussi
postquam triumphasset	après qu'il eut triomphé
de Mithridate,	de Mithridate,
cura omnium rerum	le soin de toutes choses
abjecta,	étant rejeté,
cœpit vivere delicate	il commença à vivre luxueusement
ac molliter,	et mollement,
diffluereque	et à se-donner-licence
otio et luxu :	par le loisir et le luxe :
ædificavit villas magnifice	il bâtit des villas magnifiquement
et sumptu immenso,	et à des frais immenses,
atque vexavit mare ipsum	et il tourmenta la mer même
ad usum earum.	pour l'usage d'elles.
Nam in quibusdam locis	Car dans certains lieux
injecit moles mari,	il jeta des digues dans la mer,
in aliis vero,	mais dans d'autres,
montibus suffossis,	les montagnes étant percées,
induxit mare in terras ;	il introduisit la mer dans les terres ;
unde Pompeius	d'où Pompée
vocabat eum	appelait lui
haud infacete	non sans-esprit
Xerxem togatum :	un Xerxès en-toge :
Xerxes enim,	car Xerxès,
rex Persarum,	roi des Perses,
quum fecisset pontem	lorsqu'il eut fait un pont
in Hellesponto,	sur l'Hellespont,
et ille disjectus esset	et que ce *pont* eut été dispersé
tempestate et fluctibus,	par la tempête et par les flots,
jussit	ordonna
trecentos ictus flagellorum	trois-cents coups de fouet
infligi mari,	être appliqués à la mer,
et compedes dari.	et des chaînes *lui* être données.

Habebat Lucullus villam prospectu et ambulatione pulcherrimam. Quo quum venisset Pompeius, id unum reprehendit quod ea habitatio esset quidem æstate peramœna, sed hieme minus commoda videretur; cui Lucullus : « Putasne, inquit, me minus sapere quam hirundines, quæ, advenientе hieme, sedem commutant? » Villarum magnificentiæ respondebat epularum sumptus. Quum aliquando modica ei, utpote soli, cœna esset posita, coquum graviter objurgavit; eique excusanti ac dicenti se non debuisse lautum parare convivium, quod nemo esset ad cœnam invitatus : « Quid ais? inquit iratus Lucullus; an nesciebas Lucullum hodie cœnaturum esse apud Lucullum? »

LVIII. QUINTUS SERTORIUS.

Quintus Sertorius, ignobili loco natus, prima stipendia bello Cimbrico fecit, in quo honos ei virtutis causa habitus

Lucullus avait une maison de campagne dont la vue et les promenades étaient fort belles. Pompée, y étant venu, n'y trouva rien à redire, sinon qu'elle était délicieuse pour l'été, mais peu commode pour l'hiver. « Pensez-vous donc, lui dit Lucullus, que je sois moins sage que les hirondelles, qui changent de demeure aux approches de l'hiver? » La dépense de sa table répondait à la magnificence de ses maisons de campagne; il réprimanda un jour vivement son cuisinier, qui lui avait servi un repas plus modeste qu'à l'ordinaire, par la raison qu'il était seul; et celui-ci disant, pour s'excuser, que, personne n'étant invité, il n'avait pas cru devoir préparer un repas somptueux : « Que dis-tu? reprit Lucullus en colère; ne savais-tu pas que Lucullus mangeait aujourd'hui chez Lucullus? »

LVIII. QUINTUS SERTORIUS.

Quintus Sertorius, né d'une famille obscure, fit ses premières armes dans la guerre contre les Cimbres, et s'y fit remarquer par sa

Lucullus habebat villam
pulcherrimam prospectu
et ambulatione.
Quo quum Pompeius
venisset,
reprehendit id unum
quod habitatio
esset quidem peramœna
æstate,
sed videretur
minus commoda hieme ;
cui Lucullus :
« Putasne, inquit,
me sapere minus
quám hirundines,
quæ, hieme adveniente,
commutant sedem ? »
Sumptus epularum
respondebat
magnificentiæ villarum.
Quum aliquando
cœna modica posita esset ei,
utpote soli,
objurgavit graviter
coquum,
eique excusanti ac dicenti
se non debuisse parare
convivium lautum,
quod nemo invitatus esset
ad cœnam :
« Quid ais?
inquit Lucullus iratus ;
an nesciebas
Lucullum
cœnaturum esse hodie
apud Lucullum ? »

Lucullus avait une villa
très-belle par la vue-au-loin
et par la promenade.
Où lorsque Pompée
fut venu,
il blâma cela seul
que l'habitation
était à la vérité très-agréable
l'été,
mais paraissait
moins commode l'hiver ;
auquel Lucullus :
« Penses-tu, dit-il,
moi être-sage moins
que les hirondelles,
lesquelles, l'hiver arrivant,
changent de demeure? »
La dépense des repas
répondait
à la magnificence des villas.
Lorsque un jour
un souper modeste eut été servi à lui,
comme *étant* seul,
il réprimanda vivement
le cuisinier,
et à lui donnant-pour excuse et disant
lui-même n'avoir pas dû préparer
un repas somptueux,
parce que personne n'avait été invité
au souper :
« Que dis-tu ?
dit Lucullus irrité ;
est-ce que tu ne-savais-pas
Lucullus
devoir dîner aujourd'hui
chez Lucullus? »

LVIII. QUINTUS SERTORIUS.

Quintus Sertorius,
natus loco ignobili,
fecit prima stipendia
bello Cimbrico,
in quo
honos habitus est ei
causa virtutis.

LVIII. QUINTUS SERTORIUS.

Quintus Sertorius,
né d'une famille obscure,
fit *ses* premières soldes (armes)
à la guerre des-Cimbres,
dans laquelle
honneur fut rendu à lui
à cause de *son* courage.

est. In prima adversus Cimbros pugna, licet vulneratus, et equo amisso, Rhodanum [1], flumen rapidissimum, nando trajecit, lorica et scuto retentis. Egregia etiam fuit ejus opera bello sociali. Dum enim nullum periculum refugit, alter ei oculus effossus est; idque ille non dehonestamentum ori, sed ornamentum merito arbitrabatur; dicebat enim cetera bellicæ fortitudinis insignia, ut armillas, coronasve, nec semper nec ubique gestari; se vero, quotiescumque in publicum prodiret, suæ virtutis pignus, vulnus scilicet ob rempublicam acceptum, in ipsa fronte ostentare, nec quemquam sibi occurrere qui non esset laudum suarum admirator.

Postquam Sylla, ex bello Mithridatico in Italiam reversus, cœpit dominari, Sertorius, qui partium Marianarum fuerat, in Hispaniam se contulit. Ibi virtutis admiratione et impe-

valeur. Dans le premier combat livré à ces barbares, il fut blessé, perdit son cheval, et néanmoins traversa à la nage le Rhône, qui est très-rapide, sans quitter son bouclier ni sa cuirasse. Il rendit aussi de grands services dans la guerre des alliés : car, emporté par son courage au milieu de tous les dangers, il y perdit un œil; il regarda avec raison cette perte, non comme une difformité, mais comme un ornement dans sa figure. Il disait que les autres distinctions accordées à la valeur guerrière, telles que les bracelets et les couronnes, ne pouvaient se porter ni en tout temps ni en tout lieu; que lui, au contraire, toutes les fois qu'il paraissait en public, présentait sur son front, comme preuve de son courage, la blessure qu'il avait reçue en servant la patrie, et que tous ceux qui le rencontraient étaient forcés de l'admirer.

Lorsque Sylla, de la guerre contre Mithridate, fut revenu en Italie, et qu'il commença à dominer dans Rome, Sertorius, qui avait suivi le parti de Marius, se retira en Espagne. Là, par son courage et par la douceur de son commandement, il gagna l'affection des

In prima pugna
adversus Cimbros,
licet vulneratus,
et equo amisso,
trajecit nando Rhodanum,
flumen rapidissimum,
lorica et scuto retentis.
Opera ejus
fuit egregia etiam
bello sociali.
Dum enim refugit
nullum periculum,
alter oculus effossus est ei;
illeque arbitrabatur merito
id non dehonestamentum,
sed ornamentum ori:
ducebat enim
cetera insignia
fortitudinis bellicæ,
ut armillas coronasve,
gestari nec semper,
nec ubique,
se vero, quotiescumque
prodiret in publicum,
ostentare in fronte ipsa
pignus suæ virtutis,
scilicet vulnus acceptum
ob rempublicam,
nec quemquam
occurrere sibi
qui non esset admirator
suarum laudum.
Postquam Sylla,
reversus in Italiam
ex bello Mithridatico,
cœpit dominari,
Sertorius, qui fuerat
partium Marianarum,
se contulit in Hispaniam.
Ibi conciliavit sibi animos
simul Hispanorum
ac Romanorum,
qui consederant
in iis locis,
admiratione virtutis
et moderatione
imperandi;

Dans le premier combat
contre les Cimbres,
quoique blessé,
et *son* cheval étant perdu,
il traversa en nageant le Rhône,
fleuve très-rapide,
sa cuirasse et *son* bouclier étant gardés.
Le service de lui
fut remarquable aussi
dans la guerre sociale.
Car pendant qu'il *ne* fuit
aucun danger,
un œil fut crevé à lui;
et il pensait avec-raison
cela *être* non une difformité,
mais un ornement à *sa* figure:
car il estimait
toutes-les-autres marques
du courage guerrier,
comme les bracelets ou les couronnes,
*n'*être portées ni toujours,
ni partout,
mais lui-même, toutes-les-fois-que
il s'avançait en public,
montrer sur *son* front même
le gage de sa valeur,
à-savoir la blessure reçue
à-cause-de la république,
et personne
ne rencontrer lui
lequel ne fût pas admirateur
de ses exploits.
Après que Sylla,
revenu en Italie
de la guerre de-Mithridate,
commença à dominer,
Sertorius, qui avait été
du parti de-Marius,
se transporta en Espagne.
Là il concilia à lui les esprits
en-même-temps des Espagnols
et des Romains,
qui étaient fixés
dans ces lieux,
par l'admiration de *son* courage
et *sa* modération
de commander (dans le commandement);

randi moderatione, Hispanorum simul ac Romanorum, qui in iis locis consederant, animos sibi conciliavit, magnoque exercitu collecto, quos adversus eum Sylla miserat duces profligavit. Missus deinde a Sylla Metellus, a Sertorio fusus quoque ac fugatus est. Pompeium etiam, qui in Hispaniam venerat ut Metello opem ferret, levibus prœliis lacessivit Sertorius. Is enim, non minus cautus quam acer imperator, universæ dimicationis discrimen vitabat, quod imparem se universo Romanorum exercitui sentiret; interim vero hostem crebris damnis fatigabat.

Quum aliquando Sertorii milites pugnam inconsulte flagitarent, nec jam eorum impetus posset cohiberi, Sertorius duos in eorum conspectu equos constituit, prævalidum alterum, alterum vero admodum exilem et imbecillum : deinde equi infirmi caudam a robusto juvene totam simul abrumpi jussit; validi autem equi singulos pilos ab imbecillo sene paulatim velli. Irritus adolescentis labor risum omnibus mo-

Espagnols et celle des Romains établis dans ce pays, et, ayant assemblé une grande armée, il battit les généraux que Sylla avait envoyés contre lui. Métellus, que Sylla envoya ensuite, fut également battu et mis en fuite. Sertorius livra même quelques légers combats à Pompée, qui était venu en Espagne pour secourir Métellus : car, en capitaine prudent autant que brave, il évitait une action générale, parce qu'il voyait bien qu'il ne pouvait résister à toutes les troupes romaines réunies. Cependant il affaiblissait l'ennemi par les pertes réitérées qu'il lui faisait essuyer.

Les soldats de Sertorius demandant un jour la bataille, et ce général ne pouvant plus retenir leur ardeur imprudente, il fit amener devant eux deux chevaux, l'un fort et bien portant, l'autre maigre et faible; ensuite il ordonna à un jeune homme vigoureux d'arracher d'un seul coup la queue entière du cheval faible, et à un vieillard sans vigueur d'arracher crin à crin la queue du cheval fort. Les efforts inutiles du jeune homme firent rire tout le monde, tandis que

magnoque exercitu collecto, profligavit duces quos Sylla miserat adversus eum.
et une grande armée étant rassemblée, il battit les généraux que Sylla avait envoyés contre lui.

Deinde Metellus missus a Sylla fusus est quoque ac fugatus a Sertorio.
Ensuite Métellus envoyé par Sylla fut battu aussi et mis-en-fuite par Sertorius.

Sertorius lacessivit prœliis levibus Pompeium etiam, qui venerat in Hispaniam ut ferret opem Metello.
Sertorius harcela par des combats légers Pompée même, qui était venu en Espagne afin qu'il portât secours à Métellus.

Imperator enim non minus cautus quam acer, vitabat discrimen dimicationis universæ, quod sentiret se imparem exercitui universo Romanorum ; interim vero fatigabat hostem damnis crebris.
Car général non moins prudent que actif, il évitait la chance d'une bataille générale, parce qu'il sentait lui-même inégal à l'armée entière des Romains ; mais en-attendant il fatiguait l'ennemi par des pertes fréquentes.

Quum aliquando milites Sertorii flagitarent inconsulte pugnam, Sertorius constituit in conspectu eorum duos equos, alterum prævalidum, alterum vero admodum exilem et imbecillum : deinde jussit caudam equi infirmi abrumpi simul totam a juvene robusto, pilos autem singulos equi validi velli paulatim a sene imbecillo.
Lorsque un jour les soldats de Sertorius demandaient imprudemment le combat, Sertorius plaça en présence d'eux deux chevaux, l'un très-fort, mais l'autre extrêmement maigre et faible ; ensuite il ordonna la queue du cheval faible être arrachée à-la-fois entière par un jeune-homme fort, mais les crins les-uns-après-les-autres du cheval fort être arrachés peu-à-peu par un vieillard faible.

Labor irritus adolescentis movit risum omnibus; senex autem,
La peine inutile du jeune-homme excita le rire à tous; mais le vieillard,

vit; senex autem, quamvis tremula manu, id perfecit quod imperatum sibi fuerat. Quumque milites non satis intelligerent quorsum ea res spectaret, Sertorius ad eos conversus: « Equi caudæ, inquit, similis est hostium exercitus : qui partes aggreditur, facile potest opprimere; contra nihil proficiet, qui universum conabitur prosternere. »

Erat Sertorio cerva candida eximiæ pulchritudinis, quæ ipsi magno usui fuit ut obsequentiores haberet milites. Hanc Sertorius assuefecerat se vocantem audire et euntem sequi. Dianæ donum esse omnibus persuasit, seque ab ea moneri quæ facto opus essent. Si quid durius vellet imperare, se a cerva monitum prædicabat, statimque libentes parebant. Cerva in quadam hostium incursione amissa est ac periisse credita; quod ægerrime tulit Sertorius. Multis post diebus a quodam homine inventa est. Sertorius eum qui id sibi nun-

le vieillard, quoique d'une main tremblante, vint à bout de ce qu'on lui avait ordonné. Les soldats ne comprenaient pas trop ce que cela signifiait : « Mes amis, leur dit Sertorius, en se tournant vers eux, l'armée ennemie ressemble à la queue d'un cheval; en l'attaquant par parties, nous pouvons facilement la détruire ; mais nous n'en viendrons jamais à bout en l'attaquant tout entière. »

Sertorius avait une biche blanche d'une grande beauté ; elle lui servit beaucoup à rendre ses soldats plus obéissants. Il l'avait accoutumée à connaître sa voix et à le suivre. Il persuada à tout le monde que c'était un présent de Diane, et qu'elle l'avertissait de tout ce qu'il devait faire. S'il avait à donner quelques ordres un peu sévères, il commençait par dire que la biche le lui avait conseillé, et on obéissait sans murmurer. Cette biche s'égara un jour, à la suite d'une incursion que firent les ennemis, et l'on crut qu'elle avait péri; ce qui causa beaucoup de chagrin à Sertorius. Plusieurs jours après, quelqu'un la retrouva. Sertorius ordonna à celui qui

quamvis manu tremula, perfecit id quod imperatum fuerat sibi.
quoique d'une main tremblante, accomplit ce qui avait été commandé à lui-même.

Quumque milites non intelligerent satis quorsum ea res spectaret, Sertorius conversus ad eos : « Exercitus hostium, inquit, est similis caudæ equi : qui aggreditur partes potest opprimere facile; contra proficiet nihil qui conabitur prosternere universum. »
Et comme les soldats ne comprenaient pas assez à quoi cette chose tendait, Sertorius s'étant tourné vers eux : « L'armée des ennemis, dit-il, est semblable à la queue du cheval : celui qui *en* attaque les parties peut *les* écraser facilement; au-contraire *celui-là ne* gagnera rien qui s'efforcera de *l'*abattre tout-entière. »

Cerva candida, pulchritudinis eximiæ, erat Sertorio, quæ fuit ipsi magno usui ut haberet milites obsequentiores.
Une biche blanche, d'une beauté remarquable, était à Sertorius, laquelle fut à lui-même à grand usage pour qu'il eût les soldats plus obéissants.

Sertorius assuefecerat hanc audire se vocantem, et sequi euntem.
Sertorius avait accoutumé celle-ci à entendre lui *l'*appelant, et à suivre *lui* marchant.

Persuasit omnibus esse donum Dianæ, seque moneri ab ea quæ essent opus facto.
Il persuada à tous *elle* être un présent de Diane, et lui-même être averti par elle quelles choses étaient un besoin de chose faite (il fallait [faire).

Si vellet imperare quid durius, prædicabat se monitum a cerva, statimque libentes parebant.
S'il voulait commander quelque chose un-peu-sévère, il disait-hautement lui-même avoir été averti par la biche, et aussitôt voulant-bien ils obéissaient.

Cerva amissa est in quadam incursione hostium ac credita periisse; quod Sertorius tulit ægerrime.
La biche fut perdue dans une certaine incursion des ennemis et fut crue avoir péri; laquelle chose Sertorius supporta avec-beaucoup-de-peine.

Multis diebus post, inventa est a quodam homine. Sertorius jussit
Plusieurs jours après, elle fut trouvée par un certain homme. Sertorius ordonna

tiabat tacere jussit, cervamque repente in locum ubi jus reddere solebat immitti. Ipse vultu hilari in publicum progressus, dixit sibi in quiete visam esse cervam, quæ perierat, ad se reverti. Tunc emissa ex composito cerva, ubi Sertorium conspexit, læto saltu ad tribunal fertur, ac dexteram sedentis ore lambit : unde clamor factus, ortaque omnium admiratio est.

Victus postea a Pompeio, Sertorius pristinos mores mutavit, et ad iracundiam deflexit. Multos ob suspicionem proditionis crudeliter interfecit : unde odio esse cœpit exercitui. Romani molestæ ferebant quod Hispanis magis quam sibi confideret, hosque haberet corporis custodes. In hac animorum ægritudine non deserebant Sertorium, quem necessarium sibi ducem judicabant, sed eum amare desierant. Deinde in Hispanos quoque sæviit Sertorius, quod ii tributa non tolerarent; ipse

lui en apporta la nouvelle de n'en rien dire à personne, et de faire entrer tout à coup la biche dans l'endroit où il avait coutume de rendre la justice. Pour lui, se présentant d'un air gai, il dit qu'il avait vu en songe revenir à lui la biche qu'il avait perdue. A l'instant même, la biche est lâchée ; elle n'a pas plus tôt aperçu Sertorius, que, transportée de joie, elle saute sur son tribunal, et lui lèche la main ; ce qui excita, dans toute l'assemblée, un cri d'admiration.

Dans la suite, Sertorius ayant été vaincu par Pompée, changea de mœurs, et devint colère et emporté. Il fit périr cruellement un grand nombre de personnes qu'il soupçonnait de trahison : ce qui le rendit odieux à l'armée. Les Romains voyaient avec peine qu'il eût moins de confiance en eux que dans les Espagnols, et qu'il prît ces derniers pour ses gardes du corps. Malgré ce mécontentement, ils n'abandonnaient pas Sertorius, qu'ils regardaient comme un chef nécessaire ; mais ils avaient cessé de l'aimer. Sertorius devint bientôt cruel envers les Espagnols eux-mêmes, parce qu'ils ne voulaient pas supporter les impôts. Enfin déjà accablé

eum qui nuntiabat id sibi tacere,
cervamque immitti repente in locum ubi solebat reddere jus.
Ipse progressus in publicum vultu hilari, dixit cervam visam esse sibi in quiete reverti ad se.
Tunc cerva emissa ex composito, ubi conspexit Sertorium, fertur ad tribunal saltu læto ac lambit ore dexteram sedentis :
unde clamor factus, admiratioque omnium orta est.

celui qui annonçait cela à lui-même se taire,
et la biche être lâchée tout-à-coup dans le lieu où il avait-coutume de rendre la justice.
Lui-même s'étant avancé en public d'un visage gai, dit la biche avoir été vue à lui dans *son* repos revenir vers lui.
Alors la biche lâchée d'après le *plan* concerté, dès qu'elle aperçut Sertorius, se porte vers le tribunal d'un bond joyeux et lèche de *sa* bouche la main de *lui* assis :
de là un cri *fut* fait (poussé), et l'admiration de tous s'éleva.

Postea Sertorius, victus a Pompeio, mutavit mores pristinos, et deflexit ad iracundiam.
Interfecit crudeliter multos ob suspicionem proditionis :
unde cœpit esse odio exercitui.
Romani ferebant moleste quod confideret Hispanis magis quam sibi, haberetque hos custodes corporis.
In hac ægritudine animorum non deserebant Sertorium, quem judicabant ducem necessarium sibi, sed desierant amare eum.
Deinde Sertorius sæviit quoque in Hispanos, quod ii non tolerarent tributa ;
Sertorius ipse etiam

Dans-la-suite Sertorius, vaincu par Pompée, changea *ses* habitudes anciennes, et se tourna vers la colère.
Il tua cruellement plusieurs à-cause du soupçon de trahison ;
d'où il commença à être en haine à l'armée.
Les Romains supportaient avec-peine qu'il se fiât aux Espagnols plus qu'à eux-mêmes, et eût ceux-ci *comme* gardes du corps.
Dans cette aigreur des esprits ils n'abandonnaient pas Sertorius, lequel ils jugeaient un général nécessaire à eux, mais ils avaient cessé d'aimer lui.
Ensuite Sertorius sévit aussi contre les Espagnols, parce que ceux-ci ne supportaient pas les tributs;
Sertorius lui-même aussi

etiam Sertorius curis jam et laboribus fessus, ad obeunda ducis munia segnior, ad luxum et libidines declinavit. Quare, alienatis omnium animis, jussa imperatoris contemnebantur. Tandem, facta adversus eum conjuratione, Sertorius in convivio a suis est interfectus.

LIX. CNÆUS POMPEIUS MAGNUS.

Cnæus Pompeius, stirpis senatoriæ adolescens, in bello civili se et patrem consilio servavit. Pompeii pater suo exercitui ob avaritiam erat invisus : itaque facta est in eum conspiratio. Terentius quidam, Cnæi Pompeii contubernalis, eum occidendum susceperat, dum alii tabernaculum patris incenderent. Quæ res juveni Pompeio cœnanti nuntiata est. Ipse, nihil periculo motus, solito hilarius bibit, et cum Terentio eadem, qua antea, comitate usus est. Deinde cubiculum ingressus, clam subduxit se tentorio, et firmam patri circum-

de soins et de fatigues, et moins actif pour les fonctions de général, il s'abandonna aux plaisirs et à la débauche. Par là il s'aliéna les esprits, et ses ordres furent méconnus. Il se forma une conspiration contre lui, et il fut tué dans un festin par ses propres amis.

LIX. CNÉUS POMPÉE LE GRAND.

Cnéus Pompée, jeune homme d'une famille de sénateur, sut, par sa prudence, sauver la vie à son père et à lui-même dans la guerre civile. Son père s'était rendu odieux à son armée par son avarice, et l'on conspirait contre lui. Un certain Térentius, qui couchait sous la même tente que Cnéus, s'était chargé de tuer le fils, pendant que d'autres mettraient le feu à la tente du père. Le complot fut révélé au jeune homme, tandis qu'il soupait. Il ne s'émut point du péril, but plus gaiement qu'à l'ordinaire, et en usa à l'égard de Térentius avec la même affabilité qu'auparavant. Ensuite étant entré dans le cabinet où il couchait, il sortit secrètement de sa tente, et plaça

fessus jam
curis et laboribus,
segnior ad munia ducis
obeunda,
declinavit
ad luxum et libidines.
Quare animis omnium
alienatis,
jussa imperatoris
contemnebantur.
Tandem, conjuratione
facta adversus eum,
Sertorius
interfectus est a suis
in convivio.

fatigué déjà
de soucis et de travaux,
plus mou pour les fonctions de général
devant être remplies,
se laissa-aller
au luxe et aux plaisirs.
C'est-pourquoi les esprits de tous
étant aliénés,
les ordres du général
étaient méprisés.
Enfin, un complot
ayant été fait contre lui,
Sertorius
fut tué par les siens
dans un repas.

LIX. CNÆUS POMPEIUS MAGNUS.

Cnæus Pompeius,
adolescens
stirpis senatoriæ,
servavit in bello civili
se et patrem consilio.
Pater Pompeii
erat invisus suo exercitui
ob avaritiam :
itaque conspiratio
facta est in eum.
Quidam Terentius,
contubernalis
Cnæii Pompei,
susceperat
eum occidendum,
dum alii incenderent
tabernaculum patris.
Quæ res nuntiata est
juveni Pompeio cœnanti.
Ipse motus nihil periculo,
bibit hilarius solito,
et usus est cum Terentio
eadem comitate,
qua antea.
Deinde
ingressus cubiculum
se subduxit clam
e tentorio,

LIX. CNÉUS POMPÉE LE GRAND.

Cnéus Pompée,
jeune-homme
d'une race sénatoriale,
sauva dans la guerre civile
lui-même et *son* père par *sa* prudence.
Le père de Pompée
était odieux à *son* armée
pour *son* avarice :
c'est-pourquoi un complot
fut fait contre lui.
Un certain Térentius,
camarade-de-tente
de Cnéus Pompée,
s'était chargé
de lui devant être tué,
pendant que d'autres incendieraient
la tente du père.
Cette chose fut annoncée
au jeune Pompée soupant.
Lui-même ému en rien du danger,
but plus joyeusement qu'à l'ordinaire,
et il usa avec Térentius
de la même affabilité,
dont *il avait usé* auparavant.
Puis
étant entré dans la chambre-à-coucher
il se retira furtivement
de la tente,

posuit custodiam. Terentius tum districto ense ad lectum Pompeii accessit, multisque ictibus stragula percussit. Orta mox seditione, Pompeius se in media conjecit agmina, militesque tumultuantes precibus et lacrimis placavit, ac suo duci reconciliavit.

Pompeius, eodem bello civili, partes Syllæ secutus, ita egit ut ab eo maxime diligeretur. Annos tres et viginti natus, ut Syllæ auxilio veniret, paterni exercitus reliquias collegit, statimque dux peritus exstitit. Illius magnus apud militem amor, magna apud omnes admiratio fuit; nullus ei labor tædio, nulla defatigatio molestiæ erat. Cibi vinique temperans, somni parcus, inter milites corpus exercebat. Cum alacribus saltu, cum velocibus cursu, cum validis lucta certabat. Tum ad Syllam iter intendit; non per loca devia, sed palam

une bonne garde autour de celle de son père. Cependant Térentius, l'épée à la main, s'approcha du lit de Pompée, et perça la couverture à coups redoublés. Bientôt après la sédition ayant éclaté, le jeune Pompée se jeta au milieu des bataillons, apaisa par ses prières et par ses larmes les soldats révoltés, et les réconcilia avec leur général.

Pompée, dans la même guerre civile, embrassa le parti de Sylla, et par la suite, s'en fit beaucoup aimer. A l'âge de vingt-trois ans, il rassembla, pour aller à son secours, les restes de l'armée de son père, et fut dès lors un général consommé. Il se fit aimer des soldats et admirer de tout le monde. Il ne se dégoûtait d'aucun travail, et ne se rebutait d'aucune fatigue. Sobre dans le boire et dans le manger, dormant peu, il s'exerçait avec les soldats ; il disputait le prix du saut aux plus alertes, celui de la course aux plus agiles, celui de la lutte aux plus vigoureux. Ce fut alors qu'il alla joindre Sylla, non par des routes détournées, mais par des chemins décou-

et circumposuit patri
custodiam firmam.
Tum Terentius,
ense districto,
accessit ad lectum Pompeii
percussitque stragula
multis ictibus.
Mox seditione orta,
Pompeius se conjecit
in media agmina,
placavitque
precibus et lacrimis
milites tumultuantes,
ac reconciliavit suo duci.
Pompeius,
eodem bello civili,
secutus partes Syllæ,
egit ita
ut diligeretur maxime
ab eo.
Natus
tres et viginti annos
ut veniret auxilio Syllæ,
collegit reliquias
exercitus paterni,
statimque
exstitit dux peritus.
Magnus amor illius,
fuit apud militem,
magna admiratio
apud omnes;
nullus labor erat tædio ei,
nulla defatigatio molestiæ.
Temperans cibi vinique,
parcus somni,
exercebat corpus
inter milites.
Certabat
cum alacribus saltu,
cum velocibus cursu,
cum validis lucta.
Tum intendit iter
ad Syllam;
non incedons
per loca devia,
sed palam,
aut fudit

et plaça-autour de *son* père
une garde solide.
Alors Térentius,
l'épée étant tirée,
s'avança vers le lit de Pompée
et frappa les couvertures
de plusieurs coups.
Bientôt la sédition s'étant élevée,
Pompée se jeta
au milieu-des bataillons,
et apaisa
par *ses* prières et *ses* larmes
les soldats mutinés,
et *les* réconcilia avec *leur* général.
Pompée,
dans la même guerre civile,
ayant suivi le parti de Sylla,
agit de-telle-sorte
qu'il était aimé très-grandement
par lui.
Né depuis (âgé de)
trois et vingt (vingt-trois) ans, [Sylla,
afin qu'il vînt à secours à (au secours de`
il recueillit les débris
de l'armée de-son-père,
et aussitôt
il apparut général habile.
Un grand amour de lui
fut chez le soldat,
une grande admiration
chez tous;
aucune fatigue n'était à ennui à lui,
aucune fatigue à dégoût.
Modéré de nourriture et de vin,
sobre de sommeil,
il exerçait *son* corps
parmi les soldats.
Il luttait
avec ceux actifs par le saut,
avec ceux légers par la course,
avec ceux forts par la lutte.
Alors il dirigea *sa* marche
vers Sylla;
ne s'avançant pas
par des lieux détournés,
mais ouvertement,
ou il mit-en-déroute

incedens, tres hostium exercitus aut fudit, aut sibi adjunxit. Quem ubi Sylla ad se accedere audivit, egregiamque sub signis juventutem adspexit, desiliit ex equo, Pompeiumque salutavit imperatorem ; deinceps ei venienti solebat assurgere de sella et caput aperire : quem honorem nemini, nisi Pompeio, tribuebat.

Postea Pompeius in Siciliam profectus est, ut eam a Carbone, Syllæ inimico, occupatam reciperet. Carbo comprehensus, et ad Pompeium ductus est. Quem Pompeius, postquam acerbe in eum invectus fuisset, ad supplicium duci jussit. Tunc ille, qui ter consul fuerat, demisse ac muliebriter mortem extimuit : voce flebili petiit ut sibi alvum levare liceret, sicque brevem miserrimæ vitæ usuram rapuit, donec miles, moræ impatiens, caput in sordido loco sedentis amputavit. Longe moderatior fuit Pompeius erga Sthenium, Siculæ

verts ; il défit ou réunit à lui trois armées des ennemis. Sylla apprenant que Pompée était en marche vers lui, et voyant la brillante jeunesse rangée sous ses étendards, descendit de cheval, et salua Pompée du titre d'impérator. Dans la suite, il se leva toujours et se découvrit lorsque Pompée vint à lui ; honneur qu'il ne rendait à aucune autre personne.

Pompée partit ensuite pour la Sicile, afin de la reprendre sur Carbon, ennemi de Sylla, qui s'en était emparé. Carbon fut pris et amené à Pompée, qui, après lui avoir adressé les reproches les plus amers, le fit conduire au supplice. Alors cet homme, qui avait été trois fois consul, trembla lâchement, comme une femme, à la vue de la mort. Il demanda, d'un ton pleureur, d'aller à la selle, et prolongea ainsi de quelques instants sa malheureuse existence, jusqu'à ce que le soldat, impatient de l'attendre, alla lui couper la tête dans le lieu infect où il était. Pompée usa de bien plus de modération à l'égard de Sthénius, le premier citoyen d'une certaine ville

aut adjunxit sibi
tres exercitus hostium.
Quem ubi Sylla
audivit accedere ad se,
adspexitque
juventutem egregiam
sub signis,
desiluit ex equo,
salutavitque Pompeium
imperatorem;
deinde solebat
assurgere de sella
ei venienti,
et aperire caput,
quem honorem
tribuebat nemini,
nisi Pompeio.
Postea Pompeius
profectus est in Siciliam,
ut reciperet eam
occupatam a Carbone,
inimico Syllæ.
Carbo comprehensus est
et ductus ad Pompeium.
Quem Pompeius jussit
duci ad supplicium,
postquam invectus fuisset
acerbe
in eum.
Tum ille,
qui fuerat consul ter,
extimuit mortem demisse
ac muliebriter :
petiit voce flebili
ut liceret sibi
levare alvum,
rapuitque sic
usuram brevem
vitæ miserrimæ,
donec miles,
impatiens moræ,
amputavit caput
sedentis in loco sordido.
Pompeius
fuit longe moderatior
erga Sthenium,
principem

ou il joignit à lui-même
trois armées des ennemis.
Lequel dès que Sylla
apprit s'avancer vers lui-même,
et qu'il vit
cette jeunesse remarquable
sous les drapeaux,
il sauta de cheval,
et salua Pompée
général;
ensuite il avait-coutume
de se lever de *son* siége
devant lui venant,
et de découvrir *sa* tête,
lequel honneur
il *n'*accordait à personne,
si-ce-n'est à Pompée.
Dans-la-suite Pompée
partit pour la Sicile,
afin qu'il reprît elle
occupée par Carbon,
ennemi de Sylla.
Carbon fut pris
et conduit à Pompée.
Lequel Pompée ordonna
être mené au supplice,
après qu'il se fut emporté
vivement
contre lui.
Alors celui-ci,
qui avait été consul trois-fois,
craignit la mort lâchement
et comme-une-femme :
il demanda d'une voix éplorée
qu'il fut permis à lui
de soulager *son* ventre,
et il ravit ainsi
une jouissance courte
d'une vie très-malheureuse,
jusqu'à ce que le soldat,
impatient du retard,
coupa la tête
de *lui* assis dans un lieu dégoûtant.
Pompée
fut beaucoup plus modéré
envers Sthénius,
premier-citoyen

cujusdam civitatis principem. Quum enim in eam civitatem animadvertere decrevisset quæ sibi adversata fuerat, exclamavit Sthenius eum inique facturum, si ob culpam unius omnes plecteret. Interroganti Pompeio quisnam ille unus esset : « Ego, inquit Sthenius, qui meos cives ad id induxi. » Tam libera voce delectatus, Pompeius omnibus et Sthenio ipsi pepercit.

Transgressus inde in Africam, Pompeius Iarbam, Numidiæ regem, qui Marii partibus favebat, bello persecutus est. Intra dies quadraginta hostem oppressit, et Africam subegit adolescens quatuor et viginti annorum. Tum ei litteræ a Sylla redditæ sunt, quibus jubebatur exercitum dimittere, et cum una tantum legione successorem exspectare. Id ægre tulit Pompeius : paruit tamen, et Romam reversus est. Revertenti incredibilis multitudo obviam ivit ; Sylla quoque eum lætus excepit, et Magni cognomine appellavit. Nihilominus Pompeio triumphum petenti restitit ; neque ea re a proposito deterri-

de Sicile. En effet, comme il était dans la résolution de sévir contre cette ville, qui lui avait résisté, Sthénius s'écria qu'il y aurait injustice à punir une ville entière pour la faute d'un seul. « Quel est donc ce seul coupable? lui demanda Pompée. — C'est moi, lui dit Sthénius, moi qui ai engagé mes concitoyens à la résistance. » Charmé d'une réponse si hardie, Pompée pardonna à tous les habitants et à Sthénius lui-même.

Pompée, ayant passé de là en Afrique, fit la guerre à Iarbas, roi de Numidie, qui favorisait le parti de Marius. En quarante jours et à vingt-quatre ans, il détruisit l'ennemi et soumit l'Afrique. Il reçut alors une lettre de Sylla, qui lui ordonnait de licencier son armée, à la réserve d'une légion, avec laquelle il attendrait son successeur. Pompée reçut cet ordre avec peine; il obéit cependant et retourna à Rome. Il trouva une multitude incroyable de citoyens qui venaient à sa rencontre. Sylla lui-même le reçut avec des démonstrations de joie, et lui donna le surnom de *Grand*. Néanmoins il s'opposa à la demande qu'il fit du triomphe. Pompée n'abandonna

cujusdam civitatis Siculæ.
Quum enim decrevisset animadvertere in eam civitatem, quæ adversata fuerat sibi, Sthenius exclamavit eum facturum inique, si plecteret omnes ob culpam unius.
Sthenius inquit Pompeio interroganti quisnam esset ille unus : « Ego, qui induxi meos cives ad id. »
Pompeius, delectatus voce tam libera, pepercit omnibus et Sthenio ipsi.
Inde Pompeius transgressus in Africam, persecutus est bello Iarbam, regem Numidiæ, qui favebat partibus Marii.
Oppressit hostem intra quadraginta dies, et subegit Africam adolescens [rum.
quatuor et viginti anno-
Tum litteræ a Sylla redditæ sunt ei, quibus jubebatur dimittere exercitum, et exspectare successorem cum una legione tantum.
Pompeius tulit id ægre : tamen paruit, et reversus est Romam.
Multitudo incredibilis ivit obviam revertenti ; Sylla quoque lætus excepit eum, et appellavit cognomine Magni.
Nihilominus restitit Pompeio petenti triumphum ; neque Pompeius

d'une certaine ville sicilienne.
Car lorsqu'il eut résolu de sévir contre cette ville, laquelle avait résisté à lui, Sthénius s'écria lui devoir agir injustement, s'il punissait tous pour la faute d'un seul.
Sthénius dit à Pompée demandant qui était celui-là seul : « Moi, qui ai poussé mes concitoyens à cela. »
Pompée, charmé d'une parole si libre, épargna tous et Sthénius lui-même.
De là Pompée étant passé en Afrique, poursuivit par la guerre Iarbas, roi de Numidie, qui favorisait le parti de Marius.
Il écrasa l'ennemi dans-l'espace-de quarante jours, et soumit l'Afrique *étant* jeune homme de quatre et vingt (vingt-quatre) ans.
Alors une lettre *venant* de Sylla fut remise à lui, par laquelle il recevait-ordre de licencier *son* armée, et d'attendre un successeur avec une légion seulement.
Pompée supporta cela avec-peine: cependant il obéit, et revint à Rome.
Une multitude incroyable alla au-devant de *lui* revenant; Sylla aussi joyeux reçut lui, et *le* salua du surnom de Grand.
Néanmoins il s'opposa à Pompée demandant le triomphe; et Pompée

tus est Pompeius; aususque est dicere plures solem orientem adorare quam occidentem ; quo dicto innuebat Syllæ potentiam minui, suam vero crescere. Ea voce audita, Sylla, juvenis constantiam admiratus, exclamavit : « Triumphet! triumphet! »

Metello jam seni, et bellum in Hispania segnius gerenti, collega datus est Pompeius, ibique adversus Sertorium vario eventu dimicavit. In quodam prœlio maximum subiit periculum : quum enim in eum vir vasta corporis magnitudine impetum feciśset, Pompeius manum hostis amputavit; sed multis in eum concurrentibus, vulnus in femore accepit, et a suis fugientibus desertus, in hostium potestate erat. At præter spem evasit : illi scilicet equum Pompeii auro phalerisque eximiis instructum ceperant. Dum vero prædam inter se altercantes partiuntur, Pompeius illorum manus effugit. Altero

pas pour cela son dessein; il osa même dire que le soleil levant avait plus d'adorateurs que le soleil couchant, faisant entendre par là que la puissance de Sylla diminuait, et que la sienne augmentait. Sylla, entendant cette parole, admira la constance du jeune homme, et s'écria : « Qu'il triomphe! qu'il triomphe! »

Métellus, déjà vieux, faisait la guerre en Espagne avec trop de enteur ; on lui donna pour collègue Pompée, qui combattit contre Sertorius avec différents succès. Dans un combat il courut un très-grand danger : en effet, un homme d'une taille extraordinaire s'étant jeté sur lui, Pompée lui coupa d'abord la main ; mais bientôt, comme il était assailli par un grand nombre d'ennemis, il reçut une blessure à la cuisse, et, abandonné des siens, qui prirent la fuite, il resta au pouvoir des ennemis. Cependant il se tira de là contre toute espérance. Les ennemis avaient pris son cheval, tout couvert d'or et orné de caparaçons de grand prix; mais tandis qu'en se disputant ils faisaient le partage du butin, Pompée échappa de

deterritus est ea re
a proposito ;
aususque est dicere
plures
adorare solem orientem
quam occidentem ;
quo dicto innuebat
potentiam Syllæ minui,
suam vero crescere.
Ea voce audita,
Sylla, admiratus
constantiam juvenis,
exclamavit :
«Triumphet! triumphet!»
Pompeius
datus est collega
Metello jam seni
et gerenti segnius bellum
in Hispania,
ibique dimicavit
eventu vario
adversus Sertorium.
In quodam prœlio
subiit
periculum maximum :
quum enim vir
magnitudine vasta
corporis
fecisset impetum in eum,
Pompeius
amputavit manum hostis ;
sed multis
concurrentibus in eum,
accepit vulnus in femore,
et desertus
a suis fugientibus
erat in potestate hostium.
At evasit præter spem :
scilicet illi
ceperant equum Pompeii
instructum auro
phalerisque eximiis.
Dum vero altercantes
partiuntur inter se
prædam,
Pompeius effugit
manus illorum.

ne fut pas détourné par cette chose
de *son* projet;
et il osa dire
plus de *gens*
adorer le soleil levant
que le *soleil* couchant ;
par laquelle parole il faisait-entendre
la puissance de Sylla diminuer,
mais la science croître.
Cette parole étant apprise,
Sylla, ayant admiré
la fermeté du jeune-homme,
s'écria :
« Qu'il triomphe! qu'il triomphe! »
Pompée
fut donné *comme* collègue
à Métellus déjà vieux
et menant trop mollement la guerre
en Espagne,
et là il combattit
avec un succès varié
contre Sertorius.
Dans un certain combat
il courut
un danger très-grand :
car comme un homme
d'une grandeur vaste
de corps
avait fait irruption sur lui,
Pompée
coupa la main de l'ennemi ;
mais plusieurs
courant à-la-fois sur lui,
il reçut une blessure à la cuisse,
et abandonné
par les siens fuyant
il était au pouvoir des ennemis.
Mais il échappa contre l'espérance :
à la vérité ceux-là
avaient pris le cheval de Pompée
garni d'or
et de caparaçons remarquables.
Mais pendant que se disputant
ils partagent entre eux-mêmes
le butin,
Pompée s'enfuit
des mains d'eux.

prœlio, quum Metellus Pompeio laboranti auxilio venisset, fususque esset Sertorii exercitus, is dixisse fertur : « Nisi ista anus supervenisset, ego hunc puerum verberibus castigatum Romam dimisissem. » Metellum anum appellabat, quia is, jam senex, ad mollem et effeminatam vitam deflexerat. Tandem, Sertorio interfecto, Pompeius Hispaniam recepit.

Quum piratæ maria omnia infestarent, et quasdam etiam Italiæ urbes diripuissent, ad eos opprimendos cum imperio extraordinario missus est Pompeius. Nimiæ viri potentiæ obsistebant quidam ex optimatibus, et imprimis Quintus Catulus, qui quum in concione dixisset esse quidem præclarum virum Cnæum Pompeium, sed non esse uni omnia tribuenda, adjecissetque : « Si quid ei acciderit, ecquemnam in ejus

leurs mains. Dans un autre combat, Métellus étant venu au secours de Pompée, qui commençait à plier, et l'armée de Sertorius ayant été mise en déroute, on rapporte que Sertorius dit . « Si cette vieille femme n'était survenue, j'aurais renvoyé cet enfant à Rome avec les étrivières. » Il appelait Métellus une vieille, parce que, dans un âge avancé, il était devenu mou et efféminé. Enfin Sertorius ayant été tué, Pompée reprit l'Espagne.

Les pirates infestaient toutes les mers, et déjà même ils avaient pillé quelques villes d'Italie, quand Pompée fut envoyé contre eux avec un pouvoir extraordinaire. Quelques-uns des principaux citoyens s'opposaient au pouvoir excessif de cet homme, et surtout Quintus Catulus qui, ayant dit en pleine assemblée que Pompée était, à la vérité, un grand homme, mais qu'il ne convenait pas de donner tout à un seul, ajouta : « S'il lui arrive quelque chose, qui

Altero prœlio,
quum Metellus
venisset auxilio
Pompeio laboranti,
exercitusque Sertorii
fusus esset
is fertur dixisse :
« Nisi ista anus
supervenisset,
ego dimisissem Romam
hunc puerum castigatum
verberibus. »
Appellabat Metellum
anum,
quia is, jam senex,
deflexerat
ad vitam mollem
et effeminatam.
Tandem,
Sertorio interfecto,
Pompeius
recepit Hispaniam.
Quum piratæ
infestarent omnia maria,
et diripuissent
etiam quasdam urbes
Italiæ,
Pompeius missus est
cum imperio
extraordinario
ad eos opprimendos.
Quidam ex optimatibus
obsistebant
potentiæ nimiæ viri,
et imprimis
Quintus Catulus,
qui quum dixisset
in concione
Cnæum Pompeium
esse quidem
virum præclarum,
sed omnia
non tribuenda esse
uni,
adjecissetque :
« Si quid acciderit ei,
ecquemnam substituetis

Dans un autre combat,
comme Métellus
était venu au secours
à (de) Pompée se trouvant-en-danger,
et que l'armée de Sertorius
avait été battue,
celui-ci est rapporté avoir dit :
« Si cette vieille-femme
n'était survenue,
moi j'aurais renvoyé à Rome
cet enfant châtié
par des coups *d'étrivières*. »
Il appelait Métellus
vieille-femme,
parce que celui-ci, déjà vieux,
s'était tourné
vers une vie molle
et efféminée.
Enfin,
Sertorius étant tué,
Pompée
reprit l'Espagne.
Comme les pirates
infestaient toutes les mers,
et avaient pillé
même quelques villes
de l'Italie,
Pompée fut envoyé
avec un pouvoir
extraordinaire
pour les réprimer.
Quelques-uns des grands
s'opposaient
au pouvoir excessif de *cet* homme,
et surtout
Quintus Catulus;
lequel lorsqu'il eut dit
dans l'assemblée
Cnéus Pompée
être à la vérité
un homme remarquable,
mais toutes choses
ne pas devoir être données
à *lui* seul,
et *qu'*il eut ajouté :
« Si quelque chose arrive à lui,
lequel mettrez-vous

locum substituetis? » acclamavit universa concio : « Te ipsum, Quinte Catule. » Tam honorifico civium testimonio victus, Catulus e concione discessit. Pompeius, disposito per omnes maris recessus navium præsidio, brevi terrarum orbem illa peste liberavit; prædones multis locis victos fudit; eosdem in deditionem acceptos in urbibus et agris procul a mari collocavit. Nihil hac victoria celerius : nam intra quadragesimum diem piratas toto mari expulit.

Confecto bello piratico, Cnæus Pompeius contra Mithridatem profectus est, et in Asiam magna celeritate contendit. Prœlium cum rege conserere cupiebat, neque opportuna dabatur pugnandi facultas, quia Mithridates interdiu castris se continebat, noctu vero haud tutum erat congredi cum hoste

mettrez-vous à sa place? » Toute l'assemblée s'écria : « Vous-même, Catulus. » Vaincu par un témoignage si honorable, Catulus se retira de l'assemblée. Pompée, ayant placé des flottes dans tous les golfes, purgea bientôt l'univers de ce fléau; il vainquit et dispersa les pirates en plusieurs endroits, et, après les avoir reçus à capitulation, les força d'aller s'établir dans des villes et dans des terres éloignées de la mer. Rien de plus rapide que cette expédition, car, en quarante jours, il chassa les pirates de toute la mer.

Cette guerre terminée, Pompée partit contre Mithridate, et se rendit en Asie avec une grande promptitude. Il désirait d'en venir aux mains avec ce roi, et n'en trouvait pas l'occasion favorable, parce que Mithridate se tenait le jour enfermé dans son camp, et que la nuit il n'était pas prudent de hasarder un combat dans des

in locum ejus? »
universa concio
acclamavit :
« Te ipsum,
Quinte Catule. »
Catulus,
victus testimonio
tam honorifico
civium,
discessit e concione.
Pompeius,
præsidio navium
disposito
per omnes recessus maris,
liberavit brevi illa peste
orbem terrarum ;
fudit prædones victos
multis locis ;
collocavit
in urbibus et agris
procul a mari
eosdem
acceptos in deditionem.
Nihil celerius
hac victoria :
nam expulit piratas
toto mari
intra
quadragesimum diem.
Bello piratico confecto,
Cnæus Pompeius
profectus est
contra Mithridatem,
et contendit in Asiam
magna celeritate.
Cupiebat
conserere prœlium
cum rege,
neque facultas opportuna
pugnandi
dabatur,
quia Mithridates
continebat se interdiu
in castris,
haud erat vero tutum
congredi noctu cum hoste
in locis ignotis ;

à la place de lui ? »
toute l'assemblée
s'écria :
« Toi-même,
Quintus Catulus. »
Catulus,
vaincu par un témoignage
si honorable
des citoyens,
sortit de l'assemblée.
Pompée,
un renfort de navires
étant disposé
dans toutes les retraites de la mer,
délivra bientôt de ce fléau
le globe des terres ;
il mit-en-fuite les brigands vaincus
dans beaucoup de lieux ;
il établit
dans les villes et les campagnes
loin de la mer
ces-mêmes *pirates*
reçus en capitulation.
Rien *ne fut* plus prompt
que cette victoire :
car il chassa les pirates
de toute la mer
en-deçà [rante jours).
du quarantième jour (en moins de qua-
La guerre des-pirates étant terminée,
Cnéus Pompée
partit
contre Mithridate,
et se rendit en Asie
avec une grande promptitude.
Il désirait
engager le combat
avec le roi,
et le moyen favorable
de combattre
n'était pas donné,
parce que Mithridate
enfermait lui-même pendant-le-jour
dans *son* camp,
mais il n'était pas sûr
de combattre de nuit avec l'ennemi
dans des lieux inconnus.

in locis ignotis. Quadam tamen nocte Mithridatem Pompeius aggressus est. Luna magno fuit Romanis adjumento : nam quum eam Romani a tergo haberent, umbræ corporum, longius projectæ, ad primos usque hostium ordines pertinebant : unde decepti regii milites, in umbras, tanquam in propinquum hostem, tela mittebant. Victus Mithridates in Pontum profugit. Adversus eum filius Pharnaces rebellavit, quia, occisis a patre fratribus, vitæ suæ ipse timebat. Mithridates, a filio obsessus, venenum sumpsit ; quod quum tardius subiret, quia adversus venena multis antea medicaminibus corpus firmaverat, a milite Gallo volens interfectus est.

Pompeius deinde Tigranem, Armeniæ regem, qui Mithridatis partes secutus fuerat, ad deditionem compulit; quem tamen ad genua procumbentem erexit, benignis verbis recreavit et in regnum restituit; æquè pulchrum esse judicans et vincere reges et facere. Tandem, rebus Asiæ compositis, in

lieux inconnus. Cependant, une nuit, Pompée attaqua Mithridate. La lune favorisa beaucoup les Romains ; car, ceux-ci l'ayant derrière le dos, l'ombre de leurs corps se prolongeait jusqu'aux premiers rangs des ennemis, qui, trompés par cette illusion, et, croyant les ennemis tout proches, au lieu de diriger leurs traits sur eux, les lançaient sur leurs ombres. Mithridate vaincu se réfugia dans le Pont. Pharnace, son fils, se révolta contre lui, parce qu'il craignait pour lui le sort de ses frères, que son père avait fait mourir. Mithridate, assiégé par son propre fils, s'empoisonna. Le poison agissant trop lentement, parce qu'il s'était auparavant prémuni contre toutes sortes de poisons par un fréquent usage d'antidotes, il se fit tuer par un soldat gaulois.

Pompée soumit ensuite Tigrane, roi d'Arménie, qui avait embrassé le parti de Mithridate. Cependant, quand il le vit prosterné à ses pieds, il le releva, le rassura par des paroles pleines de bonté, et le rétablit dans ses États, jugeant qu'il était également beau de vaincre les rois et d'en faire. Les affaires de l'Asie étant réglées,

Tamen quadam nocte Pompeius aggressus est Mithridatem. Luna fuit Romanis magno adjumento : nam, quum Romani haberent eam a tergo, umbræ corporum, projectæ longius, pertinebant usque ad primos ordines hostium : inde milites regii decepti mittebant tela in umbras, tanquam in hostem propinquum. Mithridates victus profugit in Pontum. Pharnaces filius rebellavit adversus eum, quia, fratribus occisis a patre, ipse timebat suæ vitæ. Mithridates obsessus a filio sumpsit venenum ; quod quum subiret tardius, quia firmaverat antea corpus adversus venena multis medicaminibus, interfectus est volens a milite Gallo.

Cependant une certaine nuit Pompée attaqua Mithridate. La lune fut aux Romains à grand secours : car, comme les Romains avaient elle à dos, les ombres des corps, projetées plus loin, s'étendaient jusqu'aux premiers rangs des ennemis : de là les soldats royaux étant trompés lançaient *leurs* traits contre les ombres, comme contre un ennemi rapproché. Mithridate vaincu s'enfuit dans le Pont. Pharnace *son* fils se révolta contre lui, parce que, *ses* frères ayant été tués par *son* père, lui-même craignait pour sa vie. Mithridate assiégé par *son* fils prit du poison ; *mais* comme ce *poison* s'insinuait trop lentement, parce qu'il avait prémuni auparavant *son* corps contre les poisons par plusieurs médicaments, il fut tué *le* voulant-bien par un soldat gaulois.

Deinde Pompeius compulit ad deditionem Tigranem, regem Armeniæ, qui secutus fuerat partes Mithridatis ; quem procumbentem ad genua erexit tamen, recreavit verbis benignis, et restituit in regnum ; judicans esse æque pulchrum et vincere et facere reges. Rebus Asiæ compositis, rediit tandem in Italiam.

Ensuite Pompée força à la reddition Tigrane, roi d'Arménie, qui avait suivi le parti de Mithridate; lequel se précipitant à *ses* genoux il releva cependant, *le* rassura par des paroles bienveillantes, et *le* rétablit dans *son* royaume; pensant être également beau et de vaincre et de faire des rois. Les choses de l'Asie étant réglées, il revint enfin en Italie.

Italiam rediit. Ad urbem venit, non, ut plerique timuerant, armatus, sed dimisso exercitu, et tertium triumphum biduo duxit. Insignis fuit multis novis inusitatisque ornamentis hic triumphus; sed nihil illustrius visum quam quod tribus triumphis tres orbis partes devictæ causam præbuerunt: Pompeius enim, quod antea contigerat nemini, primo ex Africa, iterum ex Europa, tertio ex Asia triumphavit; felix opinione hominum futurus, si, quem gloriæ, eumdem vitæ finem habuisset, neque adversam fortunam esset expertus jam senex.

Postea orta est inter Pompeium et Cæsarem gravis dissensio, quod hic superiorem, ille vero parem ferre non posset : et inde bellum civile exarsit. Cæsar cum infesto exercitu in Italiam venit. Pompeius, relicta urbe ac deinde Italia ipsa, Thessaliam[1] petiit, et cum eo consules senatusque

Pompée revint en Italie. Il entra à Rome, non, comme la plupart s'y attendaient, à la tête d'une armée, mais après avoir congédié ses troupes, et triompha pour la troisième fois et pendant deux jours. Ce triomphe fut remarquable par un grand nombre d'ornements nouveaux et extraordinaires; mais ce qu'on admira le plus, c'est que les trois parties du monde vaincues avaient fourni matière aux trois triomphes. En effet, Pompée, ce qui n'était encore arrivé à personne, triompha la première fois de l'Afrique, la seconde de l'Europe, la troisième de l'Asie. Heureux sans doute, selon l'opinion commune, si sa vie n'avait pas duré plus longtemps que sa gloire, et s'il n'eût pas éprouvé, dans sa vieillesse, les revers de la fortune.

Il s'éleva ensuite de grandes discussions entre Pompée et César, parce que celui-ci ne voulait point de supérieur, et celui-là point d'égal, et la guerre civile s'alluma. César rentra en Italie, à la tête d'une armée ennemie. Pompée, étant sorti de Rome, et ensuite de l'Italie même, se retira dans la Thessalie, où il fut suivi des consuls

Venit ad urbem,
non, ut plerique timuerant, armatus,
sed exercitu dimisso,
et biduo
duxit tertium triumphum.
Hic triumphus
fuit insignis
multis ornamentis novis
inusitatisque;
sed nihil visum illustrius
quam quod tres partes
orbis
devictæ
præbuerunt causam
tribus triumphis :
Pompeius enim,
quod contigerat
nemini antea,
triumphavit primo
ex Africa,
iterum ex Europa,
tertio ex Asia ;
futurus felix
opinione hominum,
si habuisset
eumdem finem vitæ,
quem gloriæ,
neque jam senex
expertus esset
fortunam adversam.

Il vint près de la ville,
non, comme la plupart avaient craint, armé,
mais *son* armée étant renvoyée,
et pendant-deux-jours
il mena *son* troisième triomphe.
Ce triomphe
fut remarquable
par beaucoup d'ornements nouveaux
et inusités;
mais rien ne parut plus éclatant
que *ceci*, que les trois parties
de l'univers
vaincues
fournirent la cause
aux trois triomphes :
car Pompée,
ce qui n'était arrivé
à pérsonne auparavant,
triompha d'abord
de l'Afrique,
la-seconde-fois de l'Europe,
en-troisième-lieu de l'Asie;
devant être heureux
dans l'opinion des hommes,
s'il eût eu
la même fin de vie,
laquelle *il eut* de gloire,
et *si* déjà vieux
il n'avait pas éprouvé
la fortune contraire.

Postea dissensio gravis
orta est inter Pompeium
et Cæsarem,
quod hic non posset
ferre superiorem,
ille vero parem :
et inde
bellum civile exarsit.
Cæsar venit in Italiam
cum exercitu infesto.
Pompeius, urbe
ac deinde Italia ipsa
relicta,
petiit Thessaliam,
et cum eo consules
omnisque senatus :

Dans-la-suite une dissension grave
s'éleva entre Pompée
et César,
parce que celui-ci ne pouvait pas
souffrir *quelqu'un* supérieur,
mais celui-là *ne pouvait pas souffrir quelqu'un* égal :
et de là
la guerre civile s'alluma.
César vint en Italie
avec une armée ennemie.
Pompée, la ville
et ensuite l'Italie elle-même
étant abandonnée,
gagna la Thessalie,
et avec lui les consuls
et tout le sénat :

omnis : quem insecutus Cæsar, apud Pharsaliam [1] acie fudit. Victus Pompeius ad Ptolemæum, Alexandriæ regem, cui tutor a senatu datus fuerat, profugit ; sed ille Pompeium interfici jussit. Latus Pompeii sub oculis uxoris et liberorum mucrone confossum est, caput abscissum, truncus in Nilum [1] conjectus. Dein caput velamine involutum ad Cæsarem delatum est, qui, eo viso, lacrimas fudit, et illud multis pretiosissimisque odoribus cremandum curavit.

Is fuit viri præstantissimi post tres consulatus et totidem triumphos vitæ exitus. Erant in Pompeio multæ ac magnæ virtutes, ac præcipue admiranda frugalitas. Quum ei ægrotanti præcepisset medicus ut turdum ederet, negarent autem servi eam avem usquam æstivo tempore posse reperiri, nisi apud Lucullum, qui turdos domi saginaret, vetuit Pompeius turdum inde peti, medicoque dixit : « Ergo, nisi Lucullus perditus

[1] et de tout le sénat. César l'y poursuivit, et le défit en bataille rangée, près de Pharsale. Pompée vaincu se réfugia chez Ptolémée, roi d'Alexandrie, dont le sénat l'avait nommé tuteur ; mais ce roi le fit assassiner. Pompée reçut un coup de poignard dans le côté, sous les yeux de son épouse et de ses enfants ; sa tête fut coupée, et son corps jeté dans le Nil. La tête de Pompée fut ensuite couverte d'un voile et portée à César, qui, en la voyant, versa des larmes, et la fit brûler après l'avoir fait embaumer précieusement.

Ainsi finit ce grand homme, après trois consulats et autant de triomphes. Pompée avait plusieurs autres grandes qualités et surtout une sobriété admirable. Dans une maladie, le médecin lui ayant ordonné de manger de la grive, et ses esclaves lui ayant dit que cet oiseau ne pouvait, en été, se trouver nulle part, si ce n'est chez Lucullus, qui faisait engraisser des grives dans sa maison, Pompée ne voulut pas qu'on allât lui en demander une, et dit à son

quem Cæsar insecutus,
fudit acie apud Pharsaliam.
Pompeius victus
profugit ad Ptolemæum,
regem Alexandriæ,
cui datus fuerat tutor
a senatu ;
sed ille
jussit Pompeium interfici.
Latus Pompeii
confossum est mucrone
sub oculis uxoris
et liberorum,
caput abscissum,
truncus
conjectus in Nilum.
Dein caput
involutum velamine
delatum est ad Cæsarem,
qui, eo viso,
fudit lacrimas,
et curavit
illud cremandum
odoribus multis
pretiosissimisque.
Is fuit exitus vitæ
viri præstantissimi
post tres consulatus
et totidem triumphos.
Virtutes multæ et magnæ
erant in Pompeio,
ac præcipue
frugalitas admiranda.
Quum medicus
præcepisset ei ægrotanti
ut ederet turdum,
servi autem negarent
eam avem posse reperiri
usquam tempore æstivo,
nisi apud Lucullum,
qui saginaret turdos domi,
Pompeius vetuit turdum
peti indè,
dixitque medico :
« Ergo nisi Lucullus
esset perditus deliciis,
Pompeius non viveret ? »

lequel César ayant poursuivi,
défit en bataille près de Pharsale.
Pompée vaincu
s'enfuit chez Ptolémée,
roi d'Alexandrie,
auquel il avait été donné *comme* tuteur
par le sénat ;
mais celui-ci
ordonna Pompée être tué.
Le flanc de Pompée
fut percé par le glaive
sous les yeux de *sa* femme
et de *ses* enfants,
sa tête *fut* coupée,
le tronc
fut jeté dans le Nil.
Ensuite la tête
enveloppée d'un voile
fut portée à César,
lequel, celle-ci étant vue
répandit des larmes,
et eut-soin
elle devant être brûlée
par des parfums nombreux
et très-précieux.
Telle fut la fin de la vie
d'un homme très-remarquable
après trois consulats
et autant-de triomphes.
Des vertus nombreuses et grandes
étaient dans Pompée,
et surtout
une frugalité admirable.
Comme le médecin
avait ordonné à lui étant malade
qu'il mangeât une grive,
mais *que* les esclaves disaient
cet oiseau *ne* pouvoir être trouvé
nulle-part dans le temps de l'été,
si-ce-n'est chez Lucullus,
qui engraissait des grives à la maison,
Pompée défendit une grive
être demandée de là,
et dit au médecin :
« Donc si Lucullus
n'était pas perdu de délices,
Pompée ne vivrait pas ? »

deliciis esset; non viveret Pompeius? » Aliam avem, quæ parabilis esset, sibi jussit apponi.

Viris doctis magnum honorem habebat Pompeius. Ex Syria decedens, confecto bello Mithridatico, quum Rhodum venisset, nobilissimum philosophum Posidonium cupiit audire; sed quum is diceretur tunc graviter ægrotare, quod maximis podagræ doloribus cruciabatur, voluit saltem Pompeius eum visere. Mos erat ut, consule ædes aliquas ingressuro, lictor fores virga percuteret, admonens consulem adesse; at Pompeius vetuit fores Posidonii percuti, honoris causa. Quem ut vidit et salutavit, moleste se ferre dixit quod eum non posset audire. At ille : « Tu vero, inquit, potes, nec committam ut dolor corporis efficiat ut frustra tantus vir ad me venerit. » Itaque, cubans, graviter et copiose disseruit de hoc ipso: nihil esse bonum nisi quod honestum esset, et nihil malum

médecin : « Si Lucullus n'était un voluptueux, Pompée ne vivrait donc plus. » Il se fit servir un autre oiseau facile à trouver.

Pompée honorait beaucoup les savants. A son retour de Syrie, après avoir terminé la guerre contre Mithridate, passant à Rhodes, il désira entendre Posidonius, philosophe alors très-célèbre; et ayant appris qu'il était dangereusement malade, parce qu'il souffrait beaucoup des douleurs de la goutte, il voulut du moins le voir. C'était la coutume, quand le consul allait entrer dans une maison, que le licteur frappât la porte de sa baguette, pour avertir de la présence du consul; mais Pompée, par respect pour Posidonius, défendit qu'on frappât à sa porte. Dès qu'il fut entré, il le salua, et lui dit qu'il était fâché de ne pouvoir l'entendre. « Vous le pouvez, lui dit le philosophe, et je me donnerai bien de garde qu'à cause des douleurs de mon corps, un aussi grand homme soit venu chez moi inutilement. » C'est pourquoi, de son lit, il fit une longue et belle dissertation sur ce sujet même : qu'il n'y a de bon que l'honnête,

Jussit aliam avem,
quæ esset parabilis,
apponi sibi.
Pompeius
habebat honorem magnum
viris doctis.
Decedens Syria,
bello Mithridatico
confecto,
quum venisset Rhodum,
cupiit audire Posidonium,
philosophum
nobilissimum;
sed quum is diceretur
tunc ægrotare graviter,
quod cruciabatur
maximis doloribus
podagræ,
Pompeius voluit saltem
visere eum.
Mos erat
ut, consule ingressuro
aliquas ædes,
lictor
percuteret fores virga,
admonens
consulem adesse;
at Pompeius vetuit
fores Posidonii percuti,
causa honoris.
Quem ut vidit
et salutavit,
dixit se ferre moleste
quod non posset
audire eum.
At ille :
« Tu vero,
inquit, potes,
nec committam
ut dolor corporis
efficiat ut vir tantus
venerit ad me frustra. »
Itaque, cubans,
disseruit graviter et copiose
de hoc ipso :
nihil esse bonum
nisi quod esset honestum,

Il ordonna un autre oiseau,
qui serait facile-à-trouver,
être servi à lui-même.
Pompée
rendait un honneur grand
aux hommes savants.
Revenant de Syrie,
la guerre de-Mithridate
étant achevée,
lorsqu'il fut venu à Rhodes,
il désira entendre Posidonius,
philosophe
très-distingué ;
mais comme celui-ci était dit
alors être-malade gravement,
parce qu'il était tourmenté
par de très-grandes douleurs
de goutte,
Pompée voulut du moins
visiter lui.
La coutume était
que, le consul devant entrer
dans quelques demeures,
le licteur
frappât les portes de *sa* verge,
avertissant
le consul être-présent;
mais Pompée défendit
les portes de Posidonius être frappées,
par cause d'honneur.
Lequel dès qu'il eut vu
et eut salué,
il dit lui-même supporter avec-peine
qu'il ne pût pas
entendre lui.
Mais celui-ci :
« Mais toi,
dit-il, tu *le* peux,
et je ne risquerai pas
que la douleur du corps
fasse qu'un homme si-grand
soit venu vers moi en-vain. »
C'est-pourquoi, étant couché,
il discuta gravement et abondamment
sur cela même :
rien n'être bon
si-ce-n'est ce qui était honnête,

dici posse quod turpe non esset. Quum vero dolor interdum acriter eum pungeret, sæpe dixit : « Nihil agis, dolor ; quamvis sis molestus, nunquam te esse malum confitebor. »

LX. CAIUS JULIUS CÆSAR.

Caius Julius Cæsar, nobilissima genitus familia, annum agens sextum et decimum, patrem amisit; paulo post Corneliam duxit uxorem ; cujus quum pater esset Syllæ inimicus, voluit Sylla Cæsarem compellere ut eam dimitteret ; neque id potuit efficere. Ob eam causam Cæsar bonis spoliatus, quum etiam ad mortem quæreretur, mutata veste, noctu elapsus est ex urbe, et, quanquam tunc quartanæ morbo laboraret, prope per singulas noctes latebras commutare cogebatur; sic quoque comprehensus a Syllæ liberto, vix data pecunia evasit. Postremo per proximos suos veniam impetra-

et qu'on ne peut appeler mal ce qui n'est pas honteux. Et comme la douleur se faisait de temps en temps sentir plus vivement : « O douleur, s'écriait-il souvent, tu as beau faire, quelque cuisante que tu sois, je n'avouerai jamais que tu es un mal. »

LX. CAIUS JULIUS CÉSAR.

Caius Julius César, né d'une famille très-distinguée, perdit son père à l'âge de seize ans, et peu après épousa Cornélie. Comme le père de cette femme était l'ennemi de Sylla, celui-ci voulut déterminer César à la répudier, mais il ne put en venir à bout. César fut en conséquence dépouillé de ses biens ; on le chercha même pour le faire mourir ; mais prenant d'autres vêtements, il s'évada de Rome pendant la nuit, et, quoiqu'il eût alors la fièvre quarte, il fut obligé de changer de retraite presque toutes les nuits : néanmoins il fut arrêté par un affranchi de Sylla, et n'échappa qu'avec peine, en lui donnant de l'argent. Enfin il obtint sa grâce par la médiation de ses proches ; mais ce ne fut pas sans une longue résistance

et nihil posse dici malum
quod non esset turpe.
Quum vero dolor
pungeret eum interdum
acriter,
dixit sæpe :
« Agis nihil, dolor ;
quamvis sis molestus,
nunquam confitebor
te esse malum. »

et rien ne pouvoir être appelé mal
qui n'était pas honteux.
Mais comme la douleur
piquait lui de-temps-en-temps
vivement,
il dit souvent :
« Tu *ne* fais rien, douleur ;
quoique tu sois désagréable,
jamais je n'avouerai
toi être un mal. »

LX. CAIUS JULIUS CÉSAR.

Caius Julius Cæsar,
genitus familia
nobilissima,
agens
sextum et decimum annum,
amisit patrem ;
paulo post duxit uxorem
Corneliam ;
cujus quum pater
esset inimicus Syllæ,
Sylla voluit
compellere Cæsarem
ut dimitteret eam,
neque potuit efficere.
Cæsar, spoliatus bonis
ob eam causam,
quum etiam
quæreretur ad mortem,
veste mutata,
elapsus est noctu ex urbe,
et, quanquam tunc
laboraret
morbo quartanæ,
cogebatur
commutare latebras
prope per singulas noctes ;
sic comprehensus quoque
a liberto Syllæ,
vix evasit,
pecunia data.
Postremo
impetravit veniam
per suos proximos,
Sylla repugnante diu,

LX. CAIUS JULIUS CÉSAR.

Caius Julius César,
né d'une famille
très-noble,
passant
sa sixième et dixième année (âgé de 16 ans),
perdit *son* père ;
peu après il prit *pour* femme
Cornélie ;
de laquelle comme le père
était ennemi de Sylla,
Sylla voulut
contraindre César
à ce qu'il répudiât elle,
et il ne put faire *cela*.
César, dépouillé de *ses* biens
pour cette cause,
lorsque même
il était cherché pour la mort,
son vêtement étant changé,
s'échappa de nuit de la ville,
et, quoique alors
il souffrît
de la maladie d'une fièvre-quarte,
il était forcé
de changer *ses* retraites
presque à chaque nuit ;
ainsi ayant été arrêté aussi
par un affranchi de Sylla,
à peine il échappa,
de l'argent étant donné.
Enfin
il obtint *sa* grâce
par-le-moyen de ses proches,
Sylla résistant longtemps,

vit, diu repugnante Sylla : qui quum deprecantibus ornatissimis viris denegasset, atque illi pertinaciter contenderent, expugnatus tandem dixit eum, quem salvum tantopere cuperent, aliquando optimatum partibus, quas simul defendissent, exitio futurum, multosque in eo puero inesse Marios.

Cæsar, mortuo Sylla et composita seditione civili, Rhodum secedere statuit, ut per otium Apollonio, tunc clarissimo dicendi magistro, operam daret ; sed in itinere a piratis captus est, mansitque apud eos quadraginta dies. Ita porro per illud omne spatium se gessit ut piratis terrori pariter ac veneration esset; atque, ne iis suspicionem ullam daret qui oculis tantummodo eum custodiebant, nunquam aut nocte aut die excalceatus est. Interim comites servosque dimiserat ad expediendas pecunias quibus redimeretur. Viginti talenta piratæ postulaverant ; ille vero quinquaginta daturum se spondit : quibus numeratis, expositus est in littore. Cæsar

de la part de Sylla, qui, après l'avoir refusée aux personnes les plus distinguées, leur dit, en se rendant enfin à leurs instances, que celui dont ils sollicitaient si vivement la grâce, porterait quelque jour un coup mortel au parti des grands, qu'ils avaient défendu ensemble, et que dans ce jeune homme il voyait plusieurs Marius.

Sylla étant mort, et les discordes civiles apaisées, César résolut de se retirer à Rhodes, pour employer ses loisirs à suivre les leçons d'Apollonius, célèbre rhéteur de ce temps-là; mais dans la traversée il fut pris par des pirates, et demeura quarante jours entre leurs mains. Pendant tout cet espace de temps, il se comporta de telle sorte, qu'il leur inspira tout à la fois du respect et de la crainte; et pour ne donner aucun soupçon à ces pirates, qui ne le gardaient qu'à vue, il ne se déchaussa jamais ni la nuit ni le jour. Cependant il avait envoyé ses compagnons et quelques esclaves chercher l'argent nécessaire pour sa rançon. Les pirates avaient demandé vingt talents; il leur en promit cinquante; et quand il les eut comptés, on le mit à terre. César, rendu à la liberté, se

qui quum denegasset
viris ornatissimis
deprecantibus,
expugnatus tandem dixit
eum quem cuperent
tantopere
esse salvum,
futurum aliquando
exitio partibus optimatum,
quas defendissent simul,
multosque Marios
inesse in eo puero.
Cæsar, Sylla mortuo,
et seditione civili
composita,
statuit secedere Rhodum,
ut daret operam per otium
Apollonio,
tunc magistro clarissimo
dicendi ;
sed captus est in itinere
a piratis,
mansitque apud eos
quadraginta dies.
Porro se gessit ita
per omne illud spatium,
ut esset pariter terrori
ac venerationi piratis ;
atque ne daret
ullam suspicionem
iis qui custodiebant
tantummodo oculis,
nunquam excalceatus est
aut die aut nocte.
Interim dimiserat
comites servosque,
ad expediendas pecunias,
quibus redimeretur.
Piratæ postulaverant
viginti talenta ;
ille vero spopondit
se daturum quinquaginta.
Quibus numeratis,
expositus est in littore.
Cæsar liberatus
properavit confestim
Miletum,

lequel lorsqu'il eut refusé
aux hommes les plus distingués
le priant,
vaincu enfin dit
celui qu'ils désiraient
tant
être sauvé,
devoir être un jour
à perte au parti des grands,
lequel ils avaient défendu ensemble,
et plusieurs Marius
être dans cet enfant.
César, Sylla étant mort,
et la sédition civile
étant apaisée,
résolut de se retirer à Rhode,
afin qu'il donnât *son* soin pendant *son* loisir
à Apollonius,
alors maître très-distingué
de *l'art de* parler ;
mais il fut pris en route
par des pirates,
et resta chez eux
quarante jours.
Or il se conduisit de-telle-sorte
pendant tout cet espace *de temps*,
qu'il était également à terreur
et à respect aux pirates ;
et afin qu'il ne donnât pas
quelque soupçon
à eux qui gardaient *lui*
seulement des yeux,
jamais il ne se déchaussa
ou le jour ou la nuit.
Cependant il avait envoyé-de-divers-côtés
ses compagnons et *ses* serviteurs,
pour se-procurer des sommes-d'argent,
par lesquelles il serait racheté.
Les pirates avaient demandé
vingt talents ;
mais celui-là promit
lui-même devoir *en* donner cinquante.
Lesquels étant comptés,
il fut déposé sur le rivage.
César délivré
se rendit aussitôt
à Milet,

liberatus, confestim Miletum [1], quæ urbs proxime aberat, properavit; ibique contracta classe, stantes adhuc in eodem loco prædones noctu adortus, aliquot naves, mersis aliis, cepit, piratasque ad deditionem redactos eo affecit supplicio quod illis sæpe per jocum minatus fuerat, dum ab iis detineretur: crucibus illos suffigi jussit.

Julius Cæsar, quæstor factus, in Hispaniam profectus est; quumque Alpes transiret, et ad conspectum pauperis cujusdam vici comites ejus per jocum inter se disputarent, an illic etiam esset ambitioni locus, serio dixit Cæsar malle se ibi primum esse quam Romæ secundum. Ita animus dominationis avidus a prima ætate regnum concupiscebat, semperque in ore habebat hos Euripidis [2], Græci poetæ, versus [1]

Nam, si violandum est jus, regnandi gratia
Violandum est; aliis rebus pietatem colas.

Quum vero Gades, quod est Hispaniæ oppidum, venisset, visa Alexandri Magni imagine ingemuit et lacrimas fudit;

rendit aussitôt à Milet, ville qui n'était pas éloignée de là, et y ayant rassemblé une flotte, il attaqua, pendant la nuit, ces pirates, qui étaient encore au même mouillage, leur prit quelques vaisseaux, en coula d'autres à fond, et, après les avoir forcés à se rendre, leur fit subir le supplice dont il les avait souvent menacés, en plaisantant, pendant qu'il était entre leurs mains : il les fit tous mettre en croix.

Nommé questeur, César partit pour l'Espagne. Comme il traversait les Alpes, ceux qui l'accompagnaient se demandèrent, par forme de plaisanterie, à la vue d'une méchante bourgade, s'il y avait aussi là matière à ambition. César répondit fort sérieusement qu'il aimerait mieux y être le premier que d'être le second à Rome. C'est ainsi que le cœur avide de domination, il aspirait de bonne heure à la souveraineté ; et il avait sans cesse à la bouche ces vers d'Euripide, poëte grec : « Si l'on peut violer la justice, c'est quand il s'agit de régner ; hors de là, soyez juste. » Arrivé à Cadix, ville d'Espagne, il soupira et versa des larmes, à la vue d'une statue

quæ urbs aberat proxime;
ibique, classe contracta,
adortus noctu prædones,
stantes adhuc
in eodem loco,
cepit aliquot naves,
aliis mersis,
affecitque piratas
redactos ad deditionem
eo supplicio
quod
sæpe minatus fuerat illis
per jocum,
dum detineretur ab iis:
jussit illos suffigi crucibus.
Julius Cæsar,
factus quæstor,
proféctus est
in Hispaniam,
quumque transiret Alpes,
et comites ejus,
ad conspectum
cujusdam vici pauperis,
disputarent inter se
per jocum,
an illic etiam
locus esset ambitioni,
Cæsar dixit serio
se malle esse ibi primum
quam secundum Romæ.
Ita animus
avidus dominationis
concupiscebat regnum
à prima ætate,
habebatque semper in ore
hos versus Euripidis,
poetæ Græci:
« Nam si jus violandum est,
violandum est
gratia regnandi;
aliis rebus
colas pietatem. »
Quum vero venisset Gades,
quod est oppidum
Hispaniæ,
imagine Alexandri Magni
visa,

laquelle ville était à-distance le plusprès;
et là, une flotte étant réunie,
ayant attaqué de nuit les pirates,
se trouvant encore
dans le même lieu,
il prit quelques vaisseaux,
les autres étant coulés-à-fond,
et il punit les pirates
forcés à la reddition
de ce supplice
duquel
souvent il avait menacé *eux*
par plaisanterie,
pendant qu'il était détenu par eux:
il ordonna eux être attachés à des croix.
Jules César,
créé questeur,
partit
pour l'Espagne,
et lorsqu'il traversait les Alpes,
et que les compagnons de lui,
à la vue
d'un certain bourg pauvre,
discutaient entre eux
par plaisanterie,
si là même
lieu était à l'ambition,
César dit sérieusement
lui-même aimer-mieux être là le premier
que le second à Rome.
Tellement *son* âme
avide de domination
désirait la royauté
dès le premier âge,
et il avait toujours à la bouche
ces vers d'Euripide,
poëte grec :
« Car si le droit doit être violé,
il doit être violé
pour cause de régner ;
dans les autres choses,
observe la piété. »
Mais lorsqu'il fut venu à Gadès,
qui est une ville
d'Espagne,
une statue d'Alexandre le Grand
étant vue,

causam quærentibus amicis : « Nonne, inquit, idonea dolendi causa est, quod nihildum memorabile gesserim, eam ætatem adeptus qua Alexander jam terrarum orbem subegerat? »

Julius Cæsar in captanda plebis gratia et ambiendis honoribus patrimonium effudit : ære alieno oppressus, ipse dicebat sibi opus esse millies sestertium ut haberet nihil. His artibus consulatum adeptus est; collegaque ei datus Marcus Bibulus, cui Cæsaris consilia haud placebant. Inito magistratu, Cæsar legem agrariam tulit, hoc est de dividendo egenis civibus agro publico : cui legi quum senatus repugnaret, Cæsar rem ad populum detulit. Bibulus collega in forum venit ut legi ferendæ obsisteret; sed tanta commota est seditio ut in caput consulis cophinus stercore plenus effunderetur, fascesque frangerentur. Tandem Bibulus, a satellitibus

d'Alexandre le Grand ; ses amis lui en ayant demandé la cause : « N'ai-je pas, leur dit-il, raison de m'affliger, moi qui n'ai encore rien fait de mémorable à un âge où Alexandre avait subjugué l'univers? »

César dissipa son patrimoine par les largesses qu'il fit pour gagner la faveur du peuple et pour parvenir aux honneurs. Accablé de dettes il disait lui-même qu'il lui faudrait cent millions de sesterces, avant qu'il lui restât rien. C'est ainsi qu'à force de brigue il parvint au consulat; et il eut pour collègue Marcus Bibulus, qui était bien éloigné d'approuver ses projets. César ne fut pas plus tôt entré en charge qu'il renouvela la loi agraire, loi qui avait pour objet le partage des terres conquises, entre les citoyens indigents. Le sénat s'opposant à cette loi, César en référa au peuple. Bibulus, son collègue, se rendit sur la place publique, pour combattre la loi ; mais le peuple se souleva contre lui au point de jeter sur sa tête un panier d'ordures, et de briser ses faisceaux. Enfin Bibulus, chassé de

ingemuit,
et fudit lacrimas;
inquit amicis
quærentibus causam :
« Causa idonea dolendi
nonne est,
quod gesserim
nihildum memorabile,
adeptus eam ætatem
qua Alexander
subegerat jam
orbem terrarum ? »
Julius Cæsar
effudit patrimonium
in captanda gratia plebis
et ambiendis honoribus :
oppressus ære alieno,
ipse dicebat
opus esse sibi
millies sestertium
ut haberet nihil.
Adeptus est consulatum
his artibus;
Marcusque Bibulus,
cui consilia Cæsaris
haud placebant,
datus est ei collega.
Magistratu inito,
Cæsar tulit
legem agrariam,
hoc est de agro publico
dividendo civibus egenis ;
cui legi
quum senatus repugnaret,
Cæsar detulit rem
ad populum.
Bibulus collega
venit in forum,
ut obsisteret legi
ferendæ ;
sed seditio tanta
commota est
ut cophinus plenus stercore
effunderetur
in caput consulis,
fascesque frangerentur.
Tandem Bibulus

il gémit,
et versa des larmes ;
il dit à *ses* amis
demandant la cause :
« Une cause juste de me plaindre
n'est-elle pas,
de ce que je *n*'ai fait
rien-encore de mémorable,
ayant atteint cet âge
auquel Alexandre
avait soumis déjà
le globe des terres ? »
Jules César
dissipa *son* patrimoine
à gagner la faveur du peuple
et à briguer les honneurs :
écrasé par l'argent d'-autrui (les dettes),
lui-même disait
besoin être à lui
de mille-fois *cent milliers* de sesterces
pour qu'il n'eût rien.
Il obtint le consulat
par ces moyens ;
et Marcus Bibulus,
auquel les desseins de César
ne plaisaient pas,
fut donné à lui *comme* collègue.
Sa magistrature étant commencée,
César porta
une loi agraire,
c'est-*à-dire* sur le territoire public
devant être partagé aux citoyens pauvres;
à laquelle loi
comme le sénat résistait,
César porta la chose
devant le peuple.
Bibulus *son* collègue
vint sur le forum,
afin qu'il s'opposât à la loi
devant être portée ;
mais une sédition si-grande
fut soulevée
qu'un panier plein d'ordures
fut versé
sur la tête du consul,
et *que* les faisceaux furent brisés.
Enfin Bibulus

Cæsaris foro expulsus, domi se continere per reliquum anni tempus coactus est, curiaque abstinere. Interea unus Cæsar omnia ad arbitrium in republica administravit : unde quidam homines faceti, quæ eo anno gesta sunt, non, ut mos erat, consulibus Cæsare et Bibulo acta esse dicebant, sed Julio et Cæsare, unum consulem nomine et cognomine pro duobus appellantes.

Julius Cæsar, functus consulatu, Galliam provinciam sorte obtinuit. Gessit autem novem annis, quibus in imperio fuit, hæc fere. Galliam in provinciæ Romanæ formam redegit; Germanos, qui trans Rhenum [1] incolunt, primus Romanorum, ponte fabricato aggressus, maximis affecit cladibus. Britannos, antea ignotos, vicit, iisque pecunias et obsides imperavit; quo in bello multa Cæsaris facta egregia narrantur. Incli-

la place publique par les satellites de César, fut réduit à s'enfermer dans sa maison pendant le reste de l'année, et à ne plus paraître au sénat. Cependant César gouverna seul, à son gré, la république; ce qui donna lieu à quelques plaisants, de dater les événements de cette année, non pas du consulat de César et de Bibulus, comme cela se pratiquait, mais du consulat de Jules et de César; formant deux consuls du nom et du surnom d'un seul.

César, au sortir du consulat, obtint par la voie du sort le gouvernement de la Gaule. Voici à peu près ce qu'il fit pendant les neuf années qu'il y commanda. Il réduisit la Gaule en province romaine; il fut le premier des Romains qui, ayant jeté un pont sur le Rhin, attaqua les Germains qui habitent au delà de ce fleuve; et leur fit essuyer des pertes considérables; il vainquit les Bretons, inconnus jusqu'alors, exigea d'eux de l'argent et des otages. On raconte, à propos de cette guerre, plusieurs traits mémorables de César. Son

expulsus foro
a satellitibus Cæsaris,
coactus est
se continere domi
per tempus reliquum anni,
abstinereque curia.
Interea Cæsar unus
administravit omnia
in republica
ad arbitrium :
unde quidam homines
faceti
dicebant
quæ gesta sunt eo anno
acta esse,
non, ut mos est,
Cæsare et Bibulo
consulibus,
sed Julio et Cæsare,
appellantes
unum consulem
nomine et cognomine,
pro duobus.
Julius Cæsar,
functus consulatu,
obtinuit sorte
Galliam provinciam.
Gessit autem fere hæc
novem annis,
quibus fuit in imperio.
Redegit Galliam
in formam
provinciæ Romanæ ;
primus Romanorum,
ponte fabricato,
aggressus Germanos,
qui incolunt trans Rhenum,
affecit maximis cladibus.
Vicit Britannos,
ignotos antea,
imperavitque eis pecunias
et obsides ;
in quo bello
multa facta egregia
Cæsaris
narrantur.
Exercitu

chassé du forum
par les satellites de César,
fut forcé
de se renfermer dans *sa* maison
pendant le temps restant de l'année,
et de s'abstenir du sénat.
Cependant César seul
gouverna toutes choses
dans la république
à *son* gré :
d'où certains hommes
plaisants
disaient
les choses qui furent faites cette année
avoir été faites,
non, comme la coutume est,
César et Bibulus
étant consuls,
mais Jules et César *étant consuls*,
désignant
un seul consul
par *son* nom et *son* surnom,
à la place de deux *consuls*.
Jules César,
s'étant acquitté du consulat,
obtint par le sort
la Gaule comme province.
Or il fit à peu près ces choses
en neuf années, [ment.
dans lesquelles il fut dans le commande-
Il réduisit la Gaule
en forme
de province romaine ;
le premier des Romains,
un pont étant construit,
ayant attaqué les Germains,
qui habitent au delà du Rhin,
il *les* accabla de très-grandes défaites.
Il vainquit les Bretons,
inconnus auparavant, [gent
et il commanda à eux des sommes-d'ar-
et des otages ;
dans laquelle guerre
beaucoup d'actions remarquables
de César
sont racontées.
Son armée

nante in fugam exercitu, rapuit e manu militis fugientis scutum, et in primam aciem volitans, pugnam restituit. In alio prœlio, aquiliferum terga vertentem faucibus comprehendit, in contrariam partem retraxit, dexteramque ad hostem protendens : « Quorsum tu, inquit, abis? Illic sunt cum quibus dimicamus. » Quo facto militibus animos addidit.

Cæsar, quum adhuc in Gallia detineretur, ne imperfecto bello discederet, postulavit ut sibi liceret, quamvis absenti, secundum consulatum petere; quod ei a senatu est negatum. Ea re commotus, in Italiam rediit, armis injuriam acceptam vindicaturus; plurimisque urbibus occupatis, Brundusium[1] contendit, quo Pompeius consulesque confugerant. Tunc summæ audaciæ facinus Cæsar edidit : a Brundusio Dyrrachium[2], inter oppositas classes, gravissima hieme transmisit; cessantibusque copiis, quas subsequi jusserat, quum ad eas

armée allait prendre la fuite ; il arrache un bouclier des mains d'un soldat qui fuyait, vole au premier rang et rétablit le combat. Dans une autre rencontre, il saisit à la gorge un enseigne qui tournait le dos, le fait revenir sur ses pas, et de la main lui montrant l'ennemi : « Où vas-tu? lui dit-il ; ceux avec qui nous combattons sont là. » Par cette action, il ranima le courage des soldats.

César étant encore retenu dans la Gaule, et ne voulant pas en sortir sans avoir terminé la guerre, demanda la permission de postuler, quoique absent, un second consulat ; ce qui lui fut refusé par le sénat. Irrité de ce refus, il entra en Italie pour venger par les armes l'injure qu'il croyait avoir reçue ; et après s'être rendu maître de plusieurs villes, il marcha sur Brindes, où Pompée et les consuls s'étaient réfugiés. Il fit, dans cette occasion, un trait d'une grande hardiesse ; il passa de Brindes à Dyrrachium au milieu des flottes ennemies, par le temps le plus orageux ; et comme ses troupes, auxquelles il avait donné ordre de le suivre, n'arrivaient pas, après

inclinante in fugam,
rapuit scutum
e manu militis fugientis,
et volitans
in primam aciem,
restituit pugnam.
In alio prœlio,
comprehendit faucibus
aquiliferum
vertentem terga,
retraxit
in partem contrariam,
protendensque dexteram
ad hostem :
« Quorsum tu, inquit,
abis?
Sunt illic
cum quibus dimicamus. »
Quo facto
addidit animos militibus.
Cæsar, quum detineretur
adhuc in Gallia,
ne discederet,
bello imperfecto,
postulavit ut liceret sibi,
quamvis absenti,
petere
secundum consulatum;
quod negatum est a senatu.
Commotus ea re,
rediit in Italiam,
vindicaturus armis
injuriam acceptam;
plurimisque urbibus
occupatis,
contendit Brundusium,
quo Pompeius
consulesque confugerant.
Tum Cæsar edidit facinus
audaciæ summæ :
transmisit Brundusio
Dyrrachium
inter classes oppositas,
hieme gravissima;
copiisque,
quas jusserat subsequi,
cessantibus,

penchant vers la fuite,
il arracha un bouclier
de la main d'un soldat fuyant,
et volant
au premier rang,
il rétablit le combat.
Dans un autre combat,
il saisit par la gorge
le porte-enseigne
tournant le dos,
le ramena
dans le sens contraire,
et étendant la *main* droite
vers l'ennemi :
« Où toi, dit-il,
t'en vas-tu ?
Ils sont là
ceux avec lesquels nous combattons. »
Par laquelle action
il donna du courage aux soldats.
César, lorsqu'il était retenu
encore en Gaule,
afin qu'il ne s'éloignât pas,
la guerre n'étant-pas-finie,
demanda qu'il fût-permis à lui,
quoique absent,
de demander
un second consulat;
ce qui fut refusé par le sénat.
Indigné de cette chose,
il revint en Italie,
devant venger par les armes
l'injure reçue ;
et plusieurs villes
ayant été occupées,
il se rendit à Brundisium,
où Pompée
et les consuls s'étaient réfugiés.
Alors César fit une action
d'une audace extrême :
il passa de Brundusium
à Dyrrachium
entre les flottes placées-en-face,
par une tempête très-forte;
et les troupes,
lesquelles il avait ordonné *le* suivre,
tardant *à venir*,

arcessendas frustra misisset, moræ impatiens, castris noctu egreditur, clam solus naviculam conscendit, obvoluto capite, ne agnosceretur. Mare, adverso vento vehementer flante, intumescebat; in altum tamen protinus dirigi navigium jubet; quumque gubernator, pæne obrutus fluctibus, adversæ tempestati cederet : « Quid times? ait : Cæsarem vehis. »

Deinde Cæsar Thessaliam petiit, ubi Pompeiùm Pharsalico prœlio fudit, fugientem persecutus est, eumque in itinere cognovit occisum fuisse. Tum bellum Ptolemæo, Pompeii interfectori, intulit, a quo sibi quoque insidias parari videbat; quo victo, Cæsar in Pontum transiit, Pharnacemque, Mithridatis filium, rebellantem aggressus, intra quintum ab adventu diem, quatuor vero, quibus in conspectum venerat, horis, uno prœlio profligavit. Quam victoriæ celeritatem inter triumphandum notavit, inscripto inter pompæ ornamenta trium

les avoir inutilement envoyé chercher, las de les attendre, il sort du camp pendant la nuit, et se jette à l'insu de tout le monde dans une petite barque, seul, et la tête couverte, pour ne point être reconnu. La mer était soulevée par des vents contraires, qui soufflaient avec violence; il ordonne cependant de prendre le large, et comme le pilote, assailli par les flots, n'osait braver la tempête : « Que crains-tu ? lui dit-il; tu portes César. »

César se rendit ensuite en Thessalie, où il vainquit Pompée à la bataille de Pharsale; il le poursuivit dans sa fuite, et apprit en route qu'il avait été tué. Alors il déclara la guerre à Ptolémée, meurtrier de Pompée, qu'il soupçonnait aussi de lui tendre des embûches. Il le vainquit, passa dans le Pont, attaqua Pharnace, fils de Mithridate, qui s'était révolté, et le défit complétement en une seule bataille, cinq jours après son arrivée, et quatre heures après qu'il eut vu l'ennemi. C'est pour marquer la promptitude de cette victoire, qu'il fit inscrire ces trois mots parmi les ornements de son

quum misisset frustra
ad eas arcessendas,
impatiens moræ,
egreditur noctu castris,
solus conscendit naviculam
clam, capite obvoluto,
ne agnoscerctur.
Mare intumescebat,
vento adverso
flante vehementer ;
tamen jubet
navigium dirigi protinus
in altum ;
quumque gubernator,
obrutus pæne fluctibus,
cederet tempestati adversæ:
« Quid times ? ait :
vehis Cæsarem. »
Deinde Cæsar
petiit Thessaliam,
ubi fudit Pompeium,
prœlio Pharsalico,
persecutus est fugientem,
cognovitque in itinere
eum occisum fuisse.
Tum intulit bellum
Ptolemæo,
interfectori Pompeii,
a quo videbat insidias
parari quoque sibi ;
quo victo,
Cæsar transiit in Pontum,
aggressusque Pharnacem,
filium Mithridatis,
rebellantem,
profligavit uno prœlio
intra quintum diem
ab adventu,
quatuor vero horis
quibus
venerat in conspectum.
Quam celeritatem victoriæ
notavit
inter triumphandum,
titulo trium verborum
inscripto inter ornamenta
pompæ :

lorsqu'il eut envoyé en vain
pour elles devant être appelées,
impatient du retard,
il sort la nuit du camp,
seul il monte sur une petite-barque
en secret la tête enveloppée,
afin qu'il ne fût pas reconnu.
La mer se gonflait,
un vent contraire
soufflant violemment;
cependant il ordonne
la barque être dirigée tout-de-suite
vers la haute *mer* ;
et lorsque le pilote,
enseveli presque sous les flots,
cédait à la tempête contraire :
« Que crains-tu ? dit-il,
tu portes César. »
Ensuite César
gagna la Thessalie,
où il défit Pompée,
à la bataille de-Pharsale,
il poursuivit *lui* fuyant,
et apprit dans sa route
lui avoir été tué.
Alors il porta la guerre
à Ptolémée,
meurtrier de Pompée,
par lequel il voyait des embûches
être préparées aussi à lui-même ;
lequel étant vaincu,
César passa dans le Pont,
et ayant attaqué Pharnace,
fils de Mithridate,
se révoltant,
il *le* défit en un seul combat
en deçà du cinquième jour
depuis *son* arrivée,
mais dans les quatre heures
dans lesquelles (depuis que)
il était venu en présence.
Laquelle rapidité de victoire
il signala
en triomphant,
une inscription de trois mots
étant gravée parmi les ornements
de la pompe :

verborum titulo : *Veni*, *vidi*, *vici*. Sua deinceps Cæsarem ubique comitata est fortuna. Scipionem et Jubam, Numidiæ regem, reliquias Pompeianarum partium in Africa refoventes, devicit. Pompeii liberos in Hispania superavit : clementer usus est victoria, et omnibus, qui contra se arma tulerant, pepercit. Regressus in urbem, quinquies triumphavit.

Bellis civilibus confectis, Cæsar, dictator in perpetuum creatus, agere insolentius cœpit : senatum ad se venientem sedens excepit, et quemdam ut assurgeret monentem, irato vultu respexit. Quum Antonius, Cæsaris in omnibus expeditionibus comes, et tunc in consulatu collega, ei in sella aurea sedenti pro rostris diadema, insigne regium, imponeret, non visus est eo facto offensus. Quare conjuratum est in eum a sexaginta et amplius viris, Cassio et Bruto ducibus conspirationis. Quum igitur Cæsar idibus Martiis in senatum venisset, assidentem specie officii circumsteterunt, illicoque unus e con-

triomphe : *Veni*, *vidi*, *vici*. Dans la suite, la fortune ne cessa jamais d'accompagner César : il vainquit Scipion, et Juba, roi de Numidie, qui cherchaient à ranimer en Afrique les restes du parti de Pompée. Il vainquit aussi les enfants de Pompée en Espagne. Usant avec clémence de sa victoire, il pardonna à tous ceux qui avaient porté les armes contre lui. De retour à Rome, il triompha pour la cinquième fois.

Les guerres civiles terminées, César, nommé dictateur à vie, commença à se conduire avec hauteur. Le sénat étant venu le trouver, il le reçut assis, et jeta un coup d'œil d'indignation sur quelqu'un qui l'avertissait de se lever. Antoine, qui l'avait accompagné dans toutes ses expéditions, et qui était alors son collègue dans le consulat, lui ayant mis sur la tête un diadème, marque de la royauté, dans un moment où il était assis sur un trône d'or, devant la tribune aux harangues, César ne parut pas désapprouver cette action. Dès ce jour, plus de soixante citoyens, ayant à leur tête Cassius et Brutus, conspirèrent contre lui. César étant donc venu prendre place au sénat, le jour des ides de mars, les conjurés l'entourèrent comme pour lui rendre hommage ; tout à coup, l'un

« Veni, vidi, vici. »
Deinceps sua fortuna
comitata est ubique
Cæsarem.
Devicit Scipionem
et Jubam, regem Numidiæ,
refoventes in Africa
reliquias
partium Pompeianarum.
Superavit in Hispania
liberos Pompeii :
usus est clementer victoria,
et pepercit
omnibus qui tulerant arma
contra se.
Regressus in urbem,
triumphavit quinquies.
Bellis civilibus confectis,
Cæsar, creatus dictator
in perpetuum,
cœpit agere insolentius :
excepit sedens
senatum venientem ad se,
et respexit vultu irato
quemdam monentem
ut assurgeret.
Quum Antonius,
comes Cæsaris
in omnibus expeditionibus,
et tunc collega
in consulatu,
imponeret ei sedenti
in sella aurea,
pro rostris,
diadema, insigne regium,
non visus est offensus facto.
Quare conjuratum est
in eum a sexaginta viris
et amplius,
Cassio et Bruto
ducibus conspirationis.
Igitur quum Cæsar
venisset in senatum,
idibus Martiis,
circumsteterunt
specie officii
assidentem,

« Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. »
Dans-la-suite sa fortune
accompagna partout
César.
Il vainquit Scipion
et Juba, roi de Numidie,
réchauffant (relevant) en Afrique
les débris
du parti de-Pompée.
Il vainquit en Espagne
les fils de Pompée :
il usa avec-clémence de la victoire,
et pardonna
à tous ceux qui avaient porté les armes
contre lui.
Étant rentré dans la ville,
il triompha cinq-fois.
Les guerres civiles étant terminées,
César, créé dictateur
pour toujours,
commença à agir avec-trop-de-hauteur:
il reçut étant assis
le sénat venant à lui,
et regarda d'un visage irrité
un certain *homme l'*avertissant
qu'il se levât.
Lorsque Antoine,
compagnon de César
dans toutes les expéditions,
et alors *son* collègue
dans le consulat,
plaçait à lui étant assis
sur un siége d'-or,
devant la tribune,
un diadème, insigne royal,
il ne parut pas offensé de *cette* action.
C'est-pourquoi une-conjuration-fut-fait
contre lui par soixante hommes
et plus,
Cassius et Brutus
étant chefs de la conspiration.
Donc lorsque César
fut venu au sénat,
aux ides de-mars,
ils entourèrent
sous prétexte de civilité
lui assis,

juratis, quasi aliquid rogaturus, propius accessit, renuentique togam ab utroque humero apprehendit. Deinde clamantem : « Ista quidem vis est, » Cassius vulnerat paulo infra jugulum. Cæsar Cassii brachium arreptum graphio trajecit, conatusque prosilire, aliud vulnus accepit. Quum Marcum Brutum, quem loco filii habebat, in se irruentem vidisset, dixit : « Tu quoque, fili mi! » Dein ubi animadvertit undique se strictis pugionibus peti, toga caput obvolvit, atque ita tribus et viginti plagis confossus est.

Erat Cæsar excelsa statura, nigris vegetisque oculis, capite calvo : quam calvitii deformitatem ægre ferebat, quod sæpe obtrectantium jocis esset obnoxia. Itaque, ex omnibus honoribus sibi a senatu populoque decretis, non aliud recepit aut usurpavit libentius quam jus laureæ perpetuo gestandæ. Eum vini parcissimum fuisse ne inimici quidem negarunt : unde

d'eux s'approche de plus près, sous prétexte de lui demander une grâce, et sur son refus, saisit son manteau, l'écarte de dessus ses épaules. César s'écrie : « Que veut dire cette violence? » Au même instant, Cassius le blesse un peu au-dessous de la gorge. César saisit le bras de Cassius, le perce de son stylet, cherche à s'enfuir, et reçoit une seconde blessure. Voyant que Brutus, qu'il regardait comme son fils, se jetait sur lui, il lui dit : « Et toi aussi, mon fils ! » Enfin, apercevant tous les poignards dirigés contre lui, il s'enveloppa la tête dans sa robe, et tomba percé de vingt-trois coups.

César avait la taille haute, les yeux noirs et vifs, la tête chauve. Il supportait avec peine ce manque de cheveux, qui prêtait quelquefois matière aux plaisanteries de ses ennemis. Aussi, de tous les honneurs que lui décernèrent le sénat et le peuple, celui qu'il reçut et dont il usa avec plus de plaisir, ce fut le droit de porter toujours une couronne de laurier. Ses ennemis eux-mêmes lui rendirent ce témoignage, qu'il était très-modéré dans l'usage du vin; ce qui faisait

illicoque
unus ex conjuratis
accessit propius,
quasi rogaturus aliquid,
apprehenditque renuenti
togam ab utroque humero.
Deinde Cassius vulnerat
paulo infra jugulum
clamantem :
« Ista est quidem vis. »
Cæsar trajecit graphio
brachium Cassii arreptum,
conatusque prosilire
accepit aliud vulnus.
Quum vidisset
Marcum Brutum,
quem habebat loco filii,
irruentem in se,
dixit :
« Tu quoque, mi fili ! »
Dein ubi animadvertit
se peti undique
pugionibus strictis,
obvolvit caput toga,
atque ita confossus est
tribus et viginti plagis.
Cæsar
erat statura excelsa,
oculis nigris vegetisque,
capite calvo :
quam deformitatem calvitii
ferebat ægre,
quod esset sæpe obnoxia
jocis obtrectantium.
Itaque
ex omnibus honoribus
decretis sibi
a senatu populoque
non recepit
aut usurpavit aliud
libentius quam jus
gestandæ laureæ perpetuo.
Ne inimici quidem
negarunt
eum fuisse
parcissimum vini :
unde Cato solebat dicere

et aussitôt
un des conjurés
s'approcha plus près,
comme devant demander quelque chose,
et il saisit à *lui* refusant
la toge de l'une-et-l'autre épaule.
Ensuite Cassius blesse
un peu au-dessous de la gorge
lui criant :
« C'est certainement violence. »
César traversa de *son* poinçon
le bras de Cassius saisi,
et s'étant efforcé de s'élancer
il reçut une autre blessure.
Lorsqu'il eut vu
Marcus Brutus,
qu'il tenait à la place d'un fils,
se jetant sur lui,
il dit :
« Toi aussi, mon fils ! »
Ensuite dès qu'il eut remarqué
lui-même être attaqué de-tous-côtés
par les poignards tirés,
il enveloppa *sa* tête de *sa* toge,
et ainsi fut percé
de trois et vingt (vingt-trois) coups.
César
était d'une taille élevée,
les yeux noirs et vifs,
la tête chauve :
laquelle difformité de calvitie
il supportait avec-peine,
parce qu'elle était souvent exposée
aux railleries des jaloux.
C'est-pourquoi
de tous les honneurs
décrétés à lui
par le sénat et *par* le peuple
il ne reçut
ou il n'employa pas d'autre chose
plus volontiers que le droit [jours.
de porter une couronne-de-laurier tou-
Pas même *ses* ennemis
ne nièrent
lui avoir été
très-sobre de vin :
d'où Caton avait-coutume de dire

Cato dicere solebat unum ex omnibus Cæsarem ad evertendam rempublicam sobrium accessisse. Armorum et equitandi peritissimus erat; laboris ultra fidem patiens; in agmine nonnunquam equo, sæpius pedibus anteibat, capite detecto, sive sol, sive imber esset. Longissimas vias incredibili celeritate confecit, ita ut persæpe nuntios de se prævenerit; neque eum morabantur flumina, quæ vel nando, vel innixus inflatis utribus, trajiciebat.

LXI. MARCUS CATO UTICENSIS.

Marcus Cato, adhuc puer, invictum animi robur ostendit. Quum in domo Drusi avunculi sui educaretur, Latini, de civitate impetranda, Romam venerunt. Popedius, Latinorum princeps, qui Drusi hospes erat, Catonem puerum rogavit ut Latinos apud avunculum adjuvaret; Cato vultu constanti negavit id se facturum. Iterum deinde ac sæpius interpellatus, in proposito perstitit. Tunc Popedius puerum in excelsam ædium partem levatum tenuit, et abjecturum inde se minatus est, nisi precibus obtemperaret; neque hoc metu a sententia eum potuit dimovere. Tunc Popedius exclamasse

dire à Caton que de tous ceux qui avaient bouleversé la république, César seul était sobre. Il était fort habile sur les armes et dans l'équitation. Il supportait les fatigues au delà de ce qu'on peut croire : dans les marches, il allait toujours le premier, quelquefois à cheval, plus souvent à pied, et la tête découverte, soit à la pluie, soit à l'ardeur du soleil. Il fit les plus longues routes avec une si grande célérité, que plus d'une fois il devança les courriers qu'il avait expédiés. Les fleuves ne l'arrêtaient point; il les passait à la nage ou sur des outres gonflées.

LXI. MARCUS CATON D'UTIQUE.

Marcus Caton d'Utique, étant encore enfant, annonça la fermeté de son caractère. Dans le temps qu'il était élevé chez son oncle Drusus, les Latins vinrent à Rome, pour y solliciter le droit de cité. Popédius, chef de l'ambassade, qui logeait chez Drusus, pria Caton de seconder les Latins auprès de son oncle. Cet enfant lui répondit d'un air ferme qu'il n'en ferait rien, et, malgré des instances réitérées, il persista dans son refus. Alors Popédius, le tenant sus-

Cæsarem unum ex omnibus accessisse sobrium [cam ad evertendam rempubli-
Erat peritissimus armorum et equitandi;
patiens laboris ultra fidem;
anteibat in agmine,
nonnunquam equo,
sæpius pedibus,
capite detecto,
sive sol, sive imber esset.
Confecit vias longissimas celeritate incredibili,
ita ut prævenerit persæpe nuntios de se;
neque flumina morabantur eum,
quæ trajiciebat,
vel nando,
vel innixus utribus inflatis.

César seul de tous s'être avancé non-ivre pour renverser la république.
Il était très-habile dans les armes et à monter-à-cheval;
endurant la fatigue au delà de *toute* croyance;
il allait-devant dans la marche,
quelquefois à cheval,
plus souvent à pied,
la tête découverte,
soit que le soleil, soit que la pluie fût.
Il fit les routes les plus longues avec une rapidité incroyable,
de sorte qu'il prévint très-souvent les nouvelles sur lui;
et les fleuves n'arrêtaient pas lui,
lesquels il traversait,
ou en nageant,
ou appuyé sur des outres enflées.

LXI. MARCUS CATO UTICENSIS.

Marcus Cato,
adhuc puer,
ostendit robur invictum animi.
Quum educaretur in domo Drusi, sui avunculi,
Latini venerunt Romam, de impetranda civitate.
Popedius, princeps Latinorum,
qui erat hospes Drusi,
rogavit Catonem puerum ut adjuvaret Latinos apud avunculum
Cato negavit vultu constanti se facturum id.
Interpellatus iterum ac sæpius,
perstitit in proposito.
Tunc Popedius

LXI. MARCUS CATON D'-UTIQUE.

Marcus Caton,
encore enfant,
montra une force invincible d'âme.
Lorsqu'il était élevé dans la maison de Drusus, son oncle,
des Latins vinrent à Rome, pour obtenir le droit-de-cité.
Popédius, chef des Latins,
qui était hôte de Drusus,
pria Caton enfant qu'il aidât les Latins auprès de *son* oncle;
Caton nia d'un visage ferme lui-même devoir faire cela.
Prié de nouveau et plus souvent,
il persista dans *son* idée.
Alors Popédius

fertur : « Gratulemur nobis, Latini, hunc esse tam parvum; si enim senator esset, ne sperare quidem jus civitatis nobis liceret. »

Cato quum, salutandi gratia, ad Syllam a pædagogo duceretur, et in atrio cruenta proscriptorum capita vidisset, Syllæ crudelitatem exsecratus est; seque eodem esse animo significavit quo puer alius, nomine Cassius, qui tunc publicam scholam cum Fausto, Syllæ filio, frequentabat. Quum enim Faustus proscriptionem paternam in schola laudaret, diceretque se, quum per ætatem posset, eamdem rem esse facturum, ei sodalis gravem colaphum impegit.

Insignis fuit, et ad imitandum proponenda, Catonis erga

pendu du lieu le plus élevé de la maison, le menaça de le laisser tomber s'il ne se rendait à leurs prières ; mais ces menaces ne purent le faire changer de résolution. On rapporte qu'alors Popédius s'écria : « Latins, félicitons-nous qu'il ne soit encore qu'un enfant; s'il était sénateur, nous ne pourrions pas même espérer le droit de cité. »

Caton fut un jour conduit par son précepteur chez Sylla, pour le saluer, et, ayant vu dans le vestibule du palais des têtes sanglantes de proscrits, il maudit la cruauté de Sylla, et fit entendre qu'il partageait les sentiments d'un autre enfant, nommé Cassius, qui suivait alors l'école publique avec Faustus, fils de Sylla. Faustus avait osé faire dans l'école l'éloge des proscriptions de son père, et avait dit qu'il en ferait autant, quand il serait en âge ; alors ce Cassius lui appliqua un grand soufflet.

L'amitié de son frère pour Caton est remarquable, et peut être

tenuit puerum levatum
in partem excelsam ædium,
et minatus est se
abjecturum inde,
nisi obtemperaret
precibus,
neque potuit
dimovere eum a sententia
hoc metu.
Tunc Popedius
fertur exclamasse :
« Gratulemur nobis,
Latini,
hunc esse tam parvum ;
si enim esset senator,
ne liceret quidem nobis
sperare jus civitatis. »
Cato, quum duceretur
a pædagogo
ad Syllam
gratia salutandi,
et vidisset in atrio
capita cruenta
proscriptorum,
exsecratus est
crudelitatem Syllæ ;
significavitque
se esse eodem animo
quo alius puer,
Cassius nomine,
qui frequentabat tunc
scholam publicam
cum Fausto,
filio Syllæ.
Quum enim Faustus
laudaret in schola
proscriptionem paternam,
diceretque se facturum esse
eamdem rem,
quum posset per ætatem,
sodalis impegit ei
colaphum gravem.
Benevolentia Catonis
erga fratrem
fuit insignis,
et proponenda
ad imitandum.

tint l'enfant emporté
dans la partie élevée de la maison,
et menaça lui-même
devoir *le* jeter de là,
s'il ne cédait pas
à *ses* prières,
et il ne put
détourner lui de *sa* résolution
par cette crainte.
Alors Popédius
est dit s'être écrié :
« Félicitons-nous,
Latins,
celui-ci être si petit ;
car s'il était sénateur,
il ne serait pas même permis à nous
d'espérer le droit de cité. »
Caton, lorsqu'il était conduit
par *son* précepteur
chez Sylla
en vue de *le* saluer,
et qu'il eut vu dans le vestibule
les têtes sanglantes
des proscrits,
maudit
la cruauté de Sylla ;
et il montra
lui-même être du même sentiment
qu'un autre enfant,
Cassius par le nom,
lequel fréquentait alors
l'école publique
avec Faustus,
fils de Sylla.
Car comme Faustus
louait dans l'école
la proscription paternelle,
et disait lui-même devoir faire
la même chose,
lorsqu'il *le* pourrait par *son* âge,
son camarade appliqua à lui
un soufflet vigoureux.
La bienveillance de Caton
envers *son* frère
fut remarquable,
et devant être proposée
pour imiter (comme modèle).

fratrem benevolentia. Quum enim interrogaretur quem omnium maxime diligeret, respondit : « Fratrem. » Iterum interrogatus, quem secundum maxime diligeret, iterum « Fratrem » respondit. Quærenti tertio idem responsum dedit, donec ille a percontando desisteret. Crevit cum ætate ille Catonis in fratrem amor ; ab ejus latere non discedebat ; et in omnibus rebus morem gerebat. Annos natus viginti, nunquam sine fratre cœnaverat, nunquam in forum prodierat, nunquam iter susceperat. Diversum tamen erat utriusque ingenium : in utroque probi mores erant, sed Catonis indoles severior.

Cato, quum frater, qui erat tribunus militum, ad bellum profectus esset, ne eum desereret, voluntaria stipendia fecit. Accidit postea ut Catonis frater in Asiam proficisci cogeretur, et iter faciens in morbum incideret : quod ubi audivit Cato, licet tunc gravis tempestas sæviret, neque parata esset magna

proposée pour modèle. On lui demandait un jour qui il aimait le mieux. Il répondit que c'était son frère. On lui demanda ensuite qui il aimait le plus après lui ; il répondit encore que c'était son frère ; on lui fit une troisième fois la même question, et il donna la même réponse, jusqu'à ce qu'on cessât de l'interroger. Cette amitié de Caton pour son frère s'accrut avec l'âge : il était toujours à ses côtés, et en toute chose il avait pour lui la plus grande condescendance. A l'âge de vingt ans, il n'avait encore ni pris un repas, ni paru sur la place publique, ni entrepris aucun voyage, sans son frère. Cependant leurs caractères différaient beaucoup ; c'était dans l'un et dans l'autre la même probité ; mais Caton était plus sévère.

Caton, pour ne point se séparer de son frère, qui partait pour l'armée en qualité de tribun militaire, servit volontairement avec lui. Dans la suite, ce même frère fut obligé de se rendre en Asie, et tomba malade en route. A cette nouvelle, Caton, quoique la mer fût alors agitée d'une violente tempête, et qu'il ne se trouvât point

Quum enim interrogaretur	Car lorsqu'il était interrogé
quem diligeret	lequel il aimait
maxime omnium,	le plus de tous,
respondit : « Fratrem. »	il répondit : « *Mon* frère. »
Interrogatus iterum	Étant interrogé de nouveau
quem diligeret maxime	lequel il aimait le plus
secundum	le second,
respondit iterum :	il répondit de nouveau :
« Fratrem. »	« *Mon* frère. »
Dedit idem responsum	Il donna la même réponse
quærenti tertio,	à celui demandant une-troisième-fois,
donec ille desisteret	jusqu'à ce que celui-ci cessât
a percontando.	de questionner.
Ille amor Catonis	Cet amour de Caton
in fratrem	pour *son* frère
crevit cum ætate :	crût avec l'âge :
non discedebat	il ne s'éloignait pas
ab latere ejus ;	du côté de lui ;
gerebat morem ei	il avait de la déférence pour lui
in omnibus rebus.	en toutes choses.
Natus viginti annos	Né depuis (âgé de) vingt ans
nunquam cœnaverat	jamais il n'avait pris-*son*-repas
sine fratre,	sans *son* frère,
nunquam	jamais
prodierat in forum,	il n'était allé au forum, [*lui*.
nunquam susceperat iter.	jamais il n'avait entrepris un voyage *sans*
Tamen ingenium utriusque	Cependant le caractère de l'un-et-l'autre
erat diversum ;	était différent :
mores probi	des mœurs honnêtes
erant in utroque,	étaient dans l'un-et-l'autre,
sed indoles Catonis	mais le caractère de Caton
severior.	*était* plus sévère.
Cato, quum frater,	Caton, lorsque *son* frère,
qui erat tribunus militum,	qui était tribun des soldats,
profectus esset ad bellum,	fut parti pour la guerre,
ne desereret eum,	afin qu'il n'abandonnât pas lui,
fecit stipendia voluntaria.	fit des soldes volontaires (servit volon-
Postea accidit	Dans-la-suite il arriva [tairement).
ut frater Catonis	que le frère de Caton
cogeretur	fut forcé
proficisci in Asiam,	de partir pour l'Asie,
et faciens iter	et *que* faisant la route
incideret in morbum ;	il tomba dans une maladie :
ubi Cato audivit quod,	dès que Caton apprit, cela,
licet tunc	quoique alors
tempestas gravis sæviret,	une tempête violente sévît,
neque navis magna	et qu'un navire grand

navis, solvit e portu Thessalonicæ[1] exigua navicula cum duobus tantum amicis tribusque servis, et, pæne haustus fluctibus, tandem præter spem incolumis evasit. At fratrem modo defunctum vita reperit. Tunc questibus et lacrimis totum se tradidit . mortui corpus quam magnificentissimo potuit funere extulit, et marmoreum tumulum exstrui curavit suis impensis. Vela deinde facturus, quum suaderent amici ut fratris reliquias in alio navigio poneret, animam se prius quam illas relicturum respondit; atque ita solvit.

Cato quæstor in insulam Cyprum[2] missus est, ad colligendam Ptolemæi regis pecuniam, a quo populus Romanus heres institutus fuerat. Integerrima fide eam rem administravit. Summa longe major, quam quisquam sperare potuisset, redacta est. Fere septem millia talentorum navibus imposuit Cato; atque ut naufragii pericula vitaret, singulis vasis, qui-

de grand vaisseau, s'embarqua au port de Thessalonique, sur une petite nacelle, accompagné de deux amis et de trois esclaves seulement, et, après avoir failli être submergé, il arriva enfin sain et sauf, contre toute espérance. Mais son frère venait d'expirer. Alors il s'abandonna aux larmes et aux gémissements, fit faire les obsèques de son frère avec toute la magnificence possible, et lui érigea un tombeau de marbre à ses frais. Ensuite, comme il était sur le point de se rembarquer, ses amis lui conseillant de déposer dans un autre vaisseau les restes de son frère, il répondit qu'il abandonnerait plutôt la vie que ces restes précieux, et il mit ainsi à la voile.

Caton fut envoyé en qualité de questeur dans l'île de Chypre, pour recueillir les trésors du roi Ptolémée, qui avait institué le peuple romain son héritier. Il remplit cette mission avec la plus grande intégrité. Les sommes qu'il réunit montèrent beaucoup plus haut qu'on ne l'espérait. Caton chargea sur les vaisseaux plus de sept mille talents, et, pour prévenir les suites d'un naufrage, il fit attacher à chacun des vases qui renfermaient l'argent, une écorce

esset parata,
solvit
portu Thessalonicæ
exigua navicula
tantum cum duobus amicis
tribusque servis,
et, pæne haustus fluctibus,
tandem evasit incolumis
præter spem.
At reperit fratrem
defunctum modo vita.
Tunc tradidit se totum
questibus et lacrimis :
extulit corpus mortui
funere magnificentissimo
quam potuit,
et curavit
tumulum marmoreum
exstrui suis impensis.
Deinde facturus vela,
quum amici suaderent
ut poneret reliquias fratris
in alio navigio,
respondit
se relicturum animam
priusquam illas ;
atque ita solvit.
Cato missus est quæstor
in insulam Cyprum,
ad colligendam pecuniam
regis Ptolemæi,
a quo populus Romanus
institutus fuerat heres.
Administravit eam rem
fide integerrima.
Summa longe major
quam quisquam
potuisset sperare
redacta est.
Imposuit navibus
fere septem millia
talentorum,
atque ut vitaret
pericula naufragii,
alligavit longo funiculo
corticem suberis
singulis vasis quibus

ne fût pas prêt,
il détacha *le câble* (mit à la voile)
du port de Thessalonique
sur une petite barque
seulement avec deux amis
et trois esclaves,
et, presque englouti par les flots,
enfin il échappa sain-et-sauf
contre l'espérance.
Mais il trouva *son* frère
sorti récemment de la vie.
Alors il livra lui-même tout-entier
aux plaintes et aux larmes :
il emporta le corps du mort
par les funérailles les plus magnifiques
qu'il put,
et eut-soin
un tombeau de-marbre
être élevé à ses frais.
Ensuite devant faire voile,
lorsque *ses* amis *lui* conseillaient
qu'il plaçât les restes de son frère
sur un autre bâtiment,
il répondit
lui-même devoir abandonner la vie
plutôt que ces *restes ;* [voile).
et ainsi il détacha *le vaisseau* (mit à la
Caton fut envoyé *comme* questeur
dans l'île *de* Chypre,
pour recueillir l'argent
du roi Ptolémée,
par lequel le peuple romain
avait été institué héritier.
Il administra cette affaire
avec une fidélité très-intègre.
Une somme beaucoup plus grande
que qui-que-ce-fût
*n'*aurait pu *l'*espérer
fut recueillie.
Il plaça-sur des navires
presque sept milliers
de talents,
et afin qu'il évitât
les dangers d'un naufrage,
il attacha par une longue corde
une écorce de liége
à chacun des vases dans lesquels

bus inclùsa erat pecunia, corticem suberis longo funiculo alligavit, ut si fortè mersum navigium esset, locum amissæ pecuniæ cortex supernatans indicaret. Catoni advenienti senatus et tota ferme civitas obviam effusa est, nec erat res triumpho absimilis. Actæ sunt Catoni a senatu gratiæ, præturaque illi et jus spectandi ludos prætextato extra ordinem data. Quem honorem Cato noluit accipere, iniquum esse affirmans sibi decerni quod nulli alii tribueretur.

Quum Cæsar consul legem reipublicæ perniciosam tulisset, Cato solus, ceteris exterritis, huic legi obstitit. Iratus Cæsar Catonem extrahi curia, et in vincula rapi jussit : at ille nihil de libertate linguæ remisit; sed in ipsa ad carcerem via de lege disputabat, civesque commonebat ut talia molientibus adversarentur. Catonem sequebantur mœsti patres; quorum unus, objurgatus a Cæsare quod nondum misso senatu disce-

de liége, retenue par une longue corde, afin que, si le vaisseau venait à être submergé, le liége surnageant indiquât le lieu où se trouvait l'argent. Lorsque Caton revint à Rome, le sénat et presque toute la ville allèrent au-devant de lui, et ce retour fut un triomphe. Le sénat fit des remercîments à Caton, et lui décerna, avec la préture, le droit d'assister aux jeux publics, revêtu de la prétexte, et dans une place séparée. Caton ne voulut point accepter cet honneur, assurant qu'il n'était pas juste de lui décerner ce qu'on n'accordait à personne.

César, étant consul, avait porté une loi contraire à l'intérêt de la république; Caton seul s'y opposa, au milieu de la terreur générale. César, irrité, le fit entraîner hors du sénat, et mener en prison ; mais Caton, loin de rien rabattre de la liberté avec laquelle il avait parlé, combattait encore la loi en allant en prison, et recommandait à ses concitoyens de s'opposer à de pareilles entreprises. Les sénateurs affligés suivaient Caton. César reprochant à l'un d'eux de sortir avant que la séance fût levée : « J'aime mieux, dit-il, être

pecunia inclusa erat,
ut si forte navigium
mersum esset,
cortex supernatans
indicaret locum
pecuniæ amissæ.
Senatus
et ferme civitas tota
effusa est
obviam Catoni advenienti,
nec res erat
absimilis triumpho.
Gratiæ actæ sunt Catoni
a senatu,
præturaque data illi,
et jus spectandi ludos
prætextato
extra ordinem.
Quem honorem Cato
noluit accipere,
affirmans esse iniquum
quod tribueretur
nulli alii,
décerni sibi.
Quum Cæsar consul
tulisset legem
perniciosam reipublicæ,
Cato solus,
ceteris exterritis,
obstitit huic legi.
Cæsar iratus
jussit Catonem
extrahi curia,
et rapi in vincula:
at ille remisit nihil
de libertate linguæ;
sed disputabat de lege
in via ipsa ad carcerem,
commonebatque cives
ut adversarentur
molientibus talia.
Patres mœsti
sequebantur Catonem;
quorum unus
objurgatus a Cæsare
quod discederet
senatu misso nondum:

l'argent avait été enfermé,
afin que si par hasard le bâtiment
avait été englouti,
l'écorce surnageant
indiquât la place
de l'argent perdu.
Le sénat
et presque la cité entière
se répandit
au-devant de Caton arrivant,
et la chose n'était pas
différente d'un triomphe. [Caton
Des actions-de-grâce furent rendues à
par le sénat,
et la préture fut donnée à lui,
et le droit de voir les jeux
revêtu-de-la-prétexte
fut donné hors rang (par extraordinaire).
Lequel honneur Caton
ne-voulut-pas recevoir,
affirmant être injuste
cela qui *n'*était accordé
à aucun autre,
être décerné à lui.
Lorsque César consul
eut porté une loi
funeste à la république,
Caton seul,
les autres étant épouvantés,
s'opposa à cette loi.
César irrité
ordonna Caton
être arraché du sénat,
et être traîné dans les fers:
mais celui-ci *ne* relâcha rien
de *sa* liberté de langage;
mais il discutait sur la loi
dans le chemin même vers la prison,
et avertissait les citoyens
qu'ils s'opposassent
à ceux tramant de telles choses.
Les sénateurs affligés
suivaient Caton;
desquels un
réprimandé par César
parce qu'il s'éloignait
le sénat n'étant congédié pas-encore:

deret : « Malo, inquit, esse cum Catone in carcere quam tecum in curia. » Exspectabat Cæsar dum ad humiles preces Cato sese demitteret : quod ubi frustra a se sperari intellexit, pudore victus, unum e tribūnis misit qui Catonem dimitteret.

Cato Pompeii partes bello civili secutus est, eoque victo exercitus reliquias in Africam cum ingenti itinerum difficultate perduxit. Quum vero ei summum a militibus deferretur imperium, Scipioni, quod vir esset consularis, parere maluit. Scipione etiam devicto, Uticam[1] Africæ urbem petivit, ubi filium hortatus est ut clementiam Cæsaris experiretur ; ipse vero cœnatus deambulavit, et cubitum iturus, arctius diutiusque in complexu filii hæsit ; deinde ingressus cubiculum, ferro sibi ipse mortem conscivit. Cæsar, audita Catonis morte, dixit illum gloriæ suæ invidisse, quod sibi laudem servati Catonis eripuisset. Catonis liberos, eisque patrimonium incolume, servavit.

avec Caton en prison, qu'au sénat avec toi. » César s'attendait que Caton s'abaisserait à d'humbles prières ; mais quand il vit qu'il l'espérait en vain, honteux de s'être porté à cet excès, il chargea un des tribuns de le remettre en liberté.

Caton, dans la guerre civile, suivit le parti de Pompée, et, après sa défaite, il conduisit les restes de l'armée en Afrique, malgré l'extrême difficulté des chemins. Les soldats voulaient lui déférer le commandement en chef ; mais il aima mieux servir sous Scipion, qui avait été consul. Scipion ayant été vaincu à son tour, il se retira à Utique, ville d'Afrique, et là exhorta son fils à s'en remettre à la clémence du vainqueur. Pour lui, après avoir soupé, il se promena, et, au moment d'aller se coucher, il embrassa son fils plus étroitement et plus longtemps qu'à l'ordinaire ; puis, étant entré dans son appartement, il se perça de son épée. César, en apprenant la mort de Caton, dit que Caton lui avait envié la gloire de le sauver. Il conserva la vie aux enfants de Caton, et ne toucha point à leur patrimoine.

« Malo esse cum Catone
in carcere, inquit,
quam tecum in curia. »
Cæsar exspectabat
dum Cato demitteret se
ad preces humiles :
ubi intellexit quod
sperari frustra a se,
victus pudore,
misit unum e tribunis
qui dimitteret Catonem.
Cato secutus est
bello civili
partes Pompeii,
eoque victo
perduxit in Africam
reliquias exercitus
cum ingenti difficultate
itinerum.
Quum vero
summum imperium
deferretur ei a militibus,
maluit parere Scipioni,
quod esset vir consularis.
Scipione autem devicto,
petivit Uticam,
urbem Africæ,
ubi hortatus est filium
ut experiretur
clementiam Cæsaris ;
ipse vero cœnatus
deambulavit,
et iturus cubitum,
hæsit in complexu filii
arctius diutiusque ;
deinde ingressus cubiculum
ipse conscivit mortem sibi
ferro.
Cæsar,
morte Catonis audita,
dixit illum
invidisse suæ gloriæ,
quod eripuisset sibi
laudem Catonis servati.
Servavit liberos Catonis,
patrimoniumque
incolume eis.

« J'aime-mieux être avec Caton
en prison, dit-il,
qu'avec toi dans le sénat. »
César attendait
que Caton abaissât lui-même
à des prières humbles :
dès qu'il eut compris cela
être espéré en vain par lui,
vaincu par la honte,
il envoya un des tribuns
qui relâchât Caton.
Caton suivit
dans la guerre civile
le parti de Pompée,
et celui-ci ayant été vaincu
il conduisit en Afrique
les débris de l'armée
avec (malgré) une grande difficulté
des chemins.
Mais lorsque
le souverain commandement
était déféré à lui par les soldats,
il aima-mieux obéir à Scipion,
parce qu'il était homme consulaire.
Mais Scipion ayant été vaincu,
il gagna Utique,
ville d'Afrique,
où il engagea *son* fils
à ce qu'il tentât
la clémence de César ;
mais lui-même ayant soupé
se promena,
et devant aller se coucher,
il resta dans l'embrassement de son fils
plus étroitement et plus longtemps ;
ensuite étant entré dans *sa* chambre
lui-même donna la mort à lui-même
par le fer.
César,
la mort de Caton étant apprise,
dit celui-là
avoir envié sa gloire,
parce qu'il avait arraché à lui-même
la gloire de Caton sauvé.
Il conserva les enfants de Caton,
et le patrimoine
intact à eux.

LXII. MARCUS TULLIUS CICERO.

Marcus Tullius Cicero, equestri genere, Arpini[1], quod es Volscorum oppidum, natus est. Ex ejus avis unus verrucam in extremo naso sitam habuit, ciceris grano similem; inde cognomen Ciceronis genti inditum. Quum id Marco Tullio a nonnullis probro verteretur : « Dabo operam, inquit, ut istud cognomen nobilissimorum nominum splendorem vincat. » Quum eas artes disceret quibus ætas puerilis ad humanitatem solet informari, ingenium ejus ita eluxit ut eum æquales, e schola redeuntes, medium, tanquam regem, circumstantes deducerent domum : imo eorum parentes, pueri fama commoti, in ludum litterarium ventitabant, ut eum viserent. Ea res tamen quibusdam rustici et inculti ingenii stomachum movebat, qui ceteros pueros graviter objurgabant, quod talem condiscipulo suo honorem tribuerent.

Tullius Cicero, adolescens, eloquentiam et libertatem suam

LXII. MARCUS TULLIUS CICÉRON.

Marcus Tullius Cicéron, de l'ordre des chevaliers, naquit à Arpinum, ville du pays des Volsques. Un de ses ancêtres avait, à l'extrémité du nez, une verrue, semblable à un pois chiche; ce qui fit donner à la famille le surnom de Cicéron. Quelques personnes plaisantant Cicéron à ce sujet : « Je ferai en sorte, leur dit-il, que ce surnom efface l'éclat des plus beaux noms. » Dans le temps qu'il étudiait les sciences auxquelles on applique la jeunesse, son esprit se montra avec tant d'éclat, que ses condisciples, en revenant de l'école, l'environnaient comme leur roi, et le reconduisaient ainsi à la maison paternelle; bien plus, leurs parents, émerveillés de la réputation de cet enfant, allaient souvent à l'école pour le voir. Il y eut cependant des parents assez grossiers et assez mal élevés pour faire des reproches aux autres enfants de ce qu'ils rendaient un pareil honneur à leur condisciple.

Cicéron, dès sa jeunesse, montra contre les partisans de Sylla son

LXII. MARCUS TULLIUS CICERO.

Marcus Tullius Cicero,
genere equestri,
natus est Arpini,
quod est oppidum
Volscorum.
Unus ex avis ejus
habuit verrucam
sitam in extremo naso,
similem grano ciceris ;
inde cognomen Ciceronis
inditum genti.
Quum id verteretur probro
Marco Tullio a nonnullis :
« Dabo operam, inquit,
ut illud cognomen
vincat splendorem [rum.
nominum nobilissimo-
Quum disceret eas artes
quibus ætas puerilis
solet informari
ad humanitatem,
ingenium ejus eluxit ita
ut æquales
redeuntes e schola
deducerent domum eum
circumstantes medium
tanquam regem :
imo parentes eorum,
commoti fama pueri,
ventitabant
in ludum litterarium,
ut viserent eum.
Tamen ea res movebat
stomachum quibusdam
ingenii rustici et inculti,
qui objurgabant graviter
ceteros pueros
quod tribuerent
talem honorem
suo condiscipulo.
Tullius Cicero,
adolescens,
ostendit eloquentiam

LXII. MARCUS TULLIUS CICÉRON.

Marcus Tullius Cicéron,
d'une famille équestre,
naquit à Arpinum,
qui est une ville
des Volsques.
Un des aïeux de lui
eut une verrue
placée sur l'extrémité-du nez,
semblable à un grain de pois-chiche ;
de là le surnom de Cicéron
donné à la famille.
Comme ce *surnom* était tourné à insulte
à Marcus Tullius par quelques-uns :
« Je donnerai *mon* soin, dit-il,
à ce que ce surnom
l'emporte sur la splendeur
des noms les plus nobles. »
Lorsqu'il apprenait ces arts
par lesquels l'âge de-l'enfance
a-coutume d'être formé
à la culture,
l'esprit de lui brilla tellement
que *ses* camarades
revenant de l'école
reconduisaient à la maison lui
*l'*entourant placé-au-milieu
comme un roi :
bien plus les parents d'eux,
émerveillés de la réputation de l'enfant,
venaient-souvent
à l'école de-littérature,
afin qu'ils vissent lui.
Cependant cette chose excitait
la colère à quelques-uns
d'un esprit grossier et inculte,
qui réprimandaient fortement
tous-les-autres enfants
de ce qu'ils accordaient
un tel honneur
à leur condisciple.
Tullius Cicéron,
étant jeune,
montra *son* éloquence

adversus Syllanos ostendit. Chrysogonum quemdam, Syllæ libertum, acriter insectatus est, quod, dictatoris potentia fretus, in bona civium invadebat. Ex quo veritus invidiam Cicero, Athenas petivit, ubi Antiochum philosophum studiose audivit. Inde eloquentiæ gratia Rhodum se contulit, ubi Molone, rhetore tum disertissimo, magistro usus est. Qui, quum Ciceronem dicentem audivisset, flevisse dicitur, quod prævideret per hunc Græcos a Romanis ingenii et eloquentiæ laude superatum iri. Romam reversus, quæstor in Sicilia fuit. Nullius vero quæstura aut gratior, aut clarior fuit : quum in magna annonæ difficultate ingentem frumenti vim inde Romam mitteret, Siculos initio offendit; postea vero, ubi diligentiam, justitiam et comitatem ejus experti fuerunt, majores quæstori suo honores, quam ulli unquam prætori, detulerunt.

Cicero, consul factus, Sergii Catilinæ conjurationem singulari virtute, constantia curaque compressit. Is nempe indignatus

éloquence et son courage. Il poursuivit avec chaleur un certain Chrysogonus, affranchi du dictateur, qui, appuyé de l'autorité de son ancien maître, envahissait les biens des citoyens. Cicéron, craignant les suites de cette affaire, se retira à Athènes, où il suivit avec zèle les leçons du philosophe Antiochus. De là il passa à Rhodes pour se perfectionner dans l'étude de l'éloquence, et eut pour maître Molon, le plus célèbre rhéteur de ce temps-là. On dit que celui-ci, ayant entendu Cicéron déclamer, versa des larmes, parce qu'il prévoyait que, grâce aux talents de ce jeune orateur, les Romains l'emporteraient sur les Grecs en génie et en éloquence. De retour à Rome, il fut nommé questeur en Sicile, et jamais questeur ne se fit plus aimer, ni plus admirer. Il indisposa d'abord contre lui les Siciliens en faisant passer à Rome une grande quantité de blé dans un temps de disette ; mais quand ensuite ils eurent éprouvé son zèle, sa justice et son affabilité, ils rendirent à leur questeur plus d'honneurs qu'ils n'en avaient jamais rendu à aucun préteur.

Cicéron, nommé consul, étouffa, par son rare courage, sa fermeté et sa vigilance, la conjuration de Sergius Catilina. Celui-ci,

et suam libertatem
adversus Syllanos.
Insectatus est acriter
quemdam Chrysogonum,
libertum Syllæ,
quod, fretus
potentia dictatoris,
invadebat in bona civium.
Ex quo Cicero
veritus invidiam
petivit Athenas,
ubi audivit studiose
philosophum Antiochum.
Inde gratia eloquentiæ
contulit se Rhodum,
ubi usus est magistro
Molone,
tum rhetore disertissimo.
Qui, quum audivisset
Ciceronem dicentem,
dicitur flevisse,
quod prævideret Græcos
superatum iri per hunc
a Romanis
laude ingenii et eloquentiæ.
Reversus Romam,
fuit quæstor in Sicilia.
Quæstura vero nullius
fuit aut gratior,
aut clarior :
quum in magna difficultate
annonæ
mitteret inde Romam
vim ingentem frumenti,
offendit initio Siculos;
postea vero,
ubi experti fuerunt
diligentiam,
justitiam et comitatem ejus,
detulerunt suo quæstori
honores majores
quam unquam ulli prætori.
Cicero, factus consul,
compressit
conjurationem Catilinæ,
virtute singulari,
constantia curaque.

et sa liberté
contre les partisans-de-Sylla.
Il poursuivit vivement
un certain Chrysogonus,
affranchi de Sylla,
parce que, appuyé
sur la puissance du dictateur,
il se jetait sur les biens des citoyens.
Par-suite-de quoi Cicéron
ayant craint l'envie
gagna Athènes,
où il écouta avec-ardeur
le philosophe Antiochus.
De là pour la cause de l'éloquence
il transporta lui-même à Rhodes,
où il usa *comme* de maître
de Molon,
alors rhéteur très-éloquent.
Lequel, lorsqu'il eut entendu
Cicéron parlant,
est dit avoir pleuré,
parce qu'il prévoyait lès Grecs
devoir être surpassés par-le-moyen-de lu
par les Romains
dans la gloire du génie et de l'éloquence.
Étant revenu à Rome,
il fut questeur en Sicile.
Or la questure d'aucun
ne fut ou plus agréable,
ou plus illustre :
lorsque dans une grande difficulté (disette)
de vivres
il envoyait de là à Rome
une quantité grande de blé,
il blessa au commencement les Siciliens;
mais dans-la-suite,
dès qu'ils eurent éprouvé
l'activité,
la justice et la bonté de lui,
ils rendirent à leur questeur
des honneurs plus grands [préteur.
que jamais *ils n'en avaient rendu* à aucun
Cicéron, créé consul,
étouffa
la conjuration de Catilina,
par *son* courage remarquable,
par *sa* fermeté et *son* soin.

quod in petitione consulatus repulsam passus esset, et furore amens, cum pluribus viris nobilibus Ciceronem interficere, senatum trucidare, urbem incendere, ærarium diripere constituerat. Quæ tam atrox conjuratio a Cicerone detecta est. Catilina, metu consulis, Roma ad exercitum, quem paraverat, profugit; socii ejus comprehensi in carcere necati sunt. Senator quidam filium supplicio mortis ipse affecit. Juvenis scilicet ingenio, litteris et forma inter æquales conspicuus, pravo consilio amicitiam Catilinæ secutus fuerat, et in castra ejus properabat : quem pater ex medio itinere retractum occidit, his eum verbis increpans : « Non ego te Catilinæ adversus patriam, sed patriæ adversus Catilinam genui. »

Non ideo Catilina ab incepto destitit, sed infestis signis Romam petens, cum exercitu cæsus est. Adeo acriter dimicatum est ut nemo hostium prœlio superfuerit : quem quis-

indigné d'avoir essuyé un refus dans la demande du consulat, et ne pouvant plus contenir sa fureur, avait formé, de concert avec plusieurs Romains de distinction, le projet de tuer Cicéron, d'égorger le sénat, de mettre le feu à la ville, et de piller le trésor public. Cette horrible conspiration fut découverte par Cicéron. Catilina, par crainte du consul, sortit de Rome, et alla joindre l'armée qu'il avait rassemblée; ses complices furent pris et tués dans la prison. Un sénateur punit lui-même son fils du supplice de la mort. Ce jeune homme, distingué, entre ceux de son âge, par son esprit, par ses connaissances et par sa figure, mais entraîné par de mauvais conseils, s'était attaché à Catilina, et se rendait dans son camp. Son père l'arrêta à mi-chemin, et le tua en lui disant : « Ce n'est point pour Catilina contre la patrie, mais pour la patrie contre Catilina que je t'ai engendré. »

Catilina n'abandonna pas pour cela son entreprise, mais il marcha sur Rome à la tête d'une armée, et fut complétement défait. Le combat fut si acharné, qu'aucun des ennemis ne survécut à cette

Nempe is,
indignatus
quod passus esset repulsam
in petitione consulatus,
et amens furore,
constituerat
cum pluribus viris
nobilibus
interficere Ciceronem,
trucidare senatum,
incendere urbem,
diripere ærarium.
Quæ conjuratio tam atrox
detecta est a Cicerone.
Catilina, metu consulis,
profugit Roma
ad exercitum,
quem paraverat;
socii ejus comprehensi
necati sunt in carcere.
Quidam senator
ipse affecit filium
supplicio mortis.
Scilicet juvenis,
conspicuus inter æquales
ingenio,
litteris et forma,
secutus fuerat
amicitiam Catilinæ
consilio pravo,
et properabat in castra ejus:
quem retractum
ex medio itinere
pater occidit,
increpans eum his verbis:
« Ego non genui te
Catilinæ adversus patriam,
sed patriæ
adversus Catilinam. »
Catilina non destitit ideo
ab incepto,
sed petens Romam
signis infestis
cæsus est cum exercitu.
Dimicatum est adeo acriter
ut nemo hostium
superfuerit prœlio:

En effet celui-ci (Catilina)
indigné
de ce qu'il avait essuyé un refus
dans la brigue du consulat,
et transporté de fureur,
avait résolu
avec plusieurs hommes
nobles
de tuer Cicéron,
d'égorger le sénat,
d'incendier la ville,
de piller le trésor.
Laquelle conjuration si atroce
fut découverte par Cicéron.
Catilina, par crainte du consul,
s'enfuit de Rome
vers l'armée,
qu'il avait apprêtée;
les complices de lui ayant été arrêtés
furent tués dans la prison.
Un certain sénateur
lui-même punit *son* fils
du supplice de la mort.
Or *ce* jeune-homme,
remarquable parmi *ses* égaux
par l'esprit,
les lettres et l'extérieur,
avait poursuivi
l'amitié de Catilina
par un conseil dépravé,
et se rendait dans le camp de lui:
lequel ramené
du milieu-de la route,
son père tua,
gourmandant lui par ces paroles
« Moi je n'ai pas engendré toi
pour Catilina contre la patrie,
mais pour la patrie
contre Catilina. »
Catilina ne se désista pas pour-cela
de *son* entreprise,
mais gagnant Rome
avec les enseignes ennemies
il fut taillé-en-pièces avec *son* armée.
On combattit si opiniâtrément
que personne des ennemis
ne survécut au combat:

que in pugnando ceperat, eum, amissa anima, tegebat locum. Ipse Catilina longe a suis inter eorum, quos occiderat, cadavera cecidit; morte pulcherrima, si pro patria sua sic occubuisset. Senatus populusque Romanus Ciceronem *patriæ patrem* appellavit. Ea res tamen Ciceroni postea invidiam creavit, adeo ut abeuntem magistratu verba facere ad populum vetuerit quidam tribunus plebis, quod cives indicta causa damnavisset, sed solitum duntaxat juramentum præstare ei permiserit. Tum Cicero magna voce : « Juro, inquit, rempublicam atque urbem Romam mea unius opera salvam esse : » qua voce delectatus populus Romanus, et ipse juravit verum esse Ciceronis juramentum.

Paucis post annis, Cicero reus factus est a Clodio, tribuno plebis, eadem de causa, quod nempe cives Romanos necavisset. Tunc mœstus senatus, tanquam in publico luctu,

défaite ; chacun d'eux couvrait de son corps le poste qu'il avait occupé en combattant. Catilina lui-même fut trouvé, loin des siens, au milieu des cadavres de ceux qu'il avait tués ; mort bien glorieuse si elle eût été pour la patrie ! Cicéron reçut alors du sénat et du peuple romain le surnom de *Père de la patrie ;* cependant la conduite qu'il avait tenue dans cette circonstance lui fit dans la suite des ennemis, au point que, quand il sortit de charge, un tribun lui défendit de haranguer le peuple, sous prétexte qu'il avait condamné des citoyens sans les entendre, et lui permit seulement de prêter le serment accoutumé. Alors Cicéron élevant la voix : « Je jure, dit-il, que Rome et la république ont été sauvées par moi. » Le peuple, charmé de ces paroles, jura lui-même que Cicéron avait dit la vérité.

Quelques années après, Cicéron fut accusé par Clodius, tribun du peuple, pour le même sujet, c'est-à-dire pour avoir fait mourir des citoyens romains. Alors le sénat prit le deuil, comme dans une

quisque, anima amissa,
tegebat eum locum,
quem ceperat in pugnando.
Catilina ipse
cecidit longe a suis,
inter cadavera
eorum quos occiderat;
morte pulcherrima,
si occubuisset sic
pro sua patria.
Senatus
populusque Romanus
appellavit Ciceronem
patrem patriæ.
Tamen ea res
creavit postea
invidiam Ciceroni,
adeo
ut quidam tribunus plebis
vetuerit
abeuntem magistratu
facere verba ad populum,
quod damnavisset cives,
causa indicta,
sed permiserit ei præstare
duntaxat
juramentum solitum.
Tum Cicero, voce magna:
«Juro, inquit, rempublicam
atque urbem Romam
esse salvam
mea opera unius: »
qua voce delectatus,
populus Romanus
juravit et ipse
juramentum Ciceronis
esse verum.

Paucis annis post,
Cicero factus est reus
a Clodio,
tribuno plebis,
de eadem causa,
nempe quod necavisset
cives Romanos.
Tunc senatus mœstus,
tanquam in luctu publico,
mutavit vestem.

chacun, la vie étant perdue,
couvrait ce lieu,
qu'il avait pris en combattant.
Catilina lui-même
tomba loin des siens,
parmi les cadavres
de ceux qu'il avait tués;
par une mort très-belle,
s'il eût succombé ainsi
pour sa patrie.
Le sénat
et le peuple romain
appela Cicéron
père de la patrie.
Cependant cette chose
fit-naître dans-la-suite
la haine à Cicéron,
à-tel-point
qu'un certain tribun du peuple
défendit
lui sortant de charge
adresser des paroles au peuple,
parce qu'il avait condamné des citoyens
la cause n'étant-pas-plaidée,
mais permit à lui de prêter
seulement
le serment accoutumé.
Alors Cicéron, d'une voix grande (élevée):
« Je jure, dit-il, la république
et la ville *de* Rome
être sauvée
par mon soin de *moi* seul: »
par laquelle parole charmé,
le peuple romain
jura aussi lui-même
le serment de Cicéron
être vrai.

Peu d'années après,
Cicéron fut fait accusé
par Clodius,
tribun du peuple,
pour la même cause,
à savoir parce qu'il avait tué
des citoyens romains.
Alors le sénat affligé,
comme dans un deuil public,
changea de vêtement.

vestem mutavit. Cicero, quum posset armis salutem suam defendere, maluit urbe cedere quam sua causa cædem fieri. Proficiscentem omnes boni flentes prosecuti sunt. Dein Clodius edictum proposuit, ut Marco Tullio igni et aqua interdiceretur : illius domum et villas incendit. Sed vis illa diuturna non fuit : mox enim maximo omnium ordinum studio Cicero in patriam revocatus est. Obviam ei redeunti ab universis itum est ; domus ejus publica pecunia restituta est. Postea Cicero, Pompeii partes secutus, a Cæsare victore veniam accepit. Quo interfecto, Octavium, heredem Cæsaris, fovit atque ornavit, ut eum Antonio rempublicam vexanti opponeret; sed ab illo deinde desertus est et proditus.

Antonius, inita cum Octavio societate, Ciceronem jamdiu sibi inimicum proscripsit. Qua re audita, Cicero transversis

calamité publique. Cicéron, qui pouvait se défendre par la force des armes, aima mieux sortir de la ville que de faire répandre pour son intérêt propre le sang de ses concitoyens. Quand il partit en exil, tous les gens de bien l'accompagnèrent en pleurant. Clodius proposa ensuite un édit par lequel l'eau et le feu étaient interdits à Cicéron, et il fit incendier ses maisons et ses métairies; mais cette violence ne fut pas de longue durée : car bientôt après Cicéron fut rappelé dans sa patrie, au grand contentement de tous les ordres de l'État. Quand il revint, tous les citoyens se portèrent à sa rencontre. Sa maison fut rebâtie aux frais de la république. Dans la suite, Cicéron, ayant suivi le parti de Pompée, obtint sa grâce du vainqueur. Après le meurtre de César, il favorisa et appuya Octave, son héritier, afin de l'opposer à Antoine, qui opprimait la république ; mais bientôt il en fut abandonné et trahi.

Antoine, s'étant lié avec Octave, proscrivit Cicéron, qu'il haïssait depuis longtemps. A cette nouvelle, Cicéron se réfugia, par des chemins détournés, dans une maison de campagne qu'il avait à peu

Cicero, quum posset
defendere armis
suam salutem,
maluit cedere urbe,
quam cædem fieri
sua causa.
Omnes boni flentes
prosecuti sunt
proficiscentem.
Dein Clodius
proposuit edictum
ut interdiceretur
Marco Tullio
igni et aqua :
incendit domum
et villas illius.
Sed illa vis
non fuit diuturna :
mox enim Cicero
revocatus est in patriam
studio maximo
omnium ordinum.
Itum est ab universis
obviam ei redeunti ;
domus ejus restituta est
pecunia publica.
Postea Cicero
secutus partes Pompeii
accepit veniam
a Cæsare victore.
Quo interfecto,
fovit atque ornavit
Octavium,
heredem Cæsaris,
ut opponeret eum Antonio
vexanti rempublicam ;
sed deinde desertus est
et proditus ab illo.
Antonius,
societate inita
cum Octavio,
proscripsit Ciceronem
jam diu inimicum sibi.
Qua re audita,
Cicero fugit
itineribus transversis
in villam

Cicéron, lorsqu'il pouvait
défendre par les armes
son salut,
aima-mieux sortir de la ville,
qu'un meurtre être fait
pour sa cause.
Tous les *gens* de-bien pleurant
accompagnèrent
lui partant.
Ensuite Clodius
proposa un édit
pour qu'interdiction-fût-faite
à Marcus Tullius
du feu et de l'eau :
il incendia la maison
et les villas de lui.
Mais cette violence
ne fut pas longue :
car bientôt Cicéron
fut rappelé dans *sa* patrie
avec un empressement très-grand
de toutes les classes.
Il fut allé par tous (tous allèrent)
au-devant de lui revenant ;
la maison de lui fut reconstruite
avec l'argent public.
Dans-la-suite Cicéron
ayant suivi le parti de Pompée
reçut *sa* grâce
de César vainqueur.
Celui-ci ayant été tué,
il protégea et favorisa
Octave,
héritier de César,
afin qu'il opposât lui à Antoine
agitant la république ;
mais dans-la-suite il fut abandonné
et trahi par lui.
Antoine,
une alliance étant faite
avec Octave,
proscrivit Cicéron
déjà depuis longtemps ennemi à lui.
Laquelle chose ayant été apprise,
Cicéron s'enfuit
par des chemins détournés
dans une villa

itineribus fugit in villam quæ a mari proxime aberat, indeque navem conscendit, in Macedoniam transiturus. Quum vero jam aliquoties in altum provectum venti adversi retulissent, et ipse jactationem navis pati non posset, regressus ad villam: « Moriar, inquit, in patria sæpe servata. » Mox adventantibus percussoribus, quum servi parati essent ad dimicandum fortiter, ipse lecticam, qua vehebatur, deponi jussit, eosque quietos pati quod sors iniqua cogeret. Prominenti ex lectica et immotam cervicem præbenti caput præcisum est. Manus quoque abscissæ; caput relatum est ad Antonium, ejusque jussu inter duas manus in rostris positum. Fulvia, Antonii uxor, quæ se a Cicerone læsam arbitrabatur, caput manibus sumpsit, in genua imposuit, extractamque linguam acu confixit.

Cicero dicax erat, et facetiarum amans, adeo ut ab inimicis solitus sit appellari *scurra consularis*. Quum Lentulum, generum suum, exiguæ staturæ hominem, vidisset longo

de distance de la mer, et de là s'embarqua, dans l'intention de se rendre en Macédoine. Mais il fut plusieurs fois ramené par les vents contraires, de la haute mer vers la côte; et, comme d'ailleurs il ne pouvait supporter le roulis du vaisseau, reprenant le chemin de sa maison de campagne : « Je mourrai, dit-il, dans ma patrie, que j'ai tant de fois sauvée. » Bientôt après, ses assassins se présentèrent, et comme ses esclaves se disposaient à le défendre vaillamment, il leur ordonna lui-même de déposer à terre sa litière, et de souffrir patiemment ce qu'exigerait sa mauvaise fortune. En même temps il avança tranquillement la gorge hors de sa litière, et reçut le coup mortel. On lui coupa aussi les mains ; sa tête fut portée à Antoine, et placée par son ordre, entre les deux mains, en haut de la tribune aux harangues. Fulvie, femme d'Antoine, qui croyait avoir à se plaindre de Cicéron, prit cette tête entre ses mains, la mit sur ses genoux, et en tira la langue qu'elle perça avec une aiguille.

Cicéron était railleur, et aimait tellement les bons mots, que ses ennemis l'appelaient ordinairement le *bouffon consulaire*. Ayant vu Lentulus, son gendre, homme de petite taille, ceint d'une longue

quæ aberat proxime
a mari,
indeque conscendit navem,
transiturus
in Macedoniam.
Quum vero venti adversi
retulissent,
provectum jam aliquoties
in altum,
et ipse non posset pati
jactationem navis,
regressus ad villam :
« Moriar, inquit,
in patria servata sæpe.»
Mox, percussoribus
adventantibus,
quum servi essent parati
ad dimicandum fortiter,
ipse jussit lecticam,
qua vehebatur,
deponi,
eosque pati quietos
quod sors iniqua cogeret.
Caput præcisum est
prominenti ex lectica
et præbenti
cervicem immotam.
Manus quoque abscissæ ;
caput relatum
ad Antonium,
positumque jussu ejus
in rostris inter duas manus.
Fulvia, uxor Antonii,
quæ arbitrabatur se
læsam a Cicerone,
sumpsit caput manibus,
imposuit in genua,
confixitque acu
linguam extractam.
Cicero erat dicax
et amans facetiarum,
adeo ut solitus sit
appellari ab inimicis
scurra consularis.
Quum vidisset Lentulum,
suum generum,
staturæ exiguæ,

qui était éloignée très-proche (peu éloi-
de la mer, [gnée)
et de là monta sur un navire,
devant passer
en Macédoine.
Mais comme les vents contraires
eurent ramené *lui*,
porté déjà quelques-fois
dans la haute *mer*,
et *que* lui-même ne pouvait supporter
le balancement du navire,
étant revenu à *sa* villa :
« Je mourrai, dit-il,
dans *ma* patrie sauvée souvent. »
Bientôt, les meurtriers
arrivant,
lorsque *ses* esclaves étaient disposés
à combattre courageusement,
lui-même ordonna la litière,
dans laquelle il était porté,
être posée *à terre*,
et eux souffrir tranquilles
ce que le sort contraire forçait *de souffrir*.
La tête fut coupée
à *lui* s'avançant hors de la litière
et présentant
son cou immobile.
Ses mains aussi furent coupées ;
sa tête fut portée
à Antoine,
et fut placée par l'ordre de lui
sur les rostres entre *ses* deux mains.
Fulvie, épouse d'Antoine,
laquelle pensait elle-même
avoir été blessée par Cicéron,
prit *sa* tête dans *ses* mains,
la mit sur *ses* genoux,
et perça d'une aiguille
sa langue tirée.
Cicéron était plaisant
et amateur de bons-mots,
tellement qu'il eut-coutume
d'être appelé par ses ennemis
le bouffon consulaire.
Lorsqu'il eut vu Lentulus,
son gendre,
d'une taille petite,

gladio accinctum : « Quis, inquit, generum meum ad gladium alligavit ? » Matrona quædam, juniorem se quam erat simulans, dictitabat se triginta tantum annos habere. Cui Cicero : « Verum est, inquit; nam hoc viginti annos audio. » Cæsar, altero consule mortuo, die decembris ultima, Caninium consulem, hora septima, in reliquam diei partem renuntiaverat : quem quum plerique irent salutatum de more : « Festinemus, inquit Cicero, priusquam abeat magistratu. » De eodem Caninio scripsit Cicero : « Fuit mirifica vigilantia Caninius, qui toto suo consulatu somnum non viderit. »

LXIII. MARCUS BRUTUS.

Marcus Brutus ex illa gente, quæ Roma Tarquinios ejecerat, oriundus, Athenis philosophiam, Rhodi eloquentiam didicit. Sua eum virtus valde commendavit. Ejus pater, qui Syllæ

épée : « Qui a, dit-il, attaché mon gendre à cette épée ? » Une dame qui voulait qu'on la crût plus jeune qu'elle ne l'était réellement, répétait souvent qu'elle n'avait que trente ans : « C'est très-vrai, dit Cicéron, car il y a vingt ans que je l'entends dire. » Un consul étant mort le dernier jour de décembre, César nomma Caninius à la septième heure, pour exercer le consulat le reste de la journée. La plupart des sénateurs allèrent lui rendre visite, selon l'usage : « Hâtons-nous, dit Cicéron, avant qu'il ne sorte de charge. » Cicéron a écrit au sujet du même Caninius : « Il fut d'une si grande vigilance, qu'il ne ferma pas l'œil durant tout son consulat. »

LXIII. MARCUS BRUTUS.

Marcus Brutus, issu de cette famille qui avait chassé les Tarquins de Rome, apprit la philosophie à Athènes, et l'éloquence à Rhodes. Il se rendit très-recommandable par ses vertus. Son père, qui était

accinctum longo gladio:
« Quis, inquit, alligavit
meum generum
ad gladium ? »
Quædam matrona
simulans se juniorem
quam erat,
dictitabat se
habere tantum
triginta annos.
Cui Cicero :
« Est verum, inquit;
nam audio hoc
viginti annos. »
Cæsar,
altero consule mortuo
ultima die decembris,
renuntiaverat Caninium
consulem
septima hora,
in partem reliquam diei ;
quem quum plerique
irent salutatum de more:
« Festinemus,
inquit Cicero,
priusquam abeat
magistratu. »
Cicero scripsit
de eodem Caninio :
« Caninius
fuit vigilantia mirifica,
qui non viderit somnum
suo consulatu toto. »

ceint d'une longue épée :
« Qui, dit-il, a attaché
mon gendre
à *cette* épée? »
Une certaine dame
feignant elle-même *être* plus jeune
qu'elle *n*'était,
disait-souvent elle
avoir seulement
trente ans:
A laquelle Cicéron :
« *Cela* est vrai, dit-il ;
car j'entends cela
depuis vingt ans. »
César,
un consul étant mort
le dernier jour de décembre,
avait nommé Caninius
consul,
à la septième heure,
pour la partie restant du jour ;
lequel comme la plupart
allaient saluer selon l'usage :
« Hâtons-nous,
dit Cicéron,
avant qu'il sorte
de magistrature. »
Cicéron écrivit
sur le même Caninius :
« Caninius
fut d'une vigilance admirable,
lui qui n'a pas vu le sommeil
pendant son consulat tout-entier. »

LXIII. MARCUS BRUTUS.

Marcus Brutus,
oriundus ex illa gente
quæ ejecerat Tarquinios
Roma,
didicit philosophiam
Athenis,
eloquentiam Rhodi.
Sua virtus
commendavit valde eum.
Pater ejus,
qui adversabatur

LXIII. MARCUS BRUTUS.

Marcus Brutus,
issu de cette famille
qui avait chassé les Tarquins
de Rome,
apprit la philosophie
à Athènes,
l'éloquence à Rhodes.
Sa vertu
recommanda fortement lui.
Le père de lui,
qui faisait-opposition

partibus adversabatur, jussu Pompeii interfectus fuerat; unde Brutus cum eo graves gesserat simultates : bello tamen civili Pompeii causam, quod justior videretur, secutus est, et dolorem suum reipublicæ utilitati posthabuit. Victo Pompeio, Brutus a Cæsare servatus est, et prætor etiam factus. Postea quum Cæsar, superbia elatus, senatum contemnere, et regnum affectare cœpisset, populus jam, præsenti statu haud lætus, vindicem libertatis requirebat. Subscripsere quidam primi Bruti statuæ : « Utinam viveres! » Item, ipsius Cæsaris statuæ : « Brutus, quia reges ejecit, primus consul factus est; hic, quia consules ejecit, postremo rex factus est. » Inscriptum quoque est Marci Bruti prætoris tribunali : « Dormis, Brute! »

Marcus Brutus, cognita populi Romani voluntate, adversus Cæsarem conspiravit. Pridie quam Cæsar est occisus, Porcia,

opposé au parti de Sylla, avait été tué par l'ordre de Pompée, et depuis ce temps, Brutus était l'ennemi de Pompée; cependant il suivit son parti dans la guerre civile, parce qu'il lui parut le plus juste; il sacrifia ainsi son ressentiment à l'intérêt de la république. Pompée ayant été vaincu, César conserva la vie à Brutus, et le fit même préteur. Dans la suite, lorsque César, enflé d'orgueil, commença à mépriser le sénat et à ambitionner la royauté, le peuple, déjà mécontent de l'état des choses, cherchait un vengeur de la liberté. On écrivit au bas de la statue du premier Brutus : « Plût aux dieux que tu vécusses! » On écrivit aussi sur celle de César lui même : « Brutus, pour avoir chassé les rois, a été le premier consul; et celui-ci, pour avoir chassé les consuls, est enfin devenu roi. » On écrivit encore sur le tribunal de Marcus Brutus : « Tu dors, Brutus! »

Marcus Brutus, connaissant la volonté du peuple romain, conspira contre César. La veille du jour où César fut tué, Porcia, femme de

partibus Syllæ,
interfectus fuerat
jussu Pompeii;
unde Brutus
gesserat cum eo
simultates graves :
tamen bello civili
secutus est
causam Pompeii,
quod videretur justior,
et posthabuit
suum dolorem
utilitati reipublicæ.
Pompeio victo,
Brutus
servatus est a Cæsare,
et factus etiam prætor.
Postea quum Cæsar,
elatus superbia,
cœpisset
contemnere senatum,
et affectare regnum,
populus jam,
haud lætus statu præsenti,
requirebat
vindicem libertatis.
Quidam subscripsere
statuæ primi Bruti :
« Utinam viveres ! »
Item statuæ Cæsaris :
« Brutus,
quia ejecit reges,
factus est primus consul ;
hic, quia ejecit consules,
factus est postremo rex. »
Inscriptum est quoque
tribunali Marci Bruti
prætoris :
« Dormis, Brute ! »
Marcus Brutus,
voluntate populi Romani
cognita,
conspiravit
adversus Cæsarem.
Pridie quam Cæsar
occisus est,
Porcia, uxor Bruti,

au parti de Sylla,
avait été tué
par l'ordre de Pompée ;
d'où Brutus
avait porté (eu) avec lui
des inimitiés violentes :
cependant dans la guerre civile
il suivit
la cause de Pompée,
parce qu'elle *lui* paraissait plus juste,
et il sacrifia
son ressentiment
à l'intérêt de la république.
Pompée ayant été vaincu,
Brutus
fut sauvé par César,
et fut fait même préteur.
Dans-la-suite lorsque César,
élevé par l'orgueil,
commençait
à mépriser le sénat,
et à ambitionner le trône,
le peuple déjà,
non content de l'état présent,
cherchait
un vengeur de la liberté.
Quelques-uns écrivirent-au-bas
de la statue du premier Brutus :
« Plût-à-Dieu que tu vécusses ! »
De même *ils écrivirent au bas* de la statue
« Brutus, [de César :
parce qu'il a chassé les rois,
a été fait le premier consul ;
celui-ci, parce qu'il a chassé les consuls,
a été fait enfin roi. »
Il fut écrit aussi
sur le tribunal de Marcus Brutus
le préteur :
« Tu dors, Brutus ! »
Marcus Brutus,
la volonté du peuple romain
étant connue,
conspira
contre César.
La veille que (du jour où) César
fut tué,
Porcia, épouse de Brutus,

Bruti uxor, consilii conscia, cultellum tonsorium, quasi unguium resecandorum causa, poposcit, eoque, velut forte e manibus elapso, se ipsa vulneravit. Clamore ancillarum vocatus in cubiculum uxoris, Brutus objurgare eam cœpit, quod tonsoris officium prærripere voluisset; at Porcia ei secreto dixit : « Non casu, sed de industria, mi Brute, hoc mihi vulnus feci : experiri enim volui an satis mihi animi esset ad mortem oppetendam, si tibi propositum ex sententia parum cessisset. » Quibus verbis auditis, Brutus ad cœlum manus et oculos sustulisse dicitur, et exclamavisse : « Utinam dignus tali conjuge maritus videri possim! »

Interfecto Cæsare, Antonius, vestem ejus sanguinolentam ostentans, populum veluti furore quodam adversus conjuratos inflammavit. Brutus itaque in Macedoniam concessit ; ibique, apud urbem Philippos', adversus Antonium et Octavium dimicavit. Victus acie, quum in tumulum se nocte recepisset,

Brutus, instruite de ses projets, demanda un rasoir, comme pour se couper les ongles, et le laissant tomber, comme par hasard, elle se fit une blessure. Aux cris des servantes Brutus court à l'appartement de son épouse, et lui fait des reproches de ce qu'elle a voulu faire elle-même les fonctions de barbier; mais elle lui dit en confidence : « Mon cher Brutus, ce n'est pas par accident, mais à dessein que je me suis fait cette blessure; j'ai voulu savoir si j'avais assez de courage pour me donner la mort dans le cas où votre projet ne réussirait pas. » A ces mots, Brutus, levant les yeux et les mains au ciel, s'écria : « Puissé-je me montrer digne d'une telle femme! »

Quand César eut été tué, Antoine, montrant au peuple sa robe ensanglantée, l'enflamma, pour ainsi dire, de fureur contre les conjurés. Brutus se retira donc en Macédoine, et il combattit près de la ville de Philippes, contre Antoine et Octave. Vaincu dans cette bataille, il se réfugia pendant la nuit sur une éminence; et,

conscia consilii,
poposcit
cultellum tonsorium,
quasi causa
resecandorum unguium,
ipsaque
vulneravit se eo,
velut elapso forte
e manibus.
Brutus, vocatus
in cubiculum uxoris
clamore ancillarum,
cœpit objurgare eam
quod voluisset præripere
officium tonsoris ;
at Porcia dixit ei secreto :
« Mi Brute,
feci mihi hoc vulnus,
non casu, sed de industria ;
volui enim experiri
an satis animi esset mihi
ad oppetendam mortem,
si propositum cessisset tibi
parum ex sententia. »
Quibus verbis auditis,
Brutus dicitur
sustulisse ad cœlum
manus et oculos,
et exclamavisse :
« Utinam possim videri
maritus dignus
tali conjuge ! »
Cæsare interfecto,
Antonius ostentans
vestem sanguinolentam
ejus,
inflammavit populum
veluti quodam furore
adversus conjuratos.
Itaque Brutus
concessit in Macedoniam ;
ibique dimicavit,
apud urbem Philippos,
adversus Antonium
et Octavium.
Victus in acie,
quum se recepisset nocte

avertie de *son* projet,
demanda
un couteau de-barbier (un rasoir),
comme en vue
de couper *ses* ongles,
et elle-même
blessa elle avec ce *rasoir*,
comme *lui* étant échappé par hasard
des mains.
Brutus, appelé
dans la chambre de *sa* femme
par le cri des servantes,
commença à réprimander elle
de ce qu'elle avait voulu empiéter
sur l'office du barbier ;
mais Porcia dit à lui en secret :
« Mon Brutus,
j'ai fait à moi cette blessure,
non par hasard, mais à dessein ;
car j'ai voulu essayer
si assez de courage serait à moi
pour aller-au-devant-de la mort,
si le dessein avait tourné à toi
peu selon *ton* désir. »
Lesquelles paroles ayant été entendues,
Brutus est dit
avoir élevé vers le ciel
ses mains et *ses* yeux,
et s'être écrié :
« Plût-aux-dieux que je pusse paraître
un mari digne
d'une telle épouse ! »
César ayant été tué,
Antoine montrant
le vêtement ensanglanté
de lui,
enflamma le peuple
comme d'une certaine fureur
contre les conjurés.
C'est-pourquoi Brutus
se retira en Macédoine;
et là il combattit,
près de la ville *de* Philippes,
contre Antoine
et Octave.
Vaincu dans le combat,
lorsqu'il se fut retiré la nuit

ne in hostium manus veniret, uni comitum latus transfodiendum præbuit. Antonius, viso Bruti cadavere, ei suum injecit purpureum paludamentum, ut in eo sepeliretur. Quod quum postea subreptum audivisset, requiri furem, et ad supplicium duci jussit. Cremati corporis reliquias ad Serviliam, Bruti matrem, deportandas curavit. Non eadem fuit Octavii erga Brutum moderatio : is enim avulsum Bruti caput Romam ferri jussit, ut Caii Cæsaris statuæ subjiceretur.

LXIV. OCTAVIUS CÆSAR AUGUSTUS.

Octavius, Juliæ, Caii Cæsaris sororis, nepos, patrem quadrimus amisit. A majore avunculo adoptatus, eum in Hispaniam profectum secutus est. Deinde ab eo Apolloniam [1] missus est, ut liberalibus studiis vacaret. Audita avunculi morte, Romam rediit, nomen Cæsaris sumpsit, collectoque veterano-

pour ne pas tomber entre les mains des ennemis, il pria un de ceux qui l'accompagnaient de lui passer son épée au travers du corps. Quand Antoine vit le cadavre de Brutus, il le couvrit de son manteau de pourpre, pour qu'il lui servît de linceul, et, ayant appris ensuite que ce manteau avait été dérobé, il fit rechercher le voleur et le fit conduire au supplice. Antoine eut encore soin de faire brûler le corps de Brutus, et d'envoyer ses cendres à Servilie, sa mère. Octave n'usa pas de la même modération à l'égard de Brutus, car il fit porter à Rome sa tête séparée du corps, pour être mise aux pieds de la statue de César.

LXIV. OCTAVE CÉSAR AUGUSTE.

Octave, petit-fils de Julie, sœur de César, perdit son père à l'âge de quatre ans. Il fut adopté par son grand-oncle, qui le mena avec lui en Espagne, et l'envoya ensuite étudier les belles-lettres à Apollonie. Dès qu'il eut appris la mort de son oncle, il revint à Rome, prit le nom de César; et, ayant rassemblé une armée de vétérans,

in tumulum,
ne veniret
in manus hostium,
præbuit uni comitum
latus transfodiendum.
Antonius,
cadavere Bruti viso,
injecit ei
suum paludamentum
purpureum,
ut sepeliretur in eo.
Quum postea audivisset
quod subreptum,
jussit furem requiri,
et duci ad supplicium.
Curavit
reliquias corporis cremati
deportandas ad Serviliam,
matrem Bruti.
Moderatio Octavii
non fuit eadem
erga Brutum ;
is enim jussit
caput Bruti avulsum
ferri Romam,
ut subjiceretur statuæ
Caii Cæsaris.

sur une éminence,
afin qu'il ne vînt (tombât) pas
dans les mains des ennemis,
il présenta à un de *ses* compagnons
son flanc à-percer.
Antoine,
le cadavre de Brutus ayant été vu,
jeta sur lui
son manteau
de-pourpre,
afin qu'il fût enseveli dans celui-ci.
Lorsque dans-la-suite il eut appris
celui-ci *avoir été* enlevé,
il ordonna le voleur être recherché
et être conduit au supplice.
Il eut-soin
les restes du corps brûlé
devoir être portés à Servilie,
mère de Brutus.
La modération d'Octave
ne fut pas la même
envers Brutus ;
car celui-ci ordonna
la tête de Brutus arrachée *du tronc*
être portée à Rome,
afin qu'elle fût placée-au-bas-de la statue
de Caius César.

LXIV. OCTAVIUS CÆSAR AUGUSTUS.

Octavius, nepos Juliæ,
sororis Caii Cæsaris,
quadrimus amisit patrem.
Adoptatus
a majore avunculo,
secutus est eum
profectum in Hispaniam.
Deinde missus est ab eo
Apolloniam,
ut vacaret
studiis liberalibus
Morte avunculi audita,
rediit Romam,
sumpsit nomen Cæsaris,
exercituque veteranorum
collecto,

LXIV. OCTAVE CÉSAR AUGUSTE.

Octave, petit-fils de Julie,
sœur de Caius César,
ayant-quatre-ans perdit son père.
Adopté
par *son* grand oncle,
il suivit lui
parti pour l'Espagne.
Ensuite il fut envoyé par lui
à Apollonie,
afin qu'il se livrât
aux études libérales.
La mort de *son* oncle étant apprise,
il revint à Rome,
il prit le nom de César,
et une armée de vétérans
étant rassemblée,

rum exercitu, opem Decimo Bruto tulit, qui ab Antonio Mutinæ[1] obsidebatur. Quum autem urbis aditu prohiberetur, ut Brutum de omnibus rebus certiorem faceret, primo litteras laminis plumbeis inscriptas misit, quæ per urinatorem sub aqua fluminis deferebantur; ad id postea columbis usus est: iis nempe diu inclusis et fame affectis litteras ad collum alligabat, easque a proximo mœnibus loco emittebat. Columbæ, lucis cibique avidæ, summa ædificia petentes, a Bruto excipiebantur, maxime quum ille, disposito quibusdam in locis cibo, columbas illuc devolare instituisset.

Octavius bellum Mutinense duobus prœliis confecit; in quorum altero, non ducis modo, sed militis etiam functus est munere: nam aquilifero graviter vulnerato, aquilam humeris subiit, et in castra reportavit. Postea, reconciliata cum Antonio gratia, junctisque cum ipso copiis, ut Caii Cæsaris

il alla au-devant de Décimus Brutus, qu'Antoine tenait assiégé dans Modène. Comme il lui était impossible de pénétrer dans la ville pour instruire Brutus de ce qui se passait, il lui envoya d'abord des lettres écrites sur des feuilles de plomb, qui étaient portées entre deux eaux par un plongeur; il se servit ensuite à cet effet de colombes : après les avoir tenues longtemps renfermées, et leur avoir fait endurer la faim, il leur attachait une lettre au cou, et les lâchait de l'endroit le plus voisin des remparts. Les colombes, empressées de revoir la lumière et de trouver de la nourriture, volaient au sommet des édifices, où elles étaient reçues par Brutus, qui, en plaçant de la nourriture en certains endroits, les avait accoutumées à venir s'y reposer.

Octave termina la guerre de Modène en deux combats, dans l'un desquels il remplit non-seulement les fonctions de général, mais encore celles de soldat : en effet, un porte-étendard ayant été dangereusement blessé, il prit l'aigle sur ses épaules et la rapporta au camp. S'étant ensuite réconcilié avec Antoine, il fit sa jonction avec lui et marcha sur Rome, pour venger la mort de Jules César. Des

tulit opem Decimo Bruto,
qui obsidebatur Mutinæ
ab Antonio.
Quum autem prohiberetur
aditu urbis,
ut faceret Brutum
certiorem
de omnibus rebus,
primo misit litteras
inscriptas
laminis plumbeis,
quæ deferebantur
per urinatorem
sub aqua fluminis;
postea usus est ad id
columbis:
nempe alligabat ad collum
litteras iis inclusis diu
et affectis fame,
emittebatque eas
a loco proximo mœnibus.
Columbæ avidæ luciș
cibique,
petentes summa ædificia,
excipiebantur a Bruto,
quum ille maxime,
cibo disposito
in quibusdam locis,
instituisset columbas
devolare illuc.
Octavius
confecit bellum Mutinense
duóbus prœliis;
in altero quorum
functus est munere,
non modo ducis,
sed etiam militis:
nam aquilifero
vulnerato graviter,
subiit aquilam
humeris,
et reportavit in castra.
Postea gratia cum Antonio
reconciliata
copiisque junctis cum ipso,
ut ulciscerétur necem
Caii Cæsaris,

il porta secours à Décimus Brutus,
qui était assiégé à Modène
par Antoine.
Mais comme il était écarté
de l'entrée de la ville,
afin qu'il fît Brutus
plus certain
de toutes choses,
d'abord il envoya des lettres
gravées
sur des feuilles de-plomb,
lesquelles étaient portées
par un plongeur
sous l'eau du fleuve;
ensuite il se servit pour cela
de colombes:
en effet il attachait au cou
les lettres à elles enfermées longtemps
et fatiguées par la faim,
et il lâchait elles
du lieu le plus proche des murs.
Les colombes avides de lumière
et de nourriture,
gagnant les sommets-des édifices,
étaient reçues par Brutus,
attendu que lui surtout,
de la nourriture étant disposée
dans certains lieux,
avait dressé les colombes
à voler là.
Octave
termina la guere de-Modène
en deux combats;
dans l'un desquels
il s'acquitta de l'office,
non-seulement d'un général,
mais encore d'un soldat:
car le porte-étendard
ayant été blessé grièvement,
il prit l'aigle
sur *ses* épaules,
et *la* rapporta dans le camp.
Dans-la-suite l'amitié avec Antoine
étant réconciliée [même
et *ses* troupes étant réunies avec lui-
afin qu'il vengeât le meurtre
de Caius César,

necem ulcisceretur, ad urbem hostiliter accessit; inde quadringentos milites ad senatum misit, qui sibi consulatum, nomine exercitus, deposcerent. Cunctante senatu, centurio, legationis princeps, rejecto sagulo, ostendens gladii capulum, non dubitavit in curia dicere : « Hic faciet, si vos non feceritis. » Cui respondisse Ciceronem ferunt : « Si hoc modo petieritis Cæsari consulatum, auferetis. » Quod dictum ei deinde exitio fuit : invisus enim esse cœpit Cæsari, quod libertatis esset amantior.

Octavius Cæsar, nondum viginti annos natus, consulatum invasit, novamque proscriptionis tabulam proposuit. Quæ proscriptio Syllana longe crudelior fuit : ne teneræ quidem ætati pepercit. Puerum quemdam, nomine Atilium, Octavius coegit togam virilem sumere, ut tanquam vir proscriberetur. Atilius, protinus ut e Capitolio descendit, deducentibus ex

portes de Rome, il envoya quatre cents soldats au sénat demander pour lui le consulat, au nom de l'armée. Les sénateurs hésitant, le centurion, chef de la députation, rejeta son manteau en arrière, et, montrant la garde de son épée, osa dire en pleine assemblée du sénat : « Voici qui le fera, si vous ne le faites pas. » On rapporte que Cicéron lui répondit : « Si c'est de cette manière que vous demandez le consulat, vous l'emporterez. » Cette réponse fut la perte de Cicéron ; car, dès ce moment, César ne vit plus en lui qu'un zélé défenseur de la liberté, et il devint son ennemi.

Octave n'avait pas encore vingt ans quand il s'empara du consulat et dressa une nouvelle liste de proscription. Cette proscription fut beaucoup plus cruelle que celle de Sylla ; il n'épargna pas même l'âge le plus tendre. Octave força un enfant, nommé Atilius, à prendre la robe virile, afin qu'il pût le proscrire, comme s'il eût été homme fait. A peine Atilius fut-il descendu du Capitole, accompa-

accessit hostiliter ad urbem ; inde misit ad senatum quadringentos milites, qui deposcerent sibi consulatum, nomine exercitus. Senatu cunctante, centurio princeps legationis, sagulo rejecto, ostendens capulum gladii, non dubitavit dicere in curia : « Hic faciet, si vos non feceritis. » Cui ferunt Ciceronem respondisse : « Si petieritis hoc modo consulatum Cæsari, auferetis. » Quod dictum fuit deinde exitio ei : cœpit enim esse invisus Cæsari, quod esset amantior libertatis.

Octavius Cæsar, [nos, nondum natus viginti an- invasit consulatum, proposuitque novam tabulam proscriptionum. Quæ proscriptio fuit longe crudelior Syllana : ne pepercit quidem ætati teneræ. Octavius coegit quemdam puerum, Atilium nomine, sumere togam virilem, ut proscriberetur tanquam vir. Atilius, protinus ut descendit e Capitolio,

il s'approcha en-ennemi de la ville ; dè là il envoya au sénat quatre-cents soldats, qui demandassent pour lui-même le consulat, au nom de l'armée. Le sénat hésitant, le centurion chef de la députation, *sa* casaque étant rejetée-en-arrière, montrant la garde de *son* épée, n'hésita pas à dire dans le sénat : « Celle-ci fera *lui consul*, si vous ne *l'*avez pas fait. » Auquel on dit Cicéron avoir répondu : « Si vous demandez de cette manière le consulat pour César, vous *l'*enlèverez. » Laquelle parole fut dans-la-suite à perte à lui : car il commença à être odieux à César, parce qu'il était trop amoureux de la liberté.

Octave César, pas encore né depuis (âgé de) vingt ans, s'empara du consulat, et afficha une nouvelle liste de proscriptions. Laquelle proscription fut beaucoup plus cruelle que *la proscription* de-Sylla : il n'épargna pas même l'âge tendre. Octave força un certain enfant, Atilius par le nom, à prendre la robe virile, afin qu'il fût proscrit comme *étant* homme. Atilius, aussitôt qu'il descendit du Capitole,

more amicis, in tabulam relatus est. Desertum deinde a comitibus, ne mater quidem præ metu recepit : puer itaque fugit, et in silvis aliquandiu delituit. Quum vero inopiam ferre non posset, e latebris exivit, seque prætereuntibus indicavit, a quibus interfectus est. Alius puer etiam impubes, dum in ludum litterarium iret, cum pædagogo, qui pro eo corpus objecerat, necatus est.

Octavius, inita cum Antonio societate, Marcum Brutum, Cæsaris interfectorem, bello persecutus est. Quod bellum, quanquam æger atque invalidus, duplici prælio transegit; quorum priore castris exutus, vix fuga evasit; altero victor, se gessit acerbius. In nobilissimum quemque captivum sæviit, adjecta etiam supplicio verborum contumelia. Uni suppliciter precanti sepulturam respondit, jam illam in volucrum atque

gné de ses amis, qu'il fut mis sur la liste fatale. Ses compagnons l'abandonnèrent aussitôt, et sa mère elle-même n'osa pas le recevoir. Cet enfant prit donc la fuite, et resta quelque temps caché dans les forêts. Mais ne pouvant plus supporter la faim, il sortit de sa retraite, et se fit reconnaître aux passants qui le tuèrent. Un autre enfant, qui n'avait pas encore atteint l'âge de puberté, fut, en allant à l'écolé, tué avec son gouverneur qui l'avait couvert de son corps.

Octave, ayant fait alliance avec Antoine, tourna ses armes contre Marcus Brutus, meurtrier de César. Quoique malade et languissant, il termina cette guerre en deux combats : dans le premier, il perdit son camp, et put à peine prendre la fuite; dans le second, il fut vainqueur, et abusa de la victoire. Il exerça ses fureurs contre les prisonniers les plus distingués, et aux tourments ajouta encore la raillerie. Il répondit à l'un d'eux, qui le suppliait de lui accorder la sépulture, que ce serait l'affaire des oiseaux et des bêtes féroces.

amicis
deducentibus ex more,
relatus est in tabulam.
Ne mater quidem recepit
præ metu
desertum deinde
a comitibus :
itaque puer fugit,
et delituit aliquandiu
in silvis.
Quum vero non posset
ferre inopiam,
exivit e latebris,
indicavitque se
prætereuntibus,
a quibus interfectus est.
Alius puer etiam impubes,
dum iret
in ludum litterarium,
necatus est cum pædagogo,
qui objecerat corpus
pro eo.
Octavius,
societate inita
cum Antonio,
persecutus est bello
Marcum Brutum,
interfectorem Cæsaris.
Quod bellum,
quanquam æger
atque invalidus,
transegit duplici prælio ;
priore quorum
exutus castris,
evasit vix fuga ;
victor altero,
se gessit acerbius.
Sæviit
in quemque captivum
nobilissimum,
contumelia verborum
adjecta etiam supplicio.
Respondit uni
precanti suppliciter
sepulturam,
illam futuram jam
in potestate volucrum

ses amis
le reconduisant selon l'usage,
fut inscrit sur la liste.
Pas même *sa* mère ne reçut
par *l'effet de* la crainte
lui abandonné ensuite
par *ses* compagnons :
c'est-pourquoi l'enfant s'enfuit,
et se cacha quelque-temps
dans les forêts.
Mais comme il ne pouvait
supporter le besoin,
il sortit de *ses* retraites,
et dénonça lui-même
aux passants,
par lesquels il fut tué.
Un autre enfant encore non-pubère,
pendant qu'il allait
à l'école de littérature,
fut tué avec *son* précepteur,
qui avait placé *son* corps
devant lui.
Octave,
une alliance étant faite
avec Antoine,
poursuivit par la guerre
Marcus Brutus,
meurtrier de César.
Laquelle guerre,
quoique malade
et faible,
il termina par un double combat;
dans le premier desquels
dépouillé de *son* camp,
il échappa à peine par la fuite;
vainqueur dans l'autre,
il se conduisit trop cruellement.
Il sévit
contre chaque captif
le plus noble,
l'outrage des paroles
étant ajouté encore au supplice.
Il répondit à un
implorant avec-supplication
la sépulture,
elle devoir être bientôt
au pouvoir des oiseaux

ferarum potestate futuram. Ambo erant captivi pater et filius; quum autem Octavius nollet, nisi uni, vitam concedere, eos sortiri jussit utri parceretur. Pater, qui se pro filio ad mortem subeundam obtulerat, occisus est; nec servatus filius, qui præ dolore voluntaria occubuit nece. Neque ab hoc tristi spectaculo oculos avertit Octavius, sed utrumque spectavit morientem.

Octavius ab Antonio iterum abalienatus est, quod is, repudiata Octavia sorore, Cleopatram, Ægypti reginam, duxisset uxorem; quæ mulier cum Antonio luxu et deliciis certabat. Gloriata est aliquando se centies sestertium una cœna absumpturam. Antonio, id fieri posse neganti, magnificam apposuit cœnam, sed non tanti sumptus quanti promiserat. Irrisa igitur ab Antonio, jussit sibi afferri vas aceto plenum: exspectabat Antonius quidnam esset actura. Illa gemmas

Parmi ces prisonniers se trouvait un père avec son fils : Octave, ne voulant accorder la vie qu'à l'un des deux, les fit tirer au sort pour savoir qui des deux serait épargné. Le père, qui s'était offert à la mort pour son fils, fut tué, et le fils ne lui survécut pas pour cela, car, de douleur, il se donna volontairement la mort. Octave ne détourna pas les yeux de ce triste spectacle, mais les regarda mourir l'un et l'autre.

Octave rompit une seconde fois avec Antoine, parce que celui-ci avait répudié sa sœur Octavie, pour épouser Cléopâtre, reine d'Égypte. Les deux époux rivalisaient de luxe et de mollesse. Cléopâtre se vanta un jour de dépenser dix millions de sesterces dans un seul repas. Antoine soutenant que c'était impossible, elle lui fit servir un repas magnifique, mais qui ne coûtait certainement pas la somme convenue. Comme Antoine la plaisantait, elle se fit apporter un vase plein de vinaigre : Antoine attendait ce qu'elle allait faire; Cléopâtre, qui avait deux pierres de grand prix pendues à ses oreilles, en

ac ferarum.
Ambo captivi
erant pater ac filius ;
quum autem Octavius
nollet concedere vitam
nisi uni,
jussit eos sortiri
utri parceretur.
Pater, qui obtulerat se
ad subeundam mortem
pro filio,
occisus est ;
nec filius servatus,
qui præ dolore
occubuit nece voluntaria.
Neque Octavius
avertit oculos
ab hoc spectaculo tristi,
sed spectavit utrumque
morientem.
Octavius
abalienatus est iterum
ab Antonio,
quod is,
sorore Octavia repudiata,
duxisset uxorem
Cleopatram,
reginam Ægypti ;
quæ mulier
certabat cum Antonio
luxu et deliciis.
Gloriata est aliquando
se absumpturam
una cœna
centies sestertium.
Apposuit Antonio,
neganti id posse fieri,
cœnam magnificam,
sed sumptus non tanti
quanti promiserat.
Igitur irrisa ab Antonio,
jussit vas plenum aceto
afferri sibi :
Antonius exspectabat
quidnam factura esset.
Illa habebat gemmas
pretiosissimas

et des bêtes-féroces.
Deux captifs
étaient le père et le fils ;
mais comme Octave
ne-voulait-pas accorder la vie
si-ce-n'est à un seul,
il ordonna eux tirer-au-sort
lequel-des-deux on épargnerait.
Le père, qui avait offert lui-même
pour subir la mort
pour *son* fils,
fut tué ;
et le fils ne fut pas sauvé,
lequel de douleur [taire.
tomba (se fit périr) par une mort volon-
Et Octave
ne détourna pas les yeux
de ce spectacle triste,
mais il regarda l'un-et-l'autre
mourant.
Octave
se sépara de-nouveau
d'Antoine,
parce que celui-ci,
sa sœur Octavie étant répudiée,
avait pris *pour* femme
Cléopâtre,
reine d'Égypte ;
laquelle femme
rivalisait avec Antoine
de luxe et de débauches.
Elle se vanta un jour
elle-même devoir consommer
en un seul repas
cent-fois *cent milliers* (dix millions) de
Elle servit à Antoine, [sesterces.
niant cela pouvoir être fait,
un repas magnifique,
mais d'une dépense non aussi-grande
qu'elle avait promis *le repas devoir être.*
Donc raillée par Antoine,
elle ordonna un vase plein de vinaigre
être apporté à elle-même :
Antoine attendait
quelle chose elle allait faire.
Celle-ci avait des perles
très-précieuses

pretiosissimas auribus appensas habebat : protinus unam detraxit, et aceto dilutam absorbuit. Alteram quoque simili modo parabat absumere, nisi prohibita fuisset.

Octavius cum Antonio apud Actium[1], qui locus in Epiro est, navali prælio dimicavit. Victum et fugientem Antonium persecutus, Ægyptum petiit; obsessaque Alexandria, quo Antonius cum Cleopatra confugerat, brevi potitus est. Antonius, desperatis rebus, quum in solio regali sedisset, regio diademate cinctus, necem sibi conscivit. Cleopatra vero, quam Octavius magnopere cupiebat vivam comprehendi triumphoque servari, aspidem sibi in cophino inter ficus afferendam curavit, eamque ipsa brachio applicuit : quod ubi cognovit Octavius, medicos vulneri remedia adhibere jussit. Admovit etiam psyllos, qui venenum exsugerent; sed frustra. Cleopatræ mortuæ communem cum Antonio sepulturam tribuit.

Tandem Octavius, hostibus victis, solusque imperio potitus,

détacha une, la fit dissoudre dans le vinaigre, et l'avala. Elle se disposait à avaler l'autre de la même manière, et elle l'aurait fait, si on ne l'en eût empêchée.

Octave combattit sur mer contre Antoine, près d'Actium, ville d'Épire; il le vainquit, le mit en fuite, et le poursuivit jusqu'en Égypte. Il mit le siége devant Alexandrie, où s'étaient réfugiés Antoine et Cléopâtre, se rendit bientôt maître de cette ville. Antoine, se voyant perdu sans ressource, ceignit sa tête du diadème, monta sur un trône, et se donna la mort. Pour Cléopâtre, qu'Octave désirait tant prendre vivante, et faire servir à son triomphe, elle fit apporter un aspic dans une corbeille de figues, et le mit elle-même sur son bras. Dès qu'Octave en fut informé, il donna ordre aux médecins d'appliquer à la blessure des remèdes convenables. Il eut même recours aux psylles, pour faire sucer le venin ; mais ce fut inutilement. Cléopâtre étant morte, il la fit mettre avec Antoine dans un même tombeau.

Octave, vainqueur de ses ennemis, et seul maître de l'empire,

appensas auribus :
protinus
detraxit unam,
et absorbuit dilutam aceto.
Parabat quoque absumere
alteram modo simili,
nisi prohibita fuisset.
Octavius
dimicavit cum Antonio,
prælio navali,
apud Actium,
qui locus est in Epiro.
Persecutus Antonium
victum et fugientem,
petivit Ægyptum ;
Alexandriaque obsessa,
quo Antonius confugerat
cum Cleopatra,
potitus est brevi.
Antonius,
rebus desperatis,
quum sedisset
in solio regali,
cinctus diademate regio,
conscivit sibi necem.
Cleopatra vero,
quam Octavius
cupiebat magnopere
comprehendi vivam,
servarique triumpho,
curavit aspidem
afferendam sibi in cophino
inter ficus,
ipsaque
implicuit eam brachio :
ubi Octavius
cognovit quod,
jussit medicos
adhibere remedia vulneri.
Admovit etiam psyllos,
qui exsugerent venenum,
sed frustra.
Tribuit Cleopatræ mortuæ
sepulturam communem
cum Antonio.
Tandem Octavius,
hostibus victis,

suspendues à *ses* oreilles :
aussitôt
elle *en* tira une,
et avala *elle* dissoute dans le vinaigre.
Elle se disposait aussi à avaler
l'autre d'une façon semblable,
si elle n'eût été empêchée.
Octave
combattit avec Antoine,
par un combat naval,
près d'Actium,
lequel lieu est en Épire.
Ayant poursuivi Antoine
vaincu et fuyant,
il gagna l'Égypte ;
et Alexandrie ayant été assiégée,
où Antoine s'était réfugié
avec Cléopâtre,
il s'*en* empara bientôt.
Antoine,
les choses étant désespérées,
lorsqu'il se fut assis
sur le trône royal,
ceint du diadème royal,
donna à lui-même la mort.
Mais Cléopâtre,
laquelle Octave
désirait beaucoup
être prise vivante,
et être gardée pour le triomphe,
eut-soin un aspic
devoir être apporté à elle dans un panier
parmi des figues,
et elle-même
entortilla lui à son bras :
dès qu'Octave
connut cela,
il ordonna les médecins
appliquer les remèdes à la blessure.
Il employa même des psylles,
qui suçassent le venin,
mais en-vain.
Il accorda à Cléopâtre morte
une sépulture commune
avec Antoine.
Enfin Octave,
les ennemis étant vaincus,

clementem se exhibuit. Omnia deinceps in eo plena mansuetudinis et humanitatis. Multis ignovit, a quibus sæpe gravitæ læsus fuerat : quo in numero fuit Metellus, unus ex Antonii præfectis. Quum is inter captivos senex squalidus sordidatusque processisset, agnovit eum filius ejus, qui Octavii partes secutus fuerat, statimque exsiliens, patrem complexus, sic Octavium allocutus est : « Pater meus hostis tibi fuit; ego miles : non magis ille pœnam, quam ego præmium, meriti sumus. Aut igitur me propter illum occidi jube, aut illum propter me vivere. Delibera, quæso, utrum sit moribus tuis convenientius. » Octavius, postquam paulum addubitavisset, misericordia motus, hominem sibi infensissimum propter filii merita servavit.

Octavius in Italiam rediit, Romamque triumphans ingressus est. Tum bellis toto orbe compositis, Jani gemini portas sua

montra enfin de la clémence. Dès ce moment, tout en lui respira la douceur et l'humanité. Il pardonna à plusieurs personnes, qui plus d'une fois l'avaient cruellement offensé : de ce nombre fut Métellus, un des lieutenants d'Antoine. Cet officier, qui était un vieillard, s'avançait tristement parmi les autres prisonniers; son fils, qui avait suivi le parti d'Octave, le reconnaît, et, sautant au cou de son père : « Octave, dit-il, mon père a été votre ennemi, et moi votre soldat; il n'est pas plus digne de châtiment que je ne le suis de récompense ; faites-moi donc mourir à cause de lui, ou laissez-lui la vie à cause de moi. Voyez, je vous prie, lequel des deux convient le mieux à votre caractère. » Octave, après quelques moments d'hésitation, céda à la pitié, et la vie du père, l'un de ses plus grands ennemis, fut le prix des services du fils.

Octave revint en Italie, et entra triomphant dans Rome. Alors tout l'univers étant en paix, il ferma de ses mains les portes du temple de Janus, qui n'avaient encore été fermées que deux fois,

potitusque solus imperio,
exhibuit se clementem.
Omnia deinceps in eo
plena mansuetudinis
et humanitatis.
Ignovit multis, a quibus
Iæsus fuerat sæpe
graviter :
in quo numero
fuit Metellus,
unus ex præfectis Antonii.
Quum is senex
processisset inter captivos,
squalidus sordidatusque,
filius ejus,
qui secutus fuerat
partes Octavii,
agnovit eum,
statimque exsiliens,
complexus patrem,
allocutus est sic Octavium :
« Meus pater fuit hostis tibi,
ego miles ;
non meriti sumus
magis ille pœnam,
quam ego præmium.
Aut jube igitur
me occidi propter illum,
aut illum vivere
propter me.
Delibera, quæso, utrum
sit convenientius
tuis moribus. »
Octavius, postquam
addubitavisset paulum,
motus misericordia,
servavit hominem
infensissimum sibi
propter merita filii.
Octavius
rediit in Italiam,
ingressusque est Romam
triumphans.
Tum bellis
compositis toto orbe,
clausit sua manu
portas gemini Jani,

et ayant pris-possession seul de l'empire,
montra lui-même clément.
Toutes choses désormais en lui
furent pleines de douceur
et d'humanité.
Il pardonna à plusieurs, par lesquels
il avait été offensé souvent
gravement :
dans lequel nombre
fut Métellus,
un des officiers d'Antoine.
Lorsque ce vieillard
se fut avancé parmi les captifs,
sale et couvert-de-haillons,
le fils de lui,
qui avait suivi
le parti d'Octave,
reconnut lui,
et aussitôt s'élançant,
ayant embrassé *son* père,
il parla ainsi à Octave :
« Mon père a été ennemi à toi,
moi *j'ai été ton* soldat ;
nous n'avons pas mérité
plus lui le châtiment,
que moi la récompense.
Ou ordonne donc
moi être tué à-cause-de lui,
ou lui vivre
à-cause-de moi.
Réfléchis, je *te* prie, lequel des deux
est plus conforme
à ton caractère. »
Octave, après que
il eut hésité un peu,
touché de compassion,
sauva *cet* homme
très-ennemi à lui
à-cause-des services du fils.
Octave
revint en Italie,
et entra dans Rome
triomphant.
Alors les guerres
étant apaisées dans tout l'univers,
il ferma de sa main
les portes du double Janus,

manù clausit, quæ tantummodo bis antea clausæ fuerant, primo sub Numa rege, iterum post primum Punicum bellum. Tunc omnes præteritorum malorum oblivio cepit, populusque Romanus præsentis otii lætitia perfruitus est. Octavio maximi honores a senatu delati sunt. Ipse Augustus cognominatus est, et in ejus honorem mensis sextilis eodem nomine est appellatus, quod illo mense bellis civilibus finis esset impositus. Equites Romani natalem ejus biduo semper celebrarunt; senatus populusque Romanus universus cognomen Patris patriæ maximo consensu ei tribuerunt. Augustus præ gaudio lacrymans respondit his verbis : « Compos factus sum votorum meorum; neque aliud mihi optandum est quam ut hunc consensum vestrum ad ultimum vitæ finem videre possim. »

Dictaturam, quam populus magna vi offerebat, Augustus, genu nixus, dejectaque ab humeris toga, deprecatus est. Do-

la première, sous Numa, et la seconde, à la fin de la seconde guerre punique. On oublia les maux passés, et le peuple romain goûta toutes les douceurs de la paix. Le sénat déféra à Octave les plus grands honneurs : il fut surnommé Auguste, et le mois sextile, celui dans lequel il avait mis fin aux guerres civiles, fut, en son honneur, appelé du même nom. Tous les ans les chevaliers romains célébrèrent sa naissance pendant deux jours. Le sénat et le peuple romain, d'un accord unanime, lui donnèrent le surnom de Père de la patrie. Auguste, versant des larmes de joie, répondit en ces termes : « Je suis au comble de mes vœux; et il ne me reste plus rien à désirer que de vous voir, jusqu'à la fin de ma vie, dans les mêmes sentiments à mon égard. »

Auguste, ayant ôté sa robe et mis un genou en terre, refusa la dictature que le peuple le conjurait instamment d'accepter. Il eut

quæ clausæ fuerant — lesquelles avaient été fermées
tantummodo bis antea, — seulement deux-fois auparavant,
primo sub rege Numa, — une-première-fois sous le roi Numa,
iterum [cum. — une-seconde-fois
post primum bellum Puni- — après la première guerre punique.
Tunc oblivio — Alors l'oubli
malorum præteritorum — des maux passés
cepit omnes, — s'empara de tous,
populusque Romanus — et le peuple romain
perfruitus est lætitia — jouit de la joie
otii præsentis. — du repos présent.
Honores maximi — Les honneurs les plus grands
delati sunt Octavio — furent déférés à Octave
a senatu, — par le sénat.
Ipse — Lui-même
cognominatus est Augustus — fut surnommé Auguste,
et mensis sextilis — et le mois sixième
appellatus est — fut appelé
eodem nomine, — du même nom
in honorem ejus, — en l'honneur de lui,
quod finis impositus esset — parce que la fin avait été mise
bellis civilibus illo mense. — aux guerres civiles en ce mois.
Equites Romani — Les chevaliers romains
celebrarunt semper biduo — célébrèrent toujours pendant-deux-jours
natalem ejus ; — le *jour* natal de lui ;
senatus — le sénat
populusque Romanus — et le peuple romain
universus — tout-entier
tribuerunt ei — accordèrent à lui
consensu maximo — par un consentement unanime
cognomen Patris patriæ. — le surnom de Père de la patrie.
Augustus, — Auguste,
lacrymans præ gaudio, — pleurant de joie,
respondit his verbis : — répondit par ces paroles :
« Factus sum compos — « Je suis devenu en-possession
meorum votorum ; — de mes vœux ;
neque aliud — et rien autre chose
optandum est mihi — n'est devant être désiré à moi
quam ut possim videre — *sinon* que je puisse voir
ad ultimum finem vitæ — jusqu'à la dernière fin de *ma* vie
hunc consensum vestrum. » — cet accord vôtre. »

Augustus, nixus genu, — Auguste, appuyé sur le genou,
togaque — et la toge
dejecta ab humeris, — rejetée des épaules,
deprecatus est dictaturam, — refusa la dictature,
quam populus offerebat — laquelle le peuple offrait
vi magna. — avec une insistance grande.

mini appellationem semper exhorruit, eamque sibi tribui edicto vetuit. Imo de restituenda republica non semel cogitavit; sed reputans et se privatum non sine periculo fore, et rempublicam plurium arbitrio commissum iri, summam retinuit potestatem, id vero studuit ne quem novi status pœniteret. Bene de iis etiam quos adversarios expertus fuerat et sentiebat et loquebatur. Legentem aliquando unum e nepotibus invenit; quumque puer territus volumen Ciceronis, quod manu tenebat, veste tegeret, Augustus librum cepit, eoque statim reddito : « Hic vir, inquit, fili mi, doctus fuit et patriæ amans. »

Pedibus sæpe per urbem incedebat, summaque comitate adeuntes excipiebat : unde quum quidam, libellum supplicem porrigens, præ metu et reverentia nunc manum proferret, nunc retraheret : « Putasne, inquit jocans Augustus, assem

toujours en horreur le nom de seigneur, et fit un édit pour défendre qu'on le lui donnât. Il pensa même plus d'une fois à rétablir le gouvernement républicain ; cependant, considérant qu'il ne pouvait sans danger rentrer dans la classe des simples particuliers, et que la république deviendrait la proie de quelque ambitieux, il conserva l'autorité suprême ; mais il fit en sorte que personnne n'eût à se plaindre du nouvel ordre de choses. Il pensait et parlait bien de ceux même qu'il avait eus pour ennemis déclarés. Il trouva un jour un de ses petits-fils occupé à lire ; et comme l'enfant, effrayé, cachait sous sa robe un volume de Cicéron, qu'il tenait à la main, Auguste prit le livre, et, le lui rendant aussitôt : « Mon fils, lui dit-il, c'était un homme savant et qui aimait bien sa patrie. »

Auguste allait souvent à pied dans les rues de Rome, et accueillait avec beaucoup d'affabilité tous ceux qui l'abordaient. Une personne lui présentant une réquête, tantôt avançait la main, et tantôt la retirait, par crainte et par respect : « Croyez-vous, lui dit

Exhorruit semper
appellationem domini,
veluitque edicto
eam tribui sibi.
Imo cogitavit
non semel
de restituenda republica;
sed reputans
se fore privatum
non sine periculo,
et rempublicam
commissum iri
arbitrio plurium,
retinuit
summam potestatem,
studuit vero id
ne quem pœniteret
status novi.
Sentiebat
et loquebatur bene
de iis etiam
quos expertus fuerat
adversarios.
Invenit aliquando
unum e nepotibus
legentem;
quumque puer territus
tegeret veste
volumen Ciceronis,
quod tenebat manu,
Augustus cepit librum,
eoque reddito statim:
« Hic vir, inquit, mi fili,
fuit doctus
et amans patriæ. »
Incedebat sæpe pedibus
per urbem,
excipiebatque adeuntes
summa comitate:
quum quidam
porrigens
libellum supplicem,
nunc proferret manum,
nunc retraheret præ metu
et reverentia:
« Putasne,
inquit Augustus jocans,

Il eut-horreur toujours
de la dénomination de seigneur,
et il défendit par un édit
elle être donnée à lui.
Bien plus il pensa
non une-seule-fois (plus d'une fois)
à rétablir la république;
mais réfléchissant
lui-même devoir être simple-particulier
non sans danger,
et la république
devoir être livrée
à l'arbitraire de plusieurs,
il garda
le souverain pouvoir,
mais il s'appliqua à cela
que personne ne se repentît
de l'état nouveau.
Il pensait
et parlait bien
de ceux même
qu'il avait éprouvés
comme ennemis.
Il trouva un jour
un de *ses* petits-fils
lisant;
et comme l'enfant effrayé
cachait sous *sa* robe
un volume de Cicéron,
qu'il tenait à la main,
Auguste prit le livre,
et celui-ci étant rendu aussitôt:
« Cet homme, dit-il, mon fils,
a été savant
et aimant *sa* patrie. »
Il marchait souvent à pied
par la ville,
et il accueillait ceux qui *l'*abordaient
avec une très-grande affabilité:
lorsqu'un certain *homme*
présentant
un placet suppliant,
tantôt avançait la main,
tantôt *la* retirait par crainte
et par respect:
« Penses-tu,
dit Auguste plaisantant,

te elephanto dare? » Eum aliquando convenit veteranus miles, qui vocatus in jus periclitabatur, rogavitque ut sibi adesset: statim Augustus unum e comitatu suo elegit advocatum, qui ligatorem commendaret. Tum veteranus exclamavit: « At non ego, te periclitante bello Actiaco, vicarium quæsivi, sed ipse pro te pugnavi; » simulque detexit cicatrices. Erubuit Augustus, atque ipse venit in advocationem.

Quum, post Actiacam victoriam, Augustus Romam ingrederetur, occurrit ei inter gratulantes opifex quidam corvum tenens quem instituerat hæc dicere: « Ave, Cæsar, victor, imperator. » Augustus avem officiosam miratus, eam viginti millibus nummorum emit. Socius opificis, ad quem nihil ex illa liberalitate pervenerat, affirmavit Augusto illum habere

Auguste en plaisantant, donner un as à un éléphant? » Un vétéran, qui était cité en justice et courait grand risque d'être condamné, vint un jour le trouver, et le pria de vouloir bien l'assister. Aussitôt Auguste chargea quelqu'un de sa suite d'aller prendre la défense de cet homme, et de l'appuyer de tout son crédit. « Mais moi, dit alors le vétéran, à la bataille d'Actium, quand vous étiez en danger, je n'ai pas cherché un remplaçant; j'ai combattu moi-même. » Et en même temps il découvrit ses cicatrices. Auguste rougit, et alla lui-même plaider la cause du soldat.

Après la bataille d'Actium, Auguste, faisant son entrée dans Rome, rencontra, parmi ceux qui venaient le féliciter, un artisan qui tenait un corbeau auquel il avait appris à dire ces mots: « César, vainqueur, impérator, je vous salue. » Auguste, admirant l'oiseau complimenteur, l'acheta vingt mille sesterces. Le compagnon de cet artisan, fâché de n'avoir aucune part à cette générosité, assura à Auguste qu'il avait aussi chez lui un autre cor-

te dare assem elephanto? »
Aliquando
miles veteranus,
qui vocatus in jus
periclitabatur,
convenit eum, rogavitque
ut adesset sibi :
statim Augustus elegit
unum advocatum
e suo comitatu,
qui commandaret
litigatorem. [vit :
Tum veteranus exclama-
« Ego non quæsivi
vicarium,
te periclitante
bello Actiaco,
sed ipse pugnavi pro te, »
simulque
detexit cicatrices.
Augustus erubuit,
atque ipse
venit in advocationem.
Quum,
post victoriam Actiacam,
Augustus
ingredetur Romam,
quidam opifex
occurrit ei
inter gratulantes,
tenens corvum
quem instituerat
dicere hæc :
« Ave, Cæsar, victor,
imperator. »
Augustus miratus
avem officiosam,
emit eam
viginti millibus
nummorum.
Socius opificis,
ad quem nihil
ex illa liberalitate
pervenerat,
affirmavit Augusto
illum habere
et alium corvum,

toi donner un as à un élephant? »
Un jour
un soldat vétéran,
qui appelé en justice
était-en-danger,
vint-trouver lui, et *lui* demanda
qu'il assistât lui :
aussitôt Auguste choisit
un défenseur
de son escorte,
lequel recommandât
le plaideur.
Alors le vétéran s'écria :
« Moi je n'ai pas cherché
un remplaçant,
toi étant-en danger
à la guerre d'-Actium,
mais moi-même j'ai combattu pour toi, »
et en-même-temps
il découvrit *ses* cicatrices.
Auguste rougit,
et lui-même
vint en assistance.
Lorsque,
après la victoire d'-Actium,
Auguste
entrait dans Rome,
un certain ouvrier
se présenta à lui
parmi ceux félicitant,
tenant un corbeau
qu'il avait dressé
à dire ces mots :
« Salut, César, vainqueur,
impérator. »
Auguste ayant admiré
l'oiseau poli,
acheta lui
vingt milliers
de sesterces.
Le compagnon de l'ouvrier,
auquel rien
de cette libéralité
n'était parvenu,
assura à Auguste
celui-là avoir
aussi un autre corbeau,

et alium corvum, quem afferri postulavit. Allatus corvus verba quæ didicerat expressit : « Ave, Antoni, victor, imperator. » Nihil ea re exasperatus Augustus jussit tantummodo corvorum doctorem dividere acceptam mercedem cum contubernali. Salutatus similiter a psittaco, emi eum jussit.

Exemplo incitatus, sutor quidam corvum instituit ad parem salutationem; sed, quum parum proficeret, sæpe ad avem non respondentem dicebat : « Opera et impensa periit. » Tandem corvus cœpit proferre dictatam salutationem; qua audita dum transiret, Augustus respondit : « Satis domi talium salutatorum habeo. » Tum corvus illa etiam verba adjecit, quibus dominum querentem audire solebat : « Opera et impensa periit. » Ad quod Augustus risit, atque avem emi jussit quanti nullam adhuc emerat.

Solebat quidam Græculus descendenti e palatio Augusto honorificum aliquod epigramma porrigere. Id quum frustra

beau, et demanda la permission de l'apporter. Le corbeau, présenté à Auguste, répéta ces mots qu'on lui avait appris : « Antoine, vainqueur, impérator, je vous salue. » Auguste, sans témoigner la moindre aigreur, ordonna à celui qui avait instruit ces corbeaux de partager sa récompense avec son compagnon. Ayant été salué de même par un perroquet, il le fit encore acheter.

Un cordonnier, encouragé par cet exemple, exerça un corbeau à répéter pareil compliment; et ne retirant pas de ses soins tout le succès qu'il désirait, il disait souvent à l'oiseau, lorsque celui-ci ne répondait rien : « J'ai perdu ma peine et mon argent. » Enfin le corbeau commença à redire ce qu'on lui avait si souvent répété. Auguste, l'ayant entendu en passant, répondit : « J'ai assez de tels complimenteurs chez moi. » Alors l'oiseau ajouta ces paroles, que son maître avait coutume de dire en se plaignant de lui : « J'ai perdu ma peine et mon argent. » A cette repartie, Auguste se mit à rire, et fit acheter l'oiseau aussi cher qu'aucun de ceux qu'il eût encore achetés.

Un certain Grec présentait ordinairement à Auguste des vers à sa louange, lorsqu'il descendait de son palais. Auguste, voyant que

quem postulavit afferri.
Corvus allatus
expressit verba
quæ didicerat :
« Ave, Antoni, victor,
imperator. »
Augustus,
nihil exasperatus ea re,
jussit tantummodo
doctorem corvorum
dividere cum contubernali
mercedem acceptam.
Salutatus similiter
a psittaco,
jussit eum emi.
Quidam sutor,
incitatus exemplo,
instituit corvum
ad salutationem parem ;
sed quum proficeret parum,
dicebat sæpe ad avem
non respondentem :
« Opera et impensa periit. »
Tandem corvus
cœpit proferre
salutationem dictatam ;
qua audita dum transiret,
Augustus respondit :
« Habeo domi
satis talium salutatorum. »
Tum corvus adjecit etiam
illa verba,
quibus solebat
audire dominum
querentem :
« Opera et impensa periit. »
Ad quod Augustus risit,
atque jussit
avem emi
quanti emerat
adhuc nullam.
Quidam Græculus sole-[bat
porrigere Augusto
descendenti e palatio
aliquod epigramma
honorificum.
Quum fecisset id

lequel il demanda être apporté.
Le corbeau apporté
prononça les paroles
qu'il avait apprises :
« Salut, Antoine, vainqueur,
impérator. »
Auguste,
nullement fâché de *cette* chose,
ordonna seulement
l'éleveur des corbeaux
partager avec *son* camarade
la récompense reçue.
Ayant été salué semblablement
par un perroquet,
il ordonna lui être acheté.
Un certain cordonnier,
encouragé par l'exemple,
dressa un corbeau
à une salutation semblable ;
mais comme il réussissait peu,
il disait souvent à l'oiseau
ne répondant pas :
« *Mon* soin et *ma* dépense est perdue. »
Enfin l'oiseau
commença à faire-sortir (prononcer)
le salut répété ;
lequel étant entendu pendant qu'il passait,
Auguste répondit :
« J'ai à la maison
assez de tels complimenteurs. »
Alors le corbeau ajouta aussi
ces paroles,
par lesquelles il avait-coutume
d'entendre *son* maître
se plaignant :
« *Mon* soin et *ma* dépense est perdue. »
Sur quoi Auguste rit,
et ordonna
l'oiseau être acheté
autant qu'il *n*'avait acheté
encore aucun.
Un certain pauvre-Grec avait-coutume
de présenter à Auguste
descendant du palais
quelque épigramme
honorifique.
Comme il avait fait cela

sæpe fecisset, et tamen rursum eumdem facturum Augustus videret, sua manu in charta breve exaravit Græcum epigramma, et Græculo venienti ad se obviam misit. Ille legendo laudare cœpit, mirarique tam voce quam vultu gestuque. Dein quum accessit ad sellam qua Augustus vehebatur, demissa in pauperem crumenam manu, paucos denarios protulit, quos principi daret; dixitque se plus daturum fuisse, si plus habuisset. Secuto omnium risu, Græculum Augustus vocavit, eique satis grandem pecuniæ summam numerari jussit.

Augustus fere nulli se invitanti negabat. Exceptus igitur a quodam cœna satis parca et pæne quotidiana, hoc tantum insusurravit : « Non putabam me tibi esse tam familiarem. » Quum aliquando apud Pollionem quemdam cœnaret, fregit unus ex servis crystallinum : rapi illum protinus Pollio jussit, et, ne vulgari morte periret, abjici murænis, quas ingens

quoiqu'il l'eût fait souvent et sans succès, il était disposé à le faire encore, écrivit de sa main, et en grec, une épigramme fort courte, qu'il envoya à ce poëte, dès qu'il le vit venir à lui. Notre homme, en la lisant, ne manqua pas de la vanter et de témoigner son admiration du geste et de la voix. Ensuite, s'approchant de la litière d'Auguste, il mit sa main dans sa bien modeste bourse et en tira quelques deniers pour les donner à l'empereur, en disant : « Je donnerais davantage, si j'étais plus riche. » Tout le monde s'étant mis à rire, Auguste l'appela et lui fit compter une assez grosse somme d'argent.

Auguste ne refusait presque jamais ceux qui l'invitaient à dîner. Un particulier lui ayant donné un repas modeste, et où il n'y avait presque que l'ordinaire, il se contenta de lui dire à l'oreille : « Je ne croyais pas que nous fussions si amis. » Un jour qu'il soupait chez un certain Pollion, un esclave brisa un vase de cristal. Aussitôt Pollion le fit saisir, et, pour qu'il ne périt pas d'une mort ordinaire, ordonna qu'on le jetât à des lamproies, qu'il

sæpe frustra,
et tamen Augustus
videret eumdem facturum
rursum,
exaravit in charta,
sua manu,
epigramma græcum
breve,
et misit Græculo
venienti obviam ad se.
Ille legendo cœpit laudare,
mirarique tam voce
quam vultu gestuque.
Dein quum accessit
ad sellam,
qua Augustus vehebatur,
manu demissa
in crumenam pauperem,
protulit paucos denarios
quos daret principi,
dixitque
se daturum fuisse plus,
si habuisset plus.
Risu omnium secuto,
Augustus
vocavit Græculum,
jussitque
summam pecuniæ
satis grandem
numerari ei.
Augustus negabat
fere nulli invitanti se.
Igitur exceptus a quodam
cœna satis parca
et pæne quotidiana,
susurravit hoc tantum :
« Non putabam
me esse
tam familiarem tibi. »
Quum cœnaret aliquando
apud quemdam Pollionem,
unus ex servis
fregit vas crystallinum :
protinus Pollio jussit
illum rapi, et,
ne periret morte vulgari,
objici murænis,

souvent en vain,
et *que* cependant Auguste
voyait le même devoir faire *cela*
de nouveau,
il traça sur un papier,
de sa main,
une épigramme grecque
courte,
et *l'*envoya au Grec
venant au-devant vers lui.
Celui-ci en lisant commença à louer,
et admirer autant de la voix
que du visage et du geste.
Ensuite lorsqu'il se fut approché
vers la litière,
dans laquelle Auguste était porté,
la main étant mise
dans une bourse pauvre,
il sortit quelques deniers
qu'il donnât (pour les donner) au prince,
et dit [donné) plus
lui-même avoir dû donner (qu'il aurait
s'il avait eu plus.
Le rire de tous ayant suivi,
Auguste
appela le Grec,
et ordonna
une somme d'argent
assez grosse
être comptée à lui.
Auguste *ne* refusait lui-même
presque à aucun invitant.
Donc ayant été reçu par un certain *homme*
avec un repas assez simple
et presque de-tous-les-jours,
il dit-tout-bas cela seulement :
« Je ne pensais pas
moi être
tellement ami à toi. »
Comme il soupait un jour
chez un certain Pollion,
un des esclaves
brisa un vase de-cristal :
aussitôt Pollion ordonna
lui être saisi, et, [gaire,
pour qu'il ne périt pas d'une mort vul-
être jeté aux murènes,

piscina continebat. Evasit e manibus puer, et ad pedes Cæsaris confugit, non recusans mori, sed rogans ne piscium esca fieret. Motus novitate crudelitatis Augustus, servi infelicis patrocinium suscepit. Quum autem veniam a viro crudeli non impetraret, crystallina vasa ad se afferri jussit; omnia manu sua fregit; servum manumisit, piscinamque compleri præcepit.

Augustus in quadam villa ægrotans noctes inquietas agebat, rumpente somnum ejus crebro noctuæ cantu. Qua molestia quum liberari se vehementer cupere significasset, miles quidam, aucupii peritus, noctuam prehendendam curavit, vivamque Augusto attulit, spe ingentis præmii. Cui Augustus mille nummos dari jussit. At ille minus dignum præmium existimans, dicere ausus est: « Malo ut vivat, » et avem demisit. Imperatori nec ad irascendum causa deerat, nec ad ulciscen-

nourrissait dans un grand réservoir. L'esclave s'échappa et vint se réfugier aux pieds de César, ne refusant point de mourir, mais demandant avec instances de ne point servir de pâture aux poissons. Auguste, indigné de ce nouveau genre de cruauté, prit la défense du malheureux esclave, et, ne pouvant obtenir sa grâce de son maître cruel, il se fit apporter les vases de cristal et les brisa tous de sa main, affranchit l'esclave et ordonna de combler le réservoir.

Auguste était malade dans une de ses maisons de campagne, et passait des nuits fort agitées, son sommeil étant continuellement interrompu par les cris d'un hibou. Ayant témoigné qu'il désirait ardemment être délivré de cette importunité, un soldat, habile oiseleur vint à bout de prendre cet oiseau, et l'apporta vivant à Auguste dans l'espérance d'une grande récompense, Auguste lui fit donner mille sesterces; mais le soldat trouvant cette somme trop au-dessous du service qu'il avait rendu, eut la hardiesse de dire : « J'aime mieux qu'il vive; » en même temps il lâcha l'oiseau. L'empereur avait bien sujet de se mettre en colère, et ne manquait pas de

quas ingens piscina
continebat.
Puer evasit e manibus,
et confugit
ad pedes Cæsaris,
on recusans mori,
sed rogans
e fieret esca piscium.
Augustus motus
ovitate crudelitatis,
uscepit patrocinium
felicis servi.
uum autem
on impetraret veniam
a viro crudeli,
ussit vasa crystallina
afferri ad se ;
git omnia sua manu ;
manumisit servum,
æcepitque
iscinam compleri:
Augustus ægrotans
in quadam villa,
agebat noctes inquietas,
cantu crebro noctuæ
pente somnum ejus.
ua molestia
uum significavisset
e cupere vehementer
berari,
uidam miles,
eritus aucupii,
uravit
ctuam prehendendam,
litque vivam Augusto,
ingentis præmii.
Augustus jussit
lle nummos dari.
ille existimans
æmium minus dignum,
us est dicere :
alo ut vivat, »
dimisit avem.
ec causa ad irascendum
at imperatori,
ec potestas
ulciscendum :

qu'un grand vivier
contenait.
L'enfant s'échappa des mains,
et se réfugia
aux pieds de César,
ne refusant pas de mourir,
mais demandant
qu'il ne devînt pas la proie des poissons.
Auguste ému
de la nouveauté de *cette* cruauté,
prit la défense
du malheureux esclave.
Mais comme
il n'obtenait pas le pardon
de *cet* homme cruel,
il ordonna les vases de-cristal
être apportés à lui-même;
il *les* brisa tous de sa main :
il affranchit l'esclave,
et il prescrivit
le vivier être comblé.
Auguste étant-malade
dans une certaine villa,
passait des nuits agitées,
le chant fréquent d'un hibou
interrompant le sommeil de lui.
Duquel ennui
lorsqu'il eut fait-entendre
lui-même désirer vivement
être délivré,
un certain soldat,
habile dans l'art-de-prendre-les-oiseaux,
eut-soin
le hibou devoir être pris,
et *l'*apporta vivant à Auguste,
dans l'espoir d'une grande récompense.
Auquel Auguste ordonna
mille sesterces être donnés.
Mais celui-ci pensant
la récompense peu digne,
osa dire :
« J'aime-mieux qu'il vive, »
et il lâcha l'oiseau.
Ni la cause pour se fâcher
ne manquait à l'empereur,
ni le pouvoir
pour punir :

dum potestas : hanc tamen injuriam æquo animo tulit Augustus, hominemque impunitum abire passus est.

Augustus amicitias non facile admisit, et admissas constanter retinuit. Imprimis familiarem habuit Mæcenatem, equitem Romanum ; qui ea, qua apud principem valebat, gratia ita semper usus est, ut prodesset omnibus quibus posset, noceret nemini. Mira erat ejus ars et libertas in flectendo Augusti animo, quum eum ira incitatum videret. Jus aliquando dicebat Augustus, et multos morte damnaturus videbatur : aderat tunc Mæcenas, qui circumstantium turbam perrumpere, et ad tribunal propius accedere conatus est. Quum id frustra tentasset, in tabella scripsit hæc verba : « Surge tandem, carnifex ; » eamque tabellam ad Augustum projecit. Qua lecta, Augustus statim surrexit, et nemo est morte mulctatus.

Habitavit Augustus in ædibus modicis, néque laxitate neque

moyens pour se venger ; cependant il souffrit patiemment cette injure, et laissa aller le soldat, sans le punir.

Auguste ne donnait pas facilement son amitié ; mais une fois donnée, c'était pour toujours. Mécène, chevalier romain, fut son principal favori, et fit toujours un si bon usage du crédit qu'il avait sur l'empereur, qu'il rendit service à tous ceux à qui il le put, et ne nuisait jamais à personne. Il en usait assez librement avec Auguste, et avait un art admirable pour le fléchir, lorsqu'il le voyait irrité. L'empereur rendait un jour la justice, et paraissait sur le point de condamner plusieurs citoyens à mort. Mécène, qui était présent, après avoir inutilement tenté de fendre la foule et de s'approcher du tribunal, écrivit ces mots sur une tablette : « Lève-toi donc, bourreau ! » Ensuite il jeta cette tablette à Auguste, qui, l'ayant lue, se leva aussitôt, et personne ne fut condamné.

Auguste habitait une maison qui ne se faisait remarquer ni par son

tamen Augustus
tulit hanc injuriam
animo æquo,
passusque est hominem
abire impunitum.
Augustus
non admisit facile
amicitias,
et retinuit constanter
admissas.
Imprimis
habuit familiarem
Mæcenatem,
equitem Romanum,
qui usus est semper ita
ea gratia qua valebat
apud principem,
ut prodesset
omnibus, quibus posset,
noceret nemini.
Ars et libertas ejus
in flectendo animo Augusti
quum videret eum
incitatum ira, erat mira.
Augustus
dicebat aliquando jus,
et videbatur damnaturus
multos morte :
tunc Mæcenas aderat,
qui conatus est perrumpere
turbam circumstantium,
et accedere propius
ad tribunal.
Quum tentasset frustra id,
scripsit in tabella
hæc verba :
«Surge tandem, carnifex;»
projecitque eam tabellam
ad Augustum.
Qua lecta,
Augustus surrexit statim,
et nemo
mulctatus est morte.
Augustus habitavit
in ædibus modicis,
conspicuis
neque laxitate,

cependant Auguste
supporta cette injure
d'une âme égale,
et il souffrit *cet* homme
s'en aller impuni.
Auguste
n'accepta pas facilement
les amitiés,
et garda fidèlement
elles acceptées.
Surtout
il eut *pour* ami
Mécène,
chevalier romain,
qui se servit toujours tellement
de ce crédit par lequel il était-puissant
auprès du prince,
qu'il était-utile
à tous ceux auxquels il pouvait *être utile*,
et ne nuisait à personne.
L'adresse et la liberté de lui
pour fléchir l'esprit d'Auguste
lorsqu'il voyait lui
excité par la colère, était admirable.
Auguste
rendait un jour la justice,
et paraissait devoir condamner
plusieurs à la mort :
alors Mécène était-présent,
lequel s'efforça de percer
la foule de ceux qui *l'*entouraient,
et d'approcher plus près
vers le tribunal.
Lorsqu'il eut essayé en vain cela,
il écrivit sur une tablette
ces mots :
« Lève-toi enfin, bourreau ; »
et il jeta cette tablette
vers Auguste.
Laquelle étant lue,
Auguste se leva aussitôt,
et personne
ne fut puni de mort.
Auguste habita
dans une maison modeste,
qui n'était remarquable
ni par l'étendue,

cultu conspicuis, ac per annos amplius quadraginta in eodem cubiculo hieme et æstate mansit. Supellex quoque ejus vix privatæ elegantiæ erat. Idem tamen Romam, quam pro majestate imperii non satis ornatam invenerat, adeo excoluit ut jure sit gloriatus marmoream se relinquere, quam latericiam accepisset. Raro veste alia usus est quam confecta ab uxore, sorore filia, neptibusque. Altiuscula erant ejus calceamenta, ut procerior, quam erat, videretur. Cibi minimi erat atque vulgaris : secundarium panem, et pisciculos minutos et ficus virides maxime appetebat.

Augustus non amplius quam septem horas dormiebat, ac ne eas quidem continuas, sed ita ut in illo temporis spatio ter aut quater expergisceretur. Si interruptum somnum recuperare non posset, lectores arcessebat, donec resumeret. Quum audisset senatorem quemdam, licet ære alieno oppres-

étendue ni par ses ornements, et pendant plus de quarante années, il occupa le même appartement hiver comme été ; l'ameublement avait à peine l'élégance de celui d'un simple particulier. Cependant il embellit tellement Rome, qui, avant lui, ne répondait pas à la majesté de l'empire, qu'il se glorifia, avec raison, de laisser toute de marbre une ville qu'il avait trouvée toute de brique. Rarement il portait d'autres habits que ceux que lui avait faits son épouse, sa sœur, sa fille et ses petites-filles. Il se faisait faire les souliers un peu hauts, afin de paraître plus grand qu'il n'était en effet. Il mangeait peu, et sa table n'avait rien de recherché. Il aimait beaucoup le pain de ménage, les petits poissons et les figues vertes.

Auguste ne dormait pas plus de sept heures : encore n'était-ce pas de suite, car, dans cet espace de temps, il se réveillait trois ou quatre fois. S'il ne pouvait reprendre son sommeil interrompu, il se faisait faire des lectures jusqu'à ce qu'il se rendormît. Ayant appris qu'un sénateur, qui était accablé de dettes, n'en dormait pas moins

neque cultu,
ac mansit hieme et æstate
per amplius
quadraginta annos
in eodem cubiculo.
Supellex ejus quoque
erat elegantiæ vix privatæ.
Tamen idem
excoluit adeo Romam,
quam invenerat
non satis ornatam
pro majestate imperii,
ut gloriatus sit jure
se relinquere marmoream,
quam accepisset latericiam.
Usus est raro
alia veste
quam confecta ab uxore,
sorore, filia, neptibusque.
Calceamenta ejus
erant altiuscula,
ut videretur
procerior quam erat.
Erat cibi minimi
atque vulgaris :
appetebat maxime
panem secundarium,
et minutos pisciculos,
et ficus virides.
Augustus non dormiebat
amplius
quam septem horas,
ac ne eas quidem continuas,
sed ita
ut in illo spatio temporis
expergisceretur
ter aut quater.
Si non posset
recuperare somnum
interruptum
arcessebat lectores,
donec resumeret.
Quum audisset
quemdam senatorem,
licet oppressum
ære alieno,
solitum

ni par l'ameublement,
et resta l'hiver et l'été
pendant plus
que quarante années
dans la même chambre.
Le mobilier de lui aussi
était d'une élégance à peine de-particulier.
Cependant le même
embellit tellement Rome,
qu'il avait trouvée
non assez ornée
pour la grandeur de l'empire,
qu'il se glorifia avec justice
lui-même laisser de-marbre
une ville qu'il avait reçue de-brique.
Il se servit rarement
d'un autre vêtement
que confectionné par *sa* femme,
sa sœur, *sa* fille, et *ses* petites-filles.
Les chaussures de lui
étaient un-peu-plus-hautes,
afin qu'il parût
plus élevé qu'il *n*'était.
Il était d'une nourriture très-petite
et ordinaire :
il aimait surtout
le pain commun,
et les petits poissons,
et les figues vertes.
Auguste ne dormait pas
plus
que sept heures,
et pas même celles-ci de-suite,
mais tellement
que dans cet espace de temps
il s'éveillait
trois ou quatre-fois.
S'il ne pouvait pas
reprendre le sommeil
interrompu,
il appelait des lecteurs,
jusqu'à ce qu'il reprît *le sommeil*.
Comme il avait appris
un certain sénateur,
quoique écrasé
par l'argent d'-autrui (les dettes),
avoir-coutume

sum, arcte et graviter dormire solitum, culcitam ejus magno pretio emit. Mirantibus dixit: « Habenda est ad somnum culcita, in qua homo, qui tantum debebat, dormire potuit. »

Exercitationes campestres equorum et armorum statim post bella civilia omisit, et ad pilam primo folliculumque transiit: mox animi laxandi causa, modo piscabatur hamo, modo talis nucibusque ludebat cum pueris minutis, quos facie et garrulitate amabiles undique conquirebat. Alea multum delectabatur; idque ei vitio datum est. Tandem afflicta valetudine, in Campaniam concessit, ubi, remisso ad otium animo, nullo hilaritatis genere abstinuit. Supremo vitæ die, petito speculo, capillum sibi comi jussit, et amicos circumstantes percontatus est num vitæ mimum satis commode egisset; adjecit et solitam clausulam : « Edite strepitum, vosque omnes cum gaudio applaudite. » Obiit Nolæ, sextum et septuagesimum annum agens.

profondément, il acheta son oreiller très-cher, et dit à ceux qui s'en étonnaient : « Pour bien reposer, il faut avoir un oreiller sur lequel a pu dormir un homme qui avait tant de dettes. »

Aussitôt après les guerres civiles, Auguste abandonna les exercices du champ de Mars, le cheval et les armes, et s'amusa d'abord au jeu de paume, et à celui du ballon. Plus tard, pour se récréer, tantôt il pêchait à l'hameçon, tantôt il jouait aux osselets ou aux noix avec de petits enfants, faisant pour cela rechercher de tous côtés ceux qui étaient les plus aimables par leur figure et par leur babil. Il aimait beaucoup les jeux de hasard, et on lui en a fait un reproche. Enfin, sa santé étant affaiblie, il se retira dans la Campanie, où, renonçant aux affaires, il se permit toutes sortes d'amusements. Le dernier jour de sa vie, il voulut qu'on lui apportât un miroir, se fit ajuster les cheveux, et demanda à ses amis qui l'environnaient s'il avait assez bien joué le rôle de la vie; puis il ajouta la formule usitée au théâtre : « Battez des mains et applaudissez tous avec joie. » Il mourut à Nole, dans sa soixante-seizième année.

dormire arcte et graviter,
emit culcitam ejus
magno pretio.
Dixit mirantibus :
« Culcita, in qua homo,
qui debebat tantum,
potuit dormire,
habenda est ad somnum. »
Omisit
statim post bella civilia
exercitationes campestres
equorum et armorum,
et transiit primo ad pilam
folliculumque :
mox causa laxandi animi,
modo piscabatur hamo,
modo ludebat
talis nucibusque
cum pueris minutis,
quos conquirebat undique
amabiles facie
et garrulitate.
Delectabatur multum alea ;
idque datum est ei vitio.
Tandem valetudine afflicta,
concessit in Campaniam,
ubi, animo remisso
ad otium,
abstinuit
nullo genere hilaritatis.
Supremo die vitæ,
speculo petito,
jussit capillum
comi sibi,
et percontatus est
amicos circumstantes
num egisset satis commode
mimum vitæ ;
adjecit et
clausulam solitam :
« Edite strepitum,
vosque omnes applaudite
cum gaudio. »
Obiit Nolæ,
agens annum
sextum et septuagesimum.

de dormir profondément et lourdement,
il acheta l'oreiller de lui
à grand prix.
Il dit à ceux s'*en* étonnant :
« L'oreiller, sur lequel un homme,
qui devait tant,
a pu dormir, [pour le sommeil. »
est devant être eu (est bon à se procurer)
Il abandonna
aussitôt après les guerres civiles
les exercices du-champ-de-Mars
de chevaux et d'armes,
et passa d'abord à la paume
et au ballon : [esprit,
bientôt en vue de relâcher (distraire) *son*
tantôt il pêchait à l'hameçon,
tantôt il jouait
aux dés et aux noix
avec des enfants tout-petits,
qu'il cherchait partout
aimables par la figure
et la causerie. [hasard;
Il se réjouissait beaucoup des jeux-de-
et cela fut donné à lui à défaut.
Enfin *sa* santé étant attaquée,
il se retira dans la Campanie,
où, *son* esprit étant relâché
vers le loisir,
il *ne* s'abstint
d'aucun genre de gaieté.
Le dernier jour de *sa* vie,
un miroir étant demandé,
il ordonna la chevelure
être arrangée à lui,
et demanda
aux amis qui *l'*entouraient
s'il avait joué assez bien
le rôle de la vie ;
il ajouta aussi
la formule habituelle :
« Faites-entendre le bruit *des mains*,
et vous tous applaudissez
avec joie. »
Il mourut à Nole,
accomplissant l'année
sixième et soixante-dixième.

NOTES.

Page 4 : 1. Les *Albains* habitaient Albe, ville du Latium ou pays des Latins, qui fait maintenant partie de la campagne de Rome.

— 2. *Vestæ sacerdotem.* Les *vestales* gardaient et entretenaient le feu sacré qui brûlait devant l'autel de Vesta, dont Énée avait le premier introduit le culte en Italie.

— 3. Le *Tibre* prend sa source au mont Apennin, et va se jeter par deux embouchures dans la mer de Toscane (Méditerranée), près de la ville d'Ostie.

Page 8 : 1. *Auspicia* vient de *aves spicere* ou *aspicere*, observer les oiseaux, comme *augurium* vient de *avium garritus*, chant des oiseaux; les Romains tiraient certains présages de la manière dont les oiseaux volaient, chantaient, et même mangeaient.

Page 10 : 1. Le *pays des Sabins*, situé au nord-est du Latium, fait maintenant partie, comme ce dernier, de la campagne de Rome; la capitale était Cures, *Cures* ou *Quirites*.

Page 14 : 1. Le marais de la Chèvre, situé près de Rome, fut appelé depuis Caprilia.

Page 16 : 1. *Quirinus est appellatus*, selon les uns, parce qu'il était ordinairement armé d'une demi-pique ou javelot, *quiris;* et selon d'autres, parce que, après avoir réuni les Sabins aux Romains, il leur avait donné en commun le nom de *Quirites*.

— 2. Le *flamine* ou prêtre de Jupiter jouissait de très-grandes prérogatives; il avait la chaise curule et était ordinairement précédé d'un licteur. C'était toujours de sa maison que l'on apportait le feu pour les sacrifices. Il avait droit, en certaines occasions, d'ôter les chaînes à ceux qui en étaient liés, et d'empêcher que l'on ne battît de verges ceux que l'on conduisait à ce supplice, lorsqu'il se trouvait sur leur passage.

Page 18 : 1. La *chaise curule* était une chaise d'ivoire réservée aux premiers magistrats de la république.

— 2. Les *Saliens*, prêtres de Mars, furent institués à l'occasion d'une peste qui ravageait Rome ; on leur donna le nom de Saliens, parce qu'ils célébraient leurs fêtes en dansant et en sautant, *saliendo*.

— 3. Les *anciles* étaient des boucliers longs et échancrés des deux côtés. On raconte qu'un bouclier tombé du ciel fit cesser la peste qui ravageait Rome, et que la nymphe Égérie ayant prédit que l'empire du monde était destiné à la ville où ce bouclier serait conservé, Numa, pour empêcher que ce précieux gage ne fût enlevé aux Romains, en fit faire onze semblables, et les confia à la garde de douze jeunes patriciens, qu'il attacha, sous le nom de Saliens, au service du dieu Mars, dans le temple duquel les boucliers sacrés furent déposés.

— 4. *Nefastos fastosque dies*. Les *fêtes et cérémonies religieuses* des Romains étaient marquées jour par jour dans leur calendrier, sous la division générale de jours *fastes* et jours *néfastes*. Les jours fastes étaient ceux où il était permis de parler et de traiter des affaires civiles ; les jours néfastes étaient ceux où il était défendu d'en parler ; on les regardait comme sinistres et de mauvais augure.

— 5. *Janus*, le plus ancien roi d'Italie, fils d'Apollon et d'une nymphe appelée *Créuse*, reçut de Saturne la connaissance du passé et de l'avenir ; c'est pourquoi il fut surnommé *geminus* ou *bifrons*, c'est-à-dire à deux visages.

— 6. *Égérie*, nymphe que Diane changea en fontaine.

Page 20 : 1. Le *Janicule*, une des montagnes ou collines de Rome, au delà du Tibre.

Page 26 : 1. Les licteurs étaient des officiers qui marchaient devant les premiers magistrats pour écarter la multitude sur leur passage. Ils avaient aussi pour fonction de fouetter et de décapiter les coupables. Les consuls en avaient douze, et le dictateur vingt-quatre.

— 2. Le *pays des Véiens*, situé au sud de l'Étrurie, fait maintenant partie de la campagne de Rome.

Page 30 : 1. Le *Latium*, ou pays des Latins, maintenant la campagne de Rome, s'étendait depuis l'Étrurie et le Tibre jusqu'à la ville de Circeium.

Page 32 : 1. C'est Numa Pompilius qui institua les *féciaux*, au nombre de vingt ; mais Ancus Marcius régla leur droit et la manière de l'exercer. Leur chef se nommait *pater patratus*. Leur charge était

surtout d'être présents aux déclarations de guerre et aux traités de paix, et de prendre garde que les Romains n'entreprissent que des guerres légitimes.

Page 34 : 1. *Tarquinie*, lieu appelé maintenant la Turchina, une des principales villes des Étrusques.

Page 36 : 1. La *prétexte*, robe bordée d'une bande de pourpre. On la donnait aux enfants nobles à l'âge de douze à treize ans, et ils la quittaient à dix-sept ans pour prendre la robe virile. On leur donnait en même temps, pour les distinguer des simples citoyens, la bulle, *bulla*, petit bijou d'or qu'ils portaient au cou.

Page 40 : 1. *Éphèse*, ville d'Ionie, remarquable par le temple de Diane, une des sept merveilles du monde.

Page 44 : 1. *Gabies*, ancienne ville du Latium, entre Rome et Préneste.

Page 46 : 1. *Ardée*, ancienne ville du Latium, entre Ostie et Antium.

— 2. Collatie, ancienne ville du Latium, près du fleuve Anio (Téveron), sur la route de Tivoli.

Page 48 : 1. *Delphes*, ville de la Phocide, renommée par l'oracle d'Apollon : c'est aujourd'hui un petit lieu nommé Castri.

Page 52 : 1. Les *Étrusques* (aujourd'hui duchés de Lucques et de Massa, et grand-duché de Toscane) étaient divisés en douze petits États dont les chefs s'appelaient *Lucumons*.

Page 54 : 1. *Comitio*, le lieu où se tenaient les comices, assemblées du peuple où l'on s'occupait de l'élection des magistrats ; on y traitait aussi des affaires du gouvernement ; enfin on y jugeait les causes qui devaient être portées au tribunal du peuple.

Page 60 : 1. *Publicola* veut dire qui aime le peuple..

Page 62 : 1. *Cremera*, petite rivière d'Étrurie qui va se jeter dans le Tibre.

Page 64 : 1. Le *dictateur* était, chez les Romains, un magistrat extraordinaire que l'on créait dans les temps difficiles. Sa puissance était absolue; aussi ne pouvait-il la garder que pour six mois, au delà desquels il était obligé d'abdiquer. Il nommait un officier appelé le maître de la cavalerie, *magister equitum*, qui faisait exécuter ses ordres et lui servait de lieutenant.

— 2. Le *lac Régille*, dans le Latium, aujourd'hui lac de Castiglione, entre Tibur (Tivoli) et le mont Algide.

— 3. *Cumes*, ville de la Campanie, sur le bord de la mer.

Page 66 : 1. *Les tribuns du peuple* étaient des magistrats annuels chargés de défendre lés plébéiens contre les entreprises de la noblesse. Leur principal pouvoir consistait à s'opposer aux volontés du sénat par le mot *veto*, je l'empêche, qu'ils mettaient au bas de ses décrets, quand ils les croyaient contraires à la liberté du peuple.

Page 68 : 1. Les *Èques*, ancien peuple d'Italie, étaient placés vers les confins du pays des Sabins et au nord-est de Rome.

Page 72 : 1. *Corioles*, petite ville du pays des Volsques.

— 2. Les *Volsques*, peuple du Latium au sud-est.

Page 74 : 1. L'arpent, *jugerum* ou *jugum*, ainsi appelé parce qu'il contenait tout le terrain qu'un joug ou une paire de bœufs pouvait labourer en un jour, se composait de 9600 mètres carrés, ou 80 mètres de long sur 40 de large.

— 2. Le *mille* était la mesure itinéraire des Romains. Il contenait 1000 pas géométriques, c'est-à-dire 5000 pieds romains, qui peuvent être évalués à 1512 mètres. A chaque mille pas on plaçait une colonne de pierre appelée colonne *milliaire*, sur laquelle était marquée la distance à partir de Rome.

Page 76 : 1. Les lois des décemvirs, divisées en douze titres, furent gravées sur des tables d'airain et reçurent le nom de lois des Douze Tables.

— 2. Un client, chez les Romains, était celui qui se mettait sous la protection de quelque citoyen fameux par son crédit et sa naissance. Le devoir du patron envers le client était d'être son défenseur devant les tribunaux, de soutenir ses procès, de l'aider de ses conseils, en un mot, de faire pour lui ce qu'un père ferait pour ses enfants.

Page 80 : 1. Ces tribuns militaires jouissaient de l'autorité consulaire. On en élisait six, trois patriciens et trois plébéiens.

Page 82 : 1. *Faléries* (maintenant Falari), ville capitale des Falisques, dans l'Étrurie, entre le mont Ciminus et le Tibre, à l'est de Tarquinie.

Page 84 : 1. Les *Gaulois sénonais* occupaient tout le sud-est de l'ancienne province des Gaules, appelée quatrième Lyonnaise ou Sénonie.

— 2. *Clusium* (Chiusi), ville de l'Étrurie, au sud-ouest du lac de Trasimène, sur le *Clanis* (la Chiane).

Page 86 : 1. L'*Allia*, rivière du pays des Sabins, qui se jette dans le Tibre à peu de distance de Rome.

Page 92 : 1. L'*Anio*, aujourd'hui le Tévéron, rivière du pays des Sabins, qui, se précipitant d'un rocher élevé, arrose le territoire de Tibur (Tivoli), et va se jeter dans le Tibre à peu de distance de Rome.

Page 102 : 1. Les *Samnites*, descendus des Sabins, occupaient le pays compris entre le Picenum au nord, le Latium et la Campanie à l'ouest, la Lucanie au sud, la Pouille à l'est, et la mer Adriatique au nord-est. Les Samnites, après avoir, pendant plus de soixante-dix ans, soutenu la guerre contre les Romains, furent enfin réduits par Sylla en 671.

Page 106 : 1. *Lucérie*, ville sitnée à l'ouest de la Pouille; la fondation de cette ville est attribuée à Diomède, prince grec.— L'*Apulie*, aujourd'hui la Pouille, était située entre la mer Adriatique au nord, le Samnium propre à l'ouest, la Lucanie et le golfe de Tarente au sud, et la Messapie à l'est.

Page 108 : 1. Le *paludamentum* n'était qu'une draperie ouverte de tous côtés, qui s'attachait sur l'épaule droite avec une agrafe, afin que le bras droit fût libre. Il se portait par-dessus la cuirasse et couvrait les armes. Le général avait seul le privilége de porter un *paludamentum* de pourpre. Il le prenait en sortant de la ville et le quittait avant d'y rentrer.

Page 114 : 1. *Préneste* (aujourd'hui Palestrine), ville du Latium au nord-est d'Albe, et à l'est de Rome, sur la limite du pays des Èques.

Page 116 : 1. *Tarente*, une des plus anciennes villes de la Messapie, dans la partie méridionale de l'Italie ou Grande-Grèce, aujourd'hui terre d'Otrante.

— 2. L'*Épire* (aujourd'hui haute Albanie) comprenait tout le pays situé entre l'Illyrie au nord, la mer Adriatique et la mer Ionienne à l'ouest, le golfe d'Ambracie ou golfe de l'Arta et l'Étolie au sud, et le Pinde à l'est, qui la séparait de la Thessalie.

Page 118 : 1. La *Campanie* (aujourd'hui Terre de Labour) était au sud-est du Latium, et au sud et à l'ouest du Samnium, dont elle était séparée par des montagnes.

Page 122 : 1. L'*Afrique*, telle que les anciens la connaissaient,

avait pour bornes au nord le détroit de Gadès et la mer Intérieure (Méditerranée), à l'ouest l'océan Atlantique, à l'est le golfe Arabique et la mer Érythrée; ils ignoraient ses bornes au sud, et ne connaissaient rien au delà du cap de Nun, qu'ils nommaient *Hesperi cornu*, sur la côte occidentale, et du cap de Brava, qu'ils appelaient *Præsum*, sur la côte orientale. L'Afrique se divisait en six grands pays, l'Égypte, l'Éthiopie, la Libye, l'Afrique propre, la Numidie et la Mauritanie.

Page 128 : 1. *Athènes*, ville de Grèce, capitale de l'Attique.

Page 138 : 1. *Argos* (Argo, en ruines), sur l'Inachus, capitale du royaume de ce nom et de toute l'Argolide, et l'une des villes les plus célèbres du Péloponèse.

— 2. *Messane* (aujourd'hui Messine), sur le détroit de Sicile.

— 3. *Hiéron*, deuxième de ce nom. Il fut le successeur d'Agathocle, qui s'était emparé de la tyrannie à Syracuse après la mort de Timoléon.

— 4. *Syracuse*, la plus considérable des villes de la Sicile, avait été fondée l'an de Rome 43.

Page 142 : 1. Le triomphe naval avait lieu ainsi qu'il suit : le général vainqueur, après avoir envoyé à Rome un de ses vaisseaux orné de branches de laurier, pour porter la nouvelle de sa victoire, y amenait peu après sa flotte victorieuse, chargée des dépouilles des ennemis. Tous les vaisseaux étaient ornés de guirlandes et de couronnes de lauriers; lui-même montait le plus considérable et arrivait à Rome par l'embouchure du Tibre, au milieu des acclamations de tous les ordres, qui bordaient le fleuve de part et d'autre.

— 2. *Carthage*, dans l'Afrique propre, ou l'*Africa* des anciens. Elle était située sur une presqu'île, au fond d'un petit golfe, en face de la Sicile.

Page 148 : 1. La couronne de gazon, *corona graminea*, s'appelait aussi couronne obsidionale. On la donnait au citoyen qui avait délivré l'armée d'un siége. Cette couronne, faite avec de l'herbe du lieu où les ennemis les avaient tenus renfermés, était décernée par tous les soldats rassemblés : aussi était-elle la plus glorieuse de toutes.

Page 152 : 1. *Clypée* (aujourd'hui Aclybia), ville d'Afrique, fondée par les Siciliens dans l'endroit appelé *Hermæum promontorium* (cap Bon), ainsi nommée, parce que, dans la disposition de ses tours, on croyait voir la forme d'un bouclier.

— 2. Le *Bagrados* (Megherda), le fleuve le plus considérable de toute l'Afrique propre.

— 3. La baliste était une grosse arbalète dont les anciens se servaient aux siéges des villes et dans les batailles pour lancer des pierres.

Page 162 : 1. Les îles *Égates*, situées dans la Méditerranée, étaient à l'ouest de la Sicile, presque en face de *Drepanum*.

Page 164 : 1. *Sagonte*, une des villes les plus opulentes de l'Espagne, à l'est de la Méditerranée, au sud de l'embouchure de l'Èbre, et vis-à-vis de l'île de Majorque.

— 2. Le *Tésin*, rivière de la Gaule transpadane, qui prenait sa source dans le pays des Lépontiens, traversait le lac *Verbanus* (lac Majeur) et se rendait dans le Pô, un peu au-dessous de *Ticinum* (Pavie).

— 3. La *Trébie*, rivière de la Gaule cispadane, qui, prenant sa source au mont Apennin en Ligurie, coulait vers le nord-est par les terres des Anamans, pour se rendre dans le Pô.

— 4. Le *lac de Trasimène*, aujourd'hui lac de Pérouse, dans l'Étrurie, au sud-est de Cortone.

Page 166 : 1. Le *territoire de Falerne*, à la droite du fleuve Vulturne, en deçà du mont Massicus, dans la Campanie.

Page 178 : 1. *Cannes*, petit bourg de l'Apulie ou la Pouille, à peu de distance de l'embouchure de l'*Aufidus* (Ofanto).

Page 180 : 1. Le *modius*, ou boisseau, devait contenir vingt-six livres romaines.

Page 182 : 1. *Capoue*, capitale de la Campanie, située sur la rive gauche du Vulturne.

Page 184 : 1. *Nole*, située au sud-est de Capoue, et l'une des plus fortes places de la Campanie.

Page 186 : 1. *Casilinum*, dans la Campanie, au nord de Capoue.

— 2. Le *Vulturne*, ou *Volturno*, grand fleuve qui prenait sa source au nord dans le Samnium, le séparait de la Campanie pendant un long espace, et, tournant à l'ouest, allait se jeter dans la mer Méditerranée.

Page 192 : 1. L'*ovation* était un triomphe inférieur. Le général entrait dans la ville à pied ou à cheval, couronné de myrtes et non de lauriers, et, au lieu d'un bœuf, on immolait un mouton, *ovis*, d'où cette espèce de triomphe emprunte son nom.

Page 194 : 1. La *Gaule cisalpine*, ainsi nommée des Gaulois qui vinrent s'établir en deçà des Alpes, par rapport aux Romains, occupait la partie septentrionale de l'Italie jusqu'au petit fleuve du Rubicon.

Page 198 : 1. *Séna*, qu'on nommait aussi Senogallia (*Sinigaglia*), ville d'Ombrie.

Page 200 : 1. *Canusium*, ville d'Apulie, auprès de *l'Aufide* (Ofanto).

Page 204 : 1. La *nouvelle Carthage*, aujourd'hui Carthagène, dans le royaume de Murcie, au sud-est de Tolède, sur la Méditerranée.

— 2. Les *Celtibériens*, peuple de l'intérieur de l'Espagne, avaient pour capitale *Segobriga*, Ségorbe, au sud-est.

Page 206 : 1. La *Numidie*, province d'Afrique, sur la côte de Barbarie, entre l'Afrique propre et la Mauritanie.

Page 210 : 1. La *Mauritanie*, vaste contrée de l'Afrique, à l'ouest de la Numidie.

Page 218 : 1. *Zama*, aujourd'hui *Zag*, ville de l'Afrique propre.

Page 222 : 1. La *Syrie*, grande province d'Asie, bornée au nord par le mont Taurus, au nord-est par le mont Amanus, à l'ouest par la Méditerranée et la Phénicie, au sud par la Palestine et l'Arabie pétrée, et à l'est par l'Euphrate.

Page 230 : 1. *Literne*, petite ville de la Campanie, à l'ouest de Capoue.

Page 238 : 1. *Cybèle* s'appelait *Idæa*, à cause du mont Ida en Phrygie, qui lui était consacré.

— 2. *Pessinonte*, ville de Phrygie, avait un temple très-respecté.

— 3. *Pergame* (Pergame), ville de l'Asie Mineure, dans la Mysie.

Page 240 : 1. *Imaginem*. Chaque famille gardait les images de ses ancêtres, représentés avec les marques des dignités dont ils avaient été revêtus.

Page 242 : 1. Les villes municipales, chez les Romains, étaient celles dont les citoyens jouissaient des droits et des priviléges de bourgeoisie romaine, mais gardaient chacune leurs lois et leurs coutumes particulières.— *Tusculum* (Frascati), au sud-est de Rome, et capitale des Latins.

— 2. *Séna*, ville d'Ombrie, fondée en 397 avant Jésus-Christ par les Gaulois sénonais.

Page 260 : 1. L'Acarnanie, contrée de la Grèce propre.

Page 262 : 1. L'*Attique*, province de la Grèce, au sud-est de la Béotie.

Page 264 : 1. Les jeux isthmiques étaient ainsi nommés parce qu'ils avaient lieu dans l'isthme de Corinthe.

Page 266 : 1. La Bithynie, province de l'Asie Mineure.

Page 284 : 1. *Ptolémée VI*, surnommé Philométor.

— 2. *Alexandrie*, ville de la basse Egypte, bâtie par Alexandre.

— 3. *L'Égypte*, grande contrée d'Afrique arrosée par le Nil.

— 4. Le frère aîné de Ptolémée VI était surnommé *Évergète*.

Page 288 : 1. *Polybe*, célèbre historien grec, fait prisonnier par les Romains dans la guerre contre Persée, roi de Macédoine.

Page 295 : 1. *Numance*, une des villes les plus illustres d'Espagne, détruite par Scipion.

Page 316 : 1. *Corinthe*, ville célèbre de la Grèce, sur l'isthme et au fond du golfe du même nom.

Page 320 : 1. *L'île de Crète* (Candie) était la plus grande et la plus méridionale de l'Archipel.

— 2. *Hadrumète*, ville de la Byzacène (aujourd'hui régence de Tunis), dans l'Afrique propre.

Page 322 : 1. *Contrébie*, ville d'Espagne.

Page 330 : 1. *Rhodes*, île de l'Asie Mineure dans la Méditerranée, au sud de la Doride.

Page 332 : 1. Les *dieux Lares*, appelés aussi Pénates, étaient honorés comme les divinités tutélaires des maisons.

Page 338 : 1. *Equitum Romanorum*. C'étaient les chevaliers qui étaient chargés de percevoir les revenus du peuple romain.

Page 340 : 1. *Mitylène*, capitale de l'île de Lesbos, au sud de Ténédos, dans la mer Égée.

Page 348 : 1. Les *Gétules*, nation puissante de l'Afrique, au sud de la Numidie.

Page 350 : 1. Les *Cimbres* et les *Teutons* habitaient le nord de l'Europe.

— 2. La *Germanie*, vaste contrée d'Europe entre le Rhin à l'ouest, le Danube au sud, la Vistule à l'est, et l'océan Germanique au nord.

Page 352 : 1. L'*Adige*, Athesis, fleuve de Vénétie qui se jete dans l'Adriatique.

Page 354 : 1. Le *Pont*, contrée de l'Asie Mineure, qui tirait son nom du Pont-Euxin, le long duquel elle s'étendait.

Page 372 : 1. L'*Arménie*, grande région d'Asie, qui conserve encore son nom.

— 2. L'*Hellespont* (détroit des Dardanelles), à l'entrée de la Propontide.

Page 376 : 1. Le *Rhône* (Rhodanus), le plus grand fleuve de la Gaule Narbonnaise, sort des Alpes et se jette dans la Méditerranée.

Page 400 : 1. La *Thessalie*, contrée de la Grèce propre, aujourd'hui Janina.

Page 402 : 1. *Pharsale*, dans la Thessalie propre, au sud-ouest de Larisse.

— 2. Le *Nil*, grand fleuve d'Afrique, qui prend sa source en Abyssinie et arrose l'Éthiopie et l'Égypte du sud au nord.

Page 408 : 1. Le *talent attique* équivalait à environ 5750 francs de notre monnaie.

Page 410 : 1. *Milet*, ville de Carie, dans l'Asie Mineure, au nord d'Halicarnasse.

— 2. *Euripide*, poëte tragique d'Athènes.

Page 414 : 1. Le *Rhin*, grand fleuve d'Allemagne, qui sort des Alpes, coule entre la Germanie et la Gaule et se jette dans l'océan Germanique.

Page 416 : 1. *Brindes*, ville de la Ménapie, à l'entrée de la mer Adriatique.

— 2. *Dyrrachium* (Durazzo), dans l'Albanie, province de Macédoine.

Page 430 : 1. *Thessalonique*, ville de Macédoine.

— 2. *Chypre*, grande île de la Méditerranée, autrefois appartenant à l'Asie Mineure.

Page 434 : 1. *Utique*, ville de l'Afrique propre.

Page 436 : 1. *Arpinum*, ville des Volsques, dans le Latium.

Page 452 : 1. *Philippes*, ville d'Europe, dans la Thrace.

Page 454 : 1. *Apollonie*, ville d'Illyrie.

Page 456 : 1. *Modène*, au sud-est de Parme, dans la Gaule cispadane.

Page 464 : 1. *Actium*, ville d'Acarnanie fondée par Auguste.

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

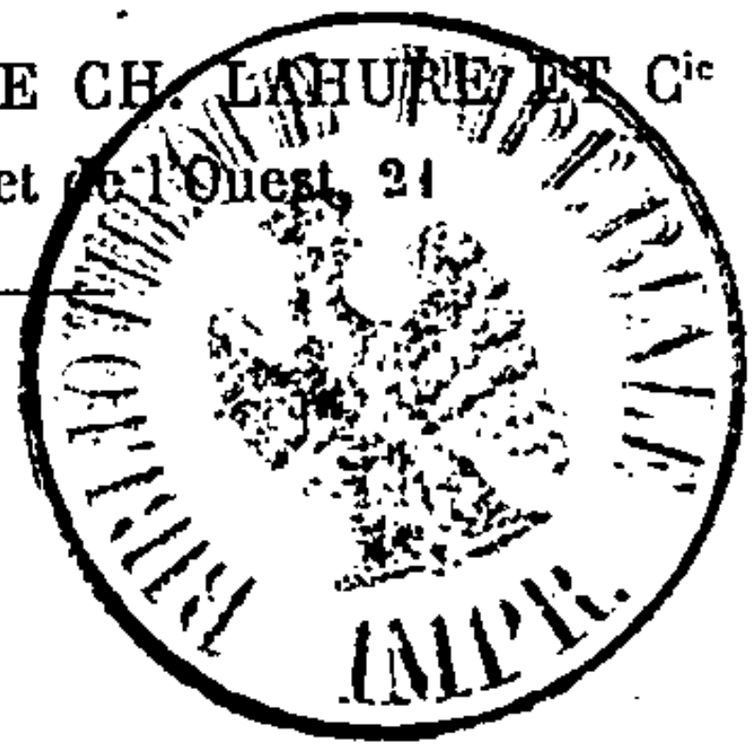

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie,
RUE PIERRE-SARRAZIN, 14, A PARIS
(Près de l'École de médecine).

LES AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS

D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES,

L'une littérale et *juxtalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots latins correspondants ; l'autre correcte et précédée du texte latin ; avec des Sommaires et des Notes en français, par une Société de Professeurs et de Latinistes. Format in-12.

Cette collection comprendra les principaux auteurs qu'on explique dans les classes

---

EN VENTE :

	fr.	c
CÉSAR : *Guerre des Gaules*, par M. Sommer. 2 volumes	9	»
Livres I, II, III et IV. 1 volume	4	»
Livres V, VI et VII. 1 volume	5	»
CICÉRON : *Catilinaires* (les quatre), par M. J. Thibault	2	»
La première Catilinaire, séparément	»	50
— *Dialogue sur l'Amitié*, par M. Legouëz, professeur au lycée Bonaparte	1	25
— *Dialogue sur la Vieillesse*, par MM. Paret et Legouëz	1	25
Discours contre Verrès *sur les Statues*, par M. J. Thibault, de l'ancienne École normale	3	»
— Discours contre Verrès *sur les Supplices*, par M. O. Dupont	3	»
— *Discours pour la loi Manilia*, par M. Lesage	1	50
— *Discours pour Ligarius*, par M. Materne	»	75
— *Discours pour Marcellus*, par le même	»	75
— *Plaidoyer pour le poëte Archias*, par M. Chansselle	»	90
— *Plaidoyer pour Milon*, par M. Sommer, agrégé des classes supérieures	1	50
— *Plaidoyer pour Muréna*, par M. J. Thibault	2	50
Songe de Scipion, par M. Ch. Pottin	»	50
CORNELIUS NEPOS : *Vies des grands Capitaines*, par M. Sommer	»	»
HORACE : *Art poétique*, par M. Taillefert, proviseur du lycée d'Orléans	»	75
— *Epîtres*, par le même auteur	2	»
Odes et *Épodes*, par MM. Sommer et A. Desportes. 2 vol	4	50
Le 1er et le 2e livre des *Odes*, séparément. 1 vol. 2 fr. » c.		
Le 3e et le 4e livre des *Odes* et les *Épodes*, séparément. 2 fr. 50 c.		
Satires, par les mêmes auteurs	2	»
LHOMOND : *Epitome historiæ sacræ*	3	»
PHÈDRE : *Fables*, par M. D. Marie, ancien élève de l'École normale	2	»
SALLUSTE : *Catilina*, par M. Croiset, professeur au lycée Saint-Louis	1	50
Jugurtha, par le même	3	50
TACITE : *Annales*, par M. Materne, censeur du lycée Saint-Louis. 4 vol.	18	»
Livres I, II et III. 1 volume	6	»
Le Ier livre séparément	2	50
Livres IV, V et VI. 1 volume	4	»
Livres XI, XII et XIII. 1 volume	4	5
Livres XIV, XV et XVI. 1 volume	4	»
— *Germanie* (la), par M. Doneaud, licencié ès lettres	1	
— *Vie d'Agricola*, par M. H. Nepveu	1	75

SUITE DES AUTEURS LATINS.

	fr.	c.
TERENCE : *Adelphes* (les), par M. Materne	2	»
— *Andrienne* (l'), par le même	2	50
VIRGILE : *Eglogues* ou *Bucoliques*, par MM. Sommer et A. Desportes	1	»
La première Eglogue, séparément	»	30
— *Énéide*, par les mêmes, 4 volumes	16	»
Livres I, II et III, réunis. 1 volume	4	»
Livres IV, V et VI, réunis. 1 volume	4	»
Livres VII, VIII et IX, réunis. 1 volume	4	»
Livres X, XI et XII, réunis. 1 volume	4	»
Chaque livre séparément	1	50
— *Géorgiques* (les quatre livres), par les mêmes	2	»
Chaque livre séparément	»	60

LES
AUTEURS GRECS
EXPLIQUÉS
D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES,

L'une littérale et *juxtalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots grecs correspondants; l'autre correcte et précédée du texte grec; avec des Sommaires et des Notes en français; par une Société de Professeurs et d'Hellénistes. Format in-12.

Cette collection comprendra les principaux auteurs qu'on explique dans les classes.

EN VENTE :

	fr.	c.
ARISTOPHANE : *Plutus*, par M. Cattant, professeur au lycée de Nancy	2	25
BABRIUS : *Fables*, par MM. Théobald Fix et Sommer	4	»
BASILE (SAINT) : *De la lecture des auteurs profanes*, par M. Sommer	1	25
— *Observe-toi toi-même*, par le même	»	90
— *Contre les usuriers*, par le même	»	75
CHRYSOSTOME (S. JEAN) : *Homélie en faveur d'Eutrope*, par M. Sommer	»	60
— *Homélie sur le retour de l'évêque Flavien*, par le même	1	»
DÉMOSTHÈNE : *Discours contre la loi de Leptine*, par M. Stiévenart	3	50
— *Discours pour Ctésiphon ou sur la Couronne*, par M. Sommer	3	50
— *Harangue sur les prévarications de l'Ambassade*, par M. Stiévenart	6	»
— *Olynthiennes* (les trois), par M. C. Leprévost	1	50
Chaque Olynthienne séparément	»	50
— *Philippiques* (les quatre), par MM. Lemoine et Sommer	2	»
Chaque Philippique séparément	»	60
ESCHINE : *Discours contre Ctésiphon*, par M. Sommer	4	»
ESCHYLE : *Prométhée enchaîné*, par MM. Le Bas et Théobald Fix	2	»
— *Sept contre Thèbes* (les), par M. Materne, censeur du lycée Saint-Louis	1	50
ÉSOPE : *Fables choisies*, par M. C. Leprévost	»	75
EURIPIDE : *Électre*, par M. Théobald Fix	3	»
Hécube, par M. C. Leprévost, professeur au lycée Bonaparte	2	»
Hippolyte, par M. Théobald Fix	3	50
— *Iphigénie en Aulide*, par MM. Théobald Fix et Le Bas	3	25

SUITE DES AUTEURS GRECS.

	fr.	c.
GRÉGOIRE DE NAZIANZE (S.): *Éloge funèbre de Césaire*, par le même.	»	25
— *Homélie sur les Machabées*, par le même.....	»	25
GRÉGOIRE DE NYSSE (SAINT): *Contre les usuriers*, par M. Sommer...	»	75
— *Éloge funèbre de saint Mélèce*, par le même.....	»	75
HOMÈRE: *Iliade*, par M. C. Leprévost, prof. au lycée Bonaparte. 6 vol....	20	»
Chants I, II, III et IV réunis. 1 volume.....	3	50
Chants V, VI, VII et VIII réunis. 1 volume.....	3	50
Chants IX, X, XI et XII réunis. 1 volume.....	3	50
Chants XIII, XIV, XV et XVI réunis. 1 volume.....	3	50
Chants XVII, XVIII, XIX et XX réunis. 1 volume.....	3	50
Chants XXI, XXII, XXIII et XXIV réunis. 1 volume.....	3	50
Chaque chant séparément.....	1	»
Odyssée, par M. Sommer, agrégé des classes supérieures. 6 vol.....	24	»
Chants I, II, III et IV réunis. 1 volume.....	4	»
Le premier chant, séparément.....	»	90
Chants V, VI, VII et VIII réunis. 1 volume.....	4	»
Chants IX, X, XI et XII réunis. 1 volume.....	4	»
Chants XIII, XIV, XV et XVI réunis. 1 volume.....	4	»
Chants XVII, XVIII, XIX et XX réunis. 1 volume.....	4	»
Chants XXI, XXII, XXIII et XXIV réunis. 1 volume.....	4	»
ISOCRATE: *Archidamus*, par M. C. Leprévost.....	1	50
— *Conseils à Démonique*, par le même.....	»	75
— *Éloge d'Evagoras*, par M. Ed. Renouard, licencié ès lettres.....	1	»
LUCIEN: *Dialogues des morts*, par M. C. Leprévost.....	2	25
PERES GRECS (Choix de Discours tirés des), par M. Sommer.....	7	50
PINDARE: *Isthmiques* (les), par MM. Fix et Sommer.....	2	50
— *Néméennes* (les), par les mêmes.....	3	»
— *Olympiques* (les), par les mêmes.....	3	50
— *Pythiques* (les), par les mêmes.....	3	50
PLATON: *Alcibiade* (le premier), par M. C. Leprévost.....	2	50
— *Apologie de Socrate*, par M. Materne, censeur du lycée Saint-Louis.....	2	»
— *Criton*, par M. Waddington-Kastus, agrégé de philosophie.....	1	25
— *Phédon*, par M. Sommer.....	5	»
PLUTARQUE: *De la lecture des poëtes*, par M. Ch. Aubert.....	3	»
— *Vie d'Alexandre*, par M. Bétolaud, professeur au lycée Charlemagne.....	3	»
— *Vie de César*, par M. Materne, censeur du lycée Saint-Louis.....	2	»
— *Vie de Cicéron*, par M. Sommer.....	3	50
— *Vie de Démosthène*, par le même.....	2	»
— *Vie de Marius*, par le même.....	3	»
— *Vie de Pompée*, par M. Druon, proviseur du lycée de Rennes.....	5	»
— *Vie de Solon*, par M. Sommer.....	3	»
— *Vie de Sylla*, par M. Sommer.....	3	50
SOPHOCLE: *Ajax*, par M. Benloew et M. Bellaguet, inspecteur d'Académie.	2	50
— *Antigone*, par les mêmes.....	2	25
— *Electre*, par les mêmes.....	3	»
— *Œdipe à Colone*, par les mêmes.....	2	»
— *Œdipe roi*, par MM. Sommer et Bellaguet.....	1	50
— *Philoctète*, par MM. Benloew et Bellaguet.....	2	50
— *Trachiniennes* (les), par les mêmes.....	2	50
THÉOCRITE: *Œuvres complètes*, par M. Léon Renier.....	7	50
La première Idylle, séparément, par M. C. Leprévost.....	»	45
THUCYDIDE: *Guerre du Péloponèse*, livre deuxième; par M. Sommer....	5	»
XENOPHON: *Apologie de Socrate*, par M. C. Leprévost.....	»	60
— *Cyropédie*, livre premier; par M. le docteur Lehrs.....	1	25
— livre second; par M. Sommer.....	2	»
— *Entretiens mémorables de Socrate* (les quatre livres), par le même.....	7	50
Chaque livre séparément.....	2	»

LES AUTEURS ANGLAIS

EXPLIQUÉS

D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES,

L'une littérale et *juxtalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots anglais correspondants ; l'autre correcte et précédée du texte anglais ; avec des Sommaires et des Notes en français ; par une Société de Professeurs et de Savants. Format in-12.

EN VENTE

SHAKSPEARE : *Coriolan*, par M. Fleming, ancien professeur de langue anglaise à l'École polytechnique. Broché..... 6 fr. »

LES AUTEURS ALLEMANDS

EXPLIQUÉS

D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'une littérale et *juxtalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots allemands correspondants ; l'autre correcte et précédée du texte allemand ; avec des Sommaires et des Notes en français ; par une Société de Professeurs et de Savants. Format in-12.

EN VENTE

LESSING : *Fables* en prose et en vers, par M. Boutteville, professeur suppléant de langue allemande au lycée Bonaparte. Broché..... 1 fr. 50 c.

SCHILLER : *Guillaume Tell*, par M. Th. Fix, professeur de langue allemande au lycée Napoléon. Broché..... 6 fr. »

— *Marie Stuart*, par le même..... 6 fr. »

LES AUTEURS ARABES

EXPLIQUÉS

D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES,

L'une littérale et *juxtalinéaire*, présentant le mot à mot français en regard des mots arabes correspondants, l'autre correcte et précédée du texte arabe.

EN VENTE

HISTOIRE DE CHEMS-EDDINE ET DE NOUR-EDDINE, *extraite des Mille et une Nuits*, par M. Cherbonneau, professeur d'arabe à la chaire de Constantine..... 5 fr.

LOKMAN : *Fables*, avec un dictionnaire analytique des mots et des formes difficiles qui se rencontrent dans ces fables, par M. Cherbonneau. 1 vol. in-12. Prix. 3 fr.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET C^ie.

TRADUCTIONS JUXTALINÉAIRES

DES

PRINCIPAUX AUTEURS CLASSIQUES LATINS.

FORMAT IN-12.

Cette collection comprendra les principaux auteurs qu'on explique dans les classes.

EN VENTE LE 1^er JANVIER 1859 :

CESAR : Guerre des Gaules. 2 vol. 9 fr.
Livres I, II, III et IV réunis.. 4 fr.
Livres V, VI et VII réunis.... 5 fr.
CICERON : Catilinaires (les)... 2 fr.
La 1re Catilinaire séparément. 50 c.
— Dialogue sur l'Amitié .. 1 fr. 25 c.
— Dialogue sur la Vieillesse. 1 fr. 25 c.
— Discours pour la loi Manilia. 1 fr. 50
— Discours pour Ligarius..... 75 c.
— Discours pour Marcellus.... 75 c.
— Discours contre Verrès sur les Statues..... 3 fr.
— Discours contre Verrès sur les Supplices ..... 3 fr.
— Plaidoyer pour Archias..... 90 c.
— Plaidoyer pour Milon... 1 fr. 50 c
— Plaidoyer pour Muréna. 2 fr. 50 c.
— Songe de Scipion..... 50 c.
CORNELIUS NEPOS : Les Vies des grands capitaines ..... 5 fr.
HORACE : Art poétique.. .... 75 c.
— Épîtres..... 2 fr.
— Odes et Épodes. 2 vol.. 4 fr. 50 c.
On vend séparément :
Le I^er et le II^e livre des Odes..... 2 fr.
Le III^e et le IV^e livre des Odes et les Épodes..... 2 fr. 50 c.
HORACE : Satires..... ..... 2 fr.
LHOMOND : Epitome historiæ sacræ. Prix. ..... 3 fr.
PHÈDRE : Fables..... 2 fr.
SALLUSTE : Catilina.... 1 fr. 50 c.
— Jugurtha..... 3 fr. 50 c.
TACITE : Annales. 4 volumes. 18 fr.
Livres I, II et III réunis..... 6 fr.
Le 1er livre séparément. 2 fr. 50 c.
Livres IV, V et VI réunis..... 4 fr.
Livres XI, XII et XIII réunis.. 4 fr.
Livres XIV, XV et XVI réunis. 4 fr.
— Germanie (la)..... 1 fr.
— Vie d'Agricola..... 1 fr. 75 c.
TÉRENCE : Adelphes..... 2 fr.
— Andrienne..... 2 fr. 50 c.
VIRGILE : Églogues..... 1 fr.
La 1re Eglogue, séparément.. 30 c.
— Enéide. 4 volumes..... 16 fr.
Livres I, II et III réunis..... 4 fr.
Livres IV, V et VI réunis..... 4 fr.
Livres VII, VIII et IX reunis.. 4 fr.
Livres X, XI et XII réunis.... 4 fr.
Chaque livre séparément... 60 c.
— Georgiques (les quatre livres) 2 fr.
Chaque livre séparément... 60 c.

A la même Librairie :

TRADUCTIONS JUXTALINÉAIRES
DES PRINCIPAUX AUTEURS GRECS,
à l'usage
des classes et des aspirants au baccalauréat ès lettres.

Ch. Lahure et C^ie, imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
(ancienne maison Crapelet), rue de Vaugirard, 9